



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 07137576 4



10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100







Bibliothèque choisie.

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DCC

DE SAINT-SIMON.

Paris — Imprim. de M^{me} V. Donley Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATION



Madeline Louise de Foix

Comtesse de Sabran

Paris, chez M. la Comtesse de Foix.

MÉMOIRES

RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, -----

—
1833

MÉMOIRES
COMPLETS ET AUTHENTIQUES
DU DUC
DE SAINT-SIMON

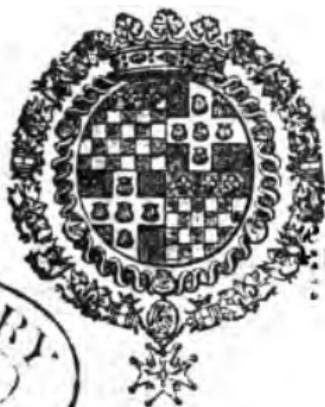
SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE,

**PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL ENTIÈREMENT ÉCRIT DE LA MAIN
DE L'AUTEUR,**

PAR LE DUC DE SAINT-SIMON,
SÉNATEUR, ETC., ETC.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME XXV.



PARIS,

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, 215.

1833

NOV 1954
JULY
1954

MÉMOIRES DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE CDXVII.

Vie publique du roi. — Quels hommes mangeaient avec le roi.
— Matinée du roi. — Conseils. — Dîner du roi. — Service.
— Promenades du roi. — Soirs du roi. — Jours de médecine.
— Dévotions. — Autres bagatelles. — Le roi peu regretté.

Après avoir exposé avec la vérité et la fidélité la plus exacte tout ce qui est venu à ma connaissance par moi-même, ou par ceux qui ont vu et manié les choses et les affaires, pendant les vingt-deux dernières années de Louis XIV, et l'avoir montré tel qu'il a été, sans aucune passion, quoique je me sois permis les raisonnements résultant naturellement des choses, il ne me reste plus qu'à exposer l'écorce extérieure de la vie de ce monarque, depuis que j'ai continuellement habité à sa cour.

Quelque insipide et peut-être superflu qu'un détail encore si public puisse paraître après tout ce qu'on a vu d'intérieur, il s'y trouvera encore des leçons pour les rois qui voudront se faire respecter et qui voudront se respecter eux-mêmes. Ce qui m'y détermine encore, c'est que l'ennuyeux, je dirai plus, le dégoûtant pour un lec-

teur instruit de ce dehors public, par ceux qui auront pu encore en avoir été témoins, échappe bientôt à la connaissance de la postérité, et que l'expérience nous apprend que nous regrettons de ne trouver personne qui se soit donné une peine pour leur temps si ingrate, mais pour la postérité curieuse, et qui ne laisse pas de caractériser les princes qui ont fait autant de bruit dans le monde que celui dont il s'agit ici. Quoiqu'il soit difficile de ne pas tomber en quelques redites, je m'en défendrai autant qu'il me sera possible.

Je ne parlerai point de la manière de vivre du roi quand il s'est trouvé dans ses armées. Ses heures y étaient déterminées par ce qui se présentait à faire, en tenant néanmoins régulièrement ses conseils; je dirai seulement qu'il n'y mangeait soir et matin qu'avec des gens d'une qualité à pouvoir avoir cet honneur. Quand on y pouvait prétendre, on le faisait demander au roi par le premier gentilhomme de la chambre en service. Il rendait la réponse, et dès le lendemain, si elle était favorable, on se présentait au roi lorsqu'il allait dîner, qui vous disait : « Monsieur, mettez-vous à table. » Cela fait, c'était pour toujours, et on avait après l'honneur d'y manger quand on voulait, avec discrétion. Les grades militaires, même d'ancien lieutenant général, ne suffisaient pas. On a vu que M. de Vauban, lieutenant général si distingué depuis tant d'années, y mangea pour la première fois à la fin du siège de Namur, et qu'il fut comblé de cette distinction; comme aussi les colonels de qualité distinguée y étaient admis sans difficulté. Le roi fit le même honneur à Namur à l'abbé de Grancey, qui s'exposait partout à confesser les blessés et à encourager les troupes. C'est l'unique abbé qui ait eu cet honneur. Tout le clergé en fut toujours exclu, excepté les cardinaux et les évêques pairs, ou les ecclésiastiques

ayant le rang de prince étranger. Le cardinal de Coislin, avant d'avoir la pourpre, étant évêque d'Orléans, premier aumônier et suivant le roi en toutes ses campagnes, ainsi que l'archevêque de Rheims qui suivait le roi comme maître de sa chapelle, y voyait manger le duc et le chevalier de Coislin ses frères, sans y avoir jamais prétendu. Nul officier des gardes du corps n'y a mangé non plus, quelque préférence que le roi eût pour ce corps, que le seul marquis d'Urfé par une distinction unique; je ne sais qui la lui valut en ces temps reculés de moi; et du régiment des gardes, jamais que le seul colonel, ainsi que les capitaines des gardes du corps.

A ces repas tout le monde était couvert; c'eût été un manque de respect dont on vous aurait averti sur-le-champ de n'avoir pas son chapeau sur sa tête. Monseigneur même l'avait, le roi seul était découvert. On se découvrait quand le roi vous parlait, ou pour parler à lui, et on se contentait de mettre la main au chapeau pour ceux qui venaient faire leur cour le repas commencé, et qui étaient de qualité à avoir pu se mettre à table. On se découvrait aussi pour parler à Monseigneur et à Monsieur, ou quand ils vous parlaient. S'il y avait des princes du sang, on mettait seulement la main au chapeau pour leur parler, ou s'ils vous parlaient. Voilà ce que j'ai vu au siège de Namur, et ce que j'ai su de toute la cour. Les places qui approchaient du roi se laissaient aussi aux titres, et après aux grades; si on en avait laissé qui ne s'en remplissent pas, on se rapprochait. Quoiqu'à l'armée, les maréchaux de France n'y avaient point de préférence sur les ducs, et ceux-ci, et les princes étrangers, ou qui en avaient rang, se plaçaient les uns avec les autres comme il se rencontraient, sans affectation. Mais duc, prince ou maréchal de

France, si le hasard faisait qu'ils n'eussent pas encore mangé avec le roi, il fallait s'adresser au premier gentilhomme de la chambre. On juge bien que cela ne faisait pas de difficulté. Il n'y avait là-dessus que les princes du sang exceptés. Le roi seul avait un fauteuil. Monseigneur même, et tout ce qui était à table, avaient des sièges à dos de maroquin noir, qui se pouvaient briser pour les voiturer, qu'on appelait des perroquets. Ailleurs qu'à l'armée, le roi n'a jamais mangé avec aucun homme, en quelque cas que ç'ait été, non pas même avec aucun prince du sang, qui n'y ont mangé qu'à des festins de leurs noces, quand le roi les a voulu faire, comme on en a vu le oui et le non en leur temps. Revenons maintenant à la cour.

A huit heures le premier valet de chambre en quartier, qui avait couché seul dans la chambre du roi, et qui s'était habillé, l'éveillait. Le premier médecin, le premier chirurgien, et sa nourrice, tant qu'elle a vécu, entraient en même temps. Elle allait le baiser, les autres le frottaient et souvent lui changeaient de chemise, parce qu'il était sujet à suer. Au quart on appelait le grand chambellan, en son absence le premier gentilhomme de la chambre d'année, avec eux les grandes entrées. L'un de ces deux ouvrait le rideau qui était refermé, et présentait l'eau bénite du bénitier du chevet du lit. Ces messieurs étaient là un moment, et c'en était un de parler au roi s'ils avaient quelque chose à lui dire ou à lui demander, et alors les autres s'éloignaient. Quand aucun d'eux n'avait à parler comme d'ordinaire, ils n'étaient là que quelques moments. Celui qui avait ouvert le rideau et présenté l'eau bénite présentait le livre de l'office du Saint-Esprit, puis tous deux passaient dans le cabinet du conseil. Cet office fort court dit, le roi appelait, ils rentraient. Le même lui donnait sa robe de

chambre, et cependant les secondes entrées, ou brevets d'affaires entraient; peu de moments après, la chambre; aussitôt ce qui était là de distingué, puis tout le monde, qui trouvait le roi se chaussant, car il se faisait presque tout lui-même avec adresse et grâce. On lui voyait faire la barbe de deux jours l'un, et il avait une petite perruque courte, sans jamais en aucun temps, même au lit, les jours de médecine, paraître autrement en public. Souvent il parlait de chasse, et quelquefois quelque mot à quelqu'un. Point de toilette à portée de lui, on lui tenait seulement un miroir.

Dès qu'il était habillé, il allait prier Dieu à la ruelle de son lit, où tout ce qu'il y avait de clergé se mettait à genoux, les cardinaux sans carreaux; tous les laïques demeuraient debout, et le capitaine des gardes venait au balustre pendant la prière, d'où le roi passait dans son cabinet.

Il y trouvait ou y était suivi de tout ce qui avait cette entrée, qui était fort étendue par les charges qui l'avaient toutes. Il y donnait l'ordre à chacun pour la journée; ainsi on savait, à un demi-quart d'heure près, tout ce que le roi devait faire. Tout ce monde sortait ensuite. Il ne demeurait que les bâtards, MM. de Montchevreuil et d'O, comme ayant été leurs gouverneurs, Mansart, et après lui d'Antin, qui tous entraient, non par la chambre mais par les derrières, et les valets intérieurs. C'était là leur bon temps aux uns et aux autres, et celui de raisonner sur les plans des jardins et des bâtiments, et cela durait plus ou moins, selon que le roi avait affaire.

Toute la cour attendait cependant dans la galerie, le capitaine des gardes seul dans la chambre, assis à la porte du cabinet, qu'on avertissait quand le roi voulait aller à la messe, et qui alors entrait dans le cabinet. A

Marly la cour attendait dans le salon ; à Trianon dans les pièces de devant, comme à Meudon. A Fontainebleau on demeurait dans la chambre et l'antichambre.

Cet entre-temps était celui des audiences, quand le roi en accordait, ou qu'il voulait parler à quelqu'un, et des audiences secrètes des ministres étrangers, en présence de Torcy. Elles n'étaient appelées secrètes que pour les distinguer de celles qui se donnaient sans cérémonie à la ruelle du lit, au sortir de la prière, qu'on appelait particulières, où celles de cérémonie se donnaient aussi aux ambassadeurs.

Le roi allait à la messe, où sa musique chantait toujours un motet. Il n'allait en bas qu'aux grandes fêtes, ou pour des cérémonies. Allant et revenant de la messe, chacun lui parlait, qui voulait, après l'avoir dit au capitaine des gardes, si ce n'était gens distingués, et il y allait et rentrait par la porte des cabinets dans la galerie. Pendant la messe, les ministres étaient avertis, et s'assemblaient dans la chambre du roi, où les gens distingués pouvaient aller leur parler, ou causer avec eux. Le roi s'amusa peu au retour de la messe, et demandait presque aussitôt le conseil. Alors la matinée était finie.

Le dimanche il y avait conseil d'état, et souvent les lundis. Les mardis, conseil de finances ; les mercredis, conseil d'état ; les samedis, conseil de finances. Il était rare qu'il y en eût deux par jour, et qu'il s'en tint les jeudis ni les vendredis. Une ou deux fois le mois, il y avait un lundi matin conseil de dépêches, mais les ordres que les secrétaires d'état prenaient tous les matins, entre le lever et la messe, abrégeaient et diminuaient fort ces sortes d'affaires. Tous les ministres étaient assis en rang entre eux, excepté au conseil de dépêches, où tous étaient debout, tout du long, excepté les fils de

France quand il y en avait, le chancelier et le duc de Beauvillier; rarement pour des affaires évoquées, et vues dans un bureau de conseiller d'état. Ces mêmes conseillers d'état venaient à un conseil donné exprès de finances ou de dépêches, mais où on ne parlait que de cette seule affaire. Alors tous étaient assis et les conseillers d'état y coupaient les secrétaires d'état et le contrôleur général, suivant leur ancienneté de conseiller d'état entre eux, et un maître des requêtes rapportait debout, lui et les conseillers d'état en robes. Le jeudi matin était presque toujours vide. C'était le temps des audiences que le roi voulait donner, et le plus souvent des audiences inconnues, par les derrières. C'était aussi le grand jour des bâtards, des bâtiments, des valets intérieurs, parce que le roi n'avait rien à faire. Le vendredi après la messe était le temps du confesseur, qui n'était borné par rien, et qui pouvait durer jusqu'au dîner. A Fontainebleau ces matins-là qu'il n'y avait point de conseil, le roi passait très-ordinairement de la messe chez madame de Maintenon; et de même à Trianon et à Marly, quand elle n'était pas allée dès le matin à Saint-Cyr. C'était le temps de leur tête-à-tête sans ministre, et sans interruption, et à Fontainebleau jusqu'au dîner. Souvent, les jours qu'il n'y avait pas de conseil, le dîner était avancé plus ou moins pour la chasse ou la promenade. L'heure ordinaire était une heure; si le conseil durait encore, le dîner attendait et on n'avertissait point le roi. Après le conseil de finances, Desmarets restait souvent seul à travailler avec le roi.

Le dîner était toujours au petit couvert, e'est-à-dire seul dans sa chambre, sur une table carrée vis-à-vis la fenêtre du milieu. Il était plus ou moins abondant, car il ordonnait le matin petit couvert, ou très-petit couvert. Mais ce dernier était toujours de beaucoup de plats,

et de trois services sans le fruit. La table entrée, les principaux courtisans entraient, puis tout ce qui était connu, et le premier gentilhomme de la chambre en année allait avertir le roi. Il le servait, si le grand chambellan n'y était pas.

Le marquis de Gesvres, depuis duc de Tresmes, prétendit que, le dîner commencé, M. de Bouillon arrivant ne lui pouvait ôter le service, et fut condamné. J'ai vu M. de Bouillon arriver derrière le roi au milieu du dîner, et M. de Beauvillier qui servait lui vouloir donner le service, qu'il refusa poliment et dit qu'il toussait trop et était trop enrhumé. Ainsi il demeura derrière le fauteuil, et M. de Beauvillier continua le service, mais à son refus public. Le marquis de Gesvres avait tort. Le premier gentilhomme de la chambre n'a que le commandement dans la chambre, etc., et nul service. C'est le grand chambellan qui l'a tout entier, et nul commandement. Ce n'est qu'en son absence que le premier gentilhomme de la chambre sert, mais si le premier gentilhomme de la chambre est absent, et qu'il n'y en ait aucun autre, ce n'est point le grand chambellan qui commande dans la chambre, c'est le premier valet de chambre.

J'ai vu, mais fort rarement, Monseigneur et messeigneurs ses fils au petit couvert, debout, sans que jamais le roi leur ait proposé un siège. J'y ai vu continuellement les princes du sang et les cardinaux tout du long. J'y ai vu assez souvent Monsieur, ou venant de Saint-Cloud voir le roi, ou sortant du conseil de dépêches, le seul où il entraient. Il donnait la serviette et demeurait debout. Un peu après, le roi, voyant qu'il ne s'en allait point, lui demandait s'il ne voulait point s'asseoir, il faisait la révérence, et le roi ordonnait qu'on lui apportât un siège. On mettait un tabouret derrière lui. Quelques moments après, le roi lui disait : « Mon frère,

asseyez-vous donc. » Il faisait la révérence et s'asseyait jusqu'à la fin du dîner, qu'il présentait la serviette. D'autres fois, quand il venait de Saint-Cloud, le roi en arrivant à table demandait un couvert pour Monsieur, ou bien lui demandait s'il ne voulait pas dîner. S'il le refusait, il s'en allait un moment après sans qu'il fût question du siège ; s'il l'acceptait, le roi demandait un couvert pour lui. La table était carrée ; il se mettait à un bout, le dos au cabinet. Alors le grand chambellan, s'il servait, ou le premier gentilhomme de la chambre, donnait à boire et des assiettes à Monsieur, et prenait de lui celles qu'il ôtait, tout comme il faisait au roi, mais Monsieur recevait tout ce service avec une politesse fort marquée. S'ils allaient à son lever, comme cela leur arrivait quelquefois, ils ôtaient le service au premier gentilhomme de sa chambre, et le faisaient, dont Monsieur se montrait fort satisfait. Quand il était au dîner du roi, il remplissait et il égayait fort la conversation. Là, quoique à table, il donnait la serviette au roi en s'y mettant, et en sortant, et en la rendant au grand chambellan ; il y lavait. Le roi, d'ordinaire, parlait peu à son dîner, quoique par-ci par-là quelques mots, à moins qu'il n'y eût de ces seigneurs familiers avec qui il causait un peu plus, ainsi qu'à son lever. .

De grand couvert à dîner, cela était extrêmement rare : quelques grandes fêtes, ou à Fontainebleau quelquefois, quand la reine d'Angleterre y était. Aucune dame ne venait au petit couvert. J'y ai seulement vu très-rarement la maréchale de la Mothe, qui avait conservé cela d'y avoir amené les enfants de France, dont elle avait été gouvernante. Dès qu'elle y paraissait, on lui apportait un siège, et elle s'asseyait, car elle était duchesse à brevet.

Au sortir de table, le roi rentrait tout de suite dans

son cabinet. C'était là un des moments de lui parler, pour des gens distingués. Il s'arrêtait à la porte un moment à écouter, puis il entra, et très-rarement l'y suivait-on, jamais sans le lui demander, et c'est ce qu'on n'osait guère. Alors il se mettait avec celui qui le suivait dans l'embrasure de la fenêtre la plus proche de la porte du cabinet, qui se fermait aussitôt, et que l'homme qui parlait au roi rouvrait lui-même pour sortir, en quittant le roi. C'était encore le temps des bâtards et des valets intérieurs, quelquefois des bâtiments, qui attendaient dans les cabinets de derrière, excepté le premier médecin qui était toujours au dîner, et qui suivait dans les cabinets. C'était aussi le temps où Monseigneur se trouvait quand il n'avait pas vu le roi le matin. Il entra et sortait par la porte de la galerie.

Le roi s'amusait à donner à manger à ses chiens couchants et avec eux plus ou moins, puis demandait sa garde-robe, et changeait devant le très-peu de gens distingués qu'il plaisait au premier gentilhomme de la chambre d'y laisser entrer, et tout de suite le roi sortait par derrière et par son petit degré dans la cour de marbre pour monter en carrosse ; depuis le bas de ce degré jusqu'à son carrosse, lui parlait qui voulait, et de même en revenant.

Le roi aimait extrêmement l'air, et quand il en était privé, sa santé en souffrait par des maux de tête et par des vapeurs que lui avait causées un grand usage de parfums autrefois, tellement qu'il y avait bien des années que, excepté l'odeur de la fleur d'orange, il n'en pouvait souffrir aucune, et qu'il fallait être fort en garde de n'en avoir point, pour peu qu'on eût à l'approcher.

Comme il était peu sensible au froid et au chaud, même à la pluie, il n'y avait que des temps extrêmes

qui l'empêchassent de sortir tous les jours. Ces sorties n'avaient que trois objets : courre le cerf, au moins une fois la semaine, et souvent plusieurs, à Marly et à Fontainebleau, avec ses meutes et quelques autres ; tirer dans ses parcs, et homme en France ne tirait si juste, si adroitement ni de si bonne grâce, et il y allait aussi uné ou deux fois la semaine, surtout les dimanches et les fêtes qu'il ne voulait point de grandes chasses, et qu'il n'avait point d'ouvriers ; les autres jours voir travailler et se promener dans ses jardins et ses bâtimens ; quelquefois des promenades avec des dames, et la collation pour elles, dans la forêt de Marly et dans celle de Fontainebleau, et, dans ce dernier lieu, des promenades avec toute la cour autour du canal, qui était un spectacle magnifique où quelques courtisans se trouvaient à cheval. Aucun ne le suivait en ses autres promenades que ceux qui étaient en charges principales qui approchaient le plus de sa personne, excepté lorsque, assez rarement, il se promenait dans ses jardins de Versailles, où lui seul était couvert, ou dans ceux de Trianon, lorsqu'il y couchait ou qu'il y était pour quelques jours, non quand il y allait de Versailles s'y promener et revenir après. A Marly de même ; mais s'il y demeurait, tout ce qui était du voyage avait toute liberté de l'y suivre dans les jardins, de l'y joindre, de l'y laisser, en un mot, comme ils voulaient.

Ce lieu avait encore un privilège qui n'était pour nul autre. C'est qu'en sortant du château, le roi disait tout haut : *Le chapeau, messieurs !* et aussitôt courtisans, officiers des gardes du corps, gens des bâtimens se couvraient tous, en avant, en arrière, à côté de lui. Il aurait trouvé mauvais si quelqu'un eût non-seulement manqué, mais différé à mettre son chapeau ; et cela durerait toute la promenade, c'est-à-dire quelquefois quatre

ou cinq heures en été, ou en d'autres saisons, quand il mangeait de bonne heure à Versailles pour s'aller promener à Marly, et n'y point coucher.

La chasse du cerf était plus étendue. Y allait à Fontainebleau qui voulait; ailleurs, il n'y avait que ceux qui en avaient obtenu la permission une fois pour toutes, et ceux qui en avait obtenu le justaucorps, qui était uniforme, bleu, avec des galons, un d'argent entre deux d'or, doublé de rouge. Il y en avait un assez grand nombre, mais jamais qu'une partie à la fois que le hasard rassemblait. Le roi aimait à y avoir une certaine quantité, mais le trop l'importunait et troublait la chasse. Il se plaisait qu'on l'aimât, mais il ne voulait pas qu'on y allât sans l'aimer; il trouvait cela ridicule, et ne savait aucun mauvais gré à ceux qui n'y allaient jamais.

Il en était de même du jeu, qu'il voulait gros et continuél dans le salon de Marly pour le lansquenet, et force tables d'autres jeux par tout le salon. Il s'amusait volontiers à Fontainebleau les jours de mauvais temps à voir jouer les grands joueurs à la paume où il avait excellé autrefois, et à Marly très-souvent, à voir jouer au mail, où il avait aussi été fort adroit.

Quelquefois les jours où il n'y avait point de conseil, qui n'étaient pas maigres, et où il était à Versailles, il allait dîner à Marly ou à Trianon avec madame la duchesse de Bourgogne, madame de Maintenon et des dames, et cela devint beaucoup plus ordinaire ces jours-là les trois dernières années de sa vie. Au sortir de table, en été, le ministre qui devait travailler avec lui arrivait, et quand le travail était fini, il passait jusqu'au soir à e promener avec les dames, à jouer avec elles, et assez souvent à leur faire tirer une loterie toute de billets noirs, sans y rien mettre; c'était ainsi une galanterie de présents qu'il leur faisait, au hasard, de choses à leur

usage , comme d'étoffes et d'argenterie, ou de bijoux ou beaux ou jolis , pour donner plus au hasard. Madame de Maintenon tirait comme les autres, et donnait presque toujours sur-le-champ ce qu'elle avait gagné. Le roi ne tirait point, et souvent il y avait plusieurs billets sous le même lot. Outre ces jours-là, il y avait assez souvent de ces loteries quand le roi dînait chez madame de Maintenon. Il s'avisa fort tard de ces dîners, qui furent longtemps rares, et qui, sur la fin, vinrent à une fois la semaine avec les dames familières, avec musique et jeu. A ces loteries, il n'y avait que les dames du palais et des dames familières, et plus de dames du palais depuis la mort de madame la Dauphine; mais il y en avait trois : mesdames de Lévi, Dangeau et d'O, qui étaient familières. L'été, le roi travaillait chez lui, au sortir de table, avec les ministres, et lorsque les jours s'accourcissaient, il y travaillait le soir chez madame de Maintenon.

A son retour de dehors, lui parlait qui voulait, depuis son carrosse jusqu'au bas de son petit degré. Il se rhabillait, comme il avait changé d'habit, et restait dans son cabinet. C'était le meilleur temps des bâtards, des valets intérieurs et des bâtiments. Ces intervalles-là, qui arrivaient trois fois par jour, étaient leurs temps, celui des rapporteurs de vive voix ou par écrit, celui où le roi écrivait, s'il avait à écrire lui-même. Au retour de ses promenades, il était une heure et plus dans ses cabinets, puis passait chez madame de Maintenon, et en chemin lui parlait encore qui voulait.

A dix heures il était servi. Le maître d'hôtel en quartier, ayant son bâton, allait avertir le capitaine des gardes en quartier dans l'antichambre de madame de Maintenon, où, averti lui-même par un garde de l'heure, il venait d'arriver. Il n'y avait que les capitaines des

gardes qui entrassent dans cette antichambre, qui était fort petite, entre la chambre où étaient le roi et madame de Maintenon, et une autre très-petite antichambre pour les officiers, et le dessus public du degré où le gros était. Le capitaine des gardes se montrait à l'entrée de la chambre, disant au roi qu'il était servi, et revenait dans l'instant dans l'antichambre. Un quart d'heure après, le roi venait souper, toujours au grand couvert; et depuis l'antichambre de madame de Maintenon jusqu'à sa table, lui parlait encore qui voulait.

A son souper, toujours au grand couvert, avec la maison royale, c'est-à-dire uniquement les fils et filles de France, et les petits-fils et petites-filles de France, étaient toujours grand nombre de courtisans, et de dames tant assises que debout, et la surveillance des voyages de Marly toutes celles qui voulaient y aller. Cela s'appelait se présenter pour Marly. Les hommes demandaient le même jour le matin, en disant au roi seulement : « Sire, Marly ! » Les dernières années le roi s'en importuna. Un garçon bleu écrivait dans la galerie les noms de ceux qui demandaient, et qui y allaient se faire inscrire. Pour les dames, elles continuèrent toujours à se présenter.

Après souper, le roi se tenait quelques moments debout, le dos au balustre du pied de son lit, environné de toute la cour, puis avec des révérences aux dames passait dans son cabinet où, en arrivant, il donnait l'ordre. Il y passait un peu moins d'une heure avec ses enfants légitimes et bâtards, ses petits-enfants légitimes et bâtards, et leurs maris ou leurs femmes, tous dans un cabinet; le roi dans un fauteuil, Monsieur dans un autre, qui dans le particulier vivait avec le roi en frère, Monseigneur debout ainsi que tous les autres princes, et les princesses sur des tabourets. Madame

y fut admise après la mort de madame la Dauphine. Ceux qui entraient par les derrières, et qu'on a nommés, s'y trouvaient avec les valets intérieurs et Chamarrande, qui avait été premier valet de chambre en survivance de son père, qui était devenu depuis premier maître d'hôtel de madame la dauphine de Bavière, et lieutenant général distingué, fort à la mode dans le monde, et avec fort peu d'esprit un fort galant homme et bien reçu partout.

Les dames d'honneur des princesses, et les dames du palais de jour, attendaient dans le cabinet du conseil qui précédait celui où était le roi, à Versailles et ailleurs. A Fontainebleau, où il n'y avait qu'un grand cabinet, les dames des princesses, qui étaient assises, achevaient le cercle avec les princesses, au même niveau et sur le même tabouret; les autres dames étaient derrière, en liberté de demeurer debout, ou de s'asseoir par terre sans carreau, comme plusieurs faisaient. La conversation n'était guère que de chasse ou de quelque autre chose aussi indifférente.

Le roi, voulant se retirer, allait donner à manger à ses chiens, puis donnait le bonsoir, passait dans sa chambre à la ruelle de son lit, où il faisait sa prière comme le matin, puis se déshabillait. Il donnait le bonsoir d'une inclination de tête; et tandis qu'on sortait, il se tenait debout au coin de la cheminée, où il donnait l'ordre au colonel des gardes seul; puis commençait le petit coucher, où restaient les grandes et secondes entrées ou brevets d'affaires. Cela était court. Ils ne sortaient que lorsqu'il se mettait au lit. Ce moment en était un de lui parler pour ces privilégiés. Alors tous sortaient quand ils en voyaient un attaquer le roi, qui demeurait seul avec lui.

Lorsque le roi mourut, il y avait dix ou douze ans

que ce qui n'avait point ces entrées ne demeurait plus au coucher, depuis une longue attaque de goutte que le roi avait eue, en sorte qu'il n'y avait plus de grand coucher, et que la cour était finie au sortir du souper. Alors le colonel des gardes prenait l'ordre, avec tous les autres ; les aumôniers de quartier, et le grand et le premier aumônier sortaient après la prière.

Les jours de médecine, qui revenaient tous les mois au plus loin, il la prenait dans son lit, puis entendait la messe où il n'y avait que les aumôniers et les entrées. Monseigneur et la maison royale venaient le voir un moment ; puis M. du Maine, M. le comte de Toulouse, lequel y demeurait peu, et madame de Maintenon venaient l'entretenir. Il n'y avait qu'eux et les valets intérieurs dans le cabinet, la porte ouverte. Madame de Maintenon s'asseyait dans le fauteuil au chevet du lit. Monsieur s'y mettait quelquefois, mais avant que madame de Maintenon fût venue, et d'ordinaire, après qu'elle était sortie ; Monseigneur toujours debout, et les autres de la maison royale un moment. M. du Maine, qui y passait toute la matinée, et qui était fort boiteux, se mettait auprès du lit sur un tabouret, quand il n'y avait personne que madame de Maintenon et son frère. C'était où il tenait le dé à les amuser tous deux, et où souvent il en faisait de bonnes. Le roi dînait dans son lit, sur les trois heures où tout le monde entrait, puis se levait, et il n'y demeurait que les entrées. Il passait après dans son cabinet où il tenait conseil, et après il allait à l'ordinaire chez madame de Maintenon, et soupaît à dix heures au grand couvert.

Le roi n'a de sa vie manqué la messe qu'une fois à l'armée, un jour de grande marche, ni aucun jour maigre, à moins de vraie et très-rare incommodité. Quelques jours avant le carême, il tenait un discours public à son

lever, par lequel il témoignait qu'il trouverait fort mauvais qu'on donnât à manger gras à personne, sous quelque prétexte que ce fût, et ordonnait au grand prévôt d'y tenir la main, et de lui en rendre compte. Il ne voulait pas non plus que ceux qui mangeaient gras mangeassent ensemble, ni autre chose que bouilli et rôti fort court, et personne n'osait outrepasser ses défenses, car on s'en serait bientôt senti. Elles s'étendaient à Paris, où le lieutenant de police y veillait et lui en rendait compte. Il y avait douze ou quinze ans qu'il ne faisait plus de carême. D'abord quatre jours maigre, puis trois, et les quatre derniers de la semaine sainte. Alors son très-petit couvert était fort retranché les jours qu'il faisait gras; et le soir au grand couvert tout était collation, et le dimanche tout était en poisson; cinq ou six plats gras tout au plus, tant pour lui que pour ceux qui à sa table mangeaient gras. Le vendredi saint grand couvert matin et soir, en légumes, sans aucun poisson, ni à pas une de ses tables.

Il manquait peu de sermons l'avent et le carême, et aucune des dévotions de la semaine sainte, des grandes fêtes, ni les deux processions du Saint-Sacrement, ni celles des jours de l'ordre du Saint-Esprit, ni celle de l'Assomption. Il était très-respectueusement à l'église. A sa messe tout le monde était obligé de se mettre à genoux au *sanctus*, et d'y demeurer jusqu'après la communion du prêtre; et s'il entendait le moindre bruit, ou voyait causer pendant la messe, il le trouvait fort mauvais. Il manquait rarement le salut les dimanches, s'y trouvait souvent les jeudis, et toujours pendant toute l'octave du Saint-Sacrement. Il communiait toujours en collier de l'ordre, rabat et manteau, cinq fois l'année, le samedi saint à la paroisse, les autres jours à la chapelle, qui étaient la veille de la Pentecôte, le jour de

l'Assomption, et la grand'messe après, la veille de la Toussaint et la veille de Noël, et une messe basse après celle où il avait communié, et ces jours-là point de musique à ses messes, et à chaque fois il touchait les malades. Il allait à vêpres les jours de communion, et après vêpres il travaillait dans son cabinet, avec son confesseur, à la distribution des bénéfices qui vauaient. Il n'y avait rien de plus rare que de lui voir donner aucun bénéfice en d'autres temps. Il allait le lendemain à la grand'messe et à vêpres, à matines et à trois messes de minuit en musique, et c'était un spectacle admirable que la chapelle; le lendemain à la grand'messe, à vêpres, au salut. Le jeudi saint, il servait les pauvres à dîner, et après la collation, il ne faisait qu'entrer dans son cabinet, passait à la tribune adorer le Saint-Sacrement, et se venait coucher tout de suite. À la messe, il disait son chapelet (il n'en savait pas davantage), et toujours à genoux, excepté à l'Évangile. Aux grand'messes, il ne s'asseyait dans son fauteuil qu'aux temps où on a coutume de s'asseoir. Aux jubilés, il faisait presque toujours ses stations à pied; et tous les jours de jeûne, et ceux du carême où il mangeait maigre, il faisait seulement collation.

Il était toujours vêtu de couleur plus ou moins brune avec une légère broderie, jamais sur les tailles, quelquefois rien qu'un bouton d'or, quelquefois du velour noir. Toujours une veste de drap ou de satin rouge, ou bleue ou verte, fort brodée. Jamais de bague, et jamais de pierreries qu'à ses boucles de souliers, de jarretières, et de chapeau toujours bordé de point d'Espagne avec un plumet blanc. Toujours le cordon bleu dessous, excepté des noces ou autres fêtes pareilles qu'il le portait par-dessus, fort long, avec pour huit ou dix millions de pierreries. Il était le seul de la maison royale et des

princes du sang qui portât l'ordre dessous, en quoi fort peu de chevaliers de l'ordre l'imitaient, et aujourd'hui presque aucun ne le porte dessus : les bons par honte de leurs confrères, et ceux-là embarrassés de le porter.

Jusqu'à la promotion de 1661 inclusivement, les chevaliers de l'ordre en portaient tous le grand habit à toutes les trois cérémonies de l'ordre, y allaient à l'offrande, et y communiaient tous. Le roi retrancha lors le grand habit, l'offrande et la communion. Henri III l'avait prescrite à cause des huguenots et de la ligue. La vérité est qu'une communion générale, publique, en pompe, prescrite à jour nommé trois fois l'an à des courtisans, devient une terrible et bien dangereuse pratique, qu'il a été très-bon d'ôter ; mais pour l'offrande, qui était majestueuse où il n'y a plus que le roi qui y aille, et pour le grand habit de l'ordre réduit aux jours de réception, et le plus souvent encore seulement pour ceux qui sont reçus, cela ôte toute la beauté de la cérémonie. A l'égard du repas en réfectoire avec le roi, on a dit ailleurs ce qui l'a fait supprimer.

Il ne se passait guère quinze jours que le roi n'allât à Saint-Germain, même après la mort du roi Jacques II. La cour de Saint-Germain venait aussi à Versailles, mais plus souvent à Marly, et souvent y souper, et nulle fête de cérémonie ou de divertissement qu'elle n'y fût invitée, qu'elle n'y vint et dont elle ne reçût tous les honneurs. Ils étaient réciproquement convenus de se recevoir et de se conduire dans le milieu de leur appartement. A Marly, le roi les recevait et les conduisait à la porte du petit salon du côté de la perspective, et les y voyait descendre et monter dans leur chaise à porteurs ; à Fontainebleau, tous les voyages, au haut de l'escalier à fer à cheval, depuis que le roi leur eut accordé de ne les aller plus recevoir et conduire au bout de la forêt. Rien

n'était pareil aux soins , aux égards , à la politesse du roi pour eux , ni à l'air de majesté et de galanterie avec lequel cela se passait à chaque fois. On en a parlé ailleurs plus au long. A Marly, ils demeuraient en arrivant un quart d'heure dans le salon , debout , au milieu de toute la cour , puis passaient chez le roi ou chez madame de Maintenon. Le roi n'entrait jamais dans le salon que pour le traverser , pour des bals , ou pour y voir jouer un moment le jeune roi d'Angleterre , ou l'électeur de Bavière. Les jours de naissance , ou de la fête du roi et de sa famille , si observés dans les cours de l'Europe , ont toujours été inconnus dans celle du roi ; en sorte que jamais il n'y en a été fait mention en rien , ni différence aucune de tous les autres jours de l'année.

Louis XIV fut regretté que de ses valets intérieurs , de peu d'autres gens , et des chefs de l'affaire de la Constitution. Son successeur n'en était pas en âge. Madame n'avait plus pour lui que de la crainte et de la bienséance. Madame la duchesse de Berry ne l'aimait pas , et comptait aller régner. M. le duc d'Orléans n'était pas payé pour le pleurer , et ceux qui l'étaient n'en firent pas leur charge. Madame de Maintenon était excédée du roi depuis la perte de la Dauphine ; elle ne savait qu'en faire ni à quoi l'amuser ; sa contrainte en était triplée , parce qu'il était beaucoup plus chez elle , ou en parties avec elle. Sa santé , ses affaires , les manéges qui avaient fait tout faire , ou pour parler plus exactement , qui avaient tout arraché pour le duc du Maine , avaient fait essayer continuellement d'étranges humeurs , et souvent des sorties à madame de Maintenon. Elle était venue à bout de ce qu'elle avait voulu ; ainsi , quoi qu'elle perdit en perdant le roi , elle se sentit délivrée , et ne fut capable que de ce sentiment. L'ennui et le vide dans la suite rappellerent les regrets ; mais comme elle n'influa plus sur

rien de sa retraite, il n'est pas temps de parler d'elle, ni des occupations qu'elle s'y fit.

On a vu jusqu'à quelle joie, à quelle barbare indépendance le prochain point de vue de la toute-puissance jeta le duc du Maine. La tranquillité glacée de son frère ne s'en haussa ni baissa. Madame la Duchesse, affranchie de tous les siens, n'avait plus besoin de l'appui du roi, elle n'en sentait que la crainte et la contrainte, elle ne pouvait souffrir madame de Maintenon, elle ne pouvait douter de la partialité du roi pour le duc du Maine dans leur procès de la succession de M. le Prince, on lui reprochait depuis toute sa vie qu'elle n'avait point de cœur, mais seulement un gésier; elle se trouva donc fort à son aise et en liberté, et n'en fit pas grandes façons.

Madame la duchesse d'Orléans me surprit. Je m'étais attendu à de la douleur; je n'aperçus que quelques larmes qui, sur tous sujets, lui coulaient très-aisément des yeux, et qui furent bientôt taries. Son lit, qu'elle aimait fort, suppléa à tout pendant quelques jours, avec la façon de l'obscurité qu'elle ne haïssait pas. Mais bientôt les rideaux des fenêtres se rouvrirent, et il n'y parut plus qu'en rappelant de fois à autre quelque bien-séance.

Pour les princes du sang, c'étaient des enfants.

La duchesse de Ventadour et le maréchal de Villeroy donnèrent un peu la comédie; pas un autre n'en prit la même peine. Mais quelques vieux et plats courtisans comme Dangeau, Cavoie, et un très-petit nombre d'autres, qui se voyaient hors de toute mesure, quoique tombés d'une fort commune situation, regrettèrent de n'avoir plus à se cuider parmi les sots, les ignorants, les étrangers, dans les raisonnements et l'amusement journalier d'une cour qui s'éteignait avec le roi.

Tout ce qui la composait était de deux sortes : les

uns, en espérance de figurer, de se mêler, de s'introduire, étaient ravis de voir finir un règne sous lequel il n'y avait rien pour eux à attendre; les autres, fatigués d'un joug pesant, toujours accablant, et des ministres bien plus que du roi, étaient charmés de se trouver au large; tous, en général, d'être délivrés d'une gêne continuelle, et amoureaux des nouveautés.

Paris, las d'une dépendance qu'il avait tout assujéti, respira dans l'espoir de quelque liberté, et dans la joie de voir finir l'autorité de tant de gens qui en abusaient. Les provinces, au désespoir de leur ruine et de leur anéantissement, respirèrent et tressaillirent de joie; et les parlements et toute espèce de judicature, anéantie par les édits et par les évocations, se flattèrent, les premiers de figurer, les autres de se trouver affranchis. Le peuple ruiné, accablé, désespéré, rendit grâces à Dieu, avec un éclat scandaleux, d'une délivrance dont ses plus ardents désirs ne doutaient plus.

Les étrangers ravis, après un si long cours d'années, d'être enfin défaits d'un monarque qui leur avait si longuement imposé la loi, et qui leur avait échappé par une espèce de miracle au moment qu'ils comptaient le plus de l'avoir enfin subjugué, se continrent avec plus de bienséance que les Français. Les merveilles des trois premiers quarts de ce règne de plus de soixante-dix ans, et la personnelle magnanimité de ce roi jusqu'alors si heureux, et si abandonné après de la fortune pendant le dernier quart de son règne, les avait justement éblouis. Ils se firent un honneur de lui rendre après sa mort ce qu'ils lui avaient constamment refusé pendant sa vie. Nulle cour étrangère n'exulta, toutes se piquèrent de louer et d'honorer sa mémoire.

L'empereur en prit le deuil comme d'un père; et quoiqu'il y eût quatre ou cinq mois depuis la mort du roi

jusqu'au carnaval, toute espèce de divertissement fut défendu à Vienne, et observé exactement. Le monstrueux fut que, sur la fin du carnaval, il y eut un bal unique, avec une espèce de fête, que le comte du Luc, ambassadeur de France, n'eut pas honte de donner aux dames qui le séduisirent par l'ennui d'un carnaval si triste. Cette complaisance ne le fit pas estimer à Vienne, ni ailleurs. En France on se contenta de l'ignorer. Pour nos ministres et les intendants des provinces, les financiers, et ce qu'on peut appeler la canaille, ceux-là sentirent toute l'étendue de leur perte. Nous allons voir si le royaume eut tort ou raison des sentiments qu'il montra, et s'il trouva bientôt après qu'il eût gagné ou perdu.

CHAPITRE CDXVIII.

M. le duc d'Orléans surpris par la mort du roi. — La pompe funèbre réduite au plus simple. — Point d'états généraux. — Liberté accordée aux pairs sur les usurpations du parlement, puis commuée en protestations et promesses de décision.

La mort du roi surprit la paresse de M. le duc d'Orléans, comme si elle n'avait pu être prévue; il en était demeuré où on a vu que je l'ai laissé. Il n'avait fait aucun progrès dans aucune des résolutions qu'il fallait avoir prises, tant sur les affaires que sur les divers choix; et il fut noyé d'ordres à donner, et de choses à régler, toutes plus petites ou plus médiocres les unes que les autres, mais toutes si provisoires et si instantes qu'il lui arriva ce que je lui avais prédit pour ces premiers jours, qu'il n'aurait pas le temps de penser à rien d'important.

Deux jours auparavant madame Sforze m'avait envoyé prier de passer chez elle un matin. Elle était inquiète, et madame la duchesse d'Orléans encore plus, des résolutions de M. le duc d'Orléans et de ses choix. Ni l'une ni l'autre ne pouvaient croire qu'il fût demeuré dans l'inaction intérieure. J'assurai madame Sforze qu'elle n'en serait que trop tôt convaincue, et elle et madame la duchesse d'Orléans le furent en effet pleinement quatre jours après.

J'appris la mort du roi à mon réveil. J'allai aussitôt faire ma révérence au nouveau monarque. Le premier flot y avait déjà passé ; je m'y trouvai presque seul. Je fus de là chez M. le duc d'Orléans que je trouvai enfermé, et tout son appartement plein à n'y pas pouvoir faire tomber une épingle par terre. Je le pris à part dans son cabinet pour faire un dernier effort sur la convocation des états généraux, qui fut entièrement inutile, et pour le faire souvenir de la parole qu'il m'avait donnée, et à dix ou douze pairs avec moi, de trouver bon que nous demeussions couverts lorsque nos voix seraient demandées, et pour les autres indécences des séances du parlement, dont il convint avec moi. Je le fis souvenir aussi de ce que je lui avais proposé sur ce qui regardait la totalité de la pompe funèbre, et qu'il avait agréé : c'était d'épargner la dépense, la longueur et les disputes que ferait naître une si longue cérémonie, et d'en user, quoique le roi n'eût rien ordonné là-dessus, comme il avait été pratiqué pour Louis XIII, qui avait tout défendu et réduit au plus simple. M. le duc d'Orléans s'y conforma en effet, et il ne se trouva personne qui se souciât assez du feu roi pour relever un retranchement si entier, et qu'il n'avait point ordonné.

Je montai de là chez le duc de la Trémoille, où nous devons nous assembler aussitôt après la mort du roi, et où presque tous les ducs qui étaient à Versailles étaient déjà en très-grand nombre. M. de la Trémoille était l'ancien de tous ceux qui avaient un appartement au château. M. de Rheims, le premier des dix ou douze ensemble qui avaient vu M. le duc d'Orléans sur le bonnet, rendit compte de la liberté qu'il nous avait accordée, et moi après, du renouvellement que j'en venais de prendre tout à l'instant. L'union et les résolutions furent bien confirmées ; et la totale séparation du pre-

mier président sur le pied sans mesure où nous étions avec lui, après quoi on se sépara.

Je revis bientôt après M. le duc d'Orléans qui se trouva un peu moins accablé pendant l'heure du dîner, de tout le monde. Il m'avoua qu'il n'avait fait aucune liste, ni aucun choix par-delà ceux dont j'ai parlé, ni pris son parti sur rien. Ce n'était pas le temps de gronder ni de reproches. Je me contentai de hausser les épaules, et de l'exhorter d'être au moins en garde contre les sollicitations et les ministres. Je m'assurai encore de la totale expulsion de Pontchartrain et de Desmarets, sitôt que les conseils seraient formés et déclarés, et que le nouveau gouvernement commencerait. Puis je le mis sur le testament et le codicile, et je lui demandai comment il prétendait se conduire là-dessus au parlement, où nous allions le lendemain, et où la lecture de ces deux pièces serait faite.

C'était l'homme du monde le plus ferme dans son cabinet tête à tête, et qui l'était le moins ailleurs. Il me promit merveilles ; je lui en remontrai l'importance et tout ce dont il y allait pour lui. Je fus près de deux heures avec lui. Je passai un moment chez madame la duchesse d'Orléans, qui était entre ses rideaux avec force femmes en silence, et m'en vins dîner avec gens qui m'attendaient chez moi, pour m'en aller après à Paris. Il était fort tard, nous eûmes à raisonner après le dîner, et j'allais partir, lorsque M. le duc d'Orléans m'envoya chercher, et quelques ducs qui se trouvèrent chez moi, qu'on n'eut pas la peine d'aller trouver ailleurs. Nous fûmes donc chez lui. Il était dans son entresol avec le duc de Sully, M. de Metz, et quelques autres ducs qu'il avait mandés, car il avait envoyé chercher tous ceux qu'on ne trouverait pas partis. Il était huit heures du soir.

Là M. le duc d'Orléans nous fit un discours bien doré pour nous persuader de n'innover rien le lendemain comme il nous avait permis de le faire, en représentant le trouble que cela pourrait apporter dans les plus grandes affaires de l'état qui devaient y être réglées, telles que la régence et l'administration du royaume, et l'indécence qui retomberait sur nous de les arrêter, ou au moins les retarder, pour nos intérêts particuliers.

Plusieurs de ceux qui étaient là se trouvèrent bien étonnés d'un changement si subit depuis la fin de la matinée. D'Antin, M. de Metz, et quelques autres insistèrent sur la situation où nous jetait l'étrange tour qu'on avait su donner à une affaire qu'on nous avait fait entreprendre malgré nous ; tout cela fut rappelé en peu de mots. M. de Sully, Charost, moi et quelques autres, M. de Rheims surtout à qui la permission avait été donnée, et qui l'avions portée à tous de sa part, moi tout récemment, et en la réitérant le matin de ce même jour à la nombreuse assemblée chez le duc de la Trémoille, demandâmes quel effet il pouvait attendre d'une telle variation, et de la considération que la première dignité du royaume si blessée, et les personnes qui en étaient revêtues croyaient au moins, pour la plupart, mériter de lui. Son embarras fut extrême, mais sans s'ébranler. Nous nous regardâmes tous, et nous nous dîmes les uns aux autres que ce qui nous était demandé était impossible après ce qui s'était passé.

M. le duc d'Orléans parut fort peiné, avoua plusieurs fois que ce bonnet était une usurpation insoutenable, que les autres dont nous nous plaignions ne l'étaient pas moins, mais qu'il fallait y pourvoir en temps et lieu, et ne pas troubler une séance si importante par une querelle particulière ; que plus elle était juste, plus il nous serait obligé de la suspendre, plus nous mériterions

de l'état, plus nous serions approuvés du public de préférer les affaires générales aux nôtres. « Mais, lui dis-je, monsieur, quand les publiques seront réglées, vous vous moquerez de nous et des nôtres; et si nous ne prenons une conjoncture telle que celle-ci, vous nous remettrez sans fin, et nous vous aurons sacrifié nos intérêts en vain. » M. le duc d'Orléans nous protesta merveilles, et nous engagea sa parole positive, formelle, solennelle, de juger en notre faveur toutes nos disputes sur les usurpations du parlement : bonnet, conseiller sur le banc, etc. aussitôt que les affaires publiques seraient débouchées. Je le suppliai de prendre garde à l'engagement, de ne promettre que ce qu'il voudrait tenir, et de ne se pas mettre à portée des plaintes et des sommations qu'il pouvait s'assurer que nous ne lui épargnerions pas, si nous nous apercevions qu'il cherchât à éluder sa parole. Il nous la donna bien authentiquement de nouveau, et nous demanda la nôtre de ne rien innover de nouveau le lendemain au parlement.

Ces messieurs étaient également faibles et mécontents. Ils grommelaient sans oser s'expliquer. Ils sentaient l'importance de manquer la conjoncture; mais accoutumés à la servitude, pas un n'osait hocher le mors au prince qui représentait le feu roi, dont l'ombre leur faisait encore frayeur. Ce murmure sourd dura quelque temps.

Comme je désespérai qu'il en sortît rien de résolu, je repris la parole. Je dis à M. le duc d'Orléans que ce serait un grand embarras que d'arrêter le lendemain tous les pairs qui s'étaient trouvés ce matin chez le duc de la Trémoille, et ceux qu'ils auraient avertis en arrivant à Paris; que de plus, je ne voyais pas comment les persuader de la parole qu'il nous donnait de juger en notre faveur le bonnet et les autres usurpations dont nous

avons tant à nous plaindre, à moins qu'il ne trouvât bon que, en entrant en séance le lendemain, un de nous déclarât, avant toute affaire, la résolution que nous avions prise, en même temps que, par respect pour ce qu'il nous venait de nous marquer qu'il désirait de nous, et pour ne pas retarder les affaires publiques pour notre intérêt particulier, nous consentions à laisser les choses comme elles étaient jusqu'à ce que les affaires publiques fussent réglées; que cependant nous protestions contre les usurpations, nommément : du bonnet, du conseiller sur les bouts des bancs, etc.; que néanmoins nous ne les aurions pas souffertes davantage sans la parole positive, expresse, nette, authentique qu'il nous avait donnée de juger, et de nous faire pleine justice de toutes ces usurpations, aussitôt après que les affaires publiques seraient réglées; et en même temps que celui qui ferait la protestation se tournât vers lui, et l'interpellât d'affirmer la vérité de ce qui était avancé, et de la confirmer en donnant de nouveau en pleine séance la même parole.

M. le duc d'Orléans commença lors à respirer, et ne fit aucune difficulté sur la protestation, ni sur la réitération de sa parole. Il ajouta qu'il me chargeait de faire la protestation, et toutes les plus fortes assurances d'un jugement prompt, net et favorable, dès que les affaires publiques se trouveraient réglées, et que la régence aurait pris une forme stable et permanente pour le gouvernement de l'état.

M. de Rheims et quelques autres avaient bien envie d'attaquer les bâtarde dès cette première séance; je les avais arrêtés avec peine par la considération de trop d'entreprises à la fois, et la nécessité de nous tirer d'abord de celles du parlement contre nous; mais dès qu'ils virent la remise que M. le duc d'Orléans en exigeait, ils voulurent revenir aux bâtarde. M. le duc d'Orléans re-

montra qu'avant toutes choses, il était nécessaire d'empêcher qu'ils n'usurpassent une autorité sous laquelle tout succomberait, et avec laquelle, si elle passait telle qu'il était plus que vraisemblable que le testament du roi et son codicille la leur donnait, il n'y avait personne, à commencer par lui, qui pût leur résister en rien, bien moins leur contester ce dont ils se trouvaient déjà en possession, sur laquelle il fallait attendre d'autres temps et d'autres conjonctures. Ce raisonnement était vrai ; je l'appuyai d'autant plus que la vérité, qui m'en avait frappé, m'avait rendu facile à m'engager, comme on l'a vu, à madame la duchesse d'Orléans qu'il ne se ferait rien contre les bâtards en ces premières séances. Tout ce qui était présent s'y rendit ; mais en prit occasion d'insister sur les usurpations du parlement.

M. le duc d'Orléans ne laissa rien à désirer là-dessus par les engagements qu'il prit de nouveau, en conséquence de ce qui venait d'être dit, et me chargea de nouveau de faire la protestation. Je m'en défendis sur ce qu'elle serait plus dignement faite par M. de Rheims, qui par acclamation avec les autres me la remit. Je résistai, et, après avoir demandé un moment de silence, je dis que j'avais trois raisons de m'en excuser : la première, parce qu'il convenait qu'elle se fit par le plus ancien, qui était M. de Rheims, dès qu'il était présent ; la seconde, parce que, si on convenait qu'elle se fit par un autre, cela ne pouvait regarder que M. d'Antin, ou un de ceux par qui l'affaire du bonnet avait principalement passé ; la troisième, parce que la connaissance que j'avais de moi-même me faisait craindre de la faire trop fortement, surtout dans l'interpellation à M. le duc d'Orléans.

On se moqua de moi sur tous les trois. M. de Rheims déclara qu'il ne la ferait point ; qu'il fallait me la laisser,

parce que je m'en acquitterais mieux que personne, comme on dit toujours quand on veut se décharger. D'Antin prétendit que d'être entré dans le détail de l'affaire du bonnet n'avait aucun trait à rendre plus propre à faire la protestation ; M. le duc d'Orléans déclara qu'il agissait de si bonne foi, qu'il trouverait bonne toute manière d'interpellation qui lui pourrait être faite. Le bruit confus recommença ; plusieurs me dirent à l'oreille que la protestation et l'interpellation auraient tout un autre poids dans ma bouche par la situation où personne n'ignorait que j'étais avec M. le duc d'Orléans ; en un mot, personne ne voulut s'en charger. M. le duc d'Orléans se mit de plus belle à me presser de la faire ; il n'y eut pas moyen de m'en délivrer.

Tout réglé et convenu de la sorte, à notre grand regret à tous, il fallut voir comment avertir les absents dans un terme aussi court d'un changement si considérable, et dont il fallait qu'ils fussent instruits avant d'entrer le lendemain matin au parlement. Nous convînmes que chacun de nous enverrait chez les plus à portée de chez soi, les prier le soir même de se rendre chez l'archevêque de Rheims, le lendemain à cinq heures du matin, en habit de parlement, pour chose très-importante et très-pressée. Il était dix heures du soir lorsque nous arrivâmes à Paris, et aussitôt chacun de nous fit à l'égard des autres ce qui était convenu.

Presque tous se trouvèrent entre cinq et six heures du matin chez l'archevêque de Rheims, au bout du Pont-Royal, derrière l'hôtel de Mailly. Il rendit compte de ce qui s'était passé la veille au soir chez M. le duc d'Orléans. Le murmure fut grand, mais il n'y eut pas de remède, il fallut bien s'y conformer.

J'essayai encore de me décharger de la protestation sur quelque autre. Ce fut très-inutilement ; l'acclama-

tion fut unanime. On m'opposa ce qui était convenu la veille, qu'il ne s'y pouvait rien changer sans l'aveu de M. le duc d'Orléans, qui avait voulu le premier, et toujours persisté depuis à m'en charger; qu'il n'y avait ni temps de l'aller trouver ni raison pour le faire changer là-dessus; et on finit par m'exhorter à m'en acquitter avec courage, et à ne pas ménager dans l'interpellation M. le duc d'Orléans, qui nous ménageait lui-même si peu, et sitôt par une si subite variation, qui se pouvait nommer un manquement de parole.

Ces derniers propos me firent sentir la nécessité de tâcher de ramener les esprits. Je représentai la situation embarrassante de M. le duc d'Orléans entre le parlement dépositaire du testament et du codicille du roi, et les bâtards pour la grandeur et l'autorité desquels il n'y avait personne qui doutât qu'ils ne fussent faits; qu'il y allait du tout, pour lui, pour l'état, pour nous-mêmes que les bâtards ne remportassent pas ce que le roi leur avait très-semblablement attribué; que la permission que M. le duc d'Orléans nous avait donnée et réitérée était un effet de son équité, de sa bonne volonté pour nous, de sa persuasion de nos raisons; que ce qui s'était passé le soir était un effet de ses réflexions; que nous ne pouvions le blâmer de ne vouloir pas hasarder pour nous de réunir contre lui le parlement avec les bâtards, dans le moment critique de décider du pouvoir du régent, ou de hasarder un éclat et une suspension d'affaires si majeures et si instantes, où il n'aurait qu'à perdre et nous encore plus, à qui le public, disposé comme il était à notre égard, se prendrait de tout pour avoir voulu mêler nos querelles particulières avec le règlement du gouvernement; qu'il était des temps et des conjonctures où il était force de se prêter; et que rien ne pouvait nous être plus dommageable que de souffrir la

moindre autorité dans l'état à des bâtards que nous ne pouvions ignorer être les plus intéressés ennemis de notre dignité, et les plus grands de la plupart de nos personnes ; qu'enfin M. le duc d'Orléans, établi une fois dans toute l'autorité qui appartenait à sa naissance et à sa régence, ne pourrait ne nous pas savoir gré d'une déférence qui lui devenait si nécessaire pour y parvenir, ni cesser de penser comme il avait toujours fait sur les usurpations du parlement à notre égard, ni nous manquer de parole si solennement donnée, comme il allait faire en plein parlement, de nous juger et de nous rendre justice, dès qu'il aurait donné ordre aux affaires publiques.

Ce petit discours me parut avoir fort ramené les esprits. Il était plus de sept heures du matin, et nous nous en allâmes tous ensemble tout droit au parlement avec tous nos carrosses et notre cortège à notre suite.

tout de suite, et je lui parlai de ce qui s'était passé la veille au soir chez M. le duc d'Orléans, et le matin à M. de Rheims, que je vis être fort peu de son goût. Je glissai avec lui, parce que nous n'étions plus, depuis le jugement de préséance, sur le pied où nous avions autrefois, et parce que, sans savoir pourquoi, il est éloigné de M. le duc d'Orléans.

Lorsque je sus ce qui se venait de passer, à mon égard, entre lui et le premier président, je fus tenté de lui faire une honnêteté; mais je m'en retins pour laisser vieillir la rancune et l'habitude de ma préséance, et rien hasarder avec un homme rogue, piqué encore et peu d'esprit, qui peut-être n'aurait pas trop bien reçu ce compliment.

Moins de demi-quart d'heure après que nous fûmes en séance, arrivèrent les bâtards. M. du Maine crevait de joie. Le terme est étrange, mais on ne peut rendre autrement son maintien. L'air riant et satisfait survenait à celui d'audace, de confiance, qui percevait néanmoins, et à la politesse qui semblait le combattre. Il saluait à droite et à gauche, et percevait chacun de ses regards. Entré dans le parquet quelques pas, son salut aux présidents eut un air de jubilation, que celui du premier président réfléchissait d'une manière sensible. Aux pairs le sérieux, ce n'est point trop dire le respectueux, la lenteur, la profondeur de son inclination vers eux de tous les trois côtés fut parlante. Sa tête demeura abaissée même en se relevant, tant est forte la pesanteur des forfaits aux jours même qu'on ne doute plus du triomphe. Je le suivis exactement partout de mes regards, et je remarquai sur les trois côtés également que l'inclination du salut qui lui fut rendu fut raide et courte. Pour son frère, il n'y parut que son froid ordinaire.

A peine étions-nous rassis que M. le Duc arriva, et l'instant d'après M. le duc d'Orléans. Je laissai rasseoir le bruit qui accompagna son arrivée, et comme je vis que le premier président se mettait en devoir de vouloir parler, en se découvrant, je fis signe de la main, me découvris et me couvris tout de suite, et je dis que j'étais chargé par MM. les pairs de déclarer à la compagnie assemblée que ce n'était qu'en considération des importantes et pressantes affaires publiques qu'il s'agissait maintenant de régler, que les pairs voulaient bien encore souffrir l'usurpation plus qu'indécente du bonnet, et les autres dont ils avaient à se plaindre, et montrer par ce témoignage public la juste préférence qu'ils donnaient aux affaires de l'état sur les leurs les plus particulières, les plus chères et les plus justes, qu'ils ne voulaient pas retarder d'un instant; mais qu'en même temps je protestais au nom des pairs contre ces usurpations, et contre leur durée, de la manière la plus expresse, la plus formelle, la plus authentique, au milieu et en face de la plus auguste assemblée, et autorisé de l'aveu et de la présence de tous les pairs; et que je protestais encore que ce n'était qu'en considération de la parole positive et authentique que M. le duc d'Orléans ci-présent nous donna hier au soir dans son appartement, à Versailles, de décider et juger nettement ces usurpations aussitôt que les affaires publiques du gouvernement seront réglées; et qu'il avait trouvé bon que je l'énonçasse clairement ici comme je faisais, et (me découvrant et me recouvrant aussitôt) que j'eusse l'honneur de l'interpeller ici lui-même d'y déclarer que telle était la parole qu'il nous a donnée, et sur laquelle uniquement nous comptons, en conséquence nous bornant présentement à ce qui venait d'être dit et déclaré par moi, de son aveu et permission expresse et formelle, en présence de

quinze ou seize pairs ci-présents qu'il manda le soir chez lui.

Le silence profond avec lequel je fus écouté la surprise de toute l'assistance. M. le duc d'Orléans découvrit, en affirmant ce que je venais de dire bas et l'air embarrassé, et se recouvrit.

Aussitôt après je regardai M. du Maine, qui n'avait un air content d'en être quitte à si bon marché que mes voisins me dirent avoir eu l'air fort en mon début.

Un silence fort court suivit ma protestation, quoique je vis le premier président dire quelques mots bas à M. le duc d'Orléans, puis faire tout haut la motion du parlement pour aller chercher le testament du roi et son codicille, qui avait été mis au même lieu. Le silence continua pendant cette grande et courte attente, chacun se regardait sans se remuer. Nous étions assis aux sièges bas, les portes étaient censées fermées, la grand'chambre était pleine de curieux de qualité de tous états, et de la suite nombreuse de ce qui se tenait en séance. M. le duc d'Orléans avait eu la facilité de laisser leurrer, en cas de besoin, du secours d'Artois, et pour cela de faire placer milord Stairs dans des lanternes. Ce fut l'ouvrage du duc de Noailles et de l'abbé Dubois.

Il y en avait un autre plus présent. Le régiment de gardes occupait sourdement toutes les avenues, et les officiers avec des soldats d'élite dispersés l'intérieur du palais. Le duc de Guiche, démis à son fils, était dans la lanterne basse de la cheminée. Il avait capitulé avec M. le duc d'Orléans, et en avait tiré 600,000 livres pour ce service qu'il avait eu le talent de lui faire valoir. Il s'était donné pendant la vie du roi pour un homme attaché aux bâtards. Ils y avaient compté, et

comme on le voit, ne tardèrent pas à se mécompter. La précaution ne fut utile qu'au duc de Guiche; tout se passa, il est vrai, peu doucement, mais sans la plus légère apparence de donner la moindre atteinte à la tranquillité parfaite.

La députation ne fut pas longtemps à revenir. Elle remit le testament et le codicille entre les mains du premier président qui les présenta, sans s'en dessaisir, à M. le duc d'Orléans, puis les fit passer de main en main par les présidents à mortier à Dreux, conseiller au parlement, père du grand maître des cérémonies, disant qu'il lisait bien, et d'une voix forte qui serait bien entendue de tous, de la place où il était sur les sièges hauts derrière les présidents près de la lanterne de la buvette. On peut juger avec quel silence il fut écouté, et combien les yeux et les oreilles se dressèrent vers ce lecteur. A travers toute sa joie, le duc du Maine montra une âme en peine; il se trouvait au moment d'une forte opération qu'il fallait soutenir. M. le duc d'Orléans ne marqua qu'une application tranquille.

Je ne m'arrêterai point à ces deux pièces, où il n'est question que de la grandeur et de la puissance des bâtards, de madame de Maintenon et de Saint-Cyr, du choix de l'éducation du roi, et du conseil de régence au pis pour M. le duc d'Orléans, et de le livrer entièrement dépouillé de tout pouvoir au pouvoir sans bornes du duc du Maine.

Je remarquai un morne et une sorte d'indignation qui se peignit sur tous les visages, à mesure que la lecture avançait, et qui se tourna en une sorte de fermentation muette à la lecture du codicille que fit l'abbé Meugny, autre conseiller de la grand'chambre, mais cleric, et en la même place de Dreux pour être mieux entendu. Le duc du Maine la sentit et en pâlit, car il n'était ap-

pliqué qu'à jeter les yeux sur tous les visages, les yeux le suivaient de près tout en écoutant, et pendant de fois à autre la contenance de M. le duc de Léans.

La lecture achevée, ce prince prit la parole, et levant les yeux sur toute la séance, se découvrant, et dit un mot de louange et de regret du roi. Élevant après la voix davantage, il déclara qu'il ne pouvait qu'à approuver tout ce qui regardait l'éducation des enfants, et ce qui se trouvait sur le règlement de la maison, et qu'il trouvait avec plaisir et avec plaisir aussi beau et aussi utile que l'était celle de Saint-Cyr, dans les dispositions qu'on venait de faire ; qu'à l'égard de celles qui regardaient le gouvernement de l'état, il parlerait séparément de ce qui était contenu dans le testament et dans le codicille ; qu'il se donnait toute la peine à les concilier avec ce que le roi lui avait dit dans les derniers jours de sa vie, et avec les assurances qu'il lui avait données publiquement qu'il ne trouverait dans ces dispositions dont il pût n'être pas content, aucune conséquence de quoi il avait lui-même toujours été renvoyé à lui pour tous les ordres à donner, et ses ministres pour les recevoir sur les affaires ; qu'il se félicitait qu'il n'eût pas compris la force de ce qu'on lui avait dit de faire (regardant du côté du duc du Maine), puisque le conseil de régence se trouvait choisi, et son autorité légalement établie par le testament qu'il ne lui en demeurait plus aucune à lui ; que ce préjudice fait au droit de naissance, à son attachement pour la personne du roi, à son amour et à sa fidélité pour l'état, était de nature à ne pouvoir le souffrir avec la conservation de son honneur ; et qu'il espérait assez de l'estime de tout ce qui était là présent pour se persuader que sa régence serait déclarée telle qu'elle devait être, c'est-à-dire entièrement indépendante, et le choix du conseil de régence, à qu

il ne disputait pas la voix délibérative pour les affaires , à sa disposition, parce qu'il ne les pouvait discuter qu'avec des personnes qui , étant approuvées du public, pussent aussi avoir sa confiance. Ce court discours parut faire une grande impression.

Le duc du Maine voulut parler. Comme il se découvrait, M. le duc d'Orléans avança la tête par devant M. le Duc , et dit au duc du Maine d'un ton sec : « Monsieur, vous parlerez à votre tour. » En un moment l'affaire tourna selon les désirs de M. le duc d'Orléans. Le pouvoir du conseil de régence et sa composition tombèrent. Le choix du conseil de régence fut attribué à M. le duc d'Orléans , régent du royaume , avec toute l'autorité de la régence , et à la pluralité des voix du conseil de régence la décision des affaires seulement , avec la voix du régent comptée pour deux , en cas de partage. Ainsi toutes les grâces et les punitions demeurèrent en la main seule de M. le duc d'Orléans. L'acclamation fut telle que le duc du Maine n'osa dire une parole. Il se réserva pour soutenir le codicille, dont la conservation, en effet, eût annulé par soi-même tout ce que M. le duc d'Orléans venait d'obtenir.

Après quelques moments de silence , M. le duc d'Orléans reprit la parole. Il témoigna une nouvelle surprise que les dispositions du testament n'eussent pas suffi à qui les avait suggérées, et que, non contents de s'y être établis les maîtres de l'état, ils en eussent eux-mêmes trouvé les clauses si étranges qu'il avait fallu , pour se rassurer, devenir encore les maîtres de la personne du roi, de la sienne à lui , de la cour et de Paris. Il ajouta que si son honneur se trouvait blessé au point où il lui paraissait que la compagnie l'avait senti elle-même par les dispositions du testament, ainsi que toutes les lois et les règles, les mêmes étaient encore plus violées par les

dispositions du codicille, qui ne laissait ni sa liberté ni sa vie même en sûreté, et mettait la personne du roi dans l'absolue dépendance de qui avait osé profiter de l'état de faiblesse d'un roi mourant pour lui arracher ce qu'il n'avait pu entendre. Il conclut par déclarer que la régence était impossible à exercer avec de telles conditions, et qu'il ne doutait pas que la sagesse de la compagnie n'annulât un codicille qui ne se pouvait soutenir, et dont les réglemens jetteraient la France dans les malheurs les plus grands et les plus indispensables. Tandis que ce prince parlait, un profond et morne silence lui applaudissait, sans s'expliquer.

Le duc du Maine, devenu de toutes les couleurs, prit la parole, qui pour cette fois lui fut laissée. Il dit que l'éducation du roi, et par conséquent sa personne, lui étant confiée, c'était une suite toute naturelle qu'il eût, privativement à tout autre, l'entière autorité sur sa maison civile et militaire, sans quoi il ne pouvait se charger de le faire servir, ni répondre de sa personne; et de là à vanter son attachement, si connu du feu roi qu'il y avait mis toute sa confiance.

M. le duc d'Orléans l'interrompit à ce mot, qu'il releva. M. du Maine voulut le tempérer par les louanges du maréchal de Villeroy adjoint à lui, mais sous lui dans la même charge et la même confiance. M. le duc d'Orléans reprit qu'il serait étrange que la première et plus entière confiance ne fût pas en lui, et plus encore qu'il ne pût vivre auprès du roi que sous l'autorité et la protection de ceux qui se seraient rendus les maîtres absolus du dedans et du dehors, et de Paris même par les régiments des gardes.

La dispute s'échauffait, se morcelait par phrases coupées de l'un à l'autre, lorsque en peine de la fin d'une altercation qui devenait indécente, et cédant à l'ouver-

ture que le duc de la Force venait de me faire par devant le duc de la Rochefoucauld qui siégeait entre nous deux, je fis signe de la main à M. le duc d'Orléans de sortir et d'aller achever cette discussion dans la quatrième des enquêtes, qui a une porte de communication dans la grand'chambre, et où il n'y avait personne. Ce qui me détermina à cette action fut que je m'aperçus que M. du Maine s'affermissait, qu'il se murmurait confusément quelques mots de partage, et que M. le duc d'Orléans ne faisait pas le meilleur personnage, puisqu'il descendait à plaider pour ainsi dire sa cause contre le duc du Maine.

Il avait la vue basse. Il était tout entier à attaquer et à répondre, en sorte qu'il ne vit point le signe que je lui faisais. Quelques moments après je redoublai, et n'en ayant pas plus de succès, je me levai, m'avançai quelques pas, et lui dis, quoique d'assez loin : « Monsieur, si vous passiez dans la quatrième des enquêtes, avec M. du Maine, vous y parleriez plus commodément, » et m'avançant au même instant davantage, je l'en pressai par un signe de la main et des yeux qu'il put distinguer. Il m'en rendit un de la tête, et à peine fus-je rassis que je le vis s'avancer par devant M. le Duc et M. du Maine; et aussitôt après, tous deux se levèrent et s'en allèrent dans la quatrième des enquêtes. Je ne pus voir qui, de ce qui était épars hors de la séance, les y suivit, car toute la séance se leva à leur sortie, et se rassit en même temps sans bouger, et tout en grand silence. Quelque temps après M. le comte de Toulouse sortit de place, et alla dans cette chambre. M. le Duc l'y suivit un peu après. Au bout de quelque temps le duc de la Force en fit autant.

Il y fut assez peu. Revenant en séance, il dépassa le duc de la Rochefoucauld et moi, mit sa tête entre celle

du duc de Sully et la mienne, parce qu'il ne voulut pas être entendu par la Rochefoucauld, et me dit : « Au nom de Dieu, allez-vous-en là-dedans, cela va fort mal. M. le duc d'Orléans mollit, rompez la dispute, faites rentrer M. le duc d'Orléans ; et dès qu'il sera en place, qu'il dise qu'il est trop tard pour achever, qu'il faut laisser la compagnie aller dîner, et revenir achever au sortir de table ; et pendant cet intervalle, ajouta la Force, mander les gens du roi au Palais-Royal, et faire parler aux pairs dont on pourrait douter, et aux chefs de meute parmi les magistrats. »

L'avis me parut bon et important. Je sortis de séance et allai à la quatrième des enquêtes. Je trouvai un grand cercle assez fourni de spectateurs, M. le comte de Toulouse vers l'entrée en avant, mais collé à ce cercle, M. le Duc vers le milieu en même situation, tous assez éloignés de la cheminée, devant laquelle M. le duc d'Orléans et le duc du Maine étaient seuls, disputant d'action à voix basse, avec l'air fort allumé tous deux. Je considérai quelques moments ce spectacle, puis je m'approchai de la cheminée, en homme qui voulait parler. « Qu'y a-t-il, monsieur ? » me dit M. le duc d'Orléans d'un air vif d'impatience. « Un mot pressé, monsieur, lui dis-je, que j'ai à vous dire. » Il continuait à parler au duc du Maine, moi presque en tiers ; je redoublai, il me tendit l'oreille. « Non pas cela, lui dis-je, en lui prenant la main : venez-vous-en ici. » Je le tirai au coin de la cheminée. Le comte de Toulouse qui était là auprès se recula beaucoup, et tout le cercle de ce côté-là. Le duc du Maine se recula aussi d'où il était en arrière.

Je dis à l'oreille à M. le duc d'Orléans qu'il ne devait pas espérer de rien gagner sur M. du Maine, qui ne sacrifierait pas le codicille à ses raisons, que la longueur

de cette conférence devenait indécente, inutile, dangereuse ; qu'il était là en spectacle à tout ce qui y était entré comme en séance, et encore mieux vu et examiné ; qu'il n'avait de parti que de rentrer en séance, et dès qu'il y serait, la rompre, etc. « Vous avez raison, me dit-il, je vais le faire. — Mais, repris-je, faites-le donc sur-le-champ, et ne vous laissez point amuser. C'est M. de la Force à qui vous devez cet avis, et qui m'envoie vous le donner. » Il me quitta sans plus rien dire, alla à M. du Maine, lui dit en deux mots qu'il était trop tard, et qu'on finirait l'après-dînée.

J'étais demeuré où il m'avait laissé. Je vis aussitôt le duc du Maine lui faire la révérence, comme se séparant tous deux, et se retirer, et dans le même moment M. le Duc venir joindre M. le duc d'Orléans, et se parler, tandis que M. du Maine joignit le cercle, et s'arrêta le dos dedans pour voir apparemment ce colloque. Il dura assez peu, et fut fort en douceur, quoique M. le Duc en air d'empressement. Comme il fallait passer à peu près où j'étais pour rentrer dans la grand'chambre, tous deux vinrent vers moi.

En ce moment je sus que M. le Duc venait de demander à M. le duc d'Orléans d'entrer au conseil de régence, puisqu'on n'avait point égard au testament, et d'en être déclaré chef, et qu'il l'avait obtenu. La haine des bâtards, et par le rang de prince du sang, etc., et par le procès de la succession de M. le Prince, avait engagé madame la Duchesse à faire des pas auprès de M. le duc d'Orléans dans les dernières semaines de la vie du roi, et M. le duc d'Orléans à les bien recevoir, pour se fortifier contre M. du Maine. Il n'avait, je pense, osé me dire qu'il s'était engagé à cette place de chef du conseil de régence, mais je crois que l'engagement en était pris, et que M. le Duc l'en somma plutôt qu'il ne

lui demanda. Bref, M. le duc d'Orléans me dit qu'il en allait parler au parlement avant de lever la séance ; j'en fis un air de félicitation et d'approbation à M. le Duc, et nous rentrâmes aussitôt en séance.

Le bruit qui accompagne toujours ces rentrées étant apaisé, M. le duc d'Orléans dit qu'il était trop tard pour abuser plus longtemps de la compagnie, qu'il fallait aller dîner, et rentrer au sortir de table pour achever. Tout de suite il ajouta qu'il croyait convenable que M. le Duc entrât dès lors au conseil de régence et que ce fût avec la qualité de chef de ce conseil ; et que, puisque la compagnie avait rendu à cet égard la justice qui était due à sa naissance et à la qualité de régent, il lui expliquerait ce qu'il pensait sur la forme à donner au gouvernement, et qu'en attendant il profitait du pouvoir de sa régence pour profiter des lumières et de la sagesse de la compagnie, et lui rendait dès maintenant l'ancienne liberté des remontrances. Ces paroles furent suivies d'un applaudissement éclatant et général, et la séance fut aussitôt levée.

J'étais prié à dîner ce jour-là chez le cardinal de Noailles, mais je sentis l'importance d'employer le temps si court et si précieux de l'intervalle jusqu'à la rentrée de l'après-dînée, et de ne pas quitter M. le duc d'Orléans, dont le duc de la Force me pressa dès que je fus rentré en séance. Je m'approchai de M. le duc d'Orléans dans la fin du parquet, et lui dis à l'oreille : « Les moments sont chers, je vous suis au Palais-Royal ; » et me remis après où je devais être pour sortir avec les pairs. Montant en carrosse, j'envoyai un gentilhomme m'excuser au cardinal de Noailles, et lui dire que je lui en dirais la raison. Je m'en allai au Palais-Royal où la curiosité avait rassemblé tout ce qui n'était pas au palais, et où vint encore une partie de ce qui y avait été specta-

teur. Tout ce que j'y trouvai de ma connaissance me demanda des nouvelles avec empressement. Je me contentai de répondre que tout allait bien, et dans la règle, mais que tout n'était pas encore fini.

M. le duc d'Orléans était passé dans un cabinet où je le trouvai seul avec Canillac qui l'avait attendu. Nous prîmes là nos mesures, et M. le duc d'Orléans envoya chercher le procureur général Daguesseau, depuis chancelier, et le premier avocat général Joli de Fleuri, depuis procureur général. Il était près de deux heures. On servit une petite table de quatre couverts où Canillac, Conflans, premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, et moi nous mêmes avec ce prince, et pour le dire en passant, je n'ai jamais mangé avec lui depuis qu'une fois, chez madame la duchesse d'Orléans à Bagnolet.

Le maréchal de Villeroy était demeuré à Versailles. Il avait chargé Goesbriant, gendre de Desmarets, de venir au palais, et de lui mander souvent des nouvelles. Il en reçut trois courriers fort près à près qui le remplirent tellement de joie et d'espérance, lui et la duchesse de Ventadour, son ancienne bonne amie, qu'ils ne doutèrent pas que ce qui se passait sur le codicille ne le soutînt, et ne rétablît le testament, de sorte qu'ils ne purent se contenir, et répandirent dans Versailles la victoire complète du duc du Maine sur M. le duc d'Orléans. Paris fut aussi dans la même erreur, répandue par les émissaires du duc du Maine de tous côtés, mais le triomphe ne fut pas de longue durée.

Nous retournâmes au parlement un peu avant quatre heures. J'y allai seul dans mon carrosse un moment avant M. le duc d'Orléans, et j'y trouvai tout en séance. J'y fus regardé avec grande curiosité, à ce qu'il me pa-

rut ; je ne sais si on était instruit d'où je venais. J'eus soin que mon maintien ne montrât rien. Je dis seulement en passant au duc de la Force que son conseil avait été salutaire, que j'avais lieu d'en espérer tout succès, et que j'avais dit à M. le duc d'Orléans que c'était lui qui l'avait pensé et me l'avait dit. M. le duc d'Orléans arrivé, et le bruit inséparable d'une nombreuse suite apaisé, il dit qu'il fallait reprendre les choses où elles en étaient demeurées le matin ; qu'il devait dire à la cour qu'il n'était demeuré d'accord de rien avec M. du Maine, en même temps lui remettre devant les yeux les clauses monstrueuses d'un codicille arraché à un prince mourant, clauses bien plus étranges encore que les dispositions du testament que la cour n'avait pas jugé devoir être exécutées, et que la cour ne pouvait passer à M. du Maine d'être maître de la personne du roi, de la cour, de Paris, par conséquent de l'état, de la personne, de la liberté, de la vie du régent, qu'il serait en état de faire arrêter à toute heure, dès qu'il serait le maître absolu et indépendant de la maison du roi civile et militaire ; que la cour voyait ce qui devait nécessairement résulter d'une nouveauté inouïe qui mettait tout entre les mains de M. du Maine, et qu'il laissait aux lumières, à la prudence de la compagnie, à sa sagesse, à son équité, à son amour pour l'état, à déclarer ce qu'elle en pensait.

M. du Maine parut alors aussi méprisable sur le pré, qu'il était redoutable dans l'obscurité des cabinets. Il avait l'air d'un condamné, et lui, toujours si vermeil, avait la pâleur de la mort sur le visage. Il répondit à voix fort basse et peu intelligible, et avec un air aussi respectueux et aussi humble qu'il l'avait eu audacieux le matin.

On opinait cependant sans l'écouter, et on passa tout

d'une voix comme en tumulte à l'entière abrogation du codicille. Cela fut prématuré comme l'abrogation du testament l'avait été le matin, l'un et l'autre par une indignation soudaine. Les gens du roi devaient parler, et ils étaient là, avant que personne opinât ; aussi le premier président n'avait point demandé les voix : elles avaient prévenu l'ordre. Daguesseau, quoique procureur général, et Fleuri, premier avocat général, parlèrent donc : le premier en peu de mots ; l'autre avec plus d'étendue, et il fit un fort beau discours. Comme il existe dans les bibliothèques, je ne parlerai que des conclusions conformes de tous deux, en tout et partout favorables à M. le duc d'Orléans.

Après qu'ils eurent parlé, le duc du Maine, se voyant totalement tondu, essaya une dernière ressource. Il représenta, avec plus de force qu'on n'en attendait de ce qu'il avait montré en cette seconde séance, mais pourtant avec mesure, que s'il était dépouillé de l'autorité qui lui était donnée par le codicille, il demandait à être déchargé de la garde du roi, de répondre de sa personne, et de conserver seulement la surintendance de son éducation. M. le duc d'Orléans répondit : « Très-volontiers, monsieur, il n'en faut pas davantage. » Là-dessus, le premier président, aussi abattu que le duc du Maine, prit les voix.

Chacun répondit de l'avis des conclusions, et l'arrêt fut prononcé en sorte qu'il ne resta nulle sorte de pouvoir au duc du Maine, qui fut totalement remis entre les mains du régent, avec le droit de mettre dans la régence qui il voudrait, d'en ôter qui bon lui semblerait, et de faire tout ce qu'il jugerait à propos sur la forme à donner au gouvernement, l'autorité toutefois des affaires demeurant au conseil de régence, à la pluralité des voix, celle du régent comptée pour deux en cas seulement de

partage, et M. le Duc déclaré chef sous lui du conseil de régence, avec, dès à présent, la faculté d'y entrer et d'y opiner.

Pendant les opinions, le prononcé et le reste de la séance, le duc du Maine eut toujours les yeux baissés, l'air plus mort que vif, et parut immobile. Son fils et son frère ne donnèrent aucun signe de prendre part à rien.

L'arrêt fut suivi de fortes acclamations de la foule qui était éparse hors de la séance; et celle qui remplissait le reste du palais y répondit à mesure qu'elle fut instruite de ce qui avait été décidé.

Ce bruit un peu long apaisé, le régent fit un remerciement court, poli, majestueux à la compagnie, protesta du soin qu'il aurait d'employer au bien de l'état l'autorité de laquelle il était revêtu, puis dit à la compagnie qu'il était temps de l'informer de ce qu'il jugeait nécessaire d'établir pour lui aider dans l'administration de l'état. Il ajouta qu'il le faisait avec d'autant plus de confiance, que ce qu'il se proposait n'était que l'exécution de ce que M. le duc de Bourgogne, car il le nomma ainsi, avait résolu, et qu'on avait trouvé parmi les papiers de sa cassette. Il fit un court et bel éloge des lumières et des intentions de ce prince, puis déclara qu'outre le conseil de régence qui serait le suprême où toutes les affaires du gouvernement ressortiraient, il se proposait d'en établir un pour les affaires étrangères, un pour les affaires de la guerre, un pour celles de la marine, un pour celles des finances, un pour les affaires ecclésiastiques, et un pour celles du dedans du royaume, et de choisir quelques-uns des magistrats de la compagnie pour entrer dans ces deux derniers conseils, et les aider de leurs lumières sur la police du royaume, la jurisprudence, et ce qui regardait les libertés de l'église gallicane.

L'applaudissement des magistrats éclata, et toute la foule y répondit. Le premier président conclut la séance par un compliment fort court au régent, qui se leva, et en même temps toute la séance, et on s'en alla.

Il faut ici se souvenir de la très-singulière rencontre en même pensée sur ces conseils entre le duc de Chevreuse et moi, conseils destinés et adoptés par M. le duc de Bourgogne, et donnés en cette seconde séance par le régent pour avoir été trouvés dans ses papiers. On ne peut exprimer l'impression que fit ce nom auguste, ni à quel point la mémoire de ce prince parut chère, et sa personne regrettée et respectée avec la plus sincère vénération.

Le régent alla droit du palais à Versailles, parce qu'il était fort tard, et qu'il voulait voir le roi avant qu'il se couchât, comme pour lui rendre compte de ce qui s'était passé. Il y reçut les compliments forcés des deux vieux amants, et de là s'en alla chez Madame. Elle fut au devant de lui l'embrasser, ravie de joie, et après les premières questions et jouissance, elle lui dit qu'elle ne désirait rien autre chose que le bonheur de l'état par un bon et sage gouvernement, et sa gloire à lui; qu'elle ne lui demanderait jamais rien qu'une seule chose qui n'était que pour son bien et son honneur, mais qu'elle lui en demandait sa parole précise : c'était de n'employer jamais en rien du tout, pour peu que ce fût, l'abbé Dubois, qui était le plus grand coquin et le plus insigne fripon qu'il y eût au monde, ce dont elle avait mille et mille preuves, qui, pour peu qu'il pût se fourrer, voudrait aller à tout, et le vendrait lui et l'état pour son plus léger intérêt. Elle en dit bien d'autres sur son compte, et pressa tant M. son fils qu'elle en tira parole positive de ne l'employer jamais.

J'arrivai une heure après à Versailles. J'allai chez

madame la duchesse de Berry, qui était ravie. M. le duc d'Orléans en sortait. Je vis après madame la duchesse d'Orléans qui me parut tâcher d'être bien aise. J'évitai les détails avec elle sous prétexte de m'aller reposer. Ce n'était pas sans besoin. J'appris le lendemain la parole exigée et donnée de l'exclusion totale de l'abbé Dubois. On ne verra que trop tôt que les paroles de M. le duc d'Orléans ne furent jamais que des paroles, c'est-à-dire des sons qui frappent l'air.

CHAPITRE CDXX.

Conseils à l'ordinaire. — Les entrailles du roi portées à Notre-Dame tout simplement. — Harangues des compagnies au roi. — Force réformes civiles. — Le cœur du roi fort simplement porté aux Grands-Jésuites. — Merveilleuse et prompte ingratitude. — Le régent visite à Saint-Cyr madame de Maintenon, et lui continue sa pension. — Madame l'y visite aussi le même jour. — Le parlement continué pour un mois. — Le roi va à Vincennes. — Le corps du roi porté à Saint-Denis. — Entreprise de M. le Duc qui fait monter avec lui dans le carrosse du roi le chevalier de Dampierre son écuyer. — Le régent permet à tous les carrosses d'entrer dans la dernière cour du Palais-Royal et à qui voulut de draper, jusqu'au premier président du parlement. — Nouveauté pour les magistrats de draper des plus grands deuils de famille et de porter des pleureuses. — Prisons ouvertes. — Horreurs. — Le duc du Maine et le comte de Toulouse admis au conseil avec les seuls ministres du feu roi. — Mort de madame de la Vieuville. — Madame la duchesse de Berry à Saint-Cloud fait madame de Pons sa dame d'atours et la remplace par madame de Beauvau. — Le duc d'Albret est grand chambellan sur la démission du duc de Bouillon, son père. — Le roi tient son premier lit de justice. — Le roi harangué par les compagnies à Vincennes. — Le chancelier se démet pour 400,000 livres de sa charge de secrétaire d'état. — Crosat. — Quel. — Il est fait grand trésorier de l'ordre pour des avances. — Térat. — Quel. — Il en a le rapé.

' Le lendemain, mardi 3 septembre, le régent tint à Versailles deux conseils : un le matin, l'autre l'après-di-

née, où il n'y eut que les ministres du feu roi, c'est-à-dire le maréchal de Villeroy, Voysin, chancelier de France et secrétaire d'état de la guerre, Torcy, secrétaire d'état des affaires étrangères, qui avait les postes, et Desmarets, contrôleur général des finances. Ils étaient tous nommés par le testament du roi, avec ses deux bâtards, et les maréchaux de Villars, d'Harcourt, de Tallard et d'Huxelles, pour composer le conseil de régence avec M. le duc d'Orléans, et avec M. le Duc dans un an, à vingt-quatre ans. Mais par ce qui avait été décidé la veille au parlement, le régent était pleinement le maître de le composer tout comme il lui plairait, et tous ces messieurs fort en peine. Il y eut encore conseil le lendemain avec les mêmes ministres du feu roi seulement; et les entrailles du roi furent portées sans cérémonie à Notre-Dame, par deux aumôniers du roi, dans un de ses carrosses, sans personne d'accompagnement. Elles le devaient être à Saint-Denis, mais cela fut changé sur la représentation que fit le cardinal de Noailles que les entrailles des derniers rois étaient toutes à Notre-Dame.

Le jeudi 5 septembre, le parlement et les autres compagnies haranguèrent le roi. Ce même jour il parut de grandes réformes dans la maison du roi, et les bâtiments et ses équipages de chasse furent réduits sur le pied qu'ils avaient été sous Louis XIII.

Le vendredi 6 septembre, le cardinal de Rohan porta le cœur aux Grands-Jésuites avec très-peu d'accompagnement et de pompe. Outre le service purement nécessaire, on remarqua qu'il ne se trouva pas six personnes de la cour aux Jésuites à cette cérémonie. Ce n'est pas à moi, qui après mon père n'ai de ma vie manqué d'assister tous les ans à l'anniversaire de Louis XIII à Saint-Denis, et qui y ai déjà été cinquante-deux fois

sans y avoir jamais vu personne, à relever une si prompte ingratitude.

Ce même jour le régent fit une action du mérite le plus exquis, si la vue de Dieu l'eût conduit, mais de la dernière misère parce que la religion n'y eut aucune part, et qu'alors il se devait garder plus de respect à soi-même, et n'afficher pas au moins si subitement avec quelle sécurité il était permis de le persécuter de la manière la plus opiniâtre et la plus cruelle. Il alla à huit heures du matin voir madame de Maintenon à Saint-Cyr. Il fut près d'une heure avec cette ennemie qui lui avait voulu faire perdre la tête, et qui tout récemment l'avait voulu livrer pieds et poings liés au duc du Maine, par les monstrueuses dispositions du testament et du codicille du roi.

Le régent l'assura dans cette visite que les 4,000 livres que le roi lui donnait tous les mois lui seraient continuées, et lui seraient portées tous les premiers jours de chaque mois par le duc de Noailles, qui avait apparemment engagé ce prince à cette visite et à ce présent. Il dit à madame de Maintenon que si elle en voulait davantage, elle n'avait qu'à parler, et l'assura de toute sa protection pour Saint-Cyr, où il vit les classes des demoiselles toutes ensemble en sortant.

Il faut savoir qu'outre la terre de Maintenon et les autres biens de cette fameuse et trop funeste fée, la maison de Saint-Cyr, qui avait plus de 400,000 livres de rentes et beaucoup d'argent en réserve, était obligée par son établissement à y recevoir madame de Maintenon, si elle venait à vouloir s'y retirer; à lui obéir en tout comme à la supérieure unique et absolue en tout, à l'entretenir elle et tout ce qu'elle y aurait auprès d'elle, ses domestiques et équipages dedans et au dehors, de toutes choses, sans exception, à son gré, sa table et les

autres nourritures aussi à son gré, aux dépens de la maison, ce qui a été très-punctuellement exécuté jusqu'à sa mort. Ainsi elle n'avait pas besoin de cette belle libéralité d'une continuation de pension de 48,000 livres. C'était bien assez que M. le duc d'Orléans daignât oublier qu'elle fût au monde, et ne pas troubler son repos à Saint-Cyr. Madame la fut voir aussi le même matin sur les onze heures. Pour elle, on a vu qu'elle lui dut tout à la mort de Monsieur, et Madame lui devait au moins cette marque de reconnaissance.

Le régent se garda bien de me parler de sa visite, ni devant ni après, et je ne pris pas non plus la peine de la lui reprocher et de lui en faire honte. Elle fit grand bruit dans le monde et n'en fut pas approuvée. L'affaire d'Espagne n'était pas encore oubliée, et le testament et le codicille fournissaient alors à toutes les conversations.

Le samedi 7 septembre était le jour pris pour le premier lit de justice du roi, mais il se trouva enrhumé la nuit, qu'il ne passa pas trop bien. Le régent vint seul à Paris. Le parlement était assemblé, et j'allai jusqu'à une porte du palais, où je fus averti du contre-ordre qui ne venait que d'arriver, et qui ne put nous trouver chez nous. Le premier président et les gens du roi furent aussitôt mandés au Palais-Royal; et le parlement, qui allait entrer en vacance, fut continué pour huit jours à l'égard des procès, et pour tout le reste du mois quant aux affaires générales. Le lendemain, le régent qui était importuné du séjour de Versailles, parce qu'il aimait à demeurer à Paris où il avait tous ses plaisirs sous sa main, et trouvant de l'opposition dans les médecins de la cour, tous commodément logés à Versailles, au transport de la personne du roi à Vincennes sous prétexte d'un petit rhume, fit venir tous ceux de Paris qui avaient

été mandés à voir le feu roi. Ceux-là, qui n'avaient rien à gagner au séjour de Versailles, se moquèrent des médecins de la cour, et sur leur avis il fut résolu qu'on mènerait, le lendemain lundi 9 septembre, le roi à Vincennes, où tout était prêt à le recevoir.

Il partit donc ce jour-là sur les deux heures après midi de Versailles, entre le régent et la duchesse de Ventadour au fond, le duc du Maine et le maréchal de Villeroy au devant, et le comte de Toulouse à une portière, qu'il aima mieux que le devant. Il passa sur les remparts de Paris sans entrer dans la ville, et arriva sur les cinq heures à Vincennes, ayant trouvé beaucoup de monde et de carrosses sur le chemin pour le voir passer.

Le même jour, le corps du feu roi fut porté à Saint-Denis. On a déjà dit qu'il n'avait rien réglé ni défendu pour ses obsèques, et qu'on se conforma au dernier exemple pour éviter la dépense, l'embarras, la longueur des cérémonies. Louis XIII, par modestie et par humilité, avait lui-même ordonné des siennes au moindre état qu'il avait pu. Ces vertus, ainsi que tant d'autres héroïques ou chrétiennes, il ne les avait pas transmises à son fils. Mais on se servit de l'autorité du dernier exemple, et personne ne le releva ni ne le trouva mauvais, tant il est vrai que l'attachement et la reconnaissance sont des vertus qui se sont envolées au ciel avec Astrée, comme il y avait paru aux Grands-Jésuites depuis si peu de jours, lorsque le cœur du roi y fut porté, ce cœur qui n'aima personne et qui fut aussi peu aimé. M. le Duc, au lieu de M. le duc d'Orléans, qui n'était pas payé pour en prendre la fatigue, mena le convoi. Il fit monter dans le carrosse du roi où il était le chevalier de Dampierre, son écuyer, ce qui surprit étrangement.

Je ne m'arrêterai pas ici à cette entreprise qui ne fut que de légères prémices de toutes celles qui se succé-

dèrent bientôt les unes aux autres. Dampierre était Cugnac, et pouvait entrer dans les carrosses par sa naissance, mais on a vu ailleurs combien les principaux domestiques des princes du sang en étaient exclus par cette qualité, de quelque naissance qu'ils pussent être, à la différence de ceux des fils et petits-fils de France; combien le feu roi était jaloux et attentif là-dessus, et divers exemples. Cette hardiesse fit grand bruit, et ce fut tout. M. le duc d'Orléans n'était pas fait pour les règles ni pour les bienséances, mais pour laisser usurper chacun contre les unes et les autres, sans droit, et contre tout exemple constant.

Ainsi il permit l'entrée de la seconde cour du Palais-Royal à toutes sortes de carrosses, jusqu'alors réservée comme la seconde cour de Versailles, et il souffrit que drapât du roi qui voulut, jusqu'au premier président de Mesmes. Jusqu'alors cette distinction n'avait point passé au delà des officiers de la couronne et des grands officiers des maisons du roi, de la reine et des fils de France. Il n'y avait pas même plus de cinquante ans que les magistrats, quels qu'ils fussent, avaient commencé à draper de leurs pères, mères et femmes, et rien n'avait paru plus nouveau ni plus ridicule au deuil de Monseigneur que quelques magistrats du conseil, en fort petit nombre, qui hasardèrent de paraître en pleureuses, et qui ne furent point imités par les autres. Le régent crut apparemment se dévouer le parlement et le premier président, en flattant son orgueil extrême; il ne fit que faire mépriser son extrême facilité. On en verra bien d'autres et en tous genres dans la suite.

Le lendemain de l'arrivée du roi à Vincennes, le régent travailla tout le matin séparément avec les secrétaires d'état, qu'il avait chargés de lui apporter la liste de toutes les lettres de cachet de leurs bureaux, et leurs

causes, qui sur ces dernières se trouvèrent souvent courts. La plupart des lettres de cachet, d'exil et de prison avaient été expédiées pour jansénisme et pour la Constitution, quantité dont les raisons étaient connues du feu roi seul et de ceux qui les lui avaient fait donner, d'autres du temps des précédents ministres, parmi lesquelles beaucoup étaient ignorées et oubliées depuis longtemps. Le régent leur rendit à tous pleine liberté, exilés et prisonniers, excepté ceux qu'il connut être arrêtés pour crime effectif et affaires d'état, et se fit donner des bénédictions infinies pour cet acte de justice et d'humanité.

Il se débita là-dessus des histoires très-singulières, et d'autres fort étranges, ce qui fit déplorer le malheur des prisonniers, et la tyrannie du dernier règne et de ses ministres. Parmi ceux de la Bastille il s'en trouva un arrêté depuis trente-cinq ans, le jour qu'il arriva à Paris d'Italie d'où il était, et qui venait voyager. On n'a jamais su pourquoi, et sans qu'il eût jamais été interrogé, ainsi que la plupart des autres. On se persuada que c'était une méprise. Quand on lui annonça sa liberté, il demanda tristement ce qu'on prétendait qu'il en pût faire. Il dit qu'il n'avait pas un sou, qu'il ne connaissait qui que ce fût à Paris, pas même une seule rue, personne en France, que ses parents d'Italie étaient apparemment morts depuis qu'il en serait parti, que ses biens apparemment aussi avaient été partagés depuis tant d'années qu'on n'avait point eu de nouvelles de lui; qu'il ne savait que devenir. Il demanda de rester à la Bastille le reste de ses jours avec la nourriture et le logement. Cela lui fut accordé avec la liberté qu'il y voudrait prendre.

Pour ceux qui furent tirés des cachots où la haine des ministres et celle des jésuites et des chefs de la Consti-

tution les avait fait jeter, l'horreur de l'état où ils parurent épouvanta et rendit croyables toutes les cruautés qu'ils racontèrent dès qu'ils furent en pleine liberté. Le même jour le régent tint conseil avec les ministres du feu roi, et il y fit entrer le duc du Maine et le comte de Toulouse.

Ce même jour mourut madame de la Vieuville dans un âge peu avancé, d'un cancer au sein, dont jusqu'à deux jours avant sa mort elle avait gardé le secret avec un courage égal à la folie de s'en cacher, et de se priver par là des secours. Une seule femme de chambre le savait et la pensait. On a suffisamment parlé d'elle et de son mari, lorsqu'elle fut faite dame d'atours de madame la duchesse de Berry. Cette princesse était à Saint-Cloud avec sa petite cour, en attendant que le Luxembourg fût en état qu'elle y vint loger. Elle disposa de la charge de sa dame d'atours en faveur de madame de Pons qui était une de ses dames, qu'elle remplaça par madame de Beauvau, dont le mari fut chevalier de l'ordre en 1724, et son frère aussi qui était archevêque de Narbonne. Cette dame était aussi Beauvau, d'une autre branche; son père avait été capitaine des gardes autrefois de Monsieur. On donna au duc et à madame la duchesse du Maine un magnifique appartement en bas, aux Tuileries; et M. de Bouillon obtint pour le duc d'Albret, son fils, la charge de grand chambellan sur sa démission, en ayant vainement tenté la survivance.

Le jeudi 12 septembre le roi vint tenir son premier lit de justice, où il n'y eut point de foi et hommage et rien de particulier, sinon que la duchesse de Ventadour y eut un petit siège, et que le maréchal de Villeroi en eut un aussi fort bas, hors de rang, entre le trône et la première place des pairs ecclésiastiques. Ce fut une tolérance, car il ne pouvait être en fonctions tant que le roi

était entre les mains des femmes. Le premier chambellan, comme grand écuyer, le porta depuis le carrosse jusqu'à la porte de la grand'chambre, où le duc de Tresmes le prit et le porta sur son trône. Il servit de grand chambellan, et en eut la place comme premier gentilhomme de la chambre en année, parce que le duc d'Albret, qui ne l'était que de la veille, n'avait pas prêté serment.

Le samedi 14 septembre les compagnies allèrent haranguer le roi à Vincennes, et le chancelier donna la démission de sa charge de secrétaire d'état de la guerre, suivant l'engagement qu'on a vu qu'il en avait pris avec M. le duc d'Orléans pour se conserver les sceaux. On en a assez dit sur cette belle convention pour n'avoir rien à y ajouter. Il en eut encore 400,000 liv., outre tout ce qu'il en avait tiré du feu roi.

Peu de jours après, la facilité du régent et l'extrême et pressant besoin des finances fit accorder à Crosat l'agrément de la charge de trésorier de l'ordre, à rembourser aux héritiers de l'avocat général Chauvelin. Le régent y trouva le prêt d'un million au roi en barres d'argent, et l'engagement pour deux autres millions que fit Crosat. Térat eut le rapé de cette charge. Il était depuis longtemps chancelier et surintendant des affaires de Monsieur, et de M. le duc d'Orléans ensuite, exact, appliqué, désintéressé, vertueux et fort honorable, qui faisait sa charge avec dignité, au profit de son maître, et à la satisfaction de tout ce qui avait affaire à lui : *rara avis* certes au Palais-Royal. Le mérite fit passer ce rapé au public; mais pour Crosat, ce fut un cri général.

Crosat était de Languedoc, où il s'était fourré chez Penautier en fort bas âge; on a dit même qu'il avait été son laquais. Il fut petit commis et parvint par degrés à

devenir son caissier. On a vu quel était Penautier. Enrichi dans ce poste, il nagea en plus grande eau ; mais il ne voulut point tâter de la finance ordinaire. Il donna dans la banque, dans les armateurs, et devint le plus riche homme de Paris. Le roi voulut qu'il fût intendant du duc de Vendôme, quand il ôta le maniemment de ses affaires délabrées des mains et du pillage du grand prieur et de l'abbé de Chaulieu, à qui il les avait confiées depuis longtemps ; enfin Crosat fut trésorier ou receveur du clergé, qui est un emploi fort lucratif. On peut juger qu'il était énormément riche et glorieux à proportion, par le mariage qu'il fit de sa fille avec le comte d'Evreux, qui devint le repentir et la douleur de tout le reste de sa vie ; mais il eut aussi de quoi se consoler par le mérite de ses trois fils, qui a fait oublier tout le reste en leurs personnes.

La Bazinière, trésorier de l'épargne, qui ne valait pas mieux que Crosat, avait eu sous le feu roi la charge de prévôt et grand maître des cérémonies de l'ordre, qui est à preuves, et par là, grâce bien plus étrange ; et le roi avait fait, surtout en 1688, bien des chevaliers de l'ordre, plus étranges encore en leur genre, dont on avait crié, mais jamais au point qu'on fit sur le cordon bleu de Crosat. Rien de si court en robe que les Chauvelin, qui étaient des va-nu-pieds, sans magistrature, quand la fortune du chancelier le Tellier les débourba, parce que lui et le père Chauvelin, conseiller d'état, avaient épousé les deux sœurs, lorsque le Tellier était encore petit compagnon au Châtelet, et Chauvelin, conseiller d'état, était père de l'avocat général par la mort duquel la charge de trésorier de l'ordre vaquait. Or, dans la robe, ces charges n'étaient jamais tombées qu'aux premiers présidents du parlement, très-rarement à des présidents à mortier. On fut surpris, lorsque le roi per-

mit à Pontchartrain de vendre la sienne de prévôt et grand maître des cérémonies de l'ordre à le Camus, premier président de la cour des aides. Un avocat général en cordon bleu, cela parut un monstre qui révolta le parlement même; mais cet avocat général, qui n'avait pas moins d'ambition qu'en a montré depuis le garde des sceaux, son frère cadet, avec bien plus de talents que lui, était le mignon des jésuites, le favori de la Constitution, par conséquent du roi avec qui il avait secrètement des rapports continuels, et entraît fort souvent chez lui par les derrières.

Crosat était loin de tout cela, et on se donnait plus de liberté avec M. le duc d'Orléans qu'avec Louis XIV. Ces charges étaient pour les ministres, et leur indignation de voir Crosat paré comme eux passa au public, qui fit leur écho sans y avoir intérêt, lequel a vu depuis avec beaucoup plus de silence et de tranquillité les énormes choix de la promotion de 1724, et de beaucoup encore depuis. Ainsi est fait le public et le monde.

CHAPITRE CDXXI.

Conseils. — D'où pris. — Comment pervertis. — Je fais déclarer le cardinal et le duc de Noailles chef du conseil de conscience et président de celui des finances. — Réflexions sur le pouvoir et le grand nombre en matière de religion. — Conseil de conscience. — Caractère de Besons, archevêque de Bordeaux, puis de Rouen. — De Pucelle, puis de Joli de Fleuri. — Dorsanne, son caractère et sa fin. — Conseil des finances. — Le chancelier de Pontchartrain raffermir secrètement son fils. — Conseil des affaires étrangères. — Conseil de guerre. — Caractère du duc de Guiche. — Les fortifications données à Hasfeld. — Caractère de Saint-Contest et de le Blanc. — Conseil de marine. — Conseil des affaires du dedans du royaume. — Caractère de Beringhen, premier écuyer, et du maréchal de Brancas.

J'ai passé légèrement sur les cérémonies depuis la mort du roi jusqu'à présent, parce que leur retranchement ôta l'occasion de grandes disputes, et que tout s'y passa sans rien de particulier, et je me suis arrêté au reste le moins qu'il a été possible, comme peu important. Il faut maintenant venir aux conseils pris sur le plan que j'en avais donné autrefois au duc de Chevreuse, plan si singulièrement conforme à son idée, sans nous en être jamais parlé auparavant. Il avait passé entre les mains de monseigneur le duc de Bourgogne par celles du duc de Beauvillier, et avait été agréé de ce prince comme la meilleure forme de gouvernement, dont il avait résolu de se servir quand Dieu l'y aurait appelé. Mais il s'en

fallut bien que ce premier plan fût suivi par M. le duc d'Orléans. Il n'en prit que la plus faible écorce. J'expliqueraï comment ce malheur arriva, sous lequel la France gémit encore et gémitra longtemps, parce que, pour les états ainsi que pour les corps humains, il n'y a rien de plus pernicieux que les meilleurs remèdes tournés en poison.

M. le duc d'Orléans qui, avant la mort du roi, devait, comme on l'a vu en son temps, avoir fait des choix à tête reposée, et n'avoir plus qu'à les déclarer, n'y avait rien déterminé, ni peut-être pas songé, quoique je l'en eusse fait souvenir souvent. Il se trouva donc à la mort du roi comme surpris d'un événement annoncé depuis si longtemps, et, comme je le lui avais prédit, noyé alors d'affaires et de bagatelles, d'ordres à donner et de choses sans nombre à régler. Il se trouva en même temps assiégé de gens qui voulaient être de ces conseils qu'il avait annoncés au parlement.

Il y en avait d'indispensables pour celui de régence par leur état, et ceux-là lui étaient ennemis ou suspects. Il les fallut balancer par d'autres, ce qui était d'autant plus important que c'était en ce conseil où ressortissaient tous les autres, ou aboutissaient toutes les affaires d'état et du gouvernement, et qu'elles y devaient être réglées à la pluralité des voix. C'est ce qui causa l'extrême lenteur de sa formation.

L'indigeste composition et formation de tout le nouveau gouvernement fut due à l'ambition, à l'astuce et aux persévérantes adresses du duc de Noailles, qui n'oublia rien pour mettre le plus grand désordre qu'il put dans l'économie des districts et des fonctions des conseils, pour les rendre en eux-mêmes ridicules et odieux encore par le mélange de l'enchevêtrement des matières, et la difficulté de l'expédition, pour les faire tomber le

places du duc et du cardinal de Noailles , d'appeler le duc sur-le-champ , de faire la déclaration tout haut , en présence de tout ce monde , et de le charger de l'aller dire à son oncle. Le régent balança encore, je le pressai, et j'en vins à bout. Il appela le duc de Noailles, en s'approchant du monde, et fit la déclaration. Noailles me parut également surpris et ravi de joie, fit son remerciement pour soi et pour son oncle.

Tout retentit de cette nouvelle aussitôt après dans le Palais-Royal, et dès le soir à Paris. Le lendemain toute la ville le sut, et la joie et les applaudissements parurent universels, autant que la douleur et le dépit furent extrêmes dans le parti opposé, naguère si gros et si triomphant, alors si réduit en nombre et en crédit. Le remerciement du cardinal de Noailles, le lendemain au régent, acheva de consommer la chose.

Il en était temps. On sut que la prière du pape était résolue. Il la changea en plaintes, mais assez douces, auxquelles le régent répondit plus doucement encore, mais avec une fermeté sur la chose, mêlée de force compliments et respects. On vit alors bien à clair le pouvoir de la puissance temporelle sur les matières ecclésiastiques, et bien à nu la gaze déliée de ce manteau de religion qui couvre tant d'ambition, de cabales, de brigues et d'infamies.

Cette bonne cause dont sous le feu roi la foi et toute la religion semblaient dépendre, cette Constitution qui avait obscurci l'Évangile, compté pour peu en comparaison, et ce que j'avance en soi n'est point exagération, changea tout à coup de situation avec ce parti de mécréants, de révoltés, de schismatiques, d'hérétiques proscrits, persécutés, dont les plus hautes têtes abattues sous la plus profonde disgrâce se voyaient au moment de leur dégradation, et les membres livrés à la persécu-

tion la plus ouverte, dispersés en exil, jetés dans les prisons et les cachots sans pouvoir trouver de refuge dans les cas où la justice et l'humanité réclamaient inutilement pour eux, sans qu'il fût permis à aucun tribunal réglé d'admettre la connaissance de leurs causes. Il ne fallut que ce grand coup à la suite du retour du cardinal de Noailles et des siens en considération de la mort du roi, pour atterrer leurs ennemis, écrire sur leur front l'ignominie de leur ambition, de leurs complots, de leurs violences; décrier leur Constitution comme l'opprobre de la religion, l'ennemie de la bonne doctrine, de l'Écriture, des pères; leur cause comme la plus odieuse et la plus dangereuse pour la religion et pour l'état.

Je me garde bien ici de prétendre décider rien; mon état laïque et la nature de ces Mémoires purement historiques ne le pourraient souffrir. Mais je rapporte avec la plus fidèle exactitude quelle fut l'opinion générale et transcendante du monde laïque et ecclésiastique du vivant et après la mort du roi, et je m'y arrête d'autant plus volontiers, qu'outre que ce fait est trop marqué pour ne le pas rapporter, il prouve avec la dernière évidence le cas qu'on doit faire, en choses d'opinion et de religion, de ce que la cour appuie ouvertement, jusqu'à y mettre toute son autorité et son honneur, et à y déployer toute sa puissance et sa violence, par conséquent le cas qu'on doit faire du grand nombre, lorsque, pendant tant d'années, les grâces, les tolérances, toutes sortes de bienfaits, encore plus d'espérance se trouvent d'un côté; toute persécution, déni de justice, exclusion radicale de tout, prison, cachots, expatriations sont de l'autre, sans qu'aucune voix puisse être écoutée, sans qu'aucun crédit ose s'y hasarder, sans que le plus léger doute ou soupçon soit moins qu'un crime irrémissible.

Vingt-quatre heures suffirent à un si grand changement ; quinze jours y mirent le comble. L'herbe croissait à l'archevêché, il n'y paraissait que quelques Nicodèmes tremblants sous l'effroi de la synagogue. En un moment on s'en rapprocha, en un autre tout y courut. Les évêques qui s'étaient les plus prostitués à la cour, ceux du second ordre qui s'étaient le plus fourrés pour faire leur fortune, les gens du monde qui avaient eu le plus d'empressement de plaire, et de s'appuyer des dictateurs ecclésiastiques, n'eurent pas de honte de grossir la cour du cardinal de Noailles, et il y en eut d'assez impudents pour essayer de lui vouloir persuader qu'ils l'avaient toujours aimé et respecté, et que leur conduite avait été innocente. Il en eut lui-même honte pour eux ; il les reçut tous en véritable père, et ne montra quelque froideur qu'à ceux où la duperie aurait été trop manifeste, mais sans aigreur et sans reproches, peu ému, au reste, de ce subit changement qu'il voyait être la preuve d'un autre contraire, si la cour venait à cesser la faveur qu'elle lui montrait.

L'abattement de ses ennemis fut incroyable. Il montra bien qu'ils ne pouvaient s'appuyer que sur un bras de chair, et ils en étaient si convaincus, qu'après le premier étourdissement, les plus furieux se réunirent pour chercher à conjurer l'orage, et à revenir avec le temps d'où ils étaient tombés, par les mêmes intrigues qui les y avaient portés la première fois. Dieu qui veut éprouver les siens dont le règne n'est pas ce monde, et pour lequel Jésus-Christ a déclaré qu'il ne priait pas, permit que ce même monde vint enfin à bout de ses complots, et que la bonace fût de peu de durée.

Cette déclaration faite, il devint pressé de former ce conseil, et d'en choisir les membres. Les matières de Rome, les affaires des divers diocèses, de nature à

avoir besoin de la main du roi, celles des divers ordres et communautés qui pouvaient passer pour majeures, certaines matières bénéficiales particulières, quelques dépendances de celles de la Constitution, étaient du ressort de ce conseil ; car pour la distribution des bénéfices, le cardinal de Noailles en eut en même temps la feuille. Le régent crut avec raison le devoir composer de peu de personnes, et que les unes fussent du métier, c'est-à-dire ecclésiastiques, les autres du parlement, à cause des matières bénéficiales, de celles de Rome, et des libertés de l'église gallicane. Le cardinal de Noailles fut du même avis, et j'en avais parlé même à M. le duc d'Orléans avant la mort du roi.

On choisit donc, de concert avec le cardinal de Noailles, l'archevêque de Bordeaux, qui le fut après de Rouen ; l'abbé Pucelle, conseiller clerk de la grand'-chambre, de la première réputation pour la capacité et l'intégrité, et qui l'a bien montré depuis avec un sage, mais insigne courage ; Daguesseau, procureur général, et Joli de Fleuri, premier avocat général, l'un aujourd'hui chancelier, l'autre procureur général. L'archevêque était frère du maréchal de Besons, et avait été évêque d'Aire, le même que j'avais fait travailler sous monseigneur le duc de Bourgogne, comme on l'a vu en son temps, la première fois que le roi lui renvoya l'affaire de la Constitution. Par être frère de Besons, il était agréable au régent, avait toujours tenu une conduite honnête avec le cardinal de Noailles, et avec les cardinaux de Rohan et de Bissy et les jésuites, sans bassesse d'aucun côté, ni prostitution ; il était en réputation d'homme d'honneur, et de plus capable dans toutes les affaires temporelles et bénéficiales du clergé, aux assemblées duquel il était fort rompu, et fort considéré, et sous un extérieur fort rude, il avait un liant et une

douceur fort propre à la conciliation. Avec cela point faux, bon homme, et bonne tête pour tout, et ne s'en faisant accroire sur rien, respectueux et fort-courtois, sans être néanmoins corrompu, mais complaisant autant qu'il pouvait l'être honnêtement, avec assez d'esprit pour se savoir bien tirer d'affaire.

La composition de ce conseil déplut horriblement aux chefs du parti de la Constitution ; ils n'avaient pu, dans leur puissance, s'assujettir l'archevêque de Bordeaux, et en même temps ils ne pouvaient s'en plaindre, mais les trois magistrats leur étaient insupportables par leurs lumières, par l'expérience qu'ils avaient de leurs artifices, de leurs détours, de leur violence, et par la fermeté et la capacité avec lesquelles Pucelle s'était conduit contre eux au parlement et donné courage à cette compagnie de leur résister sans cesse, et avec laquelle Daguesseau avait résisté au feu roi, jusqu'à s'exposer à perdre sa charge. Ils n'étaient pas plus contents de Joli de Fleuri, qui avec plus d'art, de douceur, d'adresse et de finesse, ne leur était pas moins opposé, et doucement ralliait ses confrères et tout le parlement, et leur fournissait des armes sans y paraître que le moins qu'il pouvait, mais se montrant dans le besoin avec une capacité très-supérieure, et des lumières infinies.

Les chefs de la Constitution crurent tout perdu par la feuille et par ce conseil ainsi composé. Ils n'y trouvèrent de remède que par Rome, et n'oublièrent rien pour irriter le pape, et l'engager d'en demander la destruction, et de la procurer par toutes sortes de voies. Ils eurent le dépit de trouver Rome plus sage qu'eux, et un pape qui, bien que très-affligé, prit le parti du silence, et ne voulut jamais se commettre.

Le parlement, transporté de joie de voir ceux de ses membres qu'il estimait le plus employés dans ce conseil,

et avant tous autres, se répandit en applaudissements. et le public entier y répondit par les siens, dans l'espérance de voir enfin en tout genre la fin de la tyrannie qui commençait par celle de la religion, et par un choix justement applaudi de tout le monde.

Ce conseil se tint à l'archevêché. Le cardinal de Noailles proposa au régent l'abbé Dorsanne pour en être le secrétaire. C'était un saint prêtre et fort instruit, qui dans la place d'official de Paris avait mérité l'estime et l'approbation publique. Il s'acquitta très-dignement de cet emploi, et fut toujours semblable à soi-même. Il n'était pas favorable à la Constitution. Ses ennemis prétendirent que le cardinal de Noailles puisait dans ses lumières, et que Dorsanne le retenait dans sa fermeté. Il mourut d'une manière fort prompte et fort singulière qui ne fit pas honneur dans l'opinion publique à MM. de la Constitution.

Ce conseil réglé, le plus pressé à former parut être celui des finances. Le maréchal de Villeroy en demeura chef, mais sans s'en mêler directement, et il demeura à cet égard comme il était du temps du feu roi. Noailles, qui sous le titre de président s'en arrogea toute l'autorité en repaissant le maréchal de toutes sortes de bassesses, avait hâte de se voir en fonction. Il y avait sept intendants des finances qui, pour 600,000 livres que leurs charges leur avaient coûté, touchaient chacun 80,000 livres de rente, sans le tour du bâton que personne ne pouvait supputer. On les supprima tous sept, en leur payant l'intérêt de leur finance, c'est-à-dire 30,000 livres de rente à chacun en attendant leur remboursement de 600,000 livres.

Ces sept étaient Caumartin et des Forts, conseillers d'état, le Rebours et Guget, que Chamillart y avait mis, et qui n'avaient qu'une suprême impertinence; Bercy,

gendre de Desmarets, d'une humeur étrange et de mains fort soupçonnées, Poullietier, fils d'un riche financier, qui avait donné 800,000 livres, c'est-à-dire 200,000 livres plus que les autres, et Fagon, tous maîtres des requêtes, qui fut presque seul qui entra dans le nouveau conseil des finances. C'était le fils du premier médecin du feu roi qui, en ce genre, était d'une grande capacité, et qui le montra bien dans la suite.

Noailles, ami après son père de Rouillé du Coudray, conseiller d'état, qui avait été directeur des finances, l'y fit entrer, et d'Ormesson, maître des requêtes, frère de la femme du procureur général Daguesseau, qui était tout aux Noailles. Le régent y joignit Effiat que je lui avais proposé pendant la vie du roi pour ce conseil, par la richesse dont il était, et le grand ordre qu'il tenait dans ses affaires, et qui était fort propre à bien voir tout ce qui s'y passerait, et à tenir M. le duc d'Orléans bien averti. Le duc de Noailles choisit la Blinière, ancien avocat, pour secrétaire, qui s'était acquis de l'estime au barreau. Pelletier, des Forts, Gaumont, Gilbert de Voisins et Baudry y furent joints.

Ces établissements, parmi lesquels on ne disait mot à Pontchartrain, le mirent en grande inquiétude. Il s'était basement mis sous la protection du maréchal de Besons dont il réclamait la parenté, et d'Effiat par lui, à qui Besons s'était de longue main amalgamé. Ils ne se trouvèrent pas assez forts pour se promettre de le maintenir. Ils firent donc venir son père de Pontchartrain, à qui ils procurèrent une audience secrète de M. le duc d'Orléans au Palais-Royal par les derrières, qui conservait de la considération pour lui. L'ex-chancelier lui parla si bien qu'il en obtint que son fils ne serait point chassé, tellement que lorsque j'en voulus presser le régent, je trouvai un changement que je ne pouvais pre-

voir. Je fus quelque temps à découvrir cette visite ; il fallut attendre , mais je ne perdis pas mon dessein de vue , et bientôt après j'en vins à bout.

Peu après le maréchal d'Huxelles , avec qui le régent avait déjà travaillé , fut déclaré chef du conseil des affaires étrangères. Le maréchal et l'abbé d'Estrées s'intriguaient depuis longtemps auprès de M. le duc d'Orléans , je n'oserais ajouter auprès de moi , mais avec une crainte et des mystères tout à fait plaisants. L'abbé avait donné plusieurs mémoires historiques sur le gouvernement de l'état à M. le duc d'Orléans et à moi. Il parvint donc à être de ce conseil des affaires étrangères , porté par ses ambassades , par la haine de madame des Ursins , par les Noailles et par moi. J'y fis entrer Cheverny , dont j'ai parlé ailleurs , qui avait été envoyé extraordinaire à Vienne , et ambassadeur en Danemark , et M. le duc d'Orléans y ajouta Canillac. Pecquet , le principal chef des bureaux de Torcy , en fut le secrétaire.

Villars , second maréchal de France , fut chef du conseil de guerre. Il ne pouvait ne l'être point dans le brillant où il était , dès que Villeroy , doyen des maréchaux de France , lui en laissait la place libre par son titre de chef du conseil des finances , et ses autres futurs emplois. Le duc de Guiche , longtemps depuis maréchal de France , en fut fait président , parce qu'il était beau-frère du duc de Noailles , et beaucoup plus parce qu'il était colonel du régiment des gardes , et que le régent compta se le dévouer.

Avec moins d'esprit qu'il n'est possible de l'imaginer , fort peu de sens , une parfaite ignorance , une longue et cruelle indigence , de grands airs et un grand usage du monde lui avaient appris à se retourner. Valet des bâtards avec la dernière bassesse , qui comptaient sur lui ,

et de toute faveur, comme les Noailles, ses beau-père et beau-frère, il sut, dans les dernières semaines de la vie du roi, faire accroire à M. le duc d'Orléans qu'il se tenait caché pour éviter de recevoir des ordres qui lui fussent contraires, comme si un homme comme lui eût pu être difficile à trouver. Il sut si bien faire valoir ce service et ceux qu'il était en situation de pouvoir rendre, qu'il tira pour soi et pour les siens tout ce qu'il voulut en tout genre, et pour de l'argent, on ne serait pas cru si on articulait le quart de ce qu'il en eut du régent, puis de Law, lorsque celui-ci exista. Du reste inepte à tout, payant de grandes manières et de sottise, il n'eut de dupe que le régent du royaume, et si ce n'était pas manque d'esprit ni de connaissance. Mais la parentelle et le régiment des gardes tinrent lieu de tout.

J'y fis entrer un peu à force Biron et Lévi, tous deux depuis devenus ducs et pairs, et le premier maréchal de France. Biron était neveu de M. de Lausun par sa femme, fille de sa sœur, et il en avait deux, mesdames de Nogaret et d'Urfé, avec qui madame de Saint-Simon et moi avions intimement vécu à la cour. Lévi était gendre du feu duc de Chevreuse, neveu par conséquent du feu duc de Beauvillier, mérite transcendant pour moi. Puységur, trop tard maréchal de France, n'y dut une place qu'à son rare mérite, qui a fait l'honneur des quatre ou cinq dernières campagnes de M. de Luxembourg, et qui avait servi depuis-toujours très-utilement. M. le duc d'Orléans y mit aussi Joffreville, Saint-Hilaire, Reynolds et le chevalier d'Hasfeld, longtemps depuis maréchal de France. Le premier et le dernier étaient gens de talent et de mérite, d'un grand soulagement pour un général, dont le maréchal de Berwick, qui les estimait et aimait fort, s'était fort utilement servi en Espagne, et avec toute confiance. Ils étaient aussi fort gens d'hon-

neur, avec des mains fort nettes ; ils s'étaient fort attachés à M. le duc d'Orléans en Espagne. Il les avait fort employés, avait pris pour eux beaucoup d'estime et d'amitié, et disait qu'Hasfeld était le meilleur intendant d'armée par ses soins et sa prévoyance.

Louvois, qui voulait, surtout avec jalousie, ce qui avait trait à la guerre, avait pris les fortifications avec le titre de surintendant. A son exemple Seignelay en avait fait autant de celles de places maritimes. A sa mort Louvois se les fit donner. Il ne les garda qu'un an et mourut. Le roi, qui ne voulait partout que des gens de robe, et de qui Pelletier de Soussi était fort connu par son intendance de Lille, du temps des campagnes du roi en Flandre, et que Louvois son ami lui avait vanté, crut que ce conseiller d'état et intendant des finances entendrait bien les fortifications, parce que ses yeux en avaient vu, et les lui donna avec le titre de directeur général. Il devint ainsi le maître de cette dépense, l'arbitre du mérite des ingénieurs, le seul ministre de ce district à part, et de leurs promotions, avec un travail réglé avec le roi tête à tête toutes les semaines, qui lui en faisait toujours passer une partie à Marly. Rien peut-être n'était plus ridicule qu'un magistrat arbitre des fortifications et des ingénieurs. Le régent ôtant la guerre à la robe lui en ôta aussi cette partie si principale, et je l'engageai assez aisément de la donner à Hasfeld.

Saint-Hilaire, lieutenant général de l'artillerie, en eut le département au conseil de guerre. Il était fils de celui qui eut le bras emporté du même coup de canon qui tua M. de Turenne, et il y était présent. C'était un homme fort lourd, mais qui entendait bien l'artillerie. Lui et Reynold furent regardés comme deux nominations nulles. Ce dernier était colonel du régiment des gardes suisses, et eut le corps des Suisses pour son dé-

partement au conseil de guerre. Il s'était offert de très-bonne grâce à M. le duc d'Orléans tout d'abord, et sans autre ménagement pour M. du Maine, avec qui il était bien, que de respect, cela en galant homme qui va droit où l'autorité doit être. L'autre en avait fait autant pour l'artillerie. Tous ces messieurs étaient lieutenants généraux.

Il fallut songer aux vivres, étapes, fourrages, et aux divers marchés, par conséquent à des gens dont ce fût plus particulièrement le métier. C'est ce qui fit choisir deux intendants de frontière distingués en ce genre : le Blanc, de la partie maritime de la Flandre, et Saint-Contest de Metz, qui était de mes amis, et qu'on a vu ici aller signer en troisième la paix de l'empereur et de l'empire à Bade. C'était un homme d'un extérieur lourd et grossier, avec toutes les manières ridiculement bourgeoises, qui avait tout l'art, la finesse, la souplesse, les vues et les tours pour arriver à ses fins sans avoir l'air de penser à rien, lors même qu'il y travaillait le plus. Cela lui était naturel. Avec cela doux, liant, accessible et honnête homme. Il fut enfin reconnu à Cambrai par les ministres étrangers du congrès, où il était l'un des ambassadeurs de France. Ils l'aimaient tous, mais ils le craignaient. L'autre était plein d'esprit, de capacité, d'expédients, fort liant aussi, tous deux gens de travail et d'expérience, qui connaissaient le monde, et qui avaient toujours su contenter tous ceux qui avaient eu affaire à eux. Leur choix aussi fut fort applaudi. Je ne connaissais point du tout le Blanc, je m'en accommodai fort. Il y aura beaucoup lieu d'en parler dans la suite, et l'histoire de son temps ne se pourra taire de sa fortune, de sa catastrophe, et de son triomphant retour. Ce sont des événements que tout le poids d'un prince du sang, premier ministre, ne saurait étouffer.

Le conseil de marine fut aisé à composer. Le comte de Toulouse, comme amiral, en fut chef; le maréchal d'Estées, premier vice-amiral, en fut président; le maréchal de Tessé y entra comme général des galères; Coetlogon, mort maréchal de France, et d'O, comme lieutenants généraux de mer; Bonrepos qui avait été intendant général de la marine, que j'aidai à en être; Vauvray et un autre intendant de marine, avec la Grandville, maître des requêtes, pour rapporteur des prises. J'y fis mettre pour secrétaire ce même la Chapelle que Pontchartrain avait chassé de ses bureaux et dont j'ai parlé plus d'une fois.

La place de chef du conseil des affaires du dedans du royaume, qui était proprement le conseil des dépêches, celle des départements des provinces des quatre secrétaires d'état, et quelques autres encore de pareille nature, fut offerte au maréchal d'Harcourt. Il s'en excusa sur le travail de cet emploi, et sur la difficulté de parler bien librement, qui lui était demeurée de ses apoplexies, et qui le mettait hors d'état de rapporter souvent et longuement les affaires de ce conseil à la régence. Ces raisons étaient vraies et solides. Harcourt, dans la considération où il s'était mis, voyait bien que le régent ne pourrait se dispenser de l'admettre au conseil de régence, et se tint ferme aux refus réitérés. Je ne voyais que d'Antin à mettre à la tête du conseil du dedans; je le proposai, je fus refusé.

C'est le seul homme pour qui M. le duc d'Orléans, si fort sans aucun fiel pour ses plus mortels ennemis, ait conservé rancune, et le seul encore pour qui ce prince, si indifférent à la vertu, n'ait pu vaincre son mépris. On a vu les raisons de l'un et de l'autre dans le cours de ces Mémoires. D'ailleurs lié étroitement aux bâtards

par état et par besoin, sous le feu roi, et tout à madame la Duchesse, ce prince si aisément soupçonneux ne le pouvait souffrir.

D'Antin, depuis qu'il était duc, s'était peu à peu jeté à moi. M. et madame la Dauphine, les ducs de Chevreuse et de Beauvillier, le maréchal de Boufflers étaient disparus ; il n'y avait plus trace de Monseigneur ni de la cabale de Meudon ; le mariage de madame la duchesse de Berry était fait ; elle était veuve, et madame la Duchesse l'était aussi depuis longtemps. Mon éloignement pour d'Antin avait cessé avec les personnes et les causes qui le formaient. Je sentais également tout son fumier, mais je n'en pouvais ignorer les perles qui y étaient semées, et je ne voyais personne de rang qui eût plus de talents pour bien remplir cette place. D'Antin d'ailleurs avait trop d'esprit et trop peu de courage pour se laisser engager contre le régent ; il connaissait trop aussi M. et madame du Maine pour s'attacher véritablement à eux. Il tenait trop d'ailleurs de tout temps à madame la Duchesse qui les détestait souverainement. Par cette liaison intime, il était propre à en former une entre le régent et M. le Duc, sur qui l'âge et la confiance de madame la Duchesse lui donnait de l'autorité, qui demeurerait crédit et créance quand ce prince viendrait à l'âge d'être compté, ce qui arriverait bientôt ; enfin l'esprit courtisan de d'Antin, et la servitude tournée en lui en nature, me rassurait pleinement. C'était un homme naturellement brutal et livré à tous les vices, mais si maître de soi qu'il était doux, liant, patient, plein de ressources. Personne n'avait plus d'esprit, ni de toutes sortes d'esprit, et avec un air tout grossier et tout naturel, plus d'art, de tour, de finesse, de souplesse. Il était et il disait tout ce qu'il voulait, et comme il le voulait ; et

hors d'intérêt, il était bon homme, et aimait à faire plaisir. Toutes ces raisons me déterminèrent à m'opiniâtrer pour lui.

La défense du régent dura plus de douze ou quinze jours. Il se rendit enfin, mais de mauvaise grâce; d'Antin fut déclaré chef du conseil des affaires du dedans du royaume; mais quelque soin, quelques contours qu'il pût employer, jamais il ne prit bien avec M. le duc d'Orléans.

Je proposai à ce prince le marquis de Brancas et Beringhem, premier écuyer du roi, pour entrer dans ce conseil. Je réussis aisément pour le premier des deux qui s'était bien conservé avec lui, et à qui sa brouillerie ouverte avec la princesse des Ursins avait ajouté du mérite. Je n'obtins pas l'autre avec tant de facilité.

C'était un personnage de ce qu'on appelait alors la vieille cour, mais plus par ses amis et ses liaisons, le soutien de sa charge, et l'habitude de la cour et du grand monde, que par lui-même. Il était fort honnête homme, court d'esprit, pesant de langage, fort bien avec le roi, avec le duc du Maine, avec le maréchal de Villeroy, avec Harcourt, avec son cousin germain le maréchal d'Huxelles, avec le premier président, intime de ces deux derniers, fort lié encore avec le duc d'Aumont, son beau-frère, que j'empêchai d'arriver à rien, assez aussi avec le duc d'Humières, son autre beau-frère, pour qui M. le duc d'Orléans m'avait promis merveilles, et à lui-même aussi, car je les avais abouchés tous deux dans les derniers jours de la vie du roi en rendez-vous pris exprès dans un bosquet de Versailles près de l'orangerie. Je n'ai pu démêler ce qui nous fit manquer de parole, mais jamais je n'ai pu parvenir à rien pour lui, quelque travail que je m'en sois donné. Enfin je résolus le régent à mettre Beringhem dans le conseil du dedans. On a vu

qu'il était intimement avec le chancelier de Pontchartrain, que je l'y avais connu, et que nous étions ensemble sur le pied de confiance.

J'étais aussi ami du marquis de Brancas, longtemps depuis grand d'Espagne et maréchal de France. On a vu en son temps l'origine et les chemins de sa fortune. Jamais il ne négligea aucun des chemins qui l'y pouvaient conduire. Madame de Maintenon fut sa protectrice ; il fut très-bien avec M. et madame du Maine, qu'il cultiva dans tous les temps, et sut n'en être pas moins bien avec M. le duc d'Orléans. Il parvint à manger également au ratelier de la guerre et à celui de la cour, et les faire servir réciproquement l'un à l'autre. Aussi avait-il de l'esprit, encore plus d'art, d'adresse et de manège, avec une ambition insatiable qui ne lui a jamais laissé de repos. C'était un grand homme, fort bien fait, d'une figure avenante, avec des manières polies, aisées, entrantes, qui ne faisait jamais rien sans dessein, et qui aîné de quinze ou seize frères ou sœurs, avec 7 ou 8,000 livres de rente entre eux tous, devenu conseiller d'état d'épée, chevalier du Saint-Esprit et de la Toison, lieutenant général de Provence, gouverneur de Nantes et tenant les états de la Bretagne, grand d'Espagne et maréchal de France, avec un grand mariage pour son fils, l'archevêché d'Aix et l'évêché de Lisieux pour ses frères, se mourait de douleur de n'être pas ministre d'état, duc et pair, et gouverneur de monseigneur le Dauphin.

J'en parle comme d'un homme mort par les apoplexies dont il est accablé, qui apparemment ne le laisseront pas vivre longtemps. Il a la main droite toujours gantée, même en mangeant ; les doigts en paraissent vides, il n'y a qu'un mouvement léger du pouce : homme vivant ne l'a jamais vue. A la grosseur du dedans, et à tout ce qu'on en voit, il paraît que c'est une patte de crabe ou

de homard. Ses façons et sa conversation étaient agréables, et il était fort instruit de tout ce qui se passait au dedans et au dehors. Dévot et constitutionnaire jusqu'au fanatisme, et du petit troupeau de Fénelon qui n'empêche pas l'ambition à pas un des disciples de cette école.

Branças eut les haras qui furent d'abord ôtés à Pontchartrain, et le premier écuyer les grands chemins, ponts et chaussées, pavé de Paris, etc., dont il s'acquitta en perfection. Il n'en fut pas de même des haras, que Branças acheva de laisser perdre, quoiqu'il en eût 12,000 liv. d'appointements particuliers.

A ces messieurs on joignit Rougeault, intendant de Rouen, avec un autre ou deux, et l'abbé Menguy et Goeslard, tous deux conseillers de la grand'chambre, à cause des procès fréquents en ce conseil, et des évocations qu'on y en pouvait faire. Le choix fut aussi fort applaudi. La Roque, attaché à d'Antin, homme d'esprit et capable, fut, à sa recommandation, secrétaire de ce conseil.

CHAPITRE CDXXII.

Conseil de régence. — Caractère de Bèsons. — Torey. — Bouthillier-Chavigny, ancien évêque de Troyes. — La Vrillière sans voix. — Son caractère, ses fonctions. — Pontchartrain sans voix ni fonctions. — Rage et conduite de Tallard. — Personnages des conseils. — Desmarets congédié avec une gratification de 55,000 livres. — Trop juste augure de M. le duc d'Orléans. — Catastrophe de madame Desmarets. — Bercy, son gendre, chassé. — Lieux des divers conseils. — Leurs appointements. — Règlements particuliers. — Prétention des conseillers d'état de ne céder qu'aux ducs et aux officiers de la couronne. — Noailles et Canillac avocats des conseillers d'état contre les gens de qualité. — J'expose au régent la qualité et le ridicule de cette prétention. — Mollesse du régent. — Adresse des conseillers d'état. — Effiat vice-président. — La forme des conseils du feu roi adoptée au conseil de régence. — Les mattres des requêtes refusent de rapporter au conseil de régence s'ils n'y sont assis, ou si ceux de ce conseil qui ne sont ni ducs ni maréchaux de France, ou conseillers d'état, n'y sont debout tant que les mattres des requêtes y seraient. — Les conseillers au parlement mis dans les conseils imitent les mattres des requêtes, et le régent le souffre. — Deux exemples de l'inconvénient qui en résulte pour les affaires. — Les mattres des requêtes cèdent enfin aussitôt après la mort du chancelier Voysin, et sans plus de prétentions rapportent debout au conseil de régence. — Les conseillers d'état emportent d'y précéder tout ce qui n'est pas duc ou officier de la couronne lorsqu'ils y viennent extraordinairement.

Tous ces conseils choisis, il fallut enfin en venir à celui de régence, dont la formation était la plus diffi-

cile. Il devait être composé d'assez peu de membres pour le rendre plus auguste, et il y avait plusieurs personnages ennemis de M. le duc d'Orléans, ou fort suspects, que leur état ne permettait pas d'en exclure. Tels étaient le duc du Maine, le comte de Toulouse, le maréchal de Villeroy, le maréchal d'Harcourt dès qu'il avait refusé la place de chef du conseil des affaires du royaume, le chancelier Voysin dès que M. le duc d'Orléans avait fait la faute énorme de se laisser engager à lui laisser les sceaux. Toulouse et d'Harcourt n'étaient que suspects : ils l'étaient beaucoup, l'un par son être et par son frère, quelque différent qu'il fût de lui ; l'autre par son ancienne intimité avec madame de Maintenon et la princesse des Ursins. Tous les autres étaient ennemis. Il fallait donc les contrebalancer par des gens sûrs pour M. le duc d'Orléans, et qui fussent en état de se faire écouter dans le conseil, où toutes les affaires du dehors et du dedans étaient rapportées des autres conseils, et décidées en dernier ressort en celui-ci à la pluralité des voix. Il fallut de plus considérer que celle de M. le Duc ne pouvait encore être d'aucun poids, et que ce poids, venu avec l'âge, se pouvait, par les intérêts et les cabales, détourner aussi aisément contre, que pour M. le duc d'Orléans.

La facilité de ce prince fut telle en chose de cette importance, qu'il se laissa aller aux instances du maréchal de Besons, appuyé d'Effiat, pour le changer du conseil de guerre, où il était destiné, et où il n'y avait que la bienveillance du régent qui l'y pût faire préférer à d'autres, pour le placer dans le conseil de régence. C'était un rustre brutal qui s'était échappé tout jeune de la maison de son père, qui le voulait faire d'église, s'était enrôlé dans les troupes qui passaient clandestinement en Portugal, et y porta le mousquet. Y étant reconnu par

les perquisitions de son père, il fut bientôt fait officier, et servit avec application. C'est, avec le latin qu'il savait avant que de s'enrôler, toute l'éducation qu'il avait eue. Il était bon officier général, entendait bien à mener une aile de cavalerie, et de certains détails, encore ses brusqueries et son emportement l'empêchaient-ils souvent de voir et d'entendre. Ce qui était au delà surpassait fort sa portée, comme il a paru quand il a eu quelquefois des armées à commander, par accident. Avec une humeur insupportable et fort peu d'entendement, c'était un homme brave de sa personne, et qui savait ce que c'était que l'honneur, mais embarrassé de tout, infiniment timide, qui ménageait tout, avait grande passion d'être et d'avoir, fort bas, fort plat, qui ne manquait pas de sens ni d'un certain petit esprit de courte intrigue, avec assez de jugement. Une tête de lion et fort grosse, lippu, dans une grosse perruque qui eût fait une bonne tête de Rembrandt, et qui, paraissant tout d'une pièce, comme tout son corps, passait parmi les sots pour une bonne tête.

Son père était conseiller d'état ; et son frère aîné, qui était mort, l'avait été aussi, tous deux avec réputation. Leur nom est Bazin, de la plus courte bourgeoisie, et Besons, dont ils portaient tous le nom, est ce village sur la Seine, près de Paris, si connu par la foire qui s'y tient tous les ans, dont le père avait acquis la seigneurie. Ce n'était pas là un personnage à opposer à personne dans un conseil de régence. M. le duc d'Orléans fut honteux avec moi de s'y être laissé engager ; et moi, dont la destination n'avait point changé, fort fâché de me trouver si mal attelé.

Un autre homme que le régent mit dans le conseil de régence, dont il fut très-embarrassé avec moi, et qu'il ne me laissa entendre que par degrés, fut Torcy, à la surprise de toute la France. Il était lié de tout temps à

la cour avec tout ce qui était le plus opposé à M. le duc d'Orléans, si on en excepte ses deux plus funestes ennemis, madame de Maintenon et M. du Maine. M. le duc d'Orléans avait eu souvent des raisons de n'en être pas content, et jusqu'après la mort du roi, jamais lui ni sa femme n'avaient fait aucun pas pour s'en rapprocher. Ils étaient amis intimes de M. et de madame de Castries et de l'abbé de Castries, ce qui était une voie bien naturelle qu'ils pouvaient prendre. Castries était chevalier d'honneur, et sa femme, dame d'atours, de madame la duchesse d'Orléans, et fille de M. de Vivonne, frère de madame de Montespan, et très-bien avec M. et madame la duchesse d'Orléans. Ils étaient si persuadés que Torcy leur était opposé, qu'ils étaient peinéés contre les Castries de leur liaison avec lui, et je me souviens que longtemps après que madame la duchesse d'Orléans eut commencé d'avoir une table à Marly, et que les dames se furent accoutumées à y aller, ce fut une manière de négociation de madame de Castries pour y faire manger madame de Torcy. Elle n'y avait point encore été conviée, c'était une singularité peu agréable, et néanmoins elle ne s'en empressait pas. Surtout elle ne pouvait se résoudre à la présence de M. le duc d'Orléans, et madame de Castries prit si bien son temps, qu'elle lui procura d'y dîner pendant que ce prince était allé faire un tour à Paris.

J'étais aussi fort persuadé de l'opposition de Torcy à M. le duc d'Orléans; j'étais gâté sur lui, je l'avoue franchement, par les sentiments que les ducs de Chevreuse et de Beauvillier avaient pris pour lui, quoique leurs raisons d'éloignement ne fussent guère que par rapport aux matières de Rome. Jamais je n'avais eu avec eux, non pas de liaison, mais de connaissance la plus légère, et si la vérité veut qu'on ne cache rien, ils

n'avaient chez eux que la meilleure compagnie et la plus triée, et mon amour-propre n'était pas content de n'avoir jamais reçu la moindre avance de leur part. C'était de plus un homme de l'ancien ministère, et dans mon dessein d'anéantir les secrétaires d'état et leur puissance, Torcy, qui l'était après son père et son beau-père, ne pouvait être à mon gré. J'avais souvent pressé M. le duc d'Orléans de l'exclure; quoiqu'il ne m'eût jamais répondu là-dessus aussi net que je le désirais, j'espérais pourtant son exclusion, et j'y travaillais encore lorsque le régiment me laissa entrevoir que je n'y devais pas compter. Je redoublai mes efforts : à la fin il m'avoua avec grand embarras qu'il se le croyait nécessaire pour avoir le secret de toutes les affaires étrangères depuis tant d'années qu'il en était le ministre, et par le secret des postes dont lui ne pouvait se passer. Ce fut en effet ce qui conserva Torcy.

Pour se l'acquérir entièrement, M. le duc d'Orléans le combla de caresses, de confiance et de choses. Il avait 650,000 livres de brevet de retenue sur sa charge de secrétaire d'état : il en eut 150,000 de plus et tout payé en donnant sa démission. Sa pension de 20,000 livres de ministre d'état lui fut conservée, et il en eut encore une autre de 60,000 livres sur les postes, dont il conserva la direction, l'autorité et la confiance.

On ne peut exprimer l'étonnement public de ce traitement. Torcy y passait pour le moins et avec raison pour n'avoir jamais eu de liaison avec M. le duc d'Orléans, même pour lui avoir été contraire. On ne lui avait découvert aucun mouvement vers ce prince; les Castries étaient trop faibles et trop suspects par rapport à madame la duchesse d'Orléans, pour y avoir été utilement employés. Nancreé le fut peut-être; mais je l'ai toujours ignoré, et tout ce que j'ai tâché de pénétrer là-dessus

ne m'a rien rapporté, sinon à me confirmer que le secret des postes avait seul opéré ce traitement si peu attendu. On verra dans la suite combien je reconnus mon erreur, et la liaison étroite que l'estime, que j'ose dire réciproque, fit entre Torcy et moi, qui a duré intime jusqu'aujourd'hui que nous sommes en mars 1746.

M. le duc d'Orléans avait toujours compté de mettre un évêque dans le conseil de régence. Je croyais qu'il pouvait s'en passer. Je pensais là-dessus comme le feu roi, et je crois comme tout homme sage, surtout dans le feu des affaires de la Constitution. L'intérêt du feu archevêque de Cambrai par le poids immense du feu duc de Beauvillier sur moi m'avait empêché de combattre ce sentiment, de sorte qu'il n'était plus temps de s'y opposer avec fruit depuis la mort de ces deux personnages. Je pensai donc alors au moins mauvais, et au plus approuvé qu'on pourrait choisir, et je proposai à M. le duc d'Orléans l'ancien évêque de Troyes.

On a vu qui et quel il était, au commencement de ces Mémoires où je me suis étendu sur lui à l'occasion de sa retraite. Elle arriva tout au commencement de mon mariage. A l'âge que j'avais lors, j'avais vu son visage tout au plus, et je ne l'avais jamais connu. Mais à ce que j'en savais, il me parut fait exprès pour entrer dans le conseil de régence. Sans répéter ce que j'en ai dit lors de sa retraite, j'y trouvais un prélat consommé dans les affaires temporelles du clergé, versé dans les matières de Rome, et avec cela Français ; assez de savoir ecclésiastique. Voilà quelle était sa réputation. Il avait de plus passé sa vie jusqu'à sa retraite dans le plus grand monde de la cour et de la ville, recherché des meilleures et des plus importantes compagnies, ami de la plupart des personnages et des principales femmes de son temps, où il s'était mêlé de beaucoup de

choses. Cette grande connaissance du monde était un grand point.

C'était un évêque sans diocèse, et un évêque qui ne pensait à rien moins qu'à revenir sur l'eau. Il y avait quinze ou seize ans qu'il vivait dans la plus exacte retraite et la plus soutenue. Il ne l'avait interrompue que depuis quatre ou cinq ans par respect pour cette fantaisie du roi de voir les gens retirés, et qui lui fit dire qu'il voulait le voir une fois l'année. Il venait passer quatre jours à Fontainebleau, où le roi lui faisait merveilles, et où, dans ce qu'il y avait de plus grand et de meilleur, c'était à qui l'aurait. Il allait de là passer deux jours à Paris, revenait pour un jour ou deux à Fontainebleau, et s'en retournait dans sa retraite, sans avoir paru, ni rouillé, ni béat, ni déplacé, ni gâté. A Troyes il ne voyait pas même les passants. Il y vivait avec son neveu dans l'évêché. Dès que son neveu était en visites ou à Paris, il occupait un appartement qu'il s'était accommodé dans la Chartreuse de Troyes, où il ne voyait que les chartreux, et se rendait assidu à leurs offices : il y passait de plus les avents et les carêmes. Une telle vie, entée sur celle du plus grand monde, uniquement par choix et si bien soutenue, me parut devoir être d'un grand poids pour retenir la licence de la vie de M. le duc d'Orléans. Cet évêque n'avait rapport à aucune cabale : il était frère de la maréchale de Clerembault, en amitié avec elle, qui était dans l'intimité de Madame, laquelle avait beaucoup d'amitié aussi et de confiance en lui. Tout me persuada donc qu'il était fait exprès pour cette place, dès qu'il fallait un évêque. M. le duc d'Orléans l'approuva et l'exécuta.

Rien ne fut plus applaudi que ce choix. Il le manda, il arriva, il accepta sans simagrée. Le monde, qui exige presque toujours des gens de bien fort au delà du but,

aurait voulu une défense, ou même un refus. Les commencements furent admirables. On ne le voyait que pour des devoirs indispensables. Je me félicitais d'avoir si bien rencontré. Ces merveilles furent de médiocre durée; je me trompai sur lui comme j'avais fait sur Torcy, mais d'une manière tout opposée; il n'est pas encore temps d'en parler. Le régent lui fit la galanterie de ne faire entrer Torcy au conseil de régence qu'après que ce prélat y eut assisté une fois, afin de lui assurer sans dispute la préséance sur Torcy qui avait été jusqu'à la fin ministre d'état sous le feu roi.

La Vrillière me dut tout ce qu'il fut, et comme je l'ai dit ailleurs, ce ne fut pas sans peine, mais le travail opiniâtre de plus d'une année. Il conserva sa charge de secrétaire d'état, fut établi secrétaire du conseil de régence pour en tenir le registre, signer les grâces des départements des autres secrétaires d'état, et tout ce qui avait besoin de la signature d'un secrétaire d'état, avec le temps celle des expéditions et des ordres secrets, l'autorité sur la police de Paris; enfin, en très peu de temps, il fut l'unique secrétaire d'état en fonction. Lui et Pontchartrain entrèrent au conseil de régence, tous deux sans voix, Pontchartrain sans nulle fonction. Je me plaignis à M. le duc d'Orléans de la conservation de celui-là. Il balbutia, il fut embarrassé; je jugeai donc qu'il fallait attendre; j'ignorais alors la visite du chancelier de Pontchartrain. J'attendis donc, mais je n'attendis pas longtemps.

La Vrillière était un petit homme vif, actif, qui élevé dans les bureaux de son père en possédait la routine, obligeant, très-serviable, fort poli, intérieurement glorieux, capable d'expédient et de mécanique, liant et rompu au monde, homme d'honneur. Il n'était pas heureux en femme, qui le gâta à la fin, au point qu'il

n'était pas reconnaissable. Cela se trouvera en son temps.

J'ai, ce me semble, assez fait connaître le caractère et les liaisons de ce qui composait la cour du feu roi, et des personnages qui entrèrent dans ces divers conseils, pour n'avoir pas besoin de retoucher cette matière. Mais il faut encore faire voir quel fut le tout ensemble de cet important conseil de régence qui devait décider de tout à la pluralité des voix, et qui fut en effet un vrai conseil pendant près de trois années. J'y ajouterai les chefs ou autres des autres conseils qui y venaient rapporter leurs affaires, et qui, pour de certaines, y furent quelquefois appelés, tandis que les conseils demeurèrent dans leur premier établissement.

La régence était donc, pour le répéter de suite, ainsi composée : M. le duc d'Orléans, M. le Duc, le duc du Maine, le comte de Toulouse, Voysin, chancelier, moi, puisqu'il faut que je me nomme, les maréchaux de Villeroi, d'Harcourt, de Besons, l'ancien évêque de Troyes, et Torcy opinants, et La Vrillière tenant le registre, et Pontchartrain, tous deux sans voix.

Ceux qui y venaient rapporter étaient l'archevêque de Bordeaux, les maréchaux de Villars, d'Estrées et d'Huxelles, les ducs de Noailles et d'Antin.

On voit ainsi sur quels et sur combien le régent pouvait compter pour amis, pour ennemis, ou pour assez indifférents. Il arriva pourtant presque toujours que le conseil fut tranquille et que le régent y fut maître de tout. Le personnage que chacun de ceux-là y fit se verra avec le temps.

De cette façon Desmarets fut le seul des ministres du feu roi congédié alors par une courte lettre que M. le duc d'Orléans lui écrivit, et les six conseils furent enregistrés au parlement, c'est-à-dire leur éta-

blissement, non pas les noms ni le nombre de leurs membres. Il n'y fut pas mention du conseil de régence, comme étant le conseil du roi, et le gouvernement même.

Tallard fut aussi le seul qui ne fut point employé de tous ceux que le feu roi avait nommés dans son testament. Ce n'est point trop dire qu'il pensa en devenir fou, et qu'il fit plusieurs extravagances. Il alla disant partout qu'il se ferait écrire le testament du roi sur le dos ; il cria , clabauda , lâcha au régent le maréchal de Villeroy et les Rohan ; plaintes , clameurs , dépits , bassesses , prostitutions , tout fut mis inutilement en usage. Jamais le régent , si ordinairement facile , ne put être entamé. En général il le regardait comme contraire à lui , avec raison , mais il fallait qu'il y eût quelque autre cause que je n'ai point démêlée , qui le soutint le même contre tant d'efforts. Tallard , les voyant enfin inutiles , déclara qu'il n'avait plus qu'à s'enterrer. Il acheta la Planchette , vilaine petite maison près de Paris , et s'y confina en effet sans presque en sortir , ni y recevoir personne. Nous verrons sa résurrection dans son temps.

Le régent vécut en amitié avec M. le Duc , en mesure froide et polie avec le duc du Maine , avec plus d'onction , mais en réserve avec le comte de Toulouse. Il crut gagner le maréchal de Villeroy à force de marques d'estime , de considération , de distinction , même de confiance fort hasardée , le ramener , au moins émousser ses pointes et ses écarts par d'Effiat son ami de tous les temps , et par M. de Troyes qui l'était aussi. Le premier était vendu au duc du Maine ; l'autre , marchant sur des œufs , n'osait être que complaisant. Le maréchal reçut toutes sortes de faveurs et se piqua de ne s'en pas laisser ébranler. Il fallait exposer cela d'abord. C'est

une matière qui se présentera plus d'une fois. Pour Harcourt, sa malheureuse santé ne lui permit pas de faire aucun personnage, ni à Voysin le dégoût et le mépris dans lequel il était tombé. Villars en fit toujours un fort misérable, Huxelles aussi avec toutefois beaucoup d'importance, Estrées comme point, d'Antin aussi peu. Le cardinal de Noailles ne se haussa ni baissa ; il eut assez d'affaire à se défendre des insidieux chefs de la Constitution. Le duc de Noailles joua le grand personnage. M. le Duc encore trop jeune, le duc du Maine silencieux, ténébreux, solitaire, profondément caché, poli jusqu'au respectueux, et attentif au dernier point à tout le monde, quand il était forcé d'en voir ; le comte de Toulouse froid, tranquille, et menant sa vie ordinaire autant qu'il la put accommoder à ses nouvelles fonctions.

Desmarets tomba dans une surprise incroyable. Sa suffisance extrême lui avait persuadé qu'il était impossible de se passer de lui à la tête des finances. Il était de tout temps ami intime du maréchal de Villeroy ; il l'était demeuré d'Effiat qui l'avait toujours été au Palais-Royal de Bechameil, son beau-père. Il comptait donc entièrement sur ces deux appuis ; mais ce qui combla son étonnement et son indignation fut de voir le duc de Noailles à sa place, lui qu'il avait recueilli, lorsqu'à son retour de l'Espagne il ne sut, comme on l'a vu dans son temps, où donner de la tête, qui en avait fait son disciple et son élève dans les finances, et pour qui il avait contraint toute sa féroce humeur. Noailles ne songea pas seulement à garder avec lui aucune mesure, et on verra bientôt jusqu'où il poussa l'ingratitude à son égard. M. le duc d'Orléans néanmoins, pressé par Effiat et par le maréchal de Villeroy, lui fit donner 350,000 livres au renouvellement des fermes, sur ce

qu'ils lui représentèrent que c'était un droit des contrôleurs généraux, que Desmarets n'avait pas voulu toucher au dernier renouvellement dans l'extrémité où étaient les besoins de l'état.

Une si forte grâce, et faite si fort à contre-temps, à la suite de plusieurs autres facilités du régent, dont j'ai parlé, et d'autres moindres que j'ai omises, firent augurer en lui une faiblesse fort nuisible à l'état et aux honnêtes gens, et fort utile aux impudents et aux effrontés. Malheureusement l'augure ne s'est trouvé que trop véritable.

Madame Desmarets qui, sous l'ombre de la place de son mari, faisait à part pour elle quantité d'affaires, culbuta avec lui. Un nommé la Fontaine, longtemps receveur de M. le Prince à Senonches, près de la Ferté, où je l'avais vu, et qui de ce lieu, qui est aussi auprès de Maillebois, avait été leur complaisant pendant leur exil, avait aussi fait fortune avec eux, et s'était fait trésorier du régiment des gardes. C'était l'homme de confiance de madame Desmarets, pour lui faire faire tous les jours des affaires, et pour placer et gouverner l'argent qu'elle en tirait. Tout cela se renversa à la chute de la place. Elle prétendit avoir été volée. Elle en fut étrangement troublée. Dans cet état la petite-vérole la prit, elle en releva folle, et personne même ne l'a jamais vue depuis, quoiqu'elle ait encore vécu quelques années. Ainsi les deux rivales des bonnes grâces de madame de Maintenon, madame Voysin et madame Desmarets, sont mortes, l'une de désespoir de les avoir perdues et d'être supplantée par sa rivale; celle-ci folle par la perte de sa place et de son magot particulier. Bercy, intendant des finances et gendre de Desmarets, qui faisait tout sous lui, fut chassé en même temps sans retour, avec l'acclamation publique.

Il fut réglé que le conseil de conscience se tiendrait à l'archevêché, et tous les autres en divers appartements du vieux Louvre, qu'on fit accommoder et meubler. Mais peu à peu le maréchal de Villars usurpa de tenir celui de guerre fort souvent chez lui, et à son exemple le maréchal d'Huxelles, que les autres chefs ne suivirent pas.

Je ne m'arrêterai pas aux prétentions, aux entreprises, aux usurpations, aux tracasseries du duc de Noailles entre le conseil des finances et les autres conseils, des conseils des uns aux autres, et des membres de chacun entre eux, pour lasser et eux et M. le duc d'Orléans, fatiguer le public, les rendre incommodes et ridicules, et les faire tomber dans les vues qui ont été expliquées : cela serait trop long et ennuyeux. Mais il faut parler du général.

M. le Duc, le duc du Maine et le comte de Toulouse ne voulurent point d'appointements. Le chancelier, le maréchal de Villeroy, Torcy, la Vrillière, Pontchartrain, conservèrent les leurs sans innovation, et on ne donna rien au cardinal de Noailles, au procureur général, ni à l'avocat général. Harcourt, Besons, l'évêque de Troyes et moi, pour la régence, les chefs des conseils, les ducs de Noailles, de Guiche, et le maréchal d'Estrées, eûmes 20,000 livres d'appointements, et les membres des conseils 10,000 livres, les secrétaires 6,000 liv.

Il fut réglé que les conseils tiendraient aussi souvent qu'il serait nécessaire, à la discrétion des chefs, et que les chefs auraient chacun un jour de chaque semaine, ou davantage quand il serait nécessaire, pour venir rapporter les affaires de son conseil en celui de régence, où il ne rapporterait pas son avis particulier, mais celui de la pluralité des voix de chaque délibération de son conseil, et leurs jours aussi pour travailler seuls avec le

régent. Il fut décidé que les chefs ou présidents des conseils ne seraient dans le conseil de régence que pour les affaires de leurs conseils, et qu'ils en sortiraient dès qu'elles seraient finies où ils auraient leurs voix, quoique le conseil ne levât pas, et qu'ils couperaient les membres de la régence, quant à la séance, suivant leur rang entre eux, mais qu'ils s'y mettraient en la dernière place, s'ils n'étaient point ducs ou officiers de la couronne; et à l'égard de l'opinion, qu'en quelque place qu'ils fussent ils opineraient les premiers de tous à la suite de leur rapport; les ducs, comme partout, auraient la préséance, et les officiers de la couronne après eux, les uns et les autres suivant leur ancienneté de dignité, et entre les ducs, que la pairie y aurait la préséance, parce que cette séance tenait plus des fonctions d'état et de la couronne que des cérémonies de cour.

Ils ne disputèrent pas, pour ne rien innover, la préséance usurpée du chancelier au conseil, en sorte que Voysin y fut toujours au-dessous immédiatement, et sans intervalle, du duc du Maine d'un côté, et moi pareillement de l'autre du comte de Toulouse. Chacun était ainsi par rang, à droite et à gauche, et on opinait comme on était assis, le dernier du conseil opinant après le rapporteur, et tous les autres l'un après l'autre, en remontant à M. le duc d'Orléans le dernier.

Les sièges furent égaux pour tout le monde dans tous les conseils. Celui de régence n'eut que des ployants, le régent comme les autres, parce que le roi était censé y être, et que son fauteuil vide était au bout de la table longue, seul. Le régent à droite, en retour à la première place, M. le Duc vis-à-vis de lui. Au bas bout, vis-à-vis le fauteuil du roi, étaient Pontchartrain et la Vrillière.

Aucun de tous les conseils ne prêta de serment, sur le

fondement que les ministres d'état n'en prêtaient point, et aucun de ceux du conseil de régence n'eut de patente ni de lettre du roi ou du régent pour y entrer, parce que les ministres d'état n'en ont point. Mais comme ils ne se peuvent présenter au conseil qu'ils ne soient avertis à chaque fois d'y venir de la part du roi, par l'huisier de son cabinet, les membres de la régence le furent ainsi la première fois, et au premier conseil de régence. M. le duc d'Orléans intima celui d'après, et ainsi de l'un à l'autre, et on n'avertit plus, parce qu'il y aurait eu trop à courir, sinon pour des conseils extraordinaires et imprévus auxquels on ne pouvait s'attendre.

Le régent arrivé, on n'attendait personne sans exception; si on arrivait le conseil commencé, ce qui était rare, on entra et on s'approchait de la table par derrière; le régent vous disait de prendre place, qui dans ce cas était laissée vide, et on la prenait avec un mot d'excuse.

Aucun conseil ne s'était encore assemblé qu'il y eut une rare difficulté pour celui des finances, tant les prétentions, pour ridicules qu'elles puissent être, prennent de force du mépris qu'on en fait, quand on se contente du mépris, sans les proscrire, comme fit le roi, qui se contenta de se moquer de la chimère des conseillers d'état, mise pour la première fois en avant, de ne céder qu'aux gens titrés, lors de la signature du traité de Bade, et de châtier la Houssaye, nommé troisième ambassadeur, avec le maréchal de Villars et le comte du Luc, en y envoyant Saint-Contest au lieu de lui.

Sur ce bel exemple, qui n'en fut jamais un, mais une dérision, comme le roi s'en expliqua alors, les conseillers d'état qui étaient du conseil des finances, et il n'y en avait point dans les autres conseils, prétendirent y précéder le marquis d'Effiat, qui était de leur étoffe à la

vérité, mais dont le grand-père était mort chevalier de l'ordre, ambassadeur, surintendant des finances, et par commission de l'artillerie, et maréchal de France. Il était fils du frère aîné de Cinq-Mars, grand écuyer de France, et lui-même était chevalier de l'ordre de la promotion de 1688. Ces messieurs alléguaient qu'aux conseils de Charles IX et d'Henri III, et aux états généraux du règne de ce dernier roi, les conseillers d'état de robe avaient eu la droite sur ceux d'épée qui n'étaient pas ducs ou officiers de la couronne, et ils disaient vrai. Mais ils se gardaient bien d'ajouter que c'était une innovation jusqu'alors inouïe et abrogée par Henri IV, et qui n'a jamais eu lieu depuis, innovation faite par les Guise dans le même esprit qui les engagea à faire établir les charges de l'ordre du Saint-Esprit comme elles le furent pour favoriser et s'attacher la bourgeoisie qu'ils avaient séduite, ainsi que le clergé, et abattre en tout ce qu'ils purent la noblesse qu'ils craignaient et haïssaient, comme étant trop attachée au roi et à la couronne, ainsi qu'il y a bien paru par tout le secours qu'en reçut Henri IV qui lui affermit la couronne sur la tête, et qui l'arracha à ces perfides étrangers,

J'arrivai une après-dinée chez le régent, comme il se promenait dans sa grande galerie, entre Canillac et le duc de Noailles, qui discutaient cette belle difficulté de préséance. C'étaient les deux champions de ce qu'ils avaient appelé la noblesse à l'occasion de l'insigne calomnie du duc de Noailles contre moi. Ma surprise fut donc extrême lorsque, m'étant joint à cette promenade, je les entendis tous deux plaider avec chaleur la cause des conseillers d'état contre les gens de qualité non titrés.

Après les avoir écoutés quelque temps, le régent me demanda ce que je disais à cela. Je souris, et répondis

que je ne me serais pas attendu à la prétention, moins encore aux avocats que je venais d'entendre. Je remis le fait des Guise que je viens de rapporter, celui du comte du Luc, et je suppliai le régent de se souvenir comment le feu roi et l'universalité du monde avaient pris cette prétention des conseillers d'état. De là je vins au fond de la chose, et je dis qu'en France il n'y avait que trois états ; que tous les trois avaient toujours été précédés par les pairs, les ducs et les officiers de la couronne sans nulle difficulté partout, et qui aux états généraux étaient avec le roi sur le théâtre, et en bas les trois états ; qu'entre personnes de même état il se pouvait qu'il y eût des prétentions de préséance, mais que d'état à état il n'y en eut jamais en aucun temps ; que l'église et la noblesse, la première à droite, l'autre à gauche, étaient assis et couverts, et parlaient en cette sorte en égalité parfaite de l'un à l'autre ; qu'au fond de la salle, vis-à-vis le théâtre, était le tiers état, assis, mais découvert, et qui pour parler se mettait à genoux, posture qui en est restée à tout le parlement, et au premier président comme aux autres membres, parlant aux lits de justice, parce que tout magistrat, quel qu'il soit de naissance, est du tiers-état par sa magistrature ; que les conseillers d'état étaient de robe et magistrats, par conséquent aussi du tiers-état, d'où il résultait qu'entre conseillers d'un même conseil, le tiers-état devait céder aux deux premiers, d'où il était clair que la prétention des conseillers d'état de robe était sans aucun fondement contre le marquis d'Effiat. Ce raisonnement, auquel Noailles et Canillac ne s'étaient pas apparemment attendus, leur ferma la bouche, et à M. le duc d'Orléans aussi.

J'ajoutai, après un moment de silence, que je parlais contre mon intérêt, puisque la prétention que je venais

de combattre allait à mettre un étage de gens dans la personne des conseillers d'état de robe, entre les ducs et officiers de la couronne et les gens de qualité, mais que la vérité devait toujours être la plus forte, et que je ne comprenais pas la patience de son altesse royale de souffrir des disputes aussi ineptes, et dont la tolérance et le délai à les finir, comme elles le doivent être, donneraient lieu à cent autres, dont l'impertinence ferait honte et troublerait tout. Noailles et Canillac n'osèrent en attendre davantage, ne répondirent pas un mot, et s'en allèrent.

Le rare est que les gens de qualité ignorèrent leur conduite à cet égard, ou la voulurent ignorer ainsi que la mienne, et que la robe leur sut et à moi tout le divers degré que nous méritâmes d'elle là-dessus.

Resté seul avec le régent, je le pressai de décider. Ces deux hommes qui avaient peur de tout, et lui aussi, l'avaient effarouché sur la robe. Il me proposa l'expédient de faire d'Effiat vice-président pour précéder à ce titre. Je lui représentai, en général, les inconvénients des *mezzo termine* qui sont les pères des plus folles prétentions, et qui ne sont jamais qu'en faveur de ceux qui ont tort, et contre ceux qui ne peuvent perdre en jugement définitif, et en particulier, l'indécence et le danger de tolérer une prétention absurde, dont le succès en ferait naître de toutes les couleurs. Je le laissai dans sa bonne amie l'irrésolution et l'indécision, après avoir parlé d'autres affaires.

Deux jours après qui se passèrent en ridicules négociations, les conseillers d'état, qui ne demandaient pas mieux que d'en sortir avec un titre qui réalisât leur prétention, eurent la bonté de consentir de céder au titre de vice-président, ce qui était s'assurer la préséance sur tout autre homme de qualité qui pourrait entrer au con-

seil des finances, etc. Le régent reçut cette complaisance avec gratitude, et d'Efflat fut déclaré vice-président.

Ce que j'avais prédit au régent arriva, et il vaut mieux le raconter tout de suite que d'en interrompre des matières plus importantes. Il fut réglé que les procès évoqués au roi, qui se voient dans un bureau du conseil des parties, les affaires des prises qui se voient au conseil des prises, et maintenant de marine, quelques-unes des finances qui étaient contentieuses ou qui demandaient un règlement, toutes choses usitées sous le feu roi, se rapporteraient comme de son temps, devant lui, c'est-à-dire alors au conseil de régence, à quoi on ajouta certaines affaires du conseil de guerre, comme étapes, etc., et autres genres de règlements concernant les troupes.

Sous le feu roi le bureau du conseil des parties, qui avait vu une affaire évoquée devant lui, entraient tout entier au conseil où étaient le roi et ses ministres, et le maître des requêtes qui avait rapporté l'affaire au bureau du conseil des parties la rapportait devant le roi. Les conseillers d'état de ce bureau opinaient tous quatre ou cinq après lui, puis les ministres, et le roi jugeait en se rendant toujours ou presque toujours à la pluralité des voix. Pour les affaires des prises, il y avait sous le feu roi un conseil des prises, composé de quelques conseillers d'état, qui se tenait chez M. le comte de Toulouse quand il y avait matière, lequel entraient après au conseil du roi seul, avec le maître des requêtes qui avait rapporté chez lui, et qui rapportait devant le roi et ses ministres, le comte de Toulouse présent et opinant, et se retirant avec le rapporteur dès que l'affaire était jugée. A l'égard de celles de finances dont on vient de parler, le contrôleur général en chargeait un maître des requêtes à son choix, qui entraient seul au conseil du roi un jour de con-

seil des finances , et qui rapportait l'affaire. Dans tous ces conseils , tout ce qui y entraît y était assis , excepté le maître des requêtes rapporteur qui rapportait debout. Il fut donc réglé que cela se passerait de même à la régence , et qu'à l'égard des affaires du détail de la guerre , dont on vient de parler , elles seraient rapportées au conseil de régence par l'un des deux maîtres des requêtes de ce conseil , le Blanc et Saint-Contest.

Pour ne rien laisser en arrière sur les conseils du feu roi , il faut ajouter que le seul conseil des dépêches était tout différent des autres. La matière en était les disputes ou les règlements à faire dans les provinces et dans les villes , qui était proprement celle des départements des provinces des secrétaires d'état , qui , étant bien aises de s'en rendre les maîtres , en disaient un mot le matin au roi à l'issue de son lever , puis expédiaient comme ils voulaient , ce qui rendait ces conseils plus rares , sous prétexte de soulager le roi. Mais il y avait aussi telle nature de ces affaires , ou telles personnes qui s'y trouvaient intéressées , que les secrétaires d'état ne pouvaient crosser de la sorte , et qui se rapportaient au conseil de dépêches. Il y avait aussi des natures d'affaires contentieuses qui s'y rapportaient aussi par le secrétaire d'état du département duquel elle venait , ou , si elle n'était d'aucun plus que d'un autre , par un des secrétaires d'état nommé pour cela par le roi , très-rarement par un maître des requêtes nommé par le chancelier , lequel seul d'extraordinaire entraît un jour de conseil de dépêches ; et il y en avait un de règle tous les quinze jours. En ces conseils des dépêches , il n'y avait d'assis que les fils de France , le chancelier et le duc de Beauvillier. Les quatre secrétaires d'état y demeureraient toujours debout , même M. de Croissy , tout goutteux et tout président à mortier au parlement de

Paris qu'il était, et ils y rapportaient tout de suite chacun leurs affaires, suivant entre eux leur ancienneté de secrétaires d'état. S'il y avait un maître des requêtes rapporteur, les quatre secrétaires d'état y demeuraient également debout, et y opinaient. Le contrôleur général n'y entra point s'il n'était aussi secrétaire d'état, et alors debout comme ses trois autres confrères. Ce conseil de dépêches devint proprement celui des affaires du dedans du royaume, que d'Antin duc et pair venait seul rapporter, ou si c'était un procès évoqué, un maître des requêtes de ce conseil qui l'y avait rapporté; ainsi la forme unique de ce conseil de dépêches ne put avoir lieu depuis l'établissement du conseil de régence et des autres conseils.

On fut bien étonné la première fois qu'un maître des requêtes eut à rapporter au conseil de régence, qu'il déclara au chancelier qu'il prétendait rapporter assis, ou que tout ce qui n'était ni duc ni officier de la couronne, ou conseiller d'état, se tint debout tant qu'il serait lui-même debout. Ce fut une suite de la mollesse du régent dans la prétention des conseillers d'état de précéder Efflat. On se récria, on hua, mais il n'en fut autre chose; le régent n'eut pas la force de commander. On eut recours aux conseillers du parlement qui étaient dans les conseils; ils répondirent qu'ils ne prétendaient pas moins que les maîtres des requêtes. On fut donc réduit à faire tout rapporter par les chefs ou les présidents des conseils, qui, excepté d'Antin, qui y excella, n'y étaient pas propres. Je raconterai là-dessus deux aventures qui montreront combien les affaires en souffrirent.

Le maréchal de Villars, qui griffonnait à ne pouvoir être lu de personne, vint au conseil de régence avec un règlement de quarante ou cinquante articles que le con-

seil de guerre avait faits sur les étapes, les magasins, la marche des troupes par le royaume, et divers détails qui les concernaient. Il en fit la lecture par articles, sur chacun desquels on opina à mesure qu'il les lisait, et on fit divers changements à plusieurs qu'il écrivit aussi à mesure à la marge. Quand tout fut achevé, M. le duc d'Orléans dit au maréchal de Villars de relire le tout par article, avec chacun la note qu'il y venait de mettre, pour qu'on vit si tout était bien, et s'il n'y avait plus rien à changer ou à y ajouter. Le maréchal, qui était auprès de moi, prit donc son papier, lut un article, mais quand ce fut à la note, le voilà à regarder de près, à se tourner au jour d'un côté, puis de l'autre, enfin à me prier de voir si je pourrais la lire. Je me mis à rire, et à lui demander s'il croyait que j'en pusse venir à bout quand lui-même ne pouvait lire sa propre écriture, et qu'il venait d'écrire tout présentement. Tout le monde en rit sans qu'il en fût le moins du monde embarrassé. Il proposa de faire entrer son secrétaire qui était, disait-il, dans l'antichambre, et qui savait lire son écriture, parce qu'il y était accoutumé. Le régent dit que cela ne se pouvait pas, et chacun se regarda en riant, sans savoir par où on en sortirait. A la fin le régent dit qu'il n'y avait qu'à recommencer, comme si on n'avait rien fait, et m'ordonna de prendre la plume pour écrire les notes à mesure qu'on opinerait de nouveau sur chaque article, ce qui doubla la longueur de cette affaire. Il est vrai que ce ne fut que du temps ridiculement perdu. Mais l'inconvénient était bien plus fâcheux quand par de mauvais rapports d'affaires longues et embarrassées on n'était pas mis en état de les bien entendre, par conséquent de les bien décider.

L'autre histoire y a plus de rapport, et je la rappelle

ici. Le maréchal d'Estrées rapportait au conseil de régence tout ce qui y passait du conseil de marine, et la Vrillière le comparait plaisamment, mais trop justement, à une bouteille d'encre fort pleine, qu'on verse tout à coup, et qui tantôt ne fait que dégoutter, tantôt ne jette rien, tantôt vomit des flaques et de gros bourbillons épais. Comme il commençait un jour le rapport d'une affaire de prise fort embarrassé, le comte de Toulouse, qui s'était fort appliqué aux affaires de sa charge, et dont l'esprit était juste, exact, concis, et lui-même fort judicieux, me dit que je n'entendrais rien au rapport du maréchal d'Estrées, que cependant l'affaire était importante et méritait d'être bien entendue, et qu'il me l'allait rapporter à l'oreille tandis que le maréchal parlerait. Je l'entendis donc assez clairement pour être en connaissance de cause de l'avis du comte de Toulouse, mais non avec assez d'instruction pour bien appuyer mon opinion, d'autant que le comte de Toulouse me parlait encore, lorsque ce fut à mon autre voisin à opiner. Quand ce fut à moi, je dis au régent que M. le comte de Toulouse me venait d'expliquer si clairement l'affaire tandis qu'on la rapportait, que je l'entendais assez distinctement pour être de l'avis dont serait M. le comte de Toulouse, mais non assez pour m'en assez bien expliquer. Le régent se mit à rire et à dire qu'on n'avait jamais opiné de la sorte; je répondis, en riant aussi, que s'il ne voulait pas prendre mon avis ainsi, il eût la bonté de compter pour deux celui de M. le comte de Toulouse, et la chose passa ainsi. On sut bientôt quel il était, car il n'y avait jamais que le chancelier à opiner entre lui et moi.

Je pris cette occasion le lendemain pour remonter à M. le duc d'Orléans le préjudice essentiel qui arrivait aux affaires de l'opiniâtreté des maîtres des re-

quêtes , et de sa mollesse à la souffrir. Je n'y gagnai rien.

Je crois que le chancelier soutenait sourdement cette prétention par malice , et ce qui m'en persuada mieux , c'est que dès qu'il fut mort , et que Daguesseau fut chancelier, tout idolâtre qu'il fût de la robe , il la fit cesser, et les maîtres des requêtes vinrent rapporter debout tout ce qu'on voulut au conseil de régence , sans plus parler d'y être assis ni d'y faire lever personne. Mais à l'égard des conseillers d'état , lorsque pour un procès évoqué devant le roi , c'est-à-dire au conseil de régence, le bureau du conseil des parties , qui avait vu l'affaire , venait au conseil de régence avec le rapporteur , ces conseillers d'état s'y mettaient après les maréchaux de France , et au-dessus des autres de la régence , le rapporteur maître des requêtes rapportant debout.

CHAPITRE CDXXIII.

Éclat des princes du sang sur la qualité de prince du sang prise par le duc du Maine avec eux. — Protestation de MM. de Courtenay pour la conservation de leur état et droit présentée au régent. — Malheur et extinction de cette branche de la maison royale. — Béthune épouse la fille du duc de Tresmes. — Nangis obtient de vendre le régiment d'infanterie du roi. — Poirier premier médecin du roi. — Madame la duchesse de Berry logée au Luxembourg avec sa cour où madame de Saint-Simon et moi ne voulûmes point habiter. — Villequier obtient les survivances du duc d'Aumont son père. — Deux nouveaux premiers valets de chambre. — Le cardinal de Polignac vend sa charge de maître de la chapelle à P.-A. de Breteuil, depuis évêque de Rennes, et le baron de Breteuil la sienne d'introducteur des ambassadeurs à Magny. — Le marquis de Simiane lieutenant général de Provence, et Fervaques gouverneur du Perche et du Maine, sur la démission de Bullion son père. — Le prince Charles de Lorraine obtient un million de brevet de retenue sur sa charge de grand écuyer, et peu après la survivance du gouvernement de Picardie du duc d'Elbœuf. — J'eus aussi la survivance de mes deux gouvernements pour mes deux fils et l'abbaye de Jumièges pour l'abbé de Saint-Simon. — Réflexions sur les coadjutoreries régulières. — Grand et fort étrange présent du régent au duc de la Rochefoucauld. — Dépouille de l'appartement du feu roi au duc de Tresmes. — Noailles et Rouillé maîtres des finances dont le conseil prend forme et les autres conseils aussi. — Premier conseil de régence. — Je me raccommode avec le maréchal de Villeroi. — Placets dits à l'ordinaire. — Tentative échouée de Besons, qui s'éloigne de plus en plus. — Amelot arrive de Rome, qui me conte un rare entretien entre le pape et lui sur la Constitution.

— Amelot exclu de tout et pourquoi, mis enfin à la tête du conseil de commerce. — Spectacles recommencés. — Don à Canillac. — Garde-robe et cassette du roi. — Le grand prieur est rappelé.

A peine M. le duc d'Orléans fut-il sorti de l'embarras où il s'était bien voulu laisser mettre au sujet de la prétention des conseillers d'état, par la vice-présidence d'Effiat, qu'il s'en éleva un autre d'une autre importance. Je ne ferai ici qu'en marquer l'époque, parce que les suites n'en sont pas de ce moment-ci. Le procès de la succession de M. le Prince allait son train. Dans une signification que M. le duc du Maine y fit, il prit la qualité de prince du sang, comme autorisé par la déclaration du feu roi enregistrée au parlement, qui la lui donnait, et lui permettait de la prendre en tous actes et partout, tant à lui et à ses enfants qu'au comte de Toulouse. Madame la Duchesse et M. le Duc, qui n'avaient osé souffler sous le feu roi, firent grand bruit et prétendirent que, quelque protection que le duc du Maine prétendit tirer de cette déclaration, elle ne lui donnait pas droit de se qualifier de prince du sang avec les princes du sang véritables, ni dans les significations juridiques dans un procès avec eux. Ils attirèrent madame la princesse de Conti et M. son fils dans cet intérêt commun de princes du sang, quoique unis avec M. et madame du Maine par communauté d'intérêt dans le procès contre M. le Duc pour la succession de M. le Prince. L'éclat fut grand, le régent chercha à l'apaiser. On en verra ailleurs les suites.

Le prince de Courtenay, l'abbé son frère, et le fils unique du premier auxquels cette branche se trouvait réduite, présentèrent au régent une parfaitement belle

protestation, forte, prouvée, mais respectueuse et bien écrite, pour la conservation de leur état et droits, comme ils ont toujours fait aux occasions qui s'en sont présentées, et à chaque renouvellement de règne. Elle fut reçue poliment et n'eut pas plus de succès que toutes les précédentes. L'injustice constante faite à cette branche de la maison royale légitimement issue du roi Louis-le-Gros est une chose qui a dû surprendre tous les temps qu'elle a duré, et montrer en même temps la funeste merveille de cette maison, qui dans un si long espace n'a pu produire un seul sujet dont le mérite ait forcé la fortune, d'autant plus que nos rois ni personne n'a jamais douté de la vérité de sa royale et légitime extraction, et le feu roi lui-même. J'en ai parlé ailleurs.

Ce prince de Courtenay-ci était un homme dont la figure corporelle marquait bien ce qu'il était. Le cardinal Mazarin eut envie de voir s'il en pourrait faire quelque chose, et s'il le trouvait un sujet de le faire reconnaître pour ce qu'il était, en lui donnant une de ses nièces. Pour l'éprouver à loisir par soi-même, il le mena dans son carrosse de Paris à Saint-Jean-de-Luz pour les conférences de la paix des Pyrénées. Le voyage était à journées, il fut plein de séjours. Courtenay était né en mai 1640; il avait donc près de vingt ans. Il n'eut ni l'esprit ni le sens de cultiver une si grande fortune. Il passa tout le voyage avec les pages du cardinal, qui ne le vit jamais qu'en carrosse, et qui désespéra d'en pouvoir faire quoi que ce soit. Aussi l'abandonna-t-il en arrivant à la frontière, où il devint et d'où il revint comme il put. Il n'a pas laissé de servir volontaire avec valeur en toutes les campagnes du feu roi, et je l'ai vu souvent à la cour chez M. de la Rochefoucauld sans qu'il ait jamais été de rien.

Pendant le fort du Mississipi, le cardinal Dubois se piqua, je ne sais comment, de le tirer de l'affreuse pauvreté où il avait vécu, et lui fit donner de quoi payer ses dettes, et vivre fort à son aise. Il mourut en 1725. Il avait perdu son fils aîné, tué mousquetaire au siège de Mons que faisait le roi, qui l'alla voir sur cette perte, ce qui fut extrêmement remarqué, parce qu'il ne faisait plus depuis longtemps cet honneur à personne, et que M. de Courtenay n'avait ni distinction ni familiarité auprès de lui.

Son autre fils servit peu, et fut un très-pauvre homme, et fort obscur. Il épousa une sœur de M. de Vertus-Avaugour des bâtards de Bretagne, revenue de Portugal veuve de Gonzalès-Joseph Carvalho Patalin, surintendant des bâtimens du roi de Portugal. C'était une femme de mérite qui n'eut point d'enfans de ses deux maris.

M. de Courtenay vécut très-bien avec elle. Il était riche, se portait bien, et sa tête et son maintien faisaient plus craindre l'imbécillité que la folie. Cependant le matin du, étant à Paris, et sa femme à la messe aux Petits-Jacobins, sur les neuf heures, ses gens accoururent dans sa chambre au bruit de deux coups de pistolet partis sans intervalle qu'il se tira dans son lit, et l'y trouvèrent mort, ayant été encore la veille fort gai, tout le jour et tout le soir, et sans qu'il eût aucune cause de chagrin. On étouffa ce malheur qui éteignit enfin la malheureuse branche légitime de Courtenay, car il n'en resta que le frère de son père, qui était un prêtre de sainte vie, dans la retraite et les bonnes œuvres, quoiqu'il sentit fort la grandeur de sa naissance. Il avait les abbayes des Eschallis et de Saint-Pierre d'Auxerre, et le prieuré de Choisy en Brie, et mourut dans une grande vieillesse, le dernier de tous les Cour-

tenay. C'était un grand homme, bien fait, et dont l'air et les manières sentaient parfaitement ce qu'il était. Il n'en reste plus que la fille de son frère mariée au marquis de Bauffremont. L'extinction de cette infortunée branche méritait d'être marquée, puisque l'occasion s'en est trouvée si naturellement.

Béthune, fils de la sœur de la reine de Pologne, et veuve d'une sœur du maréchal d'Harcourt, dont il a eu la maréchale de Bellisle, se remaria à la fille du duc de Tresmes, qui en fit la noce chez lui, à Saint-Ouen, près Paris.

Nangis, mort longtemps depuis maréchal de France, et chevalier d'honneur de la reine, voyant que le régiment du roi ne lui était plus d'aucun usage depuis la mort du feu roi, qui entraît dans tous les détails de ce corps, comme on l'a dit ailleurs, demanda la liberté de le vendre. Il ne s'achetait ni ne se vendait. Le régent, facile, le lui permit. Il en traita avec le duc de Richelieu pour 50,000 écus. Mais le marché se rompit, dont on verra la suite.

La charge de premier médecin étant l'unique qui se perde par la mort du roi, il en fallut choisir un. Chirac, qui avait la première réputation en ce genre, était au régent, et dès là exclu. Boudin, médecin ordinaire, et qui avait été premier médecin de Monseigneur, puis de la dernière Dauphine, y avait plus de droit que personne, et il était porté par toute l'ancienne cour. Mais c'était un compagnon d'esprit, d'intrigue, hardi, lié avec tout ce qui était le plus opposé à M. le duc d'Orléans. Il avait de plus crié sans mesure, et sur le ton de madame de Maintenon et du duc du Maine, sur les poisons, en sorte qu'il ne fut pas seulement question de lui. Faute de mieux parmi les médecins de la cour, Poirier fut choisi, parce qu'il avait été le médecin de Saint-Cyr, et

en dernier lieu des enfants de France. Les amis de Boudin crièrent, et on les laissa crier.

Madame la duchesse de Berry vint s'établir au Luxembourg avec sa petite cour. On y chercha de quoi nous loger commodément, madame de Saint-Simon et moi ; mais madame de Saint-Simon, ne pouvant honnêtement la quitter, prit cette occasion pour en vivre la plus séparée qu'il lui fut possible. Il ne se trouva donc rien qui nous pût loger tous deux, et nous continuâmes de loger à Paris dans notre maison ensemble. Madame la duchesse de Berry voulut pourtant qu'elle prît un logement au Luxembourg, mais elle ne le meubla point, et n'y mit jamais le pied. Elle n'alla chez madame la duchesse de Berry les matins que lorsqu'il y avait des audiences ou quelques cérémonies, mais presque tous les soirs, à l'heure du jeu public, où les dames eurent permission d'aller sans être en grand habit, et où plusieurs étaient retenues à souper avec madame la duchesse de Berry. Madame de Saint-Simon n'y soupait presque jamais. Nous avions tous les jours du monde à dîner et à souper, comme nous avions eu toujours, et très-rarement aussi la suivait-elle aux promenades, aux visites, excepté chez le roi, et aux spectacles, et se tint ferme en cette liberté avec grande et juste raison, mais toujours traitée avec la plus grande considération. Elle avait toujours demeuré à Saint-Cloud avec elle, parce qu'il n'y avait pas eu moyen de faire autrement. Pour moi j'en usai à mon ordinaire. Je n'allais qu'une ou deux fois l'an chez madame la duchesse de Berry, un moment chaque fois, toujours très-bien reçu ; on a vu ailleurs les raisons de cette conduite.

Le duc d'Aumont obtint du régent la survivance de ses charges de premier gentilhomme de la chambre et de gouverneur de Boulogne et pays Boulonnais pour le mar-

quis de Villoquier, son fils unique. Bachelier, fils de celui dont j'ai parlé, acheta en même temps de Bloin sa charge de premier valet de chambre, et je fis donner au fils de Bontems la survivance de la sienne, qui m'en avait prié. Onoques depuis n'ai ouï parler ni du père ni du fils. J'ai bien trouvé de leurs semblables.

Le cardinal de Polignac, qui ne se souciait plus, depuis la mort du roi, de sa charge de maître de la chapelle, obtint permission de la vendre, et il en eut gros du frère de Breteuil. L'un fut depuis évêque de Rennes, l'autre secrétaire d'état. Leur oncle, le vieux baron de Breteuil vendit aussi sa charge d'introducteur des ambassadeurs à Magny, fils de Foucauld, conseiller d'état, à qui il avait succédé dans l'intendance de Caen, où il fit tant de sottises qu'il en fut rappelé à la fin du dernier règne, après quoi il se défit de sa charge de maître des requêtes. Il y aura plus d'une occasion de parler de cette bonne tête.

Simiane, premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, eut la lieutenance générale de Provence, demeurée vacante depuis la mort du comte de Grignan, chevalier de l'ordre, son beau-père, et Fervaques, fils de Bullion, eut, sur sa démission, le gouvernement du Perche et du Maine. C'est ainsi que M. le duc d'Orléans donnait à toutes mains à qui voulait avoir, et qu'il profita si peu du conseil qu'on a vu que je lui avais donné là-dessus. M. le Grand, au père duquel la charge de grand écuyer n'avait coûté que le vol qu'il en fit, comme on l'a vu, à mon père, fit donner au premier chambellan, son fils, qui en avait la survivance, 4,000,000 de brevet de retenue dessus, ce qui était la rendre héréditaire, et cajolèrent si bien le duc d'Elbeuf, qui n'avait point d'enfants, que peu après ils obtinrent pour le même prince Charles la survivance du gouver-

nement de Picardie du duc d'Elbœuf. Jusque-là j'avais eu patience, mais cela me piqua. J'en dis mon avis à M. le duc d'Orléans, et j'ajoutai que puisqu'il donnait tout indifféremment à tout le monde, je voulais aussi la survivance de mes deux gouvernements pour mes deux fils, de Blaye pour l'aîné, de Senlis pour le cadet, qu'il me donna sur-le-champ. Torcy donna la démission de sa charge de secrétaire d'état qui fut supprimée, comme celle qu'avait Voysin, et prêta serment entre les mains du roi de sa nouvelle charge de grand maître des postes.

J'avais représenté à M. le duc d'Orléans la triste situation de la branche aînée de ma maison, et je l'avais supplié de donner au jeune abbé de Saint-Simon, qui avait près de vingt ans, une abbaye dont il pût aider ses frères, parce que je n'aime pas la pluralité des bénéfices. Il lui donna Jumièges, en même temps qu'Anchin au cardinal de Polignac, et Saint-Wast d'Arras au cardinal de Rohan. Mais il souffrit qu'ils eussent des coadjuteurs religieux de ces abbayes, qui, étant régulières, pouvaient être possédées en commande par des cardinaux, dont un des principaux privilèges est de pouvoir tout engloutir. Mais les moines surent si bien représenter à Rome la lésion de leur droit de s'élire des abbés réguliers par la nomination successive des cardinaux à leurs abbayes, que le pape insista pour ces coadjutoreries, et que le régent eut la faiblesse d'y consentir. Je dis la faiblesse, parce que jamais Rome ne se serait opiniâtée à une chose de cette qualité, et que, puisqu'on a le peu de sens de vouloir des cardinaux en France, et la manie de se persuader qu'il leur faut 100,000 écus de rente à chacun, il vaut mieux les prendre sur de riches abbayes régulières qu'autres que des cardinaux ne peuvent posséder, que laisser 100,000 livres de rente à

un abbé moine, et donner aux cardinaux de grosses abbayes qu'autres qu'eux pourraient posséder..

M. le duc d'Orléans fit un prodigieux présent au duc de la Rochefoucauld, qui n'avait jamais marqué que de l'éloignement pour lui, et qui n'en montra pas moins après. Ce fut de toutes les pierreries de la garde-robe qui n'étaient pas de la couronne. Ce don monta fort haut et reçut peu l'approbation du public. M. de la Rochefoucauld n'avait droit que sur les habits, étoffes et autres choses pareilles de la garde-robe, et aucun sur pas une des pierreries, qui devaient demeurer au roi. Il était d'ailleurs extrêmement riche. Le duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre en année, quand le roi mourut, eut gros aussi, parce que l'ameublement dans lequel le roi mourut était fort beau, mais M. de Tresmes n'eut que ce qui appartenait de droit et d'usage à sa charge.

Le conseil de finances commença à prendre forme. M. le duc d'Orléans y assista quelquefois, mais rarement; le maréchal de Villeroy presque jamais. Toute l'autorité en fut dévolue au duc de Noailles, qui prit Rouillé du Coudray pour son Mentor, et qui fit tout dans ce conseil avec sa férocité accoutumée, qui n'était plus contrainte comme lorsqu'il n'était que directeur des finances avec Armenonville sous Chamillart. Sa débauche, bien plus cachée alors, n'eut plus de frein ni de secret, et le duc de Noailles, toujours réglé sur le ton du maître, et qui depuis son retour d'Espagne avait été dévot jusqu'à la mort du roi, prit en ce temps-ci et entretint publiquement une fille de l'Opéra. Fagon fut fait conseiller surnuméraire, sur l'exemple de ce même Rouillé qui était unique, et que le roi avait fait ainsi, lorsqu'il supprima les deux directeurs des finances, après que Desmarets fut contrôleur général. Des Forts et Fa-

gon eurent les mêmes départements qu'ils avaient étant intendants des finances ; Ormesson , Gilbert , Gaumont , Baudry et Dodun eurent les autres départements. On en garda un pour la Houssaye qu'on fit revenir de Strasbourg, où on envoya Angervilliers intendant en sa place , qui l'était de Dauphiné. Les quatre premiers étaient maîtres des requêtes et devinrent conseillers d'état. Dodun était président d'une chambre des enquêtes, qui vendit sa charge. Nous verrons enfin la Houssaye et lui successivement contrôleurs généraux. Rouillé eut 18,000 livres d'appointements, et régenta ouvertement les finances. Il devint à la mode d'admirer ses brutalités et ses débauches. Les conseils de guerre et de marine furent aussi partagés en départements, et en différents détails entre les membres de ces conseils. M. le duc d'Orléans alla quelquefois aussi au conseil de guerre, mais fort rarement. Il travailla particulièrement aux finances et aux affaires étrangères. Il entendait très-bien ces dernières et se piquait de capacité en finances.

Le samedi 28 septembre, après dîner, se tint à Vincennes, dans le grand cabinet du roi, le premier conseil de régence, auquel pour cette fois les chefs et présidents des autres conseils furent admis, excepté le cardinal de Noailles, à cause de sa prétention de préséance. Il y fut réglé qu'il y en aurait quatre par semaine, savoir : le samedi après dîner, le dimanche matin, le mardi après dîner, et le mercredi matin ; qu'on se tiendrait averti une fois pour toutes de ces quatre conseils ; mais qu'on le serait des extraordinaires, outre ceux-ci, si le régent en assemblait. Il fut réglé aussi quels jours chaque chef ou président de conseil viendrait y rapporter les affaires de son conseil ; qu'il sortirait lorsqu'elles seraient finies, quoique le conseil ne le fût pas ; que tous les chefs et présidents des conseils y seraient mandés

quelquefois pour des affaires extraordinaires, lorsque le régent le jugerait à propos. Ce premier conseil se passa en ballottage; ce ne fut que le suivant qui commença à en être un sérieux, qui ne fut que d'affaires d'état.

En ce premier, comme on fut sur le point de se mettre en place, le maréchal de Villeroy, à qui je ne parlais point, et que je saluais fort médiocrement depuis l'affaire du duc d'Estrées et du comte d'Harcourt dont j'ai parlé en son temps, vint à moi me dire qu'étant ministre d'état sous le feu roi, et moi ne faisant qu'entrer ce jour-là dans le conseil, il pourrait être fondé à me disputer la préséance, mais qu'il ne voulait point former de difficulté. Je lui répondis crûment et nettement que je le précéderais au conseil, comme je le précédais partout ailleurs; puis me radoucissant, j'ajoutai qu'il savait trop ce qu'il se devait à lui-même et à sa dignité permanente pour en faire la moindre difficulté; que c'était aussi par cette même raison que je conservais ce qui m'était dû, honteux d'ailleurs de précéder un homme de son âge et de son mérite. Cela fut bien reçu, et les compliments finirent par nous mettre en place.

Pendant le conseil, je songeai que d'après la considération où les emplois du maréchal de Villeroy le mettaient, je pouvais, après ce qui venait de se passer entre nous, finir galamment une vieille brouillerie qui n'avait rien de personnel, et où ses prétentions avaient eu pleinement le dessous; qu'il se présenterait des affaires que nous aurions à traiter ensemble, outre la fréquence des conseils de régence où nous nous trouverions tous deux; et que ce serait même ôter à M. le duc d'Orléans une brassière qui, fait comme il était, l'importunerait. Je m'amusai donc assez exprès après le conseil de finances pour laisser retourner le maréchal de Villeroy dans sa chambre,

car il logeait à Vincennes depuis que le roi y était, et j'allai lui faire une visite. Cet homme, également fastueux et bas, fut bien surpris de me voir entrer dans sa chambre. Il se peignit sur son visage une joie singulière. Les compliments de part et d'autre furent merveilleux, et nous nous séparâmes les meilleurs amis du monde. Le lendemain au conseil il m'en fit encore quantité, et il chercha depuis à me parler d'affaires, et même fort librement, et à avoir liaison avec moi. Je dis à M. le duc d'Orléans le lendemain matin la visite que j'avais faite la veille. Il en fut aise jusqu'à m'en remercier.

Il régla le même jour que les placets du commun, dits à l'ordinaire, que du temps du roi chacun qui voulait venait jeter deux fois la semaine sur une table dressée pour cela dans l'antichambre où le roi soupait, s'y jetteraient les mêmes jours et de la même manière; mais qu'au lieu du secrétaire d'état de la guerre qui s'y trouvait debout derrière le fauteuil vide qui était contre cette table, et qui emportait tous ces placets chez lui pour en rendre compte au roi, ce serait un des membres de la régence qui y ferait la même fonction; qu'il y aurait deux maîtres des requêtes qui emporteraient les placets, qui viendraient les rapporter chez lui, après quoi le membre de la régence les viendrait rapporter au Palais-Royal au régent seul, accompagné des deux mêmes maîtres des requêtes avec qui il en aurait fait les renvois et les triages, pour ne rapporter au régent que ceux en petite quantité qui paraîtraient le mériter. Le régent régla aussi que les derniers de la régence commenceraient les premiers en remontant jusqu'au chancelier exclusivement, et non plus, puis coulés à fond recommenceraient, et que chacun ferait cette fonction pendant un mois de suite.

Les membres du conseil de régence n'avaient point de département, parce que tout se portait devant eux. J'appris que le maréchal de Besons s'en voulut faire un de ces placets, et qu'il avait demandé de les recevoir toujours. Cette impudence me choqua ; j'en parlai vivement au régent, qui était déjà ébranlé, et à qui je fis sentir la conséquence d'un ministère direct et continu qui embrasserait bientôt autre chose que ces placets du commun, et qui le rendrait bientôt maître dans une matière qu'il lui serait aisé d'étendre. J'ajoutai qu'un homme de sa sorte se méconnaissait étrangement de n'être pas content d'être du conseil de régence, et de ne vouloir pas en partager les fonctions avec des gens en tout genre si supérieurs à lui. Le maréchal échoua vilainement dans ce projet, avec la honte qu'il ne fut pas ignoré. Il n'ignora pas aussi que c'était à moi à qui il devait ce mauvais succès.

La liaison entre lui et moi n'avait pas pris après l'éloignement de madame d'Argenton. C'était un homme entre deux terres qui craignait le grand jour. D'Effiat, à qui il s'était livré depuis, l'avait aussi éloigné de moi, quoiqu'il ne me connût point, mais il voulait gouverner son maître, et le mener noyer à son plaisir sans obstacle, et j'en étais un grand à ses desseins dictés par le duc du Maine, auquel il était vendu de longue main, lequel sûrement ne lui avait pas inspiré d'affection pour moi. La partialité encore pour et contre Pontchartrain formait une autre sorte d'éloignement. Cette dernière affaire l'acheva, en sorte qu'il n'y eut plus de commerce que de la plus simple civilité entre Besons et moi, que déjà je ne voyais plus guère depuis longtemps. Ce fut pour moi une perte des plus légères, d'autant même que son frère l'archevêque et moi demeurâmes comme nous avons toujours été. J'eus loisir de voir comme les

autres faisaient pour ces placets, parce que je fus le dernier qui les reçus.

M. Amelot arriva de Rome sans avoir pu obtenir le concile national, ni aucune chose raisonnable de cette cour, où le nonce Bentivoglio, les cardinaux de Rohan et de Bissy, les jésuites et maints autres ambitieux et brouillons soufflaient sans cesse le feu. Quelque temps après son retour, Amelot me vint voir, et nous parlâmes beaucoup de Rome. Il me conta un fait bien remarquable, et qui mérite place ici.

Il me dit que le pape l'avait pris en goût, et lui parlait souvent avec confiance, gémissant d'être en brassière, et de ne pouvoir ce qu'il voudrait. Dans une de ces conversations, le pape se répandit avec lui en regrets de s'être laissé aller à donner sa Constitution, que les lettres du roi lui avaient arrachée, dans la persuasion où elles l'avaient mis, et toutes celles du père Tellier, que le roi était si absolu en France, et tellement maître des évêques, du reste du clergé et des parlements, que sa bulle serait reçue de tous unanimement, enregistrée et publiée partout sans la moindre difficulté; et que s'il eût pu penser en trouver la centième partie de ce qu'il en rencontrait, jamais il ne l'aurait donnée. Là-dessus Amelot lui demanda avec liberté pourquoi aussi, voulant donner sa bulle, il ne s'était pas contenté de la censure de quelques propositions du livre du père Quesnel, au lieu d'en faire une baroque de cent une propositions; que là-dessus le pape s'était écrié, s'était mis à pleurer, et lui saisissant le bras, lui avait répondu en propres termes italiens, répondant à ceux qu'il me dit en français, que voici : « Eh! monsieur Amelot, monsieur Amelot, que vouliez-vous que je fisse! je me suis battu à la perche pour en retrancher; mais le père Tellier avait dit au roi qu'il y avait dans

ce livre plus de cent propositions censurables; il n'a pas voulu passer pour menteur, et on m'a tenu le pied sur la gorge pour en mettre plus de cent, pour montrer qu'il avait dit vrai, et je n'en ai mis qu'une de plus. Voyez, voyez, monsieur Amelot, comment j'aurais pu faire autrement. »

On peut juger que ce récit ne se passa pas sans commentaire. Rien ne prouve plus solidement ni plus évidemment que ce discours du pape le cas qu'il faisait lui-même de sa Constitution, de la nécessité de la faire, et de la manière dont on la lui a fait donner, par conséquent du respect qui peut être dû à ce fruit de tant de machines infernales, et qui s'en effet allumé un feu d'enfer, suivant la louable intention de ceux qui l'ont extorquée et fabriquée, et quelle est cette pièce qui a fait depuis la fortune d'être érigée et présentée en article de foi par ses créateurs. Personne ne révoquera en doute la probité et la vérité d'Amelot dans ce récit, et j'ose dire sans insolence que la même foi est due à celui que j'en fais ici, qui n'en est que le rapport mot pour mot.

Amelot fut bien reçu, mais sa réputation trop justement établie blessa la jalousie du maréchal d'Huxelles, qui l'accabla de louanges et d'honnêtetés. Elle n'inquiéta pas moins Noailles et Rouillé. Ils n'eurent pas peine à l'exclure. Sa place de conseiller d'état leur y donna beau jeu par les prétentions dont on vient de parler.

D'ailleurs M. le due d'Orléans le craignait par l'union avec laquelle il avait vécu avec la princesse des Ursins en Espagne, où sous le nom d'ambassadeur il avait fait la fonction de premier ministre, y avait réparé les finances et les troupes, mis l'ordre partout, et avait en même temps gagné tous les cœurs. C'était dans ces temps de

désastre le comble de la capacité, et en même temps celui de l'esprit, de l'adresse et du liant, d'avoir si longtemps tout fait sans donner de jalousie à une femme qui en était si susceptible, et avec qui, de son su à elle, il avait les ordres du feu roi les plus exprès et les plus réitérés de n'agir que de concert, et avec dépendance.

Il ne put donc entrer dans le conseil des affaires étrangères, ni dans celui des finances, lui qui aurait été si utilement et si convenablement placé dans celui de régence, et jamais il ne fut consulté sur rien. Néanmoins on fut honteux de le laisser dans les uniques fonctions judiciaires de sa place de conseiller d'état, qu'il reprit toutes avec la dernière modestie, sans chercher rien. On établit un conseil du commerce, dont on le fit président. Il était composé des députés des principales villes marchandes du royaume, de quelques conseillers d'état et maîtres des requêtes, et le maréchal de Villeroy et le duc de Noailles y pouvaient aller présider quand ils voulaient; ils n'y furent le premier presque jamais, l'autre fort rarement. Il se fit en même temps un grand changement d'intendants de provinces.

Les spectacles, interrompus à Paris depuis l'extrémité du feu roi, recommencèrent le 4^{er} octobre.

Canillac obtint un don fort considérable de marais en Flandre, dont une partie à dessécher.

Le régent régla 40,000 livres par mois pour la cassette du roi, et 1,000 écus pour sa garde-robe, tellement que la duchesse de Ventadour eut ainsi la disposition de 55,000 écus, et le maréchal de Villeroy après elle.

Le grand prieur, qui se tenait à Lyon exilé par le roi, eut permission de revenir à Paris, et de voir le roi et d'y demeurer.

bleu, et le dernier sa charge de maître de l'Oratoire. Il est mort à Agde au commencement de 1708, à soixante-quinze ans. Le dernier des frères était premier écuyer de la grande écurie, et perdit aussi sa charge et fut chassé. Il avait épousé la fille du marquis d'Aumont, gouverneur de Touraine, frère aîné du maréchal d'Aumont, dont il n'eut point d'enfants. Les sœurs de sa femme furent religieuses, et ses frères moururent jeunes. Lui est mort en 1694.

Le surintendant qui causa leur fortune et leur perte fut à vingt ans maître des requêtes, et à trente-cinq procureur général au parlement de Paris. Au commencement de 1653, le cardinal Mazarin le fit surintendant des finances. Sa fortune, sa conduite, sa catastrophe ne sont pas de mon sujet, et sont connues de tout le monde. Il fut arrêté à Nantes, en 1661, où le roi était allé exprès, conduit à Paris à la Bastille, trois ans après dans le château de Piguerol, où il demeura prisonnier le reste de ses jours, qu'il employa pieusement, et qui finirent en mars 1680, à l'âge de soixante-trois ans. De madame Fouquet, sa première femme, il n'eut qu'une fille, mariée au comte depuis duc de Charost, de laquelle j'ai parlé ailleurs, qui fut mère du duc de Charost, lequel fut fait gouverneur de la personne de Louis XV, lorsque le maréchal de Villeroy fut chassé. Le surintendant épousa en secondes noces la fille de Pierre de Castille, intendant des finances, et de la fille du célèbre président Jeannin, d'où leur fils s'appela Nicolas Jeannin de Castille, qui fut greffier de l'ordre, en 1657, sur la démission de Novion, depuis premier président, qui en fut chassé pour ses friponneries et ses injustices hardies, comme je l'ai dit ailleurs. Castille fut arrêté à la chute de son beau-frère, sous lequel il travaillait, puis exilé chez lui à Monjeu en Bourgogne. C'est lui dont ces fades

lettres de Bussy Rabutin parlent tant. Il avait eu ordre en prison de donner la démission de sa charge de l'ordre, ce qu'il refusa sous ce prétexte de ne le pouvoir étant prisonnier. Il eut le même commandement lorsqu'il fut élargi et exilé ; il persista dans son refus. On lui ôta le cordon bleu, nonobstant sa charge ; et comme son opiniâtreté durait toujours, la charge de greffier de l'ordre fut donnée par commission à Châteauneuf, secrétaire d'état, fils et père de la Vrillière, en 1671, enfin en titre, en 1685. Ce Jeannin de Castille épousa une Dauvet, fille de Desmarets, grand fauconnier de France, dont il eut une fille unique, que nous avons vu épouser le comte d'Harcourt-Lorraine, fils unique du prince et de la princesse d'Harcourt, desquels j'ai parlé quelquefois, lequel comte d'Harcourt obtint une terre en Lorraine, à qui il fit donner le nom de Guise par le duc Léopold de Lorraine. Il en prit le nom, que le fils unique de ce mariage porte encore aujourd'hui. Jen'ai pu me défendre de cette petite parenthèse des Castille qui sont gens de rien, dont l'occasion s'est offerte d'elle-même. Revenons maintenant aux enfants que le surintendant Fouquet a eus de cette Castille sa seconde femme.

Il eut trois fils, et une fille qui épousa, en 1683, le marquis de Crussol, fils du chef de la branche de Montsalez, lequel était frère du troisième duc d'Uzès, bisaïeul du duc d'Uzès d'aujourd'hui. Il y a postérité de ce mariage. Les trois fils, frères de cette dame de Montsalez, furent M. de Vaux, fort honnête et brave homme, qui a servi volontaire, à qui le roi permettait d'aller à la cour, mais qui jamais n'a pu être admis à aucune sorte d'emploi. Je l'ai vu estimé et considéré dans le monde. Il avait épousé la fille de la célèbre madame Guyon, et mourut sans enfants en 1705. Le chevalier de Sully, devenu duc et pair par la mort de son frère, épousa sa

veuve par amour, et ne déclara son mariage que fort tard, à cause de la duchesse du Lude, sa tante, qui en fut outrée, principalement parce qu'elle n'était pas en état d'avoir des enfants. Elle était fort belle, vertueuse, et avait beaucoup d'esprit et d'amis. Le second fils fut le père Fouquet, grand directeur et célèbre prêtre de l'Oratoire; le troisième, M. de Bellisle qui, non plus que son frère, n'a jamais pu obtenir aucune sorte d'emploi, qui n'a jamais paru à la cour, et presque aussi peu dans le monde, fort honnête homme aussi et avec beaucoup d'esprit et de savoir. Je l'ai fort connu à cause de son fils. Il était sauvage au dernier point, et néanmoins de bonne compagnie, mais battu de ses malheurs.

Je ne sais où il vit une fille de M. de Charlus, père du duc de Lévi. Ils se plurent peut-être un peu trop; on les fit marier, on ne leur donna rien, et on ne les voulut point voir. Ils s'en allèrent vivre à Agde, où ils ont passé nombre d'années au pain et au pot de l'évêque, leur oncle. Ils revinrent enfin à Paris chez madame Fouquet, leur mère, dans ces mêmes dehors du Val-de-Grâce, qui les nourrit tant qu'elle vécut, après quoi ils eurent quelque peu de bien. Longtemps après ils recueillirent Bellisle, et tout ce qui avait été sauvé des débris du surintendant, par la mort de M. de Vaux, l'ainé des trois, et du père Fouquet le second. Ils eurent deux fils, et une fille qui, après l'avoir été longtemps, épousa enfin le fils aîné de M. de la Vieuville et de la sœur du comte de la Mothe-Houdancourt, sa première femme. Ce la Vieuville était un néant obscur, qui bientôt après la laissa veuve avec deux fils.

Les deux fils, frères de cette dame de la Vieuville, portèrent le nom de comte et de chevalier de Bellisle. Jamais le concours ensemble de tant d'ambition, d'esprit, d'art, de souplesse, de moyens de s'instruire,

d'application, de travail, d'industrie, d'expédients, d'insinuation, de suite, de projets, d'indomptable courage, d'esprit et de cœur, ne s'est si complètement rencontré que dans ces deux frères, avec une union de sentiments et de volontés, c'est trop peu dire, une identité entre eux inébranlable : voilà ce qu'ils eurent de commun. L'aîné, de la douceur, de la figure, toutes sortes de langages, de la grâce à tout, un entregent, une facilité, une liberté à se retourner, un air naturel à tout, de la gaieté, de la légèreté, aimable avec les dames et en bagatelles, prenant l'unisson avec hommes et femmes, et le découvrant d'abord. Le cadet était plus froid, plus sec, plus sérieux, beaucoup moins agréable, se permettant plus, se contraignant moins, et paraissant moins aussi, peut-être plus d'esprit et de vues, mais moins justes, peut-être encore plus capable d'affaires et de détails domestiques, qu'il prit plus particulièrement, tandis que l'aîné se jeta plus au dehors : haineux en dessous et implacable, l'aîné glissant aisément et pardonnant par tempérament ; tous deux solides en tout, marchant d'un pas égal à la grandeur, au commandement, à la pleine domination, aux richesses, à surmonter tout obstacle, en un mot, à régner sur le plus de créatures qu'ils s'appliquèrent sans relâche à se dévouer, et à dominer despotiquement sur gens, choses et pays que leurs emplois leur soumirent, et à gouverner généraux, seigneurs, magistrats, ministres dont ils pouvaient avoir besoin, toutes parties en quoi ils réussirent et excellèrent jusqu'à arriver à leurs fins par les puissances qui les craignaient et qui même les haïssaient. C'est ce qui se verra par la suite, et qui s'est vu encore mieux au delà du temps de l'étendue que je puis donner à ces Mémoires.

Ils se trouvaient cousins germains des ducs de Charost et de Lévi, issus de germains de la comtesse d'Harcourt,

mère de M. de Guise et des duchesses de Bouillon et de Richelieu, et cousins germains de MM. de Crussol-Montsalez. Leur mère était une femme qui avait plus d'esprit qu'elle n'en paraissait, et encore plus de sens, avec beaucoup de douceur et de modestie. Elle et son mari vécurent toujours intimement, et leurs enfants leur furent toujours entièrement attachés. M. de Lévi, qui au fond était bon homme, eut pitié de sa tante; madame de Lévi encore plus. L'un et l'autre la prirent en amitié, et par elle sa famille. Cette affection alla toujours croissant, en sorte que madame de Lévi, qui était vive et ardente, se serait mise au feu pour eux. Le duc de Charost ne fut pas moins échauffé pour eux. On a vu souvent dans quelle liaison madame de Saint-Simon et moi vivions avec lui et avec madame de Lévi, et c'est ce qui la forma entre les Bellisle et nous, qui de là devint après directe. L'aîné avait épousé une Durfort-Sivrac, avec qui ils vécurent tous à merveille et avec une patience surprenante. C'était une manière de folle, qui mourut heureusement pour eux, et n'eut point d'enfants.

Il servit quelque temps capitaine en Italie. Là et partout où il servit depuis, il s'appliqua à connaître ce qui valait le mieux en chaque partie militaire : troupes, partisans, officiers généraux, artillerie, génie, jusqu'aux vivres, aux dépôts, aux munitions, à faire sa cour à ces meilleurs-là de chaque espèce, et à les suivre pour s'en faire aimer et instruire. Le roi, qui connaissait encore quelque mesure entre les gens, ne put refuser enfin un régiment à Bellisle; mais il lui en refusa d'infanterie et de cavalerie. Il lui permit d'en acheter un de dragons, où les gens d'une certaine qualité ne voulaient pas entrer alors, si ce n'était tout à coup dans les deux charges supérieures. Bellisle, qui avait déjà capté des généraux, non content de faire les campagnes en homme qui ne

ménage rien pour voir tout et apprendre, passait après les hivers à visiter les différentes frontières, ceux qui y commandaient, à s'y instruire de tout ce qu'il pouvait ; et s'il y avait en Italie ou ailleurs un reste de campagne plus longue, il y allait l'achever, volontaire, toujours cherchant à apprendre tout et de tous. Cette volonté l'instruisit en effet beaucoup, le fit connaître à toutes les troupes, et lui donna de la réputation. On a vu qu'il en acquit beaucoup à la défense de Lille, sous le maréchal de Boufflers qui le vanta fort, et qu'il en sortit brigadier, fort dangereusement blessé. Sa blessure se rouvrit la campagne suivante en Allemagne. Il fut porté à Saverne. Il y fut longtemps, il sut en profiter, et il devint intime du cardinal de Rohan et de tous les Rohan, et l'est toujours demeuré depuis. Son frère en sa manière se conduisit et s'instruisit avec le même soin, et eut à la fin un brevet de colonel de dragons. L'aîné fit pourtant si bien qu'il obtint l'agrément du feu roi d'acheter, en 1709, d'Hautefeuille, la charge de mestre de camp des dragons, qui a été le premier pas de sa fortune, où nous le laisserons présentement.

CHAPITRE CDXXV.

Pontchartrain reçoit en face les plus cruels affronts en plein conseil de régence. — Bassesse et avarice de Pontchartrain. — Désordre des finances. — Frayeur des partisans. — Plainceuf en fuite. — Suite et détails des finances trop forts et trop vastes pour moi à les raconter. — Replâtrage entre M. le Duc et le duc du Maine sur la qualité de prince du sang.

J'avais bien résolu, dès que je verrais le conseil de régence prendre forme, d'y faire révoquer l'édit de création des garde-côtes qui m'avait brouillé, comme on l'a vu, avec Pontchartrain, et de me donner le plaisir de le faire en sa présence. J'en parlai au comte de Toulouse, qui abhorrait Pontchartrain, comme on l'a vu aussi, et qui la lui gardait bonne, ainsi que le maréchal d'Estrées. Nous convinmes que cela serait proposé au conseil du mardi 1^{er} octobre, qui devait être occupé des affaires de marine, et où le comte me dit que je verrais de belles choses sur Pontchartrain. En effet, ce jour-là, dès que nous fûmes assis, il proposa cet édit à casser comme inutile, et même préjudiciable au service et au repos des peuples, qu'on harcelait à trente lieues de la mer, le long des rivières, comme il plaisait à Pontchartrain et aux valets à qui il donnait les emplois de garde-côtes, ou qui les achetaient pour s'en récompenser au décuple aux dépens des peuples de leur département. Je regardais cependant Pontchartrain de ma place d'un bout de

la table à l'autre, avec tout le plaisir que je m'en étais promis depuis longtemps. Chacun approuva en deux mots. Ce que je dis à mon tour fut très-court, mais très-amer, et l'édit fut supprimé, ainsi que tous ceux qu'il avait établis, et sur-le-champ destitués de toute sorte de fonction. Pontchartrain rageait, et je le regardais à le pénétrer. Il n'était pas au bout.

Les mémoires pleuvaient contre lui, il ne passait pas pour avoir les mains nettes. La marine entière, qu'il s'était complu à désespérer, criait alors sans crainte et sans ménagement. Il fallait voir clair à des accusations qui n'allaient à rien moins qu'à le charger d'avoir immensément profité de la vente qu'il avait fait faire de tous les magasins des ports pour anéantir la marine, et ôter tout moyen au comte de Toulouse et au maréchal d'Estrées de retourner à la mer. Tous les magasins partout se trouvèrent en effet vides, et le comte de Toulouse ne voulut pas se commettre à rien avancer sans le bien prouver. Il en trouva les preuves parfaites, et en sut faire usage sans que Pontchartrain s'en doutât le moins du monde. Dès que l'affaire de la révocation de l'édit de création des officiers garde-côtes fut finie, le maréchal d'Estrées, qui de concert avec le comte de Toulouse en avait apporté un mémoire, le tira de sa poche, demanda permission de lire, pour mettre le conseil au fait de l'état où se trouvait la marine, et se mit à en faire la lecture. C'était un mémoire fort détaillé, et bien exactement prouvé, sur la déprédation des bois de la marine de Rochefort, où les accusations étaient directes et personnelles sans nul ménagement. De temps en temps le comte de Toulouse interrompait pour appuyer certains endroits, en faire remarquer d'autres, en commenter quelques-uns avec un air froid et modeste, mais avec la plus grande force, et sans le plus petit égard

pour Pontchartrain présent. Il voulut dire quelque chose, mais au premier mot le maréchal d'Estrées lui dit qu'il n'avait pas droit de parler au conseil, et le fit taire comme un petit garçon, avec toute la hauteur et le mépris possibles. Il continua sa lecture tout de suite, et le comte de Toulouse par-ci par-là ses fâcheuses accusations.

Surpris au dernier point d'une telle ignominie en face, j'en dis ma pensée au comte de Toulouse, qui me répondit tout bas aussi, en souriant, que je verrais bien autre chose le lendemain matin. Il tint parole.

Sitôt que nous eûmes pris nos places, le comte de Toulouse tira de sa poche un mémoire dont il fit la lecture, le plus amer, le plus cruel qui fut jamais. Il traitait la même matière de la veille, et bien d'autres déprédations, les commenta toutes à mesure, insista sur les ordres que Pontchartrain avait donnés, et qu'il ne pouvait nier, montra que de propos délibéré il avait ruiné la marine, et très-nettement qu'il ne s'y était rien moins que ruiné lui-même.

L'étonnement de chacun fut sans pareil, non du contenu du mémoire qui ne surprit personne pour le fond, mais de ces pointes cruellement acérées à chaque mot, mais du poids qu'y donnait le lecteur par le sien, et par les réflexions qu'il y faisait très-fréquemment plus dures encore que le texte du mémoire, mais de la présence de Pontchartrain si outrageusement attaqué en face, en sa propre personne, qui paraissait là pis que sur la sellette, et qui, instruit de la veille par le maréchal d'Estrées, n'osa jamais souffler. La lecture fut terminée par l'aveu que fit le comte de Toulouse d'avoir fait lui-même ce mémoire. Ce fut le comble de l'ignominie, d'autant que le comte ajouta qu'il avait adouci ce qu'il avait pu, et supprimé même beaucoup de vérités très-fâcheuses.

Il est incroyable comment une telle infamie put être supportée par un homme de l'insolence, de la tyrannie et de la pédanterie gauche, austère, insupportable avec tout le monde de Pontchartrain, et qui ajoutaient encore à sa malignité et à sa méchanceté naturelle, car il avait le bien de les posséder suprêmement toutes deux. Cependant il ne sourcilla pas, et fut assez impudent, ou assez prodigieusement insensible, pour sortir du conseil comme si rien ne s'y fût passé à son égard. Il ne s'en fallut rien pourtant qu'il ne fût juridiquement attaqué et recherché, et il y aurait sûrement succombé, mais il fut encore sauvé de ce gouffre par la considération de son père.

Je fus bien étonné chez moi le lendemain de me l'entendre annoncer. J'étais alors avec la Chapelle, ce premier commis si fort autrefois de sa confiance, et qu'une basse jalousie lui avait fait chasser, comme on l'a vu en son temps, et pour qui j'avais obtenu la place de secrétaire du conseil de marine, parce que le comte de Toulouse et le maréchal d'Estrées l'avaient toujours estimé. Je le fis passer dans un arrière-cabinet, et je reçus Pontchartrain que je ne me souvenais guère d'avoir vu chez moi. Ma surprise fut encore plus grande quand cet homme, à qui je n'avais pas parlé depuis la mort du roi, et fort rarement longtemps auparavant, me dit qu'il venait à moi pour me parler de sa douleur de la scène de la veille, me demander conseil sur ce qu'il ferait, et protection auprès du régent. Il ajouta quelques plaintes modestes, bien différentes de son ton sous le feu roi, et me dit qu'il avait pensé plus d'une fois interrompre et répondre. Je lui dis que pour ce dernier article il avait bien fait de se contenir, qu'encore qu'il y ait grande différence entre se défendre quand on est personnellement attaqué, et opiner dans un conseil, il devait savoir qu'il

n'y avait point de voix, et sentir qu'on l'eût fait taire, et qu'on n'eût pas souffert sur des matières si intéressantes une dispute entre le maréchal d'Estrées et lui, beaucoup moins entre lui et le comte de Toulouse, qui si aisément aurait pu aller trop loin.

Il me demanda après ce qu'il avait donc à faire : « Démentir, lui dis-je, les deux mémoires et leurs preuves par un mémoire et des preuves contraires bien claires et bien évidentes, où jusqu'aux moindres faits soient si nettement articulés, qu'il ne soit pas possible de se refuser à la démonstration, le présenter au régent, le distribuer à tous les conseils, et en inonder Paris et les ports de mer; si, au contraire, il n'était pas en état de présenter un mémoire de cette transcendance, se taire, et tendre le dos en silence sous la gouttière, sur quoi c'était à lui à se juger. » Ce conseil, le seul pourtant qu'il pût prendre, me parut ne lui pas plaire. Il barbouilla à son ordinaire avec sa division en trois points dont il usait en toute espèce de raisonnement et de choses. Le fait est qu'il n'avait rien à opposer aux faits et aux preuves qu'il venait d'essuyer en face, et que le pot aux roses était pleinement découvert.

Il se rabattit à vanter ses services, à regretter le feu roi, à se plaindre qu'au lieu des récompenses qu'il avait droit d'attendre, on l'eût réduit à n'être plus rien, qu'on le faisait passer pour fort riche, qu'il n'était rien moins (c'est-à-dire qu'il l'était à millions), que ce serait bien le moins qu'on pût faire que de lui donner quelques marques de considération publique, et finit tout ce jargon par me prier de demander pour lui au régent une pension de 20,000 livres. Cette bassesse d'avoir recours à moi au point où nous en étions ensemble me fit envie de vomir, et j'en admirai l'avarice, le contre-temps et l'impudence. Je lui répondis doucement que ce serait mal

prendre son temps avant d'avoir pleinement détruit les accusations personnelles qu'il ne pouvait avoir oubliées depuis vingt-quatre heures qu'il les avait ouï lire et appuyer en si bonne compagnie, et qu'à l'égard de son indigence, indépendamment de ces accusations, et des preuves qu'il en avait ouïes, indépendamment encore de ses biens et de ses acquisitions connues, il avait plus de 100,000 livres de rente de sa charge de secrétaire d'état, et 20,000 livres de pension de ministre par-dessus, quoiqu'il ne l'eût jamais été. Je ne lui dissimulai pas qu'il se ferait moquer de lui, et que ce serait tout le succès d'une demande si déplacée. Nous nous séparâmes de la sorte, et je ne l'ai vu qu'une fois ou deux depuis chez lui ou chez moi.

Dès qu'il fut sorti, je rappelai la Chapelle, et lui montrant une pièce de tapisserie de l'histoire d'Esther, tendue où nous étions, je lui présentai Aman et Mardochee, et lui dis : « Vous voilà et Pontchartrain. » Ce hasard nous divertit, et plus encore la proposition qu'il venait de me faire.

Il était aussi rampant avec tout le monde qu'il avait été insolent, gauche et brutal sans exception de personne, et n'y gagna qu'un parfait mépris. Il mourait de peur d'être chassé, et de rage de ne pouvoir plus mal faire; le néant et l'oisiveté le rongeaient. Il tenait encore à un filet par le vain titre de sa charge, dont le conseil de marine ne lui laissait pas la moindre fonction, et par cette entrée sans voix au conseil de régence. Il s'attachait néanmoins à ce filet dans l'espérance qu'il lui servirait enfin à remonter, et pour passer cependant pour être encore quelque chose.

Nous ne nous parlâmes point de son édit révoqué des gardes-côtes. Il devait avoir vu que je commençais à lui tenir la parole qu'on a vu que j'avais donnée, et com-

prendre par là que mon dessein était de la tenir tout entière, conséquemment à ne me pas me choisir pour son conseil et son protecteur. Je crois qu'il en fut désabusé par cette visite. Laissons-le végéter dans son humiliation encore quelque temps, car il était sur un pied et sur un autre tandis que le conseil de régence s'assemblait ou sortait, sans que qui que ce soit lui dît une parole, ou lui répondit plus d'un seul mot s'il s'avisait de parler à quelqu'un, excepté la Vrillière, encore fort peu par honneur, et beaucoup moins le maréchal de Besons.

Le conseil des finances les avait trouvées dans un étrange état. Il était dû 1,600,000 livres à nos ambassadeurs, et à ceux que le roi tenait auprès des princes étrangers, dont la plupart, à la lettre, n'avaient pas de quoi payer le port de leurs lettres, ayant mangé tout le leur, ce qui faisait un cruel discrédit par toute l'Europe. Les financiers cependant avaient profité du temps qu'on avait eu besoin d'eux, jusqu'à passer tout ce qu'ils voulaient. Noailles et Rouillé voulurent les ressasser. L'épouvante se mit parmi eux, et Pleinœuf disparut et se sauva en Italie. J'aurai à parler de lui ailleurs. Il faudrait une grande connaissance des finances, une vaste et juste mémoire, et de gros volumes uniquement sur cette matière, à qui voudrait exposer tout ce qui fut tenté, manqué, exécuté là-dessus. Ce travail est au-dessus de mes forces et de mon goût. Je me contenterai donc de marquer les événements principaux en ce genre, que je laisserai traiter à fond par qui en sera plus capable que je ne le suis.

L'affaire, dont j'ai fait mention, de la qualité de prince du sang prise par le duc du Maine dans une signification de lui à M. le Duc, dans leur procès de la succession de M. le Prince, fut après bien des allées et

venues replâtrée chez madame la Princesse, où les parties se trouvèrent avec l'abbé Menguy, conseiller de la grand'chambre, qui avait été chargé de ce détail. M. le Duc retira toutes les protestations qu'il avait faites contre tous les actes où le duc du Maine avait pris la qualité de prince du sang, s'engagea de promettre à M. le duc d'Orléans de ne les point renouveler sans son consentement, et ne voulut donner aucune parole à M. ni à madame du Maine, consentit de ne point prendre lui-même la qualité de prince du sang dans les actes qui se feraient avec le duc du Maine, pour que celui-ci ne la prit pas non plus avec lui, et trouva bon que lui et le comte de Toulouse la prissent avec tout ce qui n'est point prince du sang. Ainsi M. le Duc recula sur tout, et le duc du Maine gagna tout, puisque M. le Duc et lui demeureraient égaux en ne prenant ni l'un ni l'autre ensemble la qualité de princes du sang, et M. du Maine demeurant autorisé par M. le Duc à la prendre lui et son frère avec toutes autres personnes. Il n'y avait que le *relentum* de ne renouveler ses protestations contre cette qualité que du consentement de M. le duc d'Orléans. Aussi ne fut-ce qu'un replâtrage, qui n'eut pas même loisir de sécher. Tout se passa entre eux d'une manière fort aride, et qui promettait ce qui arriva depuis. Je passe sous silence ce qui fut convenu sur l'intérêt pécuniaire, comme n'étant intéressant qu'en tant que ce fut cet intérêt qui porta celui de la qualité du rang, etc. jusqu'où les choses furent portées dans la suite.

CHAPITRE CDXXVI.

M. le Grand prétend toute supériorité et autorité sur la petite écurie et sur le premier écuyer du roi et d'avoir la dépouille de la petite écurie. — Caractère de M. le Grand. — Faiblesse du conseil de régence. — Raisons de M. le Grand. — Raisons de M. le Premier. — M. de Troyes s'enfuit à Troyes de peur de juger l'affaire de M. le Grand et de M. le Premier. — Conseil de régence où les prétentions du grand et du premier écuyer sont jugées toutes en faveur du premier écuyer. — Le premier écuyer me parle en faveur de sa femme et me presse de la recevoir. — Caractère de madame de Beringhem. — Je reçois enfin sa visite. — Le régent permet au grand écuyer de protester, qui en abuse et obtient l'affaire comme non jugée. — Continuation des mêmes démêlés qui, après la mort de M. le Grand, tuèrent M. le Premier, et qui continuèrent entre leurs fils jusqu'à ce que le roi majeur décidât comme avait fait le conseil de régence. — Le prince Charles refuse de signer les dépenses de la petite écurie à l'ordinaire sans examen. — M. le Duc, sur ce refus, les signe comme grand maître de France, et le grand écuyer en perd le droit.

Une autre affaire se présenta à juger au conseil de régence, parce que M. le duc d'Orléans ne sut pas imposer, et ordonner que les choses demeureraient sur le même pied qu'elles avaient été sous le feu roi et sous ses derniers prédécesseurs. Nous étions encore à Versailles après la mort du roi, lorsque Beringhem, premier écuyer, me dit que M. le Grand voulait prétendre toute

la dépouille de la petite écurie, et toute supériorité de sa charge sur la sienne. J'en fus d'autant plus surpris que le comte d'Harcourt et M. le Grand, son fils; d'une part, et les deux Beringhem, père et fils, d'autre part, avaient passé leur vie et toute celle du feu roi dans ces deux charges sans prétention d'une part, sans dépendance de l'autre, nonobstant toute la supériorité personnelle, et tout le crédit constant des deux grands écuyers, dont le dernier n'avait qu'à ouvrir la bouche pour obtenir sur-le-champ du roi tout ce qui lui plaisait. Je n'ai point su qui mit cela si tard dans la tête de M. le Grand, mais il l'entreprit tout d'un coup, et en fit une affaire majeure, de l'instruction et du rapport de laquelle au conseil de régence M. de Torcy fut chargé par M. le duc d'Orléans. Il se donna des mémoires de part et d'autre, et cette affaire partagea toute la cour. Le rare fut que ceux qui en devaient être juges prirent l'épouvante. Ils mouraient de peur de ce reste inanimé de la maison de Lorraine, surtout ils redoutaient M. le Grand, que le superbe état qu'il avait tenu toute sa vie, son crédit prodigieux et constant auprès du roi, les manières si supérieures auxquelles il avait accoutumé tout le monde, rendaient très-autorisé.

C'était un homme sans aucun autre esprit qu'un long usage de la cour et du plus grand monde, gâté par sa faveur et par la sottise du monde, très-bon homme, très-noble, très-désintéressé, fort poli avec discernement, encore plus haut, et le dernier de sa maison qui ait porté jusqu'à la fin de sa vie la grandeur dans toutes ses prétentions, qu'on lui passait à la faveur de sa maison toujours ouverte, avec le plus grand jeu et la plus grande chère soir et matin. Fort brutal et alors sans ménagement en face, même aux femmes quand il s'y mettait, et d'une gourmandise singulière, son âge et sa

goutte presque continuelle l'avaient affranchi de tout devoir; mais en aucun temps il n'avait fait sa cour qu'au roi, à la vérité avec la plus grande bassesse, et des flatteries dont l'excès et la fadeur faisaient mal au cœur. Jamais il n'avait mis le pied chez aucun ministre, conservait avec eux toute sa grandeur, en était craint et ménagé, et ne se contraignait pour personne. C'était donc un homme que, sur ce qu'il s'était une fois mis en tête, l'on craignait de choquer.

D'autre part Beringhem, premier écuyer, était aimé, estimé, considéré de tout temps, et avait beaucoup d'amis. Il n'avait d'existence que par sa charge, que M. le Grand prétendait nettement mettre au niveau de celle du premier écuyer de la grande écurie qui la commande sous lui, qui lui est soumis et subordonné en tout, et qui n'est proprement qu'un écuyer renforcé. Les juges avaient donc peine à réduire Beringhem à ce néant si distant d'une des plus belles charges de la cour que son père et lui avaient exercée toute leur vie.

Dans cet embarras chacun des juges eût fort désiré ne l'être point, mais l'affaire était engagée. Ils imaginèrent de s'en tirer en proposant à M. le duc d'Orléans de renvoyer le jugement à la majorité du roi. Le régent goûta cet expédient, et sans rien déclarer tira de longue. M. le Grand, qui par ce délai perdait de fait, puisque les choses demeuraient comme elles étaient, se mit à usurper tout sur le service de la petite écurie. Tous les jours c'étaient des voies de fait. Les écuyers, les pages, les valets de pied étaient aux prises jusque dans la cour et dans les antichambres du roi. C'étaient des mains mises continuelles; chaque écurie ne s'y présentait qu'en force, presque toutes deux à s'entr'égorger. Le premier écuyer contenait ses gens et se plaignait, et criait de toute sa force; le grand écuyer avouait les siens

tout haut, et ne se cachait pas d'usurper à force ouverte tout ce qu'il prétendait, en sorte que cela pouvait aller bien loin entre les écuyers et les pages des deux parties, dans des occasions journalles d'un service continuel impossible à éviter, et une indécence et un manque de respect au roi extrême.

Ce désordre me toucha : j'en parlai au régent, et je lui remontrai combien il y allait du sien à le souffrir; qu'à la fin il arriverait quelque catastrophe peut-être sous les yeux du roi; qu'il verrait sa cour se partialiser, et les choses très-aisément à un point qu'il y serait fort empêché, et aurait à se bien repentir de sa tolérance. J'ajoutai qu'il était honteux aux membres de la régence de montrer une telle timidité qui les ferait mépriser de tout le monde; que j'étais celui de tous qui avait le plus d'intérêt à ne point juger ce procès, parce que de quelque côté que je décidasse, je ne manquerais pas d'être blâmé : si en faveur du premier écuyer, on dirait que c'est parce que mon père l'avait été; qu'il n'était pas en moi de n'être pas contre la maison de Lorraine en quoi que ce pût être, et que sur M. le Grand en particulier, dont le père avait volé sa charge au mien, et après les démêlés publics que lui et moi avions eus ensemble, et qui plus d'une fois avaient été jusqu'au feu roi, je n'étais pas homme à les oublier. Si au contraire j'étais pour M. le Grand, je pouvais m'attendre qu'on dirait qu'une passion céda à une autre, et les anciennes querelles aux nouvelles; que le premier écuyer était l'ami intime du premier président; que madame de Beringhem, comme il était vrai, s'était répandue contre moi sans mesure; que c'était souvent chez elle où le premier président avait tenu ses conseils dans l'affaire du bonnet, et les y tenait encore contre nos poursuites; qu'en ces circonstances on pouvait bien

s'attendre de quel avis je serais, et avec quel plaisir je saisisrais l'occasion d'anéantir la charge de l'ami intime du premier président, et de me venger de madame de Beringhem. La chose était ainsi, et je ne disais que trop vrai. Le régent sentit le poids de l'indécence et les suites des mains mises, et de ce moment se résolut à juger incessamment. L'affaire est courte et curieuse, et mérite d'être exposée ici.

M. le Grand produisait ses provisions de grand écuyer de France, qui lui donnaient égale et entière autorité sur la grande et sur la petite écurie, et sur tous leurs officiers. Il y prouvait qu'à son égard il n'y avait ni distinction ni différence entre les deux premiers écuyers de la grande et de la petite écurie; que le titre de premier écuyer du roi n'est qu'un nom, qu'un usage sans fondement a établi, et que son unique titre est celui de premier écuyer de la petite écurie du roi, comme le titre de l'autre est de premier écuyer de la grande écurie du roi, lequel est demeuré jusqu'alors dans son entière dépendance en tout et pour tout. Il ajoutait que, encore que tous les carrosses et tous les attelages du roi soient de sa petite écurie, c'était de tout temps, sans interruption jusqu'alors, au grand écuyer seul à ordonner le deuil des carrosses et des harnois des attelages toutes les fois que le roi drapait, et celui de toute la livrée de la petite écurie sans aucune exception. Enfin il montrait qu'il était seul et unique ordonnateur de la petite écurie comme de la grande; que la chambre des comptes ne connaît que sa seule signature pour la petite comme pour la grande écurie; et que bien qu'il laissât faire au premier écuyer toutes les dépenses de la petite écurie, c'était au grand écuyer que ces dépenses étaient apportées lorsqu'il en fallait compter, pour qu'il fit, comme il l'y faisait toujours, la même fonction d'ordonnateur qu'il

faisait pour les dépenses de la grande écurie, avec quoi elles étaient allouées à la chambre des comptes, sans que le nom du premier écuyer y parût jamais en rien. Sa conclusion était l'entière dépendance de lui de toute la petite écurie et de son premier écuyer, à quoi ne pouvait préjudicier la complaisance qu'il avait eue de ne la pas faire sentir, et conséquemment qu'à lui, privativement au premier écuyer, appartenait toute la dépouille de la petite écurie.

Monsieur le Premier convenait de tous ces faits, et en niait les conséquences. Il prétendait que les provisions de l'office de grand écuyer, toutes copiées sur l'ancien style, ne prouvaient rien contre l'état présent des choses; que la plupart des charges se sont faites et accrues aux dépens les unes des autres. Il disait qu'on serait bien étonné de voir le grand chambellan prétendre se soumettre aujourd'hui les quatre premiers gentilshommes de la chambre, le grand maître et les maîtres de la garde-robe et tous les officiers qui dépendent d'eux, vouloir commander seul dans la chambre et les appartements du roi, y ordonner et payer les fêtes et les cérémonies, ôter aux premiers valets de chambre la cassette du roi, s'arroger un petit sceau du roi, et en sceller comme autrefois une infinité de choses, à l'insu du chancelier, et recevoir, privativement à lui et à la chambre des comptes, un grand nombre de foi et hommages : toutes fonctions qu'il n'est pas contesté qu'il n'ait eues autrefois, et qui peu à peu ont été démembrées de son office; et qu'il en est ainsi de beaucoup d'autres charges.

Sur le deuil des carrosses, harnois, livrée, etc. de la petite écurie, lorsque le roi drape, ordonné par le grand écuyer, Beringhem représentait que le grand écuyer dans les grands deuils de la cour envoyait son propre tailleur prendre la mesure des quatre capitaines des

gardes du corps, dont il ordonnait et payait les habits de deuil qu'il leur envoyait tout faits, et qui passaient sur son ordonnance; que de plus encore, il faisait faire les étendards des quatre compagnies des gardes du corps, les leur envoyait, les payait, et les faisait allouer sur son ordonnance; que néanmoins on n'avait pas vu que le grand écuyer eût à prétendre ni autorité, ni détail, ni subordination quelconque, sur pas une des quatre compagnies des gardes du corps, ni sur leurs capitaines, ni sur les officiers de ces troupes; d'où il concluait qu'il n'avait pas plus de droit sur la petite écurie, ses officiers et le premier écuyer, par la raison du deuil qu'il y ordonnait.

Quant à ce qui regarde la chambre des comptes, qui ne connaît que la signature du grand écuyer pour les dépenses de la petite écurie, que le premier écuyer lui envoie à signer comme ordonnateur, ce n'est que pour diminuer le nombre des différentes signatures, et entretenir un meilleur ordre dans la chambre des comptes, qui ne lui donne pas plus d'inspection sur la petite écurie que les étendards des quatre compagnies des gardes du corps et les habits de deuil de leurs quatre capitaines, dont il est seul ordonnateur, ne lui en donnent sur eux et sur leurs troupes; enfin que M. le Grand ne peut disconvenir qu'il signe, et a toujours signé ainsi que M. son père, les états de dépense de la petite écurie sans les voir, sans le plus léger examen, et uniquement sur la signature du premier écuyer qu'il y trouve.

A ces raisons générales, le premier écuyer ajoutait des faits constants. Il disait qu'il était vrai qu'anciennement le premier écuyer et la petite écurie étaient dans l'entière dépendance du grand écuyer, mais qu'Henri III l'en avait totalement séparée et rendue indépendante en tout et pour tout, et le premier écuyer et tous les offi-

ciers de la petite écurie exempts de toute subordination au grand écuyer ; qu'en un mot, ce prince en avait fait deux choses entièrement distinctes et séparées, en sorte que le premier écuyer était devenu dans la petite écurie semblable en autorité au grand écuyer dans la grande écurie ; que cela s'était fait en faveur de M. de Liancourt, mari de la célèbre marquise de Guicheville, qui fut depuis dame d'honneur de Marie de Médicis, lorsque Henri IV l'épousa, père et mère du duc de Liancourt ; que les choses sont toujours depuis restées de la sorte ; qu'Henri III et tous ses successeurs avaient toujours depuis donné l'ordre au grand et au premier écuyer distinctement et séparément, en présence l'un de l'autre, et qui plus est, à un simple écuyer de la petite écurie, en présence du grand écuyer, toutes les fois qu'il était présent et que le premier écuyer ne l'était pas ; que M. le Grand ne pouvait nier que la même chose ne lui fût arrivée tant que le roi avait vécu, et qu'il en avait pris l'ordre, sans que jamais il 'en eût fait la moindre représentation, beaucoup moins de plainte ; enfin que M. de Liancourt avait eu toute la dépouille de la petite écurie par deux fois, à la mort d'Henri III et à celle d'Henri IV, et mon père à celle de Louis XIII, tous trois sans la moindre difficulté ni opposition.

Sa conclusion était qu'il devait continuer à vivre avec M. le Grand comme il y avait toujours vécu, c'est-à-dire que le premier écuyer, la petite écurie et tout ce qui y appartenait, demeuraient, à l'égard du grand écuyer et de la grande écurie, sur le pied de séparation entière et de totale indépendance où Henri III l'avait mise, et où les rois ses successeurs l'avaient maintenue jusqu'alors, sans que, depuis près de cent quarante ans, il y eût jamais eu de prétention ni de plainte au contraire.

Les mémoires de part et d'autre, redoublés et imprimés

més , furent distribués aux juges et au public. M. le Grand et les siens agissaient comme dans une affaire dont son honneur dépendait, M. le Premier et les siens comme dans une affaire où il y allait de tout son état et de toute sa fortune. Une attaque et une défense si vives et si sérieuses , et le grand nombre de personnes considérables qui s'intéressaient pour l'une ou pour l'autre partie , achevèrent de déconcerter les juges , tellement que M. de Troyes , sur le point du jugement , s'enfuit à Troyes , sous prétexte d'un reste de déménagement , et ne revint qu'après que l'affaire fut jugée.

Le régent lui-même ne se trouva pas peu embarrassé. Il voyait trop clair pour ne pas comparer intérieurement le procédé de M. le Grand à la fable du loup et de l'agneau ; mais il avait un faible héréditaire pour les Lorrains , qui , par Monsieur et par le chevalier de Lorraine , lui avaient imposé dans sa première jeunesse , et ce faible était soutenu par madame la duchesse de Lorraine , sa sœur , qu'il aimait fort , et par le ton haut de Madame , tout Allemande. Les entreprises de la grande écurie sur la petite ne faiblissaient point , soit que le régent ne voulût ou ne crût pas pouvoir imposer assez à M. le Grand là-dessus. Il se repentait de ne l'avoir pas fait d'abord , et ordonné provisoirement , jusqu'à la majorité , que les choses demeurassent comme le feu roi les avait laissées. Mais il n'était plus temps , et pour arrêter cette petite guerre , également indécente , dangereuse et journalière , rien n'était plus pressé que de juger. C'est aussi à quoi enfin M. le duc d'Orléans se résolut.

Je savais bien à quoi m'en tenir sur cette affaire , mais je m'y défiai de moi-même , et je voulus me mettre au large et à mon aise avec moi-même là-dessus. Je priai l'abbé Pucelle , habile et intègre conseiller clerc de la grand'chambre , qui depuis est justement devenu cèle.

bre et qui a toujours joui en ces deux genres de la première réputation, de me donner une après-dînée de son temps. Il vint chez moi. Nous y lûmes ensemble tous les mémoires de part et d'autre, nous les discutâmes exactement pour et contre; je lui expliquai cet usage de donner l'ordre qu'il ne pouvait savoir. Je ne m'ouvris en aucune sorte; j'appuyai même autant que je le pus les raisons de M. le Grand, parce que je ne les trouvais pas bonnes. J'eus la satisfaction que l'abbé Pucelle fut de mon avis avant d'avoir su quel il était, et qu'il me dit nettement que cela ne faisait pas de question. Je disputai encore contre lui. A la fin, je lui avouai que j'avais toujours été du même avis que lui; mais que j'avais voulu le lui cacher jusqu'au bout, pour rendre sa décision plus libre.

Plus je me sentis fixé dans mon avis, plus j'étais en garde et serré avec le premier écuyer qui venait souvent me faire ses plaintes, et chercher à me pénétrer. Il me pria avec les dernières instances de lui prêter le compte rendu à mon père par son intendant de l'année 1643. Comme ces pièces se conservent toujours dans les maisons qui ont quelque ordre, je ne pus nier que je l'eusse, mais je lui dis qu'étant juge de son affaire, je me garderais bien de lui rien administrer. Il avait avancé que mon père avait eu la dépouille de la petite écurie; c'était le dernier exemple et le dernier état. Il fallait le prouver et le trouver dans ce compte; c'était pour lui une preuve transcendante. Il me pressa beaucoup sans succès, puis me tourna tant qu'il put pour apprendre si en effet mon père avait eu cette dépouille. Je ne le satisfis pas plus sur cela que sur les instances de lui montrer au moins ce compte.

Quatre jours après, le prince Charles vint chez moi avec force excuses de M. le Grand, que la goutte empê-

chait d'y venir, qui l'avait chargé de me prier de vouloir bien lui prêter ce même compte. Sur les difficultés que je lui en fis, il redoubla ses instances. Je lui dis que M. le Premier m'avait fait les mêmes, et que je l'avais refusé, mais que si M. son père et lui le voulaient absolument, je le lui prêterais à deux conditions : l'une qu'il ne le garderait que trois jours, l'autre que M. le Grand et lui trouveraient bon que je tinsse la balance égale, et que je l'envoyasse à M. le Premier dès qu'ils me l'auraient rendu, et que je lui laissasse aussi trois jours. Le prince Charles accepta pour M. son père et pour lui les deux conditions, et il emporta mon compte. Il fut fidèle à me le rendre au bout de trois jours, et moi à l'envoyer sur-le-champ à M. le Premier qui en fut bien étonné, et qui n'avait pas lieu de s'y attendre. Il me le rapporta au bout des trois jours, bien satisfait d'y avoir trouvé ce qu'il désirait, c'est-à-dire le compte entier de toute la dépouille de la petite écurie dans ce compte.

Lorsqu'on fut sur le point de juger, M. le Premier me vint prier de porter ce compte au conseil de régence. Je le refusai, et lui dis que ce n'était qu'au rapporteur à porter ces pièces, que je ne savais à qui celle-là pouvait être favorable, contraire ou indifférente, mais que ce n'était pas à moi à la porter, et que très-certainement je ne la porterais pas. La dispute avait duré; le Premier, qui sentait le poids de la pièce, s'était échauffé et me dit : « Mais si M. le duc d'Orléans vous l'ordonne. » Alors j'avoue que je le regardai fixement, et lui dis d'un ton brusque, mais bien articulé : « S'il me l'ordonne verbalement, je n'en ferai rien. » Le Premier comprit la réponse, et ne répliqua pas. Mais je fus surpris que la veille du jugement je reçus un billet de la main de M. le duc d'Orléans, qui m'ordonnait d'apporter le lendemain

matin le compte rendu à mon père, de l'année 1643, au conseil de régence, à quoi j'obeis.

J'arrivai le mardi matin, 22 octobre, à Vincennes, pour le conseil extraordinaire de régence destiné au jugement de ce procès. M. le Grand, M. le prince Charles, ni M. le Premier n'y parurent. Les chefs et les présidents des conseils y étaient mandés. Le maréchal de Villeroy parlait à chacun pour M. le Grand son beau-frère; le maréchal d'Huxelles pour M. le Premier, son cousin germain et son ami intime; et tous deux sortirent quand on se mit à prendre place. Comme Torcy, rapporteur, ouvrit son sac, je tirai de ma poche ce compte de mon père et le billet de M. le duc d'Orléans, et je dis : « Messieurs, voilà un compte de l'année 1643, rendu à mon père par son intendant, et voici un billet de la main de M. le duc d'Orléans, que je reçus hier, par lequel il m'ordonne d'apporter aujourd'hui ce compte au conseil. » Et en même temps je mis l'un et l'autre sur la table, au milieu de sa largeur devant moi. Tous regardèrent sans y toucher, personne ne répondit; jamais je ne vis des visages si embarrassés. Après, Torcy commença son rapport.

Il le fit nettement, correctement, exactement, n'oublia rien de part et d'autre, compara les raisons, les commenta, et conclut en tout et partout en faveur de M. le Premier. Ses termes furent bons et justes, mais la voix basse, souvent coupée, faiblit sensiblement aux conclusions.

Nous étions treize juges ainsi opinants : Torcy, rapporteur, les maréchaux de Besons et d'Estrées, le duc d'Antin, les maréchaux d'Harcourt et de Villars, le duc de Noailles, moi, Voysin chancelier, le comte de Toulouse et le duc du Maine, M. le Duc, M. le duc d'Orléans. Ainsi j'étais à l'ordinaire vis-à-vis du chancelier, auprès

du comte de Toulouse, et le maréchal de Villars auprès de moi ce jour-là.

Le rapport fait, M. le duc d'Orléans ordonna à Torcy de lire l'endroit du compte de mon père où celui de la dépouille de la petite écurie lui devait être rendu, en cas qu'il l'eût eue. Je poussai le compte à Torcy, je repris le billet de M. le duc d'Orléans, je le montrai bien à mes deux voisins, et je le remis devant moi sur la table. Torcy trouva l'endroit du compte dont il s'agissait, et le lut. Le régent ensuite demanda l'avis à Besons, qui barbouilla, et qui proposa une cotte mal taillée. Estrées saisit cet expédient, parla longtemps sans rien dire, et ne put conclure.

Ce début me parut si misérable pour des juges de cette suprême sorte, et en tout pour des juges, que je pris la parole. Je dis au maréchal d'Estrées que nous étions tous là pour dire, non ce qui serait à souhaiter, et faire des raisonnements étrangers à la question, mais pour dire nos avis nettement, en conscience; qu'il avait parlé, mais point opiné ni conclu; qu'il s'agissait de savoir s'il était pour M. le Grand ou M. le Premier, en tout ou en partie, et au dernier cas en quelles parties. Le maréchal fut étourdi. Il barbouilla encore je ne sais quoi d'indécis; je me tournai au régent à qui je dis: « Monsieur, il faudrait opiner, et cela ce n'est pas avoir un avis. » Alors le régent dit au maréchal d'Estrées: « Monsieur le maréchal, opinez donc s'il vous plaît, et que nous sachions votre avis, car nous n'en savons rien encore. » Tout le conseil baissa les yeux, et je ne vis jamais gens si consternés. Le maréchal d'Estrées, dans un embarras extrême, se mit à reprendre les points de prétention sans pouvoir se résoudre à décider. Le régent le pressa encore; il décida enfin partie pour l'un, partie pour l'autre, sans en apporter aucune raison.

Le régent, qui vit qu'il n'en tirerait pas davantage, dit à d'Antin d'opiner. L'aventure du maréchal d'Estrées lui fut une leçon. Il fit une préface de compliments pour les deux parties, et sur le malheur de ce procès ; il bégaya plus qu'à l'ordinaire, mais il fut pour M. le Premier sur tous les chefs. Harcourt, qui parla après, et qui déjà s'énonçait avec difficulté, fut court et de même avis. Villars pouffa, verbiagea, complimenta les parties, se plaignit du procès, désira des cottes mal taillées, mais conclut pour M. le Premier. Noailles parut comme chat sur braise. Il craignit quelque chose de plus fort que ce que j'avais dit à son beau-frère, car je ne le ménageais pas en plein conseil. Il eût bien voulu aussi ne point décider, mais il n'osait s'en dispenser. Cela produisit un long verbiage, mais à la fin il fallut conclure. Il tenta un avis équivoque de cotte mal taillée ; il se reprit, il y revint, en sorte qu'on put moins dire ce qu'il avait opiné, que dire qu'il n'avait pas opiné.

L'impatience où me mit une si méprisable misère fit que je repris l'affaire d'un bout à l'autre. Je discutai tous les points des prétentions et des réponses ; j'exposai plusieurs changements arrivés dans les grandes et les moindres charges, et les formations d'où et comment faites, aux dépens de quelles charges, dont je fis l'application aux questions particulières à juger ; je m'étendis sur la séparation et l'indépendance des deux écuries, et du premier et du grand écuyer, faite par Henri III, en faveur de M. de Liancourt, maintenue en entier par ses successeurs jusqu'alors, en conséquence sur l'ordre donné chaque jour distinctement et séparément pour les deux écuries, même à un simple écuyer de la petite en absence du premier écuyer, et en présence du grand écuyer, sans plainte ni réclamation de

sa part, jusqu'après la mort du roi, sans que cette retenue pût être attribuée à timidité ni à défiance de considération et de crédit de la part de M. le Grand. Enfin je montrai toute la force que la cause de M. le Premier tirait du compte rendu à mon père de la dépouille de la petite écurie, et je conclus distinctement après sur tous les points l'un après l'autre, en faveur de M. le Premier. Je remarquai qu'on me prêta grande et silencieuse attention, et qu'encore que je parlasse longtemps, on ne s'ennuya pas, peut-être à cause de l'historique qui fut nouveau presque à tous.

Le chancelier barbouilla à son ordinaire, s'affligea de la naissance et du progrès de la contestation, plus encore de la difficulté d'une cotte mal taillée, et finit enfin par être de mon avis. Les deux bâtards qui aimaient bien mieux le premier écuyer, qui sourdement et cauteusement était attaché au duc du Maine, firent l'un après l'autre un petit compliment pour M. le Grand, et opinèrent nettement et entièrement contre lui. M. le Duc, sans compliment ni remarque, dit en deux mots qu'il était d'avis sur tous les points que M. le Premier était fondé et y devait être maintenu.

Alors ce fut au régent à parler, et à prononcer. Par l'exposé que je viens de faire, auquel la singularité de l'embarras des juges m'a engagé, on voit que l'arrêt était fait dès lors, et que le premier écuyer avait pleinement et entièrement gagné tout. Il n'y avait donc plus qu'à prononcer. Néanmoins le régent, aussi embarrassé que les autres juges, dit qu'il paraissait qu'on n'était pas bien d'accord sur la dépouille, et même sur d'autres articles, dont quelques-uns ne s'étaient pas bien expliqués. Par ce qu'il ajouta, il montra qu'il tendait lui-même à une cotte mal taillée, qu'il voulait sauver la charge de premier écuyer, et ne la pas soumettre au grand

écuyer, mais qu'il désirait en même temps compenser cela par quelque extension de l'autorité du grand écuyer sur la petite écurie, au delà du deuil, surtout apaiser M. le Grand en lui en adjugeant la dépouille.

Je pris la parole dès qu'il eut fini. Je lui dis que les prétentions de M. le Grand n'étaient pas de nature à pouvoir être séparées, qu'elles étaient toutes fondées sur celle de l'entière dépendance, comme les défenses du premier écuyer sur chaque article n'avaient d'appui que dans celle de son indépendance, et dans la séparation et soustraction de la petite écurie de toute autorité et inspection du grand écuyer faite par Henri III pour M. de Liancourt, qu'on ne pouvait se dissimuler, ni M. le Grand lui-même, avoir duré entière et sans atteinte jusqu'alors ; que le titre y était donc par le fait d'Henri III ; que l'usage et la possession constante y étaient de même jusqu'alors par l'usage non interrompu et non contesté par aucun des grands écuyers sous Henri IV, Louis XIII et le feu roi ; que rien n'y manquait donc pour former un droit certain, constant et stable, ou que rien ne pouvait être assuré ; qu'enfin pour la dépouille, elle avait le même fondement, le même titre, la même possession, puisque MM. de Liancourt père et fils l'avaient eue sans réclamation ni plainte du grand écuyer à la mort d'Henri III et d'Henri IV, et que le compte rendu à mon père, qui venait d'être lu par son ordre, faisait foi que mon père l'avait eue pareillement à la mort de Louis XIII. L'attention du conseil fut encore plus grande à cette réplique, et il parut à l'air du régent, non à aucune parole, qu'il s'en serait passé. Mais moi, voyant un arrêt fait et juste, j'eus peur que faiblesse, crainte, complaisance n'y donnassent atteinte, et je crus devoir à l'équité d'aller à temps au devant.

Le régent, quand j'eus fini, dit qu'il suffirait de reprendre les voix en deux mots de chacun, sans opiner de nouveau. Il n'y eut que Besons qui balbutia encore, Noailles moins, mais encore un peu. Tous les autres parlèrent net en deux mots en faveur du premier écuyer, excepté le maréchal d'Estrées qui tâcha de faire une différence de la dépouille, et qui s'y barbouilla.

Quand tous eurent dit cette seconde fois leur avis en deux mots, je ne doutai plus que le régent n'allât prononcer. Point du tout. Il dit qu'il voyait bien que tous les suffrages décidaient pour l'entière séparation et la totale indépendance, et pour laisser les choses sur le pied où elles avaient été sous le feu roi; que c'était aussi son sentiment, mais qu'il ne voyait pas la même uniformité sur la dépouille; que lui-même y trouvait quelque difficulté; qu'il serait bon qu'omettant le reste comme jugé, chacun s'expliquât encore nettement sur la dépouille. « Et le compte de mon père, monsieur, repris-je tout haut, que vous m'avez commandé d'apporter ici par votre billet que voilà! N'est-il pas décisif là-dessus, à la suite du même exemple de MM. de Liancourt, père et fils, indépendamment que la dépouille coule du même principe que tous les autres articles tenus pour jugés? » Ce mot, dit un peu ferme, frappa tout le monde. Les balbutieurs ne surent qu'y opposer. Ils haussèrent les épaules, et d'une voix assez basse convinrent que la dépouille devait appartenir au premier écuyer. Tous les autres furent du même avis, et le dirent très-ferme. Le régent baissa la tête, ce que je remarquai bien, et enfin prononça.

Alors craignant, par ce que j'avais vu de penchant et de faiblesse, que les cris, l'impétuosité et les appuis de M. le Grand n'obtinsent des choses contraires à ce qui venait d'être jugé, je proposai au régent l'importance

que Torcy écrivit le détail des choses jugées, c'est-à-dire le fond inaltérable de l'arrêt, et le lut avant que le conseil levât. Le régent le trouva bon, et l'ordonna à Torcy. Il se mit donc à écrire, puis il dit tout haut chaque chef comme il l'allait écrire avant de le mettre sur le papier. J'eus soin sur chacun de dire tout haut comme il avait passé quand Torcy paraissait douter, comme il lui arriva souvent, apparemment pour être plus assuré de ce qu'il écrirait. Personne ne dit mot, même le régent, tellement que plusieurs du conseil dirent que j'avais fait et dicté l'arrêt. Torcy, après avoir achevé, lut tout haut ce qu'il venait d'écrire, qui fut approuvé de tous à la fois sans ordre d'opinions; et cependant la Vrillière, ami intime du premier écuyer, écrivait aussi sur le registre du conseil, qui leva aussitôt après que Torcy eut achevé de lire, et eut signé ce qu'il avait écrit.

Je sortis du conseil avec le comte de Toulouse, causant de ce qui venait de se passer, et de ce qu'eût pu devenir Beringhem à son âge, s'il eût perdu son procès, c'est-à-dire sa charge, et avec elle, sa fortune et son être. Tournant sur le grand degré pour le descendre, des Epinay, vieil écuyer de la petite écurie, et fort attaché de tout temps à Beringhem, qui était là plus mort que vif, embusqué dans un coin pour apprendre le sort de l'affaire, nous le demanda véritablement comme un homme demi mort. Le comte de Toulouse avec son froid lui répondit que M. de Torcy le lui apprendrait. Des Epinay insista comme un mendiant. La pitié m'en prit, et du premier écuyer qui l'avait envoyé. Je dis au comte de Toulouse : « Pourquoi le faire languir pour un secret qui va être publié dans quatre ou cinq minutes ? » Tout de suite, je me tournai à des Epinay et lui dis : « Allez, monsieur des Epinay, M. le Pre-

mier a gagné en plein ; indépendance , dépouille , en un mot, tout sans exception. » Cet homme, qui était vieux, et le même qui du temps du roi était attaché au carrosse de madame de Maintenon ; se jeta à mes genoux , me dit d'une voix faible et entrecoupée que je lui rendais la vie , qu'il l'allait rendre à M. le Premier, et vole à l'instant par le degré. Nous le perdîmes de vue que nous n'étions qu'à la troisième marche. J'allai dîner chez le marquis du Chastelet, où j'appris que le premier écuyer, sa femme et quelque peu de leurs plus intimes amis, étaient cachés dans le premier pavillon d'entrée , tout près de la porte de la basse-cour du château qui mène au village ; qu'ils ne voulaient pas qu'on les y sût ; et qu'ils avaient leurs carrosses cachés aussi, et tout attelés, pour s'en aller de là droit chez eux à Armainvilliers, s'ils perdaient ce procès, à l'instant qu'ils en auraient la nouvelle. Elle fut bien différente pour eux. Des Espinay arriva à toute course qui ne pouvait plus parler, et qui enfin les mit au large et dans la joie.

Le premier écuyer ne tarda pas à me venir remercier dès que je fus à Paris. Je ne sais par qui il avait su jusqu'au dernier détail de tout ce qui s'était passé au jugement de son affaire ; j'imaginai que ce fut par la Vrillière. Beringhem en transissait encore, et me répéta bien des fois que je lui avais sauvé sa charge et sa fortune, et plus que cela, l'honneur et la vie ; qu'il me devait tout cela, et que lui et les siens ne l'oublieraient jamais.

Je dois cette justice à M. le Grand, et à M. le prince Charles, son fils, qu'ils ne me surent pas le moindre mauvais gré ; qu'il ne leur en est jamais depuis rien échappé à mon égard ; et qu'ils ne m'ont jamais donné le plus léger soupçon qu'ils n'aient pas été satisfaits de toute ma conduite ; et que tout ce qui tenait à eux les a imités en cela.

Le premier écuyer ne fut pas longtemps sans me parler de l'extrême désir de sa femme de me venir témoigner la reconnaissance dont elle était pénétrée, et leur douleur commune de n'oser l'entreprendre dans les dispositions où tous deux me savaient pour elle, dont il est vrai que je ne m'étais pas tu, et sans ménagement. Je lui dis que c'était une peine que je le priais de l'empêcher de se donner, parce que ma porte lui serait exactement fermée. Il voulut entrer en justification pour elle, non en tout, mais en partie, et insister sur son repentir et sa douleur. Je répondis que j'étais trop bien informé pour que les justifications et les explications eussent sur moi aucune prise, que je savais très-bien à quoi m'en tenir avec elle, et que je le priais de ne m'en parler pas davantage.

Madame de Beringhem était parfaitement fautive, basse, intrigante, non-seulement dangereuse, mais fort méchante, avec l'air humble et modeste, les propos les plus doux et les plus séduisants, toujours dans les intérêts et dans les sentiments des gens à qui elle parlait : jamais rien sans vue et sans desseins, avide d'argent et d'affaires les plus sales, avec un air d'aisance, de dépense, de désintéressement ; toujours merveilleusement parée, quoique très-laide, et rien moins que jeune, fort glorieuse en dessous, tant qu'elle pouvait dans les cabales, ayant été toujours fort avant dans celle de Meudon, désolée de ce qu'ils n'avaient pu parvenir au duché, quoiqu'elle ne pût ignorer qui était son mari. Elle avait plus d'esprit encore que le duc d'Aumont, et infiniment liant. C'était son bon et cher frère, aussi étaient-ils en tout parfaitement homogènes. Elle avait été longtemps toujours à la cour, à Marly, de tous les voyages, de toutes les fêtes. On n'a jamais découvert la cause de sa disgrâce, que toute la bonté du roi pour son mari, et la

familiarité qu'il eut toute sa vie, ni la considération de la nécessité où il était de en douter d'où était le roi, ne put jamais diminuer. Les quinze dernières années du feu roi au moins elle n'était plus de rien, et n'allait à la cour que deux ou trois fois l'année passer au plus deux jours, mais quelquefois à Meudon, quand il y avait des dames et que le roi n'y était pas; jamais même à Fontainebleau. Cela était fort remarqué; mais ils étaient si sages et si cachés qu'on n'en fut pas plus instruit. Le Premier, qui aimait fort sa femme, et à être avec cette flatteuse, en était secrètement et amèrement affligé, mais il ne put rien changer à cette disgrâce, qui dans les premiers temps bannit sa femme de la cour, sans qu'elle y osât paraître du tout pendant quelques années.

Il me poursuivit plus de six semaines pour voir sa femme, avec une assiduité qui me désolait et qui enfin me vainquit. Elle vint donc un matin seule avec son langage composé où elle mit toute l'éloquence qui lui fut possible, qu'elle accompagna de beaucoup de larmes. Je la reçus avec toute la civilité, mais avec toute la froideur possible. Je lui dis qu'il ne s'agissait point de s'expliquer sur ce qui s'était passé chez elle à mon égard, que je n'en ignorais rien, que je savais à quoi m'en tenir, que je voulais bien croire qu'elle en était fâchée, que cela ne m'avait pas empêché de rendre justice à M. le Premier. Du reste, je la payai de compliments secs, sans me rendre à ses protestations, ni à tous ses empressements pour obtenir oubli et mon amitié. Il n'y eut rien qu'elle ne me dit pour m'assurer que, quelque rigueur que je lui tinsse, rien n'égalerait à jamais sa reconnaissance, son attachement, son respect pour moi, car elle ne ménagea aucun terme, et pour me les témoigner par toute sa conduite. Tous ces verbiages durèrent une bonne heure tête à tête, et quoique de ma

part la sécheresse se fût soutenue jusqu'au bout à travers toute la politesse dont je la pus tempérer, son mari vint me remercier, le lendemain, de l'avoir reçue, et me dit encore merveilles pour elle.

Elle m'est depuis revenue voir quelquefois du vivant de M. le Premier, jamais depuis. Je la voyais chez son mari quelquefois ; jamais je ne lui ai rendu de visite. Le Premier me dit bien des fois depuis le jugement que je l'avais étrangement mis en peine par le serré et le concis dont je lui parlais, qui lui avait fait tout craindre de ma part pour la décision de son affaire, décision qui fut fort approuvée du public.

J'eus lieu de me savoir gré d'avoir fait dresser l'arrêt tout de suite dès qu'on l'eut prononcé. M. le Grand vint au Palais-Royal, criant qu'on l'avait égorgé, et tempêta tant que le régent lui permit de faire telles protestations qu'il voudrait contre le jugement que le conseil de régence, c'est-à-dire que le roi même venait de rendre (car il était de pareille force ainsi que tout ce qui émanait de ce conseil), et lui signa un ordre à tout notaire qu'il voudrait choisir de recevoir ses protestations et de lui en donner acte. Outre la misère d'une faiblesse si honteuse qui allait à saper l'autorité et la stabilité de tout ce que le conseil de régence pouvait ordonner, le régent n'en prévint pas les autres conséquences. M. le Grand fit donc ses protestations, publia qu'il ne se tenait pas pour battu, et qu'à la majorité il espérait avoir justice.

Des paroles il passa tôt aux effets. La guerre recommença par les usurpations et les attaques de la grande écurie contre la petite, avec la même indécence, la même fréquence, le même danger qu'avant le jugement, que M. le Grand traita toujours de nul, fondé sur la permission qu'il avait obtenue de protester contre, en sorte que, dans le fait et à la dépouille de la petite écurie

près, que le premier écuyer eut, ce dernier ne se trouva ni mieux ni plus en sûreté qu'avant le jugement. Les plaintes qu'il en porta au régent furent écoutées ; mais ce fut tout. Ce prince n'imposa point ; et les embûches, les entreprises et les combats furent journaliers.

Achevons cette matière, puisqu'elle se présente si naturellement, quoiqu'elle dépasse la mesure du temps que j'ai compté de donner, si je vis, à mes Mémoires. Le prince Charles continua les mêmes entreprises journalières, à force ouverte, après la mort de M. le Grand, arrivée en 1718. Le premier écuyer n'opposait que sagesse et plaintes inutiles, dont le chagrin, qui se renouvelait tous les jours, le conduisit enfin amèrement au tombeau en 1723, et le lui avança. Il n'est pas de ce temps d'expliquer par quelle fortune son fils obtint enfin sa charge, que M. le duc d'Orléans assurément ne lui destinait pas, et qu'il n'eut que par la mort de ce prince, arrivée bien à propos pour lui, sans qu'il eût disposé de la charge, pendant plus de sept mois qu'il l'aurait pu.

Par autre fortune M. de Fréjus avait été fort des amis de Beringhem et de sa femme. Il venait de faire M. le Duc premier ministre, qui était obligé de compter fort avec lui. Fréjus fit sa propre affaire de celle du premier écuyer. Il la fit décider de nouveau, mais sans forme de jugement, suivant en tout celui qui avait été rendu par le conseil de régence. Le roi était majeur ; ainsi les protestations du grand écuyer tombèrent, et il n'y eut plus pour lui à en revenir. M. le Duc et M. de Fréjus lui parlèrent si ferme, qu'il n'osa plus rien entreprendre sur la petite écurie, ni tenter les voies de fait. Ainsi le nouveau premier écuyer jouit, en entrant en charge, d'une paix et d'un repos auxquels son père n'avait pu parvenir depuis la mort du feu roi.

Le prince Charles, piqué de voir ses prétentions

condamnées sans retour, refusa de signer à l'ordinaire, sans examen, les dépenses de la petite écurie, lorsqu'elles lui furent portées avec la signature du premier écuyer. Celui-ci, son nouvel arrêt à la main, refusa de s'y soumettre, et prétendit que le prince Charles devait, comme son père, son grand-père et tous les autres grands écuyers, depuis Henri III, signer sans voir, sur la simple inspection de la signature du premier écuyer. Les choses demeurèrent assez longtemps ainsi. Cependant il fallait les finir pour porter ces dépenses à la chambre des comptes. On tâcha de vaincre l'opiniâtreté du prince Charles et par raison et par exemples; on ne put le persuader. A la fin M. le Duc, qui était premier ministre, déclara au prince Charles que, s'il persistait au refus, lui, M. le Duc, comme grand maître de la maison du roi, signerait les dépenses de la petite écurie, et les enverrait ainsi à la chambre des comptes. Le prince Charles lui répondit qu'il ferait tout ce qu'il lui plairait, mais qu'il ne les signerait pas sans les examiner. M. le Duc les signa donc comme grand maître de France; et de cette manière le grand écuyer perdit le droit de les signer, ou plutôt l'usage, qui était un des plus beaux restes de son ancienne supériorité sur la petite écurie et sur le premier écuyer du roi.

CHAPITRE CDXXVII.

Mariage de Sandricourt qui me brouille pour toujours avec lui.
 — **Obsèques du roi à Saint-Denis. — Caractère de Dreux. —**
Le régent veut la confusion et la division. — Je veux me re-
tirer de tout à la mort du roi, et je me laisse raccrocher mal-
gré moi par M. le duc d'Orléans. — Conduite de ce prince à
l'égard des ducs. — Courte comparaison des assemblées de la
noblesse en 1649 et en 1715. — Fanatisme de celle-ci. — Le
régent trompé sur cette prétendue noblesse. — Étrange per-
sonnage du duc de Noailles. — Le régent trompé sur le par-
lement. — Menées du duc de Noailles pour diviser les ducs
et faire tomber leurs poursuites contre les usurpations du par-
lement à leur égard, à quoi enfin il réussit.

On a pu voir quelque part, au commencement de ces Mémoires, que j'avais pris le même soin du marquis de Sandricourt que s'il eût été mon fils. Nous sommes de même maison, quoique de branche séparée depuis plus de trois cents ans. J'ai toujours aimé mon nom; je n'ai rien oublié pour élever tous ceux qui l'ont porté de mon temps; je n'y ai pas été heureux. Son père et sa mère, gens de beaucoup d'esprit, mais avarés, obscurs, fort retirés, n'avaient point d'autres enfants. Ils étaient riches en belles terres en Picardie; ils ne bougeaient de chez mon père, et après de chez moi.

Je procurai une compagnie de cavalerie à leur fils de fort bonne heure, et le premier usage que je fis de l'a-

mitié de Chamillart fut de faire donner fort tôt après à ce jeune homme l'agrément du régiment de Berry cavalerie, que Yolet, très-bon officier, vendit de dépit de n'être pas maréchal de camp. La cherté effraya le père; je m'obligeai à le payer, et priai Yolet de faire le marché au mot du père, et que je donnerais le surplus. Le père, étonné d'un si grand et si prompt rabais, se douta de ce que j'avais fait, se piqua, et conclut, à peu de chose près, qui demeura sur mon compte, et qu'ils m'ont rendu depuis. Ce régiment alla bientôt en Espagne. Madame des Ursins y régnait, et je pouvais compter sur elle; M. le duc d'Orléans y commanda l'armée bientôt après; il eut toutes les bontés les plus marquées pour Sandricourt, et madame des Ursins lui donna une protection distinguée. Je le recommandai aussi à tout ce que je connus qui le pouvait servir, et même conduire. Il avait de la valeur et de la volonté; en trois ans Chamillart le fit brigadier, aux cris de la foule de ses cadets d'Italie, d'Allemagne et de Flandre. Il fit un tour à Paris l'hiver d'après le mariage de M. le duc de Berry. Je l'eus chez moi à la cour, le présentai partout, et lui fis donner les entrées chez ce prince, sous prétexte qu'il commandait son régiment. A son retour, à la paix, j'en usai de la même manière, et je crus pouvoir le former au monde après l'avoir vu plusieurs campagnes à la guerre, où il s'était acquis de la réputation.

Il y avait déjà longtemps que son père et sa mère le voulaient marier. Je les en avais toujours détournés comme d'une chose prématurée à l'âge et au grade militaire de leur fils qui, en avançant en âge et en fortune, ne pouvait que trouver des partis plus avantageux, et propres à avancer sa fortune. Surtout je les exhortais à profiter de leur situation heureuse sans dettes, avec près de 50,000 livres de rente en belles terres

depuis Paris jusqu'à Abbeville, pour ne pas faire de mésalliance, dont leur fils m'avait toujours paru infiniment éloigné.

Voyant leur empressement de le marier devenu incapable de raison, nous pensâmes, madame de Saint-Simon et moi, à chercher à les satisfaire d'une manière convenable, et nous crûmes trouver tout dans mademoiselle de Risbourg. Le marquis de Risbourg, son père, était petit-fils du frère du prince d'Espinoy, du fils duquel prince d'Espinoy il a été parlé ici plus d'une fois, qui était mort il y avait déjà quelques années, et de la veuve duquel, sœur de mademoiselle de Lislebonne, il a encore été plus souvent mention dans ces Mémoires. Ce marquis de Risbourg, dont il s'agit ici, avait suivi en Espagne la fortune de son père et de son grand-père, qui s'y étaient attachés, et il y était demeuré au service de Philippe V. Il était alors grand d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or, colonel du régiment des gardes wallonnes, vice-roi de Catalogne, et résidait à Barceloue. Il était veuf, riche, et n'avait que deux filles, dont l'aînée, fort dévote, avait renoncé au mariage, et qui toutes deux vivaient ensemble dans leurs terres en Flandre, ou dans nos villes qui en étaient voisines, avec une grande bienséance et beaucoup de réputation de vertu. Leur père ne voulait point se remarier, et était assez singulier. Tous ses biens de Flandre et tout ce qu'il avait amassé en Espagne, qui allait à beaucoup, revenait donc après lui à ses filles, et plus que tout cela sa grandesse après lui. Il avait depuis longtemps mis toute sa confiance en la princesse d'Espinoy, dont je viens de parler; elle avait sa procuration pour gouverner ses biens de Flandre, et pour la conduite personnelle de ses filles, et leur commerce de lettres et d'amitié était continuel.

Personne de distingué n'avait pensé à un si grand parti, mais peu connu et relégué, et plus douteux encore par l'âge et la situation du père, à qui il pouvait prendre envie de se remarier. Nous en parlâmes à Sandricourt, à son père et à sa mère, qui regardèrent cette affaire comme la plus grande qu'ils pussent faire, et telle qu'ils ne l'osaient espérer. En effet, tout y était : biens, alliance, la plus grande naissance, un père dans les premiers honneurs et emplois, et par ce que nous savions de son éloignement pour un second mariage, certitude de sa grandesse après lui. Les Sandricourt nous pressèrent de voir de ce qu'ils en pouvaient espérer.

Madame de Saint-Simon en parla à madame d'Espinoï, qui reçut la proposition avec toute sorte d'agrément. Elle convint de tout l'éloignement du marquis de Risbourg de se remarier, parla franchement sur la confiance qu'il avait en elle, et promit de lui en écrire au plus favorablement.

A peine sa lettre était-elle partie, que les Sandricourt nous vinrent dire que cette affaire ne réussirait jamais ; qu'ils étaient pressés de marier leur fils ; qu'il n'y avait rien de meilleur que de s'allier à la robe pour la conservation des droits des terres, et pour les procès qui pouvaient survenir ; et qu'ils étaient résolus à le faire. Le fils vint me trouver, fit le désolé, me conjura de ne le point abandonner à la fantaisie de son père et de sa mère. Il en dit autant à ma mère et à madame de Saint-Simon, et nous le crûmes de bonne foi.

Il est aisé d'imaginer ce que nous dîmes au père et à la mère, surtout la lettre de la princesse d'Espinoï au marquis de Risbourg étant partie. Leur embarras fut grand, mais leur opiniâtreté le fut davantage. Ils ne parlaient qu'en général, et nous espérions qu'avant qu'ils eussent trouvé, et le jeune homme persistant dans les

sentiments qu'il ne cessait de nous témoigner, l'affaire s'engagerait avec le marquis de Risbourg, et que nous ferions le mariage. Cette espérance ne dura pas longtémps.

Deux jours après, le jeune homme bien empêtré me vint dire que son mariage était fait avec mademoiselle de Gourgues. Je m'écriai, et lui demandai s'il y consentait. Il répondit qu'il n'osait résister à son père et à sa mère qui voulaient la robe absolument. Je le menai à ma mère et à madame de Saint-Simon, qui lui représentèrent tout ce qu'il était possible. A la fin je lui dis que s'ils avaient la rage de la robe au point de la préférer à une fille fort riche de la maison de Melun, qui ferait avec certitude son mari grand d'Espagne, et au point encore de ne pas attendre la réponse du marquis de Risbourg à madame d'Espinoy, après nous avoir engagés à lui en faire écrire par elle, il fallait du moins choisir une famille honnête et qui pût lui être de quelque utilité ; que le père de celle qu'il voulait épouser était un maître des requêtes si étrangement déshonoré, que le chancelier de Pontchartrain m'avait dit avoir reçu une députation en forme des maîtres des requêtes, pour lui demander de faire défaire Gourgues de sa charge, lequel n'osait plus depuis se présenter au conseil ; que son père, qui n'avait guère meilleure réputation, avait pourri maître des requêtes, sans avoir jamais pu être intendant ; que le frère de celui-là, évêque de Bazas, était le mépris de la Gascogne ; qu'en un mot, s'ils voulaient déterminément la robe, ils nous donnassent loisir de sortir honnêtement d'avec madame d'Espinoy ; et que s'ils voulaient mademoiselle Pelletier, je pouvais faire cette affaire-là par Coettenfao qui était leur ami intime et le mien ; qu'elle était fille d'un premier président, sœur d'un président à mortier (depuis aussi premier président), petite-fille d'un ministre d'état et contrôleur général, nièce de Pelletier de Soust et de

son fils des Forts, tous deux conseillers d'état, et actuellement en place et en grande considération ; qu'au moins c'était une robe illustrée en son état, et en situation de lui être utile. Ma mère et madame de Saint-Simon le pressèrent là-dessus comme je venais de faire. Mais nous parlions à un sourd, et qui pis était, à un amoureux, ce que nous ne sûmes qu'après.

C'était le matin. L'après-dînée madame de Sandricourt vint chez moi comme une furie. Je la laissai dire, comme on souffre les fous. De chez moi elle monta chez ma mère, qui ne fut pas si endurante, lui apprit sur sa future belle-fille ce qu'elle ne voulut pas croire, quoique connu de tout le domestique de son père et de beaucoup de gens, et lui prédit tout ce qui leur est arrivé depuis. Madame de Sandricourt sortit plus en furie que jamais. Son mari ne parut point chez nous. Cinq ou six jours après ils firent leur mariage.

Le rare fut que ce bel époux alla de porte en porte, chez tout ce qu'il put connaître de la robe, dire que je l'avais en telle horreur, que j'avais rompu avec eux pour s'y être alliés. L'affaire du bonnet était lors en grand mouvement ; on peut juger de l'effet de ce discours qui se répandit partout. Après un trait si noir d'ingratitude, de tromperie et d'atroce calomnie, nous ne voulûmes plus ouïr parler d'eux, et oncques depuis ne les avons vus.

Le père et la mère véquirent assez pour avoir vu et senti les vérités dont ma mère avertit madame de Sandricourt, la dernière fois qu'elle l'ait jamais vue, et tous deux en sont morts dans la douleur. Leur fils, plus bennin, quelque temps amoureux, après mourant de peur de sa femme, qui ne s'est guère embarrassée de mesures ni de précautions, s'est mis à la mode en doux et soumis serviteur. Il n'a point manqué d'enfants, mais sou-

vent d'argent, sans pourtant en dépenser, et à vécu obscur dans son quartier. Il n'a pas laissé de servir et de devenir lieutenant général, jusqu'à la guerre de Bohême. Mais son peu d'esprit, son triste mariage, et l'obscurité qui en est résultée, l'ont accablé, en sorte qu'on l'a laissé depuis en oubli, et sans aucune sorte de récompense. Mademoiselle Pelletier, que je lui avais proposée, épousa depuis le marquis de Fénelon, longtemps ambassadeur en Hollande, aujourd'hui lieutenant général, gouverneur du Quesnoy, conseiller d'état d'épée, et chevalier de l'ordre.

Le vendredi 25 octobre, les obsèques solennelles du feu roi se firent à Saint-Denis, où tout se passa dans une confusion si grande, et d'une manière si éloignée de ce qui s'était pratiqué à celles de Louis XIII, d'Henri IV et de tous les prédécesseurs, que je m'en épargnerai le récit, qui ne pourrait se passer d'une longue dissertation.

Dreux était grand maître des cérémonies, comme on l'a vu en son temps, par son mariage avec la fille de Chamillart. Son ignorance et sa brutalité étaient égales, et au comble. Il a su montrer l'une et l'autre à la guerre, où, malgré sa valeur et sa faveur, il s'est fait détester et mépriser. Sa bêtise ne diminuait rien de son orgueil, qui, dans le désespoir de la bassesse plus que très-crasseuse de sa naissance, que sa charge, son alliance, les richesses des usures de son père, ni le titre de marquis, si plaisamment imposé par lui au nom de sa famille, ne pouvaient recrépir, ne perdait pas une occasion de s'en venger contre la vérité, contre le témoignage de ses registres, et contre son honneur, dont en ce genre il ne faisait pas grand cas.

Je dis contre ses registres, parce que je les ai tous jusqu'en 47.. que pendant qu'il était à l'armée, sa

femme, qu'il ne méritait pas, me les prêta tous un à un, et je les fis copier et bien collationner; et c'est sur cela que je dis qu'il allait contre ses registres, parce que je l'y pris, et qu'il en demeura court lorsque madame de Saint-Simon conduisit un enfant de madame la duchesse de Berry à Saint-Denis. Il refusait un honneur qui était dû, je lui citai son registre; il fut honteux et confus, et obligé de céder. Il avait su apparemment, à son retour de l'armée, longtemps avant ce fait, que sa femme m'avait prêté ses registres; il lui en fit un si étrange vœu carme que je n'ai pu y revenir depuis.

Je ne crois pas qu'il y ait de jugement téméraire à penser qu'il y aura écrit tout ce qui lui aura plu. On a vu le silence de Saintot, maître des cérémonies alors, dans les siens, et la fausseté de Châteauneuf dans ceux de l'ordre du Saint-Esprit, dont je ne rappellerai point ici les sujets qui se trouvent dans ces Mémoires. Ces messieurs écrivent seuls dans les ténèbres, sans contradicteurs ni inspecteurs, et prétendent faire ainsi des lois. Les registres ne se faisaient pas autrefois de la sorte; et la probité de ces nouveaux venus, si solennellement reconnue pour telle qu'elle est par ces tristes découvertes, ne saurait plus faire d'illusion à personne.

A l'égard de ces obsèques du roi, M. le duc d'Orléans ne se souciait d'aucun ordre ni d'aucune règle. On ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'il avait mis sa politique, tant en choses générales qu'en particulières de toute espèce, à faire naître des disputes; et bientôt ce mot favori lui échappa comme un axiome admirable dans la pratique : *divide et regna*. Il laissa donc faire la pompe funèbre comme on voulut : Dreux en fut le maître, et il y signala toutes ses bonnes qualités.

Les ducs d'Uzès, de Luynes et de Brissac furent nommés pour porter la couronne, le sceptre et la main de

justice, comme les plus anciens à pouvoir faire cette fonction. Ils étaient dans les hautes chaires, du même côté que les trois princes du deuil, dont M. le duc d'Orléans était le premier ; et tout de suite après eux, une stalle vide entre le dernier de ces trois princes et le duc d'Uzès, par conséquent au-dessus de toutes les cours supérieures, et ils avaient aussi leurs carreaux.

La cérémonie commencée, Dreux s'étant approché au bas de la stalle de M. le duc d'Orléans, pour en recevoir quelque ordre, M. d'Uzès s'avança par devant les deux autres princes du deuil, et dit à Dreux qu'il le priaît de se souvenir que les trois ducs devaient être salués avant le parlement. Dreux répondit net et court qu'il n'en ferait rien. Il était fils de ce conseiller de la grand'chambre qui, comme on l'a vu, avait fait la lecture du testament du roi en la séance du parlement pour la régence. Ainsi son fils n'avait garde de n'être pas pour le parlement, où la charge de son père était, avant la sienne, le premier dégrasement de sa bassesse. M. d'Uzès se contenta de lui demander par quelle raison. « Parce que cela ne se doit pas, » répondit insolemment et faussement ce menteur, car ses propres registres, que j'ai, portent que les ducs furent sans difficulté salués avant le parlement aux obsèques de Louis XIII, d'Henri IV, etc. Leur dignité le comporte, les symboles de la royauté portés entre leurs mains l'exigent, leur séance actuelle au-dessus du parlement le prouve avec évidence. M. d'Uzès insista, Dreux brutalisa toujours, et insista contre son su sur ses registres.

Ce n'était pas là le moment de les voir ; il fut cru sur sa plus que périlleuse parole par M. le duc d'Orléans, qui était entre eux comme en tiers, et qui n'entra que faiblement dans ce laconique pourparler. Il ne se souciait pas des règles ni des dignités ; il voulait ménager

le parlement , surtout dans ces commencements , et il n'était pas fâché de laisser naître une querelle de plus.

M. d'Uzès déclara très mal à propos à Dreux que les ducs ne lui rendraient point le salut, s'ils ne le recevaient de lui, qu'après l'avoir fait au parlement. Il fallait le lui refuser sans l'en avertir. Dreux répondit avec impudence qu'il ne saluait point qui ne le saluait pas ; et bien averti par la sottise de M. d'Uzès, salua le parlement, et ne salua point les ducs. Ils protestèrent au sortir de là sur tout ce qui s'était passé, et il n'en fut autre chose.

On verra bientôt combien peu le régent eut lieu de s'applaudir de ses égards, c'est trop peu dire, de son respect et de sa frayeur du parlement, qui non-seulement lui disputa toutes choses, mais jusqu'au rang personnel, qu'il força le régent, de malepeur, à lui abandonner. Je ne fais ici que cette remarque simple, le fait sera expliqué en son temps.

Je n'avais senti que sa mollesse à la mort du roi, tant sur ce qui le regardait si personnellement, et qui a été expliqué alors, que sur ce qu'il me devait de justice sur l'inouïe scélératesse du duc de Noailles à mon égard. Aussi voulus-je faire retraite, et je me tins chez moi sans en sortir. M. le duc d'Orléans en fut en peine, et sans vouloir mieux faire, ne voulut pas me laisser dépiter. Il m'envoya coup sur coup l'abbé Dubois me conjurer de retourner chez lui, de ne l'abandonner point dans cette première crise, de pardonner aux conjonctures, de compter entièrement sur son amitié, sa confiance, sa reconnaissance, en un mot les plus beaux discours du monde. J'eus grande peine à me laisser, non pas persuader, mais aller à la bienséance ; lui-même me dit encore plus de merveilles, et quoique malgré moi, je me laissai *rengarier*. C'était avant la formation arrêtée.

des conseils. Je ne fus pas longtemps à m'apercevoir de pis que de mollesse.

Les conseils formés, et toutes les affaires en train, il fut question de la nôtre avec le parlement. A tout ce qui s'était passé là-dessus, sous le feu roi dans les derniers temps de sa vie, du su et sous les yeux de M. le duc d'Orléans, et aussitôt après la mort de ce monarque, où la parole du régent se trouvait engagée à nous d'une manière si formelle et si redoublée, et de plus encore si solennelle, en pleine séance du parlement, il y avait lieu de compter que nous aurions enfin justice des scélératesses du duc du Maine et de celles du premier président, gens d'ailleurs si contraires à M. le duc d'Orléans. Je dois, quoi qu'il ait fait, trop de respect à sa mémoire pour vouloir le montrer par un aussi vilain côté que fut celui que nous en éprouvâmes; je dois aussi trop de considération à mes confrères pour entrer dans un détail dont la vérité serait si fâcheuse pour la plupart; je dois encore assez d'égards au grand nom de l'ordre dont je suis moi-même, pour éclairer toute la duperie, l'envie, la jalousie, le bas et aveugle intérêt de la conduite de ceux qui nous attaquèrent sous un nom si auguste, et si peu celui de la plupart de ceux qui osèrent s'en couvrir, et qui se dévouèrent à être le jouet du duc et de la duchesse du Maine, et la honte de la véritable noblesse par la folie égale de leurs calomnies, de leurs prétentions et de leur abandon à celles des gens du parlement, avec qui l'intérêt de leurs motifs les avait amalgamés, à leur ruine, et à la dérision et la compassion de tout ce qui n'avait pas pris les folles impressions que soufflait tout l'art pernicieux du duc et de la duchesse du Maine.

On vit la haute noblesse s'émouvoir et se rassembler en 1649, et demander et obtenir l'adjonction des ducs

contre les nouveaux rangs accordés à MM. de Bouillon et de Rohan, comme injurieux à la noblesse et nuisibles à l'état. On lui vit obtenir ce qu'elle demandait, qui fut rendu après l'orage à qui il avait été ôté. Enfin on vit cette assemblée vouloir se mêler des affaires, et embarrasser la cour, qui fut obligée de chercher les moyens de la séparer, et de l'empêcher après de se rassembler. Au moins avait-elle raison dans son premier objet, puisque rien n'est en effet si injurieux à des maisons illustres et anciennes que d'en voir d'autres, qui ne sont pas meilleures, ou qui sont même inférieures, distinguées d'elles par un rang et une supériorité si marquée, accordés au seul titre de naissance; et puisqu'il n'est rien de si pernicieux à un état, ni d'un si corrompéur exemple, que d'accorder des grâces si nouvelles, si inouïes, si étendues et si éclatantes, pour prix d'une suite continuelle de menées (comme aux Rohan), de complots, de révoltes ouvertes, de pratiques dedans et dehors le royaume, de trahisons, de prises d'armes contre le roi, d'un cercle sans fin d'abolitions et de nouveaux crimes (comme aux Bouillon). Ici on vit le beau nom de la haute noblesse flétri par un tas de safraniers, mais reçus par les nobles pour faire nombre, et prendre un objet tout opposé à celui de 1649.

Il ne s'agissait point alors des bâtards, ni d'y prendre parti, et nulle apparence que la noblesse pût entrer à découvert dans celui du parlement contre nous. Mais celui du duc du Maine voulait rassembler les borgnes et les boiteux avec les forts et les sains, pour avoir force monde ameuté tout prêt à ses ordres. Il fallait leur montrer un objet, leur fasciner les yeux, profiter de leur ignorance, du peu de sens de la multitude, la flatter, lui donner lieu et la satisfaction de faire du bruit. Il fallait de plus un objet durable qui les tint longtemps

atroupés, échauffés, qui aveuglât leur raison et leur intérêt véritable, leur montrer une lune pour les faire aboyer, et les enivrer tellement de la délicieuse nouveauté de se croire considérables et importants qu'ils ne s'aperçussent point du piège qui leur était tendu, et de la dérision secrète que faisaient d'eux tous ceux dont ils devenaient les aveugles instruments, ni de la compassion que le gros sensé de la véritable noblesse concevait de leur frénésie.

Elle fut telle que tout ce qui se présenta fut reçu, et que ces gens si entêtés de leur noblesse consentirent à une parfaite égalité avec tous, jusque-là que le marquis de Châtillon fit passer en faveur de son gendre qu'ils signeraient tous en rond, pour bannir toute différence. Ce gendre était colonel d'un régiment, et a été cassé depuis pour sa conduite. Il était fils de Bonnetot, premier président de la chambre des comptes de Rouen, et ce premier président était fils d'un laboureur de Normandie, qui était devenu fermier, et par l'industrie de l'un et l'avarice de l'autre un des plus riches bourgeois de Rouen. Je donne cet exemple entre mille de ces reçus par ces messieurs, soi-disant la haute noblesse.

L'objet pour les faire crier et les tenir ensemble fut bientôt trouvé. Ce fut la calomnie du duc de Noailles, sur la salutation du roi, et de là des plaintes et des prétentions contre les ducs également folles et absurdes, et qui n'avaient pas le plus léger fondement. A la place de choses, c'étaient des inventions de minuties, qui auraient fait rire dans un autre temps, et qui toutefois n'avaient ni réalité ni apparence. On le leur démontrait, ils ne pouvaient combattre l'évidence, cela même les irritait davantage.

Leur grande clameur était que les ducs ne voulaient pas être de l'ordre de la noblesse. On leur demandait

s'il y avait en France plus de trois ordres, si les ducs se prétendaient de celui du clergé ou de celui du tiers-état, ou enfin s'ils ne voulaient être d'aucun des trois, et s'exclure ainsi d'être Français et du corps de l'état. Cette réponse, à laquelle il n'y en avait point, les mettait en fougue, et la fin était qu'eux ne voulaient pas que les ducs fussent de l'ordre de la noblesse. On leur demandait duquel donc ils les voulaient mettre; on leur disait encore que puisqu'ils ne voulaient point les ducs dans l'ordre de la noblesse, ils ne devaient donc pas leur imputer de n'en vouloir pas être, et en crier si haut. La fureur et le déraisonnement le plus inepte était leur réplique, et cette ivresse était telle qu'à qui n'en a pas été témoin, elle est entièrement incroyable.

Enfin, après avoir bien battu l'air, il fallut les amuser, de peur de les laisser se dissiper d'eux-mêmes. Les moteurs de ce fanatisme profitèrent du premier objet par lequel ils avaient su les remuer et les rassembler : et de cette calomnie du duc de Noailles sur la salutation du roi, les conduisirent à attaquer les distinctions des ducs et des duchesses, sans jamais parler de celles des princes étrangers, qui, étant données par naissance, sont véritablement injurieuses à la noblesse, au lieu que celles des ducs étant par dignité, tout noble peut espérer d'y parvenir, comme ont fait ceux qui en sont revêtus. Cet hameçon grossier fut saisi avec tout l'emportement que les promoteurs en pouvaient désirer.

Le duc du Maine, qui, par la perfidie si noirement pourpensée du bonnet, s'était délivré de la crainte de l'union des ducs et du parlement contre tout ce qu'il avait arraché du feu roi, n'avait pas moins de peur de la réunion de tous les gens de qualité avec les ducs contre ces mêmes choses. Par cette nouvelle adresse, il se délivrait de cette frayeur, s'assurait au contraire de cet

attroupement , et comptait donner par là une occupation de défense à ceux dont il redoutait les attaques.

Le parlement , d'autre part , qui ne voulait point répondre au régent sur le bonnet , ni sur les autres choses qui regardaient les ducs , était ravi de les voir attaqués de la sorte , et se réjouissait de la diversion. Peu contents de leur nombre , ces messieurs écrivirent dans les provinces , y procurèrent des assemblées et des adjonctions à eux par députés , et le duc du Maine et le premier président firent par le bailli de Mesmes , ambassadeur de Malte , que tous les chevaliers de Malte , comme noblesse , s'y unirent aussi.

Rien de plus scandaleux ni de plus vain : scandaleux , parce que nul ordre ne doit et ne peut s'assembler que par ordre ou par permission du roi , beaucoup moins pratiquer des adjonctions , et parce que la noblesse ne peut être considérée comme telle , et comme faisant corps ; que dans les états généraux , ou dans une assemblée convoquée par le roi et formée en conséquence dans les provinces , par bailliages , pour faire les députations , comme il se pratique pour les états généraux . Ainsi cette foule assemblée d'elle-même , cherchant à s'organiser de sa propre autorité , ne pouvait être qu'un ramas informe , sans consistance , sans nom , sans fonction , sans mouvement légitime , bien loin de pouvoir prendre le nom de la noblesse et du second ordre de l'état . C'est à quoi pas un d'eux ne pouvait répondre . Rien aussi de plus vain que leurs clameurs et leurs démarches , et ils ne savaient que dire lorsqu'on leur demandait ce qu'ils voulaient , et sur quel fondement ; s'ils valaient mieux que leurs pères et leurs ancêtres , qui n'avaient jamais imaginé de se blesser de rien à l'égard des ducs ; s'ils connaissaient un pays policé dans le monde entier qui n'eût pas ses dignités , et ses grands distingués de tous par leurs prérogatives ,

tant les monarchies que les républiques, dans toutes les parties de l'univers et dans tous les siècles ; s'ils prétendaient que cela fût abrogé en France, où, comme partout ailleurs, sous quelque nom que ç'ait été, il y en avait toujours eu ; s'ils voulaient dépouiller le roi du droit d'accorder ces grandes récompenses, et eux-mêmes et les leurs de l'espérance d'y arriver ; enfin ôter toute émulation, toute ambition, toute envie de servir l'état et ses rois, puisque, en détruisant les dignités, il ne pouvait plus y avoir de distinction ni de préférence ; que de l'un à l'autre personne ne voudrait céder à un autre, et s'estimer inférieur à lui en noblesse, dont chacun ne pouvait porter les titres sous son bras pour prouver l'antiquité de la sienne par-dessus celle d'un autre. Toutes ces raisons, et une foule d'autres que je tais, les accablaient et les rendaient muets en raisons, et furieux en effet, jusque-là qu'il y en eut, et de grand nom, que je veux bien taire, qui ne purent s'empêcher d'avouer que tout ce qu'on leur opposait était vrai ; mais que, n'espérant pas d'être ducs, ils en voulaient éteindre la dignité, et rendre égaux tout le monde. Voilà jusqu'où le fanatisme fut poussé.

M. le duc d'Orléans, qui espérait de tout ce bruit que les ducs, trop attaqués, lui donneraient plus de relâche sur leur affaire du parlement, était si peu contraire à ces folies qu'il avait permis à ses premiers officiers de s'y joindre, dont M. de Châtillon était le plus ardent. Je représentai vainement à son altesse royale le danger d'une tolérance qui portait à une sorte de révolte des gens du plus grand nom mêlés avec gens du plus bas, qui se devaient dire sans aveu que d'eux-mêmes, s'attrouper, s'engager les uns aux autres en union par leurs signatures, envoyer des lettres circulaires dans les provinces, s'ériger en réformateurs, ou plutôt en refondeurs

de l'état, sans avoir pu articuler la preuve d'aucune de leurs plaintes contre les ducs, et sans autre raison que leur bon plaisir et leur licence, contester aux ducs ce qui a été de tout temps, et ce qui n'est pas en la puissance du régent de leur ôter; que c'était être aveugle de ne voir pas la trame de toute cette menée, tissée par le duc du Maine, son plus grand ennemi, et par le premier président, qui ne l'était pas moins, et un avec le duc du Maine, qui amusaient des gens sans connaissance, et qui profitaient de leur vanité pour unir un nombreux groupe ensemble, le tenir en leurs mains, disposer de leur aveuglement, et en temps et lieu s'opposer à lui et à son gouvernement, à leur tête, et en unisson avec les provinces et avec le parlement.

Je le priai de se souvenir de l'embarras que l'assemblée de 1649, quoique avouée par Monsieur et par la reine régente, leur avait donné; la juste crainte qu'ils en avaient enfin conçue, lorsqu'elle voulut parler d'autre chose que du rang des Bouillon et des Rohan; enfin les soins et les peines qu'il y eut à les séparer et à les empêcher de se rassembler.

L'amour de la division et l'esprit de défiance qui, avec la plus étrange faiblesse, dominaient le régent, le rendirent sourd à mes remontrances. Il croyait que l'intérêt des ducs me faisait parler, et trouver le sien dans ce vacarme; et dans la suite, la crainte de cette prétendue noblesse le saisit et l'arrêta quand il eut commencé enfin à ouvrir les yeux sur ses démarches. Dans tous ces divers temps, tantôt il convenait avec moi, et promettait d'imposer, tantôt il esquivait. Je le connaissais trop pour être la dupe de ses meilleurs propos. Un long usage m'avait appris à lire dans ses yeux et dans sa contenance, quand il me parlait vrai ou contre sa pensée. Mais je comptais faire mon devoir de le poursuivre, et j'avoue-

rai aussi que je me dépiquais en le mettant au pied du mur. Il sentit trop tard la solidité de mes représentations.

L'affaire du bonnet et des autres usurpations du parlement ne se suivait pas avec moins de chaleur. Les ducs s'assemblaient fréquemment, députaient au régent; et j'étais celui qui d'ailleurs lui parlais le plus souvent et avec le plus de force. Il arrivait sans cesse que je le mettais au désespoir par mes sommations de sa parole, et par celles que je lui attirais des députations. Il sentait la force de la justice, et celle de ses engagements publics avec nous; il craignait le parlement; et le duc de Noailles, qui le redoutait encore plus sur son administration des finances, le détournait de nous tenir ce qu'il nous avait si solennellement promis, et l'avertissait et le fortifiait sur les résolutions de nos assemblées.

J'en fus instruit avec preuves évidentes. Je les semai en une très-nombreuse assemblée chez M. de Laon; et aussitôt après je leur dis, en regardant fixement le duc de Noailles: « Messieurs, nous avons ici des traîtres qui mériteraient bien d'en être chassés avec toute l'ignominie qui leur est due. Mais au moins vous les connaissez, vous ne pouvez vous y méprendre. En attendant mieux à leur égard, méprisons-les, suivons notre affaire avec courage, mettons toute notre force dans notre union; et si nous savons tous marcher ensemble, nous aurons justice, et nous pourrons après nous la faire de nos traîtres, et les livrer à toute leur infamie. » J'avais souvent soupçonné le duc de Noailles, je lui avais souvent donné des lardons en pléines assemblées. Pour cette fois, assuré des faits, et en ayant montré l'évidence à la plupart avant de nous asseoir, je donnai carrière à mon indignation.

Nous nous mettions toujours en rang d'ancienneté

tout autour de la chambre, pour opiner plus en ordre et moins en confusion. Il arriva que pendant ce court discours chacun m'imita à regarder le duc de Noailles ; tous les yeux se fixèrent sur lui. Il ne put soutenir une si forte épreuve. Il rougit à l'excès, puis pâlit tout à coup, blanc comme sa cravate. Les lèvres lui tremblaient, il n'osa proférer un seul mot de toute la séance, et se contenta d'approuver de la tête à mesure qu'on convenait de quelque chose.

Je dis sur la fin, toujours regardant mon homme très-fixement, qu'il ne fallait pas douter que M. le duc d'Orléans, et peut-être le parlement aussi, ne fussent promptement avertis, et de la première main, de tout ce qui venait d'être débattu et résolu entre nous ; mais qu'ayant pour nous la vérité, l'équité, et l'engagement du régent le plus public et le plus solennel, il n'y avait qu'à laisser rapporter nos traités, suivre vivement ce qui était résolu, surtout maintenir l'union entre nous, et la regarder comme notre salut unique mais certain. Tous les regards tombèrent encore à cette reprise sur le duc de Noailles, qui se leva brusquement, dit un mot bas à Charost, son voisin, et sortit tout de suite, comme un homme enragé. Cette manière de s'en aller n'échappa à personne. Je la commentai, et j'expliquai plus au long les preuves de la trahison du duc de Noailles, dont on ne douta plus. On convint de ne lui plus rien communiquer, mais qu'il n'était pas possible de lui fermer la porte de nos assemblées. Nous n'eûmes guère lieu d'en être embarrassés, car il ne s'y présenta presque plus, c'est-à-dire de loin en loin, une fois ou deux encore, et pour peu de moments, cachant sa turpitude sous son importance, et le travail des finances qui ne lui donnait aucun loisir.

Charost, au sortir de cette assemblée, chez M. de

Laon, dont je viens de parler, me prit à part, et me voulut haranguer sur la façon dont j'avais tancé le duc de Noailles. Je me moquai de lui, et lui demandai quel ménagement méritait un traître, et d'ailleurs de Noailles à moi le plus noir et le plus perfide calomniateur, et à qui nous devions la frénésie de toute cette prétendue noblesse. Charost répliqua que tout cela était bel et bon, mais qu'il fallait donc que je susse que Noailles lui avait parlé de moi avec menaces, comme un homme qui voulait tirer raison de moi, si je recommençais à l'attaquer. Je me mis à rire, et lui dis qu'il y avait longtemps que je lui en fournissais matière et occasion, s'il était si mauvais garçon, et qu'il me semblait que la scène qu'il venait d'essayer était assez forte pour n'en attendre pas une nouvelle; que ses complots, ses pratiques sous terre, ses noires impostures et ses infernales machinations étaient ses armes véritablement à redouter, telles que je les avais éprouvées en très-gratuite et très-sublime ingratitude, armes pour lui plus sûres et plus favorites que son épée qui tenait trop au fourreau pour craindre d'en être ébloui; qu'au surplus c'était à lui à courir, s'il en avait envie, et moi à l'attendre comme je faisais depuis longtemps, sans la plus légère inquiétude, et sans lui épargner nulle occasion, ni aucun trait de l'y exciter pour peu qu'il fût homme à en avoir envie; que par conséquent cet avis qu'il (Charost) me donnait, ne me ralentirait pas le moins du monde.

En effet je ne manquai pas une occasion à tomber sur cet honnête confrère, partout où je le pus, c'est-à-dire, parmi nous, où, comme je l'ai dit, il n'osa presque plus se montrer, au conseil et chez M. le duc d'Orléans, qui étaient les seuls endroits où je pouvais le rencontrer, où je recevais ses basses révérences, sans lui rendre la moindre inclination, et où ma contenance, et tant que

j'y pouvais trouver jour, mes propos et ma hauteur me vengeaient, et montraient avec évidence aux assistants le coupable qui n'osait jamais répondre un seul mot, ce qui me paraissait à moi-même incroyable si je ne l'avais sans cesse expérimenté tous les jours huit ans durant, à la vue de toute la France, tant le crime a de poids accablant jusque sur les plus méchants, les plus impudents, les plus grandement établis, et qui ont le plus de ressources d'ailleurs en eux-mêmes. Mais il faut me tenir ce que je me suis proposé, au commencement de cette triste matière, l'enrayer au plus tôt, et devancer ici les temps pour n'avoir plus à y revenir.

Les mois s'écoulèrent en ces poursuites d'une part, en ces menées de l'autre. Le parlement, pressé de la vérité, plus touché de son intérêt, persuadé qu'il n'avait pas de quoi se défendre, prit un parti hardi que lui inspira la faiblesse du régent. Ce fut de laisser à côté la défense des usurpations attaquées par les ducs, de montrer les dents à M. le duc d'Orléans, et de refuser de lui répondre et de lui obéir là-dessus. Conduit par d'Effiat et par Canillac, conseillé par le duc de Noailles, appuyé du duc du Maine et de ce groupe si nombreux qu'il avait su amener et s'unir sous le respectable nom de noblesse, le parlement ne craignit point de se moquer d'un prince dont il voyait sans cesse les ménagements pour lui, et en même temps la crainte qui les produisait. Ces magistrats si bien guidés comprirent aisément qu'ils pouvaient tout faire sans risquer rien, et que le régent, qui les ménagerait toujours pour leur faire passer sans opposition les édits et les déclarations qu'il voudrait faire sur les matières des finances et du gouvernement, ne se compromettrait jamais avec eux pour chose qui au fond n'importait en rien à sa personne, et dont il se souciait en effet fort peu. C'est la conduite constante que le

parlement tint dans toute la suite de cette affaire, et qui lui réussit pleinement.

J'avais beau représenter à son altesse royale la dérision publique que le parlement faisait de son autorité, l'étrange exemple qu'il laissait apercevoir, ou de sa faiblesse, ou de l'opinion qu'il n'avait pas le pouvoir de faire répondre des magistrats sur des entreprises visibles qui n'intéressaient qu'eux ; qu'enfin il leur apprendrait, par une conduite si peu digne du dépositaire de la plénitude de l'autorité royale, qu'ils pouvaient lui résister en des choses qui l'embarrassaient fort dans l'exercice du gouvernement, et à lui résister encore toutes fois et quantes il leur plairait de le faire. Ce que je lui disais était évident, et il ne tarda pas longtemps à en faire une honteuse expérience, comme je le raconterai en son temps. Mais je parlais en vain, je le désespérais par la transcendance des raisons que je lui apportais, auxquelles il ne pouvait répondre. Mais les mêmes causes qui m'avaient fait échouer avec lui sur cette assemblée de noblesse me procurèrent le même sort sur le parlement. Sa défiance lui persuada que je ne lui parlais qu'en duc qui n'a que cet intérêt en vue ; son goût pour la division, qu'il la fallait entretenir entre les ducs et le parlement, et entre les ducs mêmes ; sa faiblesse appuyée des pernicieux conseils de Noailles, Besons, Effiat, Canillac et de bien d'autres, qu'il fallait ménager le parlement en chose qui en intéressait si vivement les principaux magistrats, et qui ne lui importait en rien à lui-même, pour les trouver favorables et faciles à passer tout ce qu'il leur voudrait envoyer à enregistrer. C'est-à-dire que ces bons et fidèles conseillers comptaient pour rien la justice, la parole solennelle et publique donnée aux ducs par le régent, et par lui renouvelée en pleine séance au parlement, à l'ouverture de celle de la régence, la

dérision que le parlement et toute la France faisait de voir un régent refusé par le parlement de lui répondre, et sur chose de cette qualité qui n'intéressait que l'orgueil de quelques magistrats ; l'exemple et le courage que cette misère donnait à tout le monde, en particulier au parlement pour en abuser dans les choses du gouvernement ; enfin de compter pour rien de manquer solennellement et publiquement de foi, de parole, par conséquent d'honneur à tout ce qu'il y avait de grands en France.

Tout cela dura plusieurs années, et il faut que j'aie bien envie de sortir d'une si dégoûtante matière pour en prévenir de si loin la fin, qui arriva d'une part à force d'art, d'intrigues, de souplesses et d'audace, de l'autre à force de dépit, de dégoût et de guerre lasse.

Pendant cet intervalle, les protecteurs du parlement virent bien toute la force que les ducs tireraient de leur union, qui faisait toute la peine et l'embarras du régent sur cette affaire. Leur application se tourna donc à les diviser ; le duc de Noailles s'appliqua à regagner les moins difficiles, et à effacer de leur esprit l'idée de ses trahisons, tandis qu'il y était plus abandonné que jamais. J'avais eu dès avant la mort du roi toutes les attentions imaginables à marquer à chaque duc toute sorte de considération. On en a pu voir un échantillon dans la façon dont je me raccommodai avec M. de Luxembourg, l'unique avec lequel je fusse demeuré mal, car le roi vivait encore, et la scélératesse du duc de Noailles à mon égard m'était alors inconnue.

Plus je parus depuis la mort du roi bien avec le régent, plus mes attentions redoublèrent pour les ducs, et dans nos affaires communes j'évitai avec le plus grand soin jusqu'au moindre air de faveur et d'importance. Je parlais et j'opinai comme l'un d'eux ; je soutenais mes

avis avec une modestie propre à les faire goûter, je puis dire que je les traitai toujours avec un air de respect pour eux. Si je proposais des partis fermes, j'en expliquais les raisons ; si des partis hardis et des propos de cette espèce à tenir au régent, je m'en chargeais ainsi que de toutes les commissions difficiles. C'est une justice qui, quoi qu'on ait fait, n'a pu m'être refusée, et que le duc de Tresmes entre autres, sans être mon ami particulier, a bien su leur reprocher. Mais cette conduite, toute mesurée qu'elle fût, ne put émousser l'envie. Cette passion basse et obscure se blesse de tout ; ma situation auprès du régent l'excita, et le duc de Noailles en sut profiter.

La plaie de ma préséance n'était pas refermée dans le cœur de M. de la Rochefoucauld, et le duc de Villeroy, toujours à sa suite, conservait le même sentiment. Caillac cultivait l'hôtel de la Rochefoucauld, avec qui il avait fait grande connaissance chez Maisons. La Feuillade était de tout temps moins son ami que son esclave, et depuis sa disgrâce de Turin il s'était accroché à M. de la Rochefoucauld et à M. de Liancourt, qui dans les suites le reconnurent et lui fermèrent leur porte. La Feuillade, je n'ai jamais su pourquoi, m'avait pris de tout temps en aversion. Caillac, qui était l'envie même, et qui se persuadait qu'il lui appartenait de gouverner le régent et l'état sans la plus légère concurrence, n'était pas pour guérir la Feuillade ni la Rochefoucauld à mon égard. Ils embabouinèrent le pauvre duc de Sully, connu auparavant sous le nom de chevalier de Sully, qui s'en repentit bien après qu'il n'en fut plus temps, ainsi que le duc de Richelieu, qui ne faisait que poindre, et que le bel air avait fait disciple très-soumis de la Feuillade. Noailles et Aumont s'amalgamèrent à eux dès qu'ils y purent être reçus, et M. de Luxembourg se

laisa entraîner à MM. de la Rochefoucauld et de Ville-roy, ses amis intimes de tous les temps, depuis leur liaison commune avec feu M. le prince de Conti. Noailles, qui les voulait gouverner, n'osa l'entreprendre à découvert : il crut le faire plus aisément sous un autre nom, au poids duquel ces messieurs-là fussent accoutumés. Il leur insinua de gagner le maréchal d'Harcourt, qui n'avait plus ni tête ni presque de parole. La Rochefoucauld avait toujours été lié avec lui et le duc de Villeroy, et Noailles l'avait été à cause de madame de Maintenon. Un tel Mentor, qui n'en avait plus que l'ombre, fut merveilleusement propre au duc de Noailles, qui, dès qu'ils l'eurent gagné, devint le prêtre qui faisait parler l'oracle.

Ce ne fut que pour contrecarrer tous les bons et sages partis que voulaient prendre ceux qu'ils n'avaient pu débaucher, et qui étaient : le cardinal de Mailly, archevêque de Rheims; Clermont-Chatte, évêque de Laon, qui avait pouvoir de faire pour son cousin de Tonnerre, évêque de Langres; Rochebonne, évêque de Noyon, et de loin Noailles, évêque de Châlons, qui suivait son frère le cardinal de Noailles, qui, malgré son accablement des affaires de la Constitution, et le besoin et les liaisons qu'elles lui donnaient avec le parlement, fut un des plus fidèles et des plus généreux de notre nombre. Les ducs de la Force, de Tresmes, de Charost, le maréchal de Villars, et les ducs d'Antin et de Chaulnes, aucun de ceux-là ne se démentit, aucun ne faiblit, tous agirent et firent merveilles. C'était avec eux que j'étais uni.

Je laisse le reste des ducs qui ne parurent presque plus dans ce reste de lutte avec le parlement et le régent, pour ne pas dire entre nous-mêmes. Les uns absents, les autres enfants, ceux-ci lassés d'une guerre plus

qu'ingrate, ceux-là bas et timides sous un dehors politique et prudent.

Le duc de Noailles ourdissait soigneusement sa trame pour nous désunir. Tout l'invita à cet infâme travail. Se donner le mérite auprès du régent de lui sacrifier l'intérêt de sa dignité; auprès du parlement, de le délivrer en lui assurant le triomphe, avec ce ramas informe de noblesse qu'il avait excitée et qu'il ne cessait de cultiver; de faire litière de cette dignité qu'il lui avait plu de prendre en haine; enfin de réparer en partie le peu de fruit qu'il avait recueilli de sa scélératesse à mon égard.

Trop anciennement lié avec l'abbé Dubois, comme on l'a vu ailleurs, pour avoir ignoré mon dégoût, mon commencement de retraite, et tout ce qui s'était passé de la part du régent par Dubois pour me raccrocher, il était au désespoir qu'une des choses dont il s'était le plus flatté eût manqué. Il n'était pas moins confondu qu'après tant d'affreuses et de noires pratiques pour me rendre l'objet de la fureur de toute cette noblesse, pas un ne m'eût fait seulement la plus légère malhonnêteté. On ne hait rien tant au monde qu'un homme à qui on doit, et que gratuitement on a voulu perdre, qui le sait, qui le publie, qui en connaît la cause, et qui la répand, qu'on n'a pu ni perdre ni même affaiblir, et qui ne garde aucune sorte de mesure en quelque lieu ni en quelque occasion que ce soit, avec lequel on ne peut éviter de se rencontrer souvent, et que nulle patience, je n'oserais dire nuls respects extérieurs, ne peuvent émousser. Outre le fruit que je viens d'expliquer, qu'il se proposait pour soi-même du succès de ses travaux pour nous désunir, il se flattait encore de me brouiller avec cette partie des ducs qu'il aurait trompée, de me rendre à charge à ceux que je voudrais maintenir en union, insupportable d'une part, et méprisable de l'au-

tre à M. le duc d'Orléans par une opiniâtreté qui ne serait presque plus soutenue de personne, par là de changer à son avantage ma situation auprès de lui, et peut-être de dépit me faire quitter la partie, sans craindre que le régent courût après moi comme la première fois.

Tant de puissants motifs pour une ambition démesurée qui, dans la gangrène de son âme et la bassesse et la pourriture de son cœur, ne trouvait ni remords ni obstacle, tirèrent de son art, de son esprit aisé, liant, souple, fécond, séducteur, et de ces manéges obscurs où il était si grand maître, tous les moyens de persuader des hommes qui ne se défiaient plus de lui, et à qui il persuadait qu'il n'avait avec eux qu'un seul et même intérêt.

A l'écorce plausible qu'il tâcha de donner à ses raisons, il n'oublia pas de piquer la jalousie de ceux qui en purent être susceptibles, et de me donner à eux comme un homme entêté de ses sentiments, gâté par la faveur, désireux de dominer et d'emporter tout à ses avis, en un mot de conduire et de gouverner ses égaux et ses confrères. On a dit par qui il y fut aidé et pourquoi. Néanmoins la persuasion fut longue à prendre, et nous fûmes bien avertis. Je ne crus pas devoir faire de démarche vers aucun des ébranlés. Je me contentai de les laisser faire à ceux avec qui j'étais uni qu'on n'avait pu rendre suspects aux autres, de me consoler dans l'union et la fermeté des nôtres, surtout dans leurs sentiments, et leur témoignage à tous de la droiture et de la simplicité de ma conduite et de mon procédé dans tout le long cours de cette malheureuse affaire si cruellement embarquée, malgré nous, sous la fin du feu roi, et j'ai eu cette satisfaction encore que ces mêmes ducs sont tous demeurés mes amis jusqu'à leur mort.

A force de temps, de ruses, d'artifices et de trames, Noailles vint à bout de la division qu'il avait résolu de mettre entre nous. Il fit, avec ceux qu'il séduisit, de petites assemblées secrètes; ensuite, pour leur donner du poids, il y en eut de plus nombreuses chez le maréchal d'Harcourt qui n'était plus portatif, et qui n'étant plus en état de rien comprendre, encore moins de disserter, les couvrait de son ombre, et applaudissait de la tête avec de grands yeux ouverts et étonnés à ce que Noailles expliquait, comme de sa part. Je voyais, il y avait du temps, les progrès de cet Achitophel; je comprenais qu'il réussirait enfin; je n'allais plus qu'à regret à nos assemblées chez l'ancien de nous qui se trouvait à Paris, et souvent il fallait me presser pour m'obliger à m'y rendre. Enfin, un jour que nous fûmes tous avertis de nous trouver chez le cardinal de Mailly, archevêque de Rheims, nous le fûmes une heure après de nous rendre chez le maréchal d'Harcourt.

De ce moment je vis ce qui allait arriver, et je résolus de me tenir chez moi. Je n'avais garde d'aller chez le maréchal d'Harcourt, où pas un de notre union n'avait jamais été, et où pour la première fois nous étions priés de nous trouver, parce que je ne voulus pas me livrer à des disputes inutiles sur un parti bien pris entre eux, et qu'ils ne voulaient que nous déclarer, pour rendre la division plus invariable par tout ce qu'il était difficile qui n'accompagnât pas, dans les termes où on était arrivé, l'action de cette assemblée, si nous nous y fussions rendus; aussi pas un de nous n'en fut-il tenté.

Je ne voulais pas non plus aller chez le cardinal de Mailly, pour y assister, pour ainsi dire, à nos funérailles, car ce les furent en effet. Mais je fus si pressé de plusieurs, et le matin même par madame de Saint-

Simon qui me représenta qu'il y aurait de la honte d'abandonner ceux avec qui j'avais toujours été uni , que je m'y en allai. Cela fit que j'y arrivai des derniers, qu'on y avait été dans l'inquiétude de mon absence, et que je fus reçu avec de grands témoignages de satisfaction. On attendit longtemps ceux qui étaient de chez M. d'Harcourt. Tous les nôtres étaient chez le cardinal de Mailly, et le duc de Rohan de plus qui déclama fort contre les autres, ainsi que nous tous. Mais il ne s'y fit rien. Nous déplorâmes un schisme et une scission fatale; et, après être demeurés ensemble fort tard, nous résolûmes de ne plus battre l'air en vain, de céder à la trahison, d'une part, et à l'entraînement de l'autre, de laisser au temps et aux occasions à faire repentir le régent de son manquement de parole et de son déni de justice, et à ces messieurs de chez M. d'Harcourt à se mordre longuement les doigts de leur duperie et de leur conduite qui perdait tout entre nos mains. Nous nous embrassâmes les uns les autres, et nous nous promîmes une amitié et une union réciproques entre nous, auxquelles pas un n'a manqué. A l'égard des autres, froideur et civilité.

Ainsi par l'ambition et les artifices du duc de Noailles et de ses consorts, et la simplicité de leurs dupes, se fit cette meurtrière division qui mit fin à nos poursuites, donna lieu au parlement de triompher moins de nous que du régent, et procura à ce prince un court repos qu'il paya chèrement après. Prenons haleine après un si fâcheux récit, et retournons sur nos pas, dont, pour l'achever de suite, il nous a fort détournés.

CHAPITRE CDXXVIII.

Madame la duchesse de Berry obtient une compagnie de gardes. — Le chevalier de Roye en est capitaine, et Riom lieutenant. — Ce que devient le chevalier de Roye. — Harling est aussi capitaine des gardes de Madame, mais sans compagnie. — Madame la duchesse d'Orléans prend quatre dames auprès d'elle, tôt après imitée en cela par madame la Duchesse et par d'autres princesses du sang. — Mort du comte de Poitiers, dernier mâle de cette grande et illustre maison. — Mort d'Humbert; Chirac en sa place, premier médecin de M. le duc d'Orléans. — Vergagne bien singulièrement grand d'Espagne. — Mort de la princesse de Cellamare. — Le fils du duc de Matignon finit son mariage et est duc et pair de Valentinois. — Douze millions du clergé au roi. — 20,000 livres de rente sur les juifs de Metz au duc de Brancas. — Pontchartrain reçoit ordre de donner la démission de sa charge de secrétaire d'état qui est en même temps donnée à Maurepas son fils.

On vit à la cour des nouveautés singulières, qui en produisirent bientôt après de plus étranges. Rien n'égalait l'orgueil de madame la duchesse de Berry, comme on l'a dit et montré ailleurs, et son empire sur l'esprit de M. le duc d'Orléans était toujours le même, quoique peu mérité. Elle se mit en tête de vouloir avoir un capitaine des gardes. Jamais fille de France n'en avait eu. C'était un honneur inconnu même aux reines-mères et régentes, jusqu'à la dernière, mère de Louis XIV, qui en eut un. Madame n'y avait jamais songé, et M. le duc

d'Orléans résista d'abord à cette fantaisie, mais il y céda bientôt, et voulut en même temps que Madame en eût un, puisqu'elle était de même rang que la duchesse de Berry, et il se chargea de le payer, parce que Madame, dont la maison était grosse, et les revenus ne l'étaient pas, n'en voulut pas faire la dépense. Elle choisit Harling, gentilhomme allemand, qui avait été nourri son page, dont elle affectionnait la personne et la famille, qui était lieutenant général, et qui s'était distingué à la guerre. Il était fort honnête homme d'ailleurs, doux et simple, avec de l'esprit, et le même qui fit avec Peri cette belle et singulière retraite d'Hagenau, après l'avoir bien défendu, comme je l'ai raconté en son temps.

Madame la duchesse de Berry choisit le chevalier de Roye, qui l'avait été de M. le duc de Berry. Il était le dernier des frères du comte de Roucy, et n'avait rien; il épousa bientôt après la fille de Prondre, un des plus riches financiers de Paris, dont il eut beaucoup. Il prit le nom de marquis de la Rochefoucauld, mourut lieutenant général à cinquante et un ans, en 1724, et ne laissa qu'une fille unique qui a épousé M. de Middelbourg, frère du maréchal d'Isenghien.

Madame n'eut point de compagnie de gardes, et continua de se servir de ceux de M. le duc d'Orléans. Madame la duchesse de Berry, qui n'avait que peu de gardes et point de compagnie, en voulut une, dont elle donna la lieutenance à Riom, et l'enseigne au chevalier de Courtaumer. J'entre dans ce bas détail, parce qu'il sera fort mention de Riom dans la suite, et que c'est ici la première fois qu'on ait ouï parler de lui.

On a vu en son lieu que Madame aimait fort deux dames que Monsieur haïssait fort, ce qui a été expliqué en son temps, et qu'à la mort de Monsieur, le roi lui

permet de les prendre auprès d'elle pour l'accompagner, même à Marly. C'était la maréchale de Clerembault et la comtesse de Beuvron, laquelle était morte il y avait longtemps, et qui ne fut point remplacée. C'était le premier exemple de fille de France qui eût eu des dames attachées à elle, autres que sa dame d'honneur et sa dame d'atours. Les courses et les parties continuelles de madame la duchesse de Berry, ou seule, ou avec madame la duchesse de Bourgogne au commencement de son mariage, obligèrent madame de Saint-Simon à demander du soulagement pour la suivre. Le roi lui permit de lui proposer quatre dames, comme on a vu en son lieu; ce fut le second exemple. En France, ils sont contagieux et s'étendent facilement par la vanité. Madame la duchesse d'Orléans, petite-fille de France, mais femme du régent, en profita pour s'assimiler, au moins en cette partie, aux filles de France, et M. le duc d'Orléans n'était pas homme à l'en refuser, sans pourtant se soucier de cette nouvelle distinction.

Elle prit donc quatre dames, qui furent la comtesse de Tonnerre, petite-fille de la maréchale de Rochefort, sa dame d'honneur, et fille de madame de Blansac, qu'elle avait tant et si longtemps aimée, et avec qui elle était brouillée depuis plusieurs années; et le demeura toujours. Quoique madame de Tonnerre fût mariée dans une maison riche, elle avait besoin de se tirer d'avec un mari imbécile, et qui pouvait pourtant avoir ses fantaisies et ses volontés. Madame de Conflans fut la seconde: elle était veuve d'un premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, et fille de madame de Jusac, qui avait élevé madame la duchesse d'Orléans, et qu'elle avait toujours fort aimée. Elle choisit encore madame d'Espinay, fille de M. et de madame d'O, et c'était tout dire pour madame la duchesse d'Orléans. Ces

deux-là trouvèrent une subsistance et une occupation dans ces places.

On a vu en son lieu que nous avons marié , il y avait un an , mademoiselle de Malause au comte de Poitiers, dernier mâle de cette grande et illustre maison. Il venait de mourir en quatre jours de la petite-vérole , laissant sa femme grosse d'une fille , qui fut un grand parti en tout sens , et qui a épousé le duc de Randan , fils aîné du duc de Lorge. Ce fut un grand dommage de ce comte de Poitiers qui promettait beaucoup et n'avait rien à reprendre. Sa veuve demeurait fort jeune , sans belle-mère et fort menacée par une de ses belles-sœurs , qui se proposait de lui redemander tout le bien du comte de Poitiers , si elle accouchait d'une fille. Ces circonstances nous engagèrent à la mettre chez madame la duchesse d'Orléans , et je n'eus que la peine de le lui demander ; elle fut bien aise de me faire plaisir de bonne grâce , et plus encore de meubler sa maison d'une femme de cette qualité.

M. le duc d'Orléans perdit en ce même temps Humbert , un des plus grands chimistes de l'Europe , et un des plus honnêtes hommes qu'il y eût , et qui était le plus simple et le plus solidement pieux. C'était avec lui que ce prince avait dressé sa fatale chimie , où il s'était amusé si longtemps et si innocemment , et dont on essaya de faire contre lui un si infernal usage. C'est ce même Humbert que M. le duc d'Orléans voulut envoyer à la Bastille par le traître conseil d'Effiat , à la mort de M. et de madame la Dauphine , comme on l'a vu en son temps , et à qui il avait donné le titre de son premier médecin. Il choisit pour lui succéder en cette qualité Chirac , qui passait pour le plus grand médecin qu'il y eût , et qui l'avait suivi en Italie et en Espagne. C'était d'ailleurs l'intérêt même en tout genre , avec tout

l'esprit et le savoir possibles. J'entre dans ce détail, parce qu'il en sera mention ailleurs, et qu'il devint enfin premier médecin du roi, après la mort de M. le duc d'Orléans.

Madame la Duchesse, qui n'avait jamais pu s'accoutumer à voir sa sœur cadette si élevée au-dessus d'elle, ne put souffrir longtemps de lui voir des dames sans en avoir aussi. Elle trouva de la marchandise fort mêlée en tout genre, et des femmes qui, pour leur pain et leur amusement, ne demandèrent pas mieux. La facilité de M. le duc d'Orléans le souffrit, ainsi de toutes choses. D'autres princesses du sang en eurent aussi après comme il leur plut.

Le régent favorisa aussi une autre nouveauté bien singulière. M. de Nevers n'avait été duc qu'à brevet, c'est-à-dire point vérifié. On a vu ailleurs que son fils unique était mal voulu du feu roi par sa conduite, et par avoir également méprisé la guerre et la cour. On a vu aussi en son temps que, hors de toute espérance d'obtenir la continuation, c'est-à-dire un renouvellement du brevet de duc, il avait épousé la fille aînée de Spinola, qui avait acheté la grandesse de Charles II, qu'il servait de général en Flandre, et qui était veuf sans garçon ou hors d'état ou de volonté de se remarier.

Spinola ne mourait point, et son gendre, qui, par son mariage, avait pris le nom de prince de Vergagne, s'ennuyait fort d'attendre la grandesse si longtemps, et la duchesse Sforze pour le moins autant, qui était sœur de sa mère, qui lui en avait toujours servi, et qui l'aimait avec la même tendresse. Dès sa jeunesse, il était bien avec M. le duc d'Orléans, et la débauche avait entretenu leur commerce et la bienveillance du prince. On a vu à quel point d'amitié et de confiance unique madame Sforze était avec madame la duchesse d'Orléans,

et qu'elle était aussi fort considérée de M. le duc d'Orléans. Elle imagina d'avancer cette grandesse, de faire représenter au roi d'Espagne que Spinola avait cédé sa grandesse à sa fille en la mariant; qu'il désirait que le roi d'Espagne l'agréât, moyennant que lui-même, qui était vieux et retiré, ne fût plus grand. Madame Sforze fit parler et peut-être donner quelque argent à Spinola. Il s'accorda à tout, et madame Sforze en parla à M. et à madame la duchesse d'Orléans. Le régent ne voulut point en écrire au roi d'Espagne; mais il témoigna à Cellamare qu'il prenait beaucoup de part en M. de Vergagne, et serait fort touché des grâces que le roi d'Espagne lui voudrait faire. Ils négocièrent en même temps en Espagne; et ils obtinrent la grandesse aux conditions proposées.

Cellamare venait de perdre sa femme, qui était Borghèse et demeurait à Rome. Elle avait épousé en premières noces le duc de la Mirandole, dont elle avait eu le duc de la Mirandole, qui avait pensé épouser la princesse de Parme, depuis reine d'Espagne, et le cardinal Pico. Ce duc de la Mirandole, fils de madame de Cellamare, s'établit depuis en Espagne, où il fut grand, et il est aujourd'hui grand maître de la maison du roi d'Espagne.

Mattignon acheva dans ce même temps l'affaire du mariage et du duché de son fils accordé par le feu roi, avec M. de Monaco. Le jeune homme alla à Monaco, où le mariage fut célébré, et revint avec le nom et le rang de duc de Valentinois, qui fut enregistré au parlement.

L'assemblée du clergé, depuis si longtemps occupée de l'affaire de la Constitution; harangua le roi à Vincennes par l'évêque d'Auxerre pour se séparer, et donna 42 millions.

Le régent fit un don au duc de Brancas de 20,000 liv. de rente sur les juifs de Metz qui crièrent miséricorde, et qui ne purent l'obtenir. Brancas, pauvre de lui-même et panier percé d'ailleurs, était un famélique qu'on ne pouvait rassasier. J'en ai parlé ailleurs lorsque, pour son pain, sa femme succéda à la duchesse de Ventadour chez Madame. Il y aura lieu dans la suite de s'étendre plus commodément sur ce duc de Brancas. Il serait bien étonné aujourd'hui, s'il vivait, des établissements de sa famille.

Pontchartrain, à l'abri de la considération de son père et de la protection d'Effiat et de Besons, vivait en assurance cramponné aux stériles restes de sa place, alors totalement oisive, et il y survivait infatigable aux affronts, soutenu par l'espérance d'en raccrocher un jour les fonctions, tandis qu'il en conservait le titre. Il ne manquait pas un conseil de régence, où il était réduit à demeurer muet, où il n'était regardé ni accosté de personne, où il n'avait de fonction que celle qu'il avait prise d'y moucher les bougies, ce qui s'était également tourné en coutume de sa part, et en dérision sans contrainte de celle de tous ceux qui y assistaient. Chacun y admirait un si bas et triste personnage, et l'insensibilité qui le faisait ainsi se survivre à soi-même dans un état si profondément humilié et si prodigieusement distant de l'audace et de l'insolence de sa splendeur et de son autorité passées. Chacun le souhaitait chassé, et ne se faisait faute de le chasser à sa manière par l'extrême mépris qu'on lui marquait, comme pour se dédommager de la considération et de la dépendance passées. M. le duc d'Orléans admirait comme les autres sa patience; mais il ne songeait point à le renvoyer. Nous nous en divertissions souvent à l'oreille, et en nous poussant, le comte de Toulouse et moi, surtout lorsqu'il

s'agissait de marine , et que le comte ou le maréchal d'Estrées lui lâchaient des lardons à bout portant, dont ils recherchaient même les occasions, et le comte et moi nous plaignions souvent au conseil l'un à l'autre de la plus que bonté du régent de laisser écouter ce qui s'y passait à un néant inutile, assez méchant pour en abuser, et qui en cent façons méritait d'être chassé. A la fin cette longue tolérance me devint insupportable, et je me résolus à faire un effort pour la faire finir.

J'allai le dimanche 3 novembre chez M. le duc d'Orléans à Vincennes , avant le conseil de régence qui se tenait le matin, et je lui demandai s'il ne se lassait point d'y voir Pontchartrain ne pouvant dire mot, écoutant tout, à qui personne ne parlait, et mouchant le soir les bougies; s'il ne ferait point cesser ce ridicule pour le conseil même; combien encore il avait résolu de nous laisser dégoûter et salir par cette araignée venimeuse que chacun souhaitait dehors, et qu'il était par trop indécent d'y laisser après les affronts fondés et réitérés qu'il y avait reçus sur sa gestion de la marine, par les mémoires détaillés et prouvés que le maréchal d'Estrées, et après lui le comte de Toulouse avaient lus et commentés en plein conseil devant nous tous, en sa présence, et en celle de Pontchartrain qui depuis deux mois n'avait pu trouver rien à y opposer. J'ajoutai l'indignation publique contre cet ex-bacha, la surprise générale qu'il fût souffert si longtemps, et l'applaudissement universel que recevrait sa chute. Le régent convint de tout, mais il m'opposa le père, et me dit qu'il n'avait pas le courage de lui donner un si grand déplaisir.

Je lui répondis que, s'il voulait, je lui fournirais un moyen de chasser le fils, et que le père encore lui serait très-sensiblement obligé. Le régent fort surpris me demanda comment je ferais cela. Alors je lui proposai d'or-

donner à Pontchartrain de donner la démission pure et simple, et à l'instant, de sa charge de secrétaire d'état, de la donner sur-le-champ à Maurepas son fils aîné, qui n'ayant guère que quinze ans ne se trouvait pas à portée d'exercer le peu qui en restait; d'en charger la Vrillière à qui cela n'ajouterait pas une demi-heure de travail par semaine, et de faire valoir au père la singularité de ce présent, et l'attention de le mettre en dépôt, en attendant l'âge du jeune homme, entre les mains d'un parent du même nom, très-attaché au père, et qui, étant lui-même secrétaire d'état, ne pouvait être tenté d'embléer cette charge. Le régent ouvrit les yeux et les oreilles bien larges à cet expédient, et l'approuva. Je lui dis que, puisqu'il le goûtait, rien n'empêchait de l'exécuter dès le lendemain. Il y consentit encore, mais il voulut que je fisse sa lettre au père, et que je la lui apportasse dans l'après-dînée même de ce dimanche au Palais-Royal. Je n'eus garde de faire le difficile. Je voulais serrer la mesure et le secret, je me souvenais de ce qui avait déjà sauvé Pontchartrain une fois, au moment que je le comptais perdu; son père était à Paris, et je craignais que quelqu'un n'eût le vent de ceci, et le temps de rompre mes mesures.

Nous nous en allâmes tous dîner à Paris au sortir du conseil; je fis la lettre de M. le duc d'Orléans au chancelier, tendre, honnête, pleine d'estime et de considération. J'y en fis valoir à marque sans exemple de laisser la charge dans sa famille, non en survivance, mais en titre, à un homme de quinze ans, avec la précaution que je viens d'expliquer sur la Vrillière, qui le formerait et lui apprendrait le métier, et je finissais par lui dire bien ferme que devant être content pour sa personne et pour sa famille, et le parti en étant fermement pris, son altesse royale voulait que, dans la matinée du lende-

main lundi, son fils donnât sa démission pure et simple, chez son père à l'Institution; que l'abbé de Thesut s'y trouverait pour la lui apporter avant midi, et la Vrillière pour que tout s'y fit en règle, et pour expédier les provisions de la charge au jeune Maurepas dans l'après-dînée du même jour, et le mener remercier le roi; sur-tout que ne voulant point être fatigué de prières inutiles, il lui défendait de le venir trouver, de lui écrire, et de lui faire parler par qui que ce fût, avant que tout fût consommé: démission, provisions, etc. Je portai ce projet de lettre tout fait au Palais-Royal tout de suite. M. le duc d'Orléans n'y changea rien; je dictai la lettre, il l'écrivit de sa main, la signa, la cacheta, y mit lui-même le dessus, et me la remit pour la rendre.

Il manda aussitôt la Vrillière et l'abbé de Thesut, à qui sous le secret il donna ses ordres, en sorte que nous n'eûmes plus qu'à les exécuter.

Le lendemain matin sur les huit heures et demie j'envoyai la lettre de M. le duc d'Orléans, enfermée dans une enveloppe cachetée où je mis le dessus, au chancelier de Pontchartrain, et lui mandai que je serais incontinent après chez lui. Je ne voulus pas être le porteur moi-même, et je laissai une demi-heure d'intervalle exprès.

Comme j'allais chez lui, je rencontrai la Vrillière à la porte Saint-Michel qui en revenait. Nous arrêtâmes, il monta dans mon carrosse où je lui demandai ce qu'il pensait faire de s'en revenir ainsi. Il me conta la surprise et la douleur du père qui convenait bien que son fils méritait sa disgrâce, et que la grâce faite à son petit-fils était infinie, mais qu'il était père, et qu'il voyait son fils perdu; qu'il s'écriait que je le lui avais bien dit que je perdrais son fils, et néanmoins sans aigreur; et que lui la Vrillière, peiné de ces lamentations, voyant que je

n'arrivais point, avait pris le parti de revenir. « Fort mal à propos, lui dis-je, et vous reviendrez tout à cette heure avec moi. C'est un pauvre homme peiné sur son fils qui bientôt sentira la joie de sa considération personnelle, et de la conservation de sa charge dans sa famille, qui autrement tôt ou tard en serait sortie, et qu'il ne faut point que vous perdiez de vue que la démission ne soit signée et emportée par l'abbé de Thesut. »

Nous arrivâmes chez le chancelier qui se promenait seul dans son cabinet. Dès qu'il m'aperçut : « Ah ! voilà de vos coups, s'écria-t-il, je reconnais votre main ; vous chassez mon fils, et vous sauvez son fils pour l'amour de moi et de sa mère ; vous m'aviez bien promis que vous perdriez mon fils. — Monsieur, lui dis-je, il est vrai que je vous l'avais dit dès le temps du feu roi, et longtemps avant sa mort ; je ne vous ai point trompé, je vous tiens parole, mais je fais plus que je ne vous avais promis, car votre famille est sauvée, et votre petit-fils en place, et sa place bien mise à couvert d'être emblée. Quelle plus grande consolation pour vous ! et quelle plus grande marque possible de la plus grande considération et de la plus distinguée ! — Eh ! je le sens, me répondit-il, et que je le dois à votre amitié ; » et il se jeta à mon cou, puis ajouta : « Mais je suis père, et quoique je connaisse bien mon fils, il me perce le cœur d'être perdu. » Il s'attendrissait, les larmes lui venaient aux yeux, puis il se remettait dans la vue de son petit-fils.

Quand il fut un peu calmé, je lui fis remarquer que c'était le salut de sa famille, parce qu'il était impossible que son fils subsistât encore longtemps, et qu'étant chassé, personne n'aurait imaginé de faire passer sa charge à un homme de l'âge de son fils, et aussi peu au fils de celui qu'on chassait. Il en convint, m'embrassa encore tendrement, puis nous parlâmes tous

trois assez confusément pour battre pour ainsi dire la campagne.

De temps en temps le chancelier revenait à son fait, à son fils, et me dit : « Vous avez fait la lettre, j'ai senti votre style et toutes vos précautions. Vous n'avez pas voulu que je pusse approcher de M. le duc d'Orléans, par la défense qui en est dans la lettre, ni que je lui fisse parler, et vous étranglez mon fils par le peu de temps qu'elle prescrit pour l'exécution de l'ordre. Oh! que je vous reconnais bien à tout cela, et à toutes les honnêtetés pour moi dont la lettre est pleine! — Eh bien! monsieur, lui répondis-je, quand cela serait, ai-je eu tort? Vous m'y aviez attrapé l'autre fois, en allant trouver M. le duc d'Orléans; je n'ai pas voulu manquer mon coup une seconde. Croyez-moi, vous vous consolerez comme père; et comme grand-père, et père de famille, vous vous réjouirez après, et vous me saurez gré. — Hé! si je vous en saurai, reprit-il vivement, je vous en sais déjà, et j'en enrage, car il est vrai que c'est à vous que je dois la charge à mon petit-fils, et le salut de ma famille. » Et il m'embrassa encore en ajoutant qu'il ne laisserait pas ignorer à son petit-fils quelle obligation il m'avait, et lui ordonnerait bien de ne la jamais oublier. Il le fit en effet, et de manière que je m'en suis toujours fort aperçu dans la conduite de M. de Maurepas avec moi, et dans tous les temps par son amitié et sa confiance.

Sur ces propos l'abbé de Thesut arriva. Un moment après, le chancelier regarda sa pendule, puis se tourna à moi et me dit : « J'ai envoyé chercher mon pauvre fils; il va arriver; il ne saurait douter que le coup qui l'écrase ne parte de votre main. Épargnez-lui la peine qu'il aurait de vous trouver ici dans ce cruel moment. » Là-dessus il m'embrassa encore en me disant : « Vous

êtes un terrible homme, et avec cela, il faut encore que je vous aime, et que je ne m'en puisse empêcher. — Monsieur, lui répondis-je, en vérité, vous me devez cette amitié, et vous ne sauriez douter de la force de la mienne par cette marque d'attachement que je vous donne jusqu'en cette occasion qui sauve votre petit-fils et votre famille, dont vous sentirez la joie tout entière après ce premier trouble passé. » Là-dessus je m'en allai, le laissant avec la Vrillière et l'abbé de Thesut, en présence desquels se devait faire et signer la démission.

Je rencontrai en m'en retournant Pontchartrain qui allait fort vite chez son père. Il avait l'air fort effaré. La Vrillière me conta l'après-dinée qu'il était demeuré fort abattu, et point du tout consolé par la fortune de son fils. Il n'osa pas faire la moindre difficulté en présence de son père et de l'homme de M. le duc d'Orléans, qui reçut entre onze heures et midi cette démission, par l'abbé de Thesut.

Cette nouvelle répandit la joie dans Paris, et après dans les provinces. Chacun se disait qu'il y avait longtemps que cela aurait dû être fait; quelques-uns demandaient s'il en serait quitté pour sa démission. On fut surpris de la disposition de la charge, qui rehaussa autant la considération du chancelier de Pontchartrain qu'elle accabla son fils par son ignominie purement personnelle, et si parfaitement et universellement applaudit. Nous nous en félicitâmes les uns les autres au conseil de régence. Le maréchal d'Estrées parut ravi, ainsi que M. le comte de Toulouse, à qui je ne pus refuser de conter comment cela s'était passé.

Dépuis ce moment Pontchartrain demeura obscur au fond de sa maison, abandonné de plus en plus. Il y vit encore dans la solitude et le plus parfait néant, toujours

enragé de jalousie et de dépit contre son fils qui lui rend des devoirs et rien de plus. Cet ex-bacha si rude et si superbe occupe son néant à compter son argent et en semblables misères, et n'a presque plus paru nulle part depuis, qui est ce qu'il a fait de mieux.

J'avais toujours eu dans le cœur et dans l'esprit de sauver la charge à son fils en le perdant. J'aimais et je devais au père, j'avais aussi eu lieu d'aimer fort la chancelière ; madame de Saint-Simon avait passé sa vie comme moi avec eux dans la plus grande intimité et réciproque confiance. La mémoire de madame de Pontchartrain m'était présente, et aussi vive et aussi tendre dans le cœur de madame de Saint-Simon qu'au jour qu'elle l'avait perdue. Je n'avais donc cessé de ruminer en moi-même les moyens de sauver Maurepas de la chute de son père, et je le voulais sauver par adresse, ou par effort de crédit, à quelque prix que ce fût. J'allai donc chez M. le duc d'Orléans dans cet esprit, dont la considération pour le père me fournit heureusement l'expédient que je saisis. La Vrillière, qui n'abhorrait guère moins son cousin que moi, fut ravi d'en être défait, et eut encore la joie pour son nom et pour la personne du chancelier, auquel il était fort attaché, de voir la charge sauvée, et de l'avoir entre ses mains avec le jeune titulaire pour disciple avec ce surcroît de chose et de considération qu'il sentit bien, comme il me dit, qu'il me devait tout entière.

CHAPITRE CDXXIX.

Caractère du comte et de la comtesse de Roucy. — Éclat entre le comte et la comtesse de Roucy et moi qui nous brouille pour toujours. — Le maréchal d'Harcourt obtient pour son fils la survivance de sa charge de capitaine des gardes du corps

J'étais encore dans les premiers jours de la satisfaction d'avoir perdu Pontchartrain et sauvé sa charge à son fils, qu'il m'arriva une de ces aventures que nulle prudence ne peut prévoir ni parer, et qui ressemble à la chute fortuite d'une cheminée sur un passant dans la rue. Je veux parler de l'éclat subit qui changea la longue amitié du comte et de la comtesse de Roucy avec moi en rupture ouverte, qui ne se réconcilia plus. Je ne puis me refuser de la traiter à fond, et il est nécessaire pour cela de remettre courtement sous les yeux plusieurs choses qui se trouvent éparses dans ces Mémoires, et d'expliquer quels furent le comte et la comtesse de Roucy, dont, sans cette nécessité, je ne me serais pas avisé de parler expressément, au peu de figure qu'ils ont fait à la cour et dans le monde.

Il est donc à propos de répéter ici que la comtesse de Roye fut la sœur favorite de M. le maréchal de Lorge qui, depuis sa sortie du royaume avec son mari, un de ses fils et deux de ses filles, lors de la révocation de l'édit de Nantes, prit soin de ceux de ses enfants qui

demeurèrent en France comme des siens propres , et sans nulle différence d'intérêts , de soins et d'amitié , jusqu'à sa mort. Je trouvai cette famille sur ce pied-là en me mariant. J'ai toujours fait grand cas de l'union des familles. Je voulus plaire à mon beau-père , qui prit pour moi une amitié de père qui a duré autant que sa vie , et pour qui j'eus toujours le plus tendre attachement et le respect le plus fondé sur l'estime que je conserve encore chèrement à sa mémoire. Je vécus donc avec ses neveux et leurs femmes dans la plus grande amitié , madame de Saint-Simon de même , et dans un commerce le plus continuel , dans la liberté et la familiarité qu'il donne entre si proches quand ils sont en aussi grande liaison.

Cette famille était composée du comte de Roucy , de Blansac , des chevaliers de Roucy et de Roye , qui prirent , en se mariant à la fille de du Casse et à la fille de Prondre , les noms de marquis de Roye et de marquis de la Rochefoucauld. Madame de Pontchartrain était leur sœur. On a vu quelle était l'union , l'intimité , la confiance entre elle et madame de Saint-Simon. On se souviendra aussi qui et quelle était madame de Blansac , et que la comtesse de Roucy était dame du palais de madame la duchesse de Bourgogne , et fille de la duchesse d'Arpajon , dame d'honneur de madame la dauphine de Bavière , sœur du marquis de Beuvron , père du maréchal d'Harcourt. Les quatre frères étaient fort unis , les deux belles-sœurs , à l'heureuse mode ancienne qui subsistait encore un peu quand les plus âgés d'entre eux arrivèrent dans le monde. Ils en eurent un grand usage , mais d'esprit pas l'apparence , et presque aussi peu de sens. Je me retrancherai au comte et à la comtesse de Roucy , parce que ce n'est que d'eux qu'il est question ici. Mais on se souviendra aussi des tristes

aventures du comte de Roucy à la bataille de la Marsaille, que j'eus tant de peine à replâtrer par Chamillart, et celles du même et de Blansac à celle d'Hochstet, où leurs femmes eurent encore tous leurs recours à moi, et où je fis tout ce qui me fut possible auprès de Chamillart, qui les servit de son mieux, mais qui ne put cependant faire revenir le roi des impressions qu'il avait prises, en sorte que ni l'un ni l'autre ne purent jamais obtenir de servir depuis. Roucy, à l'abri de Monseigneur, du jeu, de la chasse, du duc de la Rochefoucauld et de la place de sa femme, ne laissa pas de ne bouger de la cour comme auparavant. Mais n'ayant jamais été bien traité du roi, il le fut encore moins qu'auparavant.

C'était un grand homme, fort bien fait, de bonne mine, mais qui ne promettait rien, et qui par cela même n'était pas trompeuse; l'air fort et robuste, qui sentait son homme de guerre, et qui par sa figure et ses talents naturels était fort bien voulu des dames, qui avaient après le plaisir de s'en moquer. De commerce, on n'en pouvait guère avoir avec lui. Tout occupé de la cour de Monseigneur, avec qui il était fort bien, et dont le choix n'était pas difficile, de le suivre à la chasse, de jouer le plus gros jeu à la cour et à Paris, il était plus sur les chemins qu'ailleurs. C'est lui le premier qui a mis les valets sur le pied de la parure, de la familiarité, de l'insolence, des gros gains, en gâtant les siens, contagion qui, à son exemple, a de l'un à l'autre gâté une infinité de maisons. Lui et ses frères étaient les rois de la canaille, ils étaient familiers avec elle, ils connaissaient les valets de tout le monde, ils savaient leurs gages, leurs profits, leurs jalousies, leurs débats, pourquoi chassés, pourquoi pris et sur quel pied, en plaçaient, les protégeaient, et par là sottement adorés du

vulgaire et des marchands et artisans qu'ils payaient en amitiés, en services et en compliments, et qu'ils satisfaisaient tellement de la sorte, qu'ils avaient crédit et leur amitié, et encore celles de leurs pareils.

Quoique le comte et la comtesse de Roucy n'eussent jamais un poulet chez eux, et que l'un et l'autre mangeassent toujours où ils pouvaient, ils n'en étaient pas mieux dans leurs affaires, avec un gros revenu et de belles terres. Tous deux rogues et glorieux à l'excès, tous deux bas jusqu'au servage devant les ministres et toute faveur, ils avaient vécu de ce qu'on appelle faire des affaires tant que Barbésieux avait existé, dont le comte de Roucy était le complaisant abject, et depuis, de celles qu'à force de souplesses, de bassesses, de tourments, la femme, encore plus âpre et assidue que le mari, pouvait tirer de Pontchartrain, qui se plaisait à les faire acheter bien cher. Son père était désolé de tout ce qui se passait là-dessus, s'en échappait quelquefois, et ne se contraignait pas de montrer à la comtesse de Roucy et à madame de Blansac qu'elles lui étaient insupportables. Elles remboursaient tout cela sans rien dire, et allaient toujours leur train.

L'aigreur et l'orgueil de la comtesse de Roucy lui attiraient tous les jours des querelles où les injures lui coûtaient peu, le plus souvent avec d'autres dames du palais pour leur service, avec qui souvent madame de Saint-Simon était employée à la raccommoder, et si entreprenante qu'on ne put jamais l'empêcher d'aller à Marly un voyage qu'elle prétendait être de son tour, qu'elle n'était point sur la liste, et quoique madame la duchesse de Bourgogne ne voulût pas l'y mener. Dès le même soir qu'on y arriva, elle reçut ordre de s'en retourner sur-le-champ. Le rare est que ces aventures ne la corrigeaient de rien.

C'était une créature vivé, haute; toujours haïssant assez de gens pour des querelles, quelquefois pour de vieux procès, ou pour d'autres affaires, et ne contrainquant ni ses discours ni ses manières à leur égard; toutefois assidue aux dévotions, à la grand'messe de paroisse à Versailles, les fêtes et dimanches, y communiant tous les huit jours; avec cela l'envie et la jalousie même, et l'ambition; et se persuadant que tout était dû à son mari et à elle, avec qui, à la vie qu'ils menaient tous deux, et au peu véritablement qu'ils se souciaient l'un de l'autre, elle n'avait de commerce qu'en courant, quoique faisant toujours la passionnée. Elle se faisait aussi des châteaux en Espagne, et les débitait, soit qu'elle voulût persuader qu'ils étaient à portée de tout, soit que, comme je l'ai toujours cru, elle se le persuadât elle-même.

Étant un soir seul chez elle assez tard, quelque temps après la mort de M. le maréchal de Lorge, elle me conta ce qu'il lui plut sur ce qu'elle avait fait avec madame de Maintenon, et m'assura que le lendemain matin son mari serait fait duc ou capitaine des gardes, mais qu'elle aimerait bien mieux qu'il eût cette charge de son oncle qui sûrement le conduirait à être bientôt duc, que s'il était fait duc alors et sans avoir de charge. Je me moquai d'elle sans pouvoir jamais lui mettre là-dessus le moindre doute dans l'esprit.

C'était peu connaître la cour, pour une femme qui y était en quelque place et depuis si longtemps. Le roi était buté à n'avoir pour capitaine de ses gardes que des maréchaux de France, et même des ducs. Il avait fait ducs tous les premiers gentilshommes de sa chambre, et maréchaux de France et souvent ducs tous les capitaines de ses gardes, et n'avait jamais accordé pas une de ces charges, quand elles avaient vaqué, qu'à des gens qui

fussent ducs ou maréchaux de France, et souvent l'un et l'autre. Il n'avait donc garde de changer de conduite à cet égard pour un homme qu'il n'avait jamais bien traité, et pour qui son estime ne paraissait pas, puisque depuis Hochstet, il avait constamment refusé de l'employer dans ses armées, quelques machines qui aient été remuées pour l'obtenir. Il n'avait que les Marly où le roi ne lui parlait pas plus qu'ailleurs, et où il ne le menait que comme joueur et chasseur. Il n'a seulement jamais pu être menin de Monseigneur, quoiqu'il le suivit sans cesse, et il est mort vieux sans charge, sans gouvernement, sans ordre et sans dignité.

C'était en soi un homme fort rustre, brutal et désagréable, et dont les bêtises se sont conservées à la cour, par exemple, le conseil qu'il donna à madame de Richelieu, qui était incommodée et qui se plaignait fort du bruit des cloches, de faire mettre du fumier dans sa cour et devant sa maison, et bien d'autres de cette force; envieux aussi au dernier point. On en vu un échantillon en son lieu à la mort du duc de Coislin, frère de M. de Metz, à qui, par une autre raison, cela coûta longtemps cher.

Telles étaient ces personnes avec qui madame de Saint-Simon et moi, depuis notre mariage, avions constamment vécu dans la plus grande amitié et la plus grande union, jusqu'à l'aventure qu'il s'agit maintenant de raconter.

Le maréchal d'Harcourt, comme on l'a vu en son lieu, ne voulait qu'entrer dans le conseil, ne désirait que cela, ne travaillait qu'à cela, et n'eut la charge de capitaine des gardes de mon beau-père que malgré lui, parce qu'il n'avait osé ne la pas demander, et que le roi fut bien aise de la lui donner pour, après une telle grâce, l'éconduire plus nettement d'une place dans son con-

seil. Harcourt n'était pas riche, il avait beaucoup d'enfants; sa santé était fort attaquée, il voyait une longue minorité sans prévoir comment la cour se tournerait après; il résolut de se défaire de sa charge. Le comte de Roucy en eut le vent, et lui en demanda la préférence.

Dans le moment qu'Harcourt la lui eut promise, qui était cousin germain de sa femme, et en grande liaison avec eux, mais peu à portée de crédit auprès de M. le duc d'Orléans, qui ne l'avait mis que par nécessité dans le conseil de régence, le comte de Roucy vint tout courant à moi me prier de lui obtenir l'agrément du régent. Je n'ignorais pas le vieux levain de Meudon où, pour plaire, il n'avait gardé aucune mesure sur ce prince, qui dans ces temps-là m'en avait souvent parlé avec dépit et colère, contre un homme qu'il avait toujours bien traité partout où il l'avait rencontré; mais je connaissais aussi sa débonnairété parfaite pour tous ceux qui lui avaient le plus étrangement manqué. Aussi je ne crus pas trouver de difficulté et je promis au comte de Roucy de parler au régent et d'y faire de mon mieux. Je le fis dès le lendemain.

Ma surprise fut grande de trouver une barre de fer. J'insistai, et si fort que la dispute tourna en aigreur de sa part. Il me ramena tous les propos de Meudon, leur amertume, leur énormité de la part du comte de Roucy, les preuves qu'il en avait et qu'il m'avait dites dans le temps, fort scandalisé que, informé de toutes ces choses, je lui proposasse et j'insistasse pour faire un tel capitaine des gardes du corps. Je cédai peu à peu, mis d'autres matières sur le tapis, et quand je crus voir ma belle, je demandai à M. le duc d'Orléans pourquoi cette exception rigoureuse contre le comte de Roucy, quand il ne refusait rien à tant d'autres qui lui avaient nui essentiellement, tandis que celui-ci n'avait dit que des sot-

tises pour plaire, et parler le langage du lieu dont il espérait tout. Je fus bien plus étonné que la première fois ; le régent rougit, et avec une impétuosité qui lui était extrêmement rare, insista sur les choses de Meudon et leurs suites, sur la différente conduite de Biron, Saint-Maure et Dumont qui n'étaient pas moins liés là et n'en attendaient pas moins que Roucy toute leur fortune, et de là tomba avec furie sur la Marsaille et Hochstet, et me reprocha de lui vouloir faire faire un plaisant capitaine des gardes par rapport au roi, à lui, et même au public en ce genre qui connaissait ce qui s'était passé en ces deux combats. La conclusion fut de me défendre de lui en plus parler, et un ordre de dire au comte de Roucy de sa part, qu'il ne changerait rien là-dessus à la disposition constante du feu roi, qui n'avait accordé ces charges-là qu'à des ducs ou à des maréchaux de France, dont il suivrait exactement l'exemple, et se garderait bien d'y manquer. Cela dit et répété fort sec, le régent entama d'autres propos, et différentes matières.

Pendant cette dernière partie de la conversation, convaincu qu'il n'y avait plus à revenir au comte de Roucy, je pensai à mon beau-frère. C'était la charge de son père. Je ne pus me résoudre à la demander pour moi, pouvant l'espérer pour lui, quoique j'eusse tout lieu d'en être très-mal content, et que jamais il n'eût daigné se mettre à portée de rien. La demander pour lui à la fin de la conversation, et l'obtenir, ce fut la même chose ; j'avais affaire à des gens peu faciles pour l'arrangement du paiement de 400,000 livres, quoique j'eusse obtenu en même temps le même brevet de retenue. Je convins donc avec M. le duc d'Orléans qu'il tiendrait l'agrément secret, jusqu'à ce que toutes nos mesures fussent prises et arrêtées. Jamais il ne m'entra dans l'esprit que le comte de Roucy pût avoir le plus lé-

ger soupçon de ma conduite à son égard. La façon dont j'avais vécu avec lui toute ma vie, et dont en toute occasion je l'avais servi, et la franchise et la droiture dont j'étais connu, n'avaient pas permis de laisser entrer en mon esprit aucune pensée de doute.

Je témoignai donc le lendemain au comte de Roucy, qui vint chez moi, combien j'étais fâché de n'avoir pas pu réussir à lui faire obtenir ce qu'il désirait, et d'avoir vu tous mes efforts inutiles. Roucy bien étonné, et encore plus fâché, me demanda la cause de son malheur, et me pressa tellement qu'il me força de lui rendre sa réponse que j'avais reçu ordre positif de lui faire. Il n'en fallut pas davantage pour donner l'essor à sa furie. Il cria contre cette prétendue nécessité d'être duc ou maréchal de France pour être capitaine des gardes du corps, déclama contre le régent, s'en alla chez lui, puis avec sa femme chez Harcourt où ils firent les hauts cris. Pour rendre la chose plus touchante d'une part, plus injurieuse de l'autre, ils ajoutèrent à ma réponse que j'avais eu tant de peine à lui rendre, et que j'avais adoucie le plus que j'avais pu, ils ajoutèrent, dis-je, que je lui avais dit que son altesse royale ne voulait pas avilir ces charges en les donnant à des gens non titrés, et on peut juger de l'effet de ce propos dans l'effervescence qui s'entretenait encore avec tant d'art et de manège, de cette calomnie atroce inventée par le duc de Noailles, de cette salutation du roi que j'ai expliquée en son lieu.

Le lendemain de ce vacarme, M. le duc d'Orléans tourmenté à souper par les convives, et surtout par les dames curieuses d'apprendre qui aurait la charge, tint bon longtemps, puis entre la poire et le fromage lâcha le secret qu'il m'avait promis de garder. Ce fut la nouvelle du lendemain matin.

Là-dessus le comte et la comtesse de Roucy prirent

espérance de m'embarrasser assez par un grand éclat contre moi, pour me forcer pour l'amour de moi-même de mettre tout mon crédit à leur faire avoir la charge. C'est au moins ce qui parut par tout l'artifice de leur conduite, car dès ce même jour la comtesse de Roucy vint chez moi au sortir de table comme pour m'apprendre, tout en douceur et en amitié, le bruit que faisait cette affaire qui se répandait dans le monde; qu'elle me connaissait trop et de trop longue main pour me soupçonner le moins du monde d'avoir promis à son mari de parler pour lui, et de n'avoir parlé que pour mon beau-frère; mais que le monde était si méchant, et son mari si outré, qu'elle me conjurait, autant pour moi-même que pour lui, de faire encore un effort.

Je lui répondis que je ne craignais point ces soupçons; que si j'avais voulu la charge pour moi ou pour le duc de Lorge, rien ne m'empêchait de le dire franchement au comte de Roucy, quand il vint me prier de parler pour lui, et de m'en excuser, puis d'aller mon chemin à découvert, à quoi personne ni lui-même n'aurait pu trouver quoi que ce soit à reprendre; qu'aussi j'avais été pour lui rondement et nettement; qu'à la vérité, me voyant éconduit pour lui à deux diverses reprises, et telles qu'il n'y avait plus nul moyen d'y revenir une troisième, la pensée m'était venue de proposer le duc de Lorge, sans aucune qu'il en pût naître aucun soupçon; mais que, pour couper court, je voulais bien faire encore un effort, et de toutes mes forces, puisque je l'avais bien fait d'abord, mais à deux conditions, la première que ce serait en présence du comte de Roucy qui serait témoin lui-même de tout ce qui se dirait et se passerait, lui en tiers entre le régent et moi; la seconde, que, puisque le monde s'avisait de soupçons, je monterais actuellement dans son carrosse avec elle, et, sans

la quitter, j'irais prendre le comte de Roucy où qu'il fût, et, en sa présence à elle, le mener sur-le-champ au Palais-Royal, où je lui répondais que, quoi que pût faire M. le duc d'Orléans, nous le verrions sans remise; que je n'entrerais qu'avec le comte de Roucy, et ne parlerais que devant lui. J'ajoutai que cela était net et prompt, et court, exclusif de tout moyen d'écrire, ou de faire parler à M. le duc d'Orléans, puisque je ne les quitterais pas un instant l'un ou l'autre, ni ne parlerais bas à personne dans l'entre-deux, ni à M. le duc d'Orléans en présence du comte de Roucy que je ne quitterais pas un instant, et qu'en tiers avec le régent et moi il serait témoin et juge si j'y allais bon jeu, bon argent, et verrait bien encore aux propos du régent si mon langage serait autre que n'avait été le premier.

La comtesse de Roucy, également aise et surprise, accepta la proposition, et sur-le-champ nous montâmes tous deux dans son carrosse que le mien suivit, et allâmes chez elle où son mari était, vis-à-vis les Incurables. Elle fit apparemment ses réflexions en chemin, car elle me dit que son mari était si outré, qu'elle me demandait en grâce de la laisser entrer dans sa chambre pour lui parler avant que je le visse, parce que mon procédé était si bon, et ma proposition si nette, qu'elle serait au désespoir qu'il fût mal reçu, comme cela pouvait arriver à un homme fâché, dans la surprise. J'y consentis, mais à condition qu'elle ne me laisserait attendre qu'en compagnie qui ne me quitterait pas jusqu'à ce qu'elle revînt. Il y en avait, en effet, dans la première pièce avec qui je demeurai, à qui je ne cachai pas ce qui m'amenait, et qui me parut dans l'étonnement et dans l'admiration de ce procédé.

Il y en avait d'autre dans la pièce d'après (je n'ai point su qui), où était la comtesse de Roucy et où était

son mari. Leur conseil fut long. La conclusion fut que la comtesse de Roucy en sortit seule, me dit qu'elle était outrée de douleur; que je connaissais son mari et l'excès de son opiniâtreté; qu'il n'y avait jamais eu moyen de le résoudre à me voir; que cela reviendrait, mais qu'elle me priaît d'aller encore au Palais-Royal, et de faire tout mon possible.

Alors je vis à découvert tout leur manége. Ils voulaient me forcer par l'éclat à en faire ma chose propre, et à emporter la charge pour le Roucy; si je réussissais, ils avaient leur compte et le bâton haut; si je n'obtenais rien, faire contre moi tout l'éclat imaginable, ce qui ne se pouvait plus si le Roucy était témoin en tiers entre le régent et moi, selon la condition que j'avais mise. Aussi pris-je un autre ton pour répondre à la comtesse de Roucy : je lui dis que je n'aurais pas imaginé qu'une proposition aussi nette et aussi décisive du fait, aussi facile, et que j'avais commencé à exécuter en revenant chez elle avec elle, pût être susceptible de refus; que j'estimais, au contraire, qu'elle méritait toute autre chose; que je pensais que tout le monde le trouverait ainsi, et verrait clair aux deux procédés; que, pour cela même, je la faisais encore, et m'offrais de nouveau à l'exécuter à l'instant, mais que si le refus persistait, j'entendrais ce que cela voudrait dire, et que j'en serais fort étonné après une amitié de vingt ans, telle qu'avait été la mienne. Tout cela se passa tout haut devant ce que j'avais trouvé dans cette première pièce.

La comtesse de Roucy voulut répondre souplement, mais je la priaï que nous ne perdissions point le temps, et de retourner à son mari. Elle y rentra. Le parti était pris, elle y demeura peu, et revint me dire les mêmes choses. Je lui répondis qu'après ce que j'avais fait, proposé, commencé de ma part à exécuter en venant chez

elle, avec elle, et encore d'insister, je n'avais plus qu'à prendre congé d'elle ; je lui fis la révérence, une autre à la compagnie, et m'en allai.

Dès ce même jour les cris redoublèrent, le comte et la comtesse de Roucy coururent les maisons, et eurent beau jeu, parce que plus que content de ce que j'avais fait, je ne pris pas la peine de m'en remuer. Trois ou quatre jours se passèrent de la sorte. A la fin nous fûmes, madame de Saint-Simon et moi, avertis de tant d'endroits des vacarmes et des propos du comte et de la comtesse de Roucy, qui retentissaient partout, que j'allai au Palais-Royal où je trouvai M. le duc d'Orléans avec M. le comte de Toulouse chez madame la duchesse d'Orléans, qui allait dîner seule à son ordinaire avec la duchesse Sforze. Là je dis à M. le duc d'Orléans, devant cette courte compagnie, tout ce qui s'était passé entre la comtesse de Roucy et moi, que je viens de raconter, les clabauderies et les propos qui me revenaient d'eux de toutes parts, enfin ce qu'il voyait bien que je ne pourrais m'empêcher de faire ; que j'avais voulu lui rendre ce compte auparavant pour n'être pas au moins blâmé après par quelque autre tour d'adresse. J'ajoutai que puisque M. le comte de Toulouse se trouvait là heureusement présent, je le suppliais de vouloir bien lui dire de quelle façon l'affaire de la charge s'était passée entre son altesse royale et moi, et d'avoir la bonté, puisque c'était chose passée, de lui confier la raison personnelle et secrète de l'exclusion du comte de Roucy. M. le duc d'Orléans fit l'un et l'autre, en sorte que le comte de Toulouse vit à quel point toute raison, vérité, et net et bon procédé étaient de mon côté.

Je voulus après m'en aller en ouvrant la porte aux plats et au service qui avaient été arrêtés pendant toute cette conversation. M. le duc d'Orléans me rappela et

me retint malgré moi, jusqu'à faire tenir la porte, et envoya sur-le-champ chercher le comte de Roucy fort en colère, et bien plus que d'ordinaire à lui n'appartenait. Au bout de quelque temps, je représentai si fortement le peu de convenance que je me trouvasse présent à la vesperie qu'il voulait faire au comte de Roucy, et le danger même de quelque manque de respect en sa présence, que le comte de Toulouse m'aida à obtenir la permission de me retirer. Je rencontrai le comte de Roucy sur le quai des galeries du Louvre, qui allait à toutes jambes au Palais-Royal.

On l'y conduisit au lieu d'où je sortais, où il trouva les mêmes personnes et le dîner qui continuait, que M. le duc d'Orléans et le comte de Toulouse, qui ne dînaient jamais, regardaient. M. le duc d'Orléans, en leur présence, et sans renvoyer le service d'autour de la table, parla au comte de Roucy un langage qu'il n'avait pas accoutumé, dont le Roucy demeura étourdi et accablé. Cela mit fin à ses propos, à ceux de sa femme, et même à ceux des gens qu'il avait mis à courir le monde pour les répandre. Oncques depuis n'avons-nous oui parler d'eux.

La comtesse de Roucy, qui ne communiait peut-être pas si souvent qu'elle faisait à la cour du temps du roi et de madame de Maintenon, mourut à Paris un an après cet éclat, c'est-à-dire en décembre 1716, sans avoir pensé à le réparer. Le comte de Roucy mourut aussi à Paris, mais en novembre 1721, comme je venais de partir pour l'Espagne. Quand il fut bien mal, il envoya prier madame de Saint-Simon de l'aller voir. Elle y fut, et cela se passa comme il arrive en ces terribles moments, où la figure du monde s'éclipse, et où la vérité seule paraît. Il la pria de me mander toutes sortes de choses de sa part. Les autres Roucy, mâles et femelles,

nous les avons revus, quelques-uns même en amitié, qui n'avaient jamais approuvé ce qui s'était passé à mon égard. Tout l'éloignement se concentra au fils du comte de Roucy, qui mourut en 1725, mais surtout en sa femme, qui n'est morte que depuis quelques années, aussi extraordinaire et aussi follement glorieuse qu'elle était riche, et de bas lieu. Elle n'a laissé que deux filles, l'une duchesse d'Ancenis, l'autre de Biron, que l'archevêque de Bourges a toutes deux mariées depuis sa mort. C'est le seul fils qui reste du comte de Roucy, qui n'a pas pris les sentiments de sa mère à notre égard, qui est commandeur du Saint-Esprit, nommé au cardinalat et ambassadeur à Rome.

Pour la charge, M. de Lorge tira de sa mère tout ce qu'il put, aux dépens de qui il appartiendrait, pour faire ses arrangements. Il ne tint plus qu'à vendre sa petite guinguette de Livry pour achever la somme et signer avec M. d'Harcourt. M. de Lorge ne se souciait point pour lui d'être capitaine des gardes, encore moins pour son fils ; il aimait mieux ses plaisirs que tout. Quand il se fut bien assuré de ce que la perspective si sûre et si prochaine de la charge de son père lui fit obtenir de sa mère, il déclara qu'il ne vendrait point sa petite maison, et au fond fut ravi de rompre le marché, et ne se soucia guère que je l'eusse préféré à moi, étant à mon choix de prendre la charge, ni de l'éclat qu'elle m'avait valu avec le comte de Roucy. Cet honnête beau-frère se retrouvera ailleurs. Pendant tous ces négoes, la famille du maréchal d'Harcourt se ravisa. Il demanda sa charge pour son fils, et il l'obtint. Ainsi il mangea l'huitre dont le Roucy et M. de Lorge n'eurent que les écailles que je trouvai toutes deux fort dures. Il est temps maintenant de parler des affaires étrangères.

CHAPITRE CDXXX.

Mouvements d'Écosse. — Caractère de Stairs et ses menées. — Raimond, quel. — Mouvements d'Angleterre. — Conduite de l'Espagne. — Manéges d'Albéroni pour gouverner seul. — Projets politiques d'Albéroni. — Cause de la dépendance des provinces unies de l'Angleterre. — Albéroni éloigné de la France, encore plus du régent, méprise les bassesses du duc de Noailles. — Sa correspondance avec Effiat. — Il chasse avec éclat le gouverneur du conseil de Castille.

Le feu roi était revenu à son goût naturel et à ses anciens principes sur l'Angleterre, depuis la mort de la reine Anne, et l'éloignement de tous emplois, et la disgrâce de toutes les personnes qui avaient sa confiance et qui formaient son conseil. Le roi son successeur avait remis en place tous ceux qu'elle en avait ôtés, les whigs en principal crédit, et éloigné de tout les torys. On ne peut exécuter de si grands changements, non-seulement dans un gouvernement, mais dans tout un pays naturellement porté aux fonctions, sans faire un grand nombre de mécontents de toute espèce, d'autant plus que les nouveaux ministres et favoris qui ne respiraient que vengeance contre ceux qui les avaient chassés et avaient pris leurs places sur les dernières années du dernier règne, ne voulaient rien moins que les poursuivre et faire condamner juridiquement ceux d'entre eux qui avaient eu le plus de part à la paix, et à qui, par conséquent, la France avait le plus d'obligation. L'Écosse ne se conso-

lait point de se voir enfin tout à fait devenue province d'Angleterre. Le duc d'Ormond se tenait caché dans Paris, en attendant ce que le comte de Marr pourrait faire en Ecosse, où il y avait un parti en mouvement, et le prétendant, pour parler un langage reçu, était à Bar, qui n'attendait qu'une conjoncture un peu apparente pour passer la mer, certain de la protection et des secours du roi et peut-être du roi d'Espagne.

La mort du roi, qui entraînait secrètement, mais de tout son cœur, dans ce projet, qui pouvait même être bientôt favorisé par la Suède et la Russie, qui avaient toutes deux grande envie de terminer leur guerre par un traité de paix à ce dessein, le déconcerta. Une minorité, dans l'état où le roi laissait l'intérieur de la France, n'était pas un temps propre à risquer de rompre avec l'Angleterre, sans être bien assuré de ce dont il est bien difficile de l'être, je veux dire d'une révolution subite et entière, à peu près telle que fut celle qui plaça le roi Guillaume sur le trône du roi son oncle et son beau-père, laquelle reliait en même temps la France qui y aurait eu part avec l'Angleterre, et ne lui laisserait d'ennemi qu'un électeur d'Hanovre, et ceux qui, hors les Iles-Britanniques, se voudraient hasarder à prendre les armes pour lui. Le feu roi, comme on l'a vu, avait laissé le trône de Philippe V bien raffermi, l'union des deux couronnes parfaite, et toutes deux jouissant de la paix avec toute l'Europe par les traités d'Utrecht et de Bade. M. le duc d'Orléans voulait absolument conserver un bien si nécessaire.

D'autres circonstances l'éloignaient encore de se prêter aux projets du feu roi en faveur du prétendant. Le comte Stairs était en France de la part du roi Georges plus d'un an avant la mort du roi, sans avoir encore pris le caractère d'ambassadeur qu'il avait dans sa poche.

C'était un très-simple gentilhomme écossais, grand, bien fait, maigre, encore assez jeune, avec la tête haute et l'air fier. Il était vif, entreprenant, hardi, audacieux par tempérament et par principe. Il avait de l'esprit, de l'adresse, du tour ; avec cela actif, instruit, secret, maître de soi et de son visage, parlant aisément tous les langages, suivant qu'il les croyait convenir. Sous prétexte d'aimer la société, la bonne chère, la débauche qu'il ne poussait pourtant jamais, attentif à se faire des connaissances et à se procurer des liaisons dont il pût faire usage à bien servir son maître, et son parti à lui-même. C'était celui des whigs et de tous ceux que le roi Georges avait remis en place, et de la famille et des amis du duc de Marlborough dont il était créature, à qui il avait de tout temps été attaché, sous qui il avait servi, qui l'avait avancé, et procuré un régiment et l'ordre d'Ecosse. Il était pauvre, dépensier, fort ardent et fort ambitieux, et il voulait servir de façon, dans son ambassade, qu'avec les appuis qui le protégeaient, il pût faire une grande fortune en Angleterre où son parti, auquel il était dévoué, et ses patrons dominaient, et à qui il plaisait d'autant plus qu'il haïssait la France autant qu'eux. On a vu que le feu roi fut promptement et toujours après très-mécontent de sa conduite, Torcy encore plus, jusque-là qu'il refusa et cessa de le voir et de plus traiter avec lui.

Stairs vit de loin la décadence menaçante de la santé du roi. Il comprit en même temps qu'il n'avait rien à espérer de l'autorité du duc du Maine, qui, si elle prévalait, ne s'écarterait pas dans le gouvernement du goût et des maximes du roi. Il sentit donc de bonne heure qu'il n'avait de parti à prendre que celui de M. le duc d'Orléans qui avait tout le droit de son côté, le flatter du secours de son maître, s'il en avait besoin pour faire re-

connaître sa régence, et l'autorité qu'elle lui donnait, l'enrôler pour ainsi dire de bonne heure avec le roi Georges, par ces offres faites dans un temps douteux, le lier avec lui, en lui persuadant que leurs intérêts étaient communs, et (pour en parler franchement, car il ne craignit point d'en laisser échapper les propres termes) que deux usurpateurs et aussi voisins se devaient soutenir mutuellement, envers et contre tous, puisque tous deux étaient dans le même cas, Georges à l'égard du prétendant, M. le duc d'Orléans au faible titre des renonciations à l'égard du roi d'Espagne, si un enfant tout tendre, et aussi jeune qu'était le successeur de Louis XIV, venait à manquer.

Sur ces principes Stairs songea de bonne heure à ce qui pouvait servir à son dessein. Il ne dédaigna rien de ce qu'il crut l'y pouvoir conduire. Il ramassa donc une de ces espèces qui ne peuvent guère être caractérisées sous un autre nom. C'était un petit homme fort du commun, et pis pour la figure, qui à force de grec et de latin, de belles-lettres et de bel esprit, s'était fourré où il avait pu, puis, de débauche de toute espèce et de sentiments si malheureusement à la mode, était parvenu à voir des femmes, et quelque sorte de bonne compagnie. Il était galant, faisait des vers; il était aussi philosophe, fort épicurien, grossier de fait, sublime et épuré de discours, admirateur des savants anglais, et devenu un des commensaux à Paris de la comtesse de Sandwich, qui s'y plaisait plus qu'à Londres. Il y avait fait grande connaissance avec l'abbé Dubois qui n'en bougeait, et par lui s'était produit à madame d'Argenton et à M. le duc d'Orléans, dont peu à peu il avait tiré un bouge au Palais-Royal, et un autre à Saint-Cloud, où de fois à autre il allait faire le philosophe solitaire, et n'y manquait pas M. le duc d'Orléans, quand rarement il s'y allait pro-

mener. Il avait du manège, de l'entregent, de la hardiesse, de l'audace même quand il s'y laissait aller, du débit surtout, et devint peu à peu l'homme de l'abbé Dubois à tout faire. Il s'appelait Raimond, et frappait à tout ce qu'il pouvait de portes. Stairs l'écuma, et lui courtita Stairs, de la connaissance, puis de la société de qui il s'honora beaucoup avec raison, et peu à peu se livra entièrement à lui.

Rien ne convenait davantage à l'abbé Dubois qui, déjà éloigné par M. le duc d'Orléans pour avoir voulu trop se mêler, ne savait par où se reprendre, et qui regarda sa liaison avec Stairs, et par lui avec l'Angleterre, comme une ressource dont il se promit de grands avantages. Raimond lia donc bien aisément ces deux hommes dont l'intérêt de chacun le demandait également. Dubois l'était, comme on l'a vu, déjà avec Canillac et le duc de Noailles. Il l'était aussi avec Nocé. Il leur persuada qu'il n'y avait de salut pour M. le duc d'Orléans que par l'Angleterre contre tout ce qui s'opposerait à l'autorité que sa naissance lui donnait de droit après le roi, et pour l'appuyer ensuite.

Il avait fait des promenades en Angleterre où il avait fait des connaissances, et fort cultivé celle de Stanhope qu'il avait beaucoup vu autrefois à Paris, et avec qui il avait ménagé quelque commerce d'ancienne connaissance pendant qu'ils étaient en Espagne, l'un à la tête des troupes anglaises, l'autre à la suite de M. le duc d'Orléans, qui avait été souvent avec lui en débauche autrefois à Paris. Dubois compta qu'en tournant ce prince du côté de l'Angleterre, il deviendrait nécessairement l'entremetteur, et de là le négociateur, dont il se promit toutes choses. Malheureusement il ne se trompa pas.

Raimond s'était fourré avec Canillac qu'il avait ga-

gué par la conformité de goût, et par des admirations de son esprit et de ses lumières, dont il se moquait ailleurs, mais qui l'avaient mis dans sa confiance. Il lui vanta Stairs, flatta sa vanité du désir de ce ministre de le connaître, à qui il fit sa cour de le mettre en liaison avec un favori de M. le duc d'Orléans. Il l'instruisit du faible du personnage; il les joignit, et Canillac ne jura plus que par Stairs et par l'Angleterre. Tout cela se fit de concert entre Dubois et Raimond, et comme Nocé leur était alors fort uni, et qu'avec sa tête brûlée, mais son air de philosophe, il ne laissait pas d'usurper d'habitude une sorte d'autorité sur M. le duc d'Orléans, parce que sa philosophie n'excluait pas la débauche, ils l'entraînèrent dans leurs idées anglaises, et dans la société de Stairs.

Tout cela se pratiquait à Paris, dans la dernière année du feu roi, vers la fin duquel ils parlèrent à M. le duc d'Orléans des avantages uniques qu'il ne pouvait tirer que de son union avec le roi Georges, et de là, des propos, puis des offres de Stairs. M. le duc d'Orléans, qui craignait tout alors des dispositions du roi, et de sa dépendance de madame de Maintenon et du duc du Maine, écouta bien volontiers ces propositions. Dubois et Canillac y firent entrer le duc de Noailles qui pour s'ancrer ne songeait qu'à les flatter et s'en appuyer, et qui y donna tant qu'ils voulurent. Cette pointe se poussa jusque-là que M. le duc d'Orléans voyait Stairs au Palais-Royal par les derrières.

Il m'en parla tard et par hoquets. Il savait que je pensais sur l'Angleterre comme le feu roi, et ne me fit cette confidence qu'après coup pour ne me la pas cacher. A chose faite, il n'y a plus rien à dire, sinon que je le suppliai de ne s'engager pas trop avant, et de se bien persuader que Stairs ne songeait qu'à soi et à son parti,

et à profiter des conjonctures présentes, pour tirer de lui les partis les plus avantageux, qu'il saurait après faire valoir d'une manière fort embarrassante.

Voilà ce qui causa l'indécence de la présence de Stairs dans une lanterne à la séance de la régence, où il voulut assister pour se faire de fête auprès de M. le duc d'Orléans que les mêmes personnes persuadèrent de le désirer même, pour montrer son union avec l'Angleterre, et tenir le parlement et le duc du Maine en respect.

Canillac, que je ne voyais même guère, vint chez moi quelques jours auparavant me vanter les intentions de Stairs, ses offres, leur utilité, et me prier, s'il venait chez moi, de lui laisser la porte ouverte en quelque temps que ce fût. Je pris pour bon tout ce qui était fait, et ne voulus point de dispute avec un homme aussi infatué de son mérite et des Anglais. L'abbé Dubois, après ce qu'on a vu que Madame dit et demanda à M. le duc d'Orléans de lui et pour son exclusion totale, se sut bon gré de sa liaison anglaise, qui avait déjà servi à le faire souffrir un peu mieux de M. le duc d'Orléans. Il la regarda de plus en plus comme son unique ressource, et s'y livra à corps perdu.

Dès le milieu du mois d'octobre, Stairs eut une longue audience du régent sur les alarmes de son maître, qui prétendit que le comte de Péterborough avait découvert une conspiration prête à mettre le feu au palais où demeure la maison royale, piller la banque, se saisir de la tour de Londres et proclamer le prétendant. On avait surpris des lettres de M. Hervey au prétendant ou au duc d'Ormond, qui lui furent représentées. Il voulut se tuer; mais ses blessures ne se trouvèrent pas mortelles. Le grand nombre de mécontents, et qui parlaient haut dans Londres et dans les provinces, donnèrent du corps à cette prétendue conspiration dans l'esprit du roi

Georges. Il demanda aux Hollandais le corps de troupes qu'ils étaient obligés de lui fournir, qu'il voulait envoyer au duc d'Argyle, pour s'opposer au comte de Marr, qui était fort suivi, avait des succès et se conduisait sagement. Les états généraux accordèrent trois mille Suisses, et autres trois mille suivant le traité qui fixe ces secours à six mille.

L'Espagne se refroidit beaucoup à l'égard du prétendant depuis la mort de Louis XIV. Elle voulut au dehors satisfaire le roi Georges par toute sorte d'extérieur à cet égard, sans néanmoins rompre avec le malheureux prince dans l'incertitude des événements, et l'Angleterre montra aussi plus de ménagement pour l'Espagne.

L'abbé Albéroni commençait à gouverner cette monarchie. Il suivait, pour y parvenir en plein, les traces de la princesse des Ursins. Comme elle, il se servit de son crédit sur la reine, et de son ambition, pour lui persuader de suivre les traces de madame des Ursins, pour posséder le roi, qui fut de l'enfermer, de l'obséder jour et nuit sans aucun moment d'intervalle, d'empêcher personne d'en approcher, même son service le plus indispensable, de l'accoutumer à ne travailler avec aucun ministre qu'en sa présence, et de le dominer et le tenir de façon que rien ne pût passer à lui, ni de lui à personne, qu'en sa présence et de son aveu. Ce fut aussi ce qu'elle exécuta à la lettre; et par cette adresse Albéroni les enferma tous deux, et les gouverna seul sans les laisser approcher de personne, ce qui se verra ailleurs avec plus de détail.

Albéroni se tint donc en grande mesure avec l'Angleterre, mais surtout avec la Hollande dont l'union lui parut encore plus avantageuse. Il sentit bientôt le poids de l'influence de l'empereur sur un prince d'Allemagne, qui, régna en Angleterre, faisait intérieurement son

capital de ses premiers états, et qui avait besoin du chef de l'empire pour se conserver l'usurpation qu'il avait faite sur la Suède, dans le temps de ses derniers désastres, des duchés de Bremen et de Verden. Albéroni s'était encore mis dans la tête de chasser tous les étrangers des Indes occidentales, surtout les Français, projet bien chimérique auquel il se flatta de réussir par l'intérêt et le secours des Hollandais, mais dont l'intérêt était plus que balancé par la crainte de rupture des nations qu'on en voudrait chasser, et surtout avec l'Angleterre, dont il ne leur était plus possible de se séparer.

Pour entendre ce point d'espèce de servitude de la Hollande à l'Angleterre, il faut savoir qu'outre les liaisons intimes dont le roi Guillaume avait uni ces deux puissances, par tous les liens qu'il avait pu imaginer, tant qu'il fut à la tête de toutes les deux, la guerre sur la succession d'Espagne y en avait ajouté un autre bien plus fort. Heinsius, pensionnaire de Hollande, gouvernait cette république avec un art qui l'en rendit tout à fait maître. Il était créature du roi Guillaume, son confident, et l'âme de son parti dans tous les temps avant et depuis son avènement à la couronne d'Angleterre. Il avait pleinement hérité de sa haine contre la France et contre la personne du feu roi. Il était flatté des soumissions que lui prodiguèrent les ducs de Marlborough et le prince Eugène, qui lui déféraient tout, et qui avaient un intérêt personnel et pressant de perpétuer la guerre qui était tout leur appui à Vienne et à Londres, et qui leur valait infiniment en particulier. Ils n'avaient pas honte d'attendre quelquefois des heures entières dans l'antichambre d'Heinsius, par le moyen duquel ils firent que les Hollandais suppléèrent à ce que l'empereur ne pouvait, et à ce qu'on n'osait demander au parlement d'Angleterre, qui donnait souvent le triple

des engagements , et qu'on ne pouvait pousser au delà. De cette façon la république se ruina si bien , que si les sept provinces avaient pu être vendues comme on vend une terre , le prix n'en aurait pas payé les dettes.

Les plus riches du pays ne voyant donc plus de sûreté pour les fonds qu'ils prêtaient à l'état, les mirent tant qu'ils purent sur la banque d'Angleterre, en sorte que dans un état ruiné les particuliers demeurèrent riches. Ces particuliers pour la plupart étaient toujours à la tête des villes, des provinces, du conseil d'état, des états généraux, et dans les premiers emplois et les principales commissions. Ils étaient donc à peu près les maîtres des affaires, et le sont toujours demeurés par leur nombre, leur succession des uns aux autres, leur crédit. Mais en même temps leurs richesses, et même tout le bien de la plupart étant entre les mains des Anglais, les met dans une telle dépendance de l'Angleterre qu'ils se trouvent forcés d'en préférer les intérêts à ceux de leur république, et de la faire consentir, contre son propre avantage, à toutes les volontés des Anglais. C'est ce qui se voit à l'œil, et se sent dans toutes les conjonctures, tellement que jusqu'à ce jour que j'écris, la république ne s'est pas conduite autrement, et avec peu ou point d'espérance d'aucun changement là-dessus. Albéroni n'ignorait pas sans doute cette position, et il est surprenant qu'il ait pu se flatter de se pouvoir servir des Hollandais pour chasser les Anglais des Indes espagnoles.

On sentit bientôt, malgré toute son adresse, son peu d'inclination pour la France, en particulier pour le régent, et pour son gouvernement. Je ne sais si ce prince eut part ou non aux lettres misérables que le maréchal d'Estrées et le duc de Noailles écrivirent à ce maître italien, l'un pour lui donner part de ses nouveaux em-

plais, l'autre, qui l'avait méprisé en Espagne du temps de M. de Vendôme, pour lui demander bassement son amitié. Ces recherches enflèrent Albéroni, et ne le changèrent sur rien, mais il continua la correspondance qu'Efflat entretenait avec lui, qui pouvait lui être utile à plus d'une chose, à ce qui a été expliqué de la perfide conduite d'Efflat. Albéroni, de plus en plus avancé dans la faveur et le gouvernement, se voulut défaire des principales têtes. Ne se sentant pas encore assez fort pour attaquer le cardinal del Giudice, il le brouilla avec Tabarada, évêque d'Osma, qui était gouverneur du conseil de Castille, et d'une insupportable flerté. Il le rendit odieux à la reine qui entreprit sa perte. Le roi voulait se contenter d'une forte réprimande, mais la reine déclara que, s'il ne se retirait, elle lui ferait donner des coups de bâton. Il s'enfuit au plus vite en son évêché, et donna la démission de sa place.

CHAPITRE CDXXXI.

Négociation de Stairs pour la mutuelle garantie des successions de France et d'Angleterre. — Le régent y veut engager la Hollande. — Stairs presse le régent de faire arrêter le prétendant, partant caché de Bar, en Bretagne, pour s'embarquer. — Le prétendant échappe aux assassins de Stairs par le courage et l'adresse de la maîtresse de la poste de Nonancourt, qui en est mal récompensée. — Il s'embarque en Bretagne. — Impudence de Stairs et de ses assassins.

Les troubles d'Angleterre augmentaient, et le comte de Marr avait des succès en Écosse. Stairs était tout occupé d'empêcher la France de donner aucun secours au prétendant, et de lui couper le passage par le royaume s'il voulait gagner les bords de la mer. Il avait de bons espions; dès qu'il apprit que ce prince partait de Bar, il courut à M. le duc d'Orléans pour lui demander de le faire arrêter. Stairs avait proposé un traité de garantie des successions des royaumes de France et d'Angleterre, et avait reçu pouvoir de le signer. Le régent y voulut ajouter une alliance défensive entre ces deux couronnes et la Hollande, qu'il jugeait nécessaire pour servir de base à la garantie réciproque. Buys, ambassadeur de Hollande, y entra; mais Stairs, qui voulait brusquer la garantie, s'éloignait de l'alliance défensive, dont il craignait la longueur de la traiter. Il craignit aussi que régent ne cherchât à gagner du temps pour voir ce que

deviendraient les affaires d'Angleterre , et il s'échappa à dire à son altesse royale que , s'il regardait ces troubles avec indifférence , l'Angleterre aurait la même pour ceux qu'elle pourrait voir naître en France. Ils en étaient en ces termes , lorsque le prétendant disparut de Bar , et que Stairs vint crier à M. le duc d'Orléans sur son passage par la France , et lui demanda de le faire arrêter.

Le régent , qui avec adresse nageait entre deux eaux , avait promis au prétendant de fermer les yeux et de favoriser son passage , pourvu que ce fût sous le dernier secret , et en même temps il accorda à Stairs sa demande. Il fit partir sur-le-champ Contade qui lui était affidé , et fort intelligent , et major du régiment des gardes , dont j'ai parlé plus d'une fois , avec son frère , lieutenant dans le même régiment , et deux sergents à leur choix , pour aller à Château-Thierry attendre le prétendant où Stairs avait des avis sûrs qu'il devait passer. Contade partit la nuit du 9 novembre , bien résolu et instruit à manquer celui qu'il cherchait. Stairs , qui ne s'y fiait que de bonne sorte , prit d'autres mesures qui furent au moment de réussir , et voici ce qui arriva.

Le prétendant partit déguisé de Bar , accompagné de trois ou quatre personnes seulement , vint à Chaillot où M. de Lausun avait une ancienne petite maison où il n'allait jamais , et qu'il avait gardée par fantaisie , quoiqu'il eût celle de Passy dont il faisait beaucoup d'usage. Ce fut où le prétendant coucha , et où il vit la reine sa mère qui était souvent et longtemps aux filles de Sainte-Marie de Chaillot , et de là partit pour s'aller embarquer en Bretagne par la route d'Alençon , dans une chaise de poste de Torcy.

Stairs découvrit cette marche , et résolut de ne rien oublier pour délivrer son parti de ce reste unique des

Stuarts. Il dépêcha sourdement des gens sur différentes routes, surtout sur celle de Paris à Alençon. Il chargea particulièrement de celle-là le colonel Douglas, réformé dans les Irlandais à la solde de France, qui, à l'abri de son nom, et par son esprit, son entregent et son intrigue, s'était insinué à Paris en beaucoup d'endroits depuis la régence, s'était mis sur un pied de considération et de familiarité auprès du régent, et venait assez souvent chez moi. Il était de bonne compagnie, marié sur la frontière de Metz, fort pauvre, avait de la politesse et beaucoup de monde, la réputation de valeur distinguée, et quoi que ce soit qui pût le faire soupçonner d'être capable d'un crime.

Douglas se mit dans une chaise de poste, s'accompagna de deux hommes à cheval, tous trois fort armés, et courut la poste lentement sur cette route. Nonancourt est une espèce de petite villette sur ce chemin, à dix-neuf lieues de Paris, entre Dreux, trois lieues plus loin, et Verneuil-au-Perche, quatre lieues au delà ; ce fut à Nonancourt où il mit pied à terre. Il y mangea un morceau à la poste, s'informa avec un extrême soin d'une chaise de poste qu'il dépeignit et comme elle devait être accompagnée, et témoigna craindre qu'elle ne fût déjà passée et qu'on ne lui dit pas vrai. Après des perquisitions infinies, il laissa un troisième à cheval qui lui était arrivé depuis qu'il était là, avec ordre de l'avertir lorsque la chaise dont il était en recherche passerait, et ajouta des menaces et des promesses de récompenses aux gens de la poste pour n'être pas trompé par leur négligence.

Le maître de la poste s'appelait Lospital. Il était absent, mais sa femme était à la maison, qui se trouva heureusement une très-honnête femme qui avait de l'esprit, du sens, de la tête et du courage. Nonancourt n'est qu'à

cinq lieues de la Ferté, et quand on n'y passe point pour abrégér, on avertit cette poste qui envoie un relais sur le chemin. Je connaissais donc fort cette maîtresse de poste qui s'en mêlait plus que son mari, et qui m'a elle-même conté toute cette aventure plus d'une fois. Elle fit inutilement tout ce qu'elle put pour tirer quelque éclaircissement sur ces inquiétudes. Tout ce qu'elle put démêler fut qu'ils étaient Anglais, et dans un mouvement violent; qu'il s'agissait de quelque chose de très-important, et qu'ils méditaient un mauvais coup. Elle imagina là-dessus que cela regardait le prétendant, prit la résolution de le sauver, l'arrangea en même temps dans sa tête, et sut heureusement l'exécuter.

Pour y réussir elle se fit toute à ces messieurs, ne refusa rien, se contenta de tout, et leur promit qu'ils seraient infailliblement avertis. Elle les en persuada si bien que Douglas s'en alla sans dire où qu'à ce troisième, qui était venu le joindre, mais en lieu voisin pour être averti à temps. Il emmena un des valets avec lui; l'autre demeura avec ce troisième qui l'avait joint, pour attendre.

Un homme de plus embarrassa fort la maîtresse, quelquefois elle prit son parti. Elle proposa au monsieur qui était ce troisième de boire un coup, parce qu'il avait trouvé Douglas hors de table. Elle le servit de son mieux et de son meilleur vin, le tint à table le plus longtemps qu'elle put, et alla au-devant de tous ses ordres. Elle avait mis un maître valet à elle, en qui elle se fiait, en sentinelle, avec ordre de paraître seulement, sans dire mot, s'il voyait une chaise, et sa résolution était prise d'enfermer son homme et son valet, et de relayer la chaise avec ses chevaux qu'elle avait détournés par derrière. Mais la chaise ne vint point, et l'homme s'ennuya de demeurer à table. Alors elle fit si bien qu'elle lui

persuada de s'aller reposer, et de compter sur elle, sur ses gens, et sur ce valet que Douglas avait laissé. L'Anglais recommanda bien à celui-là de ne pas désemparer le pas de la porte, et de le venir avertir dès que la chaise paraîtrait.

La maîtresse mit ce monsieur reposer le plus qu'elle put sur le derrière de sa maison, et toujours l'air dégagé, sort et s'en va chez une de ses amies dans une rue détournée, lui conte son aventure et ses soupçons, s'assure d'elle pour recevoir et cacher en son logis celui qu'elle attendait, envoie quérir un ecclésiastique de leurs parents à toutes deux, en qui elles pouvaient prendre confiance, qui vint, et qui prêta un habit d'abbé et une perruque assortissante. Cela fait, madame Lospital retourne chez elle, trouve le valet anglais à la porte, l'entretient, le plaint de son ennui, lui dit qu'il est bien bon d'être si exact; que de la porte à la maison il n'y a qu'un pas, lui promet qu'il y sera aussi bien averti que sur la porte par ses yeux, lui persuade de boire un coup, donne le mot à un postillon affidé, qui fait boire l'Anglais et le couche ivre-mort sous la table. Pendant cette expédition, la maîtresse avisée va écouter à la porte du monsieur anglais, tourne doucement la clef et l'enferme, et de là vient s'établir sur le pas de sa porte.

Une demi-heure après vient le valet affidé qu'elle avait mis en sentinelle : c'était la chaise attendue, à qui et à trois hommes qui l'accompagnaient à cheval, on fit, sans qu'elle sût pourquoi, prendre le petit pas. C'était le roi Jacques. Madame Lospital l'aborde, lui dit qu'il est attendu et perdu s'il n'y prend garde, mais qu'il ait à se fier à elle et à la suivre, et les voilà allés chez l'amie. Là il apprend tout ce qui s'est passé, et on le cache le mieux qu'il est possible, ainsi que les trois hommes de sa suite. Madame Lospital retourne chez elle, envoie chercher la

justice; et sur les soupçons qu'elle déclare, fait arrêter le valet anglais ivre, et le monsieur anglais, qui s'était endormi dans la chambre où elle l'avait mené se reposer, et où elle l'avait en dernier lieu enfermé, puis aussitôt après, dépêche un de ses postillons à Torcy. La justice cependant instrumente, et envoie son procès-verbal à la cour.

On ne peut exprimer quelle fut la rage de ce monsieur anglais de se voir arrêté et hors d'état d'exécuter ce qui l'avait amené, ni quelle fut sa furie contre le valet anglais qui s'était laissé enivrer. Pour madame Lospital, il l'aurait étranglée s'il avait pu, et elle eut très-longtemps peur d'un mauvais parti.

Jamais l'Anglais ne voulut dire ce qui l'avait amené, ni où était Douglas, qu'il nomma pour tâcher d'imposer par ce nom. Il se déclara être envoyé par l'ambassadeur d'Angleterre (qui n'en avait pas encore pris le caractère), et s'écria fort que ce ministre ne souffrirait pas l'affront qu'il recevait. On lui répondit doucement qu'on ne voyait point de preuves qu'il fût à l'ambassadeur d'Angleterre, ni que ce ministre prît aucune part en lui; qu'on voyait seulement des desseins très-suspects pour la liberté publique et pour celle des grands chemins; qu'on ne lui ferait ni tort ni déplaisir, mais qu'il resterait en sûreté jusqu'à ce qu'on eût des ordres; et là-dessus il fut civilement conduit en prison, ainsi que le valet anglais ivre.

Ce que devint Douglas n'a point été su, sinon qu'il fut reconnu en divers endroits de la route, courant, s'informant, criant avec désespoir qu'il était échappé, sans dire qui. Apparemment qu'il vint ou envoya aux nouvelles, lassé de n'en point recevoir, et que le bruit d'un tel éclat dans un petit lieu comme est Nonancourt vint aisément à lui dans le voisinage où il s'était relâissé, et

que cela le fit partir pour tâcher encore de rattraper sa proie.

Mais il courait en vain. Le roi Jacques était demeuré caché à Nonancourt, où, charmé des soins de cette généreuse maîtresse de poste qui l'avait sauvé de ses assassins, il lui avoua qui il était, et lui donna une lettre pour la reine sa mère. Il demeura là trois jours pour laisser passer le bruit, et ôter toute espérance à ceux qui le cherchaient ; puis travesti en abbé, il monta dans une autre chaise de poste que madame de Lospital avait empruntée comme pour elle dans le voisinage, pour ôter toute connaissance par les signalements, et continua son voyage, pendant lequel il se vit toujours poursuivi, mais heureusement jamais reconnu, et s'embarqua en Bretagne pour l'Écosse.

Douglas, lassé de ses courses inutiles, revint à Paris où Stairs faisait grand bruit de l'aventure de Nonancourt, qu'il ne traitait pas de moins que d'attentat contre le droit des gens, avec une audace et une impudence extrêmes, et Douglas, qui ne pouvait ignorer ce qui se disait de lui, eut celle d'aller partout où il avait accoutumé, de se montrer aux spectacles, et de se présenter devant M. le duc d'Orléans.

Ce prince ignora tant qu'il put un complot si lâche et si barbare, et à son égard si insolent. Il en garda le silence, dit à Stairs ce qu'il jugea à propos pour le faire taire, et lui rendit ses assassins anglais. Douglas pourtant baissa fort auprès du régent. Beaucoup de gens considérables lui fermèrent leur porte. Il tenta inutilement de forcer la mienne, il osa me faire faire des plaintes là-dessus qui ne lui réussirent pas davantage ; bientôt après il disparut de Paris. Je n'ai point su ce qu'il était devenu depuis. Sa femme et ses enfants y demeurèrent à l'aumône. Il y avait longtemps qu'il était mort delà la

mer, lorsque l'abbé de Saint-Simon passa de Noyon à Metz, où il trouva sa veuve fort misérable.

La reine d'Angleterre fit venir madame Lospital à Saint-Germain, la remercia, la caressa comme elle le méritait, et lui donna son portrait, ce fut tout; le régent quoi que ce soit; et longtemps après le roi Jacques lui écrivit et lui envoya aussi son portrait. Conclusion: elle est demeurée maîtresse de la poste de Nonancourt, et l'est demeurée telle qu'elle l'était auparavant vingt-quatre ou vingt-cinq ans encore, jusqu'à sa mort, et c'est encore son fils et sa belle-fille qui tiennent cette même poste. C'était une femme vraie, estimée dans son lieu; pas un seul mot de ce qu'elle a raconté de cette histoire n'y a été contredit de qui que ce soit. On n'oserait dire ce qui lui en a coûté de frais; jamais elle n'en a reçu une obole. Jamais elle ne s'en est plainte; mais elle disait les choses comme elles étaient, avec modestie et sans le chercher, à qui lui en parlait. Telle est l'indigence des rois détrônés, et le parfait oubli des plus grands périls et des plus signalés services.

Beaucoup d'honnêtes gens s'éloignèrent de Stairs que l'insolence de ses airs écartait encore. Il en combla la mesure par la manière insupportable dont il s'expliqua toujours sur cette affaire, n'osant toutefois l'avouer, sans s'en disculper non plus, ni en témoigner d'autre peine que celle de son succès.

CHAPITRE CDXXXII.

Pensées de l'Espagne où Albéroni gagne peu à peu la principale autorité et veut chasser le cardinal del Giudice. — Forte brouillerie entre Rome et Madrid. — Adresse d'Albéroni pour parvenir à la pourpre romaine. — Il veut faire des réformes et établir une puissante marine. — Miraval ambassadeur en Hollande choisi pour être gouverneur du conseil de Castille. — La Mirandole éloigné. — Traité de la barrière, signé entre l'empereur et les états-généraux. — Soupçons qu'il cause favorables au prétendant. — Inquiétude de la France sur la conduite de l'Espagne, et la sienne en conséquence. — Plaintes de l'Angleterre de la conduite de la France à l'égard du prétendant, et pareillement de celle de l'Espagne. — Le pape et le clergé d'Espagne assistent le prétendant dont les affaires tournent mal. — L'Espagne se désiste par un traité fort avantageux aux Anglais des articles ajoutés au traité d'Utrecht. — Mesures de l'Espagne avec la Hollande sur le commerce. — Vanteries d'Albéroni. — Naufrage de la flottille d'Espagne richement chargée. — Plan d'Albéroni pour les réformes.

L'Espagne jugeait que le régent voulait maintenir l'union avec elle et la paix avec ses voisins, mais que son intelligence secrète avec l'Angleterre était grande, et allait à faire un traité de commerce. Elle en concluait peu ou point d'espérance d'être secourue de la France, dont les finances étaient en grand désordre, en cas d'attaque de l'empereur, contre laquelle, si cette attaque arrivait, elle se préparait à se bien défendre, en se maintenant en paix avec l'Angleterre et avec le Portugal.

Albéroni gagnait toujours du terrain , et par degrés devenait en effet premier ministre. Le cardinal del Giudice en était piqué au vif. Cellamare , ami de l'un , neveu de l'autre , avait sagement entretenu l'union entre eux. Il voulut donc s'en retourner en Espagne pour empêcher leur rupture. Il demanda son congé , il se flatta de l'obtenir ; ce n'était pas l'intention d'Albéroni de bien vivre avec Giudice ; c'était pour lui un personnage d'un trop grand poids dont il avait bien résolu de se défaire.

Il pensa y avoir une rupture entre les cours de Rome et de Madrid. On a vu en son lieu quel était le cardinal Sala , et qu'il était mort. Il avait eu du pape , à la recommandation de l'empereur , l'importante place d'inquisiteur général d'Espagne. Le pape en disposa en faveur de l'évêque d'Albaracin , aussi rebelle que l'avait été Sala. Le roi d'Espagne voulait chasser Aldrovandi , nonce auprès de lui , et fermer la nonciature. Le père d'Aubenton , son confesseur , para ce coup avec bien de la peine. Quelque jalousie qu'Albéroni eût de son crédit et de ses fréquentes audiences secrètes du roi d'Espagne , il l'aida à calmer l'esprit de ce prince. Albéroni , qui voulait régner en Espagne , sentait le besoin qu'il avait de la pourpre pour s'y maintenir , ou pour s'en dédommager. Il ne sentait pas moins aussi l'excès de sa bassesse. Il n'osait donc y prétendre ouvertement , mais il avait conçu le dessein que la reine en fit toutes les démarches comme à son insu et pour lui faire une surprise agréable. Pour parvenir à ce but , il fallait empêcher que les deux cours ne se brouillassent , et ménager le jésuite Aubenton , fabricant de la bulle *Unigenitus* avec le cardinal Fabroni , comme on l'a vu en son lieu , lorsqu'il était assistant du général des jésuites à Rome , après avoir été chassé d'Espagne et de la place de confesseur du roi , où Rome et les jésuites avaient eu l'art

de le faire revenir, comme le plus habile instrument qu'ils pussent avoir en cette cour, où il était le confident secret et immédiat du pape.

Albéroni en même temps travaillait à réformer les dépenses des maisons royales, des conseils, des tribunaux, et celle qui était destinée au paiement des pensions et des grâces. Il se plaignait que les gages des officiers étaient montés au quadruple depuis que Philippe était en Espagne. Cela le rendait fort odieux, mais il regardait une puissante marine comme le fondement de la puissance solide de l'Espagne, et il avait raison. Il cherchait donc à ramasser de tous côtés des fonds pour parvenir à un but si nécessaire, et il flattait le roi d'Espagne de lui armer quarante vaisseaux, pour l'année prochaine, en état d'assurer le commerce des Indes espagnoles. Il avait l'adresse de vanter son désintéressement, en ce que travaillant à toutes les affaires, et à beaucoup encore de secrètes par la confiance du roi et de la reine, il n'en avait pas encore reçu la moindre grâce, et ne vivait que des cinquante pistoles que le duc de Parme son maître lui donnait tous les mois, et en même temps il laissait échapper doucement quelques plaintes de l'ingratitude des princes.

Il continuait à donner tous les dégoûts possibles au cardinal del Giudice, qui avait la direction des affaires étrangères qu'Albéroni lui enlevait toutes, et le traversait sur ce qui regardait l'éducation du prince des Asturies, dont ce cardinal était le gouverneur. Les choses allèrent si loin que le cardinal et lui se querellèrent, et entrèrent tous deux chez le roi pour lui porter leurs plaintes. Ni l'un ni l'autre pour lors n'eurent l'avantage. Albéroni s'en prit au père d'Aubenton, et il en résulta que Miraval, ambassadeur en Hollande, eut ordre de revenir pour remplir la place vacante de gouverneur du conseil de Castille, dans lequel il avait passé sa vie.

C'était un grand homme, froid, très-médiocre ambassadeur, et d'inclination autrichienne. J'aurai occasion d'en parler ailleurs.

Albéroni, jaloux de tout ce qui pouvait aborder la reine, était fort affligé de l'arrivée de sa nourrice, qu'elle avait fait venir d'Italie. Il éloigna d'elle le duc de la Mirandole, qui avait l'honneur de lui appartenir, et qui avait pensé l'épouser. Il était grand écuyer du roi, et, comme on l'a vu ailleurs, fils du premier lit de la femme du prince de Cellamare, et lié par conséquent avec le cardinal del Giudice. Non content de porter des coups à ce dernier auprès du roi d'Espagne, qui portèrent jusque contre le prince des Asturies, parce qu'il s'était attaché à son gouverneur, Albéroni chercha à le rendre suspect au pape sur les différends avec le roi d'Espagne, pour avoir seul le mérite d'y servir Rome, dans sa vue du cardinalat et de brouiller Giudice par tout, qu'il ne cherchait qu'à réduire à force d'embarras et de dégoûts à lui quitter la partie et à se retirer en Italie.

La signature du traité de la barrière entre l'empereur et les états généraux, après beaucoup de longueurs et de difficultés, fit naître divers soupçons. Le roi Georges comptait entièrement sur la cour de Vienne, et beaucoup moins sur M. le duc d'Orléans que lors de la mort du roi. Il le crut dans les intérêts du prétendant, et la cour d'Espagne, qui s'était refroidie sur lui, lui fit compter 400,000 écus, avec espérance de plus grands secours, dans la crainte qu'elle conçut de la liaison étroite entre l'empereur et le roi d'Angleterre. On conçut aussi en France des soupçons de quelques projets de ligue entre l'Espagne et les états généraux, dont le ministre à Madrid était traité avec une grande distinction, et qui était tout à fait entré dans la confiance d'Albéroni. C'était ce même Ripperda qui succéda immédiate-

ment à Albéroni, lorsqu'il fut chassé d'Espagne. Le duc de Saint-Aignan eut ordre d'en parler à cet abbé, de s'expliquer même sur les sujets d'inquiétude, de lui offrir les mêmes secours et le même nombre de vaisseaux qu'il prétendait tirer de Hollande, pour assurer la navigation des Indes, et de lui demander une préférence là-dessus qu'il ne croyait pas devoir être refusée aux Français. Il ajouta par le même ordre que, si l'Espagne formait contre l'Italie quelque entreprise contraire au traité de neutralité, la France serait obligée de s'y opposer.

Albéroni, passionné du projet qu'il avait conçu de chasser les Français et les Anglais des Indes espagnoles par le moyen des Hollandais, était sourd à toute autre proposition. Ripperda le rassurait sur l'Angleterre, arrêtée à l'égard de l'Espagne par les vives représentations des états généraux, et Albéroni attribuait la démarche du duc de Saint-Aignan à la crainte que prenait la France de lui voir former une marine.

Les places frontières d'Espagne furent en ce même temps ravitaillées, et leurs garnisons renforcées. Albéroni n'en fit aucune plainte, il attribua cette précaution aux pensées de l'avenir. Capres, depuis duc de Bourbonville, qui brigua vainement l'ambassade de France, avait parlé au roi d'Espagne de sa succession à cette couronne. Ce prince lui avait répondu de manière à faire croire qu'il y pensait, en cas d'ouverture de succession, sans néanmoins s'en expliquer. C'en était assez, si le régent en avait su quelque chose, pour autoriser Albéroni dans sa pensée sur ces précautions.

Il y avait alors de grands soupçons d'une alliance secrète signée entre l'Empereur et le roi d'Angleterre, par laquelle on croyait que l'empereur promettait à Georges la garantie de la succession d'Angleterre dans la ligne protestante, et celle de ce qu'il avait usurpé sur la

Suède, et de ce qu'il y pourrait encore acquérir, et réciproquement Georges de donner des secours à l'empereur pour la réunion de la Sicile, cédée à Utrecht au duc de Savoie, avec le titre de roi, au royaume de Naples possédé par l'empereur, comme aussi pour s'emparer de la Toscane, lorsque la succession s'en ouvrirait. Ces soupçons réchauffèrent les deux couronnes pour le prétendant, qui ne s'en cachèrent pas l'une à l'autre.

L'Angleterre, fort troublée au dedans et fort inquiète de l'Écosse, ne se contentait pas que le régent eût refusé toutes sortes de secours au prétendant; elle en aurait voulu tirer contre lui de grands. Stanhope reprocha à d'Iberville, chargé des affaires du roi à Londres, que le régent se contentait de sauver les apparences, tandis qu'il assistait le prétendant en effet. Il alléguait qu'on avait laissé passer et embarquer le duc d'Ormond en Bretagne, tandis qu'on avait arrêté fort longtemps des Anglais envoyés pour le suivre et reconnaître sa marche. C'est ainsi qu'il déguisa l'affaire de Nonancourt. Il fit parade à d'Iberville des forces et des alliances d'Angleterre, laissa échapper quelques menaces, se plaignit du refus que M. le duc d'Orléans avait fait d'une nouvelle alliance que Stairs lui avait proposée, dont j'ai parlé plus haut, et qui n'était que suspendue pour y faire entrer les Hollandais; il finit par déclarer qu'il ne parlait que comme particulier, se réservant de faire des plaintes au nom du roi son maître, quand il serait temps de les soutenir, et qu'il en serait chargé. Wolkra, envoyé de l'empereur à Londres, attisait ce feu naissant, et on sut que Stairs ne travaillait pas à l'éteindre par ses dépêches. Stanhope ne tint pas un langage plus couvert ni plus modéré à Monteléon, ambassadeur d'Espagne, et même il poussa les menaces plus loin.

Le pape, ayant appris que le clergé d'Espagne était disposé à faire sur soi des impositions pour secourir le

prétendant, écrivit au roi d'Espagne et au cardinal del Giudice, pour appuyer ces bonnes dispositions, et fit toucher à ce malheureux prince 50,000 écus de son propre argent.

Stanhope parla enfin si haut, et les affaires d'Écosse prirent un si mauvais tour, l'incertitude du débarquement du prétendant fut si grande jusqu'à la fin de cette année, qu'Albéroni prit enfin le parti de terminer tous les différends de l'Espagne avec les Anglais, et de les satisfaire. Elle se désista donc des articles ajoutés au traité d'Utrecht, dont ils avaient fait tant de plaintes, et fit signer à Madrid, par le marquis de Bedmar, avec un secrétaire que l'Angleterre tenait en cette ville, un traité dont les conditions furent si avantageuses aux Anglais que Ripperda, ambassadeur de Hollande à Madrid, s'en réjouit comme de la ruine du commerce de France. Cet abbé se vanta que le pensionnaire de cette république, charmé des vertus politiques de la reine d'Espagne, avec force autres louanges, lui offrait dix vaisseaux armés pour assurer la navigation des Indes, sans prétendre faire le commerce, mais pour aider seulement les Espagnols à le faire à l'exclusion de toute autre nation, et qu'il s'en rapportait à l'abbé pour régler le paiement suivant le temps du retour des flottes.

Sur ces offres, le roi d'Espagne ne prit que six vaisseaux pour faire seulement le commerce du Mexique, auxquels il ajouta quelques-uns des siens, et résolut d'envoyer le plus tôt et le plus secrètement qu'il serait possible cinq navires dans la mer du Sud, pour surprendre tout ce qu'ils y trouveraient de vaisseaux étrangers, particulièrement de français, dont le nombre était grand; nonobstant les plaintes continuelles de l'Espagne, et les défenses du feu roi fort malobservées pour empêcher ce commerce, qui donnait de la jalousie à toutes les nations de l'Europe, qui s'en plaignaient hautement.

L'Espagne alors venait de recevoir la nouvelle que la flottille, revenant en ce royaume, avait échoué dans le canal de Bahama; que douze vaisseaux du roi d'Espagne y avaient péri avec quatre cents hommes et Ubilla qui la commandait. Elle était chargée de 18,000,000 d'écus, et il y en avait presque autant en marchandises, dont les principales étaient de l'indigo et de la cochenille. Ces nouvelles ajoutaient en même temps qu'on avait déjà repêché plus des deux tiers de l'argent.

Parmi toutes ces occupations, Albéroni travaillait toujours à la réforme dont on a parlé, et à celle des troupes, indépendamment de tout autre ministre, et tous les soirs en rendait compte au roi et à la reine. Son plan était de réduire toutes les troupes à cinquante mille hommes, y compris les officiers. Il prétendait trouver dans la seule réduction des gardes du corps de huit cents à quatre cents un profit de 50,000 pistoles par an, et pour laisser repeupler l'Espagne, il voulait qu'on prit un corps de Suisses. Plein de ces projets, il se vantait que, si l'empereur lui laissait seulement deux ou trois ans, il aurait à son tour de quoi lui donner à penser.

En même temps, il se lassait de ne faire que comme en secret les fonctions de premier ministre. Il en voulait avoir publiquement la qualité, renvoyer incessamment en Italie le cardinal del Giudice, qui n'avait plus que l'ombre du soin des affaires étrangères, et en sa place, mais sous soi, y commettre Grimaldo, duquel j'aurai ailleurs beaucoup d'occasions de parler.

FIN DU VINGT-CINQUIÈME VOLUME.

Bibliothèque choisie.

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON.

Paris. — Imprim. de M^{me} V^e Douley Dupré, rue Saint-Louis, 46, au M. rais.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASSOCIATION
TEL. 2-1234



Duchesse de Salaparuta

Par. et h. a. 1771. M. G. G. S. P. V.

MÉMOIRES

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES,
RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, 215.

1853

—

—

—

MÉMOIRES

COMPLÈTS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

PUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE,

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL ENTIÈREMENT ÉCRIT DE LA MAIN
DE L'AUTEUR,

PAR LE DUC DE SAINT-SIMON,

SÉNATEUR, ETC., ETC.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME XXVI.



PARIS,

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, 215.

1853



MÉMOIRES

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE CDXXXIII.

Duels réveillés. — Charost obtient pour son fils la survivance de sa charge de capitaine des gardes du corps. — Bals de l'Opéra. — Raisons de tenir la cour à Versailles. — Celles de M. le duc d'Orléans pour Paris. — Les médecins prolongent le séjour de Vincennes. — Les pères Tellier et Doucin chassés de Paris. — Les jésuites interdits par les évêques de Metz et de Verdun. — Biron marie sa fille aînée à Bonac, et son fils aîné à la fille aînée du duc de Guiche. — Service du feu roi à Notre-Dame. — Mort d'une fille carmélite du maréchal de Villeroy, et de madame de Sourches. — Mort de la Hoguette, archevêque de Sens. — Son éloge. — Mort de madame de Louvois. — Curiosités sur elle. — Mort de la femme du Czarowitz. — Nouveau délai à Vincennes. — Les conseils de régence sont partagés entre Vincennes et Paris. — Mort et caractère du père Camille. — Mort de l'électeur de Trèves Lorraine. — Mariage du maréchal d'Harcourt avec mademoiselle de Villeroy. — Caylus réhabilité et absous de son ancien duel, fait une grande fortune en Espagne. — M. le duc d'Orléans a la faiblesse de pardonner à la Feuillade, de le nommer ambassadeur à Rome, et de le combler de grâces et de biens. — M. le Duc dispute au duc du Maine et au comte de Toulouse le traversement du parquet. — Réception du duc de Valentinois au parlement différée. — Cruelle affaire suscitée à Desmarcts, dont il se tire bien. —

Je lui pare l'exil et me raccommode avec lui ; peu après nous nous parlons très-franchement à la Ferté l'un à l'autre. — Valeur des espèces augmentée. — D'Antin surintendant des bâtimens. — Le roi à Paris.

Ferrant, capitaine au régiment du roi, et Girardin, capitaine au régiment des gardes, se battirent familièrement sous la terrasse des Tuileries le mardi matin 12 novembre. L'un était de ces Ferrant, du parlement ; l'autre fils de Vauvray, qui était du conseil de marine, comme en ayant été longtemps intendant à Toulon. Ce dernier fut blessé. C'étaient deux hommes faits tout exprès, par leur conduite et leur petit état, pour servir d'exemple de toute la sévérité des duels. Le régent parut d'abord le vouloir ; sa facilité se laissa bientôt vaincre. Ils perdirent leurs emplois, et leurs emplois n'y perdirent rien. Ce mauvais exemple réveilla les duels, qui étaient comme éteints. L'étrange est que M. le duc d'Orléans n'en fut pas trop fâché.

Néanmoins M. de Richelieu et le comte de Bavière ayant peu de jours après pris querelle ensemble à Chantilly, et leurs mesures pour se battre au bois de Boulogne le jour d'une grande chasse que M. le Duc devait y donner aux dames, le régent les envoya chercher tous deux, leur lava la tête, prit leurs paroles, et leur déclara que, s'ils y manquaient, il ne les manquerait pas. La chose finit ainsi.

Charost me pria de demander au régent pour M. d'Anceis, son fils, la survivance de son gouvernement de Calais, et de sa lieutenance générale unique de Picardie. Je lui dis qu'il l'aurait toujours aisément, après celle de sa charge de capitaine des gardes, et pourquoi

il ne l'aurait pas aussi bien que le maréchal d'Harcourt. Je l'obtins le lendemain.

Le chevalier de Bouillon, qui depuis la mort du fils du comte d'Auvergne avait pris le nom de prince d'Auvergne, proposa au régent qu'il y eût trois fois la semaine un bal public dans la salle de l'Opéra, pour y entrer en payant, masqué ou non masqué, et où les loges donneraient la commodité de voir le bal à qui ne voudrait pas entrer dans la salle. On crut qu'un bal public, gardé comme est l'Opéra aux jours qu'on le représente, serait sûr contre les aventures, et tarirait ces petits bals borgnes épars dans Paris où il en arrivait si souvent. Ceux de l'Opéra furent donc établis avec un grand concours et tout l'effet qu'on s'en était proposé. Le donneur d'avis eut dessus 6,000 livres de pension, et on fit une machine d'une admirable invention, et d'une exécution facile et momentanée pour couvrir l'orchestre et mettre le théâtre et le parterre au même plain-pied et en parfait niveau. Le malheur fut que c'était au Palais-Royal, et que M. le duc d'Orléans n'avait qu'un pas à faire pour y aller au sortir de ses soupers, et pour s'y montrer souvent en un état bien peu convenable. Le duc de Noailles, qui cherchait à lui faire sa cour, y alla dès la première si ivre qu'il n'y eut point d'indécence qu'il n'y commît.

M. le duc d'Orléans était fort importuné de Vincennes. Il voulait avoir le roi à Paris. J'avais fait ce que j'avais pu pour qu'on retournât à Versailles. On n'était là qu'avec la cour, loin de toute cette sorte de monde qui ne décroûche de Paris que pour aller à la campagne. Tout ce qui avait des affaires y trouvait en une heure de temps tous les gens qu'ils avaient à voir, au lieu qu'à Paris il fallait aller dix fois chez les mêmes, et courir tous les quartiers. Ceux qui étaient chargés des affaires n'au-

raient point eu à Versailles les dissipations et les pertes de temps qui se trouvaient à Paris ; et ce que je considérais davantage, c'est que loin du tumulte du parlement, des halles du vulgaire, on n'y était point exposé, comme à Paris, à des aventures de minorité, telles que Louis XIV y en avait essuyé, et qui l'en firent sortir furtivement une nuit de la veille des Rois. J'étais touché aussi d'éloigner M. le duc d'Orléans des pernicieuses compagnies avec qui il soupaît tous les soirs, de l'état auquel il se montrait souvent aux bals de l'Opéra, et du temps qu'il perdait à presque toutes les représentations de ces spectacles. Mais c'était précisément ce qui l'attachait au séjour de Paris, duquel il n'y eut pas moyen de le tirer. Il fit même faire une grande consultation de médecins pour ramener le roi à Paris, mais ceux de la cour et de la ville se trouvèrent du même avis, qu'on n'y devait mener le roi qu'après que les premières gelées auraient purifié l'air, et éteint le grand nombre de petites-véroles, même dangereuses, qui régnaient alors à Paris.

Son altesse royale régla la réforme des troupes, qui fut exécutée presque aussitôt après.

Ce prince ne s'était pas bien trouvé de ne m'avoir pas cru sur les pères Tellier et Doucin. Ils firent tant de pratiques si dangereuses et si hautement que son altesse royale fut obligée de les chasser. Il eut encore la facilité de permettre au premier de se retirer à Amiens, dont l'évêque aussi fanatique que lui, mais fort sot, était sa créature. On verra qu'il fallut encore le sortir de cet asile, où il faisait encore pis qu'à Paris. Les jésuites firent tant d'impertinences à Metz et à Verdun que M. de Metz se trouva obligé de les interdire, et y fut tôt après imité par l'évêque de Verdun, au grand scandale de son cousin Charost, plus fanatique qu'eux, si cela pouvait être possible.

Biron, qui n'avait point de bien et beaucoup d'enfants, trouva à se défaire de sa fille aînée avec 60,000 livres pour tout, à Bonac, neveu de Bonrepos. Bonac avait de la capacité pour les affaires étrangères, où il avait presque toujours été employé dans le nord et en Espagne. Lassé fils, nommé par le feu roi pour aller en Prusse, aima mieux, après sa mort, demeurer auprès de madame la Duchesse, qui ne le désirait pas moins. Bonac fut destiné à le remplacer, quoique destiné à l'ambassade de Constantinople, où il alla pourtant à la fin. M. de Lausun, frère de la mère de madame de Biron, fit la noce.

Biron fit un autre mariage en même temps bien différent de celui-ci, ce fut de Gontaut son fils avec la fille aînée du duc de Guiche, grande et singulièrement belle et bien faite, et spirituelle, à qui son père donna 20,000 livres. Gontaut en avait conté à des personnes en qui M. le duc d'Orléans prenait part; il n'avait été ni discret ni modeste; il avait été chassé. Lassé de tuer des lièvres à Biron, au fond de la Gascogne, il était venu vivre à l'abbaye de Saintes qu'avait une sœur de sa grand'mère et de M. de Lausun. Ce fut là où on lui envoya permission de revenir pour faire le mariage, qui avait toutes les apparences d'être le plus heureux, et qui néanmoins tourna le plus malheureusement du monde.

On fit le jeudi 28 novembre les obsèques solennelles du feu roi à Notre-Dame avec les cérémonies. Maboul, évêque d'Alet, y prononça l'oraison funèbre. Le cardinal de Noailles y officia et donna à l'archevêché un grand repas aux trois princes du deuil, qui furent les mêmes qu'à Saint-Denis, et à beaucoup de gens de la cour.

Le maréchal de Villeroy perdit une fille qu'il avait,

carmélite à Lyon, dont il parut fort affligé. Le grand prévôt, qui avait donné sa charge à son fils, perdit sa femme de la même maladie dont le roi était mort, et du même âge. Ces circonstances la consolèrent de mourir. Elle était de cette ancienne et illustre maison de Montsoreau qui est éteinte.

L'archevêque de Sens, Fortin de la Hoguette, conseiller d'état d'église, mourut aussi dans un grand âge. On a vu ailleurs quel il était, et son illustre et modeste refus de l'ordre du Saint-Esprit. Toute sa vie ne l'avait pas été moins par la pureté de ses mœurs, la probité de sa conduite, l'assiduité dans ses diocèses, car il avait été évêque de Poitiers, et par tous les devoirs d'un excellent pasteur. Il était extrêmement considéré, et avait beaucoup d'amis. Il l'était fort de mon père, et j'avais entretenu cette amitié avec le soin qu'elle méritait, amitié que j'ai toujours cultivée dans tous les amis de mon père.

Madame de Louvois mourut en même temps. Ce fut une perte fort grande pour sa famille, pour ses amis et pour les pauvres, et un exemple singulier de ce que peut une conduite sage, digne, suivie, dirigée par l'honnêteté, la piété et le seul bon sens. C'était une grande héritière d'une race dont l'illustration ne passait pas le maréchal de Souvré, père de son grand-père ; mais ce maréchal fut illustre, et eut des enfants qui le furent aussi, et qui tous ensemble mirent le nom de Souvré sur un pied dans le monde, qui n'aurait pas gagné en approfondissant, et qui eut sa source dans l'esprit, le mérite, la faveur et les grands emplois de ce maréchal, qu'il couronna par celui de gouverneur de la personne de Louis XIII et de premier gentilhomme de sa chambre, laquelle passa à son fils avec le gouvernement de Touraine et de Fontainebleau. Tous deux aussi furent

chevaliers de l'ordre. Un autre de ses fils fut grand prieur de France, figura beaucoup et eut des emplois distingués au dedans et au dehors.

Le maréchal de Souvré eut deux filles qui y contribuèrent pour le moins autant, madame de Lansac, gouvernante du feu roi, qui de mère en fille en a transmis la charge jusqu'à la duchesse de Tallard, et madame de Sablé, si connue par son esprit, et par la singulière considération qu'elle sut s'acquérir et se conserver toute sa vie.

Leur frère avait épousé la sœur du premier maréchal de Villeroy, dont, de cinq enfants qu'il en eut, il ne lui resta qu'un fils, qui mourut même avant lui, et qui d'une Barentin n'eut qu'une fille unique, qui naquit même posthume, et à l'exception de sa mère qui n'avait ni nom, ni famille, et qui se remaria à M. de Boisdauphin, perdit tous ses proches avant l'âge nubile. Il ne lui resta que le premier maréchal de Villeroy, frère de sa grand'mère, qui fut son tuteur. C'était un homme avisé, qui ne fit pas pour rien une si grande fortune, et qui ne se donna pas moins de peine pour la conserver. De tant de gens distingués qui le courtoisaient pour le mariage de cette nièce, belle, grande, bien faite et si riche, dont il disposait seul, il préféra M. de Louvois, au scandale de toute la France; mais M. le Tellier son père était lors au plus haut point de sa faveur, et au plus florissant état de son ministère. Villeroy voulut se concilier de tels amis par un service si fort, surtout alors, au delà de leur portée, et compta pour rien tout ce qui se dirait du sacrifice de sa petite-nièce qu'il se faisait à lui-même.

Elle avait la plus grande mine du monde, la plus belle et la plus grande taille; une brune avec de la beauté; peu d'esprit, mais un sens qui demeura étouffé pendant

son mariage, quoiqu'il ne se puisse rien ajouter à la considération que Louvois eut toujours pour elle, et pour tout ce qui lui appartenait.

Au lieu de tomber à la mort de ce ministre, elle se releva, et sut s'attirer une véritable considération personnelle, qui de sa famille, où elle régna, passa à la cour et à la ville, où elle se renferma, et où elle sut tenir une grande maison, sans sortir des bornes de son état et de son veuvage. Elle y rassembla sa famille et ses amis, et passa sa vie dans les bonnes œuvres, sans enseigne et sans embarras. Il est immense ce qu'elle faisait d'aumônes, et combien noblement et ordonnément elle les distribuait. Elle allait à la cour y coucher une nuit, une ou deux fois l'année, toujours accompagnée de toute sa famille. C'était une nouvelle que son arrivée. Elle allait au souper du roi, qui lui faisait toujours beaucoup d'accueil, et toute la cour à son exemple. Du reste, presque point de visites, pas même à Paris. Tout l'été à sa belle maison de Choisy avec bonne compagnie, mais décente et triée, convenable à son âge. En un mot elle mena une vie si honorable, si convenable, si décente et si digne, dont elle ne s'est jamais démentie en rien, que sa mort, qui fut semblable à sa vie, fut le désespoir des pauvres, la douleur de sa famille et de ses amis, et le regret véritable du public. En elle finit la maison de Souvré.

La princesse de Wolfenbuttel, sœur de l'impératrice régnante, et femme du czarowitz qui a fait depuis une fin si tragique, mourut d'un coup de pied que son mari lui donna dans le ventre, étant grosse. La vanité d'un petit prince son grand-père la sacrifia à des barbares que l'empereur se voulait acquérir. Sa figure, son esprit, sa vertu méritaient un meilleur sort. Elle fut toujours malheureuse avec le plus Russe des Russes, et ne reçut

de protection et de douceur que du fameux czar son beau-père.

On assembla encore les médecins sur le retour du roi à Paris, qui demandèrent encore quelques semaines, sur quoi M. le duc d'Orléans prit le parti de ne donner plus que deux conseils de régence à Vincennes par semaine, et de tenir les deux autres à Paris dans l'appartement du roi aux Tuileries. Ce fut un grand soulagement pour tous ceux qui en étaient, à qui ces courses continuelles à Vincennes, en plein hiver, étaient fort pénibles, et faisaient perdre beaucoup de temps.

Le prince Camille, un des fils de M. le Grand, mourut à Nancy. C'était un homme très-bien fait, très-adroit dans tous les exercices, qui avait de l'esprit, du sens, des vues, même du Guise, mais triste, sombre, particulier, silencieux, dédaigneux, extrêmement glorieux. Las de sa pauvreté, encore plus du joug domestique, à son âge, d'un service militaire qui ne le menait à rien, solitaire par son goût au milieu du monde, il trouva moyen, comme on a vu, de s'arrocher en Lorraine, d'y avoir la première charge de cette petite cour, avec une subsistance et des commodités très-abondantes, outre 24,000 liv. de pension ou d'appointements, et 16,000 liv. qu'il tirait de France, moitié d'une pension sur l'archevêché d'Auch, moitié d'un don du roi sur les litières. L'ennui le poursuivait en Lorraine comme ailleurs. Il aimait fort le vin et la table; mais il y était sans agrément aucun, comme partout. On a vu que M. de Vaudemont lui tomba dessus comme une bombe, avec cette préséance que M. de Lorraine lui donna immédiatement après ses enfants et ses frères. Camille s'absenta toujours pendant les séjours de Vaudemont. Ce dégoût lui rendit son état fort triste. Il ne fut point marié, et ne

fut regretté de personne, pas même de qui que ce fût de sa famille.

L'électeur de Trèves, frère du duc de Lorraine, mourut à Vienne, en même temps, de la petite-vérole. Celui-là fut fort regretté pour sa personne et pour ses établissements. Son élection avait coûté fort cher au duc de Lorraine. Il était aussi évêque d'Osnabruck, et avait d'autres bénéfices. Un autre frère, abbé de Stavelo, et grand prieur de Castille, était mort de la même maladie l'année précédente.

Le fils aîné du maréchal d'Harcourt, nouveau survivancier de sa charge, épousa la fille aînée du duc de Villeroy. Le maréchal de Villeroy fit une noce fort magnifique.

M. le duc d'Orléans, facile, comme je l'ai déjà remarqué, sur les duels, permit à Caylus de venir purger le sien, dont j'ai parlé en son lieu, avec le fils aîné du comte d'Auvergne, mort il y avait longtemps. Il vint d'Espagne exprès, où il avait toujours depuis servi avec distinction, et où il était lieutenant général. Trois ou quatre jours de conciergerie terminèrent son affaire, et trois ou quatre autres ses visites à ce qui lui restait de connaissance, après quoi il s'en retourna prendre le commandement de l'Estramadure, vacant par la mort du marquis de Bay, que le roi d'Espagne lui avait donné. Il y a fait depuis la plus complète fortune. J'aurai lieu de parler de lui ailleurs. Il était frère de l'évêque d'Auxerre, et beau-frère de madame de Caylus, nièce favorite de madame de Maintenon, de laquelle il a été ici mention plus d'une fois.

La faiblesse de M. le duc d'Orléans, qui gâta tout en lui toute sa vie, se montra en ce même temps-ci par un trait le plus marqué, et qui lui fit un tort extrême par l'opinion qu'on en conçut, et qui, à son égard, régla,

ou, pour mieux dire, dérégla la conduite de beaucoup de gens. On a vu, à mesure que les occasions s'en sont présentées, que personne n'avait offensé ce prince si souvent, ni si gratuitement que la Feuillade, ni si cruellement. On a vu quelle fut sa conduite à Turin, ses propos publics à la mort de M. et de madame la Dauphine; que c'est le seul homme contre lequel, à cette dernière occasion, il s'emporta jusqu'à lui vouloir faire donner des coups de bâton, que j'eus toutes les peines du monde à empêcher. La Feuillade avec sa fausseté, son masque de philosophie, son épicurienne morale, sa bassesse jusqu'à l'indignité pour la faveur, son ambition démesurée, qui se permettait tout, et sa hauteur insupportable dans la fortune, n'avait pas deviné que M. le duc d'Orléans deviendrait le maître. Il se désolait donc de n'être délivré par la mort du roi d'une disgrâce profonde, que rien n'avait pu diminuer depuis Turin, que pour retomber dans une autre, d'autant plus fâcheuse qu'il se l'était creusée lui-même par ses gratuits forfaits. Il se désespérait de n'y point voir d'issue, quand un coup de baguette changea son sort en un instant.

On a vu que l'infâme débauche et d'autres circonstances l'avaient intimement lié avec Canillac, qui l'aimait d'autant plus chèrement que son orgueil était flatté de la supériorité que la Feuillade lui avait laissé prendre sur lui, jusqu'à en être regardé et traité comme son oracle. Ce même orgueil de Canillac, joint à l'amitié, lui fit entreprendre d'abuser de celle de M. le duc d'Orléans jusqu'à le trahir, et de rendre la vie à l'ambition de la Feuillade. Canillac ne connaissait que trop à fond le prince à qui il avait affaire. Il fit l'effort de se taire sur ce projet qui ne pouvait réussir que par le secret. Il piqua le régent de peur, d'intérêt et d'honneur, l'un aussi mal à propos que l'autre, étala son bien dire d'un

ton d'autorité, et fit si heureusement son personnage que le régent, qui ne s'était montré inexorable sur le comte de Roucy que parce que ce n'était pas un homme, reçut presque comme un service l'occasion qui lui fut présentée par Canillac de regagner la Feuillade, duquel, par l'étoffe qu'il y connaissait, on lui fit accroire qu'il y avait à craindre et à espérer de lui.

L'occasion du marché du gouvernement de Dauphiné que Canillac persuada à M. le duc d'Orléans, qui ne songeait à rien moins, d'acheter de la Feuillade, qui avait grand besoin d'argent, pour M. le duc de Chartres, fut habilement saisie, pour devenir une source de pluie de grâces et de bienfaits sur la Feuillade, comme on le verra bientôt. Elles indisposèrent étrangement le monde, parfaitement instruit de ce que la Feuillade méritait du régent. Elles retirèrent aussi du nouveau favorisé tous ses amis, ennemis du gouvernement, avec qui il fronçait et moralisait sans cesse, dont plusieurs étaient considérables à divers égards, et qui ne se crurent plus en sûreté sur rien avec un homme à transitions si entières et si subites. On verra dans la suite quelle fut la conduite et la parfaite ingratitude de la Feuillade, et la catastrophe des deux amis. Dès que la réconciliation fut faite, la Feuillade fut nommé ambassadeur à Rome.

Avec tout son esprit, son brillant, ses discours étalés, il ne savait quoi que ce soit au monde, n'eut jamais ni gravité ni maintien, se vêtit et vécut toujours comme à dix-huit ans, et les propos souvent de même ; il n'avait d'homogène avec les Italiens chez qui on l'envoyait, au milieu du feu de la Constitution, que la foi et les mœurs. Aussi ne songea-t-il jamais sérieusement à y aller, mais à toucher gros pour ses équipages, dont il ne fit que lentement un seul carrosse, et à se faire payer ses appointements, comme s'il eût été à Rome. Ce manège dura

plusieurs années, au bout desquelles il ne fut plus question d'ambassade, dont il se serait sûrement aussi bien acquitté qu'il avait fait du siège de Turin.

Le nouveau duc de Valentinois pressait pour se faire recevoir au parlement; et les pairs, à cette occasion, pour faire finir les usurpations dont ils se plaignaient. M. le Duc prétendit que le duc du Maine et le comte de Toulouse ne devaient plus traverser le parquet. Tout cela fit surseoir la réception du duc de Valentinois, et causa une nouvelle aigreur entre M. le Duc et le duc du Maine.

La Garde, commis confident de Desmarets, avait été attaqué pour de grosses sommes, où son maître, du temps de son ministère, se trouvait fort mêlé. Une créature du peuple, qu'on appelait madame la Fontaine, donna des avis contre lui, qui parurent si importants, qu'après l'examen du conseil des finances, on jugea à propos de renvoyer l'affaire au parlement. Le duc de Noailles, après ce qu'on a vu de Desmarets, qui, à son retour, disgracié d'Espagne, l'avait réchauffé dans son sein, le seul homme en place qui l'eût reçu, et qui de plus lui avait appris tout ce qu'il avait voulu sur les finances, n'eut pas honte de se montrer publiquement le protecteur de madame la Fontaine, ce qui fit beaucoup soupçonner qu'il l'avait instruite et suscitée. Les amis de Desmarets en crièrent beaucoup. Le maréchal de Villeroy et d'Effiat ne s'y épargnèrent pas, et protégèrent leur ami de toutes leurs forces. Ils ne purent toutefois empêcher qu'il n'essuyât des decrets et d'autres procédures fort désagréables. On en parla quelque temps diversement. Le souvenir de l'affaire des pièces de 4 sous rendit les accusations plausibles, et Desmarets y paya l'intérêt de ses insolences et de ses brutalités passées. Il s'en tira pourtant fort bien, et le duc de Noailles en eut toute la

honte. Rien n'en passa au conseil de régence; ainsi je profitai de pouvoir rester là-dessus dans un entier silence. Mais Desmarets n'était pas au bout.

A peine jouissait-il de la satisfaction de s'être tiré nettement d'affaire, que le duc de Noailles, enragé d'y avoir succombé, persuada au régent que Desmarets, qui avait été en place l'ami et le protecteur des principaux financiers, les tenait tous encore dans sa main, et par ses manèges avec eux faisait avorter tout le fruit de son travail dans les finances. Ainsi Desmarets, poursuivi sans relâche par ce reconnaissant ami, fut averti que son exil était résolu et lui allait être annoncé.

Louville avait épousé sa nièce, et m'avait, comme on l'a vu, voulu raccommo-der avec lui tout à la fin de la vie du roi, ce dont je n'avais pas voulu entendre parler. Il vint me conter la triste situation de cette mouche pourchassée par l'araignée, et prête à tomber dans ses toiles. Il me demanda si je serais inexorable. Il n'oublia rien pour me piquer de générosité, et mon courage aussi sur le plaisir de lui faire manquer son coup. Je n'oserais dire que ce dernier tour fut inutile. Jem'étonnai qu'avec d'Effiat et le maréchal de Villeroy en croupe, Desmarets, au point où nous en étions, me fit rechercher dans son pressant besoin. Louville me laissa entendre qu'ils étaient émoussés de l'affaire de cette la Fontaine, et que j'étais la seule ressource à qui on pût avoir recours. Je me complus un peu à me faire prier, et à voir l'ex-bacha que j'avais perdu pour avoir méprisé mon ancienne amitié, ce visir si rogue, si brutal, si insolent, se jeter pour ainsi dire à mes pieds par Louville, et me demander protection contre les traits de notre ingrat commun. Je la lui accordai à la fin; et Louville, ravi, courut lui en porter la nouvelle.

Dès le lendemain, je parlai au régent des bruits qui

couraient de l'exil de Desmarets. Il me répondit que la lettre de cachet en allait être expédiée, et m'en expliqua plus au long les raisons que je viens de rapporter, sans faire façon avec moi de nommer Noailles, et les plaintes qu'il lui avait portées. Je souris, et lui dis qu'il savait de reste que je n'aimais pas ces deux hommes, mais que j'aimais sa réputation à lui ; qu'il venait de voir par l'affaire de la Garde, et par celle de cette madame la Fontaine, qui avec tant d'éclat l'avait suivie de si près, qu'on cherchait tout ce qu'on pouvait déterrer pour perdre Desmarets ; que malgré l'art, le crédit et la volonté la plus déployée, il était sorti net de toutes les deux ; que je trouvais donc fort peu décent de punir un coupable un homme qui venait de prouver la fausseté de pareilles imputations, et que lui régent, qui passait souvent pour trop bon, se mit, par la complaisance de cet exil, de moitié avec ceux qui par cette troisième poursuite acquéraient dans le public avec raison l'odieux nom de persécuteurs ; qu'au fond, les plaintes qu'on lui avait portées n'étaient qu'une accusation vague, et qui pouvait tomber sur tout homme instruit des finances et qui s'en serait mêlé avec quelque autorité ; que tout au plus elles pouvaient mériter d'en faire avertir Desmarets, pour rendre sa conduite plus sage et plus circonspecte, mais non pas un châtement pour chose où il y avait toute apparence qu'il n'était pas tombé, après l'exemple de son gendre chassé en Bourgogne sur pareille accusation, et nouvellement instruit par les deux affaires dont il venait de sortir, où on n'avait cherché qu'à le perdre. Bref, je parlai si bien que non-seulement le régent me promit de ne plus songer à exiler Desmarets, mais me permit de lui faire dire de sa part de n'en avoir plus d'inquiétude, et le régent me tint parole.

J'avertis promptement Louville de ce que j'avais ob-

tenu, qui, après louanges et remerciements, me demanda si je refuserais de les recevoir de Desmarets. Il alla lui porter la bonne nouvelle, et revint aussitôt me conjurer de lui permettre de venir chez moi. J'eus la malice de me laisser encore presser, puis je consentis à le voir cinq ou six jours après chez Louville, comme par hasard, pour ne pas joindre de si près un raccommodement public à ce qui venait de se passer. On peut juger de ce que Desmarets me dit chez Louville; il vint après chez moi, et nous nous revîmes.

Le printemps d'après j'allai passer quelques jours à la Ferté dans un intervalle de conseils. Desmarets se trouva chez lui à Maillebois, qui en est à quatre lieues. Il vint dîner à la Ferté, et fut curieux de voir beaucoup de choses que j'avais faites dans le parc depuis bien des années qu'il n'y était venu. Il était goutteux, le parc est grand, nous montâmes tous deux dans une calèche. La conversation se porta bientôt sur le gouvernement passé et présent. Nous nous parlâmes de bonne foi l'un à l'autre. Je lui rappelai ce qui, par son humeur et sa plus que négligence à mon égard, m'avait fâché, et lui racontai franchement comment je l'avais fait chasser de sa place. Lui, avec la même sincérité, m'avoua que la tête lui avait tourné; que ses précédents malheurs, qui devaient l'avoir instruit sur les places, la cour et le monde, et l'attacher à ses anciens amis, n'avaient pu le rendre sage dans la pratique dans son retour, ni le préserver de l'entraînement; qu'il était vrai qu'il avait compté pour tout le roi et madame de Maintenon, et tout le reste pour rien; vrai encore qu'accoutumé depuis si longtemps à leur règne, et par son retour à les approcher tous les jours, il les avait crus immortels, et n'avait jamais imaginé qu'ils pussent mourir; qu'il se comptait très-bien avec eux, qu'il ne songeait qu'à s'y

maintenir, et qu'il n'avait d'attention que pour ceux qui étaient assez bien avec eux pour y pouvoir contribuer. J'ai cent fois repassé en moi-même une conversation si singulière. Elle dura toute la promenade, et effaça toute la beauté de mon parc sans que j'y prisse garde. Elle ne finit pas sans dire deux mots chacun de notre bon et estimable ami le duc de Noailles. Après une ouverture si égale des deux parts et si extraordinaire, l'heure de s'en aller nous sépara à regret, et jusqu'à sa mort nous nous sommes vus sur le pied d'amitié et de franchise. Je devais le surlendemain aller dîner à Maillebois, mais le lendemain il m'envoya dire qu'il était pris d'une forte néphrétique, et qu'il me priait de n'y pas aller. Je sus après qu'elle avait été violente, et lui avait duré plusieurs jours. Je ne sais si ma franchise lui avait causé cette révolution. Je fus obligé de retourner à Paris; il y revint bientôt après. J'ai cru que cette aventure méritait d'avoir place ici pour sa curieuse rareté.

Un matin que le conseil de régence se tenait aux Tuileries sur les affaires étrangères, nous fûmes surpris que le duc de Noailles demanda à entrer pour une affaire pressée. Il parla un moment, en un coin, à M. le duc d'Orléans, puis proposa le rehaussement des espèces. La surprise fut grande. Le régent parla après lui sur le malheur de cette nécessité, mais comme ayant pris son parti. On opina assez confusément, entre la répugnance et la crainte de déplaire. Quand ce vint à moi, j'exposai tous les inconvénients de toucher à la monnaie, par les histoires et par les exemples de nos jours, et l'illusion d'un soulagement présent qui entraînait de si longues et de si funestes suites pour le change et pour la place, et pour toute sorte de commerce, et je conclus à la laisser sur le pied où elle était, puisqu'on n'était pas

en état de la rapprocher en la baissant de sa valeur intrinsèque. J'é fus applaudi, mais tondu. Cela ne laissa pas d'exciter quelque murmure, et beaucoup dans le public.

M. le duc d'Orléans déclara d'Antin surintendant des bâtimens, comme Torcy des postes. Il y eut de la difficulté au parlement et à la chambre des comptes.

Ce prince assista, comme faisait feu Monsieur, aux dévotions de Noël à Saint-Eustache et aux pères de l'Oratoire de Saint-Honoré. Moins de dévotion de calendrier, et moins de licence les soirs, aurait formé une vie plus unie et plus décente. Il n'est pas encore temps d'en parler, non plus que du détail de ses journées. Il faut un peu plus avancer pour s'y étendre plus à propos.

Enfin le lundi 30 décembre le roi partit de Vincennes après son dîner pour venir à Paris, placé dans son carrosse aussi peu décemment qu'il l'avait été en venant de Versailles à Vincennes. Il était au fond entre M. le duc d'Orléans et la duchesse de Ventadour; le maréchal de Villeroy au devant, entre M. du Maine et le prince Charles, grand écuyer; le maréchal d'Harcourt, capitaine des gardes en quartier, à la portière du roi, c'est-à-dire à droite. M. le Premier souffla l'autre de vitesse au duc d'Albret, grand chambellan, que M. le duc d'Orléans avait appelé.

J'ai déjà expliqué le droit des places du carrosse du roi, lors du voyage de Versailles à Vincennes. J'ajouterai seulement que M. du Maine, ni le maréchal de Villeroy, n'avaient aucun fondement de s'y mettre tant que le roi était entre les mains des femmes, et leurs places auraient été remplies avec raison par le duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre en année, et par le duc d'Albret. L'anticipation des hommes pour l'éducation avait commencé à Vincennes, où ils eurent

des logements. Aux Tuileries le maréchal de Villeroy eut un beau logement, et ensuite il prit celui de la reine, contigu à celui du roi, et M. du Maine eut en bas le bel appartement des Dauphins. M. de Fréjus en eut un en haut. Les sous-gouverneurs, etc., y en eurent aussi. La ville harangua le roi à son arrivée, qui trouva grande foule jusque dans son appartement. Ainsi finit l'année 1715.

CHAPITRE CDXXXIV.

1716. — M. du Maine me fait une visite sans cause. — Je visite M. et madame la duchesse du Maine qui me tiennent des propos fort singuliers, mais fort polis. — L'abbé Dubois, conseiller d'état d'église. — Force évéchés et abbayes donnés. — Prédiction sur Cambrai singulière. — Conseil de commerce. — M. le Duc et le duc du Maine entrent au conseil de guerre. — Mort des reines douairières de Suède et de Pologne. — Mort, caractère et succession de la duchesse de Lesdiguières Gondi. — Mort de madame de Grancey. — Mort et caractère de Coulanges et celui de sa femme. — Mort de Cavoie. — Veuvage de sa femme respectable et prodigieux. — Mort de mademoiselle d'Acigné. — Mort de Parabère. — Mariage du fils unique de M. de Castries. — Singularité étrange de madame la duchesse d'Orléans. — Mariage de Broglie, mort maréchal de France et duc, avec une Malouine. — Mariage de Bellegarde avec la fille unique de Vertamont, à qui on donne un rapé de l'ordre. — Foule étrange de ces rapés et vétérans. — Mariage de Maubourg avec une fille du maréchal de Besons. — Mariage du duc de Melun avec une fille du duc d'Albret. — Mariage conclu, puis rompu avec éclat, du maréchal de Villeroy avec la fille aînée du prince de Rohan, qui ne le pardonne pas. — Il marie sa fille au duc de la Meilleraye, et le maréchal de Villeroy épouse la fille aînée du duc de Luxembourg. — Courtenvaux marie son fils à la dernière fille de la maréchale de Noailles et lui donne sa charge des cent-suisse.

Avant de commencer à rapporter les événements de cette année 1716, il faut, pour un moment, remonter

dans la précédente, sur la préparation de ce qui en fut les premiers. M. du Maine et moi étions toujours sur le même pied ensemble, depuis l'étrange visite que je lui avais rendue, lorsqu'il nous fit casser sur le corps la corde du bonnet qu'il nous avait si malicieusement tendue. Nous nous voyions sans cesse au conseil de régence. Il y cherchait à s'attirer quelque civilité de moi par toutes celles dont il me prévenait, sans toutefois oser me parler; il me trouvait également sec et raide, lent et bref à lui rendre les révérences longues et marquées dont il m'accablait. Le roi n'était plus, madame de Maintenon n'était plus à craindre. De leur temps je ne l'avais pas ménagé, ni ne m'étais montré plus poli à son égard depuis ce sourd éclat. Il comprenait que je m'encontraindrais bien moins encore; il me voyait dans la plus grande liberté avec le régent, et dans une confiance qui me rendait un personnage; sa timidité s'en alarmait, il ne savait comment me rapprocher.

Dans cette situation réciproque, je fus très-surpris, sur la fin du séjour de Vincennes, qu'un matin que j'y avais couché, je vis entrer le duc du Maine dans ma chambre. Il couvrit son embarras d'un air aisé; et avec mille prévenances m'entretint comme si nous n'eussions jamais rien eu ensemble, et sans me parler de quoi que ce soit du passé. C'était l'homme du monde qui menait le mieux la parole, et toutes sortes de conversations. Il usa de ce talent avec toutes ses grâces, et n'oublia rien pour me plaire, sans toucher le moins de monde à rien d'intéressant. Il fallut bien, chez moi, tâcher de payer de même monnaie. Quoique la partie ne fût pas égale, je m'en tirai raisonnablement bien, avec assez de langage et de politesse pour ne rien mettre contre moi, avec assez de retenue, sur les compliments principalement, pour ne rien donner du mien. Cela dura plus d'une demi-

heure tête à tête ; c'était avant le conseil de régence du matin, et point du tout l'heure des visites. Ce temps qu'il avait pris m'avait encore été par là suspect ; quand il fut sorti, je me trouvai doublement à mon aise d'en être délivré, et que ce fût simplement une visite. Ce fut la première chose que je dis au régent, un moment avant de nous mettre au conseil. Nous rimes ensemble de la frayeur de cet homme, qui le comptait naguère pour si peu, et moi, comme de raison, pour infiniment moins. Il m'exhorta cependant à lui rendre sa visite, et puisqu'il avait fait cette première démarche, à lui montrer moins d'éloignement et de sécheresse dans les lieux où nous nous trouvions nécessairement tous deux. Quelque raisonnable que fût ce conseil, il me coûta à suivre après ce qui s'était passé, et que j'ai raconté en son lieu. Je n'a jamais été faux ; il me semblait de la fausseté de vivre avec le duc du Maine comme avec un autre homme indifférent. Néanmoins je m'y pliai comme je pus par la nécessité de la bienséance, d'assez mauvaise grâce je crois, toujours évitant, le plus que je le pouvais, de me trouver à portée de sa conversation, et toujours peiné de la prostitution de ses révérences, et de toutes les agaceries par lesquelles il tâchait sans cesse de me rapprocher et de me prévenir.

L'arsenal était renversé pour y bâtir un beau logement pour lui. La maison qu'il se faisait au bout de la rue de Bourbon, sur la rivière, était à peine commencée ; il logeait à l'emprunt dans la maison du premier président, rue Sainte-Avoye, au Marais, lequel par sa place habitait au palais. Ce fut là que je l'allai voir dans les premiers jours que le roi fut revenu de Vincennes à Paris, et je pris une fin de matinée pour avoir un prétexte sûr de ne point voir madame la duchesse du Maine. Je n'y gagnai rien. Je fus reçu avec des empressements,

même des remerciements. Bientôt après, voulant m'en aller, il me dit que madame la duchesse du Maine ne lui pardonnerait jamais de me laisser sortir sans la voir. J'eus beau faire et beau dire, il m'y mena malgré moi, et me mit dans un fauteuil au chevet de son lit, et lui vis-à-vis de moi. L'accueil fut le même, car la femme ne faisait pas moins d'elle et de sa langue tout ce qu'elle voulait, ni avec moins de grâce et de politesse, quand il lui plaisait, que le mari. Jecrus au moins en être quitte pour ces sortes de langages. Point du tout. Les cajoleries cédèrent à du sérieux, qui me surprit fort, et ne m'embarrassa point. Il y avait là sept ou huit hommes ou femmes de leur maison avec nous. Madame du Maine, à propos de la maison où je la voyais, me mit sur le premier président, car ce fut elle qui tint toujours le dé, et M. du Maine ne fit que se mêler dans la conversation. Je répondis que l'amitié que je lui savais pour ce magistrat me fermait la bouche en sa présence. Elle me pressa, et tant, qu'elle eut contentement et moi aussi. Elle n'en fit que rire, et M. du Maine, qui excellait en ces sortes de propos, les allongea encore. Je voulus prendre congé; ils s'écrièrent tous deux que c'était pour eux tant de plaisir de me voir qu'ils le voulaient faire durer davantage: cela voulait dire si nouveau et si rare; car depuis la visite que j'avais reçue de M. du Maine, je n'avais point encore été chez lui, et lorsque avant l'affaire du bonnet je le voyais, c'était très-rarement, et toujours sans aller chez madame la duchesse du Maine, qui d'ailleurs n'était comme jamais à la cour. Tout de suite, et comme de peur de manquer à tenir ce chapitre avec moi, elle me parla de M. le Duc et d'eux, dont les démêlés fermentaient sans beaucoup paraître encore. Je voulus éviter d'entrer en cette matière, mais elle m'y força par des interrogations sans fin, doucement aigui-

sées par le duc du Maine, en sorte que je me trouvai là comme sur la sellette, écouté et regardé attentivement de ce petit groupe de gens qui nous environnaient. A la fin j'en sortis par leur dire que M. du Maine, et elle par conséquent, devaient savoir, il y avait longtemps, ce que je pensais là-dessus, puisque je le lui avais dit plus d'une fois à lui-même.

J'avais espéré couper court par cette réponse qui disait tout, et n'expliquait rien en détail. Madame du Maine ne s'en contenta point, et avec une plaisanterie à M. du Maine de ce qu'il ne lui disait pas tout, elle me pressa de parler plus clairement. Ce procédé me mit intérieurement en colère. Je lui dis donc que, puisqu'elle voulait absolument entendre de nouveau ce qu'elle ne me persuaderait pas que M. du Maine ne lui eût pas appris dans les temps, je lui obéirais, pourvu qu'elle voulût bien se souvenir qu'elle me le commandait; et là-dessus je lui répétai que j'étais fort content qu'ils fussent princes du sang, succédant à la couronne, parce qu'avec ceux-là nous n'avions rien à démêler; que tant qu'ils seraient dans cet état, nous n'avions à dire; mais qu'ils prissent bien garde à se le conserver, parce que, s'ils venaient à en déchoir, nous ne supporterions pas leur rang intermédiaire, et que nous ferions tout ce qui serait en nous pour ne les pas voir entre les princes du sang et nous. Tous deux, au plus loin de leur pensée, trouvèrent que j'avais raison, et qu'ils n'avaient point à se plaindre, dès que nous trouvions bon l'état dont ils jouissaient. « Mais, ajouta-t-elle, n'excitez-vous point les princes du sang contre nous? — Madame, lui répondis-je, ce ne sont pas là nos affaires, mais celles des princes du sang, qui n'ont pas besoin de notre conseil, et qui aussi ne nous le demandent point. » Je dansai ainsi sur la corde sur une si délicate question. Ils de-

meurèrent satisfaits de tout ce que je leur dis, parce qu'ils le voulurent être, et moi encore plus de m'en être tiré sans broncher d'un côté ni d'autre. Les gentillesses recommencèrent à l'envi de leur part, et je les quittai enfin après une grosse heure, au moins, qui m'en parut le double. Conduite de M. du Maine et compliments à l'infini. Oncques depuis je n'ai vu madame du Maine chez elle, et M. du Maine extrêmement rarement aux Tuileries. Mais au conseil, et quelquefois chez madame la duchesse d'Orléans où je le rencontrais, il se surpassait à mon égard, et je faisais aussi la meilleure mine que je pouvais, qui, pour en dire la vérité, n'était pas trop bonne, et toujours avec grande réserve, jamais n'attaquant, ni presque jamais m'en approchant, et tant que je pouvais honnêtement évitant de m'en laisser joindre.

Je n'étais pas sur ce ton avec le comte de Toulouse. Celui-là, comme je l'ai dit ailleurs, était fort vrai et fort honnête homme. Il n'avait eu nulle part aux grandeurs que son frère avait accumulées en Titan pour escalader les cieus, beaucoup moins encore à l'affaire du bonnet. Sa façon d'opiner, d'aller au bien pour le bien, à la justice pour la justice, m'avait gagné. Je le voyais souvent chez madame la duchesse d'Orléans, et je vivais avec lui en ouverture, et lui avec moi, ce qui s'était peu à peu amené réciproquement des deux côtés, sans néanmoins de ces confiances d'amis intimes, et sans nous voir l'un chez l'autre, mais ailleurs presque tous les jours, très-souvent en tiers avec madame la duchesse d'Orléans, quelquefois la duchesse Sforze en quatrième, où nous parlions fort librement, toujours auprès de lui au conseil où nous nous parlions de même, et quelquefois tête à tête avant et après.

L'autre affaire qui oblige à rétrograder est la vacance

d'une place de conseiller d'état d'église par la mort de la Hoguette, archevêque de Sens. L'abbé Dubois m'avait toujours fort courtoisé, comme on l'a souvent vu dans ces Mémoires. Depuis la décadence de la santé et la mort du roi, il avait redoublé. Lors de cette grande époque, il était tombé auprès de son maître, et Madame, comme je l'ai raconté en son lieu, avait achevé de le tuer auprès de lui. Dans cet état d'éloignement, il avait eu recours à moi, et jusqu'à ce qu'il ait été secrétaire d'état, je l'ai souvent, et pendant des années, trouvé dans son carrosse, rangé dans la rue près de chez moi, attendant que je rentrasse, sans vouloir entrer lui-même avant moi; et en plein hiver souvent, ni jamais souffrir que son carrosse fût ailleurs que dans la rue. J'avais effectivement trouvé qu'il était traité trop durement, après avoir eu tant de privance. Je l'avais représenté à M. le duc d'Orléans, l'exhortant néanmoins à le tenir éloigné de toute affaire, mais à le traiter d'ailleurs avec plus de bonté. J'avais réussi sur ce dernier article depuis quelque temps; plût à Dieu que sur l'autre j'eusse été cru de même!

L'abbé Dubois voulut être conseiller d'état, et me vint prier d'en rompre la glace auprès du régent. Il s'appuyait sur ce que les évêques ne voudraient plus d'une place dans laquelle l'abbé Bignon les précéderait; et en effet c'est ce qui les en a exclus, au déshonneur du conseil. Ma franchise ne put se taire. Je répondis à l'abbé Dubois que je lui souhaitais toute sorte de bien, mais que pour cette place je le priais de regarder un peu derrière lui, et de voir si elle lui convenait, le dépit qu'en auraient les conseillers d'état, et si son attachement pour M. le duc d'Orléans lui pouvait permettre de lui attirer par là la haine de tout le conseil et de tous les prétendants, et tous les discours du monde, tous ceux qui se

tiendraient sur lui-même, et les mauvais offices qui sûrement naîtraient de ce choix. Il fut un peu étonné, mais il n'eut point de bonne réplique; nous ne laissâmes pas de nous séparer fort bien. Quatre jours après, l'abbé Dubois revint chez moi, qui d'abordée : « Je viens, me dit-il, vous rendre compte que je suis conseiller d'état, » transporté de joie. « Mon cher abbé, lui répondis-je, j'en suis ravi, et d'autant que je n'y ai point de part; vous êtes content, et moi aussi. Prenez seulement garde aux suites, et puisque l'affaire est faite, tenez-vous gaillard, et veillez-y seulement sans les craindre. » Je l'embrassai, et il s'en alla fort satisfait de moi. Je n'en dis pas un mot au régent ni lui à moi. Ma coutume était de ne lui jamais parler des choses faites que je désapprouvais; la sienne de ne me rien dire de celles qu'il avait faites, et qu'il sentait faites mal à propos. Sur les grâces, je ne voulais desservir personne; ainsi je n'allais point à la parade, mais je me réservais tout entier pour tout ce qui était affaires, et empêcher celles que je croyais mauvaises. Les suites furent telles que je les avais prévues. Il n'y eut personne, depuis le chancelier jusqu'au dernier maître des requêtes, qui ne se crût personnellement offensé, et qui ne le montrât. Ni eux ni les prétendants ne contraignirent leurs plaintes ni leurs discours. L'abbé Dubois, qui ne pensait qu'à soi, avait ce qu'il avait voulu, et ne se soucia point du bruit ni de son maître.

Quatre jours après, M. le duc d'Orléans donna ce grand nombre de bénéfices dont le père Tellier n'avait jamais pu venir à bout de persuader au roi de disposer, pour en disposer lui-même. Pour cette fois, ils furent assez bien donnés. L'abbé d'Estrées eut Cambrai. Je me souviens très-bien qu'à la mort du célèbre Fénelon, son prédécesseur, il courut une prophétie de je ne sais qui

de ce diocèse, que ses trois premiers successeurs n'y entreraient jamais. On rit avec raison de ce conte, qui pourtant s'est trouvé exactement accompli. L'ancien évêque de Troyes obtint Sens pour son neveu, qui était évêque de Troyes, homme de vertu, de savoir, de mœurs et de mérite, et qui valait bien mieux que lui. L'abbé de Castries, à qui Troyes fut donné, le refusa; il crut que c'était trop peu de chose pour un homme de son âge, qui avait été aumônier ordinaire de madame la Dauphine, et qui avait acheté la charge de premier aumônier de madame la duchesse de Berry. Il était frère du chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, tellement que pour cette fois la mère et la fille se trouvèrent d'accord à soutenir l'abbé de Castries. Je proposai au régent de mettre les prétendants à Bayeux d'accord sans jalousie, au profit du roi, en le donnant au cardinal de la Trémoille qui était un panier percé, et qu'il fallait bien soutenir à Rome par des pensions ou par des bénéfices. Celui-là valait 80,000 livres de rente; on en prit dix en pensions. Je proposai aussi l'abbé de Beaumont pour Saintes. Je ne le connaissais point du tout, mais il était fils d'une sœur de M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, et homme de bonnes mœurs, qui avait été lecteur des princes, et chassé d'auprès d'eux avec son oncle. La mémoire, toujours vivante en moi, du duc de Beauvillier agit seule en moi en cette occasion. Un abbé d'Entragues, aumônier du feu roi et de celui-ci, eut Clermont. Je le nomme parce que Bentivoglio, qui le crut mal affectionné à la Constitution, lui rendit tant et de si mauvais offices à Rome, que ses bulles retardèrent toutes les autres. La vérité est qu'il estimait la Constitution sa juste valeur, et qu'il connaissait les jésuites. Il ne s'en contraignit pas pendant son épiscopat, qui ne fut pas bien long. C'était un très-

homme de bien , mais de peu de savoir. Il y eut quatorze ou quinze abbayes de données : le cardinal Gualterio eut Saint-Victor, à Paris ; et le cardinal Ottoboni, Saint-Paul de Verdun. Le régent donna Saint-Ouen de Rouen à l'abbé de Saint-Albin : c'était un nom de guerre, et un bâtard qu'il avait eu de la comédienne Florence, qu'il n'a point reconnu. L'abbé de Thesut, secrétaire de ses commandements, eut celle de Saint-Martin de Pontoise ; et celle de Sainte-Madeleine fut donnée à un chanoine de Notre-Dame de Paris, frère de la Roche, qui avait l'estampille et la confiance du roi d'Espagne, qui l'avait fort recommandé. Enfin Moissac fut donné à Biron pour un fils qu'il voulait pousser dans l'église, et qui n'a jamais voulu étudier, ni être prêtre.

Le régent établit un nouveau conseil de commerce, sur le modèle de celui qui se tenait sous le feu roi, où entraient et entrèrent les douzes députés des douze principales places de commerce du royaume, chacun élu par sa ville. Au lieu de M. Daguesseau qui présidait seul, on y mit le maréchal de Villeroy, comme chef du conseil des finances, qui ne fut proprement que *ad honores*, comme il était au conseil des finances. Le duc de Noailles, qui y faisait tout, fut le second, mais le véritable président de ce conseil de commerce, où le maréchal d'Estrées eut liberté d'entrer quand il le voudrait comme président du conseil de marine. Quatre conseillers d'état y furent mis : MM. Daguesseau ; Amelot, qui, pour avoir longtemps gouverné la marine, les finances et le commerce d'Espagne, en savait plus que tous ; Nointel et Rouillé du Coudray, qui avec M. de Noailles était le maître des finances et de tout ce qui y avait rapport. On y fit entrer aussi un cinquième conseiller d'état qui fut M. d'Argenson, mais comme lieutenant de police, et trois maîtres des requêtes. La nomination des

inspecteurs du commerce dans les places de commerce fut attribuée à ce conseil, dont les patentes furent données au nom du maréchal de Villeroy, excepté celui de Marseille, dont la dépendance fut réservée au conseil de marine. Valossière, produit par le duc de Noailles, fut secrétaire du conseil de commerce. Cet établissement était fort bon, et aurait été fort utile, si les intérêts particuliers, qui gâtent toujours tout en France, n'en eussent point traversé l'administration.

M. le Duc pressa tant le régent de lui permettre d'entrer au conseil de guerre qu'il l'obtint, à condition de n'y présider point, quoique à la première place, et de ne s'y mêler de rien. La même faiblesse qui lui fit accorder cette entrée ne la put refuser au duc du Maine, qui faisait en tout le singe des princes du sang, et aux mêmes conditions. Mais comme il avait les Suisses et l'artillerie, elles ne purent si bien être exécutées à son égard qu'à celui de M. le Duc, qui n'avait point de charges militaires. Il voulut donc dans la suite se mêler peu à peu, comme avait fait le duc du Maine, et cela causa des embarras qui retardèrent les affaires, et qui fatiguèrent souvent M. le duc d'Orléans et ce conseil, et l'obligèrent d'y entrer plus souvent qu'il n'eût voulu. Ces tracasseries mirent plus que du froid entre M. le duc et le maréchal de Villars, lequel à la fin demeura le maître, et les dégoûta de ce conseil, où ils n'allèrent presque plus, mais ce ne fut qu'après assez longtemps.

Deux reines moururent tout au commencement de cette année, dont la perte ne fit pas grand bruit dans le monde : la reine-mère de Suède, à près de quatre-vingts ans, qui était Holstein-Gottorp ; et la reine de Pologne à Blois, la Grange-Arquien, veuve du fameux roi Jean Sobieski. On a vu en son temps que son orgueil l'avait rendue la plus vive ennemie de la France, et comment

aussi elle y fut reçue quand, lasse de Rome, elle voulut s'y retirer. Elle y fut laissée avec toute l'inconsidération qu'elle méritait, et y vécut et mourut comme une particulière. Elle fût traitée de même après sa mort, et sa petite-fille aussi qui était auprès d'elle. Elle s'en alla, sans aucun honneur de la part de la cour, joindre en Silésie son père Jacques Sobieski, qui y vivait retiré sur ses grands biens. Il la maria depuis au roi Jacques d'Angleterre à Rome. Elle n'eut pas même permission de passer par Paris. On ne sait ce qui la retint à Blois quatre ou cinq mois encore après avoir perdu sa grand-mère.

La duchesse de Lesdiguières mourut à Paris dans son bel hôtel. Elle n'était point vieille, mais veuve depuis très-longtemps, et avait perdu son fils unique, gendre de M. de Duras. C'était le reste de ces Gondi amenés en France par Catherine de Médicis, qui y avaient fait une si prodigieuse fortune et tant figuré. Aussi laissa-t-elle des biens immenses. C'était de tous points une fée, qui avec de l'esprit ne voulait voir presque personne, moins encore donner à manger à aucun de ce peu qu'elle voyait; jamais à la cour, et presque jamais hors de chez elle. Sa maison, dont la porte était toujours ouverte, était aussi toujours fermée d'une grille qui laissait voir un vrai palais de fée, tel que les dépeignent les romans. Le dedans presque désert, mais de la dernière magnificence, y répondait par là et par sa singularité, que ne démentait pas son train, sa livrée, la housse jaune de son carrosse, et ses deux grands Maures avec tout leur appareil. Elle laissa gros à ses domestiques et en legs pieux; rien à sa belle-fille, quoique pauvre, et qu'elle lui rendit beaucoup de devoirs; 6,000 livres viagères à la sœur de Vertamont, veuve sans enfants du duc de Brissac, qui avait été mon beau-frère en premières no-

ces, et qui était son cousin germain, laquelle duchesse de Brissac n'avait pas de pain, beaucoup d'esprit et de mérite, et la voyait fort; 8,000 liv. viagères et la jouissance d'une terre de 10,000 liv. de rente à la duchesse de Lesdiguières-Canaples, qui était Mortemart, qu'elle aimait fort. Le maréchal de Villeroy et ses enfants héritèrent de plus de 500,000 liv., outre sa belle maison, et une grande quantité de meubles magnifiques.

La mère du maréchal de Villeroy était sœur du duc de Lesdiguières, beau-père de cette fée; et la mère de cette même fée et celle de la femme du maréchal de Villeroy étaient sœurs. La branche de Lesdiguières et la maison de Gondî étaient éteintes; et le duc de Brissac, frère de la maréchale de Villeroy, n'avait point eu d'enfants. Ainsi les Villeroy héritèrent des deux côtés de tout à la fois, parce que le duc de Lesdiguières, fils de la fée, lui avait laissé tous ses biens par son testament. Qui eût prédit cette succession aux ducs, maréchal, cardinaux de Gondî et de Retz, au connétable de Lesdiguières et au maréchal de Créquy son gendre, qui avaient tous vu M. de Villeroy secrétaire d'état, et d'où il était sorti, ils se seraient étrangement indignés, le maréchal de Créquy surtout, qui eut tant de peine à consentir au mariage de sa fille, que le connétable son beau-père le força de faire avec M. de Villeroy, petit-fils du secrétaire d'état, parce qu'il avait la survivance du gouvernement de Lyon, Lyonnais, etc., de M. d'Alincourt son père, et que le connétable, gouverneur de Dauphiné, commandant de Provence, et comme roi dans ces deux provinces, le voulut être encore dans le gouvernement de Lyon, Lyonnais, etc.

Médarid perdit en même temps sa fille unique, qu'il avait mariée à Grancey son frère, qui n'en eut point d'enfants.

Le monde perdit aussi Coulange. C'était un très-petit homme; gros, à face réjouie, de ces esprits faciles, gais, agréables, qui ne produisent que de jolies bagatelles, mais qui en produisent toujours et de nouvelles et sur-le-champ, léger, frivole, à qui rien ne coûtait que la contrainte et l'étude, et dont tout était naturel. Aussi se fit-il justice de fort bonne heure. Il se défit d'une charge de maître des requêtes, renonça aux avantages que lui promettait sa proche parenté avec M. de Louvois, et ses alliances avec la meilleure magistrature, uniquement pour mener une vie oisive, libre, volontaire, avec la meilleure compagnie de la ville, même de la cour, où il avait le bon esprit de ne se montrer que rarement, et jamais ailleurs que chez ses amis particuliers. La gentillesse, la bonne mais naturelle plaisanterie, le ton de la bonne compagnie, le savoir-vivre et se tenir à sa place sans se laisser gâter, le tour aisé, les chansons à tous moments qui jamais n'intéressèrent personne, et que chacun croyait avoir faites, les charmes de la table sans la moindre ivrognerie ni aucune autre débauche, l'enjouement des parties dont il faisait tout le plaisir, l'agrément des voyages, surtout la sûreté du commerce, et la bonté d'une âme incapable de mal, mais qui n'aimait guère aussi que pour son plaisir, le firent rechercher toute sa vie, et lui donnèrent plus de considération qu'il n'en devait attendre de sa futilité. Il alla plus d'une fois en Bretagne, même à Rome avec le duc de Chaulnes, et fit d'autres voyages avec ses amis; jamais ne dit mal ni ne fit mal à personne; et fut avec estime et amitié l'amusement et les délices de l'élite de son temps, jusqu'à quatre-vingt-deux ans, dans une santé parfaite de tête et de corps, qu'il mourut assez promptement. Sa femme, qui avait plus d'esprit que lui, et qui l'avait plus solide, eut aussi quantité d'amis à la ville et à la cour, où elle

ne mettait jamais le pied. Ils vivaient ensemble dans une grande union, mais avec des dissonances qui en faisaient le sel et qui réjouissaient toutes leurs sociétés. Ils n'eurent point d'enfants. Elle le survécut bien des années. Elle avait été fort jolie, mais toujours sage et considérée. Coulange était un petit homme fort gras, de physionomie joviale et spirituelle, fort égal et fort doux, dont le total était du premier coup passablement ridicule, et lui-même se chantait et en plaisantait le premier.

Cavoie mourut en même temps. Je mesuis assez étendu sur lui et sur sa femme pour n'avoir rien à y ajouter. Cavoie, sans cour, était un poisson hors de l'eau ; aussi n'y put-il longtemps résister. Si les romans ont rarement produit ce qu'on a vu de sa femme à son égard, ils auraient peine à rendre le courage avec lequel cet amour si durable pour son mari la soutint pour l'assister dans sa longue maladie et à sa mort, voulant, disait-elle, qu'il fût heureux en l'autre vie, et la sépulture à laquelle elle se condamna à sa mort, et qu'elle garda fidèlement jusqu'à la sienne. Elle conserva son premier deuil toute sa vie, jamais ne découcha de la maison où elle l'avait perdu, ni n'en sortit que pour aller deux fois le jour à Saint-Sulpice prier dans la chapelle où il est enterré. Elle ne voulut jamais voir d'autres personnes que celles qu'elle avait vues dans les derniers temps de la maladie de son mari, ou le jour de sa mort, ne s'occupa que de bonnes œuvres de toutes les sortes, presque toutes relatives au salut de son mari, et se consuma ainsi en peu d'années, sans avoir jamais faibli ni reculé d'une ligne. Une véhémence si égale et si soutenue, sans relâche ni amusement de quoi que ce soit, et toujours surnagée de religion, est peut-être un exemple unique et bien respectable.

La mort de mademoiselle d'Acigné délivra le duc de Richelieu, fils de sa sœur, d'un retour de partage de 100,000 écus qu'elle lui demandait.

Parabère mourut aussi. Pour le personnage qu'il faisait en ce monde, il eût mieux valu pour lui de le quitter plus tôt. Il était gendre de madame de la Vieuville, dame d'atours de madame la duchesse de Berry, J'aurai lieu ailleurs de parler de madame de Parabère.

Ce commencement d'année produisit aussi plusieurs mariages. Celui du jeune Castries avec la fille de Nolent, conseiller au parlement, dont le frère avait été major du régiment des gardes, donna une ridicule scène. Pour la faire entendre, il faut dire que le père de M. de Castries était lieutenant général de Languedoc, gouverneur de Montpellier, chevalier de l'ordre en 1661, et que sa mère était sœur du cardinal Bonzi, archevêque de Narbonne et grand aumônier de la reine. Il aimait fort sa sœur, et avait obtenu le gouvernement de Montpellier pour son neveu, à la mort de son beau-frère. M. du Maine le maria à une fille de M. de Vivonne qui n'avait rien. Outre l'honneur de l'alliance, il espérait en étayer son oncle par M. du Maine, gouverneur de Languedoc, fils de la sœur de M. de Vivonne, contre la persécution de Basville, intendant, ou plutôt roi de Languedoc. Cette proximité fit dans la suite, et à distance, le mari chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, et la femme sa dame d'atours, qui les aimait fort l'un et l'autre, et madame de Montespan beaucoup, qui depuis longtemps n'était plus à la cour. Madame de Castries était une figure de tous points manquée pour la forme et pour la matière, mais tout âme, tout esprit et charmant, toujours nouveau, et de cette rare crème des Mortemart, avec beaucoup de lecture et de savoir sans les montrer jamais. Le mari s'était fort distingué à la

guerre, et aurait été loin sans un asthme et une santé fort triste, qui le força à quitter.

Avec une si médiocre place, et un esprit qui ne l'était guère moins, sa vertu et son mérite lui avaient acquis des amis distingués, et en nombre, et une considération personnelle où peu d'autres sont parvenus. Ils avaient un seul fils, fort bien fait, et qui promettait beaucoup, dont ils étaient idolâtres. Ils avaient fort peu de bien, ils voulurent le richement marier. Ils trouvèrent une beauté parfaite avec toutes les grâces possibles, plus admirable, à ce qu'on disait, d'âme et d'esprit que de corps, car elle parut et passa comme une fleur. L'affaire conclue, il en fallut parler à madame la duchesse d'Orléans par respect, étant à elle, mais sans avoir de grâce à lui demander. Cette princesse qui, comme Minerve, n'avait point de mère, et ne reconnaissait de parents que ceux de Jupiter, n'avait jamais laissé apercevoir aux Castries la moindre idée de parenté, quelque amitié, quelque familiarité, quelque confiance qu'elle eût en eux, et eux de leur côté auraient commis un crime irrémissible, à son égard, s'il leur en était échappé la moindre apparence. A la mention de ce mariage, elle se douta pour la première fois qu'il pouvait être que madame de Castries fût sa cousine germaine, et tout aussitôt chausse le cothurne sur l'indigne alliance des Nolent. Ce n'était pas qu'elle eût un autre parti à leur proposer, moins encore à leur fournir de quoi prétendre à mieux ; mais de ce mariage, elle n'en voulut pas entendre parler, le traita d'offense pour elle, et fit tant de bruit qu'il en demeura tout court ; il fallut attendre, et cela dura six mois. Cependant ce mariage n'en fut point rompu, parce qu'il était réciproquement désiré. A la fin le duc du Maine et le comte de Toulouse obtinrent la levée de l'interdit, et le mariage s'acheva. Mais depuis ce moment,

tout fut si dédaigneux de la part de madame la duchesse d'Orléans que la jeune femme n'osait presque s'y présenter, et que M. et madame de Castries étaient eux-mêmes fort empêchés de leurs personnes. Les pauvres jeunes gens ne durèrent guère. Ce ne fut que par leur mort, qui arriva à quatre jours l'un de l'autre, que madame la duchesse d'Orléans se rapprocha de M. et de madame de Castries, qui en pensèrent mourir de douleur, et ne s'en consolèrent jamais.

Broglio cadet, et qui a fait depuis une si étrange fortune, épousa une très-riche Malouine, qui s'est vue assise veuve, sans l'avoir pu être mariée. Car son mari a vu la cour bien peu, maréchal de France, fait bien bizarrement duc en Bohême, d'où presque aussitôt, il revint perdu, exilé, et mourut peu après dans cette disgrâce, sans avoir eu permission d'approcher la cour depuis son retour.

D'Antin maria son second fils à la fille unique de Vertamont, premier président du grand conseil, riche à millions, et plus avare, s'il se peut, que riche. Elle manquait de bas et de souliers chez son père, dans un grenier où elle ne voyait jamais de feu. Ses naïvetés aussi, quoiqu'elle ne manquât pas d'esprit, et ses surprises de l'abondance et de la magnificence qu'elle trouva chez d'Antin, furent longuement divertissantes. Son mari prit le nom de marquis de Bellegarde. En même temps d'Antin procura à Vertamont le rapé de la charge de greffier de l'ordre que Lamoignon, président à mortier, vendit à le Bas de Montargis, garde du trésor royal. On cria fort de voir l'ordre sur Montargis, et cela renouvela contre Crosat. On trouva étrange aussi que six hommes vivants demeurassent parés du cordon successif de la même charge, qui étaient : la Vrillière, les chanceliers de Pontchartrain et Voysin, Lamoignon, Verta-

mont et Montargis. Les trois autres charges avaient aussi leurs vétérans et leurs rapés, mais non chacune en si grand nombre.

Le maréchal de Besons maria aussi une de ses filles, belle et bien faite, à Maubourg, brigadier de cavalerie, et très-bon officier, veuf depuis un an d'une fille de la Vieuville, mari de la dame d'atours de madame la duchesse de Berry.

Le duc de Melun épousa une fille du duc d'Albret. Madame d'Espinoy, sa mère, mit sa fille dans les Rohan : elle était Lorraine, comme on a vu souvent ; elle voulait peu à peu pousser son fils à la principauté que son mari avait toujours eue dans la tête.

Le mariage du fils aîné du duc de Villeroy fut arrêté avec la fille aînée du prince de Rohan. On a vu plus d'une fois ici ce que toute leur vie furent l'un à l'autre le maréchal de Villeroy et la duchesse de Ventadour, grand-père et grand-mère de ce mariage. L'affaire publique et les compliments reçus, les Rohan crurent que rien ne la pourrait rompre. Alors ils proposèrent qu'en cas que les mâles, issus du prince de Rohan ou de son fils, vinssent à manquer, cette fille aînée reçût quelque légère augmentation de dot, mais que tous les biens de cette branche passassent à celle de Guéméné, et ils déclarèrent qu'ils les avaient substitués de la sorte. Ce n'était pas que le maréchal de Villeroy se souciât de biens, ni qu'il espérât que cette fille vît mourir tous les mâles de sa branche, mais il ne voulut pas être la dupe des Rohan, moins encore leur valet, et faire un mariage avec une condition qui lui sembla honteuse, et qui ne lui fut déclarée qu'après que tout eut été convenu. Il rompit donc avec le plus grand éclat. Mais le vieil amour du maréchal de Villeroy et de la duchesse de Ventadour ne put souffrir un long divorce. Il remit

même peu à peu quelque sorte de bienséance entre les Rohan et les Villeroy, qui en firent même les avances pour plaire à madame de Ventadour. Mais ils ne le pardonnèrent jamais au maréchal de Villeroy, et furent les sourds, mais principaux instigateurs de sa catastrophe. Toutefois ils s'en cachèrent tant qu'ils purent, à cause de madame de Ventadour qu'ils avaient un si grand intérêt de ménager et de gouverner, comme ils ont fait toute sa vie, et dont le cœur était depuis tant d'années si inséparablement attaché au maréchal de Villeroy. Il eut bientôt lieu d'être dépiqué par la figure, le bien et la naissance, en quoi il ne perdit rien aux Rohan. Six semaines après, il maria son petit-fils à la fille aînée du duc de Luxembourg.

Les Rohan, de leur côté, ne voulurent pas demeurer en reste. Ils tonnelèrent aisément le duc Mazarin, qui consentit à leur substitution, et le mariage se fit du duc de la Melleraye, son fils unique, qui n'avait que quinze ans, un mois après celui du marquis de Villeroy avec mademoiselle de Luxembourg.

La maréchale de Noailles maria sa huitième et dernière fille au fils de Courtenvaux, qui devait être très-riche. Le duc de Noailles obtint pour cela du régent que le père cédât à son fils sa charge de capitaine des Cent-Suisses, et d'en conserver les appointements et la survivance. Ainsi le maréchal d'Estrées fut beau-frère de tous deux, du père, mari de sa sœur, du fils, son neveu qui épousa la sœur de la maréchale d'Estrées.

CHAPITRE CDXXXV.

Je fais donner à la Vrillière voix au conseil de régence. — M. de Châtillon mestre de camp général et M. de Clermont-Tonnerre commissaire général de la cavalerie. — La charge de secrétaire d'état supprimée. — Celle des affaires étrangères rétablie sans fonction donnée. — Armenonville en paye 400,000 livres au chancelier Voysin. — Les conseillers d'état prétendent que la place de conseiller d'état est incompatible avec la charge de secrétaire d'état, et perdent leur procès contre Armenonville. — Avaray ambassadeur en Suisse, et Bonac à Constantinople. — Maupertuis et Vins, capitaines des deux compagnies de mousquetaires, se retirent. — Artagnan et Canillac leur succèdent. — Réforme de troupes. — Querelles, combat, procédure et jugement entre le duc de Richelieu et le comte de Gacé. — Princes du sang, bâtards, pairs, épées aux prisons. — Querelle et combat entre messieurs de Jonzac et Villette. — Mort de Sourches, ci-devant grand prévôt, et de Lyonne, premier écuyer de la grande écurie, à qui succède le neveu de Sainte-Maure. — Chambre de justice contre les financiers. — Accident à un œil de M. le duc d'Orléans. — Les paiements se commencent. — Misère étrange des ministres employés par la France au dehors. — Mortification, puis don aussi peu à propos l'un que l'autre à Desmarets. — Cheverny gouverneur de M. le duc de Chartres *ad honores*. — Madame la duchesse de Berry usurpe des honneurs qu'elle ne conserve pas. — Son démêlé avec M. le prince de Conti. — Elle s'abandonne à Riom. — Quel est Riom. — Il la matrise fort et durement. — Contraste de madame la duchesse de Berry avec elle-même et dans le monde et aux Carmelites. — Madame

d'Aidie, dame de madame la duchesse de Berry au lieu de la mère de M. de Brancas qui rend sa place.

La Vrillière aurait dû être content de son sort, dont il ne s'était pas tant promis lui-même. Je l'avais sauvé seul du naufrage des secrétaires d'état, à force de temps et de bras, et je lui avais fait attribuer à lui seul toutes les fonctions pour lesquelles on ne se pouvait commodément passer d'un secrétaire d'état, et qui s'étendaient partout le royaume pour tous les ordres en commandement, outre le secret de la direction de la police de Paris. De cinquième roue d'un chariot qu'il était sous le feu roi, avec une place caponne, car sa charge de secrétaire d'état n'avait que ses provinces et point de département particulier, il était devenu un personnage à qui tout le monde avait affaire. Malgré tant de différence dans la situation nouvelle où il se trouvait, il avait un ver qui le rongait, et qui depuis l'expulsion de Pontchartrain ne lui laissait point de repos, quoique depuis la mort du roi, jusqu'à sa dernière chute, Pontchartrain fût devenu un simulacre qu'on ne cessait de bafouer sans cesse et sans mesure. Mais tandis qu'à ce prix il entraient encore au conseil de régence, comme secrétaire d'état, où toutefois il n'eut jamais d'autre fonction que de moucher les bougies, la Vrillière, avec ce pendant d'oreille, n'osa parler de ce qui le tourmentait. Quand Pontchartrain fut chassé, la Vrillière prit plus de hardiesse, parce qu'il se trouva seul dans le cas, et bientôt après vint à moi comme à son protecteur, sur sa privation de voix au conseil de régence. J'essayai de lui faire entendre raison ; mais lui et sa femme revinrent si souvent à la charge, il faut tout dire, pleurèrent tant

chez moi l'un et l'autre, que l'amitié l'emporta en moi sur la raison. Je parlai au régent qui avait une facilité et un mépris de toutes choses qui lui en faisait faire litière, quand il n'était pas reteuu par quelqu'un, et j'obtins facilement ce que la Vrillière regardait comme le comble de ses vœux.

La Vallière vendit alors sa charge de mestre de camp général de la cavalerie à M. de Châtillon, qui en était commissaire général, et gendre de Voysin, qui a fait depuis une fortune si grande et si peu espérée, dont l'extrême brillant s'est enfin changé en de tristes ténèbres. Il vendit la sienne au marquis de Clermont-Tonnerré.

Je m'impatientais de ce que le chancelier ne se défaisait point de sa charge de secrétaire d'état de la guerre, dont il ne faisait plus aucune fonction depuis l'établissement des conseils. C'était la condition sous laquelle le maréchal de Villeroy avait dans les derniers jours de la vie du roi arraché pour lui la conservation des sceaux, comme je l'ai raconté en son lieu, de la misère de M. le duc d'Orléans, car c'est le terme qui convient à une telle faiblesse. Je pressais le régent de finir cela, et à la fin, j'en vins à bout. Armenonville dont j'ai parlé plus d'une fois, et duquel j'avais eu lieu d'être content toute ma vie, me vint demander instamment de le servir pour obtenir ce qui n'était plus qu'une carcasse inanimée de charge, mais qui pouvait se relever, et passer à son fils. Voysin, qui, jusqu'au dernier moment du roi, ne s'était pas oublié, en avait obtenu, tout à la fin de sa vie, un brevet de retenue de 400,000 livres sur cette charge, et par la condition obtenue par le maréchal de Villeroy, en lui faisant conserver les sceaux, il fallait que la charge fût vendue. J'obtins donc l'agrément pour Armenonville, qui fut pourvu de celle dont Torcy avait été récom-

pensé en s'en démettant, et donna 400,000 livres au chancelier Voysin, qui fut enragé encore, parce qu'il avait trouvé à la vendre le double. La sienne demeura supprimée en entier, et celle des affaires étrangères n'eut aucune sorte de fonction.

Cette affaire fit naître une ridicule prétention. Armenonville était si avancé dans le conseil qu'il touchait presque au décanat : ce décanat emporte honneur et profit. Armenonville était d'âge et de santé à en jouir longtemps, et ce n'était pas l'intérêt de ceux qui avaient envie d'y parvenir. Les anciens conseillers d'état imaginèrent une incompatibilité dans les deux places dont il était revêtu, et peu à peu le persuadèrent aux autres conseillers d'état. Ils citaient des exemples vrais et faux là-dessus dont pas un ne faisait au fond de la chose. Il est vrai que les secrétaires d'état et le contrôleur général des finances étaient si supérieurs en considération, en fonctions, en autorité aux conseillers d'état, qui ne jugent que des procès, que ceux d'entre eux qui sous le feu roi avaient été pris d'entre les conseillers d'état pour remplir ces grandes places, s'étaient démis de celles de conseillers d'état. Cela même était d'autant plus raisonnable que le service du conseil le demandait, parce qu'il n'y a que vingt-quatre conseillers d'état de robe, dont il y en a toujours intendants dans les grandes provinces, intendants des finances, souvent prévôts des marchands, dont l'absence des bureaux et du conseil retarde l'expédition, et nuit souvent aux affaires. Un conseiller d'état, devenu secrétaire d'état ou contrôleur général, était encore de moins au conseil où il n'avait plus le temps de vaquer, et de plus cette place n'était pour lui d'aucune ressource, parce que, venant à déplaire assez pour perdre la principale, il ne se serait pas réduit à retourner faire le simple conseiller d'état

au conseil , et à devenir, comme on dit , d'évêque meunier. Il était faux que M. de Croissy, président à mortier au parlement de Paris, quand il fut secrétaire d'état à la place de M. de Pomponne , se fût défait de sa charge de président à mortier ; M. de Croissy eut la charge de président à mortier en....., de M....., fut en 1679 secrétaire d'état, et eut en la survivance de sa charge de président à mortier pour M. de Torcy son fils.

En 1689, le roi ordonna au premier président de Novion de donner la démission de sa charge , moyennant une charge de président à mortier pour son petit-fils, M. de Novion, qui, après la régence, a été premier président. M. de Croissy lui vendit sa charge de président à mortier, et M. de Torcy, qui en avait la survivance, eut en la place celle de secrétaire d'état de M. de Croissy. Or un secrétaire d'état des affaires étrangères par ses occupations, et par être nécessairement toujours à la cour et jamais à Paris , est bien moins compatible avec les fonctions journalières de président à mortier que ne le sont les places de secrétaire d'état et de conseiller d'état. Si de là on passe à l'être de ces places , il se trouve que l'être de secrétaire d'état est celui de conseiller d'état. La charge de secrétaire d'état lui en donne le titre, l'entrée et la voix au conseil, le rang d'ancienneté partout parmi les conseillers d'état du jour qu'il a été secrétaire d'état, et comme secrétaire d'état il a rang de conseiller d'état, et n'en a point d'autre. Si par la puissance de leurs charges ils ont regardé les places de conseiller d'état au - dessous d'eux , c'est une idée qui a pu entrer dans leur tête , mais qui n'a pas changé l'essence de leurs charges et de leur condition, qui, par ce qui vient d'être expliqué, est homogène aux places de conseillers d'état, et ne peut être incompatible avec

elles. Aussi les conseillers d'état eurent-ils beau s'assembler, députer au régent, présenter des mémoires imprimés, solliciter les membres du conseil de régence, et l'ancien évêque de Troyes chargé par le régent d'y rapporter l'affaire, bien défendue par Armenonville, ce dernier y gagna son procès tout d'une voix. Comme sa nouvelle charge ne lui donnait aucune occupation, il continua ses fonctions de conseiller d'état comme auparavant, et devint doyen du conseil. Nous lui verrons donner les sceaux dans la suite, avec lesquels il ne mourut pas.

Avaray, bon militaire et rien de plus, fut choisi pour l'ambassade de Suisse, et Bonac pour celle de Constantinople. C'était un neveu paternel de Bonrepos, qui avait eu l'honneur d'épouser la fille aînée de Biron, à la vérité fort chargé d'enfants, et pour rien. Il avait de l'esprit, de l'expérience, et de la capacité dans les négociations où il avait passé sa vie, alors assez peu avancée. On l'avait employé de bonne heure en Allemagne, puis dans le nord, et en Pologne longtemps, enfin en Espagne, et on avait eu lieu partout d'en être content. L'emploi délicat, mais fort lucratif de Constantinople, parut tout à la fois une dot et une récompense pour lui.

Artagnan, qui depuis longtemps commandait les mousquetaires gris sous Maupertuis qui avait plus de quatre-vingts ans, et qui ne s'en mêlait presque plus, lui donna 150,000 livres et en fut capitaine à sa place. Trois mois après, Canillac, cousin de celui qui était dans le conseil des affaires étrangères, et qui commandait les mousquetaires noirs sous M. de Vins, qui n'était guère moins vieux que Maupertuis, et qui désirait fort de se retirer, lui donna aussi 150,000 livres, et fut capitaine à sa place. Ce fut la première fois qu'on est monté à ces compagnies pour de l'argent. Il est vrai que si on n'eût

eu égard qu'au mérite, Maupertuis et Vins n'auraient pas eu de tels successeurs.

Après bien des projets différents, on fit enfin la réforme des troupes. On ne conserva que cent cinquante escadrons de cavalerie à cent maîtres chacun, sans majors ni aumôniers, et les dix-sept escadrons de la maison du roi et de la gendarmerie, de laquelle les compagnies furent réduites de soixante à trente-cinq maîtres. On conserva aussi les quatorze régiments de dragons à un escadron chacun, dont la moitié à pied. Le tiers des Suisses fut réformé, en sorte que des dix-huit mille hommes on n'en conserva que douze mille en ôtant une compagnie par régiment ; et les régiments sur le pied étranger, excepté les Suisses à qui leurs capitulations furent conservées, et les Irlandais, on les mit sur le pied français infiniment moins cher, en donnant à leurs colonels 8,000 livres de pension, en dédommagement de ce qu'ils y perdirent.

Il y eut force bals dans Paris, outre ceux de l'Opéra. Il arriva en l'un de ces derniers une querelle entre le duc de Richelieu et le comte de Gacé, fils aîné du maréchal de Mattignon. Ils sortirent, se battirent dans la rue de Richelieu et se blessèrent légèrement tous deux. Le parlement, certain de la faiblesse du régent, et de la misère des ducs à qui il ne pardonnait point de ne pas essayer toutes ses usurpations avec le dernier respect, se promit bien de profiter du temps et de l'aventure, et sans lettres patentes, comme il est de l'ordre, du droit et de l'usage, se mit à informer, sous prétexte que M. de Richelieu n'était pas reçu au parlement, comme s'il était moins pair de France faute de cette réception, après celle de son père. Il y eut en bref un ajournement personnel, et de se rendre dans quinzaine à la Conciergerie du Palais, avant l'expiration duquel M. le duc d'Orléans

les envoya à la Bastille. Ce nonobstant, le parlement leur fit signifier en leurs domiciles l'ajournement personnel, et de se rendre à la Conciergerie. Ces messieurs furent fort visités à la Bastille. Cette prétendue noblesse excitée par M. et madame du Maine, dont on a parlé en son temps, fermentait toujours, et trouva fort mauvais que les ducs qui allaient voir les deux prisonniers à la Bastille gardassent leurs épées, et qu'ils fussent obligés de laisser les leurs à la porte. Grand bruit, à leur ordinaire; mais de ce bruit il n'en fut autre chose sinon que le régent qui savait bien ce qui en était, et devait être, eut la complaisance de faire perquisition de l'usage, qui se trouva tel qu'il se pratiquait, et dont cette prétendue noblesse se plaignait. Ainsi elle continua à laisser les épées à la porte de la Bastille, et les ducs à la conserver en entrant dans cette prison et dans toutes les autres où ils vont voir quelqu'un, comme du temps du feu roi il m'est arrivé au fort l'Evêque, sans qu'on y ait songé à me parler de quitter mon épée, ce que je n'aurais pas souffert aussi.

Le régent, qui se plaisait aux *mezzo termine* favorables à sa faiblesse et à son goût politique d'abaissement et de confusion, et de tenir tout brouillé, laissa faire le parlement, et fit seulement écrire une lettre du roi à chaque prince du sang, bâtard, et autre pair pour se trouver au jugement du duc de Richelieu. Les princes du sang furent piqués de ce que cette qualité se trouva également mise à la suscription de leurs lettres et de celles des bâtards. M. le Duc, M. le prince de Conti et le duc du Maine déclarèrent qu'ils n'iraient point au jugement du duc de Richelieu comme étant ses parents trop proches. Ce fut une défaite que le régent leur suggéra pour éviter noise. Les princes du sang s'étaient vantés qu'ils empêcheraient les bâtards de traverser le

parquet, et quand ce fut à l'exécution, ils se trouvèrent encore plus contents de cette raison d'en éviter l'occasion, que ne le fut le régent même qui la leur fournit. Le prince de Dombes et le comte de Toulouse s'y trouvèrent avec les autres pairs. Le parlement, ne pouvant pis après tout ce qu'il avait entrepris et usurpé dans cette affaire, ordonna un plus amplement informé, et de garder prison deux mois.

Quand le jour du jugement définitif s'approcha, il fut dit que le roi n'écrirait qu'aux pairs, et point aux princes du sang, ni à messieurs du Maine et de Dombes comme exclus par leur parenté. M. de Dombes y avait pourtant assisté une fois, mais on prit ce milieu pour faire en sorte que le comte de Toulouse se laissât persuader de n'y point aller, et d'avoir cette déférence pour les plaintes amères que M. le Duc avait faites, et continuait de porter au régent de ce que le prince de Dombes et lui s'étaient trouvés à la dernière séance. Le prince de Dombes se voulait bien exclure de celle-ci comme parent, ainsi que son père, par madame la duchesse du Maine. Mais le comte de Toulouse, qui n'avait point cette raison, persista à s'y vouloir trouver. Aussi fit-il, et traversa le parquet. Les pairs tous convoqués par le roi y assistèrent. Il y eut arrêt de plus amplement informer pendant trois mois, et cependant mis en liberté. Ils sortirent le même jour de la Bastille; il y avait six mois que cela durait. J'ai cru devoir rapporter cette affaire tout de suite.

Dans ce même temps de la querelle du duc de Richelieu et du comte de Gacé, il y eut un badinage de rien entre deux jeunes gens ivres à souper chez M. le prince de Conti à Paris, à quoi eux-mêmes ni personne n'eussent pris garde sans la malice des convives, excités par l'exemple du maître de la maison, qui leur apprit le len-

demain qu'ils aient eu une affaire la veille, et qui voulut faire semblant de les accommoder. L'un était Jonzac, fils d'Aubeterre, l'autre Vilette, frère du père de madame de Caylus. M. le Duc, qui ne voulut pas que les maréchaux de France se mêlassent d'une affaire arrivée chez M. le prince de Conti, les envoya chercher deux jours après et les accommoda. Mais ceux qui de rien avaient fait une affaire se mirent si fort après eux, que les familles s'en mêlèrent et les crurent déshonorés s'ils ne se battaient pas. Tous deux y résistèrent; mais enfin poussés à bout, ils se battirent en fort braves gens, et montrèrent ainsi que leur résistance ne venait que de ne savoir pourquoi se battre. Tous deux furent blessés, Vilette plus considérablement, et disparurent. Ce fut le premier fruit de l'impunité effective du premier duel de la régence, sur le quai des Tuileries, en plein jour, de la plus grande notoriété, entre deux hommes qui ne valaient pas, en quoi que ce fût, la peine d'être ménagés, et qui en produisit bien d'autres. L'affaire dont je viens de parler avait trop éclaté et trop longtemps pour pouvoir être étouffée. Le parlement procéda, Vilette sortit du royaume et mourut bientôt après; Jonzac se cacha longtemps, et ne se présenta que bien sûr de ce qui arriverait de son affaire. Il en fut quitte pour une assez longue prison, absous après, et ne perdit point son emploi. Cette affaire pourtant réveilla celle de Girardin et de Ferrant, qui furent obligés de s'absenter, et qui à la fin furent condamnés, effigiés, et perdirent leurs emplois. Ce fut un remède qui vint beaucoup trop tard.

Deux hommes, qui étaient devenus fort inutiles au monde, moururent en ce même temps : Sourches, fort vieux, qui avait cédé à son fils sa charge de grand prévôt, et Lyonne, premier écuyer de la grande écurie, qui n'avait jamais exercé cette charge, et qui passait sa très

obscur vie avec les nouvellistes de Paris. Saint-Maure crut faire merveilles de faire prendre cette charge à son neveu. Ce n'en était pas une pour un homme de sa qualité, mais il y brilla aussi peu que son prédécesseur.

Le duc de Noailles et Rouillé voulurent absolument une chambre de justice contre les financiers. On a vu ce que j'avais pensé là-dessus ; mais ces deux hommes étaient maîtres absolus de ce qui était finance : cela passa donc au conseil de régence. Lamoignon et Portail, présidents à mortier, furent mis à la tête de six maîtres des comptes, et quatre conseillers de la cour des aides. Fourqueux, neveu de Rouillé, et procureur général de la chambre des comptes, fut procureur général de ce nouveau tribunal. Portail et lui y acquirent beaucoup de réputation par leur intégrité ; Lamoignon y gagna de l'argent et s'y déshonora. L'édit de cette création fut enregistré tel qu'il fut présenté au parlement le 12 mars, et le chancelier alla le 14 mars faire l'ouverture de ce nouveau tribunal aux Grands-Augustins, où il tint ses séances. La frayeur se mit parmi les financiers. On prétendait que les traitants avaient profité de 1,800,000,000. Parmi les assignations qui furent données à ceux qu'on voulut ressasser, le duc de Noailles n'oublia pas M. d'Auneuil, maître des requêtes, frère de madame la maréchale de Lorge, dont le père était entré en plusieurs affaires du temps de M. Colbert, avait été depuis garde du trésor royal avec autant de bonne réputation que ces gens-là en peuvent avoir, et avait longtemps avant sa mort quitté sa charge et toute affaire, et entièrement apuré ses comptes à la chambre des comptes. Dès que j'appris cette malice, j'allai trouver M. le duc d'Orléans, qui sur-le-champ et devant moi envoya ordre au duc de Noailles de retirer cette assignation et de la lui apporter. Il eut un peu la tête lavée, tout favori qu'il était, avec

défense de toucher à d'Auneuil en quoi que ce pût être, et l'assignation bien déchirée. Ils avaient tous bien envie d'attaquer Pontchartrain, et M. le duc d'Orléans aussi; mais la considération de son père borna ce dessein aux désirs et aux regrets; M. le duc d'Orléans s'y porta de lui-même. Je n'eus ni la peine ni le mérite de parer ce coup.

Ce prince, qui avait la vue fort basse, et un œil bien moins mauvais que l'autre, jouant à la paume qu'il aimait fort en ce temps-ci, se donna sur ce bon œil un coup de raquette qui le mit en danger de le perdre. Mais s'il le conserva il n'en fut guère mieux; il n'en vit presque plus le reste de sa vie; et le mauvais œil, dont il se servait le moins, devint le bon, sans en être meilleur qu'il n'était.

Il commença à faire faire des paiemens. Ce qu'il y avait de plus pressé étaient les ministres de France dans les pays étrangers. Ils étaient tellement en arrière qu'il y en avait plusieurs qui, depuis plusieurs mois, n'avaient pas de quoi retirer leurs lettres de la poste, et les y laissaient. On comprend l'inconvénient de cette misère pour les affaires, et par le mépris où ils ne pouvaient éviter de tomber dans les divers pays où ils étaient employés, et où ils mouraient de faim, après s'être endettés partout. Ce fut aussi par où on commença. On donna aussi quelque chose à la marine, qui était depuis longtemps pis qu'à sec, moins pour la relever, comme je l'expliquerai bientôt, que pour apaiser un peu le comte de Toulouse et le conseil de marine.

Les délations portées à la chambre de justice attirèrent une mortification à Desmarets, et un ridicule à qui la lui donna. On se persuada sur ces rapports qu'il avait caché beaucoup d'argent dans l'abbaye d'Hières près Paris, dont sa sœur était abbesse. On y envoya fouiller partout, et on y remua bien de la terre : on n'y trouva

rien du tout. Le rare est qu'aussitôt après le maréchal de Villeroy, ami de Desmarets de tout temps, fit valoir au régent une prétendue promesse du feu roi à Desmarets de lui donner 100,000 écus au prochain renouvellement des fermes générales. Le roi était mort auparavant, et Desmarets avait été chassé. Dans l'extrême disette où l'on était d'argent, dont on avait besoin pour tant de choses également importantes et pressées, et le régent par aucun coin tenu d'acquitter de pareilles grâces du feu roi, il eut la faiblesse de se laisser entraîner aux propos du maréchal de Villeroy, et de faire payer Desmarets de ce don à 1,000 pistoles par mois.

Ce prince choisit Cheverny pour gouverneur de M. son fils. Il était homme de qualité et fort capable de faire quelque chose de bon d'un pupille qui lui aurait été sérieusement remis. Mais il avait depuis longtemps de Court dont le nom n'était point faux, et qui de plus était un pédant achevé. Son frère avait toujours été au duc du Maine, et y était mort. C'en était assez pour avoir toute la confiance de madame la duchesse d'Orléans, qui n'avait d'yeux que pour ses frères, et qui de préférence à tout voulait inculquer à son fils sa manie là-dessus. Ainsi Cheverny ne fut mis que *ad honores*, ravi de n'en avoir ni les soins ni les peines, et qui laissa faire de Court sans se mêler de rien. M. le duc d'Orléans, partie connaissance de ce qu'il avait à espérer de M. son fils, partie négligence, laissa faire. Madame la duchesse d'Orléans réussit à la vérité parfaitement à coiffer son fils de la batarde. Du reste on voit comment cette éducation a réussi.

Le roi sortit pour la première fois des Tuileries pour aller au Palais-Royal voir Madame, M. et madame la duchesse d'Orléans. Quelque temps après, il sortit pour la seconde fois, et alla voir madame la duchesse de Berry au Luxembourg. Les prétentions et l'indécision firent

ôter l'estrapontin de son carrosse pour n'y laisser que les deux fonds. Le roi était étouffé au derrière par madame de Ventadour et le duc du Maine. Au devant ses deux fils et madame de Villefort, sous-gouvernante, c'est-à-dire toutes personnes sans droit aucun d'y être, excepté la duchesse de Ventadour. J'ai expliqué ailleurs les deux règles des places du carrosse, celle de droite et celle de nécessité, mais la confusion sur tout était uniquement en règne, et s'y établit de plus en plus.

Madame la duchesse de Berry en profitait de son côté pour usurper tous les honneurs de reine, malgré les représentations de madame de Saint-Simon, et les dégoûts dont elle l'assura que de telles entreprises seraient suivies. Elle marcha dans Paris avec des timbales sonnantes, et tout du long du quai des Tuileries où le roi était. Le maréchal de Villeroy en porta le lendemain ses plaintes à ~~M~~ le duc d'Orléans, qui lui promit que tant que le roi serait dans Paris, on n'y entendrait d'autres timbales que les siennes, et oncques depuis madame la duchesse de Berry n'y en a eu. Elle alla aussi à la comédie, y eut un dais dans sa loge, quatre de ses gardes sur le théâtre, d'autres dans le parterre, la salle bien plus éclairée qu'à l'ordinaire, et fut avant la comédie haranguée par les comédiens. Cela fit un étrange bruit dans Paris comme avait fait son haut dais au parterre de l'Opéra. Néanmoins elle n'osa retourner aux spectacles de la sorte; mais pour ne pas reculer aussi, elle renonça à voir la comédie dans son lieu ordinaire, et elle prit à l'Opéra une petite loge où elle n'était qu'à peine aperçue, et comme incognito. Elle ne le vit plus ailleurs, et comme la comédie venait jouer sur le théâtre de l'Opéra pour Madame, cette petite loge servit pour les deux spectacles.

Allant un jour à l'Opéra, ses gardes firent arrêter le

carrosse de M. le prince de Conti qui y arrivait, et maltraitèrent son cocher, ce prince étant dans son carrosse. La vérité est que ce n'était qu'entreprises de toutes parts. Les princes du sang n'osaient pas nier tout à fait leur devoir d'arrêter devant les filles de France, car il n'y avait point de fils de France alors, mais ils les évitaient, et de fait ne voulaient point arrêter devant elles; d'autre part, c'était bien assez de le faire arrêter de haute lutte, sans maltraiter son cocher, lui dans son carrosse. Il s'en plaignit à M. de la Rochefoucauld, capitaine des gardes de madame la duchesse de Berry, qui n'eut pas l'esprit de lui répondre de manière à le contenter, et à faire tomber la chose. M. le prince de Conti, piqué, s'adressa à M. le duc d'Orléans, qui obligea madame la duchesse de Berry de le prier de venir chez elle. Il y vint, et la conversation se passa en public fort mal à propos, et pour en dire le vrai, avec tout son esprit, elle s'en tira fort mal; elle fit des reproches à ce prince de ne s'être pas adressé à elle; elle voulut accuser le cocher et excuser son garde, puis, voyant qu'elle ne réussissait pas, et que M. le duc d'Orléans voulait être obéi, elle dit à M. le prince de Conti que, puisqu'il voulait que ce garde allât en prison, il y irait, mais qu'elle le priait qu'il n'y fût guère. Cela fut pitoyable. En effet, à peine le garde se fut-il remis qu'il sortit à la prière de M. le prince de Conti. Le point était qu'on l'avait fait arrêter, qu'il n'osait le contester ni s'en plaindre. Voilà pour le rang à couvert et bien décidé; le reste était une sottise dont il fallait savoir sortir galamment.

Après maintes passades, elle s'était tout de bon éprise de Riom, jeune cadet de la maison d'Aidie, fils d'une sœur de madame de Biron, qui n'avait ni figure ni esprit. C'était un gros garçon court, joufflu, pâle, qui avec force bourgeons ne ressemblait pas mal à un abcès. Il

avait de belles dents, et n'avait jamais imaginé causer une passion qui en moins de rien devint effrénée, et qui dura toujours, sans néanmoins empêcher les passades et les goûts de traverse. Il n'avait rien vaillant, mais force frères et sœurs qui n'en avaient guère davantage. M. et madame de Pons, dame d'atours de madame la duchesse de Berry, étaient de leurs parents, et de même province. Ils firent venir ce jeune homme qui était lieutenant de dragons, pour tâcher d'en faire quelque chose. A peine fut-il arrivé que le goût se déclara, et qu'il devint le maître au Luxembourg. M. de Lausun, dont il était petit-neveu, en riait sous cape. Il était ravi, il se croyait renaître en lui au Luxembourg, du temps de Mademoiselle; il lui donnait des instructions.

Riom était doux et naturellement poli et respectueux, bon et honnête garçon. Il sentit bientôt le pouvoir de ses charmes qui ne pouvaient captiver que l'incompréhensible fantaisie dépravée d'une princesse. Il n'en abusa avec personne, et se fit aimer de tout le monde par ses manières, mais il traita madame la duchesse de Berry comme M. de Lausun avait traité Mademoiselle. Il fut bientôt paré des plus belles dentelles et des plus riches habits, plein d'argent, de boîtes, de bijoux et de pierres. Il se faisait désirer, il se plaisait à donner de la jalousie à sa princesse, à en paraître lui-même encore plus jaloux. Il la faisait pleurer souvent. Peu à peu il la mit sur le pied de n'oser rien faire sans sa permission, non pas même les choses les plus indifférentes. Tantôt prête de sortir pour l'Opéra, il la faisait demeurer; d'autres fois il l'y faisait aller malgré elle. Il l'obligeait à faire bien à des dames qu'elle n'aimait point, ou dont elle était jalouse, mal à des gens qui lui plaisaient, et dont il faisait le jaloux. Jusqu'à sa parure, elle n'avait pas la moindre liberté. Il se divertissait à la faire décoiffer ou

lui faire changer d'habits quand elle était toute prête, et cela si souvent, et quelquefois si publiquement qu'il l'avait accoutumée à prendre le soir ses ordres pour la parure et l'occupation du lendemain, et le lendemain il changeait tout, et la princesse pleurait tant et plus. Enfin elle en était venue à lui envoyer des messages par des valets affidés, car il logea presque en arrivant au Luxembourg, et ses messages se réitéraient plusieurs fois pendant sa toilette, pour savoir quels rubans elle mettrait, ainsi de l'habit et des autres parures, et presque toujours il lui faisait porter ce qu'elle ne voulait point. Si quelquefois elle osait se licencier à la moindre chose sans son congé; il la traitait comme une servante, et les pleurs duraient quelquefois plusieurs jours. Cette princesse si superbe, et qui se plaisait tant à montrer et à exercer le plus démesuré orgueil, s'avilit à faire des repas avec lui et des gens obscurs, elle avec qui nul homme ne pouvait manger s'il n'était prince du sang

Un jésuite, qui s'appelait le père Riglet, qu'elle avait connu enfant, et qui l'avait toujours cultivée depuis, était admis dans ces repas particuliers, sans qu'il en eût honte, ni que madame la duchesse de Berry en fût embarrassée. Madame de Mouchy, dont j'ai parlé ailleurs, était la confidente de tous ces étranges particuliers; elle et Riom mandaient les convives, et choisissaient les jours. La Mouchy raccommo- dait souvent sa princesse avec son amant, qui en était mieux traitée qu'elle, sans qu'elle osât s'en apercevoir, de crainte d'un éclat qui lui aurait fait perdre un amant si cher, et une confidente si nécessaire. Cette vie était publique; tout au Luxembourg s'adressait à M. de Riom, qui de sa part avait grand soin d'y bien vivre avec tout le monde, même avec un air de respect qu'il refusait même en public à sa seule princesse. Il lui faisait devant le monde des réponses

brusques qui faisaient baisser les yeux aux spectateurs, et rougir ceux de madame la duchesse de Berry, qui ne contraignait point ses manières soumises et passionnées pour lui devant les compagnies. Le rare est que, parmi cette vie, elle prit un appartement aux Carmelites du faubourg Saint-Germain où elle allait quelquefois les après-dînées, et toujours coucher aux bonnes fêtes, et souvent y demeurait plusieurs jours de suite. Elle n'y menait que deux dames, rarement trois, presque point de domestiques : elle mangeait avec ses dames de ce que le couvent lui apprêtait, allait au chœur ou dans une tribune à tous les offices du jour, et fort souvent de la nuit ; et outre les offices, elle y demeurait quelquefois en prières, et y jeûnait très-exactement les jours d'obligation.

Deux carmelites de beaucoup d'esprit, et qui connaissaient le monde, étaient chargées de la recevoir et d'être souvent auprès d'elle. Il y en avait une fort belle, l'autre l'avait été aussi. Elles étaient assez jeunes, surtout la plus belle, mais d'excellentes religieuses, et des saintes, qui faisaient cette fonction fort malgré elles. Quand elles furent devenues plus familières, elles parlèrent franchement à la princesse, et lui dirent que si elles ne savaient rien d'elle que ce qu'elles en voyaient, elles l'admiraient comme une sainte ; mais que d'ailleurs elles apprenaient qu'elle menait une étrange vie, et si publique, qu'elles ne comprenaient pas ce qu'elle venait faire dans leur couvent. Madame la duchesse de Berry riait et ne s'en fâchait point. Quelquefois elles la chapitraient, lui nommaient les gens et les choses par leurs noms, l'exhortaient à changer une vie si scandaleuse, et, avec esprit et tour, poussaient ou enrayaient à propos, mais jamais sans lui avoir parlé ferme. Elles le contaient après à celles de ses dames qui étaient les

plus propres à goûter leurs peines sur l'état de madame la duchesse de Berry, qui ne cessa de vivre comme elle faisait au Luxembourg et aux Carmelites, et de laisser admirer un contraste aussi surprenant, et qui du côté de la débauche augmenta toujours. Riom lui fit venir de sa province une de ses sœurs, mariée à M. d'Aldie, pour remplir la place de madame de Brancas la mère, de laquelle j'ai quelquefois fait mention, à qui le feu roi avait donné une place de dame auprès d'elle, et qui était toujours demeurée en Provence, où elle était retournée quand elle y fut nommée, et finalement n'en voulut point revenir.

CHAPITRE CDXXXVI.

Vie, journées et conduite de M. le duc d'Orléans. — Le régent impénétrable sur les affaires dans la débauche, même dans l'ivresse. — Ses maîtresses. — Roués de M. le duc d'Orléans.

Madame la duchesse de Berry rendait avec usure à M. son père les rudesses et l'autorité qu'elle éprouvait de Riom, sans que la faiblesse de ce prince en eût moins d'assiduité, de complaisance, il faut le dire, de soumission et de crainte pour elle. Il était désolé du règne public de Riom et du scandale de sa fille, mais il n'osait en souffler, et si quelquefois quelque scène également forte et ridicule entre l'amant et la princesse avait percé en public, M. le duc d'Orléans osait en faire quelque représentation, il était traité comme un nègre, boudé plusieurs jours, et bien empêché comment faire sa paix. Il n'y avait jour qu'ils ne se vissent, le plus souvent au Luxembourg. Il est temps de parler un peu des occupations publiques et particulières du régent, de sa conduite, de ses parties, de ses journées.

Toutes les matinées étaient livrées aux affaires, et les différentes sortes d'affaires avaient leurs jours et leurs heures. Il les commençait seul avant de s'habiller, voyait du monde à son lever, qui était court et toujours précédé et suivi d'audiences auxquelles il perdait beaucoup de temps; puis ceux qui étaient chargés plus directement d'affaires le tenaient successivement jusqu'à deux heures

après midi. Ceux-là étaient les chefs des conseils, la Vrillière, bientôt après le Blanc dont il se servait pour beaucoup d'espionnages, ceux avec qui il travaillait sur les affaires de la Constitution, celles du parlement, d'autres qui survenaient ; souvent Torcy pour les lettres de la poste, quelquefois le maréchal de Villeroy pour piaffer ; une fois la semaine, les ministres étrangers, quelquefois les conseils ; la messe dans sa chapelle en particulier, quand il était fête ou dimanche. Les premiers temps il se levait matin, ce qui se ralentit peu à peu, et devint après incertain et tardif, suivant qu'il s'était couché. Sur les deux heures ou deux heures et demie, tout le monde lui voyait prendre du chocolat, il causait avec la compagnie. Cela durait selon qu'elle lui plaisait ; le plus ordinaire en tout n'allait pas à demi-heure. Il rentrait et donnait audience à des dames et à des hommes, allait chez madame la duchesse d'Orléans, puis travaillait avec quelqu'un, ou allait au conseil de régence ; quelquefois il allait voir le roi, le matin rarement, mais toujours matin ou soir, avant ou après le conseil de régence, et l'abordait, lui parlait, le quittait avec des révérences et un air de respect qui faisait plaisir à voir, au roi lui-même, et qui apprenait à vivre à tout le monde.

Après le conseil, ou sur les cinq heures du soir, s'il n'y en avait point, il n'était plus question d'affaires ; c'était l'Opéra ou le Luxembourg, s'il n'y avait été avant son chocolat, ou aller chez madame la duchesse d'Orléans où quelquefois il soupait, ou sortir par ses derrières, ou faire entrer compagnie par les mêmes derrières, ou si c'était en belle saison, aller à Saint-Cloud ou en d'autres campagnes, tantôt y souper, tantôt au Luxembourg ou chez lui. Quand Madame était à Paris, il la voyait un moment avant sa messe ; et quand elle

était à Saint-Cloud, il allait l'y voir, et lui a toujours rendu beaucoup de soins et de respect.

Ses soupers étaient toujours en compagnie fort étrange. Ses maîtresses, quelquefois une fille de l'Opéra, souvent madame la duchesse de Berry, et une douzaine d'hommes, tantôt les uns, tantôt les autres, que sans façon il ne nommait jamais autrement que ses *roués*. C'était Broglio, l'aîné de celui qui est mort maréchal de France et duc; Nocé, quatre ou cinq de ses officiers, non des premiers, le duc de Brancas, Biron, Canillac, quelques jeunes gens de traverse, et quelques dames de moyenne vertu, mais du monde; quelques gens obscurs encore sans nom, brillant par leur esprit ou leur débauche. La chère exquise s'appropriait dans des endroits faits exprès, de plain-pied, dont tous les ustensiles étaient d'argent; eux-mêmes mettaient souvent la main à l'œuvre avec les cuisiniers. C'était en ces séances où chacun était repassé, les ministres et les familiers tout au moins comme les autres, avec une liberté qui était licence effrénée. Les galanteries passées et présentes de la cour et de la ville sans ménagement; les vieux contes, les disputes, les plaisanteries, les ridicules, rien ni personne n'était épargné. M. le duc d'Orléans y tenait son coin comme les autres, mais il est vrai que très-rarement tous ces propos lui faisaient-ils la moindre impression. On buvait d'autant, on s'échauffait, ou disait des ordures à gorge déployée, et des impiétés à qui mieux mieux, et quand on avait bien fait du bruit, et qu'on était bien ivre, on s'allait coucher, et on recommençait le lendemain. Du moment que l'heure venait de l'arrivée des soupeurs, tout était tellement barricadé au dehors que quelque affaire qu'il eût pu survenir, il était inutile de tâcher de percer jusqu'au régent. Je ne dis pas seulement des affaires inopinées des particuliers, mais de

celles qui auraient le plus dangereusement intéressé l'état ou sa personne, et cette clôture durait jusqu'au lendemain matin.

Le régent perdait ainsi un temps infini en famille et en amusements, ou en débauches. Il en perdait encore beaucoup en audiences trop faciles, trop longues, trop étendues, et se noyait dans ces mêmes détails que, du vivant du feu roi, lui et moi lui reprochions si souvent ensemble. Je l'en faisais quelquefois souvenir, il en convenait, mais il s'y laissait toujours entraîner. D'ailleurs mille affaires particulières, et quantité d'autres de manutention de gouvernement qu'il aurait pu fixer en une demi-heure d'examen le plus souvent, et décider net et ferme après, il les prolongeait, les unes par faiblesse, les autres par ce misérable désir de brouiller, et cette maxime empoisonnée qui lui échappait quelquefois comme favorite : *divide et impera*; la plupart par cette défiance générale de toutes choses et de toutes personnes, et de cette façon des riens devenaient des hydres dont lui-même après se trouvait souvent fort embarrassé. Sa familiarité et la facilité de son accès plaisaient extrêmement, mais l'abus qu'on en faisait était excessif. Il allait quelquefois au manque de respect, ce qui, à la fin, eut des inconvénients d'autant plus dangereux qu'il ne put, quand il le voulut, réprimer des personnages qui l'embarrassaient plus qu'eux-mêmes ne s'en trouvaient ou ne s'en trouvèrent embarrassés. Tels furent Stairs, les chefs de la Constitution, tel le maréchal de Villeroy, tel le parlement en particulier, et en gros la magistrature. Je lui représentais quelquefois tant de choses importantes à mesure que les occasions s'en offraient; quelquefois j'y gagnais quelque chose, et je parais des inconvénients; plus souvent il me glissait de la main après être demeuré persuadé de ce que je lui disais, et sa faiblesse l'entraînait.

Ce qui est fort extraordinaire, c'est que ni ses maîtresses, ni madame la duchesse de Berry, ni ses roués, au milieu même de l'ivresse, n'ont jamais pu rien savoir de lui de tant soit peu important, sur quoi que ce soit du gouvernement et des affaires. Il vivait publiquement avec madame de Parabère, il y vivait en même temps avec d'autres ; il se divertissait de la jalousie et du dépit de ces femmes ; il n'en était pas moins bien avec toutes, et le scandale de ce sérail public, et celui des ordures et des impiétés journalières de ses soupers était extrême, et répandu partout.

Le carême était commencé, et je voyais un affreux scandale ou un horrible sacrilège pour Pâques, qui ne ferait même qu'augmenter ce terrible scandale. C'est ce qui me résolut d'en parler à M. le duc d'Orléans, quoique depuis longtemps je gardasse le silence sur ses débauches par avoir perdu toute espérance là-dessus. Je lui représentai donc que le détroit où il allait tomber à Pâques me paraissait si terrible du côté de Dieu, si fâcheux de celui du monde qui veut bien mal faire, mais qui le trouve mauvais d'autrui et surtout de ses maîtres, que, contre ma coutume et ma résolution, je ne pouvais m'abstenir de lui en représenter toutes les conséquences, sur lesquelles je m'étendis à l'égard du monde, car de celui de la religion, malheureusement il n'en était pas là. Il m'écouta fort patiemment, puis me demanda avec inquiétude ce que je lui voulais proposer. Alors je lui dis que c'était un expédient, non pour ôter tout scandale, mais pour le diminuer et empêcher les excès des propos, et même des sentiments auxquels il devait s'attendre s'il ne le prenait pas, et qui était très-aisé. C'était d'aller passer chez lui à Villers-Cotterets les cinq derniers jours de la semaine sainte, et le dimanche et le lundi de Pâques, c'est-à-dire partir le mardi saint, et

revenir la troisième fête de Pâques ; n'y mener ni dames ni roués, mais six ou sept personnes à son gré, de réputation honnête, avec qui causer, jouer, se promener, s'amuser, manger maigre où il pouvait faire aussi bonne chère qu'en gras, ne point tenir de mauvais propos à table, et ne la pas allonger par trop ; aller le vendredi saint à l'office, et le dimanche de Pâques à la grand-messe ; que je ne lui en demandais pas davantage, et qu'avec cela, je lui répondais de tous les discours. J'ajoutai que personne n'ignorait ce que faisaient ou ne faisaient pas des princes de son élévation, par conséquent qu'il n'aurait point fait ses Pâques, mais qu'il y avait toute différence entre ne les faire point tête levée avec un air, quel qu'on pût être, d'insolence et de mépris au milieu de la capitale, sous les yeux de tout le monde ; et changer de lieu avec un air de honte, de respect et d'embarras ; que le premier fait abhorrer un pécheur audacieux, et révolte contre lui jusqu'aux libertins ; le second donne une charitable compassion aux honnêtes gens, et arrête toutes les langues. Je m'offris de l'accompagner en ce voyage, s'il m'avait agréable, et de lui sacrifier celui que j'avais coutume de faire en ce temps-là tous les ans chez moi, et je lui fis faire réflexion que cette conduite était celle des personnes un peu marquées, qui se trouvaient à Pâques embarrassées de leurs personnes. Je lui fis encore remarquer que les affaires ne souffriraient point de son absence en des jours qui les suspendent toutes, et en outre la proximité de Villers-Cotterets, la beauté du lieu, le nombre d'années qu'il ne l'avait vu, et la convenance qu'il y allât faire un tour.

Il prit la proposition à merveille, il s'en trouva soulagé ; il ne savait ce que je lui voulais proposer, il n'y trouva rien que d'aisé, même d'agréable, me remercia

fort d'avoir pensé à cet expédient, et de vouloir aller avec lui. Nous raisonnâmes sur ceux qu'il pourrait mener, ce qui ne fut pas difficile à trouver, et la chose demeura arrêtée. Nous crûmes également lui et moi qu'il ne fallait rien afficher d'avance, et qu'il suffirait qu'il donnât ses ordres dans la semaine de la Passion. Nous en reparlâmes encore une fois ou deux, et il était véritablement persuadé que ce voyage était sage, et qu'il devait le faire. Le malheur était que ce qu'il avait résolu de bon s'exécutait rarement, par le nombre de fripons dont il était environné, et dont c'était rarement l'intérêt ou pour lui plaire, ou pour le tenir de près, ou par des raisons encore plus perverses. C'est ce qui arriva de ce voyage.

Quand je lui en parlai à un jour ou deux du dimanche de la Passion, je trouvai un homme embarrassé, contraint, qui ne savait que me répondre. Je sentis aisément ce qui en était, je redoublai mes efforts, je le pris par l'approbation qu'il y avait donnée; je le défiai de me montrer le plus léger inconvénient de ce voyage; je frappai fortement sur les discours qu'il ferait tenir par l'audace de sauter par-dessus les Pâques, au milieu de Paris; sur l'ennui dans lequel il ne pouvait éviter de tomber pendant les jours saints, s'il y voulait garder quelque mesure, et tout ce qu'il ferait dire contre lui, s'il les passait, comme il faisait les autres jours; enfin je ramassai toutes mes forces pour lui représenter l'exécration d'un sacrilège, toute l'horreur que le monde aurait de lui, tout ce qu'il le mettrait en droit de dire, et la licence avec laquelle toutes les bouches s'en expliqueraient, même les plus libertines, et jusqu'à quel point cette horrible action éloignerait de lui tous les gens de bien, ceux qui se piquaient ou qui sont d'état à l'être, enfin tous les honnêtes gens. J'eus beau dire, je

ne trouval que du silence, du triste, du morne, de misérables raisons que je détruisis toutes, et de la ténuité desquelles je ne remplirai pas ce papier. En un mot, un parti pris au premier mot qu'il s'en était laissé entendre qui avait donné l'alarme aux maîtresses et aux roués. Qu'on ne soit pas surpris si ce mot m'échappe souvent. M. le duc d'Orléans ne leur donnait point d'autre nom, ni lui, ni madame la duchesse de Berry, madame la duchesse d'Orléans même en parlant à lui, et tous trois, parlant d'eux à quiconque, ne les appelaient jamais autrement. Cela avait donné le ton, et tout le monde sans exception ne parlait plus d'eux que par ce terme. Ils craignirent que ce prince ne s'accoutumât à vivre avec d'honnêtes gens, et qu'à son retour ils ne fussent plus admis et seuls à l'ordinaire. Les maîtresses n'eurent pas moins de frayeur, et ce bon groupe fit tant sur ce prince facile, que le voyage, dès la première mention, fut absolument rompu. Prenant congé de lui pour m'en aller chez moi, je le conjurai de se contenir au moins pendant les quatre jours saints, c'est-à-dire le jeudi, vendredi, samedi et dimanche, et sur toutes choses de ne pas commettre un sacrilège gratuit où il perdrait du côté du monde qu'il croirait captiver par là, infiniment plus qu'en s'en abstenant, parce que sa vie, la même devant et après, le décélérerait tout aussitôt, et très-publiquement.

Je m'en allai là-dessus à la Ferté, espérant du moins avoir paré ce comble. J'eus la douleur d'y apprendre qu'après avoir passé les derniers jours de la semaine sainte moins même qu'équivoquement, quoique avec plus de cacherie, il avait été à la plupart des fonctions de ces jours saints, suivant l'étiquette de feu Monsieur, qui les passait presque toujours à Paris; qu'il était allé le jour de Pâques à la grand'messe à Saint-Eustache, sa

paroisse , et qu'en grande pompe il y avait fait ses pâques. Hélas ! ce fut la dernière communion de ce malheureux prince , et qui , du côté du monde , lui réussit comme je l'avais prévu. Sortons d'une si triste matière pour entrer en celle de ce qui se passait au dehors

CHAPITRE CDXXXVII.

Énormités ecclésiastiques. — Démêlé des cours de Rome et de Turin sur le tribunal de la monarchie de Sicile. — Naissance de don Carlos, roi des Deux-Siciles. — Un prince palatin, électeur de Trèves. — Cabales qui par intérêts particuliers attachent, et pour toujours, le Régent à l'Angleterre. — M. le duc d'Orléans n'a jamais désiré la couronne, mais le règne du roi et par lui-même. — Je propose au Régent l'indissoluble et perpétuelle union avec l'Espagne. — C'est le véritable intérêt de l'état dont la maison d'Autriche et les Anglais sont les ennemis essentiellement naturels. — Stralsund pris. — Le roi de Suède échappé et passé en Suède.

Avant d'entrer dans la narration de ce qui regarde les affaires étrangères des premiers mois de cette année, il faut, pour éviter une digression, expliquer une affaire que la cour de Turin eut avec celle de Rome, qui, pour le dire en passant, fait voir jusqu'à quel excès de tyrannie et d'oppression les ecclésiastiques tiennent les laïques qui sont assez simples pour souffrir leurs prétentions se tourner en droit sous le spécieux prétexte de religion, dont les rois ont été souvent les victimes, et qui le seraient encore si on les laissait faire, quoique ces maîtres en Israël trouvent bien écrit dans l'évangile que la domination leur est très-précisément défendue par Jésus-Christ, et qu'il leur dise que son royaume n'est pas de ce monde.

Ces Rogers Normands, qui conquièrent la Sicile et une partie du royaume de Naples sur les Sarrasins, y régnèrent quelque temps sous le nom de ducs. Leur piété donna la troisième partie des revenus de la Sicile en fondations d'évêchés, d'hôpitaux, de monastères, et voulurent bien, par dévotion de ce temps-là, faire relever leur conquête du saint-siège. Mais en princes avisés, ils y mirent des conditions que les papes se trouvèrent heureux d'accepter et de confirmer de la manière la plus solide : la première, qu'il fut consenti de part et d'autre que le pape l'érigerait en royaume, et les en reconnaîtrait rois héréditaires pour leur postérité ; l'autre fut pour parer à ce que ces princes voyaient pratiquer partout où les papes et les ecclésiastiques le pouvaient, qui dans ces temps d'ignorance usurpaient tout par la terreur de l'excommunication. Ces princes, qui ne songèrent qu'au solide et à demeurer vraiment maîtres chez eux, passèrent l'honneur au pape, moyennant quoi il fut convenu qu'il y aurait en Sicile un tribunal perpétuellement subsistant, dont les membres, tous laïques, seraient toujours à la nomination, disposition et en la main des rois de Sicile, uniquement sans autre attache ni dépendance, lequel, en vertu du privilège bien nettement expliqué qu'il recevrait du pape une fois pour toutes, et irrévocablement en toutes ses parties, et sans jamais être sujet en aucun cas possible à renouvellement ni à confirmation, jugerait en dernier ressort souverainement et sans appel de toutes les causes ecclésiastiques quelles qu'elles pussent être, soit entre laïques, soit entre laïques et ecclésiastiques, soit entre ecclésiastiques et ecclésiastiques en tous cas civils et criminels, excommunications et autres censures, même de la personne des archevêques, évêques, prêtres, moines, chapitres, tant civilement que criminellement, tant en première instance que par appel,

sans pouvoir jamais être soumis en aucun cas à rendre raison de sa conduite, sinon aux rois de Sicile seuls, ni être encore moins sujet, pour quelque cause que ce pût être, à citations, censures ni excommunications, ni troubles en sorte quelconque en leurs fonctions par Rome, ni par qui que ce pût être. Avec ce sage et puissant correctif, les immunités et privilèges du clergé furent admis en Sicile ; et depuis ces temps reculés ce tribunal, qu'on appelle *de la monarchie*, a continuellement et entièrement subsisté, joui et usé de toute l'étendue de sa juridiction.

Il arriva, dans l'été précédent, qu'un fermier de l'évêque d'Agrigente porta des pois chiches au marché pour les vendre. Des commis aux droits de M. de Savoie, roi de Sicile, pour lors reconnu et en possession par le dernier traité de paix de Ryswick, voulurent faire payer à l'ordinaire pour l'étalage. Le fermier, sans dire qui il était, les envoya promener, et par cette conduite se fit saisir ses pois chiches. Fier de l'immunité ecclésiastique qui affranchit de tous droits, il alla trouver son maître qui, sans autre information ni délai aucun, fulmina une excommunication. Les commis n'apprirent que par là à qui ces pois chiches appartenaient, les rapportèrent tout aussitôt, se plaignirent de ce que le fermier n'avait daigné finir la querelle d'un seul mot en disant qui il était, et à qui ces pois chiches appartenaient. Une réponse et une défense si raisonnables ne purent satisfaire l'évêque. Il demeura ferme, et menaça de pis si ces commis n'en passaient par tout ce qu'il lui plairait, et comme il voulut beaucoup exiger d'eux, ils n'osèrent rien promettre sans l'ordre de leurs supérieurs. Ceux-ci tentèrent vainement d'apaiser l'évêque ; ils n'en reçurent qu'une nouvelle excommunication. Le tribunal de la monarchie trouva que c'était bien du bruit pour des pois chiches

rendus dès qu'on avait su à qui ils appartenient, et il essaya de terminer doucement cette affaire.

Ce tribunal incommodait extrêmement la cour de Rome, qui n'avait jamais pu y donner atteinte par la jalouse attention des souverains de la Sicile à le maintenir dans tout son entier. Un duc de Savoie, devenu roi seulement de Sicile, parut à Rome plus aisé à entamer que ses puissants prédécesseurs jusqu'alors. Ainsi la cour de Rome s'aigrit à dessein, et tant fut procédé que l'évêque d'Agrigente excommunia le tribunal de la monarchie, quoique juge de sa personne et de ses excommunications, et soumis à aucune. Le coup parti, le modeste prélat se jeta dans une barque qu'il avait toute prête, et passa la mer de peur de la prison. Le tribunal de la monarchie ne souffrit pas patiemment une entreprise si folle, mais les autres évêques, animés par la cour de Rome, où l'évêque d'Agrigente avait été reçu à bras ouverts, la soutinrent, en sorte que, quelque temps après, tous les diocèses de Sicile furent mis en interdit et les fulminations redoublées. Tous les évêques s'enfuirent en même temps delà la mer, et y furent bientôt suivis par une innombrable multitude de prêtres et de moines pour se mettre à couvert de la prison et des autres peines infligées aux prêtres et aux moines qui voulaient observer l'interdit.

Rome ne fut pas peu embarrassée de l'inondation de tant de peuple sacré, réduit à la mendicité par la saisie exacte du temporel de ses biens tant patrimoniaux qu'ecclésiastiques, qui ne pouvaient subsister que des libéralités de celui qui causait leur proscription, et qui avait mis le comble à leur misère par ses censures confirmatives. La vigueur avec laquelle toute la Sicile se soutenait et se tenait unie contre une tyrannie si violente et si hors d'exemple depuis plusieurs siècles fit d'autant

plus regretter l'embarquement qu'il était demeuré en Sicile assez de prêtres, même de religieux sages et fidèles, pour que le service divin s'y continuât partout, et que les puissances de la communion romaine commencèrent à lui montrer, surtout la France, par les procédures et l'arrêt du parlement de Paris rendu à ce sujet, qu'elles regardaient l'affaire de Sicile comme commune avec elles.

Les jésuites, qui ont de grands biens et de superbes maisons en Sicile, comme par toute l'Italie, et il faut dire partout, excepté en France, se roidirent tous à demeurer en Sicile, à y observer rigoureusement l'interdit, et à en animer l'observation exacte de toutes leurs forces. Le roi de Sicile, qui sentit la conséquence dangereuse de cette audacieuse conduite, envoya secrètement ses ordres au comte Maffei qu'il y avait laissé vice-roi, duquel il a été déjà parlé, qui les sut exécuter avec un ordre, un secret et une industrie tout à fait admirables. Il profita de la situation d'une île environnée de la mer de toutes parts, dont les meilleures villes et autres habitations se trouvent ou sur les côtes, ou peu avant dans le pays. En un même matin tous les jésuites, pères et frères, jeunes et vieux, sains ou malades sans exception d'aucun, furent enlevés dans toutes leurs maisons, sur-le-champ jetés dans des voitures, conduits à la mer et embarqués tout de suite, sans leur laisser emporter quoi que ce fût. Les bâtiments qui étaient tout prêts à les recevoir les passèrent sur les côtes de l'état ecclésiastique, où ils les laissèrent devenir ce qu'ils pourraient, sans leur fournir la moindre chose du monde.

On peut juger de l'effet que ce coup fit en Sicile, de l'étonnement de ces religieux, et de l'embarras du pape et de leur général. Où en placer un si grand nombre tout à la fois, et faire vivre ces reilliers d'ahètes de

leur cause? Pour tout cela, il ne s'en rabattit rien des deux côtés. Mais la chambre apostolique à bout de fournir du pain à ce nombre immense qui fourmillait à Rome et aux environs, et qui n'en avait point d'autre, même les évêques siciliens, que celui que cette chambre leur donnait, on vit un beau jour un édit affiché à Rome qui ordonnait à tous ces proscrits de vider la ville sous des peines, et en trois jours sans exception, et sans leur fournir ni leur indiquer de quoi vivre, juste salaire de la sédition, mais qui ne donna pas de réputation à ceux à qui tant d'insensés s'étaient abandonnés, et en devenaient les martyrs. Maffei cependant faisait garder toutes les côtes avec grande exactitude contre les émissaires et les commerces de Rome, tellement que lorsque la plupart de ces proscrits abandonnés voulurent tenter de retourner en Sicile, l'entrée leur en fut fermée, qui acheva de les mettre au désespoir.

La fermeté égale des deux côtés laissa les choses en cet état, sans toutefois que Rome osât attaquer directement le roi de Sicile ni aucun de ses ministres de terre ferme, jusqu'à ce que, par les événements qui se trouveront en leur lieu et que j'ai cru devoir prévenir ici pour achever cette affaire de suite, la Sicile changea de maître et demeura à l'empereur, en donnant la Sardaigne au duc de Savoie, pour lui conserver la dignité royale. Alors toute l'affaire ecclésiastique tomba, et Rome se trouva heureuse d'en être quitte pour laisser le tribunal de la monarchie dans la totalité de l'exercice ordinaire de sa juridiction, qu'il ne fut plus parlé de rien de tout ce qui s'était passé à l'importante occasion des pois chiches de l'insolent fermier d'un évêque impudemment et follement séditieux, et que l'empereur, devenu roi de Sicile, ayant déjà Naples et Milan, voulut bien ignorer une entreprise poussée si loin et aussi destituée

de raison, de justice, de la plus légère apparence, mais qui doit être un puissant rafraîchissement de leçon à toutes les puissances temporelles des monstrueux excès de l'ambition ecclésiastique qui, dans tous les temps, ne peut être contenue que par ne lui passer rien du tout, même de plus léger sous aucun prétexte, et une vigilance bien exacte à la tenir dans la plus entière impuissance d'oser seulement songer à s'y livrer.

Pour n'avoir point à retourner sur nos pas, il faut dire que la reine d'Espagne était accouchée le 20 janvier de cette année à Madrid de son premier enfant. Ce fut un prince qui reçut le nom de Charles ou don Carlos, qui est depuis devenu roi de Naples et de Sicile. Le 20 février le grand maître de l'ordre Teutonique, coadjuteur de Mayence et frère de l'électeur-palatin, fut élu archevêque et électeur de Trèves.

J'ai répandu en divers endroits, suivant que les occasions s'en sont offertes, les caractères des personnages de tous états qui ont eu à entrer dans les matières que j'expose, pour la nécessité ou la curiosité de les bien connaître. C'est donc ces caractères dont il faut se souvenir pour ceux qu'on voit entrer et figurer sur la scène, et avoir présentement recours à ceux du duc de Noailles, de Canillac, de l'abbé Dubois, de Nocé, d'Effiat, de Stairs, même de Raimond, enfin du maréchal d'Huxelles.

On a vu en son lieu le commencement du projet d'Écosse, le voyage secret du prétendant pour aller s'embarquer en Bretagne, et comment il échappa aux assassins de Stairs, par l'esprit et le courage de la maîtresse de la poste de Nonancourt, enfin l'audace avec laquelle cet ambassadeur se fit rendre les scélérats qui avaient manqué leur coup, et qui avaient été arrêtés à Nonancourt. Ce projet d'Écosse avait été résolu avec le feu roi, et

avec le roi d'Espagne qui en voulurent bien faire les frais. La mort de Louis XIV fut dans cette circonstance un des plus grands malheurs du roi Jacques II. La mémoire de ce monarque était trop récente, lors du voyage secret du prétendant pour s'aller embarquer en Bretagne, pour que la France parût changer de sentiment. On le laissa donc faire, mais sans dessein d'aucun secours, à moins d'y être forcé par une révolution subite dans la Grande-Bretagne. L'éclat du fait de Nonancourt ayant rendu l'embarquement suspect en Bretagne, Bolingbroke, qui avait lors la conduite et le secret des affaires du prétendant, qui était son secrétaire d'état caché à Paris, lui frêta un vaisseau en Normandie où le prétendant vint s'embarquer, non en Normandie, mais à Dunkerque, où on avait fait passer le vaisseau.

On a vu encore, en parlant de Stairs sur la fin de 1715, que ce ministre anglais ne perdait pas son temps à Paris, et les liaisons utiles à ses vues pour l'avenir qu'il y avait faites. Les moindres qu'il ne négligeait pas le conduisirent à de plus importantes. Raimond, bas intrigant, petit savant, exquis débauché, et valet à tout faire, pourvu qu'il fût dans l'intrigue, et qu'il pût en espérer quelque chose, avec beaucoup d'esprit, et à force de s'être fourré dans le monde par le bel esprit et la débauche raffinée, il le connaissait fort bien, et s'attacha de bonne heure à l'abbé Dubois, qui savait faire usage de tout, et à Canillac. Il les captiva tous deux par ses respects et ses adulations, l'abbé par l'intrigue, le marquis par le même goût d'obscure débauche grecque, et par l'admiration de son esprit et de sa capacité. Ravi de se faire de fête, il leur vanta le génie supérieur de Stairs, à Stairs tout l'usage qu'il pouvait tirer d'eux auprès de M. le duc d'Orléans; il fit à chacun, comme en étant chargé, des avances mutuelles, et il fit si bien

qu'il les mit en commerce, d'abord de civilité par estime réciproque, qui se tourna bientôt en commerce d'affaires.

Canillac, comme on l'a vu, avec tout son esprit, avait fort peu de sens. Un lumineux qui éblouissait à force de frapper singulièrement bien sur les ridicules tenait chez lui la place de jugement, et un flux continu de paroles, qu'une passion conduisait toujours, et l'envie plus qu'aucune autre, noyait son raisonnement et le rendait presque toujours faux. Stairs, bien instruit par Raymond, n'oublia ni respects ni prostitutions : c'était le faible de Canillac. Les cajoleries continuelles de Stairs le gagnèrent; il ne put résister au plaisir de sentir le caractère d'ambassadeur ployer devant son mérite, et l'audace du personnage s'humilier devant lui. A son tour il admira son esprit, sa capacité, ses vues; la brouillerie ouverte de Stairs avec tout le gouvernement du feu roi fut un autre attrait très-puissant pour Canillac, qui haïssait les gens en crédit et en place, le feu roi et tous ceux qu'il y avait mis. Stairs prit grand soin de le cultiver et de le séduire, et bientôt Canillac ne vit plus rien que par ses yeux. Son union avec le duc de Noailles lui fit souhaiter celle de Stairs avec lui. Noailles, qui l'avait conquis par la même voie qui avait si bien réussi à Stairs, avait pour maxime de ne le contredire jamais et de l'admirer toujours : ainsi la connaissance fut bientôt faite, et de là les raisonnements politiques entre eux.

Pour l'abbé Dubois, la liaison fut bientôt faite : il ne la souhaitait pas moins que Stairs. Stanhope était secrétaire d'état et ministre confident du roi Georges. Il avait autrefois passé quelque temps à Paris, il y avait vu Dubois chez madame de Sandwich, qui fut beaucoup d'années de suite en France, et qui était en galanterie avec l'abbé. Lui et Stanhope firent grande amitié de voyageur

et de débauche ; l'abbé le fit connaître à M. le duc d'Orléans, qui le vit familièrement depuis, et l'admit en quelques-unes de ses parties. Stanhope et Dubois se firent faire souvent des compliments par madame de Sandwich, depuis le retour de Stanhope en Angleterre. Il se trouva à la tête des troupes anglaises en Espagne, lorsque M. le duc d'Orléans et l'abbé Dubois y étaient, où d'armée à armée ils eurent tout le commerce que put permettre l'état d'ennemis. On a vu en son lieu combien le prince et son abbé comptaient sur ce général anglais, dans ce que j'ai rapporté de l'affaire d'Espagne de M. le duc d'Orléans. Un autre Stanhope avait succédé à celui-ci au commandement des troupes en Espagne, dont la catastrophe a été marquée en son temps, et le lord Stanhope connu de l'abbé Dubois et de M. le duc d'Orléans était devenu secrétaire d'état. Dubois, à qui l'ambition et le goût de l'intrigue ne laissaient point de repos, bâttissait en esprit sur ses anciennes liaisons avec Stanhope. Il voulait pour cela même tourner M. le duc d'Orléans vers le roi Georges ; il n'était pas alors en situation auprès de lui d'y réussir ; il désirait d'appivoiser Stairs pour se procurer des occasions de parler d'affaires au régent, et de lui faire valoir leur ancienne connaissance avec Stanhope, et Stairs souhaitait pour le moins autant que Dubois de se familiariser avec lui pour se procurer accès personnel auprès de M. le duc d'Orléans, et lui faire passer par l'abbé Dubois, qu'il s'imaginait en être à portée, quoiqu'il n'y fût point du tout encore, des choses qui feraient plus d'impression d'une autre bouche que de la sienne. Rien n'allait mieux à leurs vues communes, mais réciproquement ignorées, que l'union que Raimond avait procurée, de concert avec Dubois, de Stairs et de Canillac, et de celle que celui-ci avait faite du ministre anglais avec Noailles.

Le triumvirat était déjà formé entre Noailles, Canillac et Dubois, comme je l'ai expliqué sur la fin du règne du feu roi. Dubois, pour ses vues cachées, n'oublia rien pour confirmer Canillac dans son infatuation pour Stairs, et pour y jeter le duc de Noailles. Celui-ci, toujours pris par les nouveautés, et qui était homogène à M. le duc d'Orléans par l'enchantement des voies détournées, eut une forte raison, et peut-être deux, pour se livrer à cette complaisance. Il sentait la sécheresse des finances, et tous les embarras de joindre les deux bouts, et il voyait une grande épargne à refuser tout secours au prétendant, et à faire échouer une entreprise qu'il aurait fallu soutenir devenant heureuse, et peut-être solder longtems, et fortement. L'autre raison que j'imagine peut-être me regardait. Nous avons vécu trop longtems confidemment ensemble, pour qu'il pût ignorer que j'étais parfaitement Jacobite, et très-persuadé de l'intérêt de la France à donner à l'Angleterre une longue occupation domestique, qui la mit hors d'état de songer au dehors, et d'empiéter encore le commerce d'Espagne et le nôtre, et que nous n'en avions pas un moindre à n'avoir plus affaire à un roi d'Angleterre, s'il était possible, qui par ses états et ses intérêts en Allemagne était plus Allemand qu'Anglais, et toujours en crainte, en brassière, et tant qu'il pouvait en union avec l'empereur. Peut-être lui était-il revenu que Stairs m'avait tourné inutilement par M. de Lausun, qui aimait à voir les étrangers, et qui, malgré tout ce qu'il devait, et tout ce qu'il était à la cour de Saint-Germain, aimait tous les Anglais, voyait fort Stairs, mangeaient l'un chez l'autre, et n'avait pu me résoudre à répondre aux avances qu'il me faisait pour Stairs, et à son empressement de nous joindre à dîner ensemble, que par de simples compliments, tels qu'ils ne se peuvent refuser.

Pensant comme je faisais sur l'Angleterre, je ne pouvais goûter une liaison avec son ambassadeur, dont l'audace et la conduite me repoussaient d'ailleurs, bien plus encore depuis l'affaire de Nonancourt. Noailles put donc comprendre qu'avec le secours de Canillac, et les manèges de Dubois, il ne serait pas difficile de tourner le régent vers le roi Georges, et qu'en venant à bout, il ne serait pas difficile de me rendre suspect à cet égard, et d'entamer la confiance générale dont son altesse royale m'honorait, en lui persuadant de me faire un mystère de son union avec l'Angleterre. Quoiqu'il en soit de ces raisons, Noailles s'embarqua avec Stairs, tout aussi avant que ses deux amis Canillac et Dubois, et ils persuadèrent M. le duc d'Orléans de se conduire à cet égard par une maxime purement personnelle, conséquemment détestable. Cette maxime était que le roi Georges était un usurpateur de la couronne de la Grande-Bretagne, et que si malheur arrivait au roi, M. le duc d'Orléans serait aussi usurpateur de la couronne de France ; conséquemment même intérêt en tous les deux, et raison de se cultiver l'un l'autre, de se conduire au point de se garantir ces deux couronnes mutuellement, et de ne jamais faire aucun pas qui pût le moins du monde écarter de ce grand objet, en quoi, ajoutaient-ils, le prince français gagnait tout pour assurer son espérance, tandis que l'Anglais en possession, par cela même n'y gagnait presque rien, d'autant plus qu'il n'avait affaire qu'à un prétendant sans biens, sans état, sans secours, au lieu que, le cas avenant, M. le duc d'Orléans aurait pour compétiteur un roi d'Espagne établi et puissant, et par mer et par terre limitrophe de tous les côtés de la France.

M. le duc d'Orléans avala ce poison présenté avec tant d'adresse par des personnes sur l'esprit, la capacité

et l'attachement personnel desquelles il croyait devoir compter, qui toutefois lui prouvèrent bien dans la suite que leur esprit était faux, leur capacité nulle, leur attachement vain et uniquement relatif à eux-mêmes. Ce prince n'avait que trop de pénétration pour apercevoir le piège, et le prodige est que ce qui le séduisit ce fut le contour tortueux de cette politique, et point du tout le désir de régner. Je m'attends bien que si jamais ces Mémoires voient le jour, cet endroit fera rire, en décréditera les autres récits, et me fera passer pour un grand sot, si j'ai cru persuader mes lecteurs, ou pour un imbécile, si je l'ai cru moi-même. Telle est pourtant la vérité toute pure, à laquelle je sacrifie tout ce qu'on pensera de moi. Quelque incroyable qu'elle paraisse, elle ne laisse pas d'être vérité. J'ose avancer qu'il y en a beaucoup de telles ignorées dans les histoires, qui surprendraient bien si on les savait, et qui ne sont ignorées que parce qu'il n'y en a presque aucune qui soit écrite de la première main.

Cette vérité-ci, et plusieurs autres que j'ai vues, m'en persuadent, qui sont trop peu importantes à l'histoire de ce temps pour que je les aie écrites, et d'autres encore dont j'ai inséré ici les principales que j'ai sues de mon père, et qui sont demeurées dans l'oubli, ou qui de Louis XIII, à qui elles appartiennent, ont été transportées au cardinal de Richelieu. Je le répète, et je le dois à la vérité qui règne uniquement dans ces Mémoires, comme on le voit sur M. le duc d'Orléans lui-même par le portrait que j'en ai donné, jamais ce prince n'a désiré la couronne; il a très-sincèrement souhaité la vie du roi; il a plus fait, il a désiré qu'il régnât par lui-même, comme on le verra dans la suite. Jamais de lui-même il n'a pensé que le roi pût manquer, ni aux choses qui pouvaient suivre ce malheur, qu'il regardait sincèrement

comme tel, et pour lui-même, si jamais il arrivait. Il ne faisait que se prêter aux réflexions qui là-dessus lui étaient présentées, incapable entièrement d'y penser de lui-même, ni aux mesures à prendre sur la considération que cela était possible. Je ne dirai pas que, le cas arrivant, il eût abandonné le droit que l'Europe donnait la renouciation réciproque, garantie de toute l'Europe; mais j'ajoute en même temps que la possession de la couronne y aurait eu la moindre part, et que l'honneur, le courage, sa propre sûreté l'auraient eue tout entière : encore une fois, ce sont des vérités que ma très-parfaite connaissance, ma conscience et mon honneur m'obligent à rapporter.

Pour achever de suite la matière de cet engagement qui éclaircira tout ce que j'aurai à rapporter de ses suites, ces messieurs ne réussirent pas entièrement dans leur projet à mon égard, si mon soupçon sur le duc de Noailles a été véritable. Le régent ne put me cacher longtemps l'inclination supérieure qu'il avait prise pour l'Angleterre. Je l'approuvai jusqu'à un certain point, pour entretenir la paix dont l'épuisement de la France, et un temps de minorité, avait tant de besoin, et pour retenir le trop dangereux penchant du roi Georges vers l'empereur. Mais je ne pus approuver des dispositions à aller plus loin.

Je répétais au régent ce que je lui avais souvent dit, et ce que j'avais plus d'une fois opiné au conseil de régence, que l'intérêt essentiel de l'état était la plus solide et la plus inaltérable union avec l'Espagne, que la même maison et encore presque au premier degré unissait, et qu'aucune prétention ni intérêt véritable ne divisait, dont trois choses confirmaient l'évidence : l'exemple de la maison d'Autriche, qui n'avait bâti cette formidable grandeur, si longtemps près de la monarchie

universelle, que par l'union de ses deux branches que nul effort n'avait jamais pu séparer; l'extrême frayeur conçue par toute l'Europe d'un fils de France devenu roi d'Espagne, cause unique de la dernière guerre qui a tant coûté à toutes ses puissances; enfin l'avantage infini à tirer pour cette union et pour la mutuelle grandeur de la contiguïté des terres et des mers des deux monarchies qui leur procure réciproquement des facilités que la nature avait refusées aux deux branches d'Autriche, dont elles auraient bien su grandement profiter, que la politique de cette habile maison devait être en ce point le modèle de la nôtre, et le pôle dont rien, pour précieux qu'il fût, ne nous devait faire perdre la vue la plus fixe; que cette maxime posée, il fallait compter sur deux choses; et se roidir contre toutes les deux fort diversement, l'une les brouillards d'intérêts particuliers des personnages de cette cour et de celle de Madrid, les fantaisies du roi et de la reine d'Espagne, les travers de leur ministère qu'il fallait esquiver, flatter, cajoler, surtout ne se jamais fâcher; faire revenir à raison avec patience, douceur, amitié, captiver ces têtes qui influaient; se persuader que les cours de Vienne et de Madrid s'étaient souvent donné réciproquement les mêmes embarras domestiques sans qu'ils aient jamais éclaté ni qu'ils les aient refroidies l'une pour l'autre en ce qui était affaires; que nous ne devons pas moins faire qu'elles à cet égard, ni en espérer un moindre succès; enfin, imiter la sagesse des familles particulières, qui ont leurs humeurs, leurs dépits, leurs défauts, mais qui n'en laissent rien apercevoir au dehors, et qui présentent toujours à l'opinion publique une union qui fait leur force, leur crédit, leur considération : l'autre qu'il fallait se bien attendre à tous les ressorts que la politique des autres puissances ne se laisserait point de faire successivement

jouer pour parvenir à jeter du froid, puis de la division entre les deux couronnes ; que la paix qui enfin avait terminé la longue, ruineuse et sanglante guerre causée par la succession d'Espagne n'en avait pas éteint l'extrême jalousie, ni par conséquent amorti le moins du monde la passion de les brouiller et de les désunir ; que toutes regardaient ce point comme le but de leur plus grand intérêt et comme un ouvrage auquel leur concert et leur politique ne devait jamais se lasser de travailler ; que pour cela tous les partis spécieux, toutes les propositions éblouissantes, toutes les perspectives de crainte et de danger seraient sans cesse employées dans l'une et l'autre cour, même des réalités qui, jusqu'à un certain point, seront offertes et réputées à gain d'être acceptées, sachant bien quel grand intérêt à en retirer ; que le moyen de déconcerter tant de suite est d'en avoir soi-même à tenir les yeux bien ouverts, et de refuser toute espèce d'avantage, quelque considérable qu'il pût être offert, qui pourrait entraîner de la division avec l'Espagne ; se rendre inaltérable sur ce point capital ; se mettre avec l'Espagne sur un pied d'assez de confiance pour s'entre-communiquer toutes ces diverses tentatives, et en profiter pour resserrer de plus en plus l'étroite et indissoluble union ; que cette conduite avait été celle des deux branches d'Autriche depuis Charles V jusqu'au prédécesseur de Philippe V ; que c'est ce qui avait porté leur puissance à un si haut point, et une leçon à prendre dans nos deux branches sans s'en écarter jamais ; enfin que la facilité en était d'autant plus grande, qu'il n'y avait rien à craindre pour la sûreté des courriers, et parce que le roi d'Espagne avait le cœur entièrement français.

J'ajoutai, parce que le régent et moi étions tête à tête, comme il arrivait presque toujours, qu'après le paquet

de son affaire d'Espagne , et sa réconciliation , de plus , dans sa position personnelle par rapport aux renonciations , rien ne lui tournerait personnellement plus à bien ou à mal en France et dans le reste de l'Europe , ni avec plus de suites et de conséquences , que de tenir avec l'Espagne la conduite que je proposais , ou une différente. J'appuyai sur ce qu'à Rome , qui dans ces temps-là était encore le centre des affaires , et dans toutes les autres cours , les intérêts des deux branches d'Autriche avaient sans cesse été les mêmes , et jusque dans l'intérieur domestique des affaires de l'empire ; que nulle puissance ne pouvait toucher à l'une , que l'autre n'intervînt incontinent comme commune en tout et partout , ainsi qu'il avait paru en toutes les guerres et en tous les traités particuliers et généraux , jusque-là que le reste de l'Europe s'était depuis longtemps dépris de songer à les désunir , et n'avait plus pensé qu'à se soutenir contre elles. Que c'était là le modèle que nous avions à suivre si nous voulions prospérer dedans et dehors , et nous élever jusqu'au point de devenir les dictateurs de l'Europe , comme il était arrivé à la maison d'Autriche , même après avoir tacitement renoncé à la monarchie universelle , où elle avait enfin senti qu'elle ne pouvait atteindre.

Je suppliai ensuite le régent de se souvenir que les véritables ennemis de la France étaient la maison d'Autriche et les Anglais. Que la connaissance qu'il avait de l'histoire ne lui présentait autre chose , dans toute sa suite , que cette haine et cette jalousie d'une couronne qui seule pouvait arrêter leur ambition ; que cette passion avait pris un nouvel accroissement par la compétence de Charles V et de François I^{er} , et par les vains efforts de Philippe II , du temps de la ligue ; et depuis , à l'égard de l'Angleterre , par la haine irréconciliable-

ment personnelle du feu roi pour le prince d'Orange et par le dépit de ce dernier de n'avoir pu l'amortir par vingt ans de soumissions, lequel s'était tourné en rage, de laquelle on avait senti les effets par toute l'Europe, dont il avait excité toutes les puissances; enfin par son invasion d'Angleterre, par la protection que le feu roi avait accordée à Jacques II et à sa famille; en dernier lieu par sa reconnaissance de Jacques III, nonobstant le traité solennel de Riswick, et les conjonctures où il l'avait faite, dont le roi Guillaume avait bien su se servir dans toute l'Europe, et tout mourant qu'il était, l'unir contre la France, et porter à cette occasion la haine des Anglais jusqu'à la rage. Que si une intrigue de femme et de la cour de la reine Anne avait sauvé la France des derniers malheurs par sa séparation d'avec ses alliés, et les traités de paix qui en furent la suite, et elle l'instrument, il fallait bien distinguer une cabale de cour qui y trouva son intérêt pour s'élever sur la ruine de ses ennemis qui auparavant avaient tout pouvoir en Angleterre, d'avec la nation, et même la totalité de la cour.

D'ailleurs la médaille avait tourné par la mort d'Anne et l'arrivée de son successeur en Angleterre, qui avait chassé tous ceux à qui nous devons la paix, remis en place ceux qu'Anne en avait ôtés, et abandonné nos amis à la fureur des wighs, et aux procédures d'un parlement furieux de cette paix, que la cour excitait encore contre eux. De cet exposé je conclus qu'il était insensé de se proposer de lier avec l'Angleterre une amitié véritable qui ne serait jamais que frauduleuse et trahison, jamais offerte ou acceptée que dans l'unique vue de diviser la France d'avec l'Espagne, et d'en profiter; que de se rabattre à l'espérance de nouer au moins cette amitié de roi à roi, c'était encore un leurre fort grossier, qui ne pouvait tirer nulle force de celle qui avait été entre

le feu roi et Charles II ; qu'outre que Charles II était son cousin germain , qu'il avait la reine sa mère établie en France depuis les premiers malheurs de Charles I^{er}, et Madame, sa sœur, épouse de Monsieur, qui avait la confiance et l'amitié personnelle des deux rois, dont elle avait été le lien tant qu'elle avait vécu, et dont la mémoire leur était toujours demeurée chère, on n'avait pas laissé d'avoir grand besoin de soutenir cette amitié par beaucoup d'argent, et par tout le crédit de la duchesse de Portsmouth, dont Charles II était possédé, et qui était française au point de tout confier aux ambassadeurs de France, et de se gouverner uniquement par eux. Et si, malgré une amitié si bien cimentée, on vit les Anglais forcer la main à leur roi, et le réduire malgré lui à se déclarer contre la France, et s'unir à ses ennemis, dans une conjoncture qui fit abandonner au roi ses vastes conquêtes dans les Pays-Bas ; qu'il y avait bien loin d'un roi d'Angleterre tel que Charles II, d'avec le roi Georges, qui ne devait tout ce qu'il possédait de grand qu'à l'empereur, qui l'avait fait électeur, et qui favorisait son occupation des duchés de Brême et de Ferden, en pleine paix, sur la Suède, mais sans lui en donner l'investiture pour le contenir par là ; et aux Anglais, au feu roi Guillaume, au protestantisme et aux wighs, qui de tous les Anglais haïssent le plus la France, qui n'ont jamais voulu de paix, qui font le procès aux ministres de la reine Anne pour l'avoir procurée, et qui ont été remis par Georges dans toutes les grandes, médiocres et petites charges, et emplois dans toute la Grande-Bretagne, par Georges, dis-je, qui sent que les wighs sont son appui en Angleterre, et l'empereur pour ses états et ses prétentions d'Allemagne, et qui, par de si puissants intérêts, est radicalement incapable d'aucune véritable ni durable liaison avec la France ; enfin,

que de telles barrières étaient insurmontables par leur nature, bien différente des petits intérêts particuliers des deux cours de France et d'Espagne, des travers de leurs ministres, des fantaisies de sa majesté catholique, d'un roi d'Espagne, oncle paternel du roi, dont le cœur est tout français, et dont l'autorité et le pouvoir est despotique dans sa monarchie, et ne connaît ni formes, ni *torys*, ni *wighs*, ni parlement, et dont la religion est la même que la nôtre, et les intérêts homogènes aux nôtres contre toutes les puissances qui n'ont rien oublié pour le détrôner, en particulier les maritimes, rivales jusqu'au transport du commerce de toutes les autres et singulièrement de celui d'Espagne, et du nôtre par notre union avec elle. Enfin, que quelque intimité que, par impossible, on pût supposer entre la France et l'Angleterre, on ne pouvait jamais opérer, pour l'utilité et la grandeur de la première, rien d'approchant de celles qu'il était visible qui résulteraient de l'union de deux rois si proches, et de même maison, et de deux si puissantes monarchies si parfaitement limitrophes, qui n'ont aucun intérêt opposé, et de même religion.

Le régent, qui m'avait écouté avec grande attention, n'eut rien à opposer à la force naturelle de ces raisons. Il convint des principes et des faits. Il m'assura aussi que son dessein était de se lier tant qu'il pourrait avec l'Espagne, mais que ce n'était pas une résolution à laisser pénétrer trop avant à l'Espagne même, gouvernée par une reine ambitieuse, et par un ministre très-dangereux, qui tournaient le roi d'Espagne tout comme ils voulaient, et très-capables d'abuser de cette connaissance; encore moins une résolution à trop montrer à l'Angleterre et aux autres puissances, qui s'en refroidiraient pour nous, ce qui redoublerait leur jalousie et leurs efforts pour nous diviser d'avec l'Espagne, et leur

persuaderait de ne nous jamais considérer que comme ennemis ; que ce ménagement était d'autant plus nécessaire que je n'ignorais pas que la grande maxime de la cour de Vienne, surtout depuis la paix de Ryswick, était une liaison indissoluble avec les puissances maritimes, laquelle avait été pareillement fondée entre l'Angleterre et la Hollande par le roi Guillaume, que la jalousie du commerce n'avait pu altérer depuis, et qui trouvaient leur compte dans l'alliance de l'empereur pour nous l'opposer, lequel était le maître de l'empire, et de le faire armer sans autre cause que sa volonté et son intérêt particulier.

Je convins avec le régent de la solidité de la précaution qu'il se proposait, pourvu que ce ne fût que précaution, et qu'il convînt aussi de la nécessité de suivre les maximes que je venais de lui proposer. Il m'assura beaucoup que c'était sa ferme intention ; et la conversation finit de la sorte, en me remontrant avec combien de mystère et de mesure il devait aider le prétendant débarqué en Ecosse, et cacher les secours qu'il lui donnerait sous les plus épaisses ténèbres, à moins d'un succès rapide et inespéré.

Il m'apprit en même temps que les Danois et les Prussiens avaient enfin pris Stralsund qu'ils assiégeaient depuis longtemps, mais que le roi de Suède, qui depuis son retour de Bender s'était jeté dedans, avait échappé à leur vigilance, et était passé en Suède.

CHAPITRE CDXXXVIII.

Traité de commerce avantageux à l'Angleterre signé à Madrid.

— Albéroni a seul la confiance du roi et de la reine d'Espagne.
 — Il fait la réforme des troupes. — Revenus de la couronne d'Espagne. — Lenteurs de l'échange des ratifications du traité de la barrière, et du rétablissement des électeurs de Cologne et de Bavière. — Semences de mécontentement entre l'Espagne et l'Angleterre. — Albéroni tient le roi et la reine d'Espagne sous sa clef. — Sa jalousie du cardinal del Giudice et du père d'Aubenton qu'il veut subjuguier. — Quel est ce jésuite. — Albéroni pointe au cardinalat et se mêle des différends avec Rome. — Aubrussellie, jésuite français, précepteur du prince des Asturies. — Fâcheux propos publiés sur la reine et Albéroni qui prend un appartement dans le palais et se fait rendre compte en premier ministre. — Les Anglais et les Hollandais veulent chasser les Français des Indes. — Brocards sur Albéroni. — Friponnerie de Stairs. — Haine des Anglais pour la France. — L'empereur tente d'attaquer l'Italie. — Crainte de l'Italie de l'empereur et des Turcs. — Traité de la barrière conclu. — Le régent propose la neutralité des Pays Bas. — Les Anglais, un renouvellement d'alliance aux Hollandais dangereux à la France, et y veulent attirer le roi de Sicile.

Le traité qui se négociait l'année dernière entre le roi d'Angleterre et le roi d'Espagne venait d'être signé à Madrid, et, par la satisfaction extrême qu'on en témoignait à Londres, semblait promettre la plus grande liaison entre les deux monarques. Monteléon, ambassadeur d'Espagne à Londres, comptait d'en augmenter sa

considération personnelle et sa fortune, et y fondait de grandes espérances pour le service du roi d'Espagne, non-seulement présentement, mais au cas qu'il arrivât en France des choses sur lesquelles leurs majestés catholiques et leurs ministres, qui n'étaient pas Espagnols, tenaient toujours leurs yeux ouverts. C'était de quoi Stanhope l'entretenait souvent pour engager l'Espagne à prendre avec l'Angleterre des engagements plus étroits, dans le mécontentement où Stairs entretenait sa cour sur les secours et la protection qu'il mandait que le régent accordait au prétendant, ignorant ou voulant bien ignorer que l'Espagne n'en faisait pas moins là-dessus que la France, ce qui était caché même à Monteléon par sa propre cour. Elle n'avait point de vaisseaux en mer, ni de préparatifs pour en armer. La Hollande lui en avait offert pour assurer le commerce des Indes, mais, contente de voir son offre acceptée, la république ne se pressait pas, dans la vue d'obtenir à cette occasion quelques avantages pour son commerce. Dans cet intervalle l'Angleterre offrit aussi des vaisseaux à Monteléon, comme par reconnaissance de la manière dont le dernier traité venait d'être signé. Monteléon se prévalut de ces démonstrations d'amitié pour s'éclaircir sur les liaisons secrètes qui l'inquiétaient entre le roi d'Angleterre et l'empereur. Stanhope lui répondit, avec un air d'ouverture, que l'opposition qu'ils remarquaient de la France à leurs intérêts les avait engagés à faire des alliances, parce qu'il n'avaient pas douté que l'Espagne ne suivit la France; qu'ils n'y avait rien de conclu avec l'empereur au préjudice de l'Espagne; et que, le traité de commerce venant d'être signé si à propos à Madrid avec l'Angleterre, elle n'écouterait aucune proposition directe ni indirecte qui pût intéresser l'Espagne.

Cette couronne, qui regardait la Sicile comme pou-

vant un jour lui revenir selon les traités, prit vivement ses intérêts à Rome sur l'interdit fulminé contre ce royaume à l'occasion des pois chiches de l'évêque d'Aggrigente. Albéroni avait seul la confiance du roi et de la reine d'Espagne. Il était seul chargé des réformes des troupes, des dépenses de la marine, de celles de la maison royale, et des principales affaires d'état. Il s'ouvrit à quelqu'un que le produit des revenus de 1746, qui devaient se toucher dans son courant, ne se montaient qu'à 16,000,000, et les dépenses nécessaires de la même année à 21,000,000, sans les extraordinaires qui pouvaient survenir. Il travaillait tous les soirs avec leurs majestés catholiques sur la réforme des troupes. Il y fut résolu qu'il ne serait conservé que deux compagnies des quatre des gardes du corps, et d'autres détails de réforme dans les deux conservées, en quoi Albéroni comptait épargner 60,000 pistoles par an, et de dix bataillons des gardes, n'en garder que deux, dont un espagnol, l'autre wallon. Il comptait que la réforme du seul état-major de ces régiments réduit à deux bataillons irait à une épargne de 400,000 réaux par an. Il résolut aussi, après la réforme exécutée, de lever six mille dragons, dont la moitié à pied, et de les laisser toujours dans la Catalogne. Les autres réformes, ainsi que les règlements nouveaux pour les conseils et pour le palais, ne devaient venir qu'ensuite.

Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, n'était pas moins attentif que les ministres des autres puissances aux semences de division qui y éclataient, et dont celles qui avaient signé la paix d'Utrecht avec tant de dépit espéraient des troubles et un renouvellement de guerre. L'accomplissement du traité de la barrière mettait du malaise entre elles. La Hollande différait d'en donner sa satisfaction avant que l'Angleterre eût fourni la

sienne. Les impériaux menaçaient d'en venir enfin aux voles de fait. Ceux qui étaient aux Pays-Bas trouvaient que ces délais de les mettre en possession donnaient de la hardiesse aux peuples qui leur devaient devenir soumis de se mêler de trop d'informations. Ils avaient même secrètement consulté Bergheyck, dont j'ai si souvent parlé, sur les droits qu'on voulait tirer d'eux, et avaient fait partir leurs députés pour aller porter leurs remontrances à Vienne. Surtout les impériaux et les Anglais ne goûtaient point la proposition de la neutralité des Pays-Bas, faite par le régent, à laquelle la Hollande paraissait assez favorable. Une autre affaire occupait l'empereur. C'était l'entier rétablissement des électeurs de Cologne et de Bavière. L'électeur de Mayence, directeur de l'empire, le sollicitait ardemment pour contrebalancer l'autorité des protestants dans le collège électoral. L'empereur sentait la nécessité d'y faire rentrer ces deux électeurs par leur accorder leur investiture, mais il leur excusait ses délais sur ceux de la France à restituer quelques bailliages à l'électeur palatin, et à satisfaire d'autres particuliers qui se plaignaient à cet égard de l'inexécution des traités de Rastadt et de Bade. Cet aveu fut appuyé de l'espérance que l'empereur leur donna de finir leur rétablissement, si la France demeurerait opiniâtre, pour les en détacher et faire retomber sur elle les délais de leurs désirs, ajoutant qu'il verrait après à trouver les moyens d'obliger la France à exécuter les traités. Le régent, instruit de cette malice, et qui avait chargé le comte du Luc, ambassadeur de France à Vienne, de convenir des limites de l'Alsace, jugea sagement qu'il devait ôter à l'électeur palatin l'occasion du recours à l'empereur, et tout prétexte à sa majesté impériale à l'égard des électeurs de Cologne et de Bavière, en faisant de lui-même justice au palatin. Les autres

particuliers ne l'avaient pas de leur côté, ni la considération d'influer en rien dans les affaires.

Il se trouva bientôt que la reconnaissance de l'Angleterre pour l'Espagne du dernier traité de commerce entre elles, où Philippe V s'était si légèrement désisté des articles qu'il avait fait ajouter au traité de paix d'Utrecht, qui grevaient tant le commerce anglais, n'était qu'en paroles et en compliments. Ils ne cessèrent point d'insister injustement sur les prétentions qu'il leur plaisait de former, comme en conséquence de leur traité de l'Asiento des nègres, en sorte que le roi d'Espagne se persuadait que le roi Georges avait pris des liaisons fortes avec ses ennemis, ce qu'Albéroni cherchait à découvrir. Cela n'empêcha pas ce ministre de résoudre la réforme qu'il avait fait agréer au roi d'Espagne. Ce prince, par ce plan, conservait environ quarante-trois mille hommes et huit mille chevaux.

Albéroni avait persuadé à la reine d'Espagne de tenir le roi, son mari, enfermé comme avait fait la princesse des Ursins. C'était le moyen certain de gouverner un prince que le tempérament et la conscience attachaient également à son épouse, qui par là, comme sa première, le conduisait toujours où elle voulait, et le meilleur expédient, dès qu'il s'y abandonnait lui même, pour n'être pas contredite, et pour que le roi ne sût rien de quoi que ce fût que par elle et par Albéroni, qui était la même chose. Tous les officiers du roi, grands, médiocres et petits, furent donc écartés, les entrées et les fonctions auprès du roi ôtées. Il ne vit plus dans l'intérieur que trois gentilshommes de sa chambre, toujours les mêmes, et encore des moments de service, à son lever, et peu à son coucher, et quatre ou cinq valets, dont deux étaient français. Ces trois gentilshommes de la chambre étaient : le marquis de Santa-Cruz, majordome major de la reine,

très-bien avec elle ; le duc del Arco, grand écuyer, grand veneur et gouverneur de presque toutes les maisons royales, que le roi aimait fort, lequel ne ploya jamais sous Albéroni qui ne put jamais l'écarter, qui n'était même point mal avec la reine, et dont l'esprit doux, sage et médiocre était d'autant moins à craindre qu'il se bornait à ses emplois, et ne se voulait mêler de rien. Il était ami intime du marquis de Santa-Cruz, qui avait beaucoup d'esprit et de politique, et qui haïssait les Français. Le troisième était Valouse, écuyer particulier de M. le duc d'Anjou, en sortant de page, qui l'avait suivi en Espagne, et qui était premier écuyer. C'était un honnête homme, mais fort borné, qui mourait de peur de tout, qui était toujours bien avec qui gouvernait, aimé du roi, bien avec tout le monde, attaché au grand écuyer et incapable de se vouloir mêler de la moindre chose. Je m'étendrai dans un plus grand détail sur cette clôture intérieure lorsque mon ambassade me donnera lieu de traiter particulièrement d'Espagne ; ce détail, fait ici, détournerait trop. Il suffit de dire que le roi d'Espagne se laissa enfermer dans une prison effective et fort étroite, gardé sans cesse à vue par la reine, en tous les instants du jour et de la nuit. Par là elle-même était geôlière et prisonnière ; étant sans cesse avec le roi, personne ne pouvait approcher d'elle, parce qu'on ne le pouvait sans approcher du roi en même temps. Ainsi Albéroni les tint tous les deux enfermés, avec la clef de leur prison dans sa poche.

Néanmoins il ne put d'abord exclure absolument le cardinal del Giudice, qui était grand inquisiteur, gouverneur du prince des Asturies, et qui végétait encore dans les affaires, où il avait eu autrefois une direction principale. Le jésuite d'Aubenton avait aussi nécessairement, comme confesseur du roi, de fréquentes audiences.

On aura tout dit de lui pour le faire bien connaître en faisant souvenir qu'il avait été chassé de cette place, qu'il s'était retiré à Rome, qu'il y avait été fait assistant du général de la compagnie, et que c'était lui seul, et dans le dernier secret, qui sous les yeux du cardinal Fabroni avait fait la Constitution *Unigenitus*. Quand madame des Ursins fit renvoyer le père Robinet, trop homme de bien et d'honneur pour se maintenir dans la place de confesseur, Rome et les jésuites n'oublèrent rien pour y faire rappeler le père d'Aubenton, qui la reprit, et qui y porta toute la confiance personnelle du pape, avec lequel il eut un commerce secret et immédiat de lettres, et qui n'était pas sans vues, sans projets et sans la plus sourde et forte ambition. Ces deux hommes incommodaient infiniment Albéroni qui se résolut à perdre le cardinal, et à subjuguier le jésuite qu'il sentait trop de difficulté à faire chasser. Ainsi l'abbé Albéroni, simple ministre du duc de Parme, à Madrid, s'y trouvait en effet premier ministre tout-puissant.

Ce grand crédit et son incertitude sur lequel était fondée sa puissance, lui firent lever les yeux jusques au cardinalat pour fixer sa fortune. Il songea donc à se procurer la nomination d'Espagne. Ceux qui l'approchaient de plus près lui faisaient leur cour de cette idée, et de le presser d'y travailler. Il en mourait d'envie, mais il ne le pouvait que par la reine qui, dans ce commencement de ce grand essor, n'ajustait pas dans sa tête la bassesse de ce favori étranger avec la nomination du roi d'Espagne, au mépris de tous prétendants. Cette froideur déconcerta Albéroni ; et il ne l'était pas moins du silence à cet égard qu'Aldovrandi, nonce à Madrid, observait avec lui. On a vu que ce ministre du pape y était plutôt soupçonné que reçu ; la nonciature était toujours fermée depuis les démêlés des deux cours, et la recon-

naissance forcée de l'empereur comme roi d'Espagne par le pape. Sa sainteté prétendait différentes choses de la cour de Madrid, entre autres la dépouille des évêques d'Espagne; et Aldovrandi profitait doucement et finement de l'ambition du ministre et du confesseur, pour avancer peu à peu les affaires de son maître.

Les dégoûts accueillirent de plus en plus le cardinal del Giudice. Aubenton en profita pour donner au prince des Asturies un précepteur de sa compagnie, qu'il fit venir de Paris. Giudice n'en fut instruit que deux jours avant son arrivée. On resserra beaucoup le prince des Asturies en même temps sur les chasses et sur les promenades, dont il n'eut plus la liberté. Ce dépit, qu'on voulut faire à ses dépens à Giudice qu'il aimait fort, tourna en fort mauvais discours, et fort publics, sur les desseins qu'on prêtait à la reine et à son confident. Ce hardi Italien, ébloui d'une situation si flatteuse, voulut la faire éclater de plus en plus: à Rome pour s'y faire compter, et favoriser ses vues; à Madrid pour s'y faire redouter par la montre extérieure de son pouvoir. Il se fit donc donner la commission secrète de conférer et de travailler avec le confesseur sur les différends avec Rome, qui jusqu'alors en était chargé seul, et en même temps, ce qui était sans exemple, un appartement au palais, près de celui de la reine, où les secrétaires des finances, de la guerre et de la marine eurent ordre d'aller travailler avec lui, sans la participation du conseil, sur toutes les affaires de leur département, et de ne faire aucune expédition sans les lui communiquer. Un reste de considération mourante du cardinal del Giudice en excepta le seul Grimaldi. En cet état, Albéroni ne doutait de rien. Il comptait d'autant plus sur le rétablissement des finances que le roi d'Espagne était le seul monarque qui n'eût point de dettes, parce qu'il n'avait pas eu le

crédit d'en contracter. Il s'assurait sur les compliments des ministres d'Angleterre, qui ne tenaient à Madrid qu'un secrétaire fort malhabile et sans expérience, et sur ceux de Riperda qui lui succéda depuis, lors ambassadeur de Hollande à Madrid, qui n'avait ni estime ni considération dans sa république, qui, se croisant d'ailleurs, s'unissaient pour chasser les Français des Indes, et s'en flattaient, dans la persuasion où ils étaient que le roi d'Espagne s'éloignait de plus en plus de la France, et par la facilité d'Albéroni à passer aux Anglais des articles si favorables au dernier traité de commerce qu'il se disait hautement qu'il en avait reçu force guinées. Les moins mal intentionnés l'accusaient de grossière ignorance; et on l'appelait publiquement par dérision le comte-abbé, par allusion au comte-duc d'Olivarès, qui avait eu sous Philippe III la même autorité que celui-ci exerçait sous Philippe V.

La cour de Londres, inquiète des mouvements domestiques, croyait avoir intérêt à former des liaisons avec l'Espagne, et caressait Monteléon son ambassadeur. Wolckra, envoyé de l'empereur, s'en aperçut, et les fit craindre à Vienne comme peu compatibles avec celles de ces deux cours, tandis que Stairs ne s'occupait qu'à aigrir les ministres d'Angleterre contre le régent, dont il interprétait sinistrement toutes les actions, et lui en supposait même pour assister puissamment le prétendant, sur lequel Stanhope se laissa emporter à plus que des plaintes amères. Les deux partis qui divisaient l'Angleterre s'animaient également contre la France : les torys l'accusaient d'ingratitude par son indifférence pour le prétendant; les wighs, au contraire, de manquer aux paroles données à l'entrée de la régence en soutenant le prince de tout son pouvoir, sur quoi ils s'emportèrent

violemment, et tinrent dans la chambre des communes les discours les plus vifs là-dessus. L'Espagne à cette occasion était aussi louée que la France blâmée, et on redoublait les protestations d'amitié à Monteléon. On savait que l'empereur était pressé par plusieurs de ceux qui l'approchaient de plus près, même par quelques-uns de ses ministres, de porter la guerre en Italie. Ils lui représentaient qu'il n'en retrouverait jamais une occasion si favorable, par l'extrême faiblesse de tous les princes d'Italie, qui n'avaient même aucune préparation de défense; et c'était ce nouvel incendie que Monteléon se crut en situation de prévenir par l'Angleterre. L'empereur goûtait plus ce projet d'Italie qu'il ne s'en laissait entendre. Il était armé; mais les Turcs, enflés de la conquête de la Morée et de leurs victoires sur les Vénitiens, le tenaient en respect, tandis que l'Italie craignait également une invasion de l'empereur, ou une du Turc approché d'elle par la Morée.

Le traité de la barrière venait enfin d'être conclu sous la médiation et la garantie de l'Angleterre, où on ne se contraignait pas de laisser entendre que, dès que les mouvements d'Ecosse seraient finis, la France verrait éclore des desseins que les divisions domestiques avaient suspendus. La proposition de la neutralité des Pays-Bas que le régent avait faite, et qui avait été assez goûtée en Hollande, était également suspecte à l'empereur et à l'Angleterre. Aussitôt donc qu'elle vit l'affaire de la barrière finie, elle proposa aux Hollandais un projet de renouvellement de leurs anciennes alliances, avec une garantie réciproque en cas d'agression. En même temps Stairs eut ordre de travailler auprès du ministre de Sicile à Paris pour engager son maître dans une ligue contre la France, à quoi il n'épargna pas ses soins. Ou décou-

vrait sans cesse les mauvaises intentions de l'Angleterre, et de nouveaux motifs de l'occuper et de souhaiter le succès de l'entreprise du prétendant.

CHAPITRE CDXXXIX.

Le pape implore partout des secours. — Situation et ruses d'Albéroni. — Plaintes et disgrâces que cause sa réforme des troupes. — Le duc de Saint-Aignan s'en mêle mal à propos. — Hersent père ; son caractère, son état. — Le prétendant échoue en Écosse et revient. — L'Espagne lui refuse tout secours. — Caressée par l'Angleterre, aigrie contre la France. — Impostures de Stairs pour l'aigrir encore plus. — Soupçons réciproques des puissances principales. — Adresse de Stanhope pour brouiller la France et l'Espagne, et pour gagner le roi de Sicile à son point. — Triste opinion générale de l'Espagne. — Ombrages d'Albéroni, qui promet un grand secours au pape. — Triste et secrète entrevue du prétendant et de Cellamare. — Berwick et Bolingbroke mal avec le prétendant, qui prend Magny. — Quel est Magny. — Violents offices de l'Angleterre partout contre tout secours et retraite à ce prince. — Fausses souplesses à l'Espagne, jusqu'à se liguier avec elle pour empêcher l'empereur de s'étendre en Italie, et secourir le roi d'Espagne en France, si le cas d'y exercer ses droits arrivait. — But du secours d'Espagne au pape. — Le roi et la reine d'Espagne ne perdent point l'espoir de retour si malheur arrivait en France. — Albéroni les y confirme. — Ses ombrages, ses manéges, son horrible duplicité. — Inquiétude de Ripperda. — Crainte du roi de Sicile. — Liberté de discours du cardinal del Giudice. — Étrange scélératesse de Stairs confondue par elle-même. — Faux et malin bruit répandu sur les renonciations. — Propositions très-captieuses contre le repos de l'Europe faites par l'Angleterre à la Hollande, qui élude sagement. — Frayeur égale du pape, de l'empereur et du Turc. — Stanhope propose nettement à Trivier de céder à l'empereur la Sicile pour la Sardaigne. — Stanhope emploie jusqu'aux menaces pour engager la Savoie contre la France. — But et vues de Stanhope. —

Préférence du roi Georges de ses états d'Allemagne à l'Angleterre, cause de ses ménagements pour l'empereur. — Conseil de Vienne et celui de Constantinople divisés sur la guerre. — Les escadres anglaise et hollandaise vont presser le siège de Wismar. — Nouvelles scélératesses de Stairs. — Intérêt du ministère anglais de toujours craindre la France, pour tirer des subsides du parlement. — Continuation d'avances infinies de l'Angleterre à l'Espagne. — Montelcon en profite pour s'éclaircir sur la triple alliance proposée par l'Angleterre avec l'empereur et la Hollande. — Souplesse de Stanhope. — Crainte domestique du ministère anglais, qui veut rendre les parlements septennaires.

Pendant ces diverses intrigues que le régent conduisait de l'œil pour en éviter les dangers, et en tirer s'il se pouvait quelque avantage, le pape mourait de peur du Turc. Il s'adressa à l'Espagne et au Portugal pour obtenir du secours ; et au milieu de ses rigueurs pour la France, il n'eut pas honte de lui en faire demander aussi par Bentivoglio, qui n'oubliait rien pour la brouiller et y mettre le schisme. La vérité était que jamais les princes d'Italie ne furent plus faibles ni plus divisés ; et la république de Venise était brouillée avec la France sur l'affaire des Ottobon, et avec l'Espagne pour avoir reconnu l'empereur en qualité de roi de cette monarchie.

Les plaintes contre l'administration d'Albéroni étaient infinies : il était chargé de tout ; il ne pensait qu'à sa fortune et ne remédiait à rien. Il est vrai qu'il ne pouvait suffire au poids qui l'accablait, et que sa jalousie ne lui en permettait pas le partage ni même le soulagement. Il fallait exécuter la réforme projetée ; il en craignait le moment et les cris qu'elle exciterait contre lui. Il éloigna

les officiers de Madrid , et engagea le roi à écrire de sa main tout le p'an de la réforme, pour lui donner, disait-il, plus de poids, en effet, s'il l'eût pu, pour se cacher et la faire passer pour son ouvrage. Elle parut à la fin de janvier, et souleva non-seulement les intéressés, mais leurs parents et leurs amis. Le duc de Popoli , capitaine de la compagnie des gardes du corps italienne , parla fortement en faveur des deux compagnies des gardes du corps réformées, et des officiers que l'on réformait dans les deux que l'on conservait. Le duc d'Havrech, colonel du régiment des gardes wallonnes, en avait dit autant sur les bataillons qu'on en réformait; et ces deux seigneurs avaient déclaré au roi d'Espagne que, en conservant une aussi faible garde, il les mettait hors d'état de pouvoir répondre de sa personne; et le marquis de Bedmar, chargé des affaires de la guerre, les avait fort soutenus; et le prince Prio cria tant qu'il put de Barcelone, où il commandait en Catalogne. Il est pourtant vrai que les Espagnols, qui n'avaient jamais vu de compagnies ni de régiments des gardes à leurs rois avant celui-ci, et qui étaient fâchés de le voir armé et par là plus autorisé, avaient habilement flatté l'épargne d'Albéroni pour le confirmer à faire cette réforme. Le duc d'Arcos et le marquis de Mejorada en furent les principaux instigateurs. On remarqua plusieurs grands qui ne venaient presque jamais au palais s'y rendre assez fréquemment, n'y parler à pas un étranger : et on s'aperçut que cette faction espagnole mourait d'envie du rappel des exilés, et de se délivrer de tous ces étrangers, Italiens, Wallons, Irlandais, etc. Ils s'assemblaient là-dessus entre eux; et ils entretenaient des correspondances secrètes avec les Espagnols retirés à Vienne, même avec quelques-uns qui entraient dans les conseils de l'empereur.

Le duc de Saint-Aignan, touché du préjudice que le service du roi d'Espagne souffrait, lui représenta fortement qu'une résolution de cette conséquence, et dans la conjoncture des grands armemens de l'empereur et des dispositions visibles de l'Angleterre, n'aurait pas dû être prise sans la participation de la France. Il proposa une suspension de trois mois; et quoiqu'en effet il n'eût reçu aucun ordre là-dessus, il fit entendre qu'il ne parlait pas de son chef. Cette représentation réussit fort mal et demeura sans réponse; mais le prince de Cellamare eut ordre d'exposer au régent le plan de la réforme, de lui faire entendre qu'elle ne tombait que sur les états-majors; que le nombre des troupes demeurait le même, parce qu'elles n'étaient pas complètes; et de demander un ordre du roi au duc de Saint-Aignan de s'abstenir de se mêler du détail et de l'intérieur du gouvernement d'Espagne, comme lui-même, de sa part, ne s'était point mêlé du changement fait dans le gouvernement à la mort du roi, ni de la réforme des troupes que le régent avait réglée. On attribuait moins les démarches de Saint-Aignan à des ordres reçus de les faire qu'à des liaisons particulières avec des seigneurs et des dames du palais intéressés pour leurs parents, et à son intimité avec Hersent, *guardaroba* du roi d'Espagne, homme d'esprit, de conduite, de mérite, que le roi avait donné à son petit-fils en partant de France. C'était un homme d'honneur, haut sans se méconnaître, fort au-dessus de son état par ce qu'il valait, très-bien et librement avec le roi d'Espagne; qui se faisait compter, qui avait des amis considérables, et qui prenait grande part à cette réforme parce qu'il avait ses deux fils capitaines dans le régiment des gardes wallonnes, qui avaient de l'honneur et de la valeur et qui y étaient considérés.

Albéroni s'agrit d'autant plus fortement contre le duc

de Saint-Aignan qu'il mourait de peur des menaces publiques des réformés, qui ne se prenaient qu'à lui de leur malheur, et qui ne le menaçaient pas moins que de le pendre à la porte du palais, et les moins emportés de le rouer de coups de bâton. Il se résolut donc à un coup d'éclat. Il fit exiler le duc d'Havrech, donner le régiment des gardes wallonnes au prince de Robec, et ôter la place de dame du palais de la reine à sa femme, fille de la duchesse Lanti, sœur de la princesse des Ursins qui l'y avait mise. Ils se retirèrent en France et dans leurs terres. Le marquis de la Vère, lieutenant-colonel et officier général, frère du prince de Chimay, et grand nombre d'officiers distingués de ce régiment, du nombre de ceux qui n'avaient pas été réformés, quittèrent; et le cadet des fils d'Hersent, qui avait été un des députés de ce corps à Albéroni, fut arrêté et conduit à Ségovie, très-reserré en prison, puis exilé, après envoyé dans un cachot à Mérida, sous de fausses accusations qu'Albéroni ne voulut jamais être jugées, et sans que jamais son père pût l'en faire sortir. Il trouva enfin, au bout de plusieurs mois, la liberté, par la disgrâce d'Albéroni, de gagner le Portugal et de repasser en France, où il a servi depuis. Son père ne le pardonna pas à Albéroni.

Ce ministre, voyant les affaires du prétendant tourner mal en Écosse, arrêta les secours d'argent qu'il avait commencé à lui faire payer. Monteléon, apprenant les plaintes générales et les soupçons des secours fournis au prétendant, contenus dans la harangue du roi d'Angleterre au parlement, eut hardiment là-dessus une explication avec Stanhope, qui l'assura de la satisfaction du roi Georges de la conduite du roi d'Espagne à cet égard et de son désir de la reconnaître, jusqu'à promettre de ne prendre jamais d'arrangements contraires à ses intérêts, à quoi il ajouta de grandes plaintes contre la

France sur le prétendant. L'Espagne était toutefois inquiète de l'opinion générale qu'il y avait une ligue secrète formée entre l'empereur et l'Angleterre, tandis que les ministres impériaux n'étaient pas moins agités d'une nouvelle union entre l'Espagne et l'Angleterre, depuis le traité de commerce signé avec l'Angleterre à Madrid, et n'étaient pas en moindre soupçon des dispositions intérieures de la Hollande, qui n'était pas sans en avoir aussi de l'empereur, sur l'exécution du traité de la barrière, et si alarmée des bruits répandus d'une prochaine rupture de l'Angleterre avec la France, qu'elle s'excusait déjà d'y entrer sur l'épuisement où la dernière guerre l'avait mise. Le prétendant avait repassé la mer avec le duc de Marr; le roi Georges paraissait plus affermi que jamais, et Stairs n'oubliait rien pour l'animer contre la France, jusqu'aux plus grossiers mensonges, tels que celui-ci.

Le secrétaire d'Angleterre à Madrid eut ordre de confier au roi d'Espagne que le régent avait voulu faire entendre à Stairs que l'Espagne avait fait plus que la France en faveur du prétendant, mais que le roi d'Angleterre avait tant de confiance en l'amitié et en la bonne foi du roi d'Espagne, qu'il l'avertissait des soupçons que le régent tâchait de lui inspirer. En même temps les Anglais cherchaient à concilier et à attacher le roi de Sicile à l'empereur. Les ministres anglais, qui désiraient le renouvellement de la guerre avec la France, ne laissaient pas d'y être embarrassés dans la crainte domestique du mécontentement général des peuples d'Angleterre, et de ce qui fumait encore en Écosse. Ils craignaient encore l'effet que produiraient enfin en France les plaintes sans fin de leur ambassadeur, et ses mémoires menaçants présentés coup sur coup au régent. Ils n'en étaient que plus déterminés à rechercher l'amitié

de l'Espagne, et tous les moyens de semer la division entre elle et la France. Stanhope, pour confirmer la confiance qu'il avait fait faire au roi d'Espagne, montra à Monteléon une lettre de Stairs, qui rapportait les termes suivans, qu'il prétendait avoir entendus du régent, et qu'il lui dit : « *Enfin, monsieur, nous voilà amis de l'Espagne ; cependant je vous assure que le roi d'Espagne a fait pour le prétendant ce que moi je n'ai pas voulu faire.* » Monteléon répondit que ce propos lui paraissait incroyable, qu'il y soupçonnait plus de malice que de vérité, néanmoins qu'il en rendrait compte au roi son maître, et qu'il pria Stanhope d'en écrire à l'agent d'Angleterre à Madrid. Toutefois il ne laissa pas de recevoir assez d'impression de cette confiance pour se resserrer beaucoup avec d'Iberville, que le régent tenait à Londres, avec ordre de lui communiquer tous ses ordres, et de le consulter sur tout, quoique d'ailleurs ils fussent amis, et de se prendre de plus en plus aux cajoleries de Stanhope, qui l'assurait, ainsi que les ministres allemands du roi d'Angleterre, que quoi qu'en publiassent les bruits publics, ils ne voulaient point de guerre avec la France, mais conserver un bon pied de troupes et de vaisseaux ; en même temps ils ne se lassaient point de travailler à unir le roi de Sicile à l'empereur par un traité.

Après avoir été longtemps eux et Trivier, ambassadeur de Sicile à Londres, à qui parlerait le premier, Stanhope s'étendit sur le préjudice que la Sicile causait à la maison de Savoie, et montra ainsi à dessein que le premier article qui serait demandé par l'empereur serait la cession de cette île. Trivier, qui n'avait point douté de ce projet, cria bien haut, mais en ministre d'un prince faible, qui pourtant ne veut pas se laisser dépouiller ; il en prit occasion de s'éclaircir de la situation

de l'Angleterre avec l'empereur, sur quoi Stanhope répondit qu'elle en était fort recherchée, mais qu'il n'y avait rien de conclu entre eux. Les menaces anglaises de rompre avec la France, en traitant avec l'empereur, aboutirent pourtant à suspendre une levée ordonnée de seize régiments, et l'armement de douze vaisseaux de guerre, et à écrire dans toutes les cours pour leur demander de refuser tout asile et retraite au prétendant dans leurs états. Le roi d'Espagne refusa retraite et secours à ce malheureux prince, à qui il en avait assez libéralement fourni dans l'espérance de succès. Cellamare en parla au régent qui approuva cette dernière résolution de l'Espagne à cet égard, qui n'était pas en état de se brouiller, ni de soutenir une guerre contre l'Angleterre qui cultivait toujours sa majesté catholique, et avait toujours fait semblant d'ignorer qu'elle eût secouru le prétendant.

Les étrangers s'apercevaient et déploraient même le mauvais état de l'Espagne et de son gouvernement; ils regardaient le roi d'Espagne comme le plus faible de ceux qui avaient porté cette couronne, Albéroni comme maître à la baguette, uniquement attentif à s'enrichir et à s'élever, très-indifférent aux intérêts de l'état qu'il gouvernait. Ils avaient beaucoup rabattu de l'opinion qu'ils avaient prise de l'esprit et des talents de la reine; sa nourrice, qu'elle avait fait venir de Parme depuis quelques mois, alarmait infiniment Albéroni, qui ne voulait partager sa confiance avec personne. Il n'était guère moins inquiet sur le père d'Aubenton, aussi ambitieux et plus pénétrant que lui, et tous deux cherchaient à se concilier la faveur de Rome. Vers le milieu de février, Albéroni déclara au nonce que le roi d'Espagne secourrait le pape, contre l'invasion qu'il craignait des Turcs, de six vaisseaux de guerre, quatre galères,

douze bataillons faisant huit mille hommes, les officiers compris, et de quinze cents chevaux; que ces troupes seraient sous les étendards du pape, commandées par deux lieutenants généraux, qui obéiraient au général de sa sainteté, lesquelles seraient aux frais du pape, dès qu'elles lui seraient livrées armées, et les cavaliers montés. Le roi d'Espagne se chargeait des frais de la marine, et quant au transport des troupes de Barcelone à Civita-Vecchia, il comptait que ce serait par les vaisseaux d'Espagne et de Portugal. Le rare est qu'Albéroni parlait en même temps aux ministres d'Angleterre et de Hollande, pour avoir des vaisseaux, et qu'ils en promettaient en doutant fort que l'intérêt du commerce du Levant permit à leur pays d'en fournir.

Le roi Jacques, caché près de Paris, hors d'espérance de tout secours de la part du régent, essaya encore de toucher l'Espagne; il obtint avec peine de Cellamare une entrevue secrète avec lui dans un coin du bois de Boulogne. Là il lui fit une peinture vive et touchante de sa situation, de son embarras sur le lieu de sa retraite et sur les moyens de subsister, rejeta le mauvais succès de son entreprise sur la conduite suspecte de Bolingbroke, qu'il venait de destituer de sa place de secrétaire d'état, et se plaignit amèrement du duc de Berwick, qui n'avait jamais voulu passer en Écosse. Il pria Cellamare de ne leur rien confier de ses affaires, mais d'en conférer seulement avec Magny qu'il avait choisi. C'était un choix bien étrange, comme on le verra dans la suite. Ce Magny était fils de Foucault, conseiller d'état distingué et riche, qui avait eu le crédit de le faire succéder en sa place. Intendant de Caen, il y avait fait tant de sottises qu'il n'y put être soutenu, et de dépit et de libertinage avait vendu sa charge de maître des requêtes, et s'était fait introducteur des ambassadeurs, où il ne put durer

longtemps. Jacques témoigna à Cellamare que sa retraite à Rome serait fort préjudiciable à ses affaires en Angleterre ; qu'il n'espérait plus que le duc de Lorraine voudût le recevoir ; laissa entrevoir, mais sans insister, son désir de l'être en Espagne ; dit qu'il ne voyait qu'Avignon, mais qu'en quelque lieu que ce fût il avait grand besoin de secours tant pour lui que pour ceux qui avaient tout perdu pour le suivre. Il finit par demander 100,000 écus au roi d'Espagne. Cellamare s'en tira le plus honnêtement qu'il put, mais sans engagement dont il comprenait les conséquences. Georges demandait formellement à toutes les puissances de l'Europe de refuser tout secours et toute retraite à son ennemi et à ses adhérents. Stairs venait de faire cette demande au régent par un mémoire très-fort, et l'agent d'Angleterre était chargé du même office auprès du roi d'Espagne. La cour d'Angleterre était d'autant plus vive là-dessus qu'elle connaissait la mauvaise disposition des peuples et la haine du sang qu'elle avait répandu, ce qui l'engagea à entretenir dans les trois royaumes jusqu'à trente-cinq mille hommes et quarante vaisseaux de guerre. Dans cette situation douteuse le ministère anglais chercha de plus à s'assurer l'Espagne. Les flatteries et les confidences ne furent pas épargnées, jusqu'à montrer de la jalousie de la puissance de l'empereur en Italie, et enclins à se liguier avec l'Espagne pour l'empêcher de s'y étendre, à lui confier que l'Angleterre avait refusé un traité proposé par l'empereur, parce qu'il y voulait stipuler qu'elle lui garantirait la Toscane, à la flatter de l'attention de ne rien faire à son préjudice, enfin à leurrer le roi d'Espagne de ses secours dans les cas qui pourraient arriver en France, qui donneraient lieu à ses grands droits.

Rien ne pouvait être plus agréable à la cour d'Espagne que l'alliance que le roi d'Angleterre lui proposait. Le

but véritable du secours offert au pape était d'avoir un corps de troupes en Italie pour tâcher, suivant les événements, d'y regagner quelque chose de ce qu'elle y avait perdu ; et si le pape, dans la crainte de se rendre suspect, refusait un si grand secours, il devait être donné aux Vénitiens qui en demandaient aussi à l'Espagne ; mais ce qui toucha le plus la reine et Albéroni, pour ne pas dire le roi d'Espagne, ce fut la corde de ses grands droits en France adroitement pincée par Stanhope, qui produisit le plus doux son à leurs oreilles. Quelque intérêt qu'Albéroni parût avoir de préférer l'Espagne qu'il gouvernait sans obstacle, à la France où il ne pouvait espérer la même autorité qu'après bien des concurrents et de dangereux travaux, il ne laissait pas d'être véritable qu'il exhortait sans cesse le roi d'Espagne à n'abandonner pas le trône de ses pères, si le roi son neveu venait à manquer, et qu'il n'appuyât ses raisons de tous les artifices et de toutes les lettres vraies ou fausses qu'il disait qu'il recevait de France. Il n'inspirait pas ce désir à la reine avec moins d'application ; et on peut avancer avec confiance qu'il y réussit fort bien auprès de l'un et de l'autre. Quelque bien établi qu'il fût en toute confiance et en toute autorité, il était alarmé des Italiens, des Parmesans surtout et de la nourrice. Il n'oubliait rien pour les faire renvoyer sous prétexte de la dépense qu'ils causaient ; et la reine s'étant souvenue de quelques-uns qu'elle eut envie de faire venir, et à plus d'une reprise, il l'empêcha toujours à son insu, par le moyen du duc de Parme qui le craignait et le ménageait beaucoup. Il ne perdait point d'occasion de vanter au roi et à la reine la nécessité et l'utilité de ses conseils ; et sur l'avis donné par l'Angleterre du prétendu discours du régent à Stairs sur le prétendant, rapporté ci-dessus, Albéroni fit souvenir le roi d'Espagne du conseil qu'il lui avait

donné à la mort du roi son grand-père de ne se pas fier au régent, mais de se conduire avec lui comme s'il devait être son plus grand ennemi. En même temps il faisait écrire à son altesse royale que sa majesté catholique était parfaitement contente de ses sentiments, et que lui, Albéroni, n'oubliait rien pour maintenir une parfaite intelligence entre les deux couronnes. L'union de l'Espagne et de l'Angleterre qui se resserrait toujours inquiéta enfin l'ambassadeur de Hollande à Madrid, qui comprit que les Anglais y trouvaient leur compte, et que ce ne pouvait être qu'au préjudice du commerce des Provinces-Unies. Par cette considération il pressa ses maîtres de gagner les Anglais de la main, en se hâtant d'achever la négociation commencée avec l'Espagne pour lui fournir des vaisseaux.

Le roi d'Espagne avait protesté contre la bulle qui révoquait le tribunal de la monarchie en Sicile. Le roi de Sicile, qui craignait quelque secrète intelligence entre le pape et l'empereur pour le dépouiller de cette île; pressait le roi d'Espagne de s'employer plus fortement à Rome pour ses intérêts. Son ministre s'adressait toujours au cardinal del Giudice, qui n'avait plus que le nom de premier ministre, qui ne se contraignit pas de lui répondre qu'il n'avait rien à espérer de la faiblesse d'un aussi mauvais gouvernement qui, aussi bien que celui de France, ne se souciait que de demeurer en paix.

Stairs commit en ce même temps une scélératesse complète : il manda faussement au roi son maître que la France armait puissamment pour le rétablissement du prétendant, avec tous les détails des ports, des vaisseaux et des troupes. Ce bel avis mit l'alarme en Angleterre, les fonds publics y baissèrent aussitôt. Le roi d'Angleterre était prêt d'aller au parlement demander des subsides pour la guerre inévitable avec la France et la sûreté

de l'Angleterre. Monteléon, qui sentit l'intérêt que l'Espagne avait d'empêcher la rupture de l'Angleterre avec la France, parla si ferme et si bien à Stanhope, qu'il l'arrêta tout court, et que ce ministre, ayant ensuite clairement vu que cet avis n'avait point d'autre fondement que la malignité de celui qui l'avait donné, changea tout à coup de système. Il avait commencé à proposer à Monteléon une union entre l'Angleterre et l'Espagne pour la neutralité de l'Italie, et même pour la garantie au roi de Sicile de ce qu'il possédait en vertu du traité d'Utrecht : il sentait le mécontentement universel qui fermentait dans toute la Grande-Bretagne du gouvernement, et l'importance de l'affranchir de l'inquiétude des secours que la France et l'Espagne pourraient donner au prétendant : il revint donc à souhaiter que la France entrât dans l'union dont on vient de parler, et se portât en même temps pour garante de la succession à la couronne de la Grande-Bretagne dans la ligne protestante, conformément aux actes du parlement. Ainsi la scélératesse de Stairs et cet infatigable venin qui lui faisait empoisonner les choses les plus innocentes, et controuver les plus fausses pour brouiller la France avec l'Angleterre, fit un effet tout opposé à ses intentions ; et cette époque fut le commencement du chemin de l'union tant souhaitée par l'abbé Dubois entre la France et l'Angleterre, et la base première de la grandeur de cet homme de rien, qui en sut très-indignement profiter pour l'état, et très-prodigieusement pour sa fortune. Stairs présenta un mémoire de différents griefs, qui, excepté les secours à refuser au prétendant, n'étaient pas grand'chose. Le mémoire fut répondu de manière qu'on en fut content en Angleterre, ce qui fit tomber la pensée qu'on y avait eue de prendre le roi d'Espagne pour médiateur de ces petits différends,

Un autre bruit aussi malicieux fut répandu en même temps à Paris, dans le dessein sans doute d'examiner l'impression qu'il ferait. On parlait d'un traité fort secret, signé par le prince Eugène et le maréchal de Villars, qui seuls en avaient eu la conduite, qui annulait les renonciations du roi d'Espagne à la couronne de France, et qui en ce cas assurait celle de l'Espagne au roi de Sicile. Ce bruit était fomenté avec soin : le régent n'en prit pas la plus légère inquiétude ; mais on remarqua que leurs majestés catholiques parurent depuis bien plus attentives à tout ce qui pouvait regarder cette succession.

Le roi d'Angleterre, toujours inquiet de sa situation domestique, fit deux propositions aux Hollandais, l'une de fortifier et de rendre plus nombreuse la garantie de la succession au trône de la Grande-Bretagne dans la ligne protestante, l'autre de s'expliquer sur l'alliance défensive à faire entre l'empereur, l'Angleterre et les états généraux. Ils répondirent sur le premier qu'ils verraient avec plaisir la garantie fortifiée par d'autres princes, et qu'ils étaient disposés à entrer avec Georges dans le concert de la manière dont ce projet pourrait s'exécuter. La seconde leur parut très-délicate pour le repos de l'Europe, et en particulier sur les intérêts du roi d'Espagne. Ils se tinrent d'autant plus réservés que Walpoole montrait plus de chaleur sur cette affaire à La Haye, et que le résident de l'empereur cabalait ouvertement dans le même esprit à Amsterdam. Ils ne songèrent donc qu'à éluder et à gagner du temps, et répondirent qu'ils en délibéreraient, et en diraient après plus particulièrement leur pensée.

Le grand mouvement des Turcs obligeait cependant l'empereur à se préparer tout de bon à n'être pas prévenu, et jetait l'Italie dans l'effroi. Le pape sans défense

et sans moyens sollicitait des secours de France et d'Espagne ; en même temps il craignait encore plus l'empereur. Il savait que ce prince ne consentirait jamais, sous quelque prétexte que ce pût être, de laisser entrer des troupes françaises ou espagnoles en Italie ; ainsi le pape refusa celles qui lui furent offertes, et demanda des vaisseaux et des galères dont l'empereur ne pouvait prendre d'ombrage.

Quelque satisfaction que la cour d'Angleterre eût témoignée de la réponse du régent au mémoire de Stairs, dont on vient de parler, l'animosité nourrie par cet ambassadeur se manifestait encore. Le roi de Sicile, qui n'avait pu tirer aucune protection du roi d'Espagne à Rome, qui lui-même avait plusieurs grands démêlés avec cette cour, en chercha en Angleterre pour son accommodement avec l'empereur qui était toujours suspendu. Trivier, son ambassadeur à Londres, y employa Monteléon auprès de Stanhope, parce qu'il s'en voyait toujours fort caressé, et le ministre anglais entra en matière avec le Piémontais. Ce dernier fut étrangement surpris quand après les compliments et les préfaces ordinaires il entendit Stanhope lui déclarer que la Sicile arrêterait toujours tout accommodement ; lui vouloir persuader après que cette île était à charge à la maison de Savoie, enfin revêtir le personnage de ministre de l'empereur et lui proposer en échange la Sardaigne pour conserver à son maître la dignité royale. Trivier répondit qu'il ne pouvait négocier sur une condition qu'il était sûr que son maître n'accepterait jamais. Stanhope entreprit de lui montrer la facilité que l'empereur avait de se rendre maître de la Sicile, lui dit que l'affaire serait déjà faite si le roi d'Angleterre eût seulement consenti à le laisser agir, qu'il s'y était opposé jusqu'alors, et tout nouvellement encore. Trivier pria Stanhope de se

souvenir qu'il n'y avait que cinq ou six mois qu'il lui avait dit qu'il ne tenait qu'à la France et à l'Espagne que l'Angleterre n'eût moins de déférence pour l'empereur, d'où il lui demanda pourquoi donc ils déféraient tant à la cour de Vienne.

Stanhope répliqua que les choses étaient changées ; qu'alors ils avaient lieu de croire que le régent voulait vivre en parfaite intelligence avec le roi d'Angleterre, mais que depuis ils ne le pouvaient regarder que comme un ennemi caché, incapable de repos, toujours prêt à exciter des troubles dans la Grande-Bretagne, et y faire tout le mal qu'il pourrait à la maison régnante, dont le remède était à former une ligue contre elle où le roi de Sicile entrât pour terminer par là ses différends avec l'empereur. Il ajouta qu'il n'y aurait point de guerre en Hongrie cette année, mais ailleurs ; n'oublia rien pour persuader Trivier des grands avantages que le roi de Sicile retirerait d'une guerre contre la France, étant soutenu d'autres puissants alliés, lui fit valoir le service que l'Angleterre lui avait rendu en arrêtant l'empereur jusqu'alors sur la Sicile, lui déclara que si le roi de Sicile hésitait encore, le roi d'Angleterre ne pourrait plus empêcher l'empereur d'exécuter ses projets. Trivier tâcha inutilement de lui rendre suspecte pour l'Angleterre même la puissance de la maison d'Autriche. Stanhope voulait susciter de puissants ennemis à la France, et n'en trouvait point de plus dangereux à porter la guerre dans l'intérieur du royaume que le duc de Savoie par sa situation. Il craignit en même temps que les ministres de France et d'Espagne, que Trivier voyait souvent, ne traversassent son projet, et mit tout en œuvre pour les lui rendre suspects. Montéléon, bien qu'amusé par l'apparente confiance et par les caresses de Stanhope et par l'espérance d'une ligue défensive de l'Espagne avec l'An-

gleterre et la Hollande, avait pénétré qu'il se traitait une alliance défensive entre ces deux dernières puissances et l'empereur, et que la conclusion n'en était arrêtée que par l'espérance de l'Angleterre de rendre cette ligue offensive; néanmoins les affaires domestiques de l'Angleterre ne lui permettaient pas de songer tout de bon à l'offensive. Le ministre impérial à Londres s'en plaignit, et embarrassa. Le roi d'Angleterre ne regardait point sa couronne comme un bien solide, ses états d'Allemagne l'occupaient bien autrement; par cette raison il voulait plaire à l'empereur, et le mettre en état d'agir lorsque l'intérêt commun des puissances engagées dans la dernière ligue contre Louis XIV et Philippe V demanderait qu'elles se réunissent et reprissent les armes. Il prenait tous les soins à lui possibles pour détourner le grand seigneur de faire la guerre à l'empereur, que le grand visir et le prince Eugène voulaient, que presque tous les ministres impériaux, surtout les Espagnols, craignaient, et que le muphti détournait. Le prince Eugène prétendait que si l'empereur différait à attaquer les Turcs lorsqu'il le pouvait avec avantage, il le serait lui-même par eux l'année suivante avec un grand désavantage.

Cette attention prépondérante du roi d'Angleterre pour ses états d'Allemagne l'occupait fort de la guerre du nord et de chasser les Suédois de ce qui leur restait dans l'empire. De toutes leurs anciennes conquêtes, ils n'avaient conservé que Wismar. Il fut donc résolu en Angleterre d'envoyer vingt vaisseaux presser la reddition de cette place, auxquels les Hollandais en joignirent douze des leurs. C'était bien plus qu'il n'en fallait pour accabler les Suédois dans la réduction déplorable où ils étaient; mais le gouvernement d'Angleterre faisait toujours semblant de craindre un secours que le régent

n'était ni en volonté ni en pouvoir de donner. Ce n'était pas que les ministres anglais et allemands pussent douter de ses intentions, mais il était de l'intérêt de ce ministère de maintenir les alarmes d'une guerre prochaine avec la France, pour continuer d'obtenir des subsides du parlement, qu'il aurait refusés dans une paix bien assurée. Ainsi bien servis par Stairs pour continuer les défiances et les jalousies, il leur mandait faussement que le régent lui avait promis de chasser tous les Anglais rebelles et qu'il manquait à sa parole, et leur suggérait de solliciter son altesse royale de poursuivre le prétendant jusque dans Avignon, et d'obliger le pape à l'en faire sortir s'il s'y voulait retirer. En même temps ils ne pouvaient ignorer les secours que l'Espagne avait donnés à cet infortuné prince; mais résolus de l'ignorer, ils n'épargnaient aucune assurance de l'amitié et de l'union la plus intime avec elle. Le roi d'Angleterre déclara qu'il se croyait comme engagé par le traité d'Utrecht à garantir la neutralité de l'Italie, et qu'il était disposé à former de nouvelles liaisons avec le roi d'Espagne pour la maintenir, et de plus pour confirmer et renouveler toutes les alliances précédentes. Monteléon profita de tant d'empressement extérieur pour parler à Stanhope de la triple alliance proposée par l'Angleterre entre l'empereur et la Hollande, dont Walpoole avait depuis peu présenté le projet aux états généraux.

Stanhope ne put désavouer un fait public, mais il assura Monteléon que ce projet n'avait rien de contraire aux traités de paix, aux intérêts du roi d'Espagne, ni au renouvellement proposé entre l'Angleterre et l'Espagne des anciennes alliances, ni à prendre avec elle un nouvel engagement pour la neutralité de l'Italie. Il lui fit valoir le refus de l'Angleterre à d'autres propositions que l'empereur lui avait faites, et finit par beaucoup

d'aigreur et de plaintes contre la France, qu'il dit chercher à négocier avec l'Angleterre, laquelle ne l'écouterait point qu'elle n'eût des preuves de sa sincérité, et qu'elle ne sût ce que le prétendant deviendrait et ceux qui suivaient sa fortune. Stanhope tirait aussi avantage de la disposition de la France à conserver la paix, et de ce qu'elle avait agréé les offres que lui avait faites Duywenworden de travailler au rétablissement d'une parfaite intelligence entre elle et l'Angleterre, laquelle en même temps recherchait le roi d'Espagne, au point que Monteléon lui manda qu'il dépendait de sa majesté catholique de faire seule une alliance avec l'Angleterre, ou d'y faire comprendre la France.

Parmi tant de mouvements contraires et de propositions trompeuses, les ministres d'Angleterre étaient fort occupés au dedans. Leur parti wigh, qui avait triomphé des torys par la mort de la reine Anne et de la faveur de Georges son successeur, craignait la vengeance de la tyrannie qu'il avait si cruellement exercée, si le parti opprimé, soutenu du mécontentement général du gouvernement, reprenait le dessus. Le parlement rendu triennal n'avait plus qu'une année à durer : il était de l'intérêt des ministres de le prolonger encore de quelques années, en quoi s'accordait celui de la chambre basse, dont les membres continués épargnaient les brigues et l'argent d'une autre élection. Celle des seigneurs y était opposée, parce que, ne craignant point de changement pour elle, la plupart en désiraient dans celle des communes contre le gouvernement présent; mais en Angleterre comme dans les autres pays, ce n'était plus le temps des seigneurs. Les ministres et les principaux de leurs amis des communes travaillaient donc de concert à cette grande affaire, qui absorbait presque toute l'application des ministres, parce que les autres affaires

n'étaient que celles de l'état et que celle-ci était la leur même, et la plus importante à la conservation de leurs places et de leur autorité. C'était aussi la principale du roi d'Angleterre : leur projet était de faire passer un acte de prolongation du parlement pour quatre années, mais ils voulaient être certains d'y réussir avant de le présenter.



CHAPITRE CDXL.

Le régent ne peut être dépris de l'Angleterre. — Scélératesse de Stairs et de Bentivoglio. — Sa faiblesse à leur égard, comment conduite. — Le parti de la Constitution n'oublie rien pour me gagner, jusqu'à une tentation horrible. — Conduite du duc de Noailles avec moi, et de moi avec lui. — Le cardinal de Noailles bénit la chapelle des Tuileries. — Mort du duc d'Osone. — Entreprises du grand prieur à la fin arrêtées. — Il se plaint de moi inutilement. — Je l'empêche d'entrer au conseil de régence. — Mort de la duchesse de Béthune. — Son état. — Mort de l'abbé de Vassé et du chevalier du Rusel et de Fiennes, lieutenants généraux. — Mort de Valbelle, et de Rottembourg, et du duc de Perth. — La Vieuville se remarie. — Forte scène entre le prince et la princesse de Conti. — Madame la duchesse de Berry mure les portes du jardin du Luxembourg et fait abréger les deuils. — Elle est la première fille de France qui souffre dans sa loge les dames d'honneur des princesses du sang, et fait la Haye gentilhomme de la manche du roi. — Vittement sous-précepteur du roi. — Elle achète la Muette d'Armenonville, qui en est bien récompensé. — Madame la princesse de Contj, première donairière, achète Choisy. — M. le duc d'Orléans achète pour le chevalier d'Orléans la charge de général des galères. — Il donne au comte de Charolais 60,000 liv. de pension. — Il fait revenir les comédiens italiens.

Quelque soin que prit Stairs de cacher ses scélératesses en France, de voiler et d'affaiblir celles dont il ne pouvait dérober la connaissance, il n'évita pas d'y passer

pour un brouillon qui y abusait de son caractère et d'y être fort haï, à quoi son air audacieux ajoutait encore; mais il fut heureux au Palais-Royal; ce triumvirat, qu'il avait captivé, aurait cru se faire tort de revenir à son égard sur soi-même. Dubois à toute force voulait percer par l'Angleterre, parce qu'il ne s'en voyait pas d'autre moyen; Noailles, qui avait compris de bonne heure que cet homme-là, tôt ou tard, reprendrait auprès de M. le duc d'Orléans, s'était fait un principe de se le dévouer tandis qu'il avait besoin de lui, de ne le jamais contredire, d'être toujours prêt à l'aider en tout pour le retrouver après à son tour; et Canillac, incapable de la même souplesse, mais sans aucun jugement, demeurait dans son premier engouement, nourri par les déférences et les admirations de Stairs pour lui. Longepierre, fade savantasse, mais dont les louanges avaient épris le duc de Noailles, insinué chez Stairs par Raimond, et Raimond lui-même, trouvaient leur compte à se mêler des messages des uns aux autres et s'en croyaient importants, tellement que le régent eut beau voir clair dans la conduite de Stairs et de ses maîtres, il n'eut pas la force de secouer cette pernicieuse maxime des deux usurpateurs qu'on lui avait inculquée, ni de résister aux discours continuels de ces trois hommes, qui de concert, tantôt ensemble, tantôt séparément, le tenaient toujours en haleine et mettaient un obstacle continu à tout ce qui n'était pas dans leurs vues par rapport à Stairs et à l'Angleterre. J'eus souvent des prises là-dessus avec le régent. Si j'avais moins connu sa faiblesse, j'aurais souvent espéré le faire changer de boussole; mais je n'étais qu'un contre trois, dont l'assiduité successive renversait aisément tout ce que j'avais dit, démontré, même persuadé, et le régent contre son gré flottant était toujours raccroché par eux. Il s'en dédommageait par des brocards

sur eux, auxquels Dubois était accoutumé, et dont Noailles ne faisait que secouer les oreilles, mais dont l'orgueil de Canillac était souvent blessé. Le régent le laissait boudier, riait et quelquefois après le caressait, tant son jargon important l'avait accoutumé à le considérer.

Stairs et Bentivoglio étaient deux têtes brûlées qui, pour leur fortune, n'avaient rien de sacré, et ne travaillaient qu'à culbuter la France; et si l'un des deux était plus corrompu, plus noir, plus scélérat que l'autre, c'était assurément Bentivoglio; tous deux imposteurs publics assez pris sur le fait, assez connus, assez déshonorés jusque dans leurs propres cours, où ils avaient perdu créance pour qu'elles ne pussent refuser leur rappel s'il était demandé avec quelque force. Mais si Stairs était à l'abri par ses protecteurs déclarés, Bentivoglio n'en avait pas de moins bons. Effiat, sans croire en Dieu, lui était vendu, et il imposait à son maître. La faiblesse de ce prince craignait le maréchal de Villeroy et les cardinaux de Rohan et Bissy, ses ardents et très-intéressés protecteurs. Je parle des cardinaux, car le maréchal, ce n'était que par sottise d'habitude du feu roi. Ainsi le régent, sous le nom et le caractère de nonce du pape et l'ambassadeur d'Angleterre, conserva près de lui les deux plus grands et plus dangereux boute-feux, et les deux plus grands ennemis que la France et sa personne pussent avoir. On verra quelques traits de cet infâme nonce, qui n'était point honteux d'entretenir une fille de l'Opéra dont il eut deux filles qui y entrèrent depuis, si publiquement connues pour telles, qu'on ne les nomma jamais que la Constitution et la Légende.

Si j'avais grossi ces Mémoires de ce qui s'est passé en détail sur la Constitution pendant la régence et la nonciature de Bentivoglio, ce n'est point employer un terme trop fort que dire, et dans toute son étendue, que

les cheveux se dresseraient dans la tête à la lecture de la conduite véritable et journalière de Bentivoglio. Il était encore soutenu par l'ancien évêque de Troyes, qui avait pensé tout différemment autrefois, mais que son amile maréchal de Villeroy, les Rohan et la cabale avaient su retourner, et qui s'en croyait plus à la mode d'une part, plus compté de l'autre.

Ce parti, dès aussitôt après la mort du roi, avait travaillé à me gagner, du moins à ne m'avoir pas contraire. Il n'ignorait pas mes sentiments par le père Tellier à qui je ne les avais pas cachés : on a vu en leur temps ce qui s'est passé là-dessus entre lui et moi. Le cardinal de Bissy, et quelque temps après, le prince et le cardinal de Rohan tous deux ensemble m'en parlèrent. Je répondis civilement et modestement. Je dis que je n'étais point évêque, et aussi peu docte ou docteur ; je battis en retraite de la sorte. Cela ne les contenta pas. Le duc de la Force, de tout temps livré aux jésuites à l'occasion de sa conversion, en effet pour plaire au feu roi et s'en approcher s'il eût pu, était par même raison initié avec les cardinaux de Rohan et de Bissy, et les chefs accrédités de leur parti. Ils me le détachèrent pour faire un dernier effort. Ce n'était pas que j'eusse levé aucun étendard sur cette affaire ; je me contenais même tout à fait dans les bornes où doit s'arrêter un homme en situation de parler et de dire son avis au conseil de régence, ou en particulier au régent ; mais ils savaient, dès le temps du feu roi, sur quoi compter là-dessus par la raison que je viens de dire, et ils étaient alarmés de ma liaison avec le cardinal de Noailles. La Force argumenta avec moi sur le fond de la matière. Il savait et débitait bien ce qu'il savait ; mais comme la politique était sa religion, et que, pour persuader, il faut être persuadé soi-même, ce n'est pas merveille s'il n'y put réussir avec moi.

A bout enfin de raison et de raisonnements , il se jeta sur l'intérêt présent et futur du régent de ménager Rome, les jésuites, le grand nombre des évêques, et s'étendit beaucoup là-dessus. Mais comme la politique et l'intérêt ne peuvent jamais être mis en la place de la religion et de la vérité, sa politique fut aussi vaine avec moi que sa doctrine. Ne sachant plus que faire, il en vint à un argument *ad hominem*, dont j'ai su depuis que ceux qu'il servait, et lui-même, avaient tout espéré. Il me dit qu'il avouait qu'il ne me comprenait point, et qu'il ne pouvait allier mon esprit avec ma conduite; que j'étais ennemi du duc de Noailles sans mesure, sans ménagement, sans pouvoir être adouci par tout ce qu'il ne se lassait point d'employer pour cela, que je m'en piquais même; que je lui rompais en visière à tout moment en plein conseil de régence, et partout où je le pouvais rencontrer; et que, tandis que je ne me cachais pas du désir que j'avais de le perdre, j'en négligeais le moyen sûr que j'en avais en main; et que j'étais l'ami et le soutien du cardinal de Noailles. Je demandai à la Force quel était donc ce moyen sûr de perdre le duc de Noailles, et je l'assurai qu'il me ferait grand plaisir de me l'apprendre. « Perdre, me répondit-il, son oncle; et il ne tient qu'à vous en tournant au parti contraire. L'oncle perdu, le neveu tombe nécessairement avec lui, et vous êtes vengé. » L'horreur me fit monter la rougeur au visage. « Monsieur, lui répondis-je vivement, est-ce ainsi que se traitent des affaires de religion? Persuadez-vous bien une fois pour toutes, et le dites nettement à vos amis, que, quelque certain que je puisse être de la chute totale et sans retour du duc de Noailles en arrachant seulement un cheveu de la tête de son oncle, il serait de ma part en pleine sûreté. Non, monsieur, encore une fois, ajoutai-je avec indignation, j'a-

vous qu'il n'est rien d'honnête à quoi je ne me portasse pour écraser le duc de Noailles, mais de le tuer à travers du corps du cardinal de Noailles, il vivra et régnera plutôt deux mille ans. » Le duc de la Force me parut confondu, et depuis cette réponse ils n'ont plus songé à me gagner. Je n'en voulus rien dire au cardinal de Noailles, ni à personne qui pût le lui rapporter.

Il est vrai que ma conduite avec le duc de Noailles allait peut-être jusqu'à abuser des involontaires remords d'un aussi grand coupable à mon égard. Nous ne nous rencontrions qu'en nos assemblées sur nos affaires du parlement, que ses trahisons et la jalousie, ou la sottise de quelques autres, finirent bientôt, et dont avant leur fin mes propos directs et publics le bannirent sans qu'il osât jamais me répondre un mot; mais à la dernière, il dit au duc de Charost, près duquel il était assis, que je le poussais de façon que je l'obligerais d'en avoir raison l'épée à la main. Raison, il ne l'a ni eue ni même demandée, et l'épée est demeurée doucement dans son fourreau. Partout il me saluait d'une façon très-marquée; je le regardais un peu hagarde, et passais sans m'incliner le moins du monde; et de part et d'autre cela se répétait sans jamais y manquer, partout où nous nous rencontrions : quelque accoutumé qu'on y fût, c'était un spectacle. Si je passais près de lui, il se rangeait aussitôt sans que je daignasse y prendre garde; et jamais nous ne nous parlions qu'en conseil sur les affaires, et tout haut devant le monde, sèchement et laconiquement de ma part, de la sienne avec toute la politesse, je n'oserais dire l'air de respect, l'onction et la circonspection qu'il y pouvait mettre.

Il vint une fois au conseil de régence un jour de conseil d'état, sous prétexte d'une affaire de finance pressée. Le conseil était un peu commencé; il fit dire au

régent qu'il était à la porte, il le fit entrer. Je me levai parce que tout le conseil se leva ; il s'assit au-dessous de moi, tout près de moi, et se mit à débiter ce qui l'amenaient, qui n'était pas grand'chose. Comme il achevait, je dis à l'oreille du comte de Toulouse, que je joignais de l'autre côté, que le duc de Noailles avait pris ce prétexte pour tenter de demeurer au conseil. « Je le croirais bien comme vous, me répondit-il en souriant. — Oh bien, répliquai-je, nous allons voir, laissez-moi faire? » Tout ce qui regardait la finance achevé, le duc de Noailles demeura, et après quelques moments d'intervalle, M. le duc d'Orléans regarda le maréchal d'Huxelles et lui dit : « Allons, monsieur, continuons. » M. de Troyes lisait les dépêches pour soulager le maréchal, parce qu'il avait la voix et la prononciation bonnes, et qu'il lisait fort bien. Il commença ; au second mot, je l'interrompis, et je lui dis : « Attendez donc, monsieur, voilà M. de Noailles qui n'est pas sorti, » et je me tourne tout de suite à regarder le duc de Noailles. M. de Troyes se tut tout court, et tous les yeux regardaient. Je tournai un peu mon siège ployant, pour donner plus d'aïssance à M. de Noailles pour sortir, qui, au bout de quelques moments de silence, voyant celui de M. de Troyes et celui du régent, me tourna le dos avec impétuosité, et sans saluer personne s'en alla. Je regardai M. le comte de Toulouse qui riait, M. le duc d'Orléans qui ne sourcilla pas, et toute la compagnie qui me regardait aussi, et qui riait ou souriait. Ce fut, après, la nouvelle qu'il avait fait la tentative, et que je l'avais chassé du conseil. Le comte de Toulouse, M. du Maine, M. le Duc, le maréchal de Villeroy, et quelques autres, m'en parlèrent au sortir de la séance, et approuvèrent ce que j'avais fait, et moi je les blâmai de ne l'avoir pas fait eux-mêmes. J'en parlai après au régent qui

n'osa me désapprouver, à qui je reprochai sa faiblesse , et lui demandai si , pour être du conseil , il ne tenait qu'à y entrer pour un moment sous quelque prétexte , et avoir après l'impudence d'y rester.

Une autre fois que c'était de finance , et que le duc de Noailles y était , toujours auprès et au-dessous de moi , il se mit à pérorer sur la licence de vendre et de porter des étoffes défendues , sur le tort que cela faisait aux manufactures du royaume , et s'étendit surtout avec une emphasē merveilleuse sur l'abus de porter des toiles peintes , dont la mode l'emportait sur toute règle et raison , et que les plus grandes dames et toutes les autres à leur imitation et à l'abri de leur exemple , portaient publiquement et impunément partout , avec le plus scandaleux mépris public des défenses et des peines portées et si souvent réitérées ; conclut enfin avec le même feu d'éloquence à remédier enfin à un si grand mal et si préjudiciable , par des moyens efficaces , mais sans en expliquer , ni en proposer aucun , apparemment pour éviter la haine du beau sexe. On opina là-dessus , ou plutôt on verbiagea , sans rien dire plus que des mots. Quand ce fut à mon tour , je louai fort ce zèle que témoignait le duc de Noailles pour le soutien des manufactures de France , et contre l'abus de porter des étoffes défendues. J'insistai particulièrement sur celui de porter des toiles peintes , et j'ajoutai même là-dessus à ce que le duc de Noailles en avait dit. Je fis remarquer avec beaucoup de gravité toute l'importance d'arrêter une mode si générale , et un mépris des lois porté si loin par toutes les femmes de tous états ; que cela ne se pouvait sans une rigueur proportionnée au besoin , qui fût suivie , et qui fût exemple pour toutes ; qu'ainsi mon avis était , qu'après avoir renouvelé les défenses , M. le duc d'Orléans et madame la Duchesse fussent mis au carcan ,

s'il leur arrivait d'en porter. Le sérieux du préambule et le sarcasme de la fin causèrent un éclat de rire universel , et une confusion au duc de Noailles qu'il ne put cacher le reste du conseil , dont il montra en sortant qu'il était outré.

Je ne manquais guère les occasions de divertir ainsi à ses dépens moi et les autres , à quoi il ne pouvait s'accoutumer. Nous remarquâmes, M. le comte de Toulouse et moi, qu'il rapportait les affaires de finance sans en apporter aucunes pièces , quoiqu'il y eût beaucoup de ces affaires qui étaient contentieuses. Cela lui donnait lieu de dire ce qu'il voulait sans crainte d'être contredit. Nous résolûmes de ne pas souffrir ces abus davantage. Dès le premier conseil pour finance , d'après cette résolution, j'interrompis le duc de Noailles, et lui demandai où étaient les pièces de l'affaire qu'il rapportait. Il balbutia, se fâcha et ne sut que répondre. Je regardai la compagnie, puis le régent, et lui adressant la parole, je lui dis que, quelque confiance qu'on voulût bien avoir, il était fâcheux de juger sur parole, et qu'en mon particulier j'avais raison de n'être pas si confiant. Le feu monta au visage du duc de Noailles, qui voulut parler. Je l'interrompis encore, et lui dis que je ne proposais rien en cela qui ne fût en usage dans tous les tribunaux, et qui de plus ne fût à la décharge et au soulagement du rapporteur. Il voulut grommeler encore; je regardai le régent en haussant fortement les épaules. Le comte de Toulouse dit qu'il ne voyait pas quelle pouvait être la difficulté d'apporter les pièces. Noailles à ce mot se tut, se mit la tête entre les épaules, continua son rapport qu'il abrégéa tant qu'il put, et au conseil suivant pour finance apporta un grand sac plein de papiers.

Pour ses péchés, son rang le mettait toujours auprès

de moi , parce qu'alors il n'y avait de pair entre nous deux que le maréchal de Villeroy, qui par conséquent ne pouvait être de mon côté , les jours de finances non plus que les autres. Quand Noailles voulut parler : « Et les pièces , lui dis-je?— Voilà mon sac où elles sont, me répondit-il.—Je le vois ce sac , répliquai-je, mais point du tout les pièces; mettez donc sur la table celles de l'affaire dont vous voulez parler. » Il ouvrit son sac, de colère , en prit les pièces qu'il mit devant lui; et tandis qu'il rapportait, me voilà à les feuilleter et à me faire son évangéliste. On ne vit jamais un homme plus déconcerté, ni avec plus de volonté de ne le pas paraître, car tout cela se démêlait en lui. Il ne se cachait point après chez lui, où il revenait bouffant et rempli de ces algarades, que je le désolais, et qu'il ne pouvait plus y tenir; et moi d'en rire et de le tenir en haleine. Il m'est souvent arrivé de le faire chercher dans les pièces la preuve de ce qu'il avançait, de lire avec lui bas, tandis qu'il lisait haut dans les pièces, comme me déflant de sa bonne foi, et n'étant pas fâché qu'on le vît, et de lui en donner le dégoût, sans que jamais M. le duc d'Orléans ait osé m'en rien dire ni au conseil ni en particulier. Il m'est arrivé aussi quelquefois de lui dicter l'arrêt tel qu'il venait d'être prononcé, et de l'obliger de l'écrire sous ma dictée, en plein conseil, et par-ci par-là de lui faire ôter ce qu'il y avait mis, ou ajouter ce qu'il y avait omis, et faire changer les termes qu'il avait substitués à ceux qui venaient d'être prononcés. En ces occasions la rage lui sortait par tous les pores, son visage enflammé et furieux le décelait, ainsi que toute son attitude et ses mouvements; mais de peur de pis, il se contenait et ne disait jamais que l'indispensable. Je lui volais dessus cependant comme un oiseau de proie, et le conseil fini, j'en riaais avec les uns et les autres,

qui au partir de là ne gardaient pas le secret des procédés. Ils couraient le monde, et comme Noailles n'y était ni aimé ni estimé, parce que son accès n'était ni facile ni doux, on en riait. Il le savait, car il voulait tout savoir, et cela le mettait d'autant plus au désespoir que la répétition de ces scènes était très-fréquente. C'en est assez pour un échantillon, la pièce ne vaut pas de s'y étendre davantage.

Je ne sais pourquoi il fut question ce carême de bénir la chapelle des Tuileries, où le feu roi avait toujours où la messe lorsqu'il avait logé dans ce palais, et où le roi l'entendait tous les jours depuis son retour de Vincennes. Cette bénédiction forma une question entre le cardinal de Noailles, ordinaire, et le cardinal de Rohan, grand aumônier. La même s'était, comme on l'a vu en son temps, présentée pour la chapelle neuve de Versailles entre le même cardinal de Noailles et le cardinal de Janson, grand aumônier. Elle avait été décidée en faveur du cardinal de Noailles, et le fut de même pour la chapelle des Tuileries, sur quoi le cardinal de Rohan fit des protestations.

Le duc d'Ossone mourut à Paris dans un âge peu avancé. Il avait été premier ambassadeur plénipotentiaire d'Espagne à Utrecht, et avait demeuré avant et après assez longtemps aux Pays-Bas et en Hollande, où ses dettes, des violences inconnues dans ces pays-ci, et de continuelles débauches avaient fort obscurci sa naissance, sa dignité et son caractère. Le comte de Pinto, son frère, succéda à sa grandesse et à son titre. Leur maison est Acuña-y-Giron. L'ambassadeur à Utrecht était gendre du duc de Frias, connétable de Castille, de la maison de Velasco.

Le grand prieur, dont on a vu en son lieu le caractère et la conduite, était, comme on l'a vu aussi, re-

venu aussitôt après la mort du roi, considéré, même respecté de M. le duc d'Orléans, qui avait toujours été le jaloux admirateur d'une aussi continuelle uniformité d'impiété, de débauches et d'effronterie, en faveur desquelles il lui passait tout le reste. Le grand prieur lui imposait au dernier point, quoique méprisé et abandonné de tout le monde, et réduit à souper tous les soirs avec des bandits sans état et sans nom. A l'abri du duc du Maine il faisait le prince du sang tant qu'il pouvait, et cela ne lui était pas difficile par le peu et l'espèce de gens qu'il voyait. Il se hasarda, par le même appui, d'aller à l'adoration de la croix après les princes du sang, le vendredi saint, à l'office où le roi était. Le maréchal de Villeroy y fut surpris, et s'en plaignit au régent qui glissa. Encouragé par le succès de l'entreprise, il en tenta d'autres, tant qu'enfin les princes du sang d'une part, et les ducs de l'autre, s'en fâchèrent, et que M. le duc d'Orléans lui défendit d'en plus hasarder. Je pense qu'il s'en prit à moi, car un jour M. le duc d'Orléans me dit, avec assez d'embarras, que le grand prieur avait remarqué que j'affectais de vouloir passer devant lui au Palais-Royal, qui était le seul lieu où je le rencontrais quelquefois, et qu'il s'en était plaint à lui. Je demandai au régent ce qu'il lui avait répondu; et tout de suite j'ajoutai que je n'avais point de ces petites-là; mais que, puisque le grand prieur croyait voir ce qui n'était pas, et qu'il s'avisait de le trouver mauvais et de s'en plaindre, je lui ferais dire vrai, et lui montrerais partout que je le précédais et le devais précéder; et aussitôt après je changeai de discours.

En effet, quelques jours après je trouvai le grand prieur au Palais-Royal. Il me salua froidement, car nous n'avions jamais eu aucun rapport ensemble; moi plus sèchement et plus courtement encore, et quand il fut

question de passer, dont je m'étais mis à portée, j'entrerais. Je remarquai qu'il mit quelqu'un entre lui et moi pour entrer après. Il n'osa rien dire, et je n'en ouïs plus parler. Mais quelque temps après, je sus qu'il faisait tous ses efforts pour entrer au conseil de régence et y précéder les ducs. J'en fis honte au régent, et lui demandai quel talent, hors l'escroquerie et pis, la poltronnerie et la plus infâme débauche, il trouvait dans le grand prieur pour l'admettre dans le gouvernement, et quelle réputation lui-même espérait d'un tel choix.

La négative peu assurée, et l'embarras du régent, me déclarèrent tout ce qu'il y avait à craindre de sa faiblesse, et de sa vénération pour le grand prieur. Je parlai aux maréchaux de Villeroy et d'Harcourt, qui étaient du conseil de régence; au maréchal de Villars, qui y venait quand il s'agissait des affaires de la guerre; à d'autres encore; puis de concert avec eux, je déclarai au régent que, s'il faisait à l'état, au conseil de régence, à lui-même l'ignominie d'y faire entrer le grand prieur, et aux ducs l'injustice de les en faire précéder, il pourrait le même jour disposer des places qu'il nous avait données en ce conseil et dans tous les autres, et compter que, sans ménagement aucun, nous nous expliquerions sur un si bon choix et sur l'insulte que de gaieté de cœur nous recevions de sa main, que nous éprouvions déjà si équitable et si bienfaisante à l'égard du parlement, dont apparemment la séance au conseil lui semblerait plus utile que le travail, l'avis et l'attachement de ses serviteurs. J'ajoutai que toutes ces mêmes paroles dont je me servais m'étaient prescrites, et que tous les lui disaient exactement par ma bouche. L'étonnement du régent et son embarras le tinrent quelque temps en silence. J'y demurai aussi. Il essaya de tergiverser. Je lui dis que cela était inutile, que notre parti était bien pris et

sans retour , et qu'il était maître de faire ce qu'il lui plairait là-dessus , mais qu'il ne l'était pas d'empêcher notre retraite , nos discours et l'éclat qu'il causerait. Il faiblit, et me chargea enfin de dire aux ducs qu'il n'y avait jamais pensé, et que le grand prieur n'entrerait point dans le conseil , quoiqu'il l'en eût fort pressé. Il n'ajoutait pas qu'il avait dit au grand prieur qu'il l'y ferait entrer; et il craignait ses reproches , et encore plus notre éclat. Cette courte conversation termina les espérances du grand prieur, dont il ne fut plus question depuis.

La duchesse de Béthune mourut à Paris assez vieille. Elle était fille du surintendant Fouquet , et mère du duc de Charost. C'était une femme de beaucoup de mérite et de vertu , d'esprit très-médiocre , toute sa vie fort retirée , et qui avait toujours paru fort rarement à la cour. On a vu en son lieu comment le malheur de son père fit la solide fortune de son mari , et comment le quiétisme fit son fils capitaine des gardes-du-corps. Elle était dès sa jeunesse dans cette doctrine , et allait toutes les semaines tête à tête avec M. de Noailles entendre un M. Bertaut à Montmartre, qui était le chef du petit troupeau qui s'y assemblait, et qu'il dirigeait. Elle et le duc de Noailles étaient bien jeunes, et néanmoins ces voyages réglés tête à tête passaient sans scandale. Ces assemblées grossirent, firent du bruit, la doctrine parut au moins très-suspecte; on les dissipa, et le docteur Bertaut fut vivement tancé. Le Noailles, qui vit l'orage, appuyé de la cour, ne se crut pas destiné au martyre; il tourna sa dévotion plus humainement; il abandonna pour toujours ce petit troupeau, dont il avait été une des brebis choisies. Madame de Béthune fut plus fidèle à la doctrine et au docteur; tellement que, bien des années après, cette même doctrine ayant reparu avec plus d'art et de brillant avec madame Guyon, elle les joignit bientôt l'une

à l'autre, et fit de madame de Béthune la disciple la plus estimée et la plus favorite de madame Guyon, et de la l'amie intime de l'archevêque de Cambrai, de MM. et de mesdames de Chevreuse et de Beauvillier, et des duchesses de Guiche et de Mortemart. Nulle tempête ne les sépara de leur prophétesse ni de leur patriarche, et c'est ce qui a comblé la fortune des Charost, par les routes qui ont été remarquées en leur temps, en sorte que le malheur du père de madame de Béthune, dont M. Colbert fut le principal instrument pour se revêtir de sa dépouille, et celui de sa prophétesse qui fit et qui rendit intime cette fille de Fouquet avec les filles de Colbert qui l'avait perdu, ont fait des Charost tout ce que nous les voyons, sans que la duchesse de Béthune soit presque jamais sortie de son oratoire.

L'abbé de Vassé, duquel j'ai suffisamment parlé à propos du refus qu'il fit de l'évêché du Mans, mourut fort vieux en même temps, ainsi que le chevalier du Rosel, lieutenant général, commandeur de Saint-Louis, excellent homme de guerre et très-galant homme, dont j'ai parlé plus d'une fois, et Fiennes, lieutenant général assez distingué, qui était gendre d'Etampes, chevalier de l'ordre et capitaine des gardes de feu Monsieur. Le père de Fiennes s'appelait M. de Lambres, mort aussi lieutenant général. C'étaient des gentilshommes fort ordinaires devers la Flandre, qui n'étaient rien moins que de la maison de Fiennes, éteinte depuis longtemps.

Valbelle mourut aussi fort vieux, fort riche et point marié. Il s'était distingué à la guerre par des actions heureuses et brillantes, d'une grande valeur, et avait quitté depuis longtemps pour n'avoir pas été avancé comme il avait espéré de l'être : c'était un très-honnête homme, mais que j'ai vu longtemps traîner à la cour, sans savoir pourquoi, où il ne bougeait de chez M. de la Roche-

foucauld et de peu d'autres maisons; et Rottembourg, maréchal de camp en Alsace : il était gendre du feu maréchal Rosen, et père de Rottembourg dès lors envoyé du roi en Prusse, qui s'est fait depuis beaucoup de réputation en diverses ambassades; et est mort chevalier de l'ordre, très-riche, sans avoir été marié.

Le duc de Perth, attaqué depuis longtemps de la pierre, fut taillé fort vieux à Saint-Germain, et en mourut. Il était grand chancelier d'Ecosse lors de la révolution d'Angleterre. Il signala sa fidélité. Il fut gouverneur du roi Jacques III, et Jacques II l'avait fait en France duc et chevalier de la Jarretière.

La Vieuville, qui venait presque de perdre sa femme, dame d'atours de madame la duchesse de Berry, épousa en troisième noccs une Froulay, veuve de Breteuil, conseiller au parlement.

Il y avait souvent des scènes entre M. et madame la princesse de Conti, laquelle ne s'en contraignait guère, et qui lui disait devant le monde qu'il n'avait que faire de vouloir tant montrer son autorité sur elle, parce qu'il était bon qu'il sût qu'il ne pouvait pas faire un prince du sang sans elle, au lieu qu'elle en pouvait faire sans lui. Ils se querellèrent à souper à l'Ile-Adam. La chose alla fort loin. Crevecœur, qui avec ce beau nom n'était qu'un assez plat gentilhomme, et sa femme, qui étaient à eux, s'y trouvèrent mêlés et si offensés qu'ils furent sur-le-champ chassés, et qu'ils s'en allèrent à pied coucher où ils purent. Cette aventure fit grand bruit sur le prince et la princesse.

Madame la duchesse de Berry, qui vivait de la façon qui a été expliquée, voulut apparemment pouvoir passer des nuits d'été dans le jardin du Luxembourg en liberté. Elle en fit murer les portes, et ne conserva que celle de la grille du bas de l'escalier du milieu du palais. Ce jar-

din, de tout temps public, était la promenade de tout le faubourg Saint-Germain, qui s'en trouva privé. M. le Duc fit ouvrir aussitôt celui de l'hôtel de Condé, et le rendit public en contraste. Le bruit fut grand et les propos peu mesurés sur la raison de cette clôture. Elle se trouva aussi importunée des deuils. Les marchands d'étoffes en saisirent le moment, et la prièrent d'obtenir de M. le duc d'Orléans de les abrégér, ce qu'il fit avec sa facilité ordinaire, de façon qu'on porte le deuil de tout ce qui n'est point parent, tant il y a d'éloignement, même souvent d'incertitude, et qu'on ne le porte presque plus des plus proches, avec la dernière indécence. Mais comme le mauvais dure toujours plus que le bon, ce retranchement des deuils est l'unique règlement de la régence qui subsiste encore aujourd'hui. Cela arriva à l'occasion de celui de la reine-mère de Suède.

Elle fut aussi, avec toute sa gloire, la première fille de France qui ait permis aux dames d'honneur des princesses du sang d'entrer dans sa loge et de s'y mettre derrière leur princesse. Il est vrai que ce fut dans sa petite loge à l'Opéra ; mais ce fut un pied pris qui, sur ce léger fondement, a su depuis se soutenir.

Les nouveaux goûts de cette princesse lui firent chercher à récompenser les anciens, pour s'en défaire honnêtement. Vittement, qui avait été lecteur des princes père et oncle du roi, et on a vu en son temps par quelle occasion, fut nommé sous-précepteur du roi. A cette occasion, madame la duchesse de Berry voulut que la Haye, qui avait perdu la charge qu'elle lui avait fait donner chez M. le duc de Berry, eût une place de gentilhomme de la manche, qui vaut 6,000 francs par an. Le roi en avait deux, et il n'y en avait jamais eu davantage. Ce troisième fit donc difficulté. Pour la lever, on souffla à la duchesse de Ventadour d'en demander un

quatrième, moyennant quoi la Haye passa ; et le roi en eut quatre.

Elle acheta, ou plutôt le roi pour elle, une petite maison à l'entrée du bois de Boulogne, qui était jolie, avec tout le bois devant et un beau et grand jardin derrière, qui appartenait à la charge de capitaine des chasses de Boulogne et des plaines des environs. Catelan, qui l'était, l'avait fort accommodée, et avait vendu à Armenonville : cela s'appelle La Muette, que le roi a prise depuis et fort augmentée. Armenonville fut payé grassement, conserva la capitainerie, eut 400,000 livres de brevet de retenue sur sa charge de secrétaire d'état, dont il n'avait pas payé davantage au chancelier, et presque tout le château de Madrid et tous ses jardins pour sa maison de campagne, réparés à son gré aux dépens du roi, et son fils en survivance de cet usage et de la capitainerie. Madame la princesse de Conti, première douairière, acheta aussi Choisy de la succession de madame de Louvois ; c'est la même que le roi acheta aussi de la sienne, et où il a fait et fait encore tous les jours tant d'augmentations et d'embellissements.

M. le duc d'Orléans acheta 600,000 livres, pour le chevalier d'Orléans, la charge de général des galères du maréchal de Tessé, qui y gagna 200,000 livres, et fit donner par le roi, à M. le comte de Charolois, une pension de 60,000 livres. C'avait toujours été la pension la plus forte, qui ne se donnait presque jamais qu'au premier prince du sang. Je dis presque jamais, parce que je n'en sais d'exemple avant la régence que celui de Chamillart, quand le roi le renvoya comme malgré lui. Le régent prodiguait ainsi les grâces à des gens qu'il ne gagnait pas, et qui se moquaient de lui : témoin la Feuillade, Tessé et tant d'autres.

Il avait eu la complaisance de faire venir une troupe

de comédiens italiens, à la persuasion de Rouillé, conseiller d'état, dont j'ai parlé plus d'une fois, et qui faisait tout dans les finances. On a vu en son temps que le feu roi les avait chassés pour avoir joué à découvert madame de Maintenon, sous le nom de la fausse prude. Ces comédiens revinrent donc, desquels Rouillé fut le protecteur, et le modérateur de leurs pièces. Pour qu'il le demeurât indépendamment des premiers gentilshommes de la chambre, ils n'eurent point la qualité de comédiens italiens du roi, mais de M. le duc d'Orléans, qui fut à leur première représentation, où tout le monde accourut, dans la salle de l'Opéra. Ils jouèrent quelque temps sur ce théâtre en attendant qu'on leur eût raccommodé leur hôtel de Bourgogne, où ils étaient quand le feu roi les chassa. La nouveauté et la protection les mirent fort à la mode ; mais peu à peu les honnêtes gens se dégoûtèrent de leurs ordures, et ils tombèrent. Ils sont demeurés jusqu'à présent, et jouent toujours à l'hôtel de Bourgogne.

CHAPITRE CDXLI.

Berwick va commander en Guyenne au lieu de Montrevel, qui va en Alsace, et qui s'en prend à moi. — Berwick fait réformer sa patente et n'est sous les ordres de personne, contre la tentative du duc du Maine. — Le parlement s'oppose au rétablissement des charges de grand maître des postes et de surintendant des bâtimens. — Ses vues, sa conduite, ses appuis. — Vue et intérêts de ses appuis. — Je me dégoûte d'en parler au régent; je lui en prédis le succès et je reste là-dessus dans le silence. — Law, dit *Las*. — Sa banque. — Mon avis là-dessus, tant au régent en particulier qu'au conseil de régence. — Elle y passe, et au parlement. — Le régent me met malgré moi en commerce réglé avec Law, qui dure jusqu'à sa chute. — Vue de Law à mon égard. — Évêchés et autres grâces. — Arouet, poète, depuis *Voltaire*, exilé. — Un frère du roi de Portugal à Paris. — Il va servir en Hongrie. — Mort de madame de Courtaumer et de madame de Villacerf. — Mort de la comtesse d'Egmont de Flandre. — Sa famille. — Mort de la maréchale de Bellefonds et de la marquise d'Harcourt. — Le maréchal d'Harcourt, en apoplexie, perd la parole pour toujours. — Le roi, revenant de l'Observatoire, visite en passant le chancelier de Pontchartrain. — Madame de Nassau remise en liberté. — MM. le duc et prince de Conti ont la petite vérole. — Naissance de la dernière fille de madame la duchesse d'Orléans. — Mort de l'électeur palatin.

Le maréchal de Montrevel commandait toujours en Guyenne, il y escroquait et prenait tant qu'il pouvait et faisait toutes sortes de sottises. C'était un homme fort

court, fort impertinent, tout au maréchal de Villeroy et au bel air de la vieille cour, et fort peu sûr par conséquent pour M. le duc d'Orléans. Il était à Paris et sur le point de retourner à Bordeaux. Le maréchal de Berwick eut le commandement de Guyenne, et Montrevel celui d'Alsace, où il ne pouvait pas être dangereux. Quand le régent l'eut déclaré, Montrevel vint lui dire qu'il serait toujours content de tout ce qu'il lui ordonnerait, et ajouta : « Mais, monsieur, le public en sera-t-il content pour moi ? — Oui, monsieur, lui répondit le régent, il le sera, je vous en répons. » Ces sortes de fatuités, destituées comme celle-ci de tout mérite, n'allaient point au régent, qui d'un mot prompt et court les mettait au net dans tout leur ridicule. Montrevel fut outré. Tout vieux qu'il était, il était fou d'une madame de l'Eglise, femme d'un conseiller du parlement de Bordeaux, et depuis tant d'années que le feu roi l'y avait mis il avait là toutes ses habitudes. Il imagina que c'était moi qui l'avais fait déplacer. Il en fit partout ses plaintes, et me les envoya faire par Biron. Le maréchal Montrevel et moi n'avions pas ouï parler l'un de l'autre depuis le règlement que le feu roi avait fait entre nous et dont j'ai parlé en son temps, depuis lequel il n'avait osé se mêler de quoi que ce soit du gouvernement de Blaye ; ainsi rien qui me fût plus indifférent que son commandement en Guyenne. Je n'avais pas pensé un moment à lui ; et M. le duc d'Orléans ne m'en parla qu'après qu'il l'eut résolu. Je répondis donc à Biron qu'il pouvait assurer Montrevel que, depuis que nous n'avions plus rien de commun, rien à démêler ensemble, je n'avais pas songé s'il était au monde ; que je n'avais su son déplacement que lorsque M. le duc d'Orléans me l'avait appris ; et qu'il pouvait s'ôter de la tête que j'y eusse la moindre part, parce que rien au monde ne m'était plus indiffé-

rent, depuis que le feu roi avait confirmé et réglé ma très-parfaite indépendance, qui ne me pouvait plus être troublée. Je ne sais si Biron osa lui rendre fidèlement ma réponse, mais il continua à se plaindre de moi, et moi à me moquer de lui. Nous verrons bientôt qu'il ne sortit point de Paris, et qu'il mourut de peur ou de rage.

L'affaire du duc de Berwick ne fut pas sitôt consommée. Il s'aperçut que sa patente pour commander en Guyenne le soumettait aux ordres du comte d'Eu, qui, comme devenu prince du sang, prétendait faire de Paris les fonctions de gouverneur de Guyenne. Cela s'était évité avec Montrevel, qui y avait été envoyé du vivant du duc de Chevreuse, et avant qu'il fût question des dernières apothéoses de ces bâtards; d'ailleurs point d'exemple à l'égard des princes du sang sur les maréchaux de France, commandant dans leurs gouvernements; mais c'était le temps des entreprises, surtout des princes du sang et des bâtards comme tels. Berwick renvoya la patente. Le régent en brassière, amateur du poison des *mezzo termine*, qui toujours désespèrent la partie qui a raison et ne contentent pas celle qui a tort, fit ce qu'il put pour concilier les choses. Berwick, sans s'en embarrasser, ne mollit point, dit qu'il ne connaissait point de milieu entre être ou n'être pas aux ordres d'un autre, se renferma à déclarer qu'il n'avait point demandé ce commandement, et qu'il ne l'accepterait point à une condition nouvelle et déshonorante. Quelque mouvement que les bâtards, et même, pour ce fait particulier, les princes du sang, se pussent donner, parce qu'il les regardait également, il en fallut passer par où le maréchal voulut. Le régent comptait sur lui dans une province jalouse, et si proche de l'Espagne; la patente fut réformée; il n'y fut pas fait la moindre mention du comte d'Eu. Les maréchaux de France, qui

avaient doucement laissé démêler la fusée a leur frère, furent fort contents, lui beaucoup davantage; et le rare fut que M. du Maine, y ayant perdu sans réserve tout ce qu'il avait prétendu, voulut paraître content aussi.

Le parlement persistait à ne vouloir point enregistrer les deux édits d'érection de grand maître des postes, et de surintendant des bâtiments. Il prétendait qu'ayant été supprimées, et la suppression enregistrée avec clause de ne pouvoir être rétablies, il les devait rejeter. Ce n'était pas que cela intéressât, ni eux ni le peuple, en aucune manière, encore moins s'il se pouvait l'état; mais cette compagnie voulait figurer, se rendre considérable, faire compter avec elle; elle ne le pouvait que par sa lutte, et de propos délibéré elle n'en perdait aucune occasion. Elle avait sondé le régent, puis tâté; les succès répondaient de sa faiblesse. Il était environné d'ennemis qui lui imposaient, et qui, avec bien moins d'esprit et de lumière que lui, le trompaient et s'en mequaient, et qui s'étaient liés avec le parlement qui avait les bâtarde à lui, et qui tenait les princes du sang en mesure. Tels étaient : le maréchal de Villeroy, à qui les conversations sur les Mémoires du cardinal de Retz et de Joly, qui étaient alors fort à la mode, et que tout le monde se piquait de lire, avaient tourné la tête, et qui voulait être, comme le duc de Beaufort, chef de la Fronde, roi des Halles et de Paris, l'appui du parlement; d'Effiat, son ami, et l'ami du duc du Maine à qui de longue main il avait vendu son maître, et qui trouvait son compte à figurer et à négocier entre son maître et le parlement; Besons, plus robin, quoique maréchal de France, qui s'était mis sous la tutelle d'Effiat; Canillac, par les prestiges du feu président de Maisons, que sa veuve, qui cabalait encore tant qu'elle pouvait chez elle,

entretenait toujours , avec autorité sur son esprit quoiqu'elle n'en eût point, et il lui rendait compte de ce qu'il pompait du régent sur le parlement; le duc de Noailles, qui l'avait flatté par ses trahisons , qui, pour les rendre complètes, en avait fait peur au régent, et qui lui-même en mourait de frayeur sur son administration des finances, uni d'ailleurs avec d'Effiat par Dubois, trop petit garçon encore pour oser les contredire, ce Noailles, ravi de partager les négociations avec le parlement, et de voir naître du trouble pour se rendre nécessaire; Huxelles enfin, ami intime du premier président, et dont le thème auprès du régent était la nécessité de l'intelligence avec le parlement pour le pouvoir contenir sur les matières de la Constitution et de Rome; un Broglio, un Nocé, d'autres petits compagnons, instruits par les autres ou par leurs propres liaisons à placer leur mot à propos. Ainsi, tantôt sur une matière, tantôt sur une autre, cette lutte se multiplia, se fortifia, s'échauffa, et conduisit, comme on le verra, les choses au bord du précipice.

Je m'étais dépité à cet égard par une infinité de raisons : la défiance et la faiblesse du régent se réunissaient contre tout ce que je lui pouvais dire là-dessus. Je lui déclarai à la fin que je me lavais les mains de tout ce qui lui pouvait arriver de la misère de sa conduite avec le parlement; de l'audace des entreprises de cette compagnie, de la friponnerie de gens qui l'environnaient, qui avaient mis le grappin sur lui, qu'il comblait d'amitiés, de confiance, de grâces, et qui étaient ses ennemis et le vendaient à leurs intérêts, à leurs vues et au parlement. J'ajoutai que je ne lui parlerais de ma vie de rien qui eût rapport au parlement, et que je saurais mettre à leur aise ses soupçons sur la haine qu'il me croyait contre le parlement; mais que je lui prédisais et le

priaux de s'en bien souvenir, qu'il n'irait pas loin sans que les choses en vinssent entre lui et cette compagnie au point qu'il se verrait forcé de lui abandonner toute l'autorité et tout l'exercice de la régence, ou d'avoir recours à des coups de force très-dangereux. Je lui tins bien exactement parole : on verra en son temps ce qui en arriva.

Il avait alors une affaire à éclore, dont on se servit beaucoup pour le rendre si docile à l'égard du parlement. Un Écossais, de je ne sais quelle naissance, grand joueur et grand combineur, et qui avait gagné fort gros en divers pays où il avait été, était veu en France dans les derniers temps du feu roi. Il s'appelait Law ; mais quand il fut plus connu, on s'accoutuma si bien à l'appeler *Las*, que son nom de Law disparut. On parla de lui à M. le duc d'Orléans comme d'un homme profond dans les affaires de banque, de commerce, de mouvement d'argent, de monnaie et de finances ; cela lui donna curiosité de le voir. Il l'entretint plusieurs fois, et il en fut si content qu'il en parla à Desmarets comme d'un homme de qui il pourrait tirer des lumières. Je me souviens aussi que ce prince m'en parla dans ce même temps. Desmarets manda Law, et fut longtemps avec lui à plusieurs reprises ; je n'ai point su ce qui se passa entre eux, ni ce qui en résulta, sinon que Desmarets en fut content, et prit pour lui quelque estime.

M. le duc d'Orléans après cela ne le vit plus que de loin à loin ; mais après les premiers débouchés des affaires qui suivirent la mort du roi, Law, qui avait fait au Palais-Royal des connaissances subalternes, et quelque liaison avec l'abbé Dubois, se présenta de nouveau devant M. le duc d'Orléans, bientôt après l'entretint en particulier, et lui proposa des plans de finances. Il le fit

travailler avec le duc de Noailles , avec Rouillé , avec Amelot , ce dernier pour le commerce. Les deux premiers eurent peur d'un intrus de la main du régent dans leur administration , de manière qu'il fut longtemps ballotté , mais toujours porté par M. le duc d'Orléans. A la fin le projet de banque plut tant à ce prince , qu'il voulut qu'il eût lieu. Il en parla en particulier aux principaux des finances , en qui il trouva une grande opposition. Il m'en avait souvent parlé , et je m'étais contenté de l'écouter sur une matière que je n'avais jamais aimée , ni par conséquent bien entendue , et dont la résolution me paraissait éloignée. Quand il eut tout à fait pris son parti , il fit une assemblée de finances et de commerce , où Law expliqua tout le plan de la banque qu'il proposait d'établir. On l'écouta tant qu'il voulut. Quelques-uns , qui virent le régent presque déclaré , acquiescèrent , mais le très-grand nombre s'y opposa. Law ne se rebuta point. On parla à la plupart un peu français à l'oreille. On refit à peu près la même assemblée , où en présence du régent Law expliqua encore son projet ; et cette fois peu y contredirent , et faiblement. Le duc de Noailles n'avait osé soutenir la gageure , comme eût voulu le maréchal de Villeroy qui allait toujours à contrecarrer M. le duc d'Orléans , sans autre raison , car il n'entendait ni en finances , ni en autres affaires ; aussi n'opina-t-il jamais au conseil qu'en deux mots , ou si très-rarement il voulait dire plus sur une affaire qu'il savait qu'on y devait traiter , il apportait une petite petite feuille de papier , et quand ce venait à lui d'opiner , mettait ses lunettes , et lisait tout de suite les cinq ou six lignes qui étaient écrites. Je ne l'ai jamais vu opiner autrement , et de cette dernière façon quatre ou cinq fois au plus. La banque passée de la sorte , il la fallut proposer au conseil de régence.

M. le duc d'Orléans prit la peine d'instruire en particulier chaque membre de ce conseil, et de lui faire doucement entendre qu'il désirait que la banque ne trouvât point d'opposition. Il m'en parla à fond; alors il fallut bien répondre. Je lui dis que je ne cachais point mon ignorance ni mon dégoût de toute matière de finances, que néanmoins ce qu'il venait de m'expliquer me paraissait bon en soi, en ce que sans levée, sans frais, et sans faire tort ni embarras à personne, l'argent se doublait tout d'un coup par les billets de cette banque, et devenait portatif avec la plus grande facilité; mais qu'à cet avantage je trouvais deux inconvénients: le premier, de gouverner la banque avec assez de prévoyance et de sagesse pour ne faire pas plus de billets qu'il ne fallait, afin d'être toujours au-dessus de ses forces, et de pouvoir faire hardiment face à tout, et payer tous ceux qui viendraient demander l'argent des billets dont ils seraient porteurs; l'autre, que ce qui était excellent dans une république ou dans une monarchie où la finance est entièrement populaire, comme est l'Angleterre, était d'un pernicieux usage dans une monarchie absolue, telle que la France, où la nécessité d'une guerre mal entreprise et mal soutenue, l'avidité d'un premier ministre, d'un favori, d'une maîtresse, le luxe, les folles dépenses, la prodigalité d'un roi ont bientôt épuisé une banque et ruiné tous les porteurs de billets, c'est-à-dire culbuté le royaume. M. le duc d'Orléans en convint, mais en même temps me soutint qu'un roi aurait un intérêt si grand et si essentiel à ne jamais toucher ni laisser toucher ministre, maîtresse ni favoris à la banque, que cet inconvénient capital ne pouvait jamais être à craindre. C'est sur quoi nous disputâmes longtemps sans nous persuader l'un l'autre, de façon que, lorsque quelques jours après il proposa la banque au

conseil de régence, j'opinaï tout au long comme je viens de l'expliquer, mais avec plus de force et d'étendue ; et je conclus à rejeter la banque comme l'appât le plus funeste dans un pays absolu, qui dans un pays libre serait un très-bon et très-sage établissement.

Peu osèrent être de cet avis ; la banque passa. M. le duc d'Orléans me fit de petits reproches, mais doux, de m'être autant étendu. Je m'en excusai sur ce que je croyais de mon devoir, honneur et conscience d'opiner suivant ma persuasion, après y avoir bien pensé, et de m'expliquer suffisamment pour bien faire entendre mon avis et les raisons que j'avais de le prendre. Incontinent après, l'édit en fut enregistré au parlement sans difficulté. Cette compagnie savait quelquefois complaire de bonne grâce au régent, pour se roidir après contre lui avec plus d'efficace.

Quelque temps après, pour le raconter tout de suite, M. le duc d'Orléans voulut que je visse Law, qu'il m'expliquât ses plans, et me le demanda comme une complaisance. Je lui représentai mon ineptie en toute matière de finances ; que Law aurait beau jeu avec moi à me parler un langage où je ne comprendrais rien ; que ce serait nous faire perdre fort inutilement notre temps l'un à l'autre. Je m'en excusai tant que je pus. Le régent revint plusieurs fois à la charge, et à la fin l'exigea. Law vint donc chez moi. Quoique avec beaucoup d'étranger dans son maintien, dans ses expressions et dans son accent, il s'exprimait en fort bons termes, avec beaucoup de clarté et de netteté. Il m'entretint fort au long sur sa banque qui, en effet, était une excellente chose en elle-même, mais pour un autre pays que la France, et avec un prince moins facile que le régent. Law n'eut d'autre solution à me donner à ces deux objections que celles que le régent m'avait données lui-

même, qui ne me satisfirent pas. Mais comme l'affaire était passée, et qu'il n'était plus question que de la bien gouverner, ce fut principalement là-dessus que notre conversation roula. Je lui fis sentir tant que je pus l'importance de ne pas montrer assez de facilité pour qu'on en pût abuser avec un régent aussi bon, aussi facile, aussi ouvert, aussi environné. Je masquai le mieux que je pus ce que je voulais lui faire entendre là-dessus ; et j'appuyai surtout sur la nécessité de se tenir en état de faire face sur-le-champ, et partout, à tout porteur de billets de banque qui en demanderait le paiement, d'où dépendait tout le crédit ou la culbute de la banque. Law en sortant me pria de trouver bon qu'il vint quelquefois m'entretenir ; nous nous séparâmes fort satisfaits l'un de l'autre, dont le régent le fut encore plus.

Law vint quelques autres fois chez moi ; il me montra beaucoup de désir de lier avec moi. Je me tins sur les civilités, parce que la finance ne m'entraînait point dans la tête, et que je regardais comme perdues toutes ces conversations. Quelque temps après, le régent, qui me parlait assez souvent de Law avec grand engouement, me dit qu'il avait à me demander, même à exiger de moi une complaisance, c'était de recevoir régulièrement une visite de Law par semaine. Je lui représentai la parfaite inutilité de ces entretiens, dans lesquels j'étais incapable de rien apprendre, et plus encore d'éclairer Law sur des matières qu'il possédait, auxquelles je n'entendais rien. J'eus beau m'en défendre, il le voulut absolument il fallut obéir. Law, averti par le régent, vint donc chez moi. Il m'avoua de bonne grâce que c'était lui qui avai ; demandé cela au régent, n'osant me le demander à moi-même. Force compliments suivirent de part et d'autre ; et nous convînmes qu'il viendrait chez moi tous les mardis matin sur les dix heures, et que ma porte serait

fermée à tout le monde tant qu'il y demeurerait. Cette visite ne fut point mêlée d'affaires. Le mardi matin suivant, il vint au rendez-vous, et il y est exactement venu ainsi jusqu'à sa déconfiture. Une heure et demie, très-souvent deux heures, était le temps ordinaire de nos conversations. Il avait toujours soin de m'instruire de la faveur que prenait sa banque en France et dans les pays étrangers, de son produit, de ses vues, de sa conduite, des contradictions qu'il essuyait des principaux des finances et de la magistrature, de ses raisons, et surtout de son bilan, pour me convaincre qu'il était bien plus qu'en état de faire face à tous porteurs de billets, quelques sommes qu'ils eussent à demander.

Je connus bientôt que, si Law avait désiré ces visites réglées chez moi, ce n'était pas qu'il eût compté faire de moi un habile financier; mais qu'en homme d'esprit, et il en avait beaucoup, il avait songé à s'approcher d'un serviteur du régent qui avait la plus véritable part en sa confiance, et qui de longue main s'était mis en possession de lui parler de tout et de tous avec la plus grande franchise et la plus entière liberté; de tâcher, par cette fréquence de commerce, de gagner mon amitié, de s'instruire par moi de la qualité intrinsèque de ceux dont il ne voyait que l'écorce, et peu à peu de pouvoir venir au conseil à moi sur les traverses qu'il essuyait et sur les gens à qui il avait affaire, enfin de profiter de mon inimitié pour le duc de Noailles, qui, en l'embrassant tous les jours, mourait de jalousie et de dépit, lui suscitait sous main tous les obstacles et tous les embarras possibles, et eût bien voulu l'étouffer. La banque en train et florissante, je crus nécessaire de la soutenir. Je me prêtai à ces instructions que Law s'était proposées, et bientôt nous nous parlâmes avec une confiance dont je n'ai jamais eu lieu

de me repentir. Je n'entrerais point dans le détail de cette banque, des autres vues qui la suivirent, des opérations faites en conséquence. Cette matière de finances pourrait faire des volumes nombreux. Je n'en parlerai que par rapport à l'historique du temps, ou à ce qui a pu me regarder en particulier. J'ai dit les raisons, vers les temps de la mort du roi, qui m'ont fait prendre le parti de décharger ces Mémoires des détails immenses des affaires des finances et de celles de la Constitution. On les trouvera traitées par ceux qui n'auront eu que ces objets en vue beaucoup plus exactement et mieux que je n'aurais pu le faire; je ne l'aurais fait qu'en me détournant trop longuement et trop fréquemment de l'histoire de mon temps, que je me suis seulement proposée. Je pourrais ajouter ici quel fut Law. Je le diffère à un temps où cette curiosité se trouvera mieux à sa place.

M. le duc d'Orléans donna l'évêché de Vannes à l'abbé de Tressan, son premier aumônier; celui de Rhodéz à l'abbé de Tourouvre, à la prière du cardinal de Noailles, et celui de Saint-Papoul à l'abbé de Choiseul, à la mienne, qui ne l'a su que près de quinze ans après, et qui est présentement évêque de Mende. Je ne lui avais jamais parlé, et personne ne m'avait parlé de lui; mais je le savais homme de bien et pauvre. Le ressort qui me fit agir fut la mémoire du maréchal de Choiseul, dont il était neveu, et tout jeune lorsque j'en entendis dire un jour au maréchal qu'il l'aimait. La même raison me fit obtenir de M. le duc d'Orléans des assistances pécuniaires pour le chevalier de Peseu, que je ne connaissais point, puis avancement, commandement et subsistances qui l'ont conduit jusqu'à la fin de sa vie à d'autres. Il le sut parce que cela ne se put cacher, et en a toujours été reconnaissant, ainsi que M. de Mende.

Peseu était fils d'une sœur du maréchal de Choiseul, dont je savais qu'il avait fort aimé et aidé les enfants, à qui jamais je n'avais eu occasion de parler.

Arouet, fils d'un notaire qui l'a été de mon père et de moi jusqu'à sa mort, fut exilé et envoyé à Tulle, pour des vers fort satiriques et fort impudents. Je ne m'amuserais pas à marquer une si petite bagatelle si ce même Arouet, devenu grand poète et académicien sous le nom de Voltaire, n'était devenu, à travers force aventures tragiques, une manière de personnage dans la république des lettres, et même une manière d'important parmi un certain monde.

Le prince Emmanuel, qui n'avait pas encore dix-neuf ans, dernier des frères du roi de Portugal, arriva à Paris chez l'ambassadeur de sa nation, où il logea. Le roi son frère, dont la conduite était fort singulière, pour en parler plus que mesurément, l'avait frappé dans un emportement. Le prince fut outré, et ne se crut plus en sûreté en Portugal. On ne se mit nullement en peine de le recevoir, sous prétexte de l'incognito. L'Angleterre dominait en Portugal, y trouvait son compte pour son commerce; et, pour cela, le roi d'Angleterre complaisait en tout au roi de Portugal. La considération des Anglais entra donc pour beaucoup dans le peu de cas qu'on fit ici du prince Emmanuel. M. le duc d'Orléans fut encore bien aise de s'épargner la dépense et l'importunité personnelle d'une réception convenable. Il aima donc mieux tout supprimer, jusqu'à la plus grande indécence. Ce prince ne vit ni le roi, ni le régent, ni les filles de France, ni les princes et princesses du sang. Il vécut à Paris tout comme un particulier, et n'y vit encore que mauvaise compagnie. Aussi s'en lassa-t-il bientôt; et au bout de six semaines ou deux mois, il partit malgré toutes les instances de l'ambassadeur de

Portugal, s'en alla à Vienne, et servit volontaire en Hongrie avec beaucoup de valeur.

Le duc de la Force perdit sa sœur, madame de Courtaumer, de la petite-vérole. Le calvinisme avait fait ce mariage, ainsi que celui de son père. Madame de Villacerf en mourut aussi; elle était Saint-Nectaire et son mari avait été premier maître-d'hôtel de madame la duchesse de Bourgogne. La comtesse d'Egmont mourut à Bruxelles. Elle était sœur du duc d'Aremberg, père de celui d'aujourd'hui et de la princesse d'Auvergne, à qui le cardinal de Bouillon avait fait épouser Mesy, son écuyer, pour devenir maître de ses biens, comme je l'ai rapporté en son temps. Cette comtesse d'Egmont avait d'abord épousé le marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas, dont le duc d'Aremberg son frère avait épousé la fille, dont la comtesse d'Egmont était ainsi belle-mère et belle-sœur. Elle épousa ensuite le frère aîné du comte d'Egmont, dernier de cette illustre maison d'Egmont dont la mort a été marquée en son temps, arrivée en Espagne, à qui madame des Ursins, lors en France duchesse de Bracciano, avait fait épouser mademoiselle de Cosnac, nièce de l'archevêque d'Aix, qui était sa parente et logeait chez elle. Ces deux frères n'eurent point d'enfants.

La maréchale de Bellefonds-Fouquet, parente éloignée du surintendant, mourut fort âgée et fort retirée à Vincennes; et la marquise d'Harcourt, fille du duc de Villeroy, nouvelle mariée, toute jeune à Paris sans enfants, dont les deux familles furent fort affligées. Peu de jours après, le maréchal d'Harcourt eut une nouvelle attaque d'apoplexie qui lui ôta l'usage de la parole pour toujours.

Le maréchal de Villeroy mena le roi voir l'Observatoire. Il était de tout temps ami du chancelier de Pont-

chartrain , retiré lors à l'Institution , c'est-à-dire dans une maison joignante , qui y avait des entrées sans sortir. Des Tuileries à l'Observatoire , il fallait nécessairement passer devant sa porte , et il était à Paris. Le maréchal se souvint que les princes , petits-fils de Louis XIV , allant voir Paris de Versailles , le roi ordonna au duc de Beauvillier de les mener chez le vieux Beringhem , pour leur faire voir un homme qu'il aimait , qui avait fait une étrange fortune , et qui avait su , sans rien quitter , faire justice à son âge en ne sortant plus de chez lui à Paris , parmi ses amis et avec sa famille. Villeroy , pour cette fois , pensa très-dignement qu'il était bon de faire voir au roi un homme qui , vert et sain , et en état de corps et d'esprit de figurer encore longtemps avec réputation dans le ministère et dans la place de chancelier et de garde des sceaux sans dégoût et sans crainte , avait su quitter tout pour mettre un sage et saint intervalle entre la vie et la mort , dans une parfaite retraite où il ne voulait voir personne et où il n'était plus du tout occupé que de son salut sans aucun délassement , et d'accoutumer ainsi le roi à honorer la vertu. Il manda donc de l'Observatoire au chancelier de Pontchartrain qu'en repassant le roi entrerait chez lui et lui ferait une visite. Rien de plus simple que de recevoir cet honneur extraordinaire auquel il était bien loin de songer ; mais Pontchartrain , solidement modeste et détaché , mit ordre d'être averti à temps , et se trouva sur sa porte dans la rue comme le roi arrivait chez lui. Il fit inutilement tout ce qu'il put pour empêcher le roi de mettre pied à terre ; mais il réussit , à force d'esprit , d'opiniâtreté et de respect , à faire que la visite se passât ainsi dans la rue , qui ne laissa pas de durer un quart d'heure jusqu'à ce que le roi remontât en carrosse. Pontchartrain le vit

partir et rentra aussitôt dans sa chère modestie, où son parfait renoncement lui fit oublier aussitôt l'extraordinaire honneur de la visite, et sa pieuse adresse, qui lui en avait évité tout ce qu'il avait pu. Tout le monde qui le sut l'admira, et loua fort aussi le maréchal de Villeroy d'une pensée si honnête et si convenablement exécutée.

Madame de Nassau qui, pour d'étranges affaires avec son mari, avait été longtemps à la Bastille, puis dans un couvent à Rhetel, eut permission de revenir à Paris chez le marquis de Neelle son frère, par le consentement de son mari.

M. le Duc et M. le prince de Conti eurent la petite-vérole à peu de distance l'un de l'autre; et madame la duchesse d'Orléans accoucha d'une fille, qui est morte princesse de Conti, dont elle a laissé un fils unique appelé comte de la Marche.

L'électeur palatin Guillaume-Joseph mourut à Dusseldorf sans enfants; il était frère de l'impératrice épouse de l'empereur Léopold, de la reine de Portugal, mère du roi Jean d'aujourd'hui, de la reine d'Espagne seconde femme de Charles II, qui a été si longtemps à Bayonne, de la duchesse de Parme, mère de la reine d'Espagne, seconde femme de Philippe V, et de l'épouse de Jacques Sobieski, fils aîné du célèbre roi de Pologne. Cet électeur ne laissa point d'enfants de ses deux femmes, l'une fille de l'empereur Ferdinand III, l'autre de madame la grande duchesse, morte en France, fille de Gaston, frère de Louis XIII. Charles-Philippe son frère, gouverneur du Tyrol, lui succéda. Il était veuf d'Anne Radziwil, puis d'une Lubomirski, dont il n'eut point de garçons, et fit depuis un troisième mariage d'inclination si inégal qu'il n'en a jamais osé parler, et que les

enfants à venir ne devaient point succéder. Charles-Philippe était frère de l'évêque d'Augsbourg, tombé en enfance, et du grand maître de l'ordre Teutonique dont on a parlé sur Trèves et Mayence, dont il eut les deux coadjutoreries.

CHAPITRE CDXLII.

Souçons et propos publics contre la reine d'Espagne et Albéroni.
 — Dégoûts du cardinal del Giudice. — Triste état et emploi des finances. — Dégoût d'Albéroni sur Hersent. — Incertitudes d'Albéroni au dehors. — Le prétendant tire quelques secours de lui. — Il se retire à Avignon, s'ôte d'autre asile. — Les puissances maritimes offrent des vaisseaux à l'Espagne. — Leur intérêt. — Indiscrète réponse d'Albéroni. — Plaintes. — Frayeur de l'Italie du Turc et de l'empereur. — Albéroni trompe Aldovrandi. — Il attrape les décimes et se moque de lui. — Ses vues. — Offres de l'Angleterre à l'Espagne contre la grandeur de l'empereur en Italie. — L'Angleterre se plaint d'Albéroni et le dupe sur l'empereur. — Le roi d'Angleterre veut aller à Hanovre. — Wismar rendu. — Frayeur des Hollandais de l'empereur. — Hauteurs partout des impériaux. — Vues et adresses des Hollandais. — Hardiesse et scélératesse de Stairs. — Imprudence du régent. — Sagesse de Cellamare. — Canal de Mardick. — Naissance d'un fils à l'empereur. — Folle catastrophe de Langallerie. — Scélératesse ecclésiastique et temporelle de Bentivoglio. — Situation et inquiétudes d'Albéroni. — Les parlements d'Angleterre rendus septénaires. — Vues et conduite des ministres anglais et de la Hollande à l'égard de la France et de l'empereur. — Albéroni, inquiet, se prête un peu à l'Angleterre. — Ses haines, ses fourberies, ses adresses, son insolence. — Albéroni veut savoir à quoi s'en tenir avec l'Angleterre. — Il ne tire de Stanhope que du vague, dont Monteléon voudrait que l'Espagne se contentât. — Soupleses de l'Angleterre pour l'Espagne. — Friponnerie et faussetés de Stanhope pour se défaire de Monteléon qu'il trouvait trop clairvoyant. — Albéroni, dupe de Stanhope et même de

Riperda, ne songe qu'au chapeau. — Triste état du gouvernement d'Espagne. — Scandaleux pronostics du médecin Burlet sur les enfants de la feue reine.

L'Espagne, mécontente à l'excès du gouvernement, qui était entièrement entre les mains de la reine et d'Albéroni, ne leur épargnait ni les soupçons ni les discours; on n'y doutait point qu'Albéroni n'eût tiré de grandes sommes des Anglais pour sa complaisance à leur passer l'*assiento* des nègres, et un traité de commerce aussi avantageux pour eux que celui dont il avait procuré la signature; et les chasses outrées, par le froid de la fin de mars, au pied des montagnes glacées de l'Escorial, où le prince des Asturies, si jeune et si délicat, suivait toujours le roi son père, y donnaient un vaste champ; d'autant plus que l'indiscrétion de Burlet, premier médecin du roi, semblait préparer à quelque chose de funeste en publiant que ce prince était fort menacé du même mal dont la reine sa mère était morte, quoiqu'il soit vrai qu'il n'en a jamais eu la moindre atteinte. Les vues d'Albéroni sur le cardinalat étaient devenues publiques. Les différends avec la cour de Rome demeuraient toujours au même état. Albéroni était accusé de les suspendre pour forcer le pape à lui donner le chapeau. Aquaviva, qui d'ailleurs passait pour un homme penseur, et qui pourtant avait à Rome toute la confiance du roi d'Espagne, était abandonné aux volontés d'Albéroni, et son fidèle agent Giudice, dont les dégoûts augmentaient à proportion du crédit d'Albéroni, ne tenait que des propos de retraite et d'un mécontent qui ne ménage rien. Il est vrai que le désordre et l'épuisement des finances était extrême, que l'évêque de Cadix qui les

Riperda, ne songe qu'au chapeau. — Triste état du gouvernement d'Espagne. — Scandaleux pronostics du médecin Burlet sur les enfants de la feue reine.

L'Espagne, mécontente à l'excès du gouvernement, qui était entièrement entre les mains de la reine et d'Albéroni, ne leur épargnait ni les soupçons ni les discours; on n'y doutait point qu'Albéroni n'eût tiré de grandes sommes des Anglais pour sa complaisance à leur passer l'*assiento* des nègres, et un traité de commerce aussi avantageux pour eux que celui dont il avait procuré la signature; et les chasses outrées, par le froid de la fin de mars, au pied des montagnes glacées de l'Escorial, où le prince des Asturies, si jeune et si délicat, suivait toujours le roi son père, y donnaient un vaste champ; d'autant plus que l'indiscrétion de Burlet, premier médecin du roi, semblait préparer à quelque chose de fâcheux en publiant que ce prince était fort menacé du même mal dont la reine sa mère était morte, quoiqu'il soit vrai qu'il n'en a jamais eu la moindre atteinte. Les vues d'Albéroni sur le cardinalat étaient devenues publiques. Les différends avec la cour de Rome demeurent toujours au même état. Albéroni était accusé de suspendre pour forcer le pape à lui donner le chapeau. Aquaviva, qui d'ailleurs passait pour un homme pensif, et qui portait à Rome toute la confiance du roi d'Espagne, abandonné aux volontés d'Albéroni, dont les dégoûts au pape, et le crédit d'Albéroni, ont causé d'un mécontentement qui a causé le désordre et l'épouvante à Rome. L'évêque de ...

administratif avait ordre de fournir tout l'argent qu'Albéroni lui demandait, qui n'était libéral que de celui qui était nécessaire pour les voyages et les chasses, en quoi consistaient tous les plaisirs du roi d'Espagne. Albéroni voulut retrancher sur la dépense de sa garde-robe. Her-sent, qui en était chargé, et qui depuis l'affaire de la réforme ne pouvait, comme on l'a vu, souffrir Albéroni, lui résista, parla au roi d'Espagne avec la liberté d'un ancien domestique, et l'emporta si bien que les dépenses de la garde-robe, au lieu d'être retranchées, furent augmentées par ordre du roi.

Parmi ces occupations domestiques qui n'étaient pas les moindres d'Albéroni, il était chargé de toutes celles du dehors ; il négociait seul avec les ministres que la Hollande et l'Angleterre tenaient à Madrid ; il entretenait un commerce direct avec le pensionnaire de Hollande, qui, plus versé que lui en affaires, lui fit accroire qu'il redoutait autant que l'Espagne la puissance de l'empereur et qu'il était jaloux de celle de l'Angleterre. Albéroni leur avait proposé une ligue défensive ; il craignait en même temps que ces puissances n'en voulussent une offensive, qui, étant sûrement contre la France, ne pouvait convenir à l'Espagne. En même temps il se ravisa sur le prétendant, il crut de l'intérêt de l'Espagne de ne le pas abandonner absolument, et lui fit toucher quelque argent. Ce malheureux prince avait été à Com-mercy. Le duc de Lorraine l'y alla voir incontinent, et le pria civilement de sortir de ses états, ce qu'il ne tarda pas de faire, et, faute d'autre asile, alla à Avignon. Le duc de Lorraine dépêcha à Londres pour y faire valoir cette conduite, et on y fut content de lui.

Les puissances maritimes, bien informées du triste état de la marine d'Espagne, du secours de vaisseaux qu'elle avait promis au pape sans en avoir elle-même, et

de son embarras pour faire partir la flotte des Indes, au départ de laquelle elles avaient grand intérêt, lui en offrirent. Albéroni répondit avec une singulière hardiesse que le roi d'Espagne ne manquerait pas de vaisseaux, mais que, s'il en voulait, c'était acheter, non pas louer ou emprunter; et que, si l'argent lui manquait, il donnerait des hypothèques sur les Indes. Une déclaration si indiscrette faite au secrétaire d'Angleterre à Madrid, qui avait le dernier offert des vaisseaux, lui fit ouvrir les oreilles, et remonter à Londres tout l'avantage d'un pareil moyen pour négocier directement aux Indes. Le pape, en attendant, mourait de peur des Turcs. Sa crainte de l'empereur lui avait fait demander des vaisseaux au lieu de troupes, dont l'arrivée en Italie aurait blessé la cour de Vienne; et les Vénitiens, qui en désiraient pour leur sûreté, y renoncèrent sur ce que l'Espagne ne leur en voulut envoyer que par terre. Cependant le nonce Aldovrandi se plaignait de l'inutilité de son séjour à Madrid, où il ne finissait aucune affaire; et le roi de Sicile se plaignait bien haut de n'être pas protégé fortement à Rome par l'Espagne pendant le besoin que cette cour avait des forces du roi d'Espagne. Ce besoin y parut si pressant que le pape accorda au roi d'Espagne les mêmes levées que les rois ses prédécesseurs et lui-même avait faites sur le clergé d'Espagne, mais dont le temps était expiré. Le roi d'Espagne prétendait de plus les sommes qu'il aurait levées depuis l'expiration du temps de cette permission. Rome s'en défendait sur ce que la charge serait trop pesante, toutefois sans refus positif. La concession allait à 4,000,000 d'écus; la prétention était de 5,000,000 autres. L'intention du pape était de terminer en même temps ses différends avec l'Espagne, et avait laissé ce moyen à la discrétion d'Aldovrandi pour s'en servir à propos. Albéroni le sut si bien

pomper qu'il lui fit déclarer ses ordres, en l'assurant que rien n'avancerait tant la conclusion de tout que cette grâce faite au roi d'Espagne ; puis lui fit déclarer par le conseil que le roi ne devait de remerciements au pape que ceux de lui avoir fait justice, qui n'était pas une raison pour qu'il se relachât sur les droits de sa couronne dans les différends qu'il avait avec Rome.

Ce fut ainsi qu'Albéroni se moqua d'Aldovrandi. Il voulait se réserver le mérite de finir ces différends pour son cardinalat, et les laisser durer tant qu'il ne le verrait pas prochain. Il était tellement maître que tout s'adressait à lui, et qu'il remplissait à découvert le personnage de premier ministre. Il s'applaudissait d'avoir la confiance des étrangers et de son commerce direct avec le pensionnaire de Hollande et avec Stanhope. Ce dernier l'assurait que l'Angleterre était prête à faire une ligue défensive avec l'Espagne pour la neutralité de l'Italie, et plus encore si les ministres allemands ne détournaient le roi Georges de tout engagement capable de lui faire perdre l'occasion de profiter des dépouilles de la Suède. Le secrétaire d'Angleterre à Madrid donna les mêmes assurances à l'ambassadeur que le roi de Sicile y tenait.

Avec toute cette intelligence entre l'Espagne et l'Angleterre, Albéroni, qui n'avait pas pardonné au duc de Saint-Aignan de s'être voulu mêler de l'affaire de sa réforme des troupes, ne trouvait pas meilleure celle qu'il voyait entre cet ambassadeur et le secrétaire d'Angleterre, qui de concert agissaient pour l'intérêt des marchands français et anglais, accablés d'injustices, qu'il n'était pas dans le dessein de faire cesser. Sa lenteur à terminer ce qui restait encore à régler sur l'*assiento* des nègres, quoique accordée, lui attirait des plaintes du ministère d'Angleterre : il se détermina donc à leur faire une proposition sur l'envoi de leur permission et sur le

lieu et le temps de la tenue des foires aux Indes et du débit des Anglais, qu'il crut convenir également aux intérêts de l'Espagne et de l'Angleterre, laquelle semblait s'éloigner des dispositions qu'elle avait témoignées d'union avec la France. Les impériaux n'oublièrent rien pour engager le roi Georges à favoriser leurs desseins sur l'Italie ; et Monteléon sut certainement qu'un bibliothécaire allemand du roi d'Angleterre travaillait à un traité pour établir les droits de la maison d'Autriche sur la Toscane.

Le désir de voir son pays et de s'assurer de son larcin sur la Suède persuada au roi Georges que l'Angleterre se trouvait désormais assez calme pour qu'il pût faire un voyage à Hanovre. Le czar lui avait fait part de ses projets ; le roi de Danemark le pressait de se déclarer comme roi d'Angleterre contre le roi de Suède, qui était entré en Norwége ; enfin Wismar s'était rendu le 15 avril, qui restait uniquement au roi de Suède en deçà de la mer.

Les Hollandais avaient une telle crainte de s'engager dans une nouvelle guerre que Duyswenworden, leur ambassadeur à Londres, qui s'était offert pour moyenner une alliance entre la France, l'Angleterre et ses maîtres, s'en ralentit tout à coup, et que les ministres de France et d'Espagne à Londres lui ayant demandé si les Hollandais souffriraient tranquillement que l'empereur violât la neutralité de l'Italie et s'en rendît le maître, il répondit nettement qu'ils ne feraient jamais rien qui pût déplaire à ce prince.

L'incertitude de la guerre de Hongrie durait toujours ; l'empereur, selon sa coutume, parlait haut partout par ses ministres : à la Porte par la paix de Carlowitz, qui l'obligeait à s'armer en faveur des Vénitiens ; en effet parce qu'il craignait que les Turcs ne s'étendissent dans

la Dalmatie ; en France , que si on secourait le pape de troupes, elles auraient plus affaire aux impériaux qu'aux Turcs ; en Angleterre des mépris de leur froideur : en Hollande beaucoup de mécontentement sur les prolongations de l'exécution du traité de la barrière, quoiqu'ils la voulussent flatter. C'est qu'avant de finir, les états généraux voulaient s'assurer du terrain que l'empereur leur céderait ; ce qui dépendait du succès de la députation que la province de Flandre avait envoyée à Vienne, qui répandait des listes des forces impériales à cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-dix hommes, et qui essaya uniquement d'engager le régent à faire sortir de France le prince Ragotzi . qui, retiré aux Camaldules dans la plus sincère dévotion, ne songeait à rien moins qu'à travailler à troubler l'empereur.

Stairs ne laissa pas de chercher encore à inquiéter sa cour sur la France par rapport au prétendant, quoique lui-même vit bien qu'il n'y avait rien à en craindre ; mais il prit un ombrage plus effectif de la marche de quarante bataillons en Languedoc et en Guyenne sous un commandant qui tenait de si près au prétendant. Il en parla au régent, qui lui répondit que ces quarante bataillons n'étaient que dix, et n'étaient envoyés que pour la consommation des denrées ; que cela ne regardait en rien l'Angleterre, à laquelle il était tout prêt de donner toutes sortes de sûretés pour le maintien d'une parfaite intelligence. Il ajouta un peu légèrement qu'il était vrai aussi qu'il était bien aise d'avoir sur la frontière d'Espagne des troupes dont il fût assuré. Stairs, accoutumé à tourner tout en poison, ne pouvant là-dessus alarmer l'Angleterre, fit à Cellamare confidence de ce propos, qu'il assaisonna de toutes les réflexions les plus propres à l'inquiéter et à aigrir l'Espagne. Heureusement il eut affaire à un homme sage qui se contentait

d'avoir les yeux bien ouverts, mais qui le connaissait, qui rabattit toutes ses réflexions par les siennes, et qui manda en Espagne que, si le régent avait eu des desseins, il ne se serait pas privé par la grande réforme qu'il avait faite des troupes nécessaires pour les exécuter.

Stairs, flatté de la réponse que le régent lui avait faite avec tant d'ouverture, espéra bientôt de parvenir à une explication formelle sur Dunkerque, qui était le point sensible des Anglais. Le roi Georges se proposait de l'obtenir comme préliminaire essentiel du traité que la France proposait. Walpoole voyait que les états généraux, auprès desquels il était, désiraient, par crainte de toute apparence de guerre, qu'on prit des mesures avec la France en même temps que leur alliance s'achèverait avec l'Angleterre et l'empereur, et le roi d'Angleterre pressait la conclusion de cette alliance défensive; il assurait les Hollandais que, dès qu'elle serait signée, il concourrait sûrement et honorablement avec la France pour la garantie réciproque de leurs successions, pourvu qu'elle consentît à dissiper toute inquiétude sur le prétendant et à mettre le canal de Mardick hors d'état d'y pouvoir naviguer.

La naissance d'un fils de l'empereur rehaussa encore le ton de ses ministres dans toutes les cours, qui ne s'en promettaient pas moins que la réunion de la monarchie d'Espagne à la maison d'Autriche sous le règne du père ou du fils, et qui osaient s'en expliquer tout ouvertement.

On a vu en son lieu la désertion de Langallerie, lieutenant général de l'armée d'Italie, qui, recherché pour ses horribles concussions, passa aux ennemis, qui lui conservèrent son grade dans les troupes impériales, on il se distingua à l'attaque des lignes de Turin. Son père

était lieutenant général, mais pour gentilhomme c'était bien tout au plus. Celui-ci était gueux, pillard et fort borné, ambitieux et plein de son mérite. Il ne se crut pas suffisamment récompensé à Vienne et se mit au service du czar, duquel il ne fut pas plus content. Il se retira donc à Amsterdam, où son peu de fortune lui tourna le peu de tête qu'il avait. Il se fit protestant, et subsista quelque temps des charités de cette ville. Un autre aventurier se joignit à lui sous un grand nom : il se faisait appeler le comte de Linange, et disait avoir servi dans la marine de France. Ils s'engagèrent à un officier turc ou soi-disant, pour commander en chef, l'un par terre, l'autre par mer, pour établir une nouvelle religion et une nouvelle république aux dépens de la Porte et de l'empereur, qui les fit arrêter et exécuter à mort.

Bentivoglio, non content de n'oublier rien pour embraser la France du feu de la discorde et du schisme, avertit le pape que les huguenots recevaient toutes sortes de faveurs en France; que le régent était prêt de conclure un traité de garantie mutuelle des successions de France et d'Angleterre avec les puissances maritimes, au préjudice du roi d'Espagne et du prétendant, et de l'importance dont il était que le pape le traversât efficacement. Il n'oublia pas d'exciter Cellamare, qui avertit sa cour, laquelle, peu attentive aux affaires, excitait par sa lenteur les plaintes du dehors et du dedans, qui retombaient à plomb sur Albéroni, dont l'autorité et la confiance étaient à un point unique, et les soupçons fort grands sur l'alliance prête à conclure entre les puissances maritimes et l'empereur.

Le bill qui rendait le parlement septénaire avait enfin passé, et le roi d'Angleterre songeait tout de bon à s'en aller à Hanovre. Quelque assurance qu'il reçût du ré-

gent de la bonne intelligence qu'il voulait conserver avec lui, il n'y voulait point ajouter foi, et quoique Stairs même commençât à changer de langage et que les ministres anglais fussent persuadés, ils voulaient entretenir les alarmes de leur nation. Eux et les Hollandais sentaient leur faiblesse, et ne voulaient pas renouveler la guerre ni prendre avec l'empereur, qui s'en plaignait, des engagements qui pussent les y conduire, tandis que pour entretenir les Anglais dans leur animosité contre la France, ils laissaient exprès semer des bruits d'une guerre prochaine avec cette couronne qui protégeait toujours le prétendant. La Hollande plus franche, et qui n'avait point ces intérêts particuliers à ménager, appuyait sur un traité à faire avec la France, mais voulait auparavant conclure avec l'empereur pour le ménager avec soin, malgré les contestations qu'ils avaient avec lui par rapport à l'exécution de leur traité de la barrière.

Albéroni, de mauvaise humeur de voir l'Angleterre offrir à toutes les puissances de traiter avec elles, ne laissa pas de se charger de finir avec elle les difficultés qui restaient dans leurs derniers traités sur l'*assiento* des nègres et quelques points de commerce. Il se moquait des bruits répandus contre lui sur les présents pécuniaires, et tirait avantage du profit des décimes que la pointillerie du conseil d'état aurait laissé perdre. Il regardait le duc de Saint-Aignan comme le fauteur des plus fâcheux bruits qui couraient sur son compte, et le comte Pio, qui commandait en Catalogne, comme son ennemi et l'ami des censeurs de son gouvernement. L'arrivée de Scotti, de la part du duc de Parme, qu'il n'avait pu empêcher, lui avait donné de grandes alarmes. Pour le tenir de court et l'éclaircir de plus près, il l'avait accablé d'amitiés et logé chez lui. Il se fit communiquer ses instruc-

tions, et s'en débarrassa le plus promptement qu'il put, avec des présents considérables qu'il lui procura et une pension de 500 pistoles du roi d'Espagne, avec quoi il s'en retourna à la cour de Parme. En même temps il se faisait de misérables mérites auprès du régent d'avoir détourné de fâcheux avis donnés au roi d'Espagne sur les troupes envoyées en Languedoc et en Guyenne sous le duc de Berwick, et l'exhortait à une liaison parfaite avec le roi d'Espagne, et à une confiance entière en ses intentions et en sa probité.

En même temps il voulut savoir enfin quels seraient les engagements que l'Angleterre prendrait pour une ligue défensive, et les conditions qui lui seraient offertes pour y engager l'Espagne, surtout pour ce qui regardait la neutralité de l'Italie. Stanhope entortilla sa réponse à Albéroni de force compliments, se tint dans le vague, lui voulut persuader que la seule alliance défensive arrêterait les impériaux sur l'Italie; qu'en exprimer la neutralité dans le traité serait s'exposer à en troubler le repos; qu'il n'était pas temps d'en faire une stipulation expresse, et, de là, se mit à charger les artifices des impériaux, et alléguer des propositions qu'ils avaient faites à l'Angleterre, qui n'avait pas voulu y entrer. Il s'étendit sur les avantages que l'Espagne tirerait de cette alliance défensive qui, en même temps, ferait renouveler les anciens traités; enfin que, pour assurance de la neutralité de l'Italie, on conviendrait d'un article séparé, dans les termes les plus forts, qui serait signé de part et d'autre. Monteléon, qui aurait voulu des engagements plus forts et plus précis, ne laissa pas de presser sa cour d'accepter ses offres qui, tant que l'engagement durerait, empêcheraient l'Angleterre d'en prendre de contraires à l'Espagne, et qui étaient une ouverture pour des vues plus considérables au roi d'Espagne en cas d'un malheur en

France. En même temps l'Angleterre n'oubliait rien pour que l'Espagne fût contente de sa conduite. Les menaces qu'un vice-amiral anglais avait faites à Cadix sur les injustices dont les marchands de sa nation se plaignaient furent désavouées, et la liaison là-dessus du secrétaire que l'Angleterre tenait à Madrid avec le duc de Saint-Aignan blâmée. Stanhope, en même temps qu'il accablait Monteléon d'amitiés, de distinctions, d'apparente confiance, le trouvait trop clairvoyant; il demandait son rappel comme d'un ministre vendu à la France, espion du régent, et dépendant du dernier ministère français, qui gouvernait en Espagne. C'était, en deux mots, tout ce qui pouvait le plus aliéner de lui le soupçonneux Albéroni, à qui il écrivait directement de tout avec tant d'art et de flattefie, qu'il lui persuadait tout ce qu'il voulait en se moquant de lui, jusque-là qu'Albéroni, sur la parole de Stanhope, était intimement assuré que jamais l'Angleterre ne permettrait aucun agrandissement de l'empereur en Italie. Il était dans la même duperie sur les Hollandais, sur ce que leur ambassadeur Riperda, qui avait gagné sa confiance, et qui pourtant n'avait ni crédit, ni considération, ni estime dans sa patrie, l'avait assuré que ses maîtres déclareraient la guerre à l'empereur s'il entrait en Italie. Le roi et la reine d'Espagne n'étaient du tout occupés que de la chasse, Albéroni uniquement de leur plaisir et de son chapeau. Tel était le gouvernement de l'Espagne, et le ressort unique qui y conduisait tout. Les funestes et impertinents pronostics de Burlet sur la santé de tous les enfants de la feue reine continuaient à faire horreur, et à donner lieu aux discours et aux bruits les plus scandaleux, et qui à la fin se trouvèrent les plus faux.

CHAPITRE CDXLIII.

L'Angleterre tâche de détourner la guerre de Hongrie. — Artifices contre la France. — Ligue défensive signée entre l'empereur et l'Angleterre, qui y veulent attirer la Hollande. — Conditions. — Prié gouverneur général des Pays-Bas. — Juste alarme du roi de Sicile. — Souplesses et artifices de l'Angleterre pour calmer l'Espagne sur cette ligue. — Albéroni change subitement d'avis et ne veut d'aucun traité. — Albéroni flatte le pape, promet et montre. Il envoie Aldovrandi subitement à Rome pour ajuster les difficultés entre les deux cours, en effet pour presser son chapeau. — Bentivoglio et Cellamare, l'un en méchant fou, l'autre en ministre sage, avertissent leurs cours du détail de la ligue traitée entre la France et l'Angleterre. — Confidences de Stairs à Penterieder. — Quel était ce secrétaire impérial. — Considérations diverses. — Manège infâme de Stairs. — Dure hauteur de l'empereur sur l'Espagne et la Bavière aux Pays-Bas. — Le roi de Prusse à Clèves. — Aldovrandi mal reçu à Rome, pénétré, blâmé. — Avis au pape sur le chapeau d'Albéroni. — Cour d'Espagne déplorable. — Jalousies et craintes d'Albéroni. — Il rassure la reine. — Ce qu'il pense de son caractère. — Bruits à Madrid fâcheux sur le voyage d'Aldovrandi. — Demandes du roi d'Espagne au pape. — Courte réflexion sur le joug de Rome et du clergé. — Vues et mesures de l'Espagne sur ses anciens domaines d'Italie. — Sage avis du duc de Parme. — Fol et faux raffinement de politique d'Albéroni. — Manèges étranges du ministère anglais sur le traité à faire avec la France. — Horreurs de Stairs. — Râle omission au projet communiqué de ce traité par les Anglais. — Fâcheuse situation intérieure de la Grande-Bretagne

et de la cour d'Angleterre. — Vues du roi de Prusse. — Mauvaise foi de Stairs. — Intrigues de la cour d'Angleterre.

Le ministère anglais, persuadé qu'il était de l'intérêt de cette couronne que l'empereur fût toujours libre de pouvoir attaquer la France, et qu'il n'y avait d'alliance utile à l'Angleterre qu'avec l'empereur, n'oubliait rien à Constantinople pour détourner la guerre. Le grand visir répondit ambigument, mais hautement, à l'ambassadeur d'Angleterre, consentant toutefois à ce que le roi d'Angleterre fût médiateur, s'il le-voulait être, qui y consentit aussitôt, et dépêcha à Venise, à Vienne et à Constantinople au plus tôt. En même temps, persuadé que la France pénétrait leurs intentions, et ferait son possible pour empêcher les états généraux d'entrer dans l'alliance défensive qui leur était proposée par l'empereur et les Anglais, il n'était rien que ces derniers ne fissent pour décrier la France en Hollande. Stairs, toujours le même, empoisonnait les réponses les plus gracieuses qu'il recevait du régent, et les démarches qu'il l'engageait de faire à Rome pour faire sortir le prétendant d'Avignon, et ne cessait de prêter des desseins secrets à son altesse royale, dont l'Angleterre devait s'alarmer.

Enfin le 3 juin le traité de ligue défensive fut signé entre l'empereur et le roi d'Angleterre. Les Hollandais n'y entrèrent pas encore, mais l'empereur se promettait tout là-dessus de l'industrie de Prié qu'il envoyait en même temps gouverner en chef les Pays-Bas, et le roi d'Angleterre, de son autorité en personne, à son passage pour aller à Hanovre. Les conditions de ce traité ne furent pas d'abord toutes publiques, mais on sut qu'il

y avait une promesse mutuelle de douze mille hommes, évalués en vaisseaux si l'empereur l'aimait mieux, et une garantie réciproque des possessions dont les deux parties jouissaient alors, et de celles qui pourraient leur accroître par voie de négociation. En même temps le roi d'Angleterre facilita à l'empereur un emprunt à Londres de 200,000 livres sterling, dont il se rendit comme garant. Il n'était pas difficile de voir que la Sicile était l'objet qu'on se proposait dans un traité qui laissait à l'empereur le choix de vaisseaux au lieu de troupes, et qui portait une garantie réciproque des possessions non-seulement actuelles, mais de celles qui pourraient accroître par voie de négociation. Trivier en parla fortement à Stanhope. Il n'en reçut que des reproches sur les ménagements prétendus de sa cour pour le prétendant, à quoi il en ajouta d'autres sur la conduite du roi de Sicile à l'égard de l'empereur. Parmi ces hauteurs, Stanhope alla chez Monteléon l'assurer que le gouverneur de la Jamaïque était rappelé pour quelques pirateries contre la flotte du Pérou, qu'il avait souffertes, et un autre envoyé à sa place, avec ordre de faire rendre aux Espagnols tout ce qui leur avait été pris. Il lui protesta que le traité n'engageait qu'à une mutuelle défense en cas d'attaque des états actuellement possédés par les parties contractantes; qu'il n'y avait point d'article secret ni rien qui pût préjudicier aux intérêts de l'Espagne. Monteléon avait trop répondu de l'Angleterre pour n'en pas répondre jusqu'au bout. Il ne voulait pas qu'on crût en Espagne qu'il se fût laissé tromper. Il se trouva donc intéressé au dernier point à faire valoir les assurances que lui donnait Stanhope pour véritables; et se plaignit à sa cour de la négligence qui l'avait privé du fruit de traiter la première avec l'Angleterre, depuis tant de temps que cette couronne l'en pressait. Albéroni,

peu ferme dans ses principes , avait changé d'avis ; sa chaleur pour l'Angleterre était refroidie ; il avait pris opinion que le roi d'Espagne, retiré, par la situation de l'Espagne, dans un coin du monde, devait demeurer quelque temps simple spectateur de ce qui s'y passerait sans prendre d'engagement, et ne songer principalement qu'à remettre l'ordre dans le commerce des Indes et dans ses finances , et mettre à part quelques millions pour les occasions : chose d'autant plus aisée qu'il était le seul prince de l'Europe libre de toutes dettes, parce que dans les temps qu'il avait eu besoin d'emprunter il n'en avait pas eu le crédit. Le roi d'Espagne ne dissimulait point son mécontentement du traité de l'Angleterre avec l'empereur.

Il fit redoubler les soins et la diligence à travailler à l'escadre destinée au secours du pape , se relâcha de quelques demandes que le conseil voulait qu'il lui fît, et en obtint aussi quelques-unes. Albéroni voulait plaire au pape et avancer son cardinalat. Aldovrandi l'avait habilement ménagé, malgré la tromperie qu'il en avait essuyée, et le concert entre eux fut poussé si loin que le nonce s'offrit d'aller lui-même aplanir les difficultés qui arrêtaient l'accommodement des deux cours. Albéroni fit un projet pour donner l'année suivante un plus grand secours au pape, moyennant quelque imposition sur le clergé d'Espagne et des Indes , et en chargea Aldovrandi, qui partit subitement dans un carrosse du roi d'Espagne, qui le mena à Cadix , d'où il gagna l'Italie sur les vaisseaux de sa majesté catholique. On comprit aisément qu'Albéroni n'avait pas oublié ses intérêts personnels dans une démarche aussi singulière que l'envoi d'un nonce à Rome à l'insu de cette cour, et la curiosité était grande sur le secret dont pouvait être chargé un courrier aussi extraordinaire. On crut que ce qui se

passait en France sur la Constitution avait fait préférer la mer à Aldovrandi. Bentivoglio y soufflait le feu tant qu'il pouvait, et tâchait d'irriter le pape de toutes les chimères dont il pouvait s'aviser. Comme il avait des gens à lui dans le secret du régent, il fut averti de tout le détail de la ligue qui se traitait entre la France et l'Angleterre. Il se hâta d'en informer le pape en l'assaisonnant de tout le venin qu'il y put jeter. Il l'attribuait au désir qu'il imputait au régent de venir à la couronne, faisait peur au pape de cette union avec les ennemis de l'église, et l'exhortait à les empêcher de la détruire en prenant des liaisons avec ceux qui pouvaient l'empêcher. Cellamare avertit sa cour que la principale condition du traité était la garantie réciproque des successions aux couronnes de France et d'Angleterre, suivant la paix d'Utrecht, que de plus les ouvrages du canal de Mardick cesseraient, et que le prétendant sortirait d'Avignon ; il se plaignait aussi bien que Monteléon de la négligence de l'Espagne qui laissait faire aux autres des liaisons qu'elle aurait pu prendre avant eux, et qui lui auraient été utiles.

Penterieder, secrétaire de la cour impériale à Paris, ne pouvait concilier l'alliance prête à se faire entre la France et l'Angleterre avec la ligue nouvellement signée entre l'empereur et le roi Georges. Stairs lui faisait confiance des ordres de sa cour, et des réponses qu'il recevait du régent, et il tenait alors le traité pour conclu, parce qu'il semblait que la signature ne dépendait plus que de la sortie du prétendant d'Avignon, et la garantie réciproque des successions semblait à Penterieder incompatible avec l'engagement pris par l'Angleterre de soutenir les droits de l'empereur. Penterieder était une manière de géant qui avait plus de sept pieds de haut, avec un visage et une voix de châtéré, comme on le

crovait être aussi, et la corpulence à peu près de sa taille, dont il était toujours honteux et embarrassé. Il avait été petit scribe dans les bureaux de Vienne : son esprit, très-supérieur à son petit état, l'avait conduit à être secrétaire de Zinzendorf, chancelier de la cour de Vienne, et ministre des conférences, qui est ce que nous appelons ici être ministre d'état, et avoir les affaires étrangères. Zinzendorf, fort content de lui, l'avait poussé au secrétariat de quelques conseils, et enfin l'avait fait employer dans l'empire, puis dans les principales cours, et toujours avec grande satisfaction partout. Ce secrétaire, poli, fort en sa place, mais pétri des maximes et des hauteurs autrichiennes, sans avoir comme de soi rien que de très-modeste et de mesuré, avec beaucoup de savoir, d'esprit, d'insinuation et de langage, remarquait bien les ménagements réciproques de l'Espagne et de l'Angleterre, et le grand intérêt de la dernière à conserver les avantages qu'elle avait obtenus de la première pour son commerce, et il réfléchissait beaucoup sur l'espérance qui se montrait trop en France d'engager la Hollande à traiter séparément de l'Angleterre, si cette couronne ne finissait point, fondée sur le mécontentement de la Hollande de la ligue conclue sans elle entre l'Angleterre et l'empereur. On soupçonnait que cette dernière union, fondée sur l'intérêt commun de ces deux puissances, s'étendait jusqu'à la garantie des états qu'ils pourraient acquérir par des traités, et que le Portugal y entraît en troisième ; et on s'aperçut que depuis la signature de ce traité, l'Angleterre ménagea moins le roi de Sicile. Elle n'avait alors de considération que pour l'empereur et l'Espagne, laquelle pouvant aisément entrer en défiance de ce traité avec l'empereur, l'Angleterre eut grand soin de l'assurer qu'il ne la regardait en aucune sorte, mais la France seulement ; et Stairs même,

avec qui le régent traitait, ne s'en cachait pas, dans le temps même que le régent l'assurait être en état et volonté actuelle de faire sortir le prétendant d'Avignon. En même temps tout fut en désordre dans les Pays-Bas, où il n'y avait aucune sorte d'autorité ni de gouvernement, en attendant le marquis de Prié, nommé gouverneur général de ces provinces. Il y vint un ordre de confisquer les biens de tous ceux qui étaient au service de l'Espagne, et des menaces à tous ceux qui tenaient des pensions, des emplois, des titres et des honneurs, tant du roi d'Espagne que de l'électeur de Bavière.

Le voyage du roi de Prusse, si attentif à son agrandissement, inquiéta également les états généraux et la cour de Vienne. Ce nouveau monarque, aussitôt après la mort de l'électeur palatin, était allé à Clèves, ce qui leur fit craindre une entreprise sur Juliers; et à Vienne, les forces et les desseins de ce prince, et ses négociations avec la France.

Aldovrandi ne trouva pas à Rome ce qu'il y avait espéré, quoique son ami d'Aubenton eût tâché de prévenir le pape que son voyage n'était que pour concerter avec ~~les~~ les moyens de lui procurer l'année suivante de plus grands secours d'Espagne, et pour lui rendre compte de sa négociation en ce pays-là. Le pape, très-mécontent de voir arriver son nonce sans avoir pu s'y attendre, trouva qu'il devait rendre compte de sa négociation par ses dépêches, et comprit que les plus grands secours d'Espagne ne lui seraient offerts qu'à des conditions de grâces qu'il ne pourrait accorder. On jugeait à Rome qu'Aldovrandi voulait obtenir le gouvernement de cette ville, et servir Albéroni pour le cardinalat. Ceux à qui le pape s'ouvrait là-dessus, et il ne voulait lui accorder le chapeau que par la nomination d'Espagne, l'en détournèrent. Ils lui conseillaient de ne pas souffrir qu'Albé-

roni s'en adressât à autre qu'à sa sainteté, qui le devait amuser par la cour de Parme; lui cacher à jamais ses véritables dispositions, et que si elle ne pouvait terminer ses différends honorablement avec l'Espagne que par ce chapeau, ce serait alors bien fait de le jeter à Albéroni. Cet ambitieux voyait avec un extrême dépit sa faveur s'ombrager par celle d'Aubenton, à qui le roi d'Espagne confiait plusieurs affaires du gouvernement et même des finances, et de la liaison de ce jésuite avec Mejorada. Le roi et la reine s'étaient disputés et querrellés. On croit aisément les changements qu'on désire dans un gouvernement sans ordre et sans règle, et dans une cour ténébreuse, pleine de confusion, où la fausseté et la calomnie étaient ce qui approchait le plus près de leurs majestés catholiques, et où chacun se croyait tout permis, et se promettait tout des plus mauvaises voies, en sorte que les bruits les plus inquiétants se trouvaient les plus répandus. Albéroni commençait à craindre. La reine l'avertit que le roi avait beaucoup de soupçons contre lui, et qu'elle-même ne voulait plus se fatiguer du gouvernement. Quelques représentations qu'Albéroni lui sût faire, elle ne les goûtait point. Il la connaissait incapable des affaires, susceptible de mauvais conseils, peu touchée de se conserver ceux qui lui donnaient de bons avis, prête à les abandonner et à les oublier à la moindre difficulté qu'elle trouverait à les soutenir, et facile à se laisser conduire par ceux qui l'environnaient. Il redoutait surtout deux hommes de rien que la reine avait connus à Parme, et qu'elle voulait toujours faire venir en Espagne; et il ménagea si bien le duc de Parme, qu'il fit en sorte que ce prince les empêcha de sortir de ses états. On avait pénétré à Madrid qu'Aldovrandi avait emporté un mémoire de la main du roi d'Espagne, et là-dessus on bâ-

tissait des chimères en faveur des enfants de la reine, au préjudice du prince des Asturies. Ce mémoire ne contenait rien moins. Le roi d'Espagne y demandait au pape la moitié du *sussidio y excusado*, qui est une imposition sur le clergé dont il ne jouissait pas depuis cinq ans, et le même aux Indes; un délai de quelque temps de nommer aux vacances des archevêchés et des évêchés d'Espagne, pour en amasser les revenus et les employer à l'armement de mer que le pape désirait pour l'année suivante, ainsi que les libéralités que le clergé voudrait bien faire, suivant les brefs d'exhortation que sa sainteté avait envoyés, et remettre ces sommes au commissaire de la Cruzade, qu'on comptait devoir être suffisantes pour armer douze vaisseaux et six galères. On peut réfléchir en passant sur la dureté du joug que le clergé exerce sur les plus grands rois qui ont eu la faiblesse de se le laisser imposer, et qui ne peuvent le secouer que par des extrémités qui les séparent de l'église, comme il est arrivé à la moitié de l'Europe, que Rome et leur clergé a mieux aimé perdre : Rome, par sa tyrannique domination qui n'avait de fondement que son usurpation contre les préceptes si formels de Jésus-Christ; le clergé, par son insolence et son indépendance.

Il est vrai que ces demandes ne méritaient pas pour courrier un nonce dépêché à l'insu du pape, qui avait eu tant de peine à le faire recevoir comme que ce fût à Madrid. On se persuada donc qu'il s'agissait de former une ligue entre l'Espagne et les princes d'Italie, et même de prendre des mesures avec le pape sur les événements qui pouvaient arriver en France. Le roi d'Espagne avait toujours été entretenu dans le désir de recouvrer les états qu'il avait cédés en Italie par la paix, beaucoup plus depuis son second mariage. Ce dessein

ne se pouvait effectuer que par une ligue des princes d'Italie dont le roi de Sicile serait le chef comme le plus puissant, et Villamayor, ambassadeur d'Espagne à Turin, avait ordre d'y travailler sous l'inspection du duc de Parme. Ce prince, qui sentait toutes les difficultés d'amener à ce point un souverain aussi sage, aussi clairvoyant, aussi déflant, aussi mal prévenu d'estime pour le gouvernement d'Espagne, et aussi fortement de crainte de la puissance et des desseins de l'empereur, et dont toute la conduite inspirait aussi peu de confiance, voulait que l'Espagne, suivant sa première pensée, engageât l'Angleterre à faire une ligue avec elle pour la neutralité de l'Italie, dont le premier intérêt était d'en détourner la guerre. C'était aussi dans cette vue que l'Espagne avait eu tant de facilité en accordant à l'Angleterre un traité de commerce aussi avantageux, et l'*assiento* des nègres. Elle était sur le point d'en recueillir le fruit qu'elle s'en était proposé, quand tout à coup, et sans aucun changement de conjonctures, Albéroni changea lui-même d'avis tout à coup, et se mit à désirer que l'empereur contrevînt à la neutralité de l'Italie, dans l'idée que les impériaux ne pourraient exécuter leur projet si promptement que l'Espagne n'eût part aux mouvements de l'Italie; et que s'il arrivait alors que le roi d'Angleterre eût besoin de l'Espagne, il serait facile d'obtenir par lui les avantages qu'elle pourrait désirer. C'était sur ce fondement ruineux et chimérique qu'Albéroni avait rejeté l'alliance de l'Angleterre pour la neutralité de l'Italie, qu'il avait tant souhaitée, et qu'il pouvait alors conclure; il le devait d'autant plus qu'il aurait par là contrebalancé celle que l'Angleterre venait de signer avec l'empereur.

Telle était l'habileté et la capacité de ce ministre qui gouvernait absolument l'Espagne. Il disait à ses amis

qu'il fallait bien vivre avec la France, écarter tout sujet d'ombrage et de jalousie, mais se tenir doucement et sans bruit en état d'agir quand le besoin et l'occasion le demanderaient, ou que si le roi d'Espagne prenait le parti d'abandonner des vues éloignées, il devait tirer de ceux qui profiteraient de ce sacrifice des engagements à soutenir ses droits en Italie. Albéroni ajoutait à ces raisonnements des lamentations sur l'inaction du roi d'Espagne, tandis que le régent n'oubliait rien pour se fortifier au cas qu'il arrivât en France ouverture à succession.

Les manéges du ministère anglais étaient finis sur ce traité avec la France, quoiqu'ils en sentissent la nécessité par rapport à la tranquillité intérieure de la Grande-Bretagne, et à leurs vues au dehors. Ils l'élu-daient pour le prolonger, afin d'entretenir la défiance de leur nation à l'égard de la France, et de se conserver le prétexte d'avoir des troupes en Angleterre et des subsides du parlement. Ainsi ils transférèrent la négociation de Paris à la Haye, où ils firent communiquer le traité au pensionnaire, à Duywenworden qui revenait de l'ambassade de Londres, et à l'ambassadeur de France, bien moins pour en faciliter la conclusion que pour intéresser les Hollandais dans les demandes de l'Angleterre. Stairs, piqué de se voir enlever la conclusion d'une négociation commencée par lui et si avancée, se mit à déclamer contre les ministres de France, qui, à l'entendre, avaient changé toutes les dispositions si favorables que le régent lui avait témoignées, et ne cessa de demander au roi d'Angleterre de se délier de ce prince qui ne voulait que le tromper et favoriser le prétendant. Le singulier de ce projet de traité envoyé à la Haye fut qu'il n'y était pas fait la moindre mention du traité d'Utrecht, ni des garanties réciproques des suc-

cessions aux couronnes de France et d'Angleterre, deux articles néanmoins qui devaient être la base d'une alliance à faire pour maintenir le repos de l'Europe. On soupçonna que c'était l'effet des avantages obtenus par les mêmes traités de commerce faits entre l'Espagne et l'Angleterre, que celle-ci ne voulait point perdre pour rien, et que c'était pour la même raison que Stanhope n'avait pas témoigné le moindre chagrin à Monteléon, lorsque, après avoir vivement poursuivi la conclusion d'une alliance avec l'Angleterre, l'ambassadeur espagnol avait cessé tout à coup d'en parler.

Les mécontents se multipliaient en Angleterre, la fermentation générale menaçait d'une révolution, la division de la famille royale était extrême. On a vu en son lieu l'aventure de l'épouse du roi Georges longtemps avant qu'il fût électeur et roi, et la catastrophe terrible du comte de Kœnigsmarck. Le roi Georges ne pouvait souffrir le prince de Galles qu'il ne croyait pas son fils, et l'aversion était réciproque ; et prêt à passer la mer, il laissait ce prince régent avec toute l'apparence de l'autorité, sans aucune en effet, par ses ordres et ses instructions secrètes, en sorte que le prince de Galles n'eut pas le pouvoir de conférer ni de changer les charges, ni de convoquer ou de séparer le parlement. Une telle limitation lui fit refuser la régence. Son père le menaça de faire venir d'Allemagne son frère l'évêque d'Osnabruck, et de la lui donner, ce qui engagea le fils à l'accepter. On était surpris avec raison que, dans une conjoncture où les Anglais eux-mêmes s'attendaient à voir chez eux les plus étranges scènes, le régent préférât une alliance avec eux au parti de fomentier un feu qui pouvait embraser l'Angleterre.

La surprise était pareille de voir dans ces temps si critiques le roi Georges faire le voyage d'Allemagne.

Lui et le roi de Prusse, son gendre, étaient inquiets des projets l'un de l'autre. Le dernier visait à s'emparer des duchés de Berg et de Juliers, si l'électeur palatin venait à manquer, parce que l'inégalité de son mariage excluerait les enfants qu'il en pourrait laisser des fiefs et des dignités de l'empire. Il comptait que la France aimerait mieux ces états entre ses mains qu'en la disposition de l'empereur. Il semblait aussi se détacher de l'intérêt de ses alliés dont il n'approuvait pas les entreprises sur le pays de Schonen. Il aurait vu avec jalousie son beau-père réussir à faire stathouder de Hollande l'évêque d'Osnabruck son frère, à quoi il craignait qu'il ne travaillât ; et en même temps qu'il cultivait basement l'empereur, il en était mécontent et déclarait qu'il n'avait aucune négociation avec lui. Penterieder profitait de la mauvaise humeur de Stairs et de ses confidences pour tenir les ministres impériaux avertis de l'état de la négociation de la France avec l'Angleterre, qu'ils traversaient de tout leur pouvoir.

Stairs en l'entamant n'avait jamais eu dessein de la conclure. Ses protecteurs à Londres avaient trop d'intérêt à montrer toujours le fantôme du prétendant secrètement appuyé des secours et des desseins de la France, pour conserver une armée en Angleterre et une source assurée de subsides. Ils n'avaient osé s'opposer de front à la négociation, mais ils n'en voulaient pas la conclusion, et ils en étaient bien assurés entre les mains de Stairs. Le transport de la négociation en Hollande leur fut donc, et à lui, également sensible, et Stairs n'oublia rien pour la traverser.

La disgrâce du duc d'Argyle, favori et premier gentilhomme de la chambre du prince de Galles, retarda le départ du roi d'Angleterre. Il fit demander à ce duc la démission de ses charges de général de l'infanterie, de

colonel du régiment des gardes bleus, et de son gouvernement de Minorque, qu'il envoya sur-le-champ. Le roi avait compté qu'après cet éclat le prince de Galles n'oserait ne pas demander au même duc la démission de sa charge de premier gentilhomme de sa chambre; non-seulement il ne le fit pas, mais il se piqua d'honneur de le soutenir dans sa disgrâce. Le duc de Marlborough, qui végétait encore parmi ses apoplexies, ennemi d'Argyle, et qui voulait élever sur ses ruines Cadogan sa créature, poussait le roi. On crut que la princesse de Galles y entra aussi contre Argyle, confident des galanteries de son époux. Le comte d'Isla, frère d'Argyle, fut enveloppé dans sa disgrâce. Le prince de Galles se prit aux ministres de son père, jura leur perte, et résolut de se réunir aux torys. Stairs, instruit de la situation intérieure de l'Angleterre, en craignit les suites et redoubla de mensonges et d'artifices pour empêcher ce traité avec la France, laquelle aurait dû en être bien dégoûtée; mais le régent ne voyait que par Noailles, Canillac et Dubois, lequel bâtissait tous ses desseins personnels sur l'Angleterre, dont par conséquent il voulait, à quelque prix que ce fût, l'alliance étroite avec la France, où il nous faut retourner.

CHAPITRE CDXLIV.

Assemblées des huguenots dissipées. — Le régent, tenté de les rappeler, me le propose. — Aveuglement du régent sur l'Angleterre. — Je détourne le régent de rappeler les huguenots. — Mort de Bréauté, dernier de son nom. — Mort de La Connelaye, de Chalmazel et de Greder. — Mort de l'archevêque de Tours. — Sa naissance et son mérite. — Mort de La Porte, premier président du parlement de Metz, à qui Chassant succède. — Anecdote curieuse sur mademoiselle de Chausseraye. — Mort de Cani. — Sa charge de grand maître des logis et son brevet de retenue donnés à son fils enfant. — Mort de la duchesse de la Feuillade. — Mort de la jeune Castries et de son mari. — Mort d'une bâtarde non reconnue de Monseigneur. — Mariage du comte de Croi avec mademoiselle de Milandon. — Hardies prétentions de cette veuve. — Mariage de Rothelin avec mademoiselle de Claire.

Les huguenots, dont il était demeuré ou rentré beaucoup dans le royaume, la plupart sous de feintes abjurations, profitaient d'un temps qui se pouvait appeler de liberté en comparaison de celui du feu roi. Ils s'assembloient clandestinement d'abord et en petit nombre; ils prirent courage après sur le peu de cas qu'on en fit, et bientôt on eut des nouvelles d'assemblées considérables en Poitou, Saintonge, Guyenne et Languedoc. On marcha même à une fort nombreuse en Guyenne, où un prédicant faisait en pleine campagne des exhortations

fort vives. Ils n'étaient point armés et se dissipèrent d'abord ; mais on trouva tout près du lieu où ils s'étaient assemblés deux charrettes toutes chargées de fusils , de baïonnettes et de pistolets. Il y eut aussi de petites assemblées nocturnes vers les bouts du faubourg Saint-Antoine.

Le régent m'en parla , et à ce propos de toutes les contradictions et de toutes les difficultés dont les édits et déclarations du feu roi sur les huguenots étaient remplis, sur lesquels on ne pouvait statuer par impossibilité de les concilier, et d'autre part de les exécuter à l'égard de leurs mariages, testaments, etc. J'étais souvent témoin de cette vérité au conseil de régence, tant par les procès qui y étaient évoqués, parce qu'il n'y avait que le roi qui pût s'interpréter soi-même dans ces diverses contradictions, que par les consultations des divers tribunaux au chancelier sur ces matières, qu'il rapportait au conseil de régence pour y statuer. De la plainte de ces embarras, le régent vint à celle de la cruauté avec laquelle le feu roi avait traité les huguenots, à la faute même de la révocation de l'édit de Nantes, au préjudice immense que l'état en avait souffert et en souffrait encore dans sa dépopulation, dans son commerce, dans la haine que ce traitement avait allumée chez tous les protestants de l'Europe. J'abrège une longue conversation où jusque-là je n'eus rien à contredire. Après bien du raisonnement très-solide et très-vrai, tant sur le mal en soi que sur la manière douce et sûre d'éteindre peu à peu le protestantisme en gagnant les ministres, en ôtant tout exercice de cette religion, en excluant de fait de tout emploi quel qu'il fût les huguenots, le régent se mit sur les réflexions de l'état ruiné où le roi avait réduit et laissé la France, et de là sur celle du gain du peuple, d'arts, d'argent et de commerce qu'elle ferait en un mo-

ment par le rappel si désiré des huguenots dans leur patrie, et finalement me le proposa. Je ne veux accuser personne d'avoir suggéré au régent une telle pensée, parce que je n'ai jamais su de qui elle lui était venue; mais dans l'extrême désir où il n'avait cessé d'être de s'allier étroitement avec la Hollande, surtout avec l'Angleterre, depuis qu'il était possédé par le duc de Noailles, Canillac et l'abbé Dubois, et où il était plus que jamais, les soupçons ne sont pas difficiles. Il croyait par ce rappel flatter les puissances maritimes, leur donner la plus grande marque d'estime, d'amitié, de complaisance et de condescendance, tout cela paré de la persuasion de ranimer, d'enrichir, de faire reflourir le royaume en un instant.

Stairs, conduit et appuyé de trois si bons seconds, avait eu l'adresse de voiler au régent ce qui ne l'était à personne, ni à lui-même quand il y voulait faire réflexion, et de l'intimider sur les grands coups que l'Angleterre alliée, comme il le disait, pouvait faire à tout moment pour et contre la France, et en particulier pour ou contre lui. Pour peu qu'on fût instruit de la situation intérieure de l'Angleterre travaillée de toutes espèces de divisions et de fermentations, du mépris du gouvernement, du nombre infini de mécontents, de la jalousie de commerce et de puissance delà les grandes mers, qui ne laissait que de beaux dehors entre la Hollande et l'Angleterre, de tout ce en quoi notre union avec l'Espagne eût encore pu y influencer à l'avantage commun des deux couronnes, la sujétion, les embarras, le malaise où les affaires du nord, les usurpations sur la Suède, et tant d'autres choses qui y étaient relatives tenaient le roi Georges par rapport à ses alliés du nord et à l'empereur, on voyait à plein que la France n'avait rien à craindre d'elle, aussi peu à en espérer; qu'au con-

traire c'était l'Angleterre qui avait tout à craindre de la France, au dedans d'elle-même et au dehors, et que le régent, s'il eût voulu, aurait pu y allumer un embrasement de longues années, dont la France aurait infiniment pu profiter en Europe et dans le Nouveau-Monde, ou y faire naître une révolution qui aurait aussi eu ses avantages pour elle, en opérant le renvoi de la maison d'Hanovre en Allemagne, d'où il ne lui aurait pas été aisé de remonter sur le trône dont les Anglais eux-mêmes l'auraient fait descendre. Une telle méprise dans un prince d'ailleurs si éclairé me faisait gémir sans cesse sur l'état et sur lui, et chercher souvent et toujours inutilement à lui dessiller les yeux sur une duperie si grossière et si importante. Je lui avais plusieurs fois tiré de l'argent pour le prétendant à l'insu de tous ses ministres; je ne m'étais pas tenu sur l'infâme affaire de Nonancourt, sur les allures de Stairs, ni sur le malheur du mauvais succès d'Écosse. Il me croyait trop jacobite, il se persuadait que ma haine pour Noailles et mon éloignement de Canillac m'en donnaient pour les Anglais qu'ils portaient; et la défiance de ce prince, qui n'épargnait pas même ses plus réitérées expériences, et qui gâtait tout, presque autant que sa faiblesse et sa facilité, ôtait toute la force et l'évidence de mes raisons.

Je fus plus heureux à l'égard des huguenots. Je sentis à la préface qu'il employa, et dont je viens de parler, que son désir était grand, mais qu'il comprenait le poids et les suites d'une telle résolution, à laquelle il cherchait des approbateurs, je n'ose dire des appuis. Je profitai sur-le-champ de cette heureuse et sage timidité, et je lui dis que, faisant abstraction de ce que la religion dictait là-dessus, je me contenterais de lui parler un langage qui lui serait plus propre. Je lui représentai les désordres et les guerres civiles dont les huguenots avaient été

cause en France depuis Henri II jusqu'à Louis XIII ; combien de ruines et de sang répandu ; qu'à leur ombre la ligue s'était formée, qui avait été si près d'arracher la couronne à Henri IV ; et tout ce qu'il en avait coûté en tout genre au roi et à l'état pour les huguenots et pour les ligueurs, les uns et les autres appuyés des puissances étrangères, desquelles il fallait tout souffrir, tandis qu'elles nous méprisaient et savaient profiter de nos misères, au point que Henri IV n'a dû sa couronne qu'au nombre de ceux qui prétendaient l'emporter chacun pour soi : le duc de Guise, le fils du duc de Mayenne, le marquis du Pont, l'infante fille de Philippe II, et jusqu'au duc Charles-Emmanuel de Savoie, et ensuite à sa valeur et à sa noblesse. Je lui fis sentir ce que c'était, dans les temps les moins tumultueux et les plus supportables, que des sujets qui, en changeant de religion, se donnaient le droit de ne l'être qu'en partie, d'avoir des places de sûreté, des garnisons, des troupes, des subsides, un gouvernement particulier, organisé, républicain, des privilèges, des cours de justice érigées exprès pour leurs affaires, même avec les catholiques, une société de laquelle tous les membres dépendaient, des chefs élus par eux, des correspondances étrangères, des députés à la cour sous la protection du droit des gens, en un mot un état dans un état, et qui ne dépendaient du souverain que pour la forme, et autant ou si peu que bon leur semblait ; toujours en plaintes et prêts à reprendre les armes, et les reprenant toujours très-dangereusement pour l'état.

Je lui remis devant les yeux toutes les peines qu'ils avaient données à Henri IV dans ses années les plus florissantes, et après l'édit de Nantes, et les inquiétudes que lui avait causées jusqu'à sa mort l'ingratitude et l'ambition du maréchal de Bouillon depuis qu'il lui eut

deux fois procuré Sedan, qui machina sans cesse contre lui et contre Louis XIII, et dont le but était de se faire le chef des huguenots de France sous la protection déclarée d'une puissance étrangère, à quoi, au moins pour le nom et le commandement militaire, le duc de Rohan parvint depuis. Je lui retraçai les travaux héroïques du roi son grand-père, qui abattit enfin cette hydre à force de courage, et qui a mis le feu roi en état de s'en délivrer tout à fait et pour jamais, sans autre combat que l'exécution tranquille de ses volontés, qui n'ont pu trouver la moindre résistance. Je priai le régent de réfléchir qu'il jouissait maintenant du bénéfice d'un si grand repos domestique, que c'était à lui à le comparer à tout ce que je venais de lui retracer; que c'était de cette douce et paisible position qu'il fallait partir pour raisonner utilement sur une affaire, ou plutôt pour être convaincu qu'il n'était pas besoin d'en raisonner ni de balancer s'il fallait faire ou non, dans un temps de paix où nulle puissance ne demandait rien là-dessus, ce que le feu roi avait eu le courage et la force de rejeter avec indignation, quoi qu'il en pût arriver, quand épuisé de blés, d'argent, de ressources et presque de troupes, ses frontières conquises et ouvertes, et à la veille des plus calamiteuses extrémités, ses nombreux ennemis voulurent exiger le retour des huguenots en France comme l'une des conditions sans lesquelles ils ne voulaient point mettre de bornes à leurs conquêtes ni à leurs prétentions, pour finir une guerre que ce monarque n'avait plus aucun moyen de soutenir.

Je fis après sentir au régent un autre danger de ce rappel. C'est qu'après la triste et cruelle expérience que les huguenots avaient faite de l'abattement de leur puissance par Louis XIII, de la révocation de l'édit de Nantes par le feu roi, et des rigoureux traitements qui l'avaient

sulvie et qui duraient encore, il ne fallait pas s'attendre qu'ils s'exposassent à revenir en France sans de fortes et d'assurées précautions, qui ne pouvaient être que les mêmes sous lesquelles ils avaient fait gémir cinq de nos rois, et plus grandes encore puisqu'elles n'avaient pu empêcher le cinquième de les assujettir enfin, et de les livrer pieds et poings liés à la volonté de son successeur, qui les avait confisqués, chassés, expatriés. Je finis par supplier le régent de peser l'avantage qu'il se représentait de ce retour avec les désavantages et les dangers infinis dont il était impossible qu'il ne fût pas accompagné; que ces hommes, cet argent, ce commerce, dont il croyait en accroître un royaume, seraient hommes, argent, commerce ennemis et contre le royaume; et que la complaisance et le gré qu'en sentiraient les puissances maritimes et les autres protestants, serait uniquement de la faute incomparable et irréparable qui les rendrait pour toujours arbitres et maîtres du sort et de la conduite de la France au dedans et au dehors. Je conclus que, puisque le feu roi avait fait la faute beaucoup plus dans la manière de l'exécution que dans la chose même, il y avait plus de trente ans, et que l'Europe y était maintenant accoutumée, et les protestants hors de toute raisonnable espérance là-dessus, depuis le refus du feu roi dans la plus pressante extrémité de ses affaires de rien écouter là-dessus, il fallait au moins savoir profiter du calme, de la paix, de la tranquillité intérieure qui en était le fruit; et de galeté de cœur, et moins encore dans un temps de régence, se rembarquer dans les malheurs certains et sans ressource qui avaient mis la France sens dessus dessous, et qui plusieurs fois l'avaient pensé renverser depuis la mort de Henri II jusqu'à l'édit de Nantes, et qui l'avaient toujours très-dangereusement troublée depuis cet édit jusqu'à la fin des triom-

phes de Louis XIII à La Rochelle et en Languedoc. A tant et de si fortes raisons le régent n'en eut aucunes à opposer qui pussent les balancer en aucune sorte. La conversation ne laissa pas de durer encore ; mais depuis ce jour-là il ne fut plus question de songer à rappeler les huguenots , ni de se départir de l'observation de ce que le feu roi avait statué à leur égard, autant que les contradictions et quelques impossibilités effectives de la lettre de ces diverses ordonnances en rendirent l'exécution possible.

Bréauté mourut jeune et sans alliance, en qui finit une des meilleures maisons de Normandie. Il était fils du cousin germain du gros Bréauté, mort en 1708, dont j'ai parlé en son temps, que j'avais fort connu à l'hôtel de Lorge, lequel était fils du frère cadet de Pierre de Bréauté, qui se rendit célèbre avant l'âge de vingt ans par son combat de vingt-deux contre vingt-deux, sous Bois-le-Duc, où il acquit tant de gloire, et ses ennemis tant de honte par leurs supercheries, que Grobendunck, gouverneur de Bois-le-Duc, couronna en le faisant assassiner entre les portes de sa place en 1600. Le père de Bréauté, de la mort duquel je parle, était mort assez jeune, en 1714, maître de la garde-robe de M. le duc d'Orléans, dont je fis donner la charge à son fils.

La Connelaye et Chalmazel moururent en ce même temps, tous deux lieutenants généraux qui s'étaient fort distingués. L'un avait été capitaine aux gardes, et fort du grand monde, il était gouverneur de Bellisle ; l'autre avait commandé le régiment de Picardie avec grande estime et considération, c'était la douceur et la vertu même. Il était fort vieux, et avait le commandement de Toulon. Chalmazel, premier maître-d'hôtel de la reine, est son neveu. Des Fourneaux, homme de fortune, mais de valeur et de mérite, officier général et lieutenant des

gardes du corps, eut le gouvernement de Bellisle. Greder, lieutenant général fort estimé, mourut aux eaux de Bourbonne. Il avait un régiment allemand qui lui valait beaucoup, et qui fut donné au neveu du baron Spaar, qui avait longtemps servi en France, qui y fut depuis ambassadeur de Suède, et qui y est mort sénateur, toujours le cœur français, un des plus galants hommes et des mieux faits qu'on pût voir, avec l'air le plus doux et le plus militaire.

L'archevêque de Tours mourut aussi à Paris, où les affaires de la Constitution l'avaient retenu malgré lui. Il était un des prélats de France les plus estimés pour son savoir, sa vertu, sa résidence et son application épiscopale. Il avait été longtemps auditeur de rote avec beaucoup de réputation, et connaissait parfaitement la cour de Rome. C'était un homme doux et d'esprit, fort attaché aux libertés de l'Eglise gallicane, étroitement uni au cardinal de Noailles dans l'affaire de la bulle qui y perdit un excellent conseil et un ferme appui, en un mot un vrai gentilhomme de bien et d'honneur, et un excellent et courageux évêque. Il s'appelait Isoré d'Hervault, de maison ancienne et bleu alliée, et qui avait eu en divers temps des emplois distingués. Il était issu de germain du duc de Beauvillier, qui, malgré la différence de sentiments, en faisait grand cas et l'aimait fort.

La Porte, premier président du parlement de Metz, mourut à quatre-vingt-six ans. Il avait été premier président du parlement de Chambéry. Il était du pays, et s'attacha à la France quand le maréchal Cattinat prit la Savoie. Il eut divers emplois. Le feu roi l'aimait et le considérait. Chaseaux, président à Metz, eut sa place. Il était neveu du célèbre Bossuet, évêque de Meaux. M. le duc d'Orléans, je ne sais pas où, avait pris an-

ciennement de l'amitié pour lui ; et comme il était assez pauvre et point marié, il lui donna peu après une fort bonne abbaye dans Metz.

Le maréchal de Villeroy mena promener le roi chez mademoiselle de Chausseraye, qui s'était fait donner, puis fort ajuster et accroître une petite maison au bois de Boulogne, tout près du château de Madrid, dont les promenades étaient charmantes, et où elle amusa le roi de mille choses qu'elle avait curieusement rassemblées, car elle était fort riche et avait un goût exquis. Quoique j'aie parlé ailleurs de cette singulière fille et de son caractère, il s'en faut bien que j'aie tout dit. Elle avait plu au feu roi autrefois, et en petit était devenue une autre madame de Soubise. Il y paraissait encore bien moins au dehors ; mais les particuliers étaient plus intimes, quoique moins utiles pour elle, parce qu'elle n'était pas dans une position à cela, sans famille et à peu près sans nom. Le roi et elle s'écrivaient souvent, et souvent il la faisait venir à Versailles, sans que personne s'en doutât ni qu'on sût ce qu'elle y faisait. Le prétexte était de venir voir la duchesse de Ventadouret Madame. Bloin était celui par qui passaient les lettres et les messages, et qui l'introduisait chez le roi par les derrières dans le plus grand secret.

Le roi se plaisait fort avec elle, parce qu'elle était fort amusante et divertissante quand il lui plaisait, qu'elle avait l'art de lui cacher son esprit, qui était son soin le plus attentif et le plus continuel, et qu'elle faisait très-bien l'ingénue et la personne indifférente qui ne prenait part à rien ni parti pour personne. Par cet artifice elle avait accoutumé le roi à ne se défier point d'elle, à se mettre à son aise, à lui parler de tout avec confiance, à goûter même ses conseils, car ils en étaient là ensemble, et il est incroyable combien elle a su par là servir et nuire

à quantité de gens, sans que le roi s'aperçût qu'elle se souciait le moins du monde des personnes dont ils se parlaient. Les ordres qu'il donna souvent en sa faveur aux contrôleurs généraux les uns après les autres, et qui l'enrichirent extrêmement. n'ayant rien d'elle, dont elle sut bien profiter pour se les rendre souples sans toujours recourir au roi, firent bien douter de quelque chose dans l'intérieur du ministère et de la plus intrinsèque cour, mais non pas de toute l'étendue de sa faveur, qui a duré autant que la vie du roi.

Elle était amie du cardinal de Noailles, et parmi bien de fort mauvaises choses, elle en avait quelques bonnes. Les scélératesses qui se faisaient pour l'opprimer la révoltaient en secret. Elle avait la force d'y paraître au moins indifférente pour en découvrir davantage, et de cacher avec grand soin son amitié et son commerce avec le cardinal de Noailles. Le prince de Rohan, pour qui son frère n'avait point de secret, et qui était son conseil intime, ne bougeait de chez la duchesse de Ventadour, le cardinal de Rohan aussi tant qu'il pouvait. Ils la ménageaient infiniment pour leurs vues; et comme on ne peut avoir moins d'esprit et de sens qu'elle en avait, qui se réduisait à l'air, à l'habitude, au langage et aux manières du grand monde et de la cour dont elle était esclave, elle était aisément entrée dans tout avec eux par amitié, et par être touchée de leur confiance sur les affaires de la Constitution, qui était la grande, la supérieure, celle de tous les jours, et qui influait puissamment sur toutes les autres en ce temps-là. Les Rohan, accoutumés à l'intimité qui était de tous les temps entre madame de Ventadour et mademoiselle de Chausseraye, et qui recevaient d'elle toutes sortes de flatteries, ne se cachaient point d'elle pour parler à madame de Ventadour de leurs succès et de leurs projets. Ils eurent l'im-

prudence de parler devant elle de celui de faire enlever le cardinal de Noailles allant à Conflans, par ordre du roi, et de l'envoyer tout de suite à Rome, qui n'attendait que cela pour le déposer de son siège et le priver de la pourpre, mais qui autrement n'osait entreprendre ni l'un ni l'autre, quoi que les cardinaux de Rohan et Bissy, le père Tellier et toute leur cabale eussent pu faire pour y déterminer le pape. C'était donc pour eux un coup de partie, quoiqu'un parti forcé. La mine était chargée, où chacun devait faire son personnage, et le père Tellier le principal, qui avait déjà commencé à en parler au roi.

Chausseraye, de providence, fut le lendemain longtemps avec le roi qui avait travaillé le matin avec le père Tellier sur cette affaire. Elle trouva le roi triste et rêveur; elle affecta de lui trouver mauvais visage et d'être inquiète de sa santé. Le roi, sans lui parler de l'enlèvement proposé du cardinal de Noailles, lui dit qu'il était vrai qu'il se trouvait extrêmement tracassé de cette affaire de la Constitution; qu'on lui proposait des choses auxquelles il avait peine à se résoudre; qu'il avait disputé tout le matin là-dessus; que tantôt les uns et tantôt les autres le relayaient sur les mêmes choses, et qu'il n'avait point de repos. L'adroite Chausseraye saisit le moment, répondit au roi qu'il était bien bon de se laisser tourmenter de la sorte à faire chose contre son gré, son sens, sa volonté; que ces bons messieurs ne se souciaient que de leur affaire, et point du tout de sa santé, aux dépens de laquelle ils voulaient l'amener à tout ce qu'ils désiraient; qu'en sa place, content de ce qu'il avait fait, elle ne songerait qu'à vivre, et à vivre en repos, les laisserait battre tant que bon leur semblerait sans s'en mêler davantage ni en prendre un moment de souci, bien loin de s'agiter comme il faisait,

d'en perdre son repos, et d'altérer sa santé, comme il n'y paraissait que trop à son visage; que pour elle, elle n'entendait rien, ni ne voulait entendre à toutes ces questions d'école; qu'elle ne se souciait pas plus d'un des deux partis que de l'autre; qu'elle n'était touchée que de sa vie, de sa tranquillité, de sa santé qu'il ne conserverait jamais qu'en les laissant entrebattre tant qu'ils voudraient, sans plus s'en embarrasser ni s'en mêler. Elle en dit tant, et avec un air si simple, si indifférent sur les partis, et si touchant sur l'intérêt qu'elle prenait au roi, qu'il lui répondit qu'elle avait raison; qu'il suivrait son conseil en tout ce qu'il pourrait là-dessus, parce qu'il sentait que ces gens-là le feraient mourir; et que, pour commencer, il leur défendrait dès le lendemain de lui plus parler de quelque chose qui le peinait au dernier point, à quoi ils revenaient sans cesse, qu'il avait été sur le point de leur accorder malgré lui, et qu'il ne permettrait pas, et pour cela comme le plus court, leur fermerait dès le lendemain la bouche là-dessus pour toujours. Chausseraye, ravie, et qui entendait mieux de quoi il s'agissait que le roi ne se pouvait imaginer, toujours pressante sur santé, vie, repos, confirma le roi dans cette résolution, le piqua d'honneur d'être leur dupe et leur victime, et fit tant que le roi lui donna parole positive d'exécuter si bien dès le lendemain ce qu'il venait de projeter, et de lui dire sans s'en expliquer davantage avec elle, que la chose serait rompue sans retour, et sans que pas un d'eux osât jamais lui en parler.

Elle avait averti le cardinal de Noailles du danger qu'il courait, et d'éviter de sortir de Paris, où il était adoré, et où on n'aurait pas osé tenter de l'enlever, dont il y avait déjà quelque temps qu'elle était informée par l'inconsidérée confiance de la duchesse de Ventadour,

qui lui avait appris le projet et ses machines en y applaudissant, et ensuite par les Rohan même. Elle fut, au sortir de chez le roi, passer sa soirée chez la duchesse de Ventadour; elle y trouva la joie peinte sur son visage et sur celui des Rohan. Elle soupa, joua et se retira le plus tôt qu'elle put. Le lendemain elle monta en chaise à quatre heures du matin, se mit à pied à distance, et par l'église de Notre-Dame entra dans un recoin de la cour de l'archevêché, où elle fit descendre le cardinal de Noailles par un petit degré, car il se levait toujours extrêmement matin. Ils entrèrent dans un méchant lieu nu et ouvert où il n'y avait rien, et où on n'entrait point parce que cela n'allait à rien, et là lui conta sa conversation et son succès de la veille, et l'assura qu'il n'avait plus de violence à craindre. Elle ne fut guère plus d'un quart d'heure avec lui, regagna sa chaise de poste et Versailles, d'où il ne parut pas qu'elle fût sortie. Elle alla dîner chez la duchesse de Ventadour, et y passa tout le jour et tout le soir pour tâcher à découvrir si le roi lui avait tenu parole : elle n'eut satisfaction que tout au soir.

Le prince de Rohan vint avec un air triste et déconcerté qu'il communiqua à sa belle-mère, qu'il tira à part un moment. Il ne joua point, et demeura seul à rêver dans un coin de la chambre. Chausseraye, qui jouait, et qui remarquait tout avec sa lorgnette, quitta le jeu, l'alla trouver, et s'assit auprès de lui, disant qu'elle venait lui tenir compagnie. Elle se garda bien de lui parler de rien, mais peu à peu conduisit la conversation sur la santé, les vapeurs, les tristesses involontaires, pour lui pouvoir parler de celle où elle le trouvait. L'hameçon prit dans le moment. Il lui dit que ce n'était pas sans cause qu'il était triste; de là à déclamer contre la faiblesse du roi, qui plusieurs fois avait été sur le point

de consentir à l'enlèvement du cardinal de Noailles, qui, la veille au matin, en résistant là-dessus au père Tellier, avait été dix fois près de lâcher la parole, s'était tout à coup ravisé, et ce matin avait pris à part un moment le père Tellier, et à quelque distance le cardinal de Rohan, leur avait dit qu'il avait pensé et repensé à l'enlèvement qu'ils lui avaient proposé et dont ils le pressaient sans cesse, et d'un ton de maître avait ajouté qu'il voulait bien leur dire qu'il n'y consentirait jamais, et que de plus il leur défendait d'y plus songer et de lui en jamais parler; après quoi, sans laisser un instant d'intervalle, il avait tourné le dos à l'un et à l'autre. De là le prince de Rohan à déclamer et à dire rage. Voilà Chausseraye bien étonnée (car elle faisait d'elle tout ce qu'elle voulait), et bien appliquée à n'oublier aucun langage qui pût tirer du prince de Rohan les expédients, s'ils en imaginaient quelqu'un qui pussent redresser l'affaire, et la conduite qu'ils y allaient tenir, et cependant se délectait et se moquait d'eux en elle-même. Elle eut une nouvelle joie de les découvrir effrayés du ton absolu que le roi avait pris, découragés, et persuadés que ce serait se perdre inutilement que de tenter plus rien sur cet enlèvement.

J'avoue ingénument que j'avais ignoré ces particuliers du roi, et cette confiance qu'il avait prise en mademoiselle de Chausseraye, conséquemment cette curieuse anecdote touchant le cardinal de Noailles. Son esprit tout tourné à l'intrigue n'en eut pas moins depuis la mort du roi avec M. le duc d'Orléans, qu'on a vu en son lieu qu'elle avait fort connu et pratiqué étant à Madame, et toujours depuis, et avec tous les personnages qui lui parurent mériter de s'en occuper. On dit que quand le diable fut vieux il se fit ermite : aussi fit mademoiselle de Chausseraye, elle se mit dans la dévotion. Ses mœurs,

sa vie, ses richesses l'effrayèrent. Elle ne sortit plus de son bois de Boulogne, et n'y reçut presque plus personne, quelques instances que ses amis fissent pour la voir. On a vu en son lieu que sa mère, qui était Brissac, avait épousé en premières nocés le marquis de La Porte-Vezins, dont elle avait eu des enfants, et en secondes nocés, par amour, le sieur Petit, dont elle eut mademoiselle de Chausseraye, qui fut longtemps, même après la mort de sa mère, à ne pouvoir être reçue chez ses parents. Elle s'honorait fort des La Porte, dont elle était sœur utérine, et dans sa retraite elle vit beaucoup l'abbé d'Andigné, qui leur était fort proche, homme de beaucoup de monde, de savoir et de piété, peu accommodé, fort retiré, ami intime de tout ce que faussement on traite de jansénistes, et demeurant à la porte des pères de l'Oratoire de Saint-Honoré. Elle lui a conté tout ce que je viens de rapporter et bien d'autres choses, et lui a dit que toute son application et tout son savoir-faire auprès du roi, et qui la mettait avec lui dans une gêne continuelle, était de faire l'idiote, l'ignorante, l'indifférente à tout, et de lui procurer le bien-aise d'entière supériorité d'esprit sur elle; que c'était uniquement par là qu'elle entretenait sa faveur et sa confiance, et qu'elle avait moyen de le conduire souvent où elle voulait; mais que, pour y parvenir sans qu'il s'en aperçût, et sans se démentir de toute sa conduite avec lui, il fallait un temps, des tours, une délicatesse et un art qui lui réussit souvent à bien des choses, dont elle en abandonnait aussi d'autres, mais qui toutes lui faisaient suer sang et eau. Elle consultait fort cet abbé sur sa conscience, qui lui laissa brûler par scrupule des mémoires très-curieux qu'elle avait faits et dont elle lui montra quelque chose. Elle passa les dernières années de sa vie en macérations, en aumônes, en prières, ven-

dit une infinité de bijoux pour en donner l'argent aux pauvres, et priva ses héritiers de sa riche succession, à qui elle l'avait franchement annoncé, et donna tout par testament à l'hôpital général. Bien des années après sa mort, je connus par des amis communs cet abbé d'Andigné, qui nous conta tout ce que je viens d'écrire, parce que cela m'a semblé digne d'être arraché à l'oubli. Ce ne fut pas sans le quereller, avec dépit, d'avoir brûlé avec elle de si précieux mémoires.

Canl, fils unique de Chamillart, mourut à Paris, fort jeune, de la petite-vérole, laissant plusieurs enfants tous en bas âge, de la sœur du duc de Mortemart. Il fut regretté de tout le monde par la modestie avec laquelle il avait supporté la fortune de son père et la sienne, son égalité dans leur disgrâce, son courage et son application à la tête du régiment de la marine dont il s'était fait beaucoup aimer, qui n'était pas chose aisée avec ce corps. Il avait une pension particulière de 12,000 liv. et un brevet de 300,000 liv. sur sa charge de grand maréchal des logis de la maison du roi, dont il ne jouissait que depuis la mort de Cavoie, duquel il avait acheté la survivance. Ce fut une grande affliction pour Chamillart et sa femme, qui étaient à Courcelles. M. le duc d'Orléans donna la charge et le même brevet de retenue en même temps au fils aîné, qui n'avait que sept ans. L'âge du roi ne pouvait de longtemps donner beaucoup d'exercice à cette charge. Dreux y fut commis jusqu'à ce que son neveu fût en âge. Ce fut bien la plus grande douleur qui pût arriver à Chamillart; mais ce ne fut pas la seule. Six semaines après la petite-vérole prit à la duchesse de la Feuillade, qui l'emporta en trois jours, dans le dernier abandon de son mari, qui prétexta qu'il ne pouvait se séquestrer du Palais-Royal, où alors on ne le voyait presque jamais. Elle n'eut jamais d'enfants,

non plus que la première femme d'un si bon mari et d'un si honnête homme,

En ce même temps mourut la belle-fille, fort belle, fort jeune et fort sage, et parfaitement au gré de la famille où elle était entrée et de tout le monde, et son mari, qui n'y était pas moins, et fils unique, sept semaines après, qui fut une affliction à M. et à madame de Castries dont ils ne se consolèrent jamais. J'ai assez parlé d'eux à l'occasion de leur mariage pour n'avoir rien à y ajouter, sinon qu'ils ne laissèrent point d'enfants.

La bâtarde, non reconnue, de Monseigneur et de la comédienne Raisin, que madame la princesse de Conti avait mariée depuis sa mort à M. d'Avaugour, qui était de Touraine et non des bâtards de Bretagne, mourut aussi sans enfants.

Le comte de Croï, fils du comte de Solre, épousa en Flandre une riche héritière, sa parente, qui s'appelait mademoiselle de Milandon, et quitta le service. Il passa le reste de sa vie chez lui à accumuler, et prit le nom de prince de Croï après la mort de son père, arrivée en 1718, sans aucun titre, droit ni apparence. Son père n'a jamais porté que le nom de comte de Solre; fut chevalier de l'ordre en 1688, le cinquante-neuvième parmi les gentilshommes, sans nulle difficulté. Sa femme, qui était Bournonville, cousine germaine de la maréchale de Noailles, était fort assidue à la cour, sans tabouret ni prétention. Depuis la mort du fils, la veuve est venue s'établir à Paris sous le nom de comtesse de Croï, a prétendu être assise sans avoir pu montrer pourquoi, ne le pouvant être n'a pas mis le pied à la cour, a eu du cardinal Fleury des régiments pour ses deux fils de préférence à tout le monde, en a marié un à une fille du duc d'Harcourt, et se promet bien, à force d'intrigue, d'o-

piniaité et d'effronterie, de se faire princesse effective pour le rang, dans un pays où il n'y a qu'à prétendre et tenir bon pour réussir, à condition toutefois que ce soit contre tout droit, ordre, justice et raison.

Rothelin épousa en même temps avec dispense la fille de sa sœur la comtesse de Claire.

CHAPITRE CDXLV.

Le parlement continue à s'opposer au rétablissement de la charge des postes et de celle des bâtiments. — Motifs de sa conduite et ses appuis. — Il dispute la préséance au régent à la procession de l'Assomption et l'empêche de s'y trouver. — Audace de cette prétention, qui se détruit d'elle-même par droit et par fait, expliqués même à l'égard de seigneurs particuliers. — Comment le terme de *gentilhomme* doit être pris. — Conduite du régent avec le parlement, du parlement avec lui, et la mienne avec ce prince à l'égard du parlement. — Pension de 6,000 livres donnée à Maisons, et un régiment de dragons à Rion. — Pensions dites de *Pontoise*; dont une donnée au président d'Haligre.

M. le duc d'Orléans donna une longue audience au premier président et aux députés du parlement sur les remontrances contre l'édit de rétablissement des charges de surintendant des bâtiments et de grand maître des postes pour le duc d'Autin et Torcy. Rien plus en la main du roi que ces grâces, rien plus étranger à la foule du peuple, de moins contraire au bon ordre et à la police du royaume, rien enfin de moins susceptible de l'opposition du parlement; mais cette compagnie, qui avait dès le commencement senti la faiblesse du régent, et qui l'environnait de ses émissaires, lesquels, comme il a été expliqué, trouvaient leur compte au métier qu'ils faisaient, sut tourner sa faiblesse en frayeur, lui

contester tout avec avantage, et ne perdre aucune occasion de profiter de sa facilité pour établir l'autorité de la compagnie sur la sienne. Il était visible qu'ils ne pouvaient avoir que ce but en celle-ci, qui ne touchait ni ne blessait personne, et de se rendre ainsi redoutables au régent et à tout le monde.

Peu de temps après, non contents de lui embler son pouvoir, ils osèrent disputer de rang avec lui, petit-fils de France et régent du royaume, et l'emporter sur ce prince faible et timide. Ces messieurs que j'ai nommés ailleurs, qu'il croyait entièrement attachés à lui et dont il admirait l'esprit et les conseils, mais qui se jouaient de lui avec tout son esprit, sa pénétration, sa défiance, et le vendaient continuellement au parlement, lui mirent en tête qu'il ferait chose fort décente et fort agréable au peuple d'aller à la procession de Notre-Dame le jour de l'Assomption instituée par le vœu de Louis XIII, à laquelle assistent le parlement et les autres compagnies. Ce prince n'aimait ni les processions ni les cérémonies; il fallait un grand ascendant sur son esprit pour lui persuader de perdre toute une après-dînée à l'ennui de celle-là. Il y consentit, le déclara, manda toute sa maison pour l'y accompagner en pompe; mais, deux jours devant l'Assomption, il eut lieu d'être bien surpris quand le premier président lui vint déclarer qu'il croyait qu'il était de son respect, sur ce qu'il avait appris qu'il comptait assister à la procession de Notre-Dame, de l'avertir que le parlement, s'y trouvant en corps, ne pouvait lui céder, et que tout ce qu'ils pouvaient de plus pour lui marquer leur respect était de prendre la droite et de lui laisser la gauche. Il ajouta que leurs registres portaient que M. Gaston, fils de France, oncle du feu roi, étant lieutenant général de l'état, s'était trouvé à cette procession dans la minorité du feu roi;

et y avait marché à la gauche du parlement, qui avait eu la droite. Ces messieurs prétendent tout ce qu'il leur plaît, et, maîtres de leurs registres, y mettent tout ce qu'il leur convient; c'est pour cela qu'ils en ont de secrets, d'où ils font passer dans les publiques ce qu'ils jugent à propos en temps convenable. La simple proposition de précéder un petit-fils de France, régent du royaume, en procession publique, et par respect croire s'abaisser beaucoup que se contenter de prendre sur lui la droite, dispense de toutes réflexions. Ce sont les mêmes qui ont osé opiner longtemps aux lits de justice avant les pairs, puis avant les fils de France, enfin entre la reine lors régente et le roi Louis XIV son fils, et qui contestèrent contradictoirement et crièrent si haut lorsqu'en 1664 Louis XIV les remit juridiquement, étant en son conseil, par arrêt, en leur ancien rang naturel d'opiner après les pairs et les officiers de la couronne.

Le parlement est, comme on l'a vu à l'occasion du bonnet, une simple cour de juridiction pour rendre aux sujets du roi justice suivant le droit, les coutumes et les ordonnances des rois, en leur nom, et dont les officiers sont si bien, à titre de leurs offices, du corps du tiers-état, que s'il se trouvait entre eux un noble de race député aux états généraux, sa noblesse ne lui servirait de rien, mais son office l'emporterait et le placerait dans la chambre du tiers-état, de l'ordre duquel il serait. Le parlement fait donc partie du tiers-état, il est par conséquent bien moindre que son tout. Les états généraux tenant, le parlement oserait-il imaginer, non pas de précéder, mais de marcher à gauche et sur la même ligne du tiers-état? et le même tiers-état, je dis plus, l'ordre de la noblesse, si distingué du tiers-état aux états généraux, oserait-il disputer la préséance en

quelque lieu, cérémonie ou occasion que ce soit, a un petit-fils de France régent du royaume? Cette gradation si naturelle saute aux yeux, et je ne pense pas même que les trois ordres du royaume assemblés en fissent la difficulté à un petit-fils de France qui même ne serait pas régent, bien moins encore l'étant. Que si le parlement allègue que les grandes sanctions se font maintenant dans son assemblée, on a montré comment cela est arrivé, et qu'encore aujourd'hui elle en est incompétente si les pairs n'y sont appelés-et présents. Mais sans recourir à l'évidence du droit, et s'en tenant au simple fait, le cérémonial français, imprimé il y a longtemps, rapporte « 4° que Henri II, la reine après lui, puis plusieurs princes, barons, chevaliers de l'ordre, gentilshommes et dames, portaient tous un cierge allumé à la procession; puis venaient ceux de la cour, du parlement, vêtus de leurs mortiers et robes d'écarlate; à côté d'eux, messieurs des comptes, etc. (pl. 954, t. II).

2° A la procession pour la prise de Calais, depuis la Sainte-Chapelle jusqu'à Notre-Dame, le dimanche 2 janvier 1557 (p. 955).

«... Puis marchèrent prélats, cardinaux, etc., le roi portant... à ses côtés le cardinal de Condé, prince du sang, et le duc de Nevers, pair de France; la reine après ledit seigneur, après elle la reine d'Écosse et Mesdames, filles dudit seigneur, les duchesses, comtesses, etc., au milieu de la rue; à la dextre, ladite cour du parlement, à la senestre, au-dessus des présidents, et d'aucuns anciens conseillers (c'est-à-dire non vis-à-vis de ceux-là) la chambre des comptes. »

3° A la procession en réparation d'un sacrilège, faite à Sainte-Geneviève, 27 décembre 1563 (p. 956).

«... Tôt après y sont arrivés (à la Sainte-Chapelle, où on s'assemblait) le roi, la reine; Monseigneur, frère

du roi ; Madame , sœur du roi et leur suite (trois cardinaux , cinq évêques) ; les princes : dauphin d'Auvergne , et de la Roche-sur-Yon (prince du sang) ; les ducs de Guise , Nemours , Aumale , le marquis d'Elbœuf , la princesse de la Roche-sur-Yon , la duchesse de Guise , plusieurs autres chevaliers de l'ordre , seigneurs , dames et demoiselles.... , l'archevêque de Sens portant l'hostie sacrée sous un poile , dont les bâtons de devant étaient soutenus devant par les ducs de Nemours , Aumale , et marquis d'Elbœuf , derrière par le prince dauphin d'Auvergne et le duc de Guise. Après le roi et reine et leur suite marchaient ladite cour (de parlement) à dextre , les prévosts , échevins et officiers de ville à senestre , etc. »

4° A la procession de Sainte-Geneviève faite le dimanche 10 septembre 1570 , où le roi voulut assister avec tous , et où ni lui ni la reine ne se trouvèrent (p. 960).

« Les chasses (et leur accompagnement). Suivaient immédiatement lesdits évêques (de Paris) et abbé (de Sainte-Geneviève), MM. les duc de Montpensier, prince dauphin (son fils), duc d'Uzès, maréchal de Vieilleville, comte de Retz et de Chauvigny, etc., et plusieurs seigneurs et gentilshommes. Après suivaient les huissiers de la cour, greffiers et quatre notaires, de Thou, premier président, les présidents Baillet, Séguier, Prevost et Hennequin, leurs mortiers dessus leurs testes (et tout le parlement), tenant l'un des côtés à dextre, etc. » Ne dit de la séance de l'église, où il n'y avait ni chambre des comptes ni autre cour que la ville et l'université, ni à la procession, que ces deux mots : « La messe célébrée dans Sainte-Geneviève par l'évêque de Paris, estant l'abbé de Sainte-Geneviève en une chaire en bas du rang des présidents, et ayant le pre-

mier lieu.... », parce que, la messe étant dite, les susdits de Montpensier, princes, ducs, comtes et chevaliers de l'ordre, ensemble la cour de parlement, se retirèrent chacun où bon lui sembla. »

5° A la procession à Saint-Denis pour la remise des corps saints en leur place, descendus au commencement des troubles, faite le jeudi 8 mars 1571 (page 964).

« Premièrement marchaient les religieux de Saint-Denis... Monseigneur le duc d'Anjou portant la couronne, le roi, les seigneurs d'Aumale et de Nevers suivis de plusieurs autres seigneurs. Suivant laquelle déclaration de la volonté du roi (touchant la préséance de la ville sur la cour des monnaies), elle marcha après la chambre des comptes, deux à deux, du côté senestre, la cour de parlement et des aides tenant la dextre. »

Je n'ai copié que les endroits qui font à la chose; j'ai marqué de points ce qui n'y sert de rien sans le copier, et mis entre deux crochets de parenthèse quelques mots qui ne sont pas dans le cérémonial, pour lier ou expliquer ce qui en est. On voit donc ici cinq processions dont les jours et les années sont marqués, les occasions qui les causèrent, et les lieux où elles se firent. Rien de plus net que l'énoncé de la première. On y voit *après le roi et la reine, plusieurs princes, barons, chevaliers de l'ordre, gentilshommes et dames portant un cierge allumé à la procession; puis venaient ceux de la cour de parlement, vêtus de leurs mortiers et robes d'écarlate*. Ce *puis venaient* décide bien clairement que le parlement était précédé par tous ces seigneurs et dames, et qu'ils étaient bien en rang et en cérémonie puisqu'ils portaient des cierges. A l'égard du terme de *gentilhomme*, il ne doit pas être entendu de simple gentilhomme comme il s'entend communément aujourd'hui. Alors n'était pas marquis, comte, baron qui voulait, et

gentilhomme signifiait alors des seigneurs aussi qualifiés, et souvent plus en grandes charges, que les marquis, comtes, etc., et souvent leurs frères, oncles, neveux et enfants. Cet usage ancien d'appeler de tels seigneurs du nom de gentilshommes est encore demeuré dans l'ordre du Saint-Esprit, où on nomme de ce nom tous les chevaliers non princes ni ducs; et on y dit marcher ou seoir ou être reçu parmi les gentilshommes, qui est un reste du style d'autrefois.

La seconde est mal expliquée. On y voit seulement le prince de Condé et le duc de Nevers aux côtés du roi. L'un y est énoncé prince du sang, l'autre pair de France. Ni l'un ni l'autre n'avait de charge : ce n'était donc que l'un par naissance, l'autre par dignité qu'ils marchaient ainsi. Or ils n'étaient pas seuls à accompagner le roi, et il n'est pas dit un mot d'aucun autre. Les princesses, duchesses, etc., sont marquées marcher au milieu de la rue, entre le parlement à droite, et la chambre des comptes à gauche. Elles avaient donc le milieu, par conséquent le meilleur lieu, puisqu'il n'est pas douteux que qui est au milieu entre deux autres en cérémonie précède celui qui est à sa droite comme celui qui est à sa gauche. Il n'est donc pas douteux, par l'énoncé, que le prince de Condé et le duc de Nevers côtoyant le roi sans fonctions nécessaires de charge, précédaient le parlement, et que les dames, qui marchaient entre cette compagnie et la chambre des comptes, ne les précédassent aussi toutes les deux. Quoiqu'on ne voie rien dans l'énoncé des autres seigneurs de la suite du roi, ce rang des dames empêche d'imaginer qu'ils en aient eu un inférieur.

La troisième ne s'explique que collectivement : *Après lesdits roi et reine et leur suite marchait ladite cour de parlement.* Il est au moins clair que cette suite le pré-

céda, et que, si le roi seul le pouvait précéder, il aurait eu son capitaine des gardes et tout au plus son grand chambellan, ou en son absence le premier gentilhomme de la chambre en année derrière lui, et personne autre avant le parlement.

La quatrième est bien décisive. Le roi et la reine ne s'y trouvèrent point; par conséquent point de suite, ni personne qu'on pût dire marcher entre eux et le parlement par raison de charge près d'eux, ou par accompagnement, quoique ce n'en soit pas une. Or voici ce que porte le cérémonial : *Suivaient immédiatement lesdits évêque et abbé, MM. les duc de Montpensier, prince-dauphin; duc d'Uzès, maréchal de Vieilleville, comtes de Retz et de Chauvigny, etc., et plusieurs seigneurs et gentilshommes; après suivaient les huissiers de la cour, greffier et quatre notaires, de Thou, premier président, les présidents Baillet, Séguier, Prevost et Hennequin, leurs mortiers sur leurs testes (et tout le parlement, etc.)* Le commentaire est ici superflu; tout est clair, littéral, précis, net : la noblesse précède; le parlement la suit, et sans la moindre difficulté.

La cinquième enfin ne prouve pas moins évidemment la même chose que la précédente, nonobstant la parenthèse qui regarde la préséance de la ville sur la cour des monnaies, que je ne fais que supprimer ici pour une plus grande clarté : *le roi, les seigneurs d'Aumale et de Nevers suivis de plusieurs autres seigneurs.* Il est donc clair que toute cette noblesse précéda le parlement, puisqu'elle est mise nécessairement de suite avant de parler des compagnies, et que la dispute de la ville avec les monnaies fait que le cérémonial vient incontinent à sa marche après la chambre des comptes, qu'il dit avoir eu la gauche et le parlement la droite.

La vérité de la préséance de fait de la noblesse sur le

parlement en ces processions saute tellement aux yeux , que ce serait vouloir perdre du temps que de s'y arrêter davantage. Le droit et le fait sont certains. Sauter de là à précéder un petit-fils de France régent du royaume, en cérémonie toute pareille, il faut avoir les jarrets bons. C'est le second terme d'avoir opiné avant la reine régente, mère de Louis XIV, au lit de justice, après avoir escaladé les pairs, les princes du sang, les fils de France. Ces messieurs sont l'image de la justice. Les images portées ou menées en procession précèdent le roi : encore un tour d'épaule et ils prétendront le précéder, comme ils prétendent tenir la balance entre lui et ses sujets, brider son autorité par la leur, et que celle du roi n'a de force, et ne doit trouver d'obéissance que par celle que lui prêtent leurs enregistrements, qu'ils accordent ou refusent à leur volonté. Je pourrais ajouter d'autres remarques sur les processions et sur les *Te Deum*, mais ce n'est pas ici le lieu de traiter expressément des préséances, du droit et des abus ; je n'ai touché cette matière que par la nécessité du récit, qui doit s'arrêter ici dans ces bornes.

Je ne dissimulerai pas que, quelle que fût mon indignation d'une prétention qui ne peut être assez qualifiée, je riais un peu dans ma barbe de voir le régent si bien payé par le parlement, auquel il avait si étrangement sacrifié les pairs et ses paroles les plus solennellement données et réitérées, et l'engagement pris avec eux en pleine séance du parlement le lendemain de la mort du roi, comme je l'ai raconté en son lieu. Cette compagnie, non contente de ventiler son autorité, de le barrer dans les choses les plus indifférentes pour lui faire peur de sa puissance, qui n'existait que par la faiblesse et la facilité du régent qu'ils avaient bien reconnue, lui voulut étaler sa supériorité sur lui jusque dans le rang.

M. le duc d'Orléans, ensorcelé par Noailles, Effiat, Canillac, jusque par cette mâchoire de Besons, gémissait sous le poids de ces entreprises de toute espèce, négociait avec le parlement par ces infidèles amis, comme il aurait fait avec une puissance étrangère, lâchait tout, et en sa manière imitait la déplorable conduite de Louis-le-Débonnaire, d'Henri III et de Charles 1^{er} d'Angleterre, dont je lui avais si souvent proposé d'avoir toujours les portraits devant les yeux pour réfléchir à leurs malheurs, à ce qui les y avait conduits, et à éviter une imitation si funeste. Il avait peine, dans les courts moments d'impatience, à se contenir de me dire quelque mot de ce qui en faisait le sujet, mais à la manière d'un pot qui bout et qui répand, non comme un homme qui consulte. Jamais depuis plusieurs mois je ne lui en parlais le premier, suivant la résolution qu'on a vu que j'en avais prise, et quand il m'en lâchait quelque mot, je glissais par des lieux communs vagues et courts, et changeais subitement de propos. On a vu quelles en étaient mes raisons. Quand je le voyais venir d'assez loin là-dessus pour prendre mon tournant, je ne manquais pas de le faire par quelque disparate de discours qui rompt ce que je voyais qu'il m'allait dire, et je n'étais pas fâché de le faire assez grossièrement pour qu'il s'aperçût que je ne voulais plus parler ni lui entendre parler du parlement, ni de rien qui pût avoir aucun trait à cette compagnie. J'en usai encore plus sèchement en cette occasion. Il m'avait parlé de la procession comme on passant, et je m'étais tu pour n'entrer en aucun discours qui pût amener détail de rang et de cérémonie ; il le sentit et n'alla pas plus loin. Après il ne put se tenir de me dire qu'il n'irait point, et sans oser m'expliquer la rare prétention qui lors était devenue publique par le premier président et ses amis, il ajouta qu'il y avait

quelque difficulté avec le parlement, et qu'il aimait mieux laisser tout là. Je me mis à sourire un peu malignement, et lui répondis que ce serait autant d'ennui et de fatigue épargnés. Nous nous connaissions tous deux depuis bien des années. Il sentit mon sourire et l'indifférence de ma réponse; il rougit, et me parla d'autre chose, à quoi je pris avidement. Je n'en fus pas moins bien avec lui, et j'ai bien vu depuis qu'il sentait ses torts avec moi sur le parlement et l'injustice de ses déflances; mais alors il n'était pas encore en liberté. Il céda donc au parlement en s'abstenant d'assister à la procession, après avoir déclaré qu'il y irait et avoir tout fait préparer pour y assister dans toute la pompe d'un régent petit-fils de France.

Le rare est qu'il n'examina rien, et qu'il en crut le premier président sur sa très-périlleuse parole. L'exemple de Gaston, vrai ou faux, le frappa; il ne le vérifia seulement pas; et, de plus, la faute de Gaston ne devait pas être le titre de la sienne. Gaston était le plus faible de tous les hommes. Il ménageait le parlement avec la dernière bassesse, qui sut tout entreprendre dans la minorité de Louis XIV, où on était pour lors. Gaston, mené tantôt par l'abbé de la Rivière et tantôt par le coadjuteur, tantôt contre M. le Prince et tantôt pour lui, et levant l'étendard contre le cardinal Mazarin, voulait être le maître, et comptait ne le pouvoir être que par le parlement, qui avait pris le dessus jusqu'à faire la guerre au roi et la chasser nocturnement de Paris. Ainsi cet exemple n'en était un que des monstrueuses entreprises d'une compagnie qui pour dominer tout s'était jetée dans la sédition et la révolte ouverte: belle leçon pour les rois et pour les régents!

Huit ou dix jours après, M. le duc d'Orléans fit donner une pension de 6,000 livres au jeune président de Mai-

sons, avec la jouissance à sa mère sa vie durant, l'un et l'autre pourtant fort riches. Le duc de Noailles, et Cailleac qui était le tenant de cette maison, procurèrent cette grâce si mal placée, et ce comble de faiblesse si proche de celle de la procession, à des gens dont le logis était le lieu d'assemblée des cabales du parlement et des ennemis de la régence. Ce prince, pour rendre tout le monde content, donna en même temps et paya, lui ou le roi, un beau régiment de dragons à Rion, dont madame la duchesse de Berry fut fort satisfaite.

Pour rendre la chose complète, ces messieurs obtinrent que cette pension donnée à Maisons ne fût pas celle qu'avait son père, parce qu'elle lui aurait été moins propre et personnelle, et qu'il y aurait peut-être eu quelque ombre de difficulté d'en faire jouir sa mère sa vie durant. Cette pension du père était de celles appelées de Pontoise, et fut donnée en même temps au président Haligre, pour mieux gratifier le parlement, qui traitait si bien le régent en son autorité et en son rang, et dans l'instant même qu'il l'empêcha avec cet éclat d'assister à cette procession, où ils lui déclarèrent si nettement que le parlement le précéderait. Voici quelles étaient ces pensions dites de Pontoise. Pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, où le parlement commençait à prêter l'oreille à des unions qui causèrent depuis des guerres civiles, on crut dans le conseil du roi rompre court à ces dangereuses menées en éloignant de Paris le parlement, et il fut transféré à Pontoise. Un très-petit nombre des officiers de cette compagnie obéit, l'autre demeura à Paris et y leva bientôt le masque. Les chefs de ceux qui avaient obéi et entraîné d'autres à Pontoise, où ils les maintinrent dans la fidélité et dans l'exercice de leurs charges comme le parlement y séant, en furent récompensés de 6,000 livres de pension chacun. Depuis ce

temps-là ces pensions se sont continuées et sont connues sous le nom de pensions de Pontoise. Le roi les donne à qui il lui plaît, lorsqu'elles vaquent, d'entre les présidents à mortier. On a cru que cette continuation de grâces rendrait les uns reconnaissans, les autres soumis par l'espérance. Que de gens qui perdent bras et jambes et qui se ruinent au service du roi, à qui on ne donne rien ou bien peu de chose ! mais ils ne portent ni robe ni rabat.

CHAPITRE CDXLVI.

Bataille de Salankemen gagnée sur les Turcs par le prince Eugène. — Jésuites encore interdits. — Le comte d'Évreux entre singulièrement au conseil de guerre. — Coigny mal avec le régent. — Il se bat avec le duc de Mortemart. — Refusé d'entrer au conseil de guerre, veut tout quitter. — Je le recommande ; il entre au conseil de guerre. — Il ne l'oublie jamais. — Les princes du sang présentent une requête au roi contre le nom, le rang et les honneurs de princes du sang, et l'habileté de succéder à la couronne donnés par le feu roi à ses bâtards. — Les pairs présentent une requête au roi pour la réduction des bâtards aux rang, honneurs et ancienneté de leurs pairies parmi les autres pairs. — Bout-de-l'an du roi à Saint-Denis. — Le duc de Berwick établit son fils aîné en Espagne, qui y épouse la sœur du duc de Veragua et prend le nom de duc de Liria. — Valentinois de nouveau enregistré au parlement, lequel se réserve des remontrances en enregistrant un nouvel édit pour la chambre de justice, et refuse une seconde fois les deux charges des bâtiments et des postes. — Caractère du duc de Brancas. — Caractères de son fils et de sa belle-fille. — Ils désirent de nouvelles lettres de duché-pairie à faire enregistrer au parlement de Paris. — État de leur dignité. — Brancas, trompé par Canillac, à qui il s'était adressé, s'en venge en bons mots et a recours à moi. — Condition dont Villars me donne toute assurance, sa foi et sa parole, sous laquelle je m'engage à le servir. — J'y réussis avec peine. — Longtemps après, il me manque infâmemment de parole et en jouit. — Le parlement enregistre enfin l'édit de création des charges de surintendant des bâtiments et de grand-maître des postes. — Les princes du sang et bâtards n'assistent point à la réception du duc de Villars. — Mort de l'abbé de Brancas. — Mort de la princesse

de Chimay. — L'abbé de Pomponne chancelier de l'ordre par démission de Torcy. — Arrivée des galions richement chargés. — Voyage de Lassiteau. — Quel était ce jésuite. — Mort du fils unique de Chamatande et du comte de Beuvron. — Mort de madame de Lussan et de l'abbé Serrient. — Mort de madame de Manneville. — Mort d'Angennes. — Mort de la duchesse d'Olonne. — M. le duc de Chartres, malade de la petite-vérole, cause un dégoût de ma façon au duc de Noailles. — *Te Deum* au pillage. — Mort du maréchal de Montrevel de peur d'une salière renversée sur lui. — Mort du prince de Furstemberg. — Mort du prince de Robec. — Le régiment des gardes wallonnes donné au marquis de Risbourg. — La duchesse d'Albe épouse le duc de Sulferino.

La guerre s'était enfin déclarée entre les deux empires. Les deux armées se trouvèrent fort proches au commencement d'août. Le prince Eugène, qui commandait l'impériale, détacha le 4 le comte Palfi avec le comte Brenner, pour aller reconnaître les Turcs avec deux mille chevaux. Les Turcs en avaient fait un autre qui les rencontra. L'action fut vive. Brenner fut pris, à qui en arrivant le grand visir fit inhumainement couper la tête devant sa tente, où on la trouva encore avec le corps auprès le lendemain 5. Ce même jour les deux armées s'ébranlèrent l'une contre l'autre. La bataille dura sept heures avec beaucoup d'opiniâtreté. Enfin les Turcs furent battus et mis en fuite, et perdirent près de trente mille hommes, toute leur artillerie, leurs tentes et leurs bagages. La victoire du prince Eugène fut complète, à qui il n'en coûta que quatre ou cinq mille hommes. Cette bataille fut donnée près de Salankemen, où le prince Louis de Bade en avait gagné une.

La guerre de la Constitution n'était pas moins animée

du côté des agresseurs, c'est-à-dire de ceux qui voulaient la faire recevoir à leur mot, ni plus honnêtement menée, que le traitement fait par le grand visir à un prisonnier de guerre fort distingué, qu'on vient de voir. Les jésuites continuaient à intriguer, à écrire, à parler plus violemment que jamais, en sorte que le cardinal de Noailles, qui avait laissé les pouvoirs à un petit nombre d'entre eux lorsqu'il les ôta au gros, se trouva à bout de ménagements avec eux, et interdit la totalité, excepté les pères Gaillard, entraîné malgré lui par sa compagnie, la Rue, Lignières et du Trévoux, confesseurs de la reine d'Angleterre, de madame et de M. le duc d'Orléans. Ce dernier n'avait pas grand besoin de cette grâce pour l'usage qu'il avait à en faire. Lignières fut depuis confesseur du roi, mais sans feuille ni crédit; la Rue, qui l'avait été de madame la Dauphine, ne l'était plus que de quelques personnes distinguées, à qui et pour elles seulement, le cardinal de Noailles voulut bien ne le pas refuser.

Le comte d'Évreux, colonel général de la cavalerie, mourait d'envie de se servir de ce temps facile pour reprendre l'autorité de sa charge, que le comte d'Auvergne, son oncle, n'avait jamais eue, ni lui non plus. Il ne se mêlait en aucune sorte de la cavalerie; tout se faisait dans le conseil de guerre, où MM. de Lévi et de Joffreville en avaient le département. Dépouiller le conseil de guerre de cette partie était chose impossible; y entrer, qui lui aurait cédé? Cet embarras le retint longtemps dans l'inaction. A la fin le désir de prendre l'autorité sur la cavalerie, et par là d'aller plus loin, lui parut mériter quelque sacrifice, mais toujours en conservant un coin de précieuse chimère. Il demanda au régent la dernière place fixe au conseil de guerre, qui que ce soit qui y pût entrer, de n'avoir ni le nom ni les ap-

pointements de conseiller de ce conseil, et d'y être seulement chargé du département de la cavalerie au lieu de ceux qui l'avaient, à condition d'y rapporter tout, et de faire comme eux faisaient sur la cavalerie à l'égard du conseil. Il sentait que par là il acquerrait connaissance de la cavalerie, du crédit sur elle et de la considération, qui s'augmenteraient toujours par l'exercice, et qu'avec cette possession subalterne au conseil de guerre, il serait difficile qu'elle ne lui revînt pas entière et indépendante si ce conseil venait à cesser et la forme du gouvernement à changer, comme l'un et l'autre arriva en effet ; et par cette dernière place fixe, sans titre ni appointment de conseiller, il comptait ôter toute difficulté, faire porter cette place sur sa charge et mettre sa pricerie à couvert. Ce projet lui réussit ; le régent le trouva bon, et le comte d'Évreux entra ainsi au conseil de guerre, et y demeura sur ce pied-là tant que ce conseil dura.

Coigny, colonel général des dragons, qui était bien éloigné des raisons qui avaient si longtemps combattu le comte d'Évreux en lui-même sur le conseil de guerre, avait tenté tout ce qu'il avait pu pour y entrer depuis qu'il était formé. Il était ancien lieutenant général. Nulle difficulté d'aucune sorte. Il était mal sur les papiers du régent, en cela plus malheureux que ceux qui le méritaient le plus. Il s'était insinué assez avant par la chasse avec M. le comte de Toulouse du temps du roi ; il avait été depuis de tous ses voyages de Rambouillet. La querelle des princes du sang et des bâtards excita des propos. Le duc de Mortemart, peu d'accord avec lui-même, en tint de forts contre les bâtards en présence de Coigny. Celui-ci, qui y sentit le comte de Toulouse mêlé et désigné comme le duc du Maine, voulut faire entendre au duc de Mortemart que ses discours ne convenaient

pas à sa proximité avec eux. Cela fut mal reçu, ils se querellèrent, et, pour le faire court, ils se battirent. Je ne sais qui l'emporta ; mais le duc n'eut rien, et Coigny en emporta une marque très-visible sur le visage, qui lui est demeurée toute sa vie, et dont on ne lui fait pas plaisir de lui parler. L'affaire fut étouffée avec grand soin pour sa cause, et Coigny fut quelque temps sans paraître pour se laisser guérir. Tout cela avait persuadé le régent, et confirmé depuis que Coigny était tout aux bâtards, et au duc du Maine autant qu'au comte de Toulouse. Ses refus réitérés résolurent Coigny à vendre sa charge, qui faisait toute son existence et toutes ses espérances, qu'il voyait évanouies ; il en traita. Ses amis, qui par là le voyaient tomber dans un puits, en retardèrent la conclusion, sa femme surtout qui avait beaucoup de sens, de raison, de modestie, et qui vivait fort retirée, et toute sa vie d'une grande vertu quoiqu'elle eût été belle, et toujours dans une solide piété. L'entrée du comte d'Evreux dans le conseil de guerre lui fit perdre toute patience. Il voulut finir son marché, et s'en aller pour toujours en Normandie, où il avait beaucoup de biens. A ce coup, personne ne put le retenir. C'était un homme au désespoir qui se voyait perdu auprès du régent sans ressource et sans avoir pu deviner pourquoi.

En cette extrémité, je ne sais qui avisa sa femme de me venir trouver. Jamais je ne l'avais vue, ni madame de Saint-Simon non plus ; Coigny et moi n'avions jamais mené la même vie, je ne le connaissais point du tout, et ne le rencontrais presque jamais. Madame de Coigny était sœur du Bordage, que nous ne voyions jamais non plus ; leur mère était Goyon-Mattignon, d'une autre branche que les Mattignon, fille du marquis de la Mousse et d'une sœur de M. de Turenne, tellement qu'elle

était cousine issue de germaine de madame de Saint-Simon, petites-filles des deux sœurs. Elle s'en vint franchement un matin toute seule chez moi réclamer parenté, secours, et me conter rondement le désespoir de son mari, et le sien de lui voir se couper la gorge résolument, sans que rien l'en pût empêcher, s'il ne parvenait à entrer au conseil de guerre, et à fondre les glaces de M. le duc d'Orléans à son égard, qu'il ne savait pas avoir jamais méritées. Sa franchise, sa confiance, sa situation me touchèrent. Je savais d'où le mal venait; mais, comme je ne m'y intéressais ni en bien ni en mal, je n'en avais tenu nul compte. Je convins avec elle qu'avant tout il fallait arrêter la vente de la charge, et me donner après le temps de faire ce que je pourrais. Je la priai de m'envoyer son mari, et je la renvoyai toute consolée de se flatter d'une ressource, sans néanmoins m'être fait fort de rien. Dès le lendemain je vis arriver Cognj dans un état de désespoir, qu'il ne me cacha point, d'un homme qui voit perdus tous les travaux de sa vie pour soi et pour sa famille, et qui se va enterrer tout vivant. Je lui dis ce que je pus pour le remettre un peu, je ne laissai pas de le promener assez sans faire semblant de rien, pour découvrir en quel état il était avec M. du Maine, et je trouvai qu'il n'y avait rien du tout. Je lui dis que je ne lui répondais de rien, parce que j'ignorais, comme il était vrai, jusqu'à quel point était pour lui l'éloignement de M. le duc d'Orléans; que je lui demandais quinze jours pour me tourner, et voir à traiter ce qui le regardait avec son altesse royale; que je lui promettais de faire tout de mon mieux pour le raccommoder et pour le faire entrer au conseil de guerre, mais sous une condition sans laquelle je ne pouvais me mêler de lui, qui était sa parole d'honneur de surseoir le marché de sa charge pendant ces quinze jours, et qu'a-

près nous verrions , et qu'au cas qu'il entrât au conseil de guerre, il romprait le marché et ne s'en déferait point. Il me le promit. Je le priai de ne se point donner la peine de revenir chez moi ni de se donner aucun autre mouvement, et d'attendre pendant ces quinze jours qu'il eût de mes nouvelles. Je le renvoyai un peu calmé.

Je n'eus pas besoin de tant de temps. Je parlai au régent, je le détrompai sur la liaison de M. du Maine, je lui fis honte de grêler sur le persil tandis qu'il comblait de faveurs tant de grands coupables à son égard dont il ne faisait que des ingrats, et de désespérer un ancien lieutenant général distingué dans son métier, estimé dans le monde, qu'il s'acquerrait sûrement en ne l'excluant pas d'un agrément où le portaient sa charge et l'exemple du comte d'Évreux tout récent. J'obtins donc tout ce que je m'étais proposé, dans les premiers huit jours des quinze que j'avais demandés. J'envoyai prier Coigny de passer chez moi. Il vint aussitôt. Je lui dis ce que j'avais fait ; que les préventions étaient tombées ; qu'il s'en apercevrait dans le courant ; que j'avais permission de lui dire que l'entrée au conseil de guerre lui était accordée ; qu'il pouvait en aller, sur ma parole, remercier le régent ; mais sans entrer en autre discours, parce que, n'y ayant rien eu de marqué, il n'y avait ni justification ni explication à faire. Il est difficile de voir un homme plus aise qu'il fut. Il me dit que je le faisais passer de la mort à la vie. Il alla au Palais-Royal, où il fut bien reçu, et entra deux jours après au conseil de guerre, où il eut le détail des dragons. Sa femme me vint remercier l'après-dînée. Je leur dois la justice qu'ils ne l'ont jamais oublié en aucun temps, et qu'ils vivent encore aujourd'hui avec moi avec toutes les recherches, les attentions et l'amitié possibles, et la plus déclarée, sans aucun des ménagements que les changements des

temps et des choses ont produits, et qui en ont tant changé d'autres. Il est vrai que ce que je fis alors le remit à flot, conserva sa charge, et de l'un à l'autre a conduit lui et son fils à la fortune qu'ils ont faite, et qui n'est peut-être pas au bout; mais leur reconnaissance n'en est pas moins estimable et rare.

Enfin la querelle des princes du sang et des bâtards éclata après avoir été longtemps couvée, aigrie, suspendue, par une requête signée de M. le Duc, M. le comte de Charolois et M. le prince de Conti, contre M. du Maine et M. le comte de Toulouse, que M. le Duc présenta à M. le duc d'Orléans, adressée au roi le 22 août, et que, le 29 du même mois, M. le duc d'Orléans donna en communication au duc du Maine, au sortir du conseil de régence de l'après-dînée, pour y répondre. Davisard, fort attaché à lui, avocat général au parlement de Toulouse, fut celui qui y répondit, et qui fit toutes les autres pièces que les deux frères produisirent ou publièrent dans le cours de ce fameux procès, dont le curieux recueil est entre les mains de tout le monde, ainsi que l'autre recueil de tout ce que les princes du sang y produisirent ou publièrent. Je ne chargerai donc point ces Mémoires des raisons des uns ni des autres, si tant est qu'à l'égard des bâtards on puisse appeler raisons des usurpations sans nombre, toutes plus monstrueuses les unes que les autres, et qui renversent l'ordre du royaume et toutes les lois divines et humaines. Je ne suivrai même le cours de ce procès que sur les événements importants, et j'en abandonnerai un inutile et ennuyeux détail. Je me renfermerai là-dessus aux démarches que les ducs ne purent se refuser en cette occasion et à la part que j'ai pu y prendre.

Les princes du sang attaquant les bâtards dans l'usurpation de leur qualité de princes du sang et de

succession à la couronne, les pairs tombaient nécessairement dans le cas de disputer à ces mêmes bâtards l'usurpation du rang au-dessus d'eux. Ils avaient résolu de présenter leur requête en même temps que les princes du sang présenteraient la leur. Je ne l'avais pas laissé ignorer, comme on l'a vu, à M. du Maine ni à madame la duchesse d'Orléans, dès le règne du feu roi et depuis ; il ne fut donc plus question que de l'exécuter. On s'assembla, on la résolut, on la dressa ; tous signèrent, hors cinq ou six absents, le duc de Rohan, toujours étrange en tout, et d'Antin qui nous pria de le dispenser de se trouver à ces assemblées. La dernière ne fut que pour signer, et députer sur-le-champ quatre pairs pour la porter au régent. MM. de Laon, de Sully, de la Force et de Villeroy en furent chargés. Je refusai opiniâtrément d'en être, par considération pour madame la duchesse d'Orléans. En même temps que nous sortîmes de chez M. de Laon, où en l'absence de M. de Rheims nous nous étions assemblés, les quatre députés allèrent présenter au régent notre requête au roi, et en même temps j'allai chez madame la duchesse d'Orléans. Je lui dis que je ne voulais pas qu'elle apprît par M. le duc d'Orléans, moins encore par le public, la démarche que nous faisons au moment que je lui parlais ; que je la suppliais de se souvenir que nous avions attendu à l'extrémité à la faire, de ne point oublier ce que je lui avais dit là-dessus du vivant du roi et répété depuis sa mort plus d'une fois, et à M. le duc du Maine, même à madame du Maine, la seule fois que je l'avais vue, lorsque M. du Maine m'y mena, rue Saint-Avoye, dans la maison d'emprunt du premier président, où ils logeaient au retour du roi de Vincennes à Paris, et depuis encore à M. le comte de Toulouse. Madame la duchesse d'Orléans me parut étonnée ; néanmoins elle reçut

bien mon compliment, avoua se souvenir très-bien de tout ce que je lui alléguais, et, n'osant trop s'émouvoir contre nous en ma présence, se lâcha contre les princes du sang. Je n'étais pas là pour la contredire, moins encore pour approuver sa déclamation; je pris le parti du silence. Après qu'elle se fut exhalée, nous ne laissâmes pas de causer d'autre chose à l'ordinaire; il lui vint du monde, j'en pris occasion de me retirer.

Les députés à M. le duc d'Orléans nous rapportèrent qu'ils en avaient été fort bien reçus. Je ne sais plus qui de nous se chargea de rendre compte à M. le Duc de ce que nous venions de faire, qui en parut fort aise. Nous ne fîmes là-dessus aucune civilité aux bâtards; mais comme mon rang me plaçait nécessairement en tous les conseils auprès du comte de Toulouse, avec qui j'étais là et chez madame la duchesse d'Orléans fort librement où je le rencontrais souvent, je lui en fis, en entrant au premier conseil, une civilité personnelle qu'il reçut honnêtement. Je n'en fis aucune au duc du Maine, qui néanmoins me salua fort civilement à son ordinaire, et moi lui, sans nous approcher. Pour M. le duc d'Orléans, je lui parlai fortement, tant sur les princes du sang que sur les pairs contre les bâtards. Je lui rappelai tout ce que lui-même m'avait dit du temps du feu roi sur leurs différentes apothéoses, à mesure que le feu roi les avait déifiés par degrés, et je ne lui laissai pas oublier les horreurs inventées, et sans cesse répandues et renouvelées, contre lui par le duc du Maine, où il avait fait entrer madame de Maintenon, et par elle en avait persuadé le roi et tout ce qu'il avait pu à la cour, à Paris, dans les provinces et jusque dans les pays étrangers. La bénignité, pour ne pas dire l'ineurie et l'insensibilité de M. le duc d'Orléans, était inébranlable, mais il ne put disconvenir que nous n'eussions raison d'avoir fait notre

requête et de la lui avoir présentée. Les princes du sang y applaudirent fort; les bâtards n'en sonnèrent mot. Madame la duchesse du Maine ne put se contenir comme eux, mais elle n'osa pourtant se laisser aller au delà des plaintes, emportées pour une autre, mesurées pour elle. Nous la laissâmes dire sans lui faire faire la moindre honnêteté là-dessus. La vérité est que, après ce qui s'était passé, nous n'en devions aucune à M. et à madame du Maine.

Je fus surpris de la façon dont le maréchal de Villeroy se comporta dans cette affaire avec tout ce dont il se piquait pour le feu roi, qui ne l'avait mis auprès de son successeur qu'en faveur des bâtards, et avec toutes ses liaisons avec le duc du Maine. Il fut un des plus ardents pour cette requête, et ne faiblit point dans toute la suite à cet égard. Je ne dissimulerai pas qu'elle me fit peut-être commettre une simonie. Quelques-uns de nous craignaient de signer la requête contre les bâtards, et Rochebonne, évêque-comte de Noyon, plus que pas un. Il me l'avoua, et alla jusqu'à me dire qu'il ne la signerait point. Il était pauvre, jeune, aimait à dépenser : je le pris par ce faible. Je lui promis de faire l'impossible, s'il la signait, pour lui obtenir une grosse abbaye. Il fut combattu; à la fin il signa, mais sur cette parole. Il sut bien m'en sommer depuis, je la lui tins. Il en eut l'abbaye de Saint-Riquier, que j'arrachai du régent à la sueur de mon front. Il me disait qu'on se moquerait de lui de donner un si gros morceau à un homme comme M. de Noyon. Je me gardai bien de lui faire confidence de notre marché; mais j'y mis tout mon crédit, et jamais je n'eus tant de peine. J'en fus récompensé par la satisfaction de m'acquitter et par la joie de M. de Noyon, qui n'osait espérer une si forte abbaye, et de tous points si fort sa bienséance.

On fit, le 1^{er} septembre, le bôt de l'an du feu roi à l'ordinaire, mais à petite et courte cérémonie. Il n'y eut de révérences que celles des hérauts. Les princes du deuil furent M. le duc d'Orléans, M. le Duc et M. le comte de Charolois ; le duc du Maine, ses deux fils et le comte de Toulouse y assistèrent, et presque personne. Les compagnies y étaient. Moins de deux heures finirent tout à Saint-Denis.

Le duc de Berwick, dont on a expliqué en son temps l'érection d'un duché-pairie avec des clauses si singulières, par l'espérance qu'il avait du rétablissement de ses établissements en Angleterre, et d'en revêtir le comte de Tinmouth son fils aîné, unique de son premier mariage, vit enfin qu'il n'y avait plus à se flatter de ce côté-là. Il prit le parti de l'établir en Espagne, de lui céder sa grandesse suivant le privilège insolite que le roi d'Espagne lui en avait accordé en le faisant grand, comme il a été remarqué alors, et de l'établir pour toujours en Espagne, où il fut gentilhomme de la chambre, prit le nom de duc de Liria, et possession des terres que le roi d'Espagne avait données à son père dans le royaume de Valence. Il épousa la sœur unique du duc de Veragua, lequel était fort riche, sans enfants ni volonté de se marier.

On a vu, en son temps, l'engagement pris et déclaré par le roi d'accorder au fils unique de Mattignon une érection nouvelle de Valentinois en duché-pairie, en épousant la fille aînée de M. de Monaco, qui n'avait point de garçons, les singulières clauses qui y furent obtenues, et ce qui causa une grâce qui n'avait point d'exemple. Le peu que le roi vécut depuis ne permit pas aux deux familles de la consommer, par tous les ajustements d'intérêts qu'il fallut faire ; mais comme la grâce était publique, dès que les deux familles furent

en état de faire le mariage les lettres d'érection furent expédiées, en décembre 1715. Le nouveau duc s'alla marier à Monaco, et quand il en revint, il trouva les princes du sang et les bâtards aux prises sur le traversement du parquet prétendu par les derniers, tellement que, pour éviter des inconvénients personnels, M. le duc d'Orléans suspendit l'enregistrement de Valentinois, où les uns et les autres avaient résolu de se trouver. La querelle grossit, comme on vient de le rapporter, par la requête des princes du sang pour dépouiller les bâtards de bien d'autres choses : ainsi, il ne fut plus question de se trouver en parlement. et M. de Valentinois finit son affaire ; mais les autres pairs s'y trouvèrent. Dans cette séance, il y eut deux événements : le premier fut l'enregistrement d'un nouvel édit pour la chambre de justice ; mais le parlement, qui prétendait ne l'avoir pas examiné, se réserva d'y pouvoir faire des remontrances. L'autre fut le refus réitéré de l'édit de création des charges de surintendant des bâtiments et de grand maître des postes. Le duc de Noailles y fit l'orateur, pour plaire au régent et montrer en public sa belle éloquence. Elle échoua, et les voix contraires se trouvèrent plus nombreuses qu'elles n'avaient été au premier refus.

L'exécution de cette grâce, jusqu'alors diversement suspendue par différentes raisons étrangères à la grâce même, avait donné lieu depuis longtemps à des désirs. Le duc de Brancas, tout frivole qu'il était, en devint susceptible, et son fils aussi peu solide que lui. Le père était un homme léger, sans méchanceté, sans bonté, sans affection et sans haine, sans suite et sans but que celui d'attraper de l'argent, pourvu que ce fût sans grand'peine, de le dépenser promptement et de se divertir. A qui n'avait que faire à lui et à qui n'y prenait-

point de part, aimable, amusant, plaisant, divertissant, avec des saillies pleines d'esprit, d'une imagination ravissante, quelquefois folle, qui ne se refusait rien, qui parlait bien et de source, avec un air naturel, souvent un naïf inimitable. Il se faisait justice à lui-même pour se donner liberté entière de la faire aux autres, mais sans ambition et sans jalousie. Une débauche outrée et vilaine l'avait séparé de presque tous les honnêtes gens, et quoiqu'il se remit par bouffées de fantaisie par-ci par-là dans le grand monde, dont il était toujours bien reçu du gros, l'obscurité de son goût l'en retira bientôt dans l'obscurité de sa déraison, où il demeurait des années sans reparaitre. Quoique le désordre de sa vie ne fût pas du même genre que celui de M. le duc d'Orléans, ce prince s'était toujours plu avec lui, et, devenu le maître, avait continué à l'admettre et à le désirer dans ses soupers et dans sa familiarité; il n'en était pourtant guère plus ménagé que les autres. Il disait de lui qu'il gouvernait et menait les affaires comme un espiègle; et pressé outre mesure par un homme de province d'obtenir je ne sais quoi, et qui, comme ces gens-là ne manquent jamais de faire, lui disait qu'on savait bien qu'il pouvait tout, il lui répondit d'impatience : « Eh bien ! monsieur, il est vrai ; puisque vous le savez, je ne vous le nierai point, M. le duc d'Orléans me comble de bontés et veut tout ce que je lui demande ; mais le malheur est qu'il a si peu de crédit auprès du régent, mais si peu, si peu, que vous en seriez étonné, que c'est pitié, et qu'on n'en peut rien espérer par cette voie. » Le premier n'était pas mal vrai, et il le dit à M. le duc d'Orléans lui-même. Ce prince sut le second, qui n'était pas tout à fait faux, et il rit de tout son cœur de tous les deux. Brancas disait de soi-même au régent qu'il n'avait point de secret ; qu'il se gardât bien de lui rien con-

fler ; qu'il n'avait point aussi l'esprit d'affaires , qu'elles l'ennuieraient , qu'il ne voulait que se divertir et s'amuser. Cela mettait M. le duc d'Orléans à l'aise avec lui , qui ne pouvait assez l'avoir dans ses heures obscures et dans ses soupers. Il y disait de soi et des autres tout ce qui lui passait par la tête , avec beaucoup de cette sorte d'esprit et de cette liberté ; et ses dires revenaient après par les autres soupeurs , qui s'en divertissaient aux dépens de qui il appartenait.

On a vu ailleurs comment et à qui il avait marié son fils aîné , ou plutôt vendu pour de l'argent qu'il en avait tiré pour y consentir et se démettre de son duché. On a vu aussi que ce furent M. et madame du Maine qui firent ce mariage , et sur quel pied mademoiselle de Moras était chez eux. Devenu par eux duchesse de Villars , elle et son mari passèrent leur vie à Sceaux , et partout à la suite de madame du Maine , comme leurs plus soumis domestiques , jusque tout à la fin de la vie du roi. Le duc de Villars avait peu servi et avec peu de réputation. Il aimait le jeu à l'excès , la parure quoiqu'il en fût peu susceptible , les bijoux et les breloques , beaucoup la bonne chère , encore mieux l'argent , dont il n'avait guère et qu'il dépensait dès qu'il en avait , plus que tout cela une infâme débauche , dont il se cachait encore moins que son père , duquel il ne tenait rien pour l'esprit et l'agrément , mais moins obscur et très-paresseux.

Lui et sa femme sans estime réciproque , qu'en effet ils ne pouvaient avoir , vivaient fort bien ensemble dans une entière et réciproque liberté. dont elle usait avec aussi peu de ménagement de sa part que le mari de la sienne , qui le trouvait fort bon , et en parlait même indifféremment quelquefois , et jusqu'à elle-même , devant le monde , et l'un et l'autre sans le moindre em-

barras. Mais elle était méchante, adroite, insinuante, intéressée comme une crasse de sa sorte, ambitieuse, avec cela artificieuse, rusée, beaucoup d'esprit d'intrigue, mais désagréable plus encore que son mari; et tous les deux bas, souples, rampants, prêts à tout faire pour leurs vues, et rien de sacré pour y réussir, sans affection, sans reconnaissance, sans honte et sans pudeur, avec un extérieur doux, poli, prévenant, et l'usage, l'air, la connaissance et le langage du grand monde. Tout à la fin de la vie du roi ils sentirent le cadavre; ils comprirent que les choses ne se passeraient pas ou doucement ou agréablement entre M. le duc d'Orléans et le duc du Maine, ni entre les princes du sang et les bâtards. Ils commencèrent donc à intriguer doucement pour être bien reçus de M. le Duc et de madame la Duchesse; et quand ils s'en crurent assurés, ils firent comme les rats qui sentent de loin le prochain croulement d'un logis et l'abandonnent à temps pour aller chercher retraite dans un autre. C'est ce que firent aussi ces rats à deux pieds, sans avoir reçu le plus léger mécontentement de M. ni de madame du Maine, et aussi sans le plus léger ménagement pour eux. Les princes, et plus ordinairement les princesses, s'amusez sans dégoût de ce qu'ils méprisent; l'habitude, l'empressement bas à leur plaire y joignent souvent de la bienveillance: c'est à quoi le duc de Villars s'attacha auprès de madame la Duchesse et de ses entours, et il devint un des tenants de la maison comme il l'avait été de celle de M. et de madame du Maine, qui n'entendirent plus parler d'eux.

Brouillés souvent avec le père, et devenus plus souples à son égard par les mêmes raisons qui les avaient fait passer d'un camp à l'autre, ils se réunirent et se mirent en tête de se tirer d'un état embarrassant qui les excluait

de tout, et d'en sortir par une érection nouvelle du duché-pairie enregistrée au parlement de Paris. Le fils et sa femme, trop méprisés pour y rien pouvoir, tâchèrent de mettre le père en mouvement. Celui-ci ne se sentit pas un crédit assez sérieux pour l'entreprendre sans aide. Le même étrange goût les avait liés, il y avait longtemps, Canillac et lui; et le Palais-Royal, où ils se voyaient assez souvent du temps du feu roi, les rassemblait fort ordinairement ailleurs. Bracas s'adressa donc à lui et lui parla avec confiance. L'habitude les unissait plus que l'amitié; d'estime, ils se connaissaient trop pour en avoir l'un pour l'autre. Canillac avait les mêmes vues pour un autre qu'il aimait véritablement, mais dont il n'est pas encore temps de parler : il fut donc fâché de celles de Bracas, embarrassé de son ouverture et du secours qu'il lui demandait, résolu de l'amuser et de le tromper pour ne pas croiser les vues qu'il avait pour un autre. La belle-fille, en attendant les bons offices de Canillac, ne s'endormait pas : elle était venue à bout de tonneler Daguesseau, procureur général, qu'elle se doutait bien qui serait consulté; et, sûre de lui, pressait son beau-père, qui à son tour tourmentait Canillac. Avant d'aller plus loin il faut expliquer le fait.

Louis XIII érigea la terre de Villars en duché simple, en septembre 1627, en faveur de Georges de Bracas, qui les fit enregistrer en juillet suivant au parlement d'Aix. Il était frère cadet de l'amiral de Villars, qui traita de la réduction de Rouen et d'une partie de la Normandie avec Henri IV, pour l'amirauté qu'avait le second maréchal de Biron, et à d'autres conditions encore en 1594, et qui fut tué l'année suivante, de sang-froid, près de Doullens en Picardie, où il avait été battu et pris par les Espagnols. Il n'avait point été marié.

Georges, son frère, fut lieutenant général de Normandie et gouverneur du Havre-de-Grâce. Il avait épousé une sœur du premier maréchal d'Estrées, et il obtint, en 1652, de Louis XIII, des lettres d'érection du duché de Villars en pairie, et mourut chez lui en Provence, en janvier 1657, à quatre-vingt-neuf ans, sans avoir fait enregistrer nulle part ses lettres de pairie. Louis-François, son fils aîné, un mois après la mort de son père, les fit enregistrer au parlement d'Aix. C'était un petit bossu qui ne se montra guère, qui s'enterra dans sa province, qui mourut en 1679, et qui était frère du comte de Brancas, chevalier d'honneur de la reine-mère, si connu par la singularité de ses distractions, qui mourut en 1681 à soixante-trois ans, et qui de la fille de Garnier, trésorier des parties casuelles, ne laissa que la princesse d'Harcourt et la duchesse de Brancas, qu'il fit épouser au fils aîné de son frère et de la fille de Gérard, sieur de Villetaneuse, procureur général de la chambre des comptes de Paris. C'est cette duchesse de Brancas si malheureuse, dont on a raconté en son temps la singulière séparation d'avec son mari, le duc de Brancas dont il s'agit ici, et qui pour son pain se fit dame d'honneur de Madame, comme on l'a dit aussi en son temps. Par ces érections la dignité de duc était certaine et héréditaire, l'ancienneté fort disputée, parce que l'enregistrement n'en avait été fait qu'au parlement d'Aix, et celle de pair nulle par la même raison, inconnue aux pairs et à la cour des pairs. Cela faisait donc un duché fort boiteux et une pairie en idée, un duc à qui aucun ne cédait, par conséquent exclu de toute cérémonie. C'est donc de cet état d'embarras et d'exclusion que le père et le fils, et plus qu'eux encore la belle-fille voulurent sortir par de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie, enregistrées au parlement de Paris.

Canillac ne répondait point aux empresses avec lesquels Brancas réclamait son service : outre la raison secrète qui retenait Canillac, sa liaison avec Brancas n'était qu'habitude. Il fallait à l'un un encens, une soumission, une admiration perpétuelle à son babil doctrinal, politique, satirique, envieux et sentencieux, et à sa singulière morale. C'était à quoi la vivacité et la liberté de Brancas ne s'étaient pu ployer. Il s'aperçut enfin qu'il le menait sans dessein de le servir. Piqué contre lui, il ne se contenta plus de brocards, en divertit M. le duc d'Orléans et sa compagnie les soirs. Il y dit un jour du babil doctrinal de Canillac, en sa présence, qu'il avait une perte de morale continuelle, comme les femmes ont quelquefois des pertes de sang, et la compagnie à rire et M. le duc d'Orléans aussi. Canillac, en colère, lui reprocha la futilité de son esprit et son incapacité d'affaires et de secret, et qu'en un mot il n'était qu'une caillette. « Cela est vrai, répondit Brancas en riant; mais la différence qu'il y a entre moi et toi, c'est qu'au moins je suis une caillette gaie et que tu es une caillette triste; j'en fais juge la compagnie. » Voilà M. le duc d'Orléans et tout ce qui était avec lui aux éclats, et Canillac dans une fureur qui lui sortit par les yeux et qui lui mastiqua la bouche. Aussi ne l'a-t-il jamais pardonné au duc de Brancas, qui tous les jours le désolait et lui en donnait de nouvelles. Tout cela pourtant ne faisait pas son affaire : il fallut avouer à son fils et à sa belle-fille, qui le pressaient sans cesse, où il en était avec Canillac, et se tourner de quelque autre côté. Ils pensèrent à moi comme à celui qu'ils craignaient davantage, et dont ils espéraient davantage aussi s'ils pouvaient me gagner, parce que je ne les tromperais pas, parce que je suivais ce que je voulais bien entreprendre, et par le poids que me donnerait dans leur affaire l'éloignement connu où j'étais

de l'accroissement du nombre des pairs. Le duc et la duchesse de Villars s'étaient toujours entretenus bien avec la duchesse de Brancas. Celle-ci était l'amie la plus intime et de tous les temps de la maréchale de Chamilly, qui, à une vertu peu commune dans tous les temps de sa vie, joignait toutes les qualités les plus aimables de l'esprit, du cœur et de la plus sûre et agréable société, et qui était depuis longtemps amie intime de madame de Saint-Simon, par conséquent la mienne, et nous voyait fort souvent : ce fut la voie qu'ils prirent.

La duchesse de Brancas par la maréchale était aussi de nos amies, mais non assez pour nous parler ; nous ne connaissions point du tout la belle-fille, ou plutôt assez pour n'avoir aucun commerce, et je n'avais jamais parlé au père ni au fils, pour ainsi dire. La maréchale se chargea de nous parler, et le fit efficacement. Je considérai que M. de Brancas n'était pas moins duc pour l'être d'une manière bizarre ; que son ancienneté pouvait embarrasser ; qu'il valait mieux s'en défaire par de nouvelles lettres, et un nouveau rang de duc et pair qui le remit dans l'ordre naturel et commun, que de laisser subsister des prétentions et une exclusion de toutes cérémonies éternelle. Je consentis donc à y travailler à cette condition, mais de laquelle je voulus me bien assurer par celui qu'elle regardait. C'était le fils, parce que, le père s'étant démis de son duché, il n'était plus susceptible de la pairie, comme il était arrivé au maréchal de Tallard. Nous primes donc un jour chez la maréchale de Chamilly, où le duc et la duchesse de Villars se trouvèrent avec madame de Saint-Simon et moi. Là se fit l'explication et la convention nette et précise. Villars convint que tout ce qu'il désirait était d'être fait duc et pair par de nouvelles lettres enregistrées au parlement

de Paris, tant pour couper racine à toute prétention d'ancienneté, que parce que le parlement de Paris ne connaît point d'enregistrement d'érections de ces dignités des autres parlements, mais seulement les siennes. Qu'à ce titre, il prétendrait la queue de tous les pairs au parlement, et de plus celle de tous les ducs en toutes cérémonies et actes, spécialement en l'ordre du Saint-Esprit, le cas lui arrivant, et ne prendrait ni ne prétendrait jamais en aucun acte, cérémonie, occasion quelconque, autre rang parmi les ducs que celui de la date du rang nouveau desdites nouvelles lettres et de sa réception au parlement de Paris. Cela fut bien et clairement énoncé par moi, répété par le maréchal de Chamilly, prononcé de même par Villars, distinctement et correctement approuvé et consenti par lui, qui m'en donna sa foi et sa parole d'honneur positive et me la réitéra; de manière que j'eus honte de lui faire l'affront de la lui demander par écrit. Et voilà la sottise des honnêtes gens droits et vrais avec ceux qui ne sont rien moins, et desquels ils ne peuvent se figurer une infamie solennelle. J'ai eu depuis tout loisir de m'en repentir.

Ce qui m'empêcha de parler d'écrit fut qu'il me pria d'expliquer à M. le duc d'Orléans ces conditions; qu'il me donna sa parole que lui et son père les stipuleraient eux-mêmes en ma présence à ce prince, et qu'ils consentaient que la foi et la parole qu'ils me donnaient de s'y tenir devinssent publiques. Un homme d'honneur est aisément trompé par qui n'en a point et qui s'en joue. Ces paroles reçues, je ne pensai plus qu'à m'acquitter de l'engagement qu'elles m'avaient fait prendre. Je représentai au régent la convenance de mettre à flot des gens engravés d'une manière singulière, dont il aimait le père, et dont la mère, dame d'honneur de Madame, mé-

ritait sa considération et ses grâces, les tirer de prétention et d'exclusion perpétuelle par une grâce très-grande à la vérité, mais qui ne changeait point leur extérieur et ne blessait personne. Je fus surpris de la résistance que j'éprouvai du régent. Il s'amusait des pointes que faisait le duc de Brancas et de ses saillies, mais au fond il le méprisait; il faisait encore moins de cas de son fils et de sa belle-fille, à qui peut-être il n'avait jamais parlé, et il comptait pour fort peu la vertu et la piété de la duchesse de Brancas; il sentait le ridicule à l'égard du sujet, en sorte que j'eus toutes les peines imaginables à en venir à bout à force de bras. Je lui expliquai la condition, sans laquelle M. le duc d'Orléans n'eût jamais accordé chose si forte contre son sens et son goût. Le père et le fils non-seulement y consentirent en sa présence, mais la lui demandèrent. Elle fut rendue publique en même temps que la grâce sitôt que je l'eus emportée; eux l'avouèrent par augmentation de droit, puisque les nouvelles lettres portant nouvelle érection du duché et de la pairie abolissaient les anciennes et les anéantissaient, et le rang nouveau que leur enregistrement et la réception du duc de Villars opéra, fixa à leur date le rang nouveau du nouveau duc et pair, tant au parlement qu'en tous autres actes, assemblées et cérémonies d'état, de cour et publiques. Quoique les infâmes suites de ce service, de cette grâce, et de la foi et parole si solennellement données et réitérées, portées au régent par eux-mêmes, et de leur aveu devenues publiques, dépassent les temps que je me suis prescrit pour ces Mémoires, je ne laisserai pas d'avoir lieu de les placer en leur temps. Le duc de Villars ne perdit point de temps pour son enregistrement, et il fut reçu le 7 septembre dernier jour, du parlement.

Ce même jour, avant sa réception, Efflat alla de bon

matin au palais avec une lettre de jussion dans sa poche pour l'enregistrement des charges de surintendant des bâtimens et de grand maître des postes. Lui et son ami le premier président, qui ne songeait qu'à tirer de l'argent du régent en se rendant difficile, mais ne s'en voulait pas tarir la source, avaient trouvé que le jeu avait duré assez longtemps pour faire montre de l'autorité du parlement sur chose qui n'intéressait ni le public ni personne en particulier. Il assembla donc les chambres sur-le-champ, et prit son temps qu'il y en avait encore peu des enquêtes arrivés, dont il était moins le maître, et qu'il avait échauffés contre cet édit. Il le proposa en aplanissant les prétendues difficultés, en faisant craindre de s'exposer au dégoût des lettres de jussion, et en maintenant leur rare autorité par de misérables modifications à l'édit, qui ne faisaient rien aux charges ni à leurs fonctions. L'édit passa ainsi à la grande pluralité des voix, et la lutte pour cette affaire demeura enfin finie. M. le duc d'Orléans empêcha les princes du sang et les bâtards de se trouver à l'enregistrement ni à la réception du duc de Villars, de peur de commise. Son oncle l'abbé de Brancas, qui avait la tête fort dérangée, se jeta dans la rivière vers ce même temps. Des bateliers le retirèrent, mais il mourut quelques heures après.

Le cardinal Ferrari, jacobin, que sa vertu et son rare savoir avaient élevé à la pourpre, et l'avait honorée, et fort employé dans les principales affaires, mourut à Rome.

La sœur aînée de M. de Nevers, qui avait épousé le prince de Chimay, grand d'Espagne et chancelier de la Toison-d'Or, mourut aussi sans enfants à Paris.

Torcy vendit 400,000 livres sa charge de chancelier de l'ordre, avec permission de continuer à le porter, à son beau-frère l'abbé de Pomponne, qui obtint en

même temps un brevet de retenue de 300,000 livres dessus.

Les galions arrivèrent à Cadix, chargés de 30,000,000 d'écus sans les fruits et les pacotilles. Ce fut une grande et agréable nouvelle, et en général pour tous les commerçants de l'Europe. L'arrivée du jésuite Laffiteau dans la chaise de poste du cardinal de la Trémoille fit plus de bruit encore parmi un certain monde. Le secret et la promptitude de son voyage, les mesures mystérieuses qu'il affecta ici, la promptitude avec laquelle il repartit pour Rome six ou sept jours après, firent faire bien des raisonnements. La suite montra que ce n'était qu'un fripon qui s'était voulu faire de fête, et qui ne fit que leurrer et tromper. Longtemps depuis le cardinal de Rohan m'a conté que ce drôle-là entretenait une fille dans une espèce de faubourg de Rome, chez laquelle il donnait très-bien à souper à ses amis du temps que ce cardinal était à Rome. Il se moquait de ses supérieurs pour les mœurs, mais il les courtisait sur leur doctrine et leurs vues. Il avait beaucoup d'intrigues qui à la fin le firent évêque de Sisteron, où il ne fut pas moins effronté en tout genre. Le cardinal de Rohan n'eut pas honte depuis tout cela de lui faire prêcher un carême à la cour, ni lui d'écrire un volume de mensonges les plus grossiers et les plus reconnus contre l'exacte et simple vérité du voyage de l'abbé Chevalier à Rome, écrit par lui-même.

Chamarande, dont j'ai quelquefois fait mention, perdit le seul fils qui lui restait, et le comte de Beuvron mourut en même temps fort jeune, sans alliance, perdant le sang jusque par les pores, maladie fort peu connue des médecins. Il avait reporté en Espagne la Toison de Sezanne son oncle, où il l'avait obtenue, et le maréchal d'Harcourt lui avait fait donner la lieutenance générale de Normandie et le gouvernement du vieux palais

de Rouen qu'il avait. Le régent en laissa la disposition au maréchal d'Harcourt, qui les donna à un autre de ses enfants.

Madame de Lussan, de laquelle j'ai eu lieu de parler en son temps, mourut fort vieille. Je n'ai point su si elle était devenue moins friponne, fausse, et doucereuse impudente qu'elle avait vécu. Une autre belle âme qui alla paraître fort subitement devant Dieu fut celle de l'abbé Servien, fils du surintendant et reste de tous les Servien, duquel j'ai parlé quelquefois.

Madame de Manneville mourut en même temps d'un cancer. Elle était fille de M. et de madame de Montchevreuil, les grands amis de madame de Maintenon, et avait une pension du roi de 6,000 liv.

Les dames et les gens du bel air regrettèrent fort d'Angennes, qui mourut de la petite-vérole. La duchesse d'Olonne en mourut aussi, pour s'en être enfermée mourant de peur avec son mari, qui ne le méritait guère de la façon dont il vivait avec elle. Elle était fille du premier mariage de Barbésieux, jeune, bien faite, aimable, vertueuse et pleine de ses devoirs. Ce fut grand dommage.

J'avais profité d'une quinzaine de vacances du conseil de régence pour m'aller amuser à la Ferté et en d'autres campagnes, lorsque la petite-vérole parut à M. le duc de Chartres. Il me fâchait fort de couper un si court intervalle, mais on m'en pressa tant que je vins passer un jour franc à Paris pour voir M. et madame la duchesse d'Orléans. J'allai donc au Palais-Royal le lendemain que je fus arrivé. Je trouvai M. le duc d'Orléans dans son grand appartement, qui me parut touché de mon voyage. Comme je causais seul avec lui, on lui annonça le duc de Noailles ; je voulus dire quelque chose, M. le duc d'Orléans m'interrompit pour me dire qu'il

lui avait donné heure, et en même temps le duc de Noailles entra et se tint en dedans sur la porte. « Oh ! pour cela , monsieur, repris-je tout haut pour que Noailles n'en perdît rien, je fais cinquante lieues pour avoir l'honneur de vous voir, je m'en retourne demain ; nous étions en train de causer : vous n'avez qu'à renvoyer M. de Noailles, il est bon pour attendre. » M. le duc d'Orléans et moi étions demeurés assis sans bouger. Il fit signe avec un peu d'embarras au duc de Noailles, qui sortit sur-le-champ et ferma la porte sur lui. La conversation fut presque toute d'affaires étrangères. Il y en avait une sur le tapis importante, qui regardait la négociation de la France avec l'Angleterre et la Hollande, sur laquelle il se leva et me dit : « J'ai peur qu'on ne nous entende là-dedans, çar la porte était du-côté de son bureau : allons-nous-en dans ce cabinet. » Nous étions dans ce salon sur la rue Saint-Honoré : il me mena dans un cabinet qui le joignait et qui donnait sur la même rue, et ferma la porte sur moi. Je ne connaissais point ce cabinet, et c'était une des pièces du petit appartement des soupers. La conversation y continua près d'une heure. Sortant de là, nous trouvâmes dans le salon le duc de Noailles, le maréchal d'Huxelles l'un auprès de l'autre, et cinq ou six seigneurs qui s'y étaient amassés, mais qui se tenaient éloignés de la porte du cabinet d'où nous sortions. Je pris congé de M. le duc d'Orléans pour le reste de la vacance, et j'allai de là au maréchal d'Huxelles, à qui je parlai malicieusement à l'oreille de la matière de l'entretien que je venais d'avoir, et lui à moi de même ; et je regardais cependant le duc de Noailles, qui devenait de toutes les couleurs. Je fis et reçus civilités de tout ce qui était là, et je passai devant le duc de Noailles sans le saluer, qui se rangea et me fit une grande révérence.

De bonne heure, après dîner, j'allai chez madame la duchesse d'Orléans, qui me reçut fort bien. M. le duc d'Orléans m'avait demandé si je ne la verrais pas, et même m'avait témoigné qu'il le désirait; il était en peine qu'elle ne fût fâchée contre moi de notre requête. Elle ne me le parut point du tout. Elle sortait de chez M. le duc de Chartres. Mes deux fils avaient eu la petite-vérole l'année précédente, et le cadet en avait été longtemps à l'extrémité. Je m'étais servi du frère du Soleil, jésuite apothicaire du collège, fort habile, et n'avais point voulu de médecins. Je m'en étais si bien trouvé que j'avais fort conseillé à M. et madame la duchesse d'Orléans d'en user de même si M. le duc de Chartres avait la petite-vérole. Ils me crurent, et cela réussit à souhait. Ce frère du Soleil était excellent par science, par expérience et par une attention infinie à ses malades, et habile pour toutes les maladies, avec une simplicité et une douceur qui le faisaient aimer de ceux qu'il soignait; c'était aussi un humble et fort bon religieux. La guérison de M. le Duc, de M. le prince de Conti et de M. le duc de Chartres de la petite-vérole produisit une très-impertinente nouveauté. Leurs maisons firent chanter des *Te Deum* dans leurs paroisses de Paris et encore ailleurs, ce qui ne s'était jamais fait encore que pour les choses publiques ou pour le rétablissement de la santé des rois et des reines, encore après un grand péril, et très-rarement de leurs enfants; mais tout tombait en pillage, tellement qu'après cet exemple des princes du sang, il n'y eut point de particulier qui ne fit après la même entreprise. On l'a souffert, et fait encore chanter des *Te Deum* qui veut et où on veut.

Le maréchal de Montrevel, dont le nom ne se trouvera guère dans les histoires, ce favori des sottises, des modes, du bel air, du maréchal de Villeroy et presque du feu

roi, duquel il avait tiré plus de 100,000 livres de rente en bienfaits, dont il jouissait encore, et qui n'a pu être nommé que pour ce à quoi il avait le moins de part, une figure qui le fit vivre presque toute sa vie aux dépens des femmes, une grande naissance et une valeur brillante, par delà quoi que ce puisse être, mourut escroc de ses créanciers, n'ayant rien vaillant que 3,000 louis qu'on lui trouva, et force vaisselle et porcelaines. Il avait les misères des femmes qui l'avaient fait subsister, et il ne craignait rien tant qu'une salière renversée. Il se préparait à aller en Alsace. Dînant chez Biron, depuis duc, pair et maréchal de France, une salière se répandit sur lui. Il pâlit, se trouva mal, dit qu'il était mort; il fallut sortir de table et le mener chez lui. On ne put lui remettre le peu de tête qu'il avait. La fièvre le prit le soir, et il mourut quatre jours après, n'emportant de regrets que ceux de ses créanciers. Il n'avait point eu d'enfants de deux femmes qu'il avait épousées, bien sucées, et ayant fort mal vécu avec elles. Il laissa la dernière veuve, qui était Rabodanges, veuve d'un Médauid-Grancey, chef d'escadre, dont elle avait deux filles : mesdames de Slavacourt et de Hautefeuille qui a bien fait parler d'elle.

Le prince de Furstemberg, qui avait toujours laissé sa femme et ses filles à Paris, mourut en Allemagne. Il y avait des années infinies qu'il y était retourné, et n'en était plus sorti. Il avait toute la confiance de l'électeur de Saxe; et lorsque ce prince fut élu roi de Pologne, il le laissa gouverneur de son électorat avec toute autorité, qu'il y a conservée toute sa vie. Il était fort riche, mais en Allemagne les filles n'héritent point.

Le prince de Robec ne jouit pas longtemps du régiment des gardes wallonnes qu'il avait eu à la disgrâce du duc d'Havrech. Il mourut assez subitement et assez

jeune, sans enfants de la fille du comte de Solre. Son frère le comte d'Esterres hérita de sa grandesse, prit son titre, et obtint sa toison. Il servait en France. Les gardes wallonnes furent données au marquis de Risbourg.

La duchesse d'Albe épousa en même temps l'abbé de Castiglione qu'elle avait emmené d'ici retournant à Madrid. J'ai assez parlé d'eux à l'avance pour me contenter de dire ici que le pape lui permit de conserver des pensions considérables qu'il avait sur des bénéfices, et qu'en faveur de ce mariage le roi d'Espagne le fit grand de la première classe, et lui donna une place de gentilhomme de sa chambre, dont aucun n'avait plus nul exercice depuis longtemps. Il prit le nom de duc de Solferino.

CHAPITRE CDXLVII,

Louville envoyé secrètement en Espagne. — Sa commission très-importante et très-secrète. — Incapacité surprenante du duc de Noailles. — Jalousie extrême du maréchal d'Huxelles. — Craintes et manèges intérieurs d'Albéroni en Espagne. — Insolence de l'inquisition sur les deux frères Macuñas. — Le cardinal Aquaviva chargé, au lieu de Molinez, des affaires d'Espagne à Rome. — La peur qu'Albéroni et Aubenton ont l'un de l'autre les unit. — Giudice ôté d'auprès du prince des Asturies et du conseil. — Popoli fait gouverneur du prince des Asturies. — Sa figure et son caractère. — Mécontentement réciproque entre l'Espagne et l'Angleterre. — Fourberie d'Albéroni pour en profiter. — Les Anglais, en peine du chagrin du roi d'Espagne sur leur traité avec l'empereur, le lui communiquent, et en même temps les propositions que leur fait la France et leur réponse. — Malignité contre le régent pour le brouiller avec le roi d'Espagne. — Adresse de Stanhope pour se défaire de Montekón en Angleterre et gagner Albéroni, qui passe tout aux Anglais. — Albéroni, gagné par la souplesse de Stanhope, donne carte blanche aux Anglais pour signer avec eux une alliance défensive. — Embarras et craintes diverses de Bubb, secrétaire et seul ministre d'Angleterre à Madrid. — Prétention des Anglais insupportable pour le commerce, qu'Albéroni ne leur conteste seulement pas. — Bassesses et empressement pour les Anglais. — Crainte d'Albéroni des Parmesans, qu'il empêche de venir en Espagne. — Louville à Madrid. — Il en est renvoyé sans pouvoir être admis. — Il en coûte Gibraltar à l'Espagne. — Impostures d'Albéroni sur Louville. — Le régent et Albéroni demeurent toujours piqués l'un contre l'autre du voyage de Louville.

La négociation entre la France et l'Angleterre prenait quelquefois une face plus riante. Toutes deux désiraient

y attirer l'Espagne par des vues différentes. Le régent en sut profiter pour ménager à l'Espagne la restitution actuelle de Gibraltar, qui était la chose du monde qui l'intéressait davantage. Gibraltar ne laissait pas d'être à charge au roi d'Angleterre, bien comme il était avec les Barbaresques, et bien supérieur en marine à l'Espagne. Avec le port Mahon, Gibraltar lui était inférieur en usage et en importance à la dépense et à la consommation qu'il lui en coûtait. Il consentit donc à le rendre à l'Espagne moyennant des riens qui ne valent pas s'en souvenir ; mais, comme il ne voulait pas s'exposer aux cris du parti qui lui était contraire, il exigea un grand secret et une forme. Pour le secret, il voulut que rien de cela passât par Albéroni, ni par aucun ministre espagnol ni anglais, mais directement du régent au roi d'Espagne par un homme de confiance du choix du régent, et de condition à être admis à parler au roi d'Espagne tête à tête. La forme fut que cet homme de confiance du régent serait chargé de sa créance, d'une lettre touchant l'affaire du traité, c'est-à-dire d'un papier de ces riens demandés par le roi d'Angleterre prêt à être signé, et d'un ordre positif du roi d'Angleterre, écrit et signé de sa main, au gouverneur de Gibraltar, de remettre cette place au roi d'Espagne à l'instant que l'ordre lui serait rendu, et de se retirer avec sa garnison, etc., à Tanger. Pour l'exécution, un général espagnol devait marcher subitement à Gibraltar sous prétexte des courses de sa garnison, et, sous celui d'envoyer sommer le gouverneur, lui porter l'ordre du roi d'Angleterre, et en conséquence être reçu et mis en possession de la place. La couleur était faible, mais c'était l'affaire du roi d'Angleterre.

Le duc de Noailles était alors dans la grande faveur et voulait tout faire. Il ne faut pas être glorieux. Je ne

sus rien de tout cela que du second bond et par Louville, avant que le régent m'en eût rien dit, qui ne m'en parla qu'après. Noailles, avec qui seul le choix se fit, dont le maréchal d'Huxelles fut cutré, crut faire merveille de proposer Louville, comme ayant eu longtemps autrefois toute la confiance du roi d'Espagne, et le connaissant mieux qu'aucun autre qu'on y pût envoyer. Sans être habile, je me serais défilé du roi d'Angleterre proposant une pareille mécanique. Il ne pouvait ignorer avec quel soin et quelle jalousie la reine et Albéroni tenaient le roi d'Espagne enfermé, inaccessible à qui que ce pût être, et que le moyen certain d'échouer était d'entreprendre de lui parler à leur insu, ou malgré eux et sans eux. Quant au choix, de tout ce qu'il y avait en France, Louville était à mon avis le dernier sur qui il dût tomber. Plus il avait été bien avec le roi d'Espagne et avant dans sa confiance, plus son arrivée ferait-elle peur à la reine et à Albéroni, et plus mettraient-ils tout en usage pour ne pas laisser rapprocher un homme dont ils craindraient tout pour leur crédit et leur autorité. Je le dis à Louville, qui n'en disconvint pas, mais qui se contenta de me répondre que, dans sa surprise, il n'avait osé refuser, et que, de plus, s'il réussissait à percer, l'acquisition de Gibraltar était si importante qu'il y aurait bien du malheur si elle ne lui valait de rapporter ce qui lui était dû de ses pensions d'Espagne, qui était pour lui un gros objet. Être choisi et parti ne fut presque que la même chose. Il eut pourtant loisir de me le venir dire et raisonner avec moi, et de me venir trouver le lendemain encore, et de me conter que M. le duc d'Orléans, lui ayant parlé avec bonté et avec confiance sur ce dont il le faisait porteur, en présence du seul duc de Noailles, les avait promptement renvoyés chez le duc de Noailles, qui lui devait faire et donner

ses expéditions. Le duc de Noailles l'emmena donc dans sa bibliothèque, l'y promena, lui parla de ses livres, puis de son administration des finances, chercha des louanges tant qu'il put.

Louville, qui devait partir le surlendemain, et qui n'était averti que de la veille, mourait d'impatience. A la fin il l'interrompit pour le ramener à son fait. Ce ne fut pas sans peine, ni sans essayer encore d'autres disparates entièrement étrangères à leur sujet. Enfin il fallut prendre la plume. Noailles se mit à vouloir faire la lettre de M. le duc d'Orléans au roi d'Espagne. Au bout de quelques mots, pauses longues et un peu de conversation, puis une ligne ou deux et pause encore, puis fatures et renvois. Elle ne fut pas à moitié qu'il voulut la refondre; c'était son terme favori. Il la fondit et refondit si bien qu'elle demeura fondue, et qu'il n'en resta rien. Louville pétillait, et à la fin il lui proposa de la lui laisser faire. Il l'écrivit tout de suite. Noailles y mit des points et des virgules; il ne trouva rien d'omis ni à changer. Après il voulut travailler à l'instruction : même cérémonie. Louville la fit tout de suite sur son bureau. Tout cela dura plus de quatre heures. C'en était trois plus qu'il ne fallait. Cette aventure ne m'apprit rien de nouveau. Celle de Fontainebleau, lorsque Bolingbroke y vint pour la paix particulière de la reine Anne, et qui a été racontée en son temps, m'avait bien prouvé la parfaite incapacité du duc de Noailles d'écrire sur la moindre affaire, avec tout son esprit et son jargon, et les plumes d'autrui dont avec tant d'art il savait se faire honneur, et les donner pour siennes.

Quand la lettre fut signée du régent le lendemain matin, en présence de Louville, en prenant congé de lui il lui ordonna de voir le maréchal d'Huxelles, de lui porter l'instruction à signer, qui ne disait pas un mot de l'af-

faire, mais seulement de la conduite pour voir et parler au roi d'Espagne, etc. Louville eut beau représenter l'inutilité d'une visite où sûrement il serait mal reçu, Noailles, qui voulait tout faire, mais qui en même temps craignait tout le monde, insista, croyant par là ménager le maréchal d'Huxelles; il fallut donc y aller, et ce fut en sortant de chez lui que Louville revint chez moi. Il fut reçu comme un chien dans un jeu de quilles, ce fut son expression. Le maréchal, fronçant le sourcil, lui dit qu'il n'avait qu'à lui souhaiter bon voyage; qu'il n'avait rien à lui dire; qu'il ne pouvait parler de ce qu'il ne savait point; qu'il n'avait rien à mander dans ce pays-là; puis lui tourna le dos et le laissa. Il fut enragé de se voir passer la plume par le bec, s'en prit à Louville, qu'il crut avoir brassé toute cette intrigue, et ne lui a jamais pardonné. Je soupçonne que le duc de Noailles ne fut pas fâché d'en laisser tomber la haine sur Louville, et que le timide et jaloux maréchal aimait mieux s'en prendre à l'un qu'à l'autre. Le projet était que Louville, prenant la route détournée du pays de Foix et de l'Aragon, arrivât dans Madrid sans que personne eût pu avoir le moindre vent de son voyage. Je ne sais si le maréchal d'Huxelles se tint bien obligé au secret, qui, malgré toutes les précautions de Louville, fut très-mal gardé.

Les soupçons du roi d'Espagne contre Albéroni se fortifiaient. La reine se contentait de l'exhorter à souffrir avec patience, lui se plaignait de sa mollesse, de sa complaisance pour le roi, de ne pas surmonter les défiances continuelles d'un esprit faible et irrésolu, capable de se livrer à qui s'en voudrait emparer pour en faire un mauvais usage. Il trouvait la reine indolente, haïssant la peine et les affaires, ne cherchant que son repos. Il l'exhortait à ne pas souffrir qu'on les exclût l'un et

l'autre du gouvernement des affaires, et à craindre, parmi cette confusion de nations et de langues qui inondaient la cour d'Espagne, la cabale suivie et dissimulée des Espagnols qui voulaient tout rappeler à leur ancien gouvernement. Il l'avertissait que, si elle cessait d'avoir l'autorité dans les affaires, elle ne devait plus compter sur aucun crédit ni considération dans le monde, ni sur aucun respect de ses sujets. Les désordres étaient au dernier point en Espagne, les peuples accablés d'impôts, les seigneurs dans la crainte et le mépris, la noblesse à la mendicité ; ni troupes, ni finances, ni marine, ni commerce, et personne qui pût remédier à tant de maux, et la maison d'Autriche attentive avait encore force partisans. Albéroni vantait ses projets, et se vantait de tout raccommoder s'il était soutenu à les exécuter. En se louant il décriait le cardinal del Giudice, et avait persuadé à la reine qu'il était très-dangereux à laisser auprès du prince des Asturies.

On se souviendra de l'affaire de Macañas, qui a été racontée en son temps. Son frère, qui était dominicain, fut mis en prison par l'inquisition, qui refusa au roi d'Espagne de lui en remettre le procès ; et en même temps ce tribunal déclara par un décret Macañas hérétique, et le cita à comparaître dans quatre-vingt-dix jours. C'était un nouvel attentat, après celui du refus du procès de son frère. Macañas, depuis le décret que Giudice fit contre lui dans Marly, et qui le retint si longtemps à Bayonne sans pouvoir rentrer en Espagne, était en pays étranger connu pour être ministre du roi d'Espagne. Ce prince et la reine s'en voulurent prendre à Giudice comme grand inquisiteur et mobile de procédés si insolents, et le chasser. Albéroni leur fit peur de la conjoncture, et de le faire passer pour un martyr : c'est qu'il craignit que Rome ne s'en prit à lui-même, et que,

quelque haine qu'il eût contre Giudice, il avait encore plus d'affection à son chapeau, qu'il craignit d'éloigner ; mais il lui donna un autre dégoût. Il fit décharger Molinez du soin des affaires d'Espagne à Rome, comme trop vieux et incapable de les conduire, et les fit donner au cardinal Aquaviva. Giudice haïssait fort toute cette maison, et le cardinal Aquaviva en particulier, qu'il regardait comme l'ami d'Albéroni et le promoteur de son chapeau.

Aubenton, quoique appuyé directement du pape, et personnellement honoré de toute sa confiance et d'un commerce particulier de lettres avec lui, se sentit trop faible contre Albéroni, qui n'était qu'un avec la reine, laquelle n'aimait point les jésuites et n'en avait jamais voulu d'aucun pour confesseur. Albéroni, de sa part, craignait doublement Aubenton, qui avait la confiance du roi d'Espagne, jusqu'à lui renvoyer quelquefois des affaires à lui seul, et il ne le redoutait pas moins pour son chapeau à Rome. Cette frayeur réciproque relia ensemble deux ambitieux qui ne connurent jamais que l'autorité et la fortune. Le cardinal del Giudice fut la victime de leur ralliement. La première nouvelle qu'il en eut fut par un billet de Grimaldo qui, sous le nom de secrétaire d'état, l'était moins que secrétaire d'Albéroni, dont il avait ordre d'exécuter et d'expédier tous les ordres. Par ce billet le cardinal eut ordre de se retirer d'auprès du prince des Asturies, auquel sa place de grand inquisiteur ne lui laissait pas le loisir de donner tous les soins nécessaires. Moins surpris que touché, il répondit avec soumission. Il demanda en même temps la permission d'écrire au pape pour se démettre aussi de sa charge de grand inquisiteur, ce qu'il obtint aussitôt. Après quoi il offrit de se retirer dans la ville qu'il plairait au roi de lui prescrire, où il y aurait tribunal d'inquisition, jus-

qu'à ce que la réponse du pape lui permit de sortir d'Espagne. Au milieu d'une disgrâce si marquée, il n'était pas si détaché qu'il ne continuât d'assister au conseil, où il n'avait plus depuis longtemps que le vain nom de premier ministre. Cela ne dura que quelques jours ; il reçut un nouveau billet de Grimaldo qui, par ordre du roi, lui ordonnait de s'abstenir de se trouver au conseil. En même temps le duc de Popoli fut nommé gouverneur du prince des Asturies.

Popoli était un seigneur napolitain, frère du feu cardinal Cantelmi, archevêque de Naples. J'ai parlé de lui lorsqu'il passa à Versailles, et que le roi lui promit l'ordre du Saint-Esprit, qu'il lui envoya depuis, et lorsqu'il fut fait par le roi d'Espagne, à très-bon marché, capitaine général et général de l'armée de Catalogne, qu'il laissa au maréchal de Berwick, qui fit le siège de Barcelone. Il se déshonora partout sur le courage, sur l'avarice, sur l'honneur, sur tous chapitres, ce qui ne l'empêcha pas d'être grand d'Espagne, chevalier de la Toison, grand maître de l'artillerie, capitaine des gardes du corps de la compagnie italienne, enfin gouverneur du prince, quoiqu'il eût empoisonné sa femme, héritière de la branche aînée de leur maison, dont par là il avait eu tous les biens, belle, aimable, jeune, qui était fort bien avec la reine dont elle était dame du palais, et qui ne donnait point de prise sur sa conduite. Personne ne doutait de ce crime, et lorsque je fus en Espagne, j'en ai ouï parler à la reine comme d'une chose certaine, dont elle avait horreur. Je crois pourtant qu'il ne le commit que depuis qu'il fut mis auprès du prince des Asturies, ou fort peu avant, et que lors la chose n'était pas si avérée. D'ailleurs Popoli avait grand air et grande mine, la taille et le visage mâle et agréable des héros, beaucoup d'esprit, d'art, de manège ; suprêmement faux et dangereux,

avec tout le langage, les grâces, les façons, les manières du maréchal de Villeroy, à un point qui surprenait toujours. Quoique Italien, il n'aimait point Albéroni; il fraya toujours avec la cabale espagnole, dont il ne se cachait pas.

L'alliance défensive traitée entre l'Espagne et l'Angleterre s'était refroidie par la signature de celle de cette dernière couronne avec l'empereur. L'Espagne criait contre la mauvaise foi des Anglais, et ne doutait pas que le traité qu'ils venaient de conclure ne fût contraire à ses intérêts et aux plus essentiels articles de la paix d'Utrecht. Les Anglais se plaignaient avec hauteur des vexations que leurs marchands souffraient sans cesse de l'Espagne, et qui désolaient tout le commerce. Ces plaintes mutuelles retombaient sur Albéroni, depuis longtemps chargé seul de cette négociation; mais lui se crut assez habile pour profiter de cette situation, prit un air de franchise et de disgrâce avec le secrétaire que l'Angleterre tenait pour tout ministre à Madrid. Il lui dit que les mauvais serviteurs du roi d'Espagne l'avaient tellement décrié dans son esprit faible, défiant, incertain, irrésolu, comme gagné par les Anglais, qu'il n'osait plus ouvrir la bouche de rien qui les regardât, et gémissait devant ce secrétaire sur le préjudice que ces pernicious discours causaient aux intérêts du roi d'Espagne. Le but de cette feinte était de se rendre cher aux Anglais en les persuadant qu'il s'exposait pour eux à déplaire au roi d'Espagne, gagner du temps et attendre les événements, observer la conduite de la Hollande, profiter du désir de cette république d'établir son commerce avec l'Espagne, enfin traiter avec elle seule ou avec l'Angleterre seule, ou avec toutes les deux, suivant qu'il trouverait jour et convenance. Il fut, une nuit, trouver Ripperda chez lui par ordre de la reine, pour le presser

d'entrer en traité. Sur quoi cet ambassadeur de Hollande pressait ses maîtres de ne pas manquer une occasion si favorable, les assura qu'ils obtiendraient toutes les conditions les plus favorables, qui les pourraient conduire à chasser d'Espagne les Français sans retour.

Bubb, secrétaire du roi d'Angleterre à Madrid, était de son côté fort en peine des fâcheuses impressions que le traité de l'empereur avec le roi de la Grande-Bretagne avait fait sur l'esprit du roi d'Espagne, lorsqu'il reçut ordre de rendre compte au roi d'Espagne, par Albéroni, de tous les points de ce traité, de lui en communiquer même la copie, et, pour comble de bonne foi de leur part, de lui communiquer aussi les offres que la France leur faisait pour un traité de ligue défensive avec eux, même le projet de la France, et la réponse que le roi d'Angleterre y avait faite. Stanhope, qui voulait se réserver le premier mérite d'une telle confiance, adressa à Bubb, par le même courrier, une lettre de sa main pour Albéroni pleine de toutes les expressions qui pouvaient le flatter davantage, et de toutes celles qu'il crut les plus propres à flatter le roi d'Espagne. Sa malignité contre la France n'oublia pas qu'elle y sollicitait avec empressement la confirmation du traité d'Utrecht, le seul qui pût faire peine personnellement au roi d'Espagne; et relevait l'attention obligeante du roi son maître à éluder la demande de M. le duc d'Orléans, et l'industrie à tourner la réponse d'une manière qui fût agréable au roi d'Espagne. Stanhope qui, comme on l'a vu, voulait se défaire de Monteléon, qu'il trouvait trop éclairé et trop habile, profita de l'occasion contre un homme qu'il savait n'être ni créature d'Albéroni ni fort lié avec lui, et qui avait toujours fort publiquement témoigné qu'il était persuadé que l'intérêt de l'Espagne était d'être toujours unie avec la France. Ainsi Stanhope l'attaqua

sans ménagement par la même lettre, et y exagéra son étonnement de voir un ambassadeur d'Espagne solliciter, de concert avec la France, la confirmation du traité d'Utrecht, pendant que le roi d'Angleterre évitait d'en parler, uniquement par l'attention qu'il avait aux intérêts personnels du roi d'Espagne. Quelque satisfaction qu'Albéroni eût de cette dépêche, il fut encore plus sensible à l'ordre que Bubb reçut en même temps d'accuser le cardinal del Giudice d'avoir favorisé les intérêts du prétendant, et de demander formellement au roi d'Espagne d'éloigner ce cardinal et ses adhérents et de choisir des ministres habiles et intègres.

Malgré tant de satisfaction, Albéroni joua la comédie : il contrefit l'homme éreinté sur les Anglais par ses ennemis auprès du roi d'Espagne, auquel il n'osait plus en parler ; et quand il crut avoir assez joué, il promit, comme par effort pour le bien, de se hasarder encore une fois là-dessus auprès de son maître et de donner promptement sa réponse. Il la fit bientôt en effet : il dit à Bubb que l'engagement pris entre l'empereur et le roi d'Angleterre de se garantir mutuellement, non-seulement les états dont ils se trouvaient en possession actuelle, mais encore ceux qu'ils pourraient acquérir dans la suite, avait fait faire de sérieuses réflexions au roi d'Espagne, qui trouvait cet article directement contre ses intérêts. Bubb ne put bien excuser cet endroit du traité, mais il avait affaire à un homme qui voulait être persuadé en faveur des Anglais. Il demanda donc à Bubb si ce traité portait exclusion de toute autre alliance. Bubb répondit que non, et cita pour preuve le traité actuellement sur le tapis entre la France et l'Angleterre. Il se trouvait en même temps embarrassé de n'avoir point d'instruction ni de pouvoir pour traiter avec l'Espagne. Albéroni le tira de peine en lui disant que Stanhope lui offrait par

sa lettre de traiter, et qu'il l'avait offert verbalement à Montéléon. C'était le matin qu'ils conféraient : le soir du même jour Giudice eut ordre de se retirer absolument d'auprès du prince des Asturies, et le premier ministre, satisfait du dernier coup porté à ce cardinal par les Anglais, avertit Bubb que le roi d'Espagne était disposé à signer une alliance défensive avec le roi de la Grande-Bretagne. Quelque désir qu'en eût ce secrétaire, il se trouvait arrêté faute d'instruction et de pouvoir ; mais Albéroni, plus pressé que lui encore, répondit sur sa question de la nature du traité pour en écrire : Telle alliance défensive qu'il plaira au roi d'Angleterre. Enfin il lui dit qu'il écrirait lui-même à Stanhope, et promit à Bubb qu'eux deux seuls en Espagne auraient la connaissance de cette négociation, et que Montéléon n'en serait point instruit. Il ajouta que ce serait au roi d'Angleterre à choisir ceux de ses ministres qu'il voudrait admettre dans la confidence de ce secret. Albéroni comptait bien intéresser par là ce secrétaire. Tout ministre employé dans une cour met sa gloire à y faire des traités, et son dégoût à se voir enlever une négociation qu'il a entamée. Celui-ci écrivit tout de son mieux pour qu'on lui envoyât instruction et pouvoir, et n'oublia rien de ce qu'il put représenter de flatteur pour le roi d'Angleterre, tant sur les avantages du commerce que sur la médiation qui lui pouvait résulter un jour entre l'empereur et l'Espagne sur les affaires d'Italie, et le mettrait en situation de se faire considérer par ces deux puissances. Il pressa l'envoi de ce qu'il demandait au nom du ministre seul confident de leurs majestés catholiques, et envoya la lettre d'Albéroni avec cette dépêche par le même courrier extraordinaire qui lui avait apporté celle dont on vient de parler.

Dans cette situation agréable, Bubb ne laissait pas

d'être mal à son aise. Il se défiait des Espagnols et des Français, beaucoup plus encore des Hollandais. Ceux-ci se faisaient un mérite de leur refus d'entrer dans le traité de l'empereur et de l'Angleterre et publiaient qu'ils n'y entreraient jamais, et rien ne flattait plus le roi d'Espagne, qui regardait ce traité comme un obstacle à ses vues de recouvrer un jour ce qu'il avait perdu en Italie. Bubb sentait aussi tout le poids de l'affaire du commerce dont il était chargé, que le traité entre l'empereur et l'Angleterre rendait plus difficile. Il était fatigué des plaintes continuelles des marchands anglais et de la lenteur et de l'indécision de la cour de Madrid. Il n'attendait aucun succès de la proposition qu'Albéroni lui avait faite de faire examiner et décider les plaintes des marchands par des commissaires nommés de part et d'autre, et il se laissait entendre qu'il fallait profiter pour finir ces affaires de la conjoncture présente de traiter une alliance avec l'Espagne, ou renoncer à tout commerce, fixer un temps à l'Espagne de faire justice aux Anglais, et après l'expiration de ce terme déclarer tout commerce interdit. Les négociants veulent toujours que leur intérêt particulier soit la règle de l'état, et ne connaissent de bien public que leur gain particulier.

Bubb craignait là-dessus la compagnie de la mer du Sud établie à Londres, et n'eût le crédit de lui attirer des ordres qui troublassent sa négociation. Elle prétendait que la mesure d'Angleterre, qui lui était plus avantageuse que celle d'Espagne, servit de règle à la cargaison de leurs vaisseaux; et l'ordre commun entre toutes les nations est que la mesure de la charge d'un vaisseau soit toujours celle du lieu où il aborde. Cette prétention était insupportable; Bubb la jugeait telle, et l'artifice en sautait aux yeux; ainsi il souhaitait avec impatience que tous les points sur le traité de l'*Assiento*, qui étaient en-

core en dispute , fussent incessamment réglés et signés. Sa crainte fut vaine. Albéroni avait encore plus d'envie d'avancer que lui-même. Il ne fit pas la plus légère attention à cette clause, et il assura Bubb que le roi d'Espagne avait donné ses ordres pour la signature du traité, qui seraient incessamment exécutés, et qui le furent en effet. Albéroni était trop content de la disposition des Anglais et du plaisir qu'ils lui avaient fait de s'intéresser à le défaire du cardinal del Giudice, pour leur donner aucun prétexte de changer. Il écrivit donc à Stanhope, dans les termes les plus forts, pour lui témoigner la reconnaissance que le roi d'Espagne conserverait toujours de la confiance avec laquelle le roi d'Angleterre lui avait fait communiquer les propositions et les négociations de la France, et la tendre amitié que sa majesté catholique aurait toujours personnellement pour sa majesté britannique. Il blâma Montéléon, condamna l'alliance qu'il avait proposée, comme n'étant qu'une simple ratification du traité d'Utrecht faite de concert avec la France, à qui cet ambassadeur d'Espagne était toujours dévoué, crime irrémissible dans l'esprit de Stanhope, à qui il laissa la décision de tout.

Le fourbe se vantait à ses amis qu'il ne voulait qu'amuser les Anglais, et se donner le temps de voir la résolution que prendraient les Hollandais sur les instances qui leur étaient faites d'entrer dans le traité signé entre l'empereur et l'Angleterre. Il prétendait savoir qu'ils en étaient si mécontents qu'ils espéraient que le parlement d'Angleterre ferait quelque jour un crime au roi Georges d'y avoir préféré ses intérêts personnels d'usurpation sur la Suède aux intérêts de la nation anglaise. Comme il ne s'occupait du dehors que pour sa fortune, il l'était encore plus du dedans. Il craignait tout des Parmesans, pour qui la reine avait de l'affection, et que quelqu'un

d'eux n'enlevât sa faveur auprès d'une princesse légère et facile à se laisser conduire. Il empêcha, par le duc de Parme, qu'elle fit venir en Espagne le mari de sa nourrice et leur fils capucin, et s'assura par ce souverain qu'il n'en viendrait aucun autre qui pût lui faire ombre auprès d'elle. Les vapeurs du roi donnaient de la crainte aux médecins ; ils en avaient aussi sur la santé du prince des Asturies : ainsi la reine régnait en plein et en assurance, et Albéroni se sentait plus puissant que jamais.

Ce fut dans ce point que Louville arriva à Madrid , et vint descendre et loger chez le duc de Saint-Aignan , qui fut dans une grande surprise et qui n'en avait pas eu le moindre avis. Un courrier fortuit, qui rencontra Louville à quelque distance de Madrid , le dit à Albéroni. On peut juger, aux soupçons et à la jalousie dont il était tourmenté, quelle fut pour lui cette alarme. Il n'ignorait pas quel était Louville, le crédit qu'il avait eu auprès du roi d'Espagne, la violence que madame des Ursins et la feue reine lui avaient faite pour le lui arracher : aussi la frayeur qu'il conçut de cette arrivée inattendue fut-elle si pressante qu'il ne garda nulle mesure pour s'en délivrer. Il dépêcha sur-le-champ un ordre par un courrier à la rencontre de Louville, pour lui défendre d'approcher plus près de Madrid. Le courrier le manqua ; mais, un quart d'heure après qu'il eut mis pied à terre, il reçut un billet de Grimaldo portant un ordre du roi d'Espagne de partir à l'heure même. Louville répondit qu'il était chargé d'une lettre de créance du roi et d'une autre de M. le duc d'Orléans pour le roi d'Espagne, et d'une commission pour sa majesté catholique qui ne lui permettait pas de partir sans l'avoir exécutée. M. de Saint-Aignan manda la même chose à Grimaldo. Sur cette réponse, un courrier fut dépêché à l'heure même au prince de

Cellamare, avec ordre de demander le rappel de Louville, et de déclarer que le roi d'Espagne avait sa personne si désagréable, qu'il ne voulait ni le voir ni laisser traiter avec lui aucun de ses ministres. La fatigue du voyage, suivie d'une telle réception, causa dans la nuit une attaque de néphrétique à Louville, qui en avait quelquesfois, de sorte qu'il se fit préparer un bain, dans lequel il se mit sur la fin de la matinée.

Albéroni vint lui-même le voir chez le duc de Saint-Aignan pour lui persuader de s'en aller sur-le-champ. L'état où on lui dit qu'il était ne put l'arrêter, il le vit malgré lui dans son bain. Rien de plus civil que les paroles, ni de plus sec, de plus négatif, de plus absolu que leur sens. Albéroni plaignit son mal et la peine de son voyage, aurait souhaité de l'avoir su pour le lui avoir épargné, et désiré pouvoir surmonter la répugnance du roi d'Espagne à le voir, du moins à lui permettre de se reposer quelques jours à Madrid; qu'il n'avait pu rien gagner sur son esprit, ni s'empêcher d'obéir aux très-express commandements qu'il en avait reçus de venir lui-même lui porter ses ordres de partir sur-le-champ, et de les voir exécuter. Louville lui parut dans un état qui portait avec soi l'impossibilité de partir. Il en admit donc l'excuse, mais en l'avertissant qu'elle ne pouvait durer qu'autant que le mal, et que, l'accès passé, elle ne pourrait plus être admise. Louville insista sur ses lettres de créance qui lui donnaient caractère public pour exécuter une commission importante de la part du roi, neveu du roi d'Espagne, telle que sa majesté catholique ne pouvait refuser de l'entendre directement de sa bouche, et qu'il aurait lieu de regretter de n'avoir pas écoutée. La dispute fut vive et longue malgré l'état de Louville, qui ne put rien gagner. Il ne laissa pas de demeurer cinq ou six jours chez le duc de Saint-Aignan,

et de le faire agir comme ambassadeur pour lui obtenir audience, quoique M. de Saint-Aignan, fort ami de Louville, ne laissât pas de se sentir du secret que celui-ci lui fit toujours, selon ses ordres, de l'objet de sa mission.

Louville n'osait aller chez personne, de peur de se commettre; personne aussi n'osa le venir chercher. Il se hasarda pourtant, par curiosité, d'aller voir passer le roi d'Espagne dans une rue, et pour tenter si, en le voyant, il ne serait pas tenté de l'entendre, au cas, comme il était très-possible, qu'on lui eût caché son arrivée. Mais Albéroni avait prévu à tout. Louville vit en effet passer le roi, mais il lui fut impossible de faire que le roi l'aperçût. Grimaldo vint enfin signifier à Louville un ordre absolu de partir, et avertir le duc de Saint-Aignan que le roi d'Espagne était si en colère de l'opiniâtreté de ce délai qu'il ne pouvait lui répondre de ce qui arriverait si le séjour de Louville était poussé plus loin, et qu'on ne se trouvât obligé à manquer aux égards qui étaient dus à tout ministre représentant, et plus qu'à tous à un ambassadeur de France. Tous deux virent bien que l'audience à espérer était une chose entièrement impossible; que par conséquent un plus long séjour de Louville n'était bon qu'à se commettre à une violence qui par son éclat brouillerait les deux couronnes : ainsi, au bout de sept ou huit jours, Louville partit et s'en revint comme il était allé. Albéroni commença à respirer de la frayeur extrême qu'il avait eue. Il s'en consola par un essai de sa puissance qui le mit à couvert de plus craindre que personne approchât du roi d'Espagne sans son attache, ni qu'aucune affaire se pût traiter sans lui. Il en coûta Gibraltar à l'Espagne, qu'elle n'a pu recouvrer depuis. Telle est l'utilité des premiers ministres.

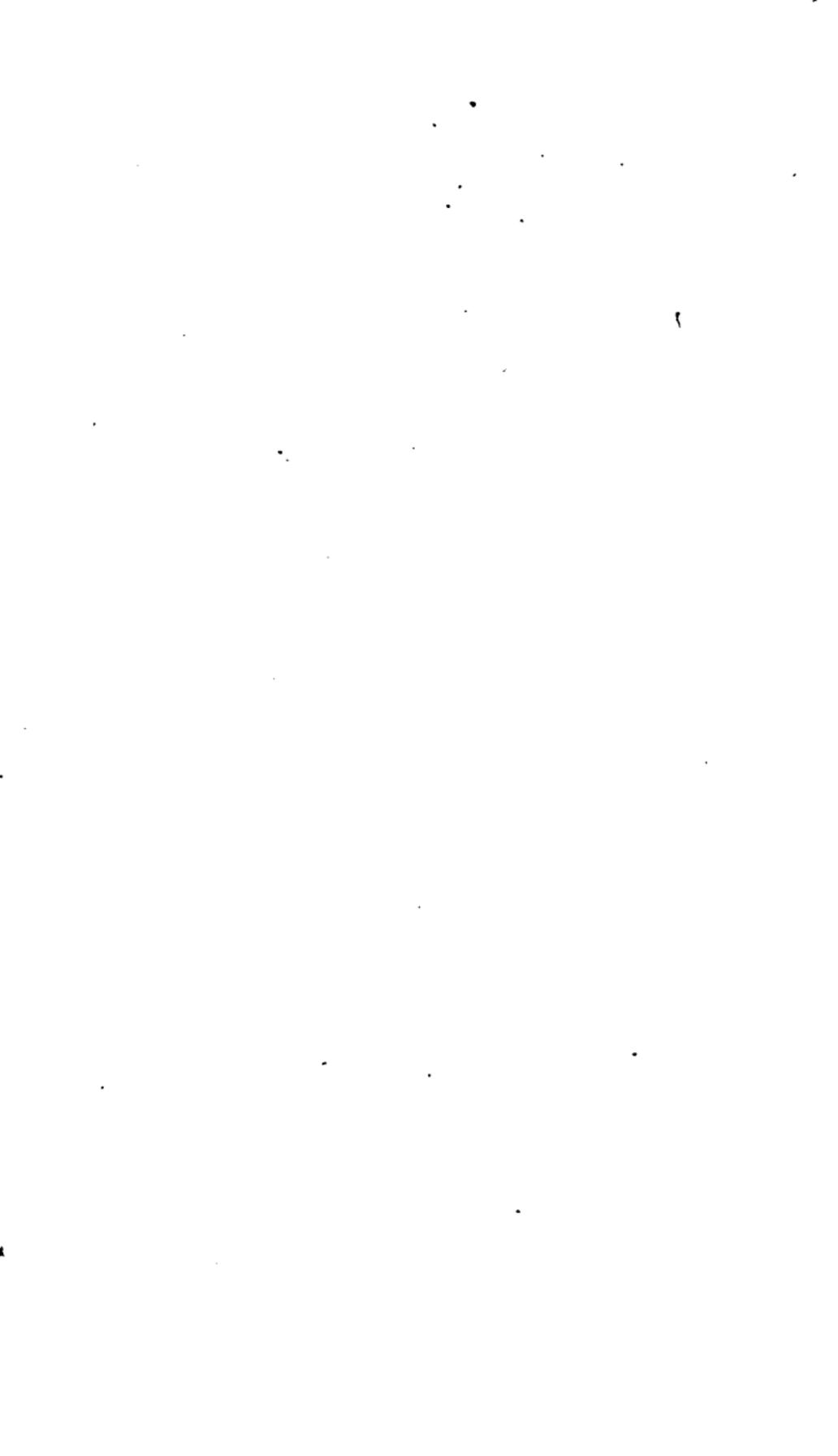
Celui-ci répandit en Espagne et en France que le roi d'Espagne avait pris une aversion mortelle contre Louville depuis qu'il l'avait chassé d'Espagne pour ses insolences et ses entreprises; qu'il ne le voulait jamais voir, et se tenait offensé qu'il eût osé passer les Pyrénées; qu'il n'avait ni commission ni proposition à faire; qu'il avait trompé le régent en lui faisant accroire que, s'il pouvait trouver un prétexte de reparaitre devant le roi d'Espagne, ce prince en serait ravi par son ancienne affection pour lui, et que, connaissant ce prince autant qu'il le connaissait, il rentrerait bientôt dans son premier crédit et ferait faire à l'Espagne tout ce que la France voudrait; qu'en un mot il n'était venu que pour essayer de tirer quelque chose de ce qui lui était dû des pensions qu'il s'était fait donner en quittant le roi d'Espagne, mais qu'il n'avait pas pris le chemin d'en être sitôt payé. Il fallait être aussi effronté que l'était Albéroni pour répandre ces impostures. On n'avait pas oublié en Espagne comment madame des Ursins avait fait renvoyer Louville, combien le roi d'Espagne y avait résisté; qu'elle n'en avait pu venir à bout que par la France, et par ses intrigues avec madame de Maintenon contre le cardinal et l'abbé d'Estrées et lui; et que le roi, affligé au dernier point, cédant aux ordres donnés de France à Louville, lui avait en partant doublé et assigné ses pensions, qui lui avaient été longtemps payées, et donné de plus une somme d'argent et le gouvernement de Courtray, qu'il n'a perdu que par les malheurs de la guerre qui suivirent la perte de la bataille de Ramillies. A l'égard de la commission, la nier était une impudence extrême, d'un homme aussi connu que Louville, qui vient descendre chez l'ambassadeur de France, qui dit avoir des lettres de créance du roi et du régent, et une commission importante dont il ne peut traiter

que directement et seul avec le roi d'Espagne, et pour l'audience duquel l'ambassadeur de France s'emploie au nom du roi. Rien de si aisé que de couvrir Louville de confusion s'il avait allégué faux, en lui faisant montrer ses lettres de créance; s'il n'en eût point eu, il serait demeuré court, et alors, n'ayant point de caractère, Albéroni aurait été libre du châtiment. Que si, avec des lettres de créance, il n'eût eu qu'un compliment à faire pour s'introduire et solliciter son paiement, Albéroni l'aurait déshonoré bien aisément de n'avoir point de commission après avoir tant assuré qu'il était chargé d'une fort importante. Mais la toute-puissance dit et fait impunément tout ce qu'il lui plait.

Louville de retour, il fallut envoyer au roi d'Angleterre tout ce que Louville avait porté en Espagne pour Gibraltar; et cette affaire demeura comme non avenue, sinon qu'elle piqua fort Albéroni contre le régent d'avoir voulu faire passer une commission secrète au roi d'Espagne à son insu, et par un homme capable de le supplanter, et le régent contre Albéroni qui avait fait avorter le projet avec tant d'éclat et lui avait osé faire sentir quelle était sa puissance, qui tous deux ne l'oublièrent jamais, mais le régent par la nécessité des affaires, et sans altération de sa débonnairété. Albéroni, qui n'était pas de ce tempérament, et qui, autrefois petit domestique du duc de Vendôme, n'avait pas été content du duc de Noailles pendant qu'il était en Espagne, prit contre lui une dose de haine de plus, parce qu'il sut que l'envoi de Louville avait été concerté entre le régent et lui seul, et reçut comme une nouvelle injure une lettre d'amitié que le duc de Noailles lui avait envoyée par Louville.

FIN DU VINGT-SIXIÈME VOLUME.

22







MAR 15 1928



